This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 536898

Digitized by Google

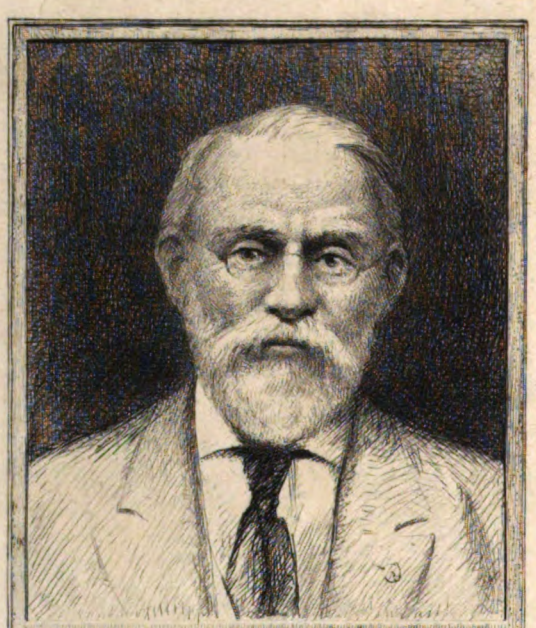

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.S361
A2

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XII

(1re PARTIE)

Digitized by Google

Art. 37 du Règlement

L'Académie n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XII

(1re PARTIE)

CHAMBERY
IMPRIMERIE GÉNÉRALE SAVOISIENNE
5, Rue du Château, 5

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

[illegible]

CHRONIQUES

DE LA CONGRÉGATION

DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH

DE CHAMBÉRY

SOUS LA PROTECTION DE L'IMMACULÉE MÈRE DE DIEU

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

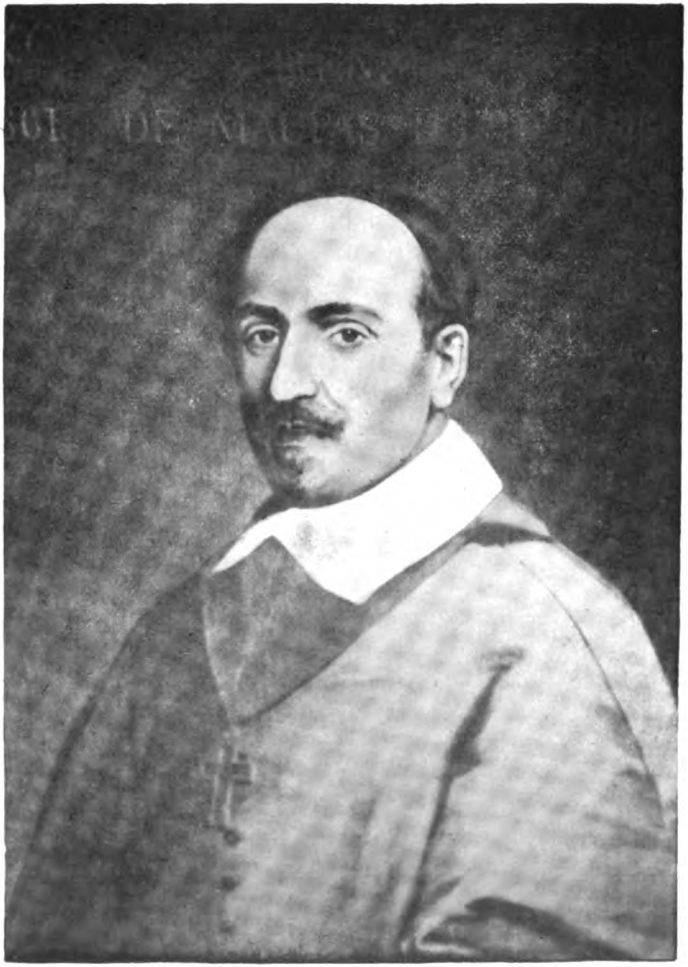

Mgr HENRY DE MAUPAS DU TOUR

ÉVÊQUE DU PUY

1606 1680

Cliché des Sœurs de St-Joseph
de Lyon.

Digitized by Google

CHANOINE LÉON BOUCHAGE

AUMÔNIER DE LA MAISON-MÈRE DES SŒURS [illegible]

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

CHRONIQUES

DE LA CONGRÉGATION

DES SŒURS DE SAINT JOSEPH

DE CHAMBÉRY

SOUS LA PROTECTION DE L'IMMACULÉE MÈRE DE [illegible]

DE SA FONDATION A L'AN [illegible] 1883

VOLUME PREMIER

ILLUSTRÉ DE DIX-SEPT PHOTOGRAVURES HORS TEXTE

Digitized by Google

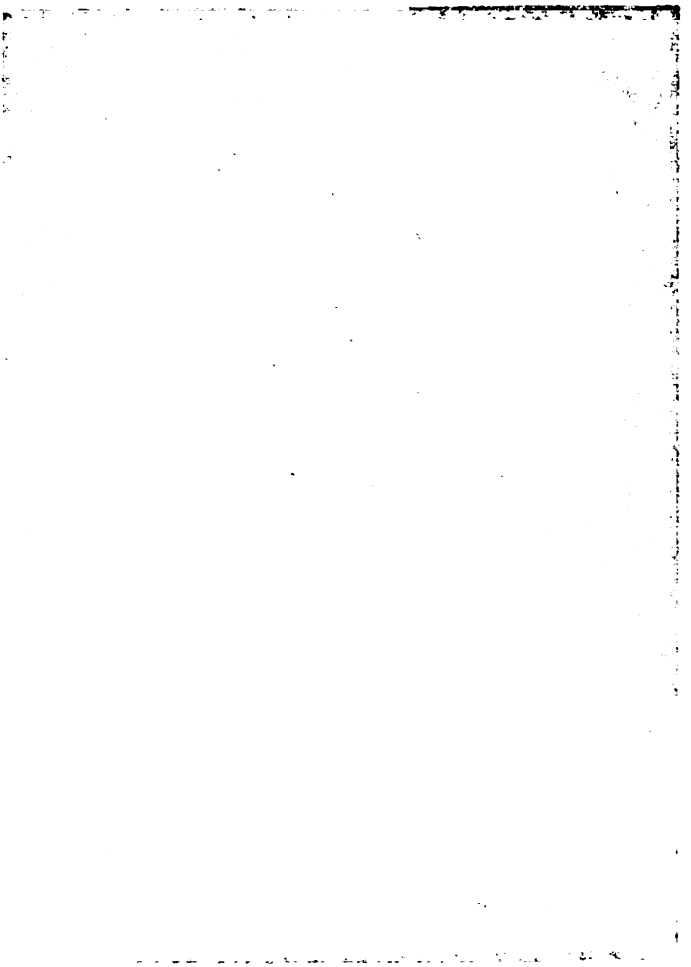

Digitized by Google

CHANOINE LÉON BOUCHAGE
AUMONIER DE LA MAISON-MÈRE DES SŒURS DE S.-JOSEPH
MEMBRE EFFECTIF DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

CHRONIQUES

DE LA CONGRÉGATION

DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH

DE CHAMBÉRY

SOUS LA PROTECTION DE L'IMMACULÉE MÈRE DE DIEU

DE SA FONDATION A L'ANNÉE 1885

VOLUME PREMIER

ILLUSTRÉ DE DIX-SEPT PHOTOGRAVURES HORS TEXTE

Digitized by Google

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Je déclare qu'en rapportant dans ces CHRONIQUES *quelques faits extraordinaires d'après des témoignages graves, et qu'en donnant le nom de* Saint *et de* Bienheureux *à des personnages que l'Eglise n'a ni canonisés ni béatifiés, je n'entends le faire qu'au sens et dans la mesure autorisés par les décrets du pape Urbain VIII.*

Je déclare, en outre, que je soumets cet ouvrage au magistère infaillible du Souverain Pontife, désavouant sincèrement tout ce qui, contre ma volonté, ne serait point conforme à l'enseignement de la sainte Eglise, ma mère, que je veux servir et aimer jusqu'à mon dernier soupir, et dans l'obéissance de laquelle je veux vivre et mourir.

Digitized by Google

Lettres à l'Auteur

Lettre de Son Eminence le Cardinal Joseph Calasanz VIVÈS Y TUTO

Protecteur de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry.

Monsieur le Chanoine,

Cédant à d'honorables instances, vous avez entrepris d'écrire les Chroniques de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. *Je me réjouis avec les auteurs du choix fait de votre personne, car le premier volume dont vous m'envoyez les bonnes feuilles, montre qu'on ne pouvait trouver un meilleur ouvrier pour s'acquitter de cette tâche, je dirai mieux, un artiste plus habile pour peindre les tableaux et tracer les portraits qui composent cette Galerie de Famille des Sœurs de Saint-Joseph.*

Votre ouvrage se lit avec un intérêt toujours nouveau, sans cesse croissant; vous avez su en effet éviter l'écueil de la monotonie, si à craindre dans un travail de ce genre. Sauf le dernier livre, consacré à la Mission des Indes, ce ne sont que des récits de fondations au milieu des mêmes circonstances, entourées des mêmes difficultés; ce ne sont que des notices sur des Religieuses, dont, comme vous le dites fort bien, « tous les jours se ressemblent et que la constance de leur zèle condamne à une

A Monsieur le Chanoine Léon BOUCHAGE, Aumônier de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph, Chambéry.

Digitized by Google

monotonie semblable à celle que les esprits inattentifs reprochent à la Providence divine ». Forcément vous avez dû redire bien des fois les mêmes choses, mais vous l'avez fait avec tant d'art que vous ne vous répétez jamais. Aussi quand on a commencé à vous lire, on ne se fatigue pas de vous suivre. On vous quitte à regret, pour vous retrouver avec plaisir. Recevez donc, Monsieur le Chanoine, mes bien sincères félicitations.

Je ne veux pas seulement me borner à louer le talent de l'écrivain, je dois encore plus le féliciter d'avoir écrit un bon livre,un livre excellent.Sa lecture sera infiniment précieuse pour toutes les Sœurs de la Congrégation; sans avoir besoin de sortir de chez elles pour trouver un aliment à leur zèle et à leur piété, elles n'auront qu'à ouvrir le livre de leurs Chroniques. Elles y verront l'action maternelle et constante de la divine Providence dans les origines et le développement merveilleux de leur Institut, dont vous avez été heureusement inspiré de raconter les toutes premières origines, de suivre ses vicissitudes, ses progrès et ses divisions en plusieurs rameaux indépendants. Elles y liront à chaque page comment, à l'exemple de leurs vénérables Fondatrices, elles doivent mettre toute leur confiance en Dieu, se consacrer sans réserve à son service et travailler à leur propre sanctification par le dévouement au salut des âmes. Elles sont aujourd'hui répandues dans le monde entier ; séparées par la distance elles n'en forment pas moins une seule famille, unie par les liens de la prière, de la charité fraternelle et de la communion des bonnes œuvres; où qu'elles se trouvent elles puiseront dans la lecture de ces Chroniques un attachement plus profond à leur famille religieuse.

Grâce à vous aussi, elles connaîtront les vertueuses femmes qui les ont précédées dans la voie qu'elles doivent suivre, voie qu'elles leur ont tracée par des sacrifices souvent héroïques, et animées par leurs exemples elles passeront joyeusement au milieu des épreuves inséparables de leur vocation, épreuves qui leur paraîtront légères, comparées à celles que durent supporter les vénérables Fondatrices de la Congrégation.

A mes sincères félicitations je tiens à ajouter encore mes bien vifs remercîments. Protecteur de la Congré-

Digitized by Google

gation des Sœurs de Saint-Joseph, je ne puis que me réjouir de ce qui leur arrive d'heureux et d'avantageux, par conséquent de la publication de ses Chroniques. Elle mettra une fois de plus en lumière les services rendus par les Congrégations religieuses, en particulier par celle dont vous retracez l'histoire, et la lecture de ces pages, aussi édifiantes qu'instructives, augmentera certainement le zèle des Sœurs de Saint-Joseph à se dévouer au service de Dieu et du prochain, et les encouragera puissamment à persévérer dans l'abnégation de leur sainte vocation.

Que Notre-Seigneur vous accorde lui-même la bénédiction que vous me demandez, et veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur et sa Mère Immaculée.

Rome, 28 juillet 1910.

Fr. J.-C. Card. VIVES.

Digitized by Google

Lettre de Sa Grandeur Monseigneur François-Virgile DUBILLARD

Archevêque de Chambéry.

ARCHEVÊCHÉ
de
CHAMBÉRY
(Savoie)

Chambéry, le 13 Novembre 1910.

Bien cher Monsieur le Chanoine,

J'ai pris connaissance de l'ouvrage que vous avez bien voulu me communiquer, en me priant de le lire et de vous dire à son sujet, avec simplicité et franchise, toute ma pensée. Je vous remercie de cette confiance filiale et je me hâte de vous féliciter de ce beau travail, des peines qu'il vous a coûtées et des longues recherches que vous avez dû faire pour le conduire à bonne fin. Vous intitulez ce livre : Chroniques de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, *c'est trop de modestie; vous auriez pu écrire avec autant et plus de justice :* Histoire de la Congrégation de Saint-Joseph.

Ce livre sans doute est tout à la louange de la famille religieuse à laquelle il fait grand honneur, mais aussi il met puissamment en relief les qualités de l'auteur, son esprit fin et délicat, consciencieux et fidèle à ne rien accepter sans preuve et à ne rien omettre des détails qui peuvent intéresser son lecteur.

Il peut, avons-nous dit, s'intituler : Histoire de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry; *car cet ouvrage qui contiendra deux volumes in-8° renferme tous les éléments qui constituent la véritable histoire : l'importance des faits racontés, les hautes qualités et les grandes vertus des personnes qui les ont accomplis et enfin l'étendue des résultats obtenus, soit dans la Savoie et les environs, soit chez les nations étrangères. Nulle œuvre n'est petite et personne ne doit la considérer ainsi, quand elle est faite pour Dieu et pour sa cause, pour Notre Seigneur Jésus-Christ et pour la propagation de son Evangile. Et c'est bien ce but*

Digitized by Google

que poursuit dès ses origines, et qu'avec l'aide de Dieu poursuivra dans l'avenir la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph. Elle est réellement une Œuvre d'apostolat *qui a produit et qui continuera à produire de merveilleux résultats.*

Votre travail, Monsieur le Chanoine, me plaît d'autant plus que, dans la série des faits que vous racontez, vous vous laissez conduire par un grand esprit de foi. Vous nous montrez dans la fondation de cette œuvre admirable et dans les rapides développements qu'elle a obtenus jusqu'ici, la main de Dieu, la force toute puissante qui se sert de ce qui est petit et faible pour opérer de grandes choses, quand les instruments sont flexibles et toujours soumis à sa volonté sainte.

Vous étiez tout désigné, Monsieur le Chanoine, pour faire cet ouvrage, car indépendamment de vos connaissances religieuses et de votre grand esprit de critique historique, vous vivez depuis longtemps au milieu des Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph, vous en connaissez les règles, la vie, les vertus et les œuvres. Nul mieux que vous n'était préparé pour écrire leur histoire.

Je n'hésite donc pas un instant à recommander vivement ce précieux ouvrage. Il sera de la plus haute utilité aux chères Filles de Saint-Joseph qui, éclairées par les lumières et les grands exemples que laissent derrière elles leurs pieuses devancières, voudront entretenir et accroître de plus en plus ce riche patrimoine de sainteté et de vertus qu'elles leur ont laissé. Il sera utile aussi à leurs protecteurs et à leurs amis, vivant au milieu du monde qui, en lisant vos pages, admireront, comme vous, la conduite de la divine Providence dans le gouvernement des choses d'ici-bas. Efforçons-nous d'être entre ses mains des instruments intelligents et actifs, et si petits que nous soyons, pourvu que nous demeurions attentifs à la pensée divine, nous ferons le bien et étendrons autour de nous le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† *FRANÇOIS-VIRGILE,*
Archevêque de Chambéry.

Digitized by Google

Lettre de Sa Grandeur Monseigneur Charles-François TURINAZ

Evêque de Nancy et de Toul, ancien Evêque de Tarentaise.

ÉVÊCHÉ
de
NANCY et de TOUL

Nancy, le 6 Août 1910.

En la fête de la Transfiguration de N. S.

Cher Monsieur le Chanoine,

Vous m'avez fait hommage du premier volume des Chroniques de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, depuis sa fondation jusqu'en 1885, *et vous me demandez de vous dire ma pensée sur cet ouvrage. C'est avec bonheur que je réalise votre désir.*

J'ai eu, dès les premières années de mon sacerdoce, des relations fréquentes avec cette pieuse et excellente Congrégation.

Appelé à l'évêché de Tarentaise, je me suis constitué le directeur d'une branche de cette Congrégation établie dans ce diocèse, et à laquelle mon oncle, Monseigneur J.-F. Turinaz, avait, pendant trente ans, prodigué les témoignages de son estime et de sa paternelle affection.

Je n'ai pas cessé de m'intéresser à la Congrégation de Chambéry et d'applaudir à ses nombreux établissements, non seulement aux Indes et aux Etats-Unis, mais à Rome, au Brésil, dans le nord de l'Europe, en Danemark, en Suède, en Norvège, en Russie et jusque sur la terre désolée de l'Islande.

Malgré des occupations incessantes, des cérémonies, des réunions d'œuvres et d'associations, des distributions de prix, deux ordinations et trois retraites du clergé en ces derniers temps, je viens de lire votre beau volume de 600 pages.

Tout y est intéressant et édifiant au plus haut degré.

Les fondations, le dévouement, les étonnantes mortifications, la piété et l'humilité de Mère Saint-Jean, fon-

Digitized by Google

datrice de la Congrégation à Chambéry et Supérieure générale, demandant à finir sa vie dans la petite et pauvre communauté de La Bauche; les grands travaux, les dons vraiment extraordinaires de la nature et de la grâce, l'activité infatigable, les voyages au prix de périls sans nombre, à travers les immenses forêts, à peu près inexplorées des Indes, de Mère Saint-Jean Boissat, suffiraient à donner à votre ouvrage l'attrait des plus beaux récits de l'histoire de l'Eglise.

Auprès de ces deux grandes figures qui se détachent lumineuses, dans votre tableau, que d'âmes vaillantes, dévouées, que de fondations commencées dans le dénuement, que d'efforts, que de sacrifices pour l'enseignement et l'éducation de l'enfance, pour le service des malades et des pauvres !

Votre livre offre aux religieuses et à tous les chrétiens de nobles exemples, il touchera et élèvera les âmes. Je tiens à le dire, sa lecture m'a fait du bien; elle en fera à beaucoup d'autres.

C'est d'ailleurs une partie de l'histoire religieuse de la Savoie que vous avez retracée dans ces pages. D'autant plus que vous rencontrez sur le chemin de vos récits un bon nombre des archevêques et évêques de notre pays: le doux Mgr de Solle, premier archevêque de Chambéry; Mgr Bigex, prélat de haute doctrine et d'autorité ; Mgr Martinet, bon et bienveillant pour tous; le vénérable cardinal Billiet, d'une vie si simple et si mortifiée, l'homme du devoir et de la vertu calme et sereine; Mgr Rey, l'incomparable orateur des retraites du clergé de France; Mgr Rochaix, premier et si dévoué Supérieur de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, et qui fut évêque de Tarentaise; enfin, s'il m'est permis de le nommer après vous, parmi les bienfaiteurs dont cette Congrégation garde un impérissable souvenir, mon parent, M. le Chanoine Louis Turinaz, vicaire général de Chambéry, dont l'énergie et l'ardeur ne connaissant ni fatigues ni périls, le conduisaient en trois jours au tombeau, à l'âge de 46 ans.

Ce volume ne contient que la première partie des Chroniques; *la seconde partie sera, à tous égards, digne de la première.*

Les prières de cette excellente Congrégation, la pro-

Digitized by Google

tection des religieuses dont vous avez rappelé la mémoire et les vertus, attireront sur vous les bénédictions de Dieu.

Pour moi, je suis heureux d'exprimer à un de mes meilleurs élèves du Grand Séminaire de Chambéry mes remerciements et mes félicitations, et de lui donner publiquement un témoignage de ma haute estime et de ma très fidèle affection.

† *CHARLES-FRANÇOIS,*

Evêque de Nancy.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Soit Ouvrages et Documents principaux consultés pour la composition du tome Ier des *Chroniques*.

Anne-Félicité, née del Carretto, Sœur, religieuse de Saint-Joseph de Chambéry. — Notice sur la Mère Saint-Jean des Indes ; manuscrit.

Annuaire ecclésiastique des Duchés de Savoie et d'Aoste, et des autres lieux qui forment la province ecclésiastique de l'Archevêché de Chambéry, an bissextile 1820. Annecy, Alexis Burdet.

Anonyme, M. C., missionnaire de Saint-François de Sales. — Notice sur la Mission de Visagapatam. Annecy, Charles Burdet, 1866.

Anonyme. — Origine et développement de la Congrégation de Saint-Joseph du Bon-Pasteur. Clermont-Ferrand, Vve Petit, 1879, 1 vol. in-8°.

Archives de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry.

Archives de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy.

Archives archiépiscopales de Chambéry.

Archives paroissiales de Notre-Dame de Chambéry, de Saint-Pierre de Lémenc, de Bissy, de Jacob-Bellecombette, de La Bauche, de La Motte-Servolex, de La Rochette, des Marches.

Archives du Souverain Sénat de Savoie.

Archives départementales du Rhône.

Bellemin, l'avocat. — Almanach du Duché de Savoie pour l'année 1821. Chambéry, Pierre Albera. — Almanach du Duché de Savoie pour l'année 1838. Chambéry, Imprimerie du Gouvernement.

Billiet, le cardinal Alexis. — Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry. Chambéry, Puthod, 1865.

Blanchard Claudius. — Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie. Chambéry, Châtelain, 1875.

Bouchage, le chanoine Léon. — La Salle d'Asile de Chambéry, 2e édition. Chambéry, Bottero, MDCCCXCIV — La Congrégation des Dames de Marie de Chambéry. Chambéry, Impr. Générale de Savoie, 1896. — Le marquis Alexis Costa, 1726-1797. Impr. Savoisienne, 1901.

Bouchage, le Père Fr., rédemptoriste. — Le Serviteur de Dieu Joseph-Marie Favre, maître et modèle des ouvriers apostoliques. Paris, Beauchesne, 1901.

Digitized by Google

Bougaud, l'abbé. — Histoire de sainte Chantal. Paris, Poussielgue, 1874.
Bouix D. — Deux pages d'histoire du diocèse de Lyon. Genève, 1865 ; brochure.
Bouvier, l'abbé Marcel, curé de La Rochette. — Notes.
Chambéry, Délibération du Conseil général de la ville de, 1re République. Registre.
Cochelet, Mlle. — Mémoires sur la reine Hortense et la Famille impériale. Paris, 1842.
Combouilhaud, l'abbé, curé d'Andance. — Notes.
Constitutions pour la petite Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, approuvées par Monseigneur Camille de Neuville, archevêque de Lyon. Lyon, veuve Rusand, M.D.CC.LXXXVIII.
Constitutions pour la petite Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph établie dans le diocèse de Belley. Lyon, J. B. Pélagaud, 1847.
Contemporains, les. — Paris, P. Féron-Vrau.
Costa de Beauregard, le marquis Albert, de l'Académie Française. — Un Homme d'autrefois. Paris, Plon, 1877.
Courrier des Alpes, Collection du journal Le. — Chambéry, 1843-1894.
Dépommier, le chanoine. — Vie de M. Benoît Guillet. Chambéry, Puthod, 1844.
Descombes, l'abbé, aumônier des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. — Notes.
Dijoud. — Une école de filles à La Rochette. Lettre à un contribuable. Chambéry, Carron, 1879.
Domenge, le Père, missionnaire de Saint-François de Sales. — La Mission de Vizagapatam. Annecy, Niérat, 1890.
Drach P.-L.-B. — Notice concernant l'origine et les progrès de l'Hospice apostolique de Saint Michel de Rome. Paris, 1842.
Dutens L. — Itinéraire des routes les plus fréquentées, ou journal de plusieurs voyages aux villes principales de l'Europe, depuis 1768 jusqu'en 1783. Paris, Théophile Barrois, M.D.CC.LXXXIV.
Ecriture sainte, Livres de l'.
Etrennes religieuses pour l'année 1809. Lyon, Rusand, 1809.
Feller F.-X.— Biographie universelle, ou Dictionnaire historique. Paris, Outhenin-Chalandre, 1838.
Foras, le comte Amédée de. — Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie Grenoble, Allier, 1863.
François de Sales, saint. — Œuvres complètes.
Girard, Me Claude, notaire à Chambéry. — Minutes.
Grillet, Jean-Louis. — Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman. Chambéry, Puthod, 1807.
Grobel, l'abbé F. — Notre-Dame de Savoie. Annecy, Burdet, 1860.
Hélyot-Badiche-Tochou. — Dictionnaire des Ordres Religieux. Paris, Migne, 1847-1859, 4 vol. in-4°.
Imitation de Jésus-Christ.
Journal du département du Mont-Blanc, collection du.

Digitized by Google

Journal de Savoie. Collection du, Chambéry, 1816 1842.
Jussieu, Al. de. — Annuaire administratif et historique du département de la Savoie. Chambéry, Puthod, 1863.
Id. — Histoire de l'instruction primaire en Savoie. Chambéry, Perrin, 1875.
Larive, le Père, missionnaire de Saint-François de Sales. — Correspondance avec la R^de^ Mère Marie-Félicité et Mère Saint-Jean.
Lebeurier, l'abbé P.-F. — Vie de la Révérende Mère Saint-Joseph, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Bordeaux. Paris, Régis Ruffet, 1869.
Loche, le comte de. — Histoire de la ville d'Aix-les-Bains. Chambéry, Imp. Savoisienne, 1900.
Louise-Françoise, née Canet, Sœur, religieuse de Saint-Joseph de Chambéry. Manuscrits.
Marie-Félicité, née Veyrat, R^de^ Mère, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, de 1843 à 1885, date de sa mort. Manuscrits. Cette femme, non moins remarquable par le caractère que par la vertu, fut toujours pénétrée de l'importance pour une famille religieuse de posséder l'histoire de ses origines et de ses développements. Elle résolut d'en donner une à la sienne et la prépara de longue main par la réunion persévérante des matériaux, qu'elle puisa dans ses souvenirs personnels, les entretiens des Sœurs anciennes, les notes des premières secrétaires, la correspondance et les rapports des Provinciales, sources précieuses soigneusement classées dans les archives de la Maison-Mère, organisées par ses soins.
Marie-Louise, née Pillet, Sœur, religieuse de Saint-Joseph de Chambéry. — Manuscrits.
Martin, l'abbé J.-B., professeur d'histoire aux Facultés catholiques de Lyon. — Notes.
Martin, l'abbé G., curé de Les Marches. — Notes.
Melun, le vicomte de. — La marquise de Barol, sa vie et ses œuvres. Paris, Poussielgue, 1869.
Millioz, M^e^ A., notaire à Saint-Pierre d'Albigny. — Minutes.
Monachon, le chanoine Henri. — L'Orphelinat et la Providence de Chambéry. Chambéry.
Moniteur Universel de 1813, le — Paris, Imp. Nationale.
Morand, L. — Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry de 1802 à 1893. — Chambéry, Imp. Savoisienne, 1893.
Neyret, Mgr Th.-S., vicaire apostolique de Vizagapatam. — Correspondance avec la R^de^ Mère Marie-Félicité.
Orphelines de Chambéry. Règlement pour l'établissement des. Chambéry, 1859.
Palluel, secrétaire général de la Préfecture. — Annuaire statistique du département du Mont-Blanc pour l'an XIII. Chambéry, Cléaz et Gorrin. An XIII (1804 et 1805). — Annuaire statistique du département du Mont-Blanc pour l'an XIV. Chambéry, Lullin. An XIV (1805 et 1806).
Perrin d'Avressieux, M^lle^ Françoise. — Journal, manuscrit et testament.

Digitized by Google

Prat, S. J. Vie du P. Dauphin.
Poiré, le Père, jésuite. — La triple couronne de la Bienheureuse Vierge, Mère de Dieu.
Ravelet, Armand. — Le Bienheureux J.-B. de la Salle.
Rey, le chanoine, devenu évêque d'Annecy. — Son journal, manuscrit.
Rivaux, l'abbé J. — Histoire de la Révérende Mère du Sacré-Cœur de Jésus, née Tézenas du Montcel, supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Lyon, Briday, 1878. — Vie de la Révérende Mère Saint-Jean, née Jeanne Fontbonne, Fondatrice et Première Supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Grenoble, Baratier et Dardelet, 1885.
Ruffin, l'abbé. — Vie de Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy. Vrayet de Surcy, 1858.
Saint-Genis, Victor de — Histoire de Savoie. Chambéry, Bonne, Conte-Grand, MDCCCLXVIII.
Sœurs de Saint-Joseph, maison-mère des. — Notice nécrologique sur la Révérende Mère Saint-Jean, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Chambéry. Chambéry, Puthod, 1855.
Sommervogel, P. Carlos, Bibliographie de la Compagnie de Jésus, Paris, Picard, 1894-1900.
Tissot, le R. P. J.-M., des missionnaires de Saint-François de Sales, successeur de Mgr Neyret sur le siège de Vizagapatam. — Sa correspondance avec la R^de^ Mère Marie-Félicité.
Turquan, J. — Famille de Napoléon.
Truchet, l'abbé S. — La Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Jean de Maurienne, Savoie, 1894.
Univers l'. — Paris, année 1853.
Vanel, l'abbé, curé de la Demi-Lune-Les-Lyon. — Notes.
Verneilh, de. — Statistique générale de la France, publiée par ordre de S. M. l'Empereur et Roi, sur les mémoires adressés au ministre de l'intérieur par MM. les Préfets. Département du Mont-Blanc. Paris, Testu, 1807.
Veyrat, J.-P. — La Coupe de l'exil. Paris, Prudhomme, 1840.
Vivien, le chanoine Léon, ancien Père spirituel des Sœurs de Saint-Joseph et Vicaire général de Chambéry. — Chroniques des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Manuscrit très copieux, entrepris après la mort de Mgr Pichenot, 1880, à la demande de la R^de^ Mère Marie-Félicité, supérieure générale, pour coordonner et présenter littérairement les nombreux matériaux qu'elle avait réunis pour l'histoire de sa Congrégation; travail malheureusement demeuré inachevé pour le fond et pour la forme. « Le travail, confesse M. Vivien dans une note, a été collectif... Les notes venues des provinces sont entrées presque textuellement dans la rédaction qui, par là, est impersonnelle... Il restera de nombreuses corrections à infliger à la forme... » L'auteur déclare en avoir très largement profité. (V. sa biographie aux Documents.)

Digitized by Google

LIVRE I

ORIGINES DE LA CONGRÉGATION

DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH

CHAPITRE PREMIER

LA FONDATION AU PUY-EN-VELAY EN 1650

Culte des origines et son utilité. — Etat religieux de l'Europe au milieu du XVII[e] siècle. — Apparition de nombreuses Congrégations. — Premières Filles de Saint-Joseph, sans nom dans l'histoire. — Le Puy-en-Velay. — Mgr Henri de Maupas du Tour : sa famille, son parrain, premiers indices de piété, sa nomination prématurée à l'abbaye de Saint-Denis de Reims, à la grande Aumônerie d'Anne d'Autriche, ses relations avec saint Vincent de Paul ; il est fait évêque du Puy ; il prend pour modèle saint François de Sales. — Le Père Médaille, son zèle, le concours qu'il demande aux filles et veuves pieuses. — La maison de Madame de Joux, cénacle de la petite famille religieuse. — Pressentiments vagues de l'avenir. — Nom donné à la Congrégation, et ce qu'il présage. — Lettre du Père Médaille. — Première réunion sous le présidence de l'Evêque. — Rudiment des règles. — Direction de l'hôpital des Orphelines, puis de l'hôpital de Mont-Ferrand. — Décret épiscopal reconnaissant la Congrégation et la recommandant à l'épiscopat comme établie pour réaliser le premier dessein de saint François de Sales dans l'institution de la Visitation. — Nouvelles fondations. — Costume des Sœurs. — Recrutement dans toutes les classes de la société.

On ne peut s'empêcher de louer, dans les classes élevées de la société, l'empressement des familles à recueillir les souvenirs de leurs ancêtres, à remonter par de patientes études le cours de leurs générations, jusqu'au point où leurs sources, comme celles du Nil, se perdent

Digitized by Google

dans des profondeurs inexplorables. Elles aiment à retracer aux yeux des contemporains les sillons glorieux que la main de leurs pères a tracés dans l'histoire du pays, soit par les bienfaits dont la paix favorise l'écoulement, soit par les services sanglants de la guerre. Mais il est douteux que la descendance du sang conserve à ses origines et à son passé un culte aussi respectueux, aussi vif, aussi tendre que celui voué par les familles cénobitiques à leurs premiers fondateurs, aux héros qui ont illustré leurs annales et à la chaine des événements, prospères ou malheureux, paisibles ou agités, dont se composent leurs Chroniques.

Au moment où nous entreprenons de recueillir, au profit d'une humble Congrégation, les souvenirs primitifs de la grande famille à laquelle elle doit sa naissance, nous devons reconnaître, en lui rendant hommage, qu'un zèle plus empressé nous a devancé dans ce pieux travail [1].

Avant donc de prendre à sa naissance le rejeton savoisien du grand arbre religieux, que le nom et la protection de saint Joseph fécondent depuis plus de deux siècles, nous allons redire rapidement, sur l'autorité de nos devanciers, la première plantation de l'arbre lui-même, ses laborieux développements, les orages que les temps ont soulevés contre lui, et les pousses vigoureuses qu'il jeta soudain à l'heure où on le croyait déraciné par la plus violente des tempêtes révolutionnaires.

[1] Voir : *Vie de la Révérende Mère Saint-Joseph, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Bordeaux*, par l'abbé P.-F. Lebeurier, 1869 ; et les deux ouvrages de l'abbé J. Rivaux : *Histoire de la Révérende Mère du Sacré-Cœur de Jésus, née Tezenas du Montcel, Supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon*, 1878, et *Vie de la Révérende Mère Saint-Jean, née Jeanne Fontbonne, Fondatrice et Première Supérieure Générale de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon*, 1885.

Digitized by Google

On était au XVIIe siècle où l'émancipation de la pensée, proclamée depuis cent ans par le protestantisme, soulevait le monde de toutes parts. En Angleterre, la nation affolée conduisait son roi à l'échafaud. Sur le continent européen, les princes les plus puissants étaient armés les uns contre les autres, et ensanglantaient les plus belles provinces de la chrétienté. Les plus antiques royautés subissaient les atteintes des discordes civiles, qui osaient monter jusqu'aux marches du trône. Les peuples étaient plongés dans l'ignorance des vérités religieuses, et ne conservaient des pratiques chrétiennes que des lambeaux souillés de superstition et d'immoralité. Le sanctuaire, envahi par la cupidité et hanté par les vices du siècle, ne brillait presque plus de l'éclat des vertus évangéliques.

Ce fut alors que l'Eglise, comme pour donner un éclatant démenti à la prétendue réforme, qui l'accusait de décrépitude, et pour remédier aux désordres des mœurs, enfanta, pour les besoins de la société, les œuvres les plus diverses et les plus fécondes, particulièrement sous la forme d'institutions monastiques vouées à tous les travaux de la charité. — Les femmes ne s'y montrèrent pas moins admirables que les hommes. Ce que le génie si aimant de saint François de Sales avait rêvé, cet apostolat de la bienfaisance évangélique que des vierges ou des veuves, vouées à Dieu, devaient exercer auprès des pauvres, des vieillards, des infirmes, des orphelins, des ignorants, le génie invincible autant que modeste de saint Vincent de Paul venait de le réaliser dans de vastes proportions, en envoyant auprès de toutes les souffrances et de toutes les indigences ses admirables Filles de la Charité. Ce fut comme un signal donné à tous les dévouements, qui n'attendaient qu'un appel pour se produire ; ce fut comme un étendard, qui

Digitized by Google

n'est pas plus tôt levé pour des luttes urgentes qu'aussitôt mille autres étendards se dressent pour conduire au combat des phalanges héroïques. On en compta plus de cinquante pour la France seulement en moins de cent cinquante ans [1].

Quelles furent les vaillantes chrétiennes qui, les premières, apportèrent leur dévouement sacré à la bannière de Saint-Joseph ? Nos annalistes ne le disent pas ; ils n'ont pu recueillir des noms.... Il en est autrement du bras qui, au milieu de l'Eglise, leva ce saint étendard : celui-ci ne pouvait pas échapper à la gloire, ni se soustraire à la reconnaissance populaire.

Ce fut au Puy-en-Velay [2] qu'un pieux et grand évêque, Mgr Henri de Maupas, secondé par un fervent apôtre de la Compagnie de Jésus, le P. Jean-Pierre Médaille, jeta les fondements de l'Institut des Sœurs ou Filles de Saint-Joseph. L'érection régulière de la Congrégation remonte à l'année 1651.

Henri Cauchon de Maupas du Tour était né en 1606, au château de Cosson, qui existe encore, à deux lieues de Reims, entre Sermiers et Chamery. Il avait eu pour père Charles Cauchon de Maupas, baron du Tour, conseiller d'Etat sous le règne d'Henri IV, et pour mère Anne de Gondi, de cette illustre famille de Gondi qui s'était attaché saint Vincent de Paul en qualité de précepteur des deux fils de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères de France ; et il semble que le génie du grand apôtre de la charité, non content de trouver de généreux coopérateurs dans cette famille, ait obtenu de Dieu que le

[1] Armand Ravelet, *Le Bienheureux J.-B. de la Salle.*

[2] *Le Puy-en-Velay*, capitale de l'ancien Velay, aujourd'hui chef-lieu de la Haute-Loire, 20.570 habitants ; en 1846, la population était de 13.522 habitants.

Digitized by Google

même feu dont son cœur était embrasé, fût spécialement communiqué à quelque rejeton de cette race, qui deviendrait prêtre à son tour, et fonderait aussi une société religieuse.

Le noble enfant eut l'honneur insigne d'être tenu sur les fonts du baptême par le roi Henri IV, qui lui donna son nom. Une éducation digne d'un si haut début le prépara à la sublime mission à laquelle Dieu le destinait. L'enfant, doué des dispositions les plus heureuses, répondait fidèlement, et à la sollicitude éclairée de ses religieux parents, et aux espérances de l'Eglise, où un goût précoce pour les fonctions saintes de la liturgie le fit entrer presque au sortir de l'enfance. Heureux présages, que la foi des âmes chrétiennes cherchait vainement alors dans un grand nombre d'ecclésiastiques, attachés au service des autels bien moins par les inclinations de leurs cœurs que par les calculs intéressés de leurs familles. Notre jeune lévite, libre de toute contrainte, cédant à un attrait doux et persévérant, s'élança avec une sainte impatience dans les parvis sacrés du sanctuaire, où l'appelait la voix du Ciel.

Tout jeune encore, et par suite d'un de ces usages invétérés contre lesquels l'Eglise protestait, sans pouvoir les bannir, il fut nommé à l'abbaye de Saint-Denys de Reims. Ainsi saint Charles Borromée avait été, presque dès le berceau, comblé des dignités et des bénéfices ecclésiastiques. Mais, nouveau Charles Borromée, Henri de Maupas montra dans toute sa conduite une piété, une pureté, une sagesse dignes de l'âge mûr ; et il administra son bénéfice avec le zèle, le désintéressement et la charité d'un homme apostolique.

Lorsque, plus tard, après son élévation au sacerdoce, il fut appelé par la reine Anne d'Autriche, épouse de

Digitized by Google

Louis XIII et mère de Louis XIV, à la cour du Louvre, en qualité de grand-aumônier de cette princesse, effrayé des dangers de ce séjour où allaient souvent échouer les vertus les plus fermes, il se ressouvint de la vertu sacerdotale, dont il avait pu contempler le spectacle en la personne de saint Vincent de Paul, dans la maison de son parent le général des galères. Il le retrouva même à la cour de France, non point parmi les ambitieux qui venaient cultiver la faveur des princes, mais au premier rang de ces rares conseillers que la Providence des rois chrétiens envoyait plaider devant le trône la cause de la charité, de la justice et de la religion. Il eut le bonheur d'être lié de la plus étroite amitié avec ce grand serviteur de Dieu. Comment, au contact d'une si sainte amitié, à la faveur des exemples et des leçons qu'il y recueillait, n'aurait-il pas acquis promptement cette maturité de vertu qui le préserva, malgré son jeune âge, du poison de la cour ?

Le nom de saint Vincent de Paul, sa présence aux conseils du roi, rappellent l'introduction d'une des plus heureuses réformes dont l'Eglise de France eut à se louer, sous la régence d'Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII. Il s'agit du choix des ecclésiastiques que la cour avait à présenter au Souverain Pontife pour les sièges épiscopaux. C'est avec une profonde douleur que l'on constate, dans l'histoire des temps antérieurs, les intrigues, les calculs mondains, qui parvenaient trop souvent à ouvrir à des sujets indignes ou incapables la voie aux plus hautes dignités ; et ce sera une des gloires de saint Vincent de Paul d'avoir fait prévaloir, dans les conseils où se traitaient ces graves questions, le mérite sur la faveur, la justice sur les intrigues, l'intérêt de l'Eglise sur les prétentions des familles puissantes, en un mot, le salut des

Digitized by Google

âmes et l'honneur du christianisme sur les empiètements des passions du siècle. Ce sera un des plus insignes bienfaits de ce grand homme d'avoir inauguré la phase imposante de l'Eglise gallicane, où nous voyons sur les sièges épiscopaux s'asseoir, autour des Alain de Solminiac, des Abelly, des Bossuet et des Fénelon, des vertus et des talents qui illustrent à jamais le clergé français.

Le grand-aumônier de la reine ne pouvait échapper à un choix auquel le désignaient, non seulement sa naissance et la faveur de la régente, mais surtout les vertus et les talents qui le rendaient cher à Vincent de Paul. Il fut nommé au siège du Puy-en-Velay. En vain son humilité profonde, sa préférence marquée pour des fonctions moins en vue, la haute idée qu'il avait du redoutable fardeau de l'épiscopat, mirent-elles en œuvre toutes les habiletés propres à écarter loin de lui ce périlleux honneur ; il lui fallut reconnaître la voix de Dieu qui l'appelait, et présenter sa tête à l'onction sainte.

Nous allons le suivre dans son diocèse, où il fait son entrée le 20 janvier 1644. — Epris d'admiration pour la mémoire de l'évêque de Genève, François de Sales, mort en odeur de sainteté depuis vingt-deux ans seulement, et dont le procès de béatification était déjà très avancé, nous trouvons Mgr de Maupas, utilisant ses premiers loisirs à rééditer la vie de Madame de Chantal et à préparer celle de son angélique directeur [1]. Il fait mieux encore : il prend

[1] Ces deux Vies parurent à Paris, la première en 1644, sous le titre : *La Vie de la Vénérable Mère Jeanne-Françoise Fremiot, fondatrice, première Mère et Religieuse de l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie*, par Henry de Mavpas dv Tovr, Evesque et Comte du Puy, Docteur en Theologie, Conseilier du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, premier Aumosnier de la Reyne. Seconde édition revue et corrigée. A Paris, chez Siméon Piget, M.DC.XLIV,

Digitized by Google

ce savant autant qu'aimable prélat pour le modèle de son épiscopat ; et son zèle pour la sanctification de son troupeau, la ferveur de sa piété, son esprit de douceur et sa charité font revivre l'apôtre du Chablais au sein des montagnes du Velay. Parmi ses œuvres principales, l'objet de cet ouvrage nous fait un devoir d'étudier exclusivement la fondation des Sœurs de Saint-Joseph. Venons-en donc au récit des essais qui donnèrent naissance à cette Congrégation.

Près du fervent évêque, la Providence avait placé un autre homme apostolique, héritier du zèle et des vertus de saint François Régis, et continuateur de ses missions dans les parages du Velay, du Forez et du Vivarais : c'était le R^d^ P. Médaille, membre comme lui de la Compagnie

in-4°, avec 3 gravures. — La première édition avait été achevée d'imprimer le 30 octobre 1643 chez le même libraire.

La deuxième, en 1657, sous le titre : *La Vie du Vénérable Serviteur de Dieu François de Sales, Evesque et Prince de Geneve, fondateur des Religieuses de la Visitation de Saincte-Marie*, par Messire Henry de Mavpas dv Tovr, Evesque et Seigneur du Puy, Comte de Vellay, Premier Aumosnier de la Reyne, etc. ; à Paris, chez Sébastien Huré au Cœur-Bon et Frédéric Leonard à l'Escu de Venise, Rue Sainct-Jacques, M.DC.LVII, grand in-4^e^ avec 6 gravures. De ce dernier ouvrage, la Bibliothèque municipale de Chambéry possède une traduction latine qui n'est pas mentionnée dans la Bibliothèque Salésienne du Chanoine V. Brasier, Annecy, 1881 : *Vita B. Francisci Salisii... ab Illustr... D. Henrico Maupas du Tour, Episcopo et Dynasta Anniciensi, designato Episcopo Ebroicensi scripta gallicè, latinè reddita a R. P. Francisco Creuxio, Societatis Jesu sacerdote.* — Editio prima. Coloniæ Ubiorum, apud Joannem Busœum. M.DC.LXIII. in-8°, de 441 p. avec une gravure.

Mgr de Maupas fit partie, avec Mgr l'évêque de Belley, et Mgr l'évêque de Maurienne Paul Millet de Faverges, de la 3^e^ commission apostolique, dont les travaux commencés à Annecy en 1656 aboutirent à la béatification du V. Serviteur de Dieu en décembre 1661. Il fut également envoyé à Rome pour la canonisation du Bienheureux, en 1665. Il mourut en 1680 sur le siège d'Evreux, où il avait été transféré on 1661.

Digitized by Google

de Jésus. L'évêque et le missionnaire avaient les mêmes vues, ils n'ambitionnaient que les mêmes succès : réformer ces populations par l'enseignement de la parole de Dieu, par l'exemple des mœurs évangéliques, par l'appel fréquent aux sources vivifiantes des sacrements ; raviver surtout dans les ecclésiastiques la vie de la foi, l'austérité de la pénitence et le zèle du saint ministère ; inviter, entraîner à l'apostolat toutes les âmes généreuses capables d'entendre cette parole du divin Maître : « La moisson « est abondante, il est vrai, mais les ouvriers sont en petit « nombre ; priez donc le maître de la moisson pour qu'il « envoie des ouvriers travailler à la moisson[1] ».

Or, quelle est la contrée catholique assez stérile pour que l'on ne puisse pas y rencontrer, au profit de l'apostolat, de ces veuves désabusées du monde et avides uniquement de se donner à Dieu ; de ces pieuses filles qui aspirent au recueillement et à la retraite, pour y abriter leur virginité, et consacrer aux œuvres religieuses un dévouement dont les intérêts de la terre ne sont pas dignes ? Ne pouvait-on pas, parmi ces personnes si nombreuses, et trop peu utilisées jusque-là, recruter de précieuses phalanges pour toutes les entreprises que demandaient les besoins innombrables de la société catholique en décadence ? — Ces pensées, souvent échangées entre l'évêque et le missionnaire, devinrent la semence d'où sortit d'abord comme un germe inaperçu, puis comme une frêle tige, enfin comme un arbre gigantesque, l'Institut des Sœurs de Saint-Joseph qui, dans l'esprit de ses fondateurs, était appelé à réaliser le dessein primitif de saint François de Sales dans l'institution de la Visitation. Ce plan, exécuté dès la première

[1] S. Luc, x, 2.

Digitized by Google

année de l'Ordre, en 1612, avait été modifié cinq ans plus tard sur les instances inflexiblement réitérées de Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, qui, par un attachement excessif aux traditions, regardait la clôture comme essentielle et nécessaire à la stabilité de la vie religieuse pour les femmes.

Saint François de Sales, au contraire, voulait allier la vie de Marthe à celle de Marie, les œuvres extérieures de charité au repos de la contemplation.

« Mon dessein, disait l'admirable saint, avait toujours été d'unir ces deux choses par un tempérament si juste qu'au lieu de se détruire elles s'aidassent mutuellement, que l'une soutînt l'autre, et que les sœurs en travaillant à leur propre sanctification procurassent en même temps le soulagement et le salut du prochain. Leur prescrire aujourd'hui la clôture serait détruire une partie essentielle de l'Institut, priver le prochain de secours précieux et de bons exemples, et priver les sœurs elles-mêmes du mérite des œuvres de charité si recommandées dans l'Evangile, si autorisées par les exemples de Notre-Seigneur ».

Malgré des raisons si plausibles, l'évêque de Genève ne s'opiniâtra point dans son sentiment ; inspiré uniquement par la vue du bien, et préférant à sa manière de voir celle de l'Archevêque, il arrêta que sa congrégation serait érigée en Ordre religieux, garderait la clôture et ferait des vœux solennels ; ce qui lui inspira dans la suite ce bon mot aussi plein d'esprit que d'humilité : « On m'appelle le fondateur de la Visitation ; est-il rien de moins raisonnable ? J'ai fait ce que je ne voulais pas faire, et j'ai défait ce que je voulais ».

Mgr de Maupas pressa donc le P. Médaille de se mettre à l'œuvre et de réunir les éléments de la société qu'ils

Digitized by Google

méditaient. Quand le saint missionnaire fut assuré de la vertu et de la constance de ses premières adeptes, appuyé de l'autorité du prélat, il les convoqua à une réunion qui devait être, à l'insu même des humbles filles qui s'y rendirent, la naissance d'une nouvelle association religieuse dans l'Eglise. Le cénacle où il leur insinua les secrets desseins de Dieu sur elles, fut la maison d'une vertueuse veuve, Mme de Joux, née Lucrèce de Laplanche, qui semble avoir été la première mère de l'Institut au berceau, comme son hôtel en était le premier abri.

Ainsi, un apôtre communique à des âmes saintement disposées, un souffle qui lui est venu d'en-haut, et dont lui-même ne saurait pressentir la fécondité. Ces âmes s'ouvrent humblement et reçoivent le souffle divin ; elles ressentent une émotion de soumission aimante et de zèle ardent et joyeux ; elles ne se doutent pas que ce qui se passe en elles est la communication d'un germe céleste ; mais un acte créateur est décrété, et une famille spirituelle va naître, qui s'étendra un jour sur toutes les plages de l'univers.

Quelles paroles furent échangées dans cette première rencontre ? L'Esprit-Saint, qui animait le prêtre et ses disciples d'un feu également vif, leur fit-il éprouver un pressentiment distinct de leur vocation, et leur donna-t-il une claire vision de l'œuvre à laquelle il les prédestinait ? ou bien, tout en acceptant le sacrifice de leur dévouement, permit-il plutôt ces incertitudes qui ajoutent un nouveau mérite au sacrifice, ces craintes que l'humilité enfante et qui ne réduisent l'homme au découragement et à l'impuissance, que pour montrer plus visiblement, à un moment donné, que Dieu seul a tout dirigé, que sa main seule a tout fait ? — Nous l'ignorons ; aucun document, aucun écho

Digitized by Google

ne nous est parvenu qui puisse nous l'apprendre. Ce que nous savons, c'est que, dans les voies ordinaires de la Providence, les plus grands desseins n'ont d'abord, aux yeux de ceux qu'elle choisit pour les accomplir, que la forme vile et parfois insaisissable d'une semence, et quand, plus tard, la semence est devenue une grande et belle plante, l'ouvrier dont Dieu s'est servi s'étonne, plus que personne, des développements imprévus, inespérés, que seule la Sagesse divine a su donner à de si chétifs commencements. Il est infiniment probable que ni Mgr de Maupas, ni le P. Médaille, ni aucune des simples filles groupées sous le toit hospitalier de Mme de Joux, n'eurent la consolation de prévoir que, deux siècles et demi plus tard, après des orages aussi formidables que ceux de la grande Révolution, l'arbre, dont elles étaient les chétives racines, étendrait ses rameaux sur la France entière, sur presque toute l'Europe catholique, sur tous les continents, et abriterait de son ombre tutélaire tant de faiblesses et tant de misères des populations chrétiennes.

La même obscurité couvre aussi les causes et les circonstances du choix du nom qui fut donné à l'humble Société. Ecrit au front des familles cénobitiques, un nom est comme une prophétie. Pourquoi mettrions-nous en doute l'action providentielle qui laissa tomber le nom béni de saint Joseph sur le berceau d'une famille dont il prophétisait si heureusement les travaux et les vertus? Fut-il donné au Père vénérable, qui fit le choix de ce vocable, de compter les légions d'enfants que l'Institut naissant aurait un jour à initier aux connaissances chrétiennes, comme Joseph eut l'honneur d'être l'éducateur visible de l'Enfant-Jésus, le premier guide apparent de son enfance, le témoin privilégié de l'accroissement et des développements mer-

Digitized by Google

veilleux que sa sagesse manifestait de jour en jour devant Dieu et devant les hommes[1] ? — Contemplait-il en esprit les services innombrables que devaient recueillir, des mains de ses filles, durant un long avenir, les pauvres, les malades, les orphelins, les délaissés, tous les affligés, comme Jésus et Marie reçurent tant de fois, du Chef de la Sainte Famille, les secours que réclamaient soit les faiblesses de l'âge, soit les tristesses d'une vie si cruellement éprouvée ? Jouissait-il à l'avance du spectacle de ce travail et de ce recueillement, de cette union intime avec Dieu et de cette ardeur qui va au-devant de toutes les fatigues, de cette activité féconde et de ce silence intérieur qu'un jour les Sœurs de Saint-Joseph embrasseraient avec un soin égal, et sauraient tempérer l'un par l'autre, comme leur aimable protecteur et modèle savait sanctifier l'empressement et le mouvement d'un labeur infatigable par l'union la plus intime de ses pensées avec les sacrés objets de son dévouement ? — Si l'homme ne pouvait prévoir ces rapprochements augustes, et les précieuses ressemblances que l'avenir manifesterait entre le Bienheureux Patriarche et la mission des vierges qu'il adoptait pour ses filles, Dieu les contemplait ; la filiation spirituelle était confirmée par sa grâce ; et déjà les nouvelles épouses de Jésus-Christ avaient dans leur nom même le germe de leurs vertus et la forme de leur existence.

Pour une famille religieuse, les moindres souvenirs qui se rattachent à son premier âge sont d'un prix inestimable et, à mesure que la vague du temps les emporte, les quelques débris qui en restent deviennent chers à l'égal d'un trésor. Nous ne craignons point de nommer ainsi

[1] S. Luc, II, 52.

Digitized by Google

une pieuse lettre, que le P. Médaille écrivait à l'une de ses chères filles, et qui a survécu au naufrage des ans : mieux que toutes les conjectures, elle nous initiera aux pensées que cet ouvrier spirituel aimait à semer dans ce nouveau jardin de l'Epoux. — L'œuvre naissante lui paraît si frêle encore, et il sent si bien le besoin que Dieu l'avoue pour sienne, et lui donne l'accroissement, qu'il n'ose l'appeler que *son petit dessein*. D'ailleurs, loin de concevoir de vastes développements et une action étendue, il ne rêve pour ses chères filles qu'une existence *anéantie*. Il ne cherche, dans les souvenirs évangéliques par lesquels il veut soutenir leur courage et éclairer leurs pas, que ceux qui étalent mieux les abaissements de l'homme-Dieu, et qui apprennent mieux aux âmes à se détacher d'elles-mêmes et à se compter pour rien. *La vie eucharistique* du divin Maître lui apparaît de préférence comme le modèle et la source où les servantes de Dieu iront puiser l'intelligence et l'amour de la vie cachée, du silence, de l'obéissance aveugle, de la patience dans les mépris et du parfait renoncement à soi-même.

Voici le texte de cette lettre d'une importance capitale. Nous l'avons emprunté intégralement à *l'Histoire de la Révérende Mère du Sacré-Cœur de Jésus, Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon*. Seulement, pour en faciliter la méditation, nous l'avons divisé en douze alinéas numérotés, et nous imprimons en italiques certaines propositions majeures qui en sont comme les titres :

Ma chère Fille,

I. *Dieu m'a fait voir, si je ne me trompe, un modèle accompli de notre* PETIT DESSEIN *en la très-sainte Eucharistie.*

Digitized by Google

II. *Jésus y est tout anéanti.* Nous devons aussi, ma chère fille, travailler à l'établissement d'un Institut *anéanti*. Il ne doit rien être aux yeux du monde ; et devant Dieu, il sera ce que Dieu, par une miséricorde infinie, daignera faire de notre Institution. Elle sera petite, cachée, comme Jésus en la très adorable Eucharistie, où il est si caché qu'il est totalement invisible.

O Dieu, que notre Institution sera heureuse, si elle maintient cet esprit de petitesse, d'humilité, d'anéantissement et de vie cachée au monde et à ses propres yeux !

III. Que de rapports entre notre néant et l'anéantissement du Dieu Sauveur, en son divin Sacrement ! Nous y avons un modèle accompli de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

IV. *Rien de plus pauvre au monde que ce grand Sauveur, qui se voile*, non pas de la réalité d'un peu de pain, mais de son espèce ou apparence. Quel détachement n'a-t-il point des choses dont on lui donne l'usage ? Qu'elles soient riches, ou qu'elles soient pauvres ; qu'on lui donne ou qu'on lui ôte ses ornements, il les prend, il les laisse sans résistance. Il reste également content et parfaitement dénué de tout. — *De même, en notre pauvreté*, nous serons si entièrement dénués et dépouillés de tout ce que nous aurons consacré à Dieu, et à l'association du PETIT DESSEIN, que nous serons toujours dans un parfait contentement, soit que nous ayons beaucoup, soit que nous ayons peu ou que nous n'ayons rien ; car notre PETIT DESSEIN demande un entier dépouillement.

V. *Quant à la chasteté et pureté de ce mystère*, elle paraît en ce que ce cher Sauveur, vierge et Epoux des vierges, n'y a des yeux et un cœur que pour les âmes. Il n'y a nul usage des sens ; tout y est pour la pureté et la purification des cœurs. *Et ne serions-nous pas heureux, s'il en était de même de nous?* Si nous n'avions des yeux, des oreilles, une langue, un cœur, que pour ce cher Sauveur, et si tout l'usage de nos sens tendait à la pureté et à la purification des cœurs? *C'est ce que fera, Dieu aidant, la chasteté de notre petite Institution.*

Digitized by Google

VI. *Mais la sainte obéissance de ce cher Sauveur n'est-elle pas miraculeuse* ? A-t-il jamais eu une pensée, ou dit un mot, pour résister à la volonté du prêtre, homme chétif et souvent pécheur, qui le consacre, qui le touche et le porte où il veut? A-t-il jamais refusé de venir, quand le prêtre l'a voulu, en nos cœurs si pauvres et si mal préparés ? Cette pensée me ferait fondre en larmes, si je n'étais pas plus dur que le marbre.— Ne perdons jamais de vue, ma chère fille, les merveilleuses perfections de la divine obéissance. *Plaise à la divine bonté, que la nôtre soit toute semblable,* puisque nous faisons partie d'un *Institut anéanti !* N'ayons jamais ni pensée, ni sentiment, ni parole, qui résiste tant soit peu à l'obéissance. Obéissons à l'imitation de ce cher Sauveur, en enfant, sans raisonner, sans nous mettre en peine de rien, que de laisser conduire la divine Providence, comme une nourrice, qui sait bien ce qui nous est nécessaire, et qui, après tout, doit absolument gouverner les créatures amoureusement anéanties dans son sein, telles que doivent être surtout les âmes du PETIT DESSEIN. *O chère et très-humble obéissance, qui es la marque assurée de la véritable vertu, puisses-tu, à jamais, être véritablement parfaite en tous les membres de notre nouveau corps religieux,* si je dois l'appeler ainsi, puisque, véritablement, il me semble qu'il n'y a que l'ombre, et non pas la réalité d'un corps, tant il doit être *anéanti !*

VII. *Et si nous voulons un modèle de notre amour pour Dieu et de notre charité envers le prochain,* où le trouverons-nous mieux qu'en ce saint Sacrement? Ce mystère est appelé l'amour des amours. Il révèle l'étendue, la perfection, les actes, la durée, l'immutabilité, l'extension ou la grandeur de tous les saints amours. — *Notre chère Congrégation,* en laquelle chacun des sujets qui la composent doit avoir toujours la plénitude du saint amour dans le cœur, et qui fait profession d'être une Congrégation du plus parfait amour, trouvera bien là de quoi imiter.

VIII. *De plus, ce Sacrement est un mystère d'union et parfaitement unissant.* Il unit toutes les créatures à Dieu ; et, par le titre de communion qu'il porte, il unit tous les fidèles

Digitized by Google

entre eux, par une commune union, de laquelle Notre Seigneur parle en des termes si ravissants, quand il demande à son Père que tous les fidèles « *soient un, qu'ils soient consommés en un, ainsi que son Père et Lui ne sont qu'un* ». — *Voilà, ma chère Sœur, la fin de notre Congrégation anéantie.* Elle tend à procurer cette double union *totale* de nous-mêmes et de tout le cher prochain avec Dieu, et de nous-mêmes avec toute sorte de prochain, et tout le cher prochain avec nous et avec lui-même; mais tout en Jésus et en Dieu son Père. — Daigne la bonté divine nous faire connaître la noblesse de cette fin, et nous assister pour devenir des instruments propres à la faire réussir! — J'ai appelé cette union *totale*, parce que ce mot comprend toute la perfection qui se peut rencontrer en la nature et en l'exercice de l'amour de Dieu et du cher prochain. Plaise à la bonté divine que nous puissions contribuer, en qualité de faible instrument, à rétablir en l'Eglise, cette *totale* union des âmes en Dieu et avec Dieu!

IX. *Enfin, notre chère Institution doit être toute humilité*, et faire profession, en toutes choses, de chérir et de choisir ce qu'il y a de plus humble. Elle doit être la plus petite et la plus anéantie en l'humilité. Elle doit être toute modestie, toute douceur, toute candeur et simplicité, tout intérieure, en un mot, toute vide de soi-même et de toutes choses, et toute remplie de Jésus et de Dieu, par une plénitude que je ne puis assez bien expliquer, mais que la bonté divine vous fera comprendre. — Toutes ces choses ne se trouvent-elles pas merveilleusement en la sainte Eucharistie? Quoi de plus humble que notre cher Sauveur en ce mystère! Quoi de plus modeste, de plus bénin et doux, de plus simple et candide, de plus plein de Dieu et vide de tout le reste! Voilà, chère Sœur, le modèle de notre Institution; il me semble que nous trouverons sa nature et ses emplois dans cet adorable mystère.

X. *Le vivre et le vêtir de notre petit Etablissement sera une extrême frugalité et modestie*, avec la différence que demande la diversité des besoins. C'est aussi ce que nous remarquons dans l'espèce du Saint Sacrement, qui est très

Digitized by Google

commune et présente néanmoins des différences en son goût et couleur, selon la diversité ou plus grande délicatesse du vin et du pain.

XI. *Les maisons de nos filles seront semblables au tabernacle toujours fermé à clef*, et nos Sœurs ne sortiront, comme Jésus, que par obéissance et charité, pour revenir bientôt et pour se consommer en tous les emplois.

XII. *Au reste, comme ce cher Sauveur, en la sainte Eucharistie, semble n'être rien à soi, mais tout à Dieu son Père et aux âmes qu'il a rachetées de son précieux sang; ainsi, ma chère fille, notre* PETIT DESSEIN et les personnes qui le composeront ne seront rien à elles-mêmes, mais toutes perdues et anéanties en Dieu et pour Dieu ; elles seront toutes, avec cela, au cher prochain et rien à elles-mêmes. Daigne Dieu opérer ces merveilles, selon la mesure de son bon plaisir ! Amen.

C'est dans ces intimes épanchements du père, ouvrant toute son âme à sa fille spirituelle, que se révèle tout l'esprit des premières Sœurs de Saint-Joseph ; c'est dans cet unique testament que les générations les plus lointaines de l'humble Institut retrouveront le souffle natal de leur race et leur véritable esprit vital.

La Congrégation était née ; elle avait un nom, et des lèvres sacrées lui avaient dit, de la part de Dieu, ce qu'elle devait être dans le monde ; elle n'attendait plus que l'heure d'entrer en scène, et d'inaugurer sa mission laborieuse. Cette heure allait sonner sans retard ; car, pour les familles religieuses, être et travailler, c'est tout un. Le 15 octobre 1650, le jour de la fête de la grande réformatrice du Carmel sainte Thérèse, l'évêque du Puy assembla les nouvelles religieuses dans l'hôpital des Orphelines de sa ville épiscopale et, prenant acte de leur consécration

Digitized by Google

aux œuvres de la charité, il leur donna la direction de cet établissement. L'intervention du pontife, l'offre et l'acceptation d'une charge publique constituaient une sorte de reconnaissance canonique et annonçaient que les Sœurs avaient fait leur premier pas dans la vie sociale. Le pieux évêque ne manqua pas, dans cette solennelle circonstance, d'adresser à ses filles une instruction imprégnée de l'esprit de Dieu ; il détermina la forme du vêtement qui devait être leur marque distinctive ; il le leur imposa lui-même avec ces rites augustes qui font d'une vêture un souvenir impérissable et une leçon de sainteté ; enfin, il leur donna les règles qui traçaient leur genre de vie, leur mission, les objets de leur culte spécial et de leurs méditations, et de toute la direction de leur conduite ; puis, par son autorité d'évêque et de père, mettant le naissant Institut sous la protection du glorieux patriarche saint Joseph, il lui confirma le nom de « *Congrégation des Sœurs ou Filles de Saint-Joseph.* » Il nous coûte d'abréger ces récits si chers ; mais d'autres auteurs les ont écrits au long ; et la curiosité de nos lecteurs trouvera dans leurs pages, avec l'abondance des faits, le charme de la diction. Pour nous, l'objet de cet ouvrage nous oblige à hâter notre marche.

Peu de temps après, grâce à de nouvelles recrues, les Sœurs étaient chargées du soin de l'hôpital de Mont-Ferrand [1] et de l'éducation des orphelines recueillies dans ce pieux asile. Ainsi les voyait-on à l'œuvre, et donnaient-elles le prélude des entreprises que l'on pourrait désormais confier à leur zèle.

[1] *Mont-Ferrand*, commune de Clermont-Ferrand, formant autrefois, avec Clermont, deux villes distinctes, qui furent réunies en une seule sous Louis XII ; 3.556 habitants.

Digitized by Google

Une année ne s'était pas encore passée depuis la prise de possession du premier hospice d'orphelines, que le saint évêque, pleinement édifié sur le dévouement et l'intelligence avec lesquels les Sœurs s'acquittaient de leurs délicates fonctions, ne craignit pas de prononcer l'approbation définitive du pieux Institut. L'ordonnance est en date du 10 mars 1651. L'évêque ajoutait à la teneur de l'acte juridique de vives considérations qui recommandaient sa chère fondation aux évêques de France : « Nos Seigneurs les Evêques, disait-il, sont très humblement suppliés d'avoir une charité paternelle pour le maintien et l'avancement de cette petite Congrégation, en considération de saint François de Sales, puisqu'elle n'*a été établie que pour y faire revivre l'esprit de la première institution que ce bienheureux Prélat fit des Sœurs de la Visitation de Sainte-Marie* ». Enfin, pour que rien ne manquât aux conditions légales, l'Institut obtenait en 1666 des lettres-patentes du roi Louis XIV.

On voit si c'est à bon droit que nous avons attribué à Mgr de Maupas la haute paternité de la Congrégation. Si un autre en avait conçu la pensée, c'est lui qui l'accueillit, qui la bénit ; à son premier essai, il l'encourage, il la confirme ; il lui donne un nom et une place au foyer de l'Eglise ; il la met à l'œuvre et l'investit de tous les droits des familles religieuses.

Dans un rang plus humble, un autre père communique au naissant essaim le souffle de la vie spirituelle : c'est dans les âmes qu'il travaille à féconder les germes sur lesquels tombe la bénédiction du pontife. Ses lèvres donnent les conseils, sa main trace les règles qui assurent l'union intime des épouses avec l'époux divin et préparent les ascensions de leurs vertus. Tandis que le premier les livre

Digitized by Google

à l'Eglise, et appelle sur elles la protection des autorités canoniques et civiles, le second les attache par des nœuds mystérieux au Cœur de Jésus, les livre à l'influence de sa grâce, et leur apprend à attirer sur leur vie cachée en Dieu les faveurs que le Ciel tient en réserve pour ceux qui lui ont tout sacrifié.

Laissons maintenant la nouvelle Congrégation gagner de proche en proche, comme fait la charité, par la seule efficacité de ses bienfaits. Du diocèse du Puy elle passe aux diocèses circonvoisins de Clermont, Grenoble, Embrun, Sisteron, Viviers, Uzès. Ses recrues lui reviennent également soit du pays qui lui a donné naissance, soit des diocèses qui lui ont ouvert leurs portes ; tant le dévouement est contagieux dans l'Eglise catholique. Elle s'implante à Vienne en 1668 ; puis elle fait son entrée à Lyon, où elle embrassera les œuvres les plus variées de la bienfaisance évangélique. Nous la trouvons en cette grande cité chargée, dans divers quartiers, de l'instruction des petites filles, de la direction des sourdes-muettes, de l'assistance des pauvres à domicile, du soin des incurables, de l'entretien des prisonniers, du service du grand hôpital, et de nombreuses entreprises analogues. C'est à l'apprentissage de services si divers que se développe, dans les Congrégations religieuses, le génie de la charité ; c'est au contact de cette variété d'œuvres qu'achèvent de se dessiner les traits caractéristiques de leur physionomie ; c'est aux nécessités de ces travaux multiples qu'elles empruntent le dernier mot, et comme le fini de leurs Constitutions.

Nous connaissons maintenant l'esprit qui les anime, et l'emploi qu'elles font de leurs facultés et de leur temps. Aux exercices de la plus fervente piété, au travail de la sanctification de leurs âmes par la prière et l'union à Dieu,

Digitized by Google

les Filles de Saint-Joseph joignent les labeurs de l'apostolat, par l'enseignement du jeune âge, par le dévouement envers toutes les formes du malheur, et par l'exercice de tous les services extérieurs qui éclairent, guérissent et consolent. — Ecrites d'abord dans les cœurs des Sœurs, par la parole brûlante du premier guide spirituel, révélées ensuite par leurs œuvres aux yeux des populations chrétiennes, leurs Constitutions attendent l'expérience des années pour prendre une forme définitive ; et ce n'est qu'en 1693 qu'elles paraissent imprimées, par ordre de Mgr de Villars, archevêque de Vienne, qui les revêt de son autorité. Le temps n'y apportera que de légères modifications, comme il est facile de le voir en comparant, à la première édition, la seconde qui parut en 1729, à Lyon, avec l'approbation de Mgr de Neuville de Villeroy, archevêque de ce grand siège.

Le costume donné aux Sœurs par leur illustre fondateur, et qu'elles portent partout où les appellent les développements de l'Institut, est à peu de détails près le même que nous le retrouvons aujourd'hui. La pauvreté en a limité les frais ; l'humilité et la modestie en ont tracé les contours et compté les plis. Sur une robe de serge noire, plissée par-devant, et serrée autour du corps au moyen d'une ceinture, elles portent, dans l'intérieur de leurs maisons, une coiffure qui se replie sur elle-même pour les garantir des ardeurs du soleil ; et quand elles sortent, elles y joignent, pour la modestie des yeux, une écharpe longue, qu'elles placent sur leur tête et laissent retomber sur leurs épaules ; elles en tiennent les deux bouts noués sur la poitrine. Elles ont au cou un mouchoir blanc ; enfin, pour signe distinctif de leur consécration à Dieu, elles portent une petite croix avec un Christ en cuivre doré, suspendu à leur poitrine. Deux siècles se sont écoulés depuis que Mgr de Maupas

Digitized by Google

adoptait pour ses filles ce simple vêtement ; à peine, dans cet espace, peut-on compter une période de dix ans qui n'ait vu les plus étranges modes changer, pour les femmes, les formes du costume ; mais, au milieu de ces vicissitudes, les religieuses apparaissent comme elles sont, les filles de l'éternité, qui ne change pas. Tout au plus, voit-on, pour les Filles de Saint-Joseph, leur mouchoir blanc d'épaules remplacé par une guimpe de toile blanche qui les couvrira mieux, et une cornette de même étoffe qui encadrera sévèrement le visage. A la ceinture ou cordon, elles suspendront un chapelet, dont le frôlement à leurs côtés sera une perpétuelle invitation au recueillement et à la prière. Il est superflu de dire qu'aucune distinction du costume ne signalera, aux yeux du monde ou aux yeux des Sœurs, les religieuses élevées en supériorité. L'humilité de l'uniforme, absolument semblable sur les épaules des plus petites Sœurs et sur celles des Mères les plus vénérées, révèle uniquement des servantes de Dieu et des servantes des pauvres. Les épouses de Jésus-Christ n'ambitionnent que ce titre.

Demande-t-on dans quelles conditions sociales se recrutera la nouvelle Société, et quelles sont les précautions imaginées pour qu'une vocation sortie du château ne vienne pas s'y heurter contre une autre sortie de la chaumière ou de l'échoppe ? — Préoccupation oiseuse. Peu importe en quels rangs de la société se recrute la famille religieuse ; peu importe, soit le sacrifice que les unes auront à faire des biens de la fortune et des avantages du siècle pour embrasser la profession de la pauvreté et du dévouement de Jésus-Christ, soit l'origine obscure d'où sortiront les autres pour s'élever à la dignité d'épouses du divin Maître. Leur fiancé les revêt d'une gloire qui met en oubli l'éclat ou la bassesse de leur condition première ;

Digitized by Google

fidèles à l'appel de Dieu, qui les tire de la maison paternelle pour les introduire dans l'intimité de son sanctuaire et au partage de son abnégation, leur beauté n'est plus celle que donne la nature ou l'art, et dont se laissent éprendre les yeux mondains ; mais celle que la grâce divine fait jaillir du fond de l'âme, et que l'Epoux sacré communique, avec son esprit et avec son amour, aux vierges qui recherchent ses augustes fiançailles.

Digitized by Google

CHAPITRE II

MÈRE SAINT-JEAN FONTBONNE AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1789

Rapide coup d'œil sur le XVIII^e^ siècle. — La maison de Monistrol. — Sœur Saint-Jean Fontbonne. — Sa famille, son éducation, son entrée en religion. — Préludes de la Révolution. — Solide formation religieuse de Mère Saint-Jean. — Elle est élue supérieure. — Révolution française. — Sort de la maison de Monistrol. — Courage de Mère Saint-Jean. — Sa captivité. — Sa condamnation à mort. — Délivrance. — Retraite au foyer paternel. — Lettre de Mgr de Gallard.

De l'arbre fécond planté par la main de Mgr de Maupas et du Père Médaille, le rameau que nous verrons plus tard fleurir sur le sol de la Savoie n'ayant pris racine qu'après que le tronc primitif eut été brisé et arraché par l'orage de la Révolution française, il semble que nous pourrions passer sous silence les années écoulées depuis l'établissement de l'Institut jusqu'à l'époque où la paix ramenée par le Concordat lui permit de prendre un nouvel et plus vaste développement. Mais un double devoir nous demande de consacrer au moins quelques pages aux souvenirs que la première Société a laissés à travers le dix-huitième siècle. D'abord, nous avons à y contempler et à y saluer une figure vénérable, que nous verrons reparaître au lendemain de la Révolution, et qui, comme les vieillards de la captivité de Babylone[1], aura vu l'ancien et le nouveau temple. En second lieu, au sein des effroyables épreuves que la fin du XVIII^e^ siècle infligea aux Congrégations religieuses, il y a pour nous de précieuses leçons et d'utiles exemples à recueillir.

[1] I Esd., 3, 12.

Digitized by Google

Parmi les colonies envoyées par la Communauté du Puy dans les divers diocèses de la France centrale, il en est une qui devait conserver, durant la tourmente révolutionnaire, le germe de la famille religieuse destiné à donner plus tard une tige plus vigoureuse que l'arbre primitif : c'était la maison de Monistrol [1], chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Yssingeaux, dans le département de la Haute-Loire. Là, sans nous arrêter aux débuts et à l'histoire de cette fondation qui date de 1778, nous apparaît un nom cher au-dessus de tous les autres aux Filles de Saint-Joseph ; car c'est par lui que se rallumera, au commencement du XIXe siècle, l'étincelle de la Congrégation ensevelie sous les décombres. Ce nom sera, particulièrement pour notre rameau savoisien, un nom d'espérance ; car nous le verrons renaître deux fois en Savoie dans deux religieuses vénérées dont le souvenir est resté ineffaçable.

La première, qui reçut avec l'habit religieux le nom de Saint-Jean-Baptiste, était née dans la paroisse de Bas-en-Basset [2], du département de la Haute-Loire, le 3 mars 1759. Enfant d'une famille profondément chrétienne, comme l'étaient et comme le sont encore les habitants de ces lointaines vallées, elle reçut avec le lait maternel les premiers éléments d'une éducation forte et religieuse, et s'initia dès ses premiers ans à la pratique des vertus qui font les peuples robustes et qui préparent les grands serviteurs de Dieu. De la famille, elle passa, toute jeune

[1] *Monistrol*, ou *Monistrol-sur-Loire*, 4.931 habitants ; en 1846, la population était de 1.112 habitants. On y voit encore les ruines du château des évêques du Puy.

[2] *Bas-en-Basset*, dans la Haute-Loire, arrondissement d'Yssingeaux, chef-lieu de canton. Sa population est de 2.928 habitants. En 1846, elle était de 1.080 habitants.

Digitized by Google

encore, sous un autre toit, où sa vertu précoce allait recevoir la plus heureuse culture : c'était le couvent des Sœurs de Monistrol. Là, sous la tutelle d'une tante paternelle, Sœur Saint-François, qui avait pris l'habit de Saint-Joseph, et qui était la première supérieure de la maison depuis sa fondation, Jeanne Fontbonne (c'était son nom de famille) commença de si bonne heure à goûter les saintes joies de la piété, qu'à l'âge de dix ans elle offrait, par un vœu, à l'Epoux des âmes pures la fleur de sa virginité.

Un instinct si étonnant dans une enfant de cet âge indiquait évidemment que Dieu la voulait parmi ces âmes dégagées des intérêts de ce monde, qui, ayant dit adieu à toutes les espérances terrestres, ne songent plus qu'à tresser, par leurs bonnes œuvres, la couronne de leur immortalité. Ce ne fut pourtant qu'au prix des plus douloureuses émotions que les parents de la pieuse jeune fille, quoique énergiquement chrétiens, consentirent à se priver de celle dont la société faisait leurs plus chères délices. L'enfant ne sentit pas moins cruellement que ses parents les déchirements de la séparation. Sensible aux tendresses d'une mère vraiment aimée et d'un père qu'elle entourait de respect et de tendre affection, elle n'entrevoyait qu'avec un cœur brisé, l'heure où il faudrait s'arracher à leurs embrassements. Mais sa force égalait la douleur de sa piété filiale. Dieu l'appelait, son âme aspirait aux saintes austérités et aux travaux désintéressés de la vie religieuse : rien ne put ébranler sa généreuse résolution. A dix-neuf ans, elle entrait au noviciat de Monistrol. — Plus le sacrifice lui avait coûté, plus les conséquences devaient en être précieuses devant Dieu et devant les hommes.

On était en 1778. A cette époque, on pouvait entendre déjà gronder dans le lointain les bruits précurseurs du terrible

Digitized by Google

ouragan qui allait ébranler en France l'édifice de la religion catholique. Du cloître, du sanctuaire, du monde même sortaient des voix prophétiques qui épouvantaient ; et l'attente commune, même du peuple, confirmait toutes les prédictions sinistres. La chétive Congrégation de Saint-Joseph ne pouvait manquer de voir, comme toutes les corporations religieuses, à l'heure de la tempête, sa fragile nacelle ballottée par les flots en courroux et jetée sur le sable. Or, destinée à tenir d'une main vigoureuse le gouvernail au milieu de la tempête, Sœur Saint-Jean avait besoin, plus qu'aucune de ses compagnes, d'une robuste éducation religieuse. Elle ne lui fit pas défaut. La main saintement sévère de sa pieuse tante, Sœur Saint-François, lui fit porter ce joug d'une discipline austère qui assouplit et aguerrit les âmes, et les rend fortes pour les jours de l'épreuve. L'expérience avait appris à cette vénérable Mère que, selon les règles ordinaires de la Providence, la grâce ne se développe dans les âmes saintes qu'au prix des sacrifices de l'instinct et de la nature ; et que plus le noviciat a dompté les aspirations de la chair et de l'amour-propre, plus l'âge mûr se couronnera de beauté morale, de force et de fécondité surnaturelle.

La jeune novice sut comprendre les pensées de cette mère prudente. Et quand, sept ans plus tard, Mère Saint-François fut rappelée à la tête du couvent de Bas-en-Basset d'où elle était sortie pour fonder Monistrol, ce fut à Sœur Saint-Jean que Mgr de Gallard, évêque du Puy, confia la direction de la maison. Pour la jeune religieuse, le coup fut terrible, autant qu'inattendu. Elle perdait à la fois sa mère spirituelle, sa parente bien-aimée selon la chair, et l'aimable sécurité où elle avait jusque-là vécu, à l'ombre de l'obéissance. C'était en 1785 ; elle n'avait que vingt-six ans. Et l'obéissance lui imposait la charge de supérieure,

Digitized by Google

là où elle n'avait goûté que la saine satisfaction d'obéir, et la Révolution s'avançait à pas de géant !

La nouvelle supérieure se trouva immédiatement en possession de cette ferveur calme, de cette prudence surnaturelle, de cette fermeté douce, de cette bonté sérieuse que ses débuts dans la vie religieuse avaient fait espérer. Sous son autorité s'empressaient de se grouper, comme de jeunes poussins sous les ailes de la poule, une foule de jeunes filles aux yeux desquelles elle paraissait comme le type achevé de la perfection religieuse. Les œuvres s'étendaient sous l'influence féconde de sa haute raison et de son activité infatigable ; de sorte que la petite ville de Monistrol, fière des talents et des vertus de celle qu'elle appelait sa mère, s'applaudissait des précieuses institutions que chaque jour voyait éclore et grandir sous le souffle heureux de la Sœur Saint-Jean. Hélas ! c'étaient les derniers rayons d'un beau jour, et bientôt, à cette prospérité et à cette paix, allaient succéder les horreurs d'une nuit lamentable.

Les principes acclamés par les Etats-Généraux, les entreprises funestes de l'Assemblée nationale, mettaient la France en feu. Après l'ébranlement de l'autorité royale qui se trouvait agitée jusque dans ses plus profondes assises, la religion était la première institution atteinte. Le clergé, à tous ses degrés, depuis le siège épiscopal jusqu'au plus humble presbytère, était entravé dans ses fonctions, menacé même dans son existence. L'évêque du Puy n'était plus défendu par le respect traditionnel de son peuple pour la foi catholique ; mais, insulté jusque dans son palais, il se vit bientôt forcé, pour épargner un crime à l'impiété, de chercher un refuge en Suisse. Le péril venait quelquefois du sanctuaire même. Le prêtre en qui les habitants de Monistrol avaient coutume de révérer le caractère sacré d'un

Digitized by Google

pasteur, séduit par les nouveautés révolutionnaires, n'employait plus maintenant l'ascendant de son ministère et de ses talents qu'à séduire à son tour les âmes simples. Les principes républicains étaient devenus son unique évangile. L'erreur et la violence se donnaient la main pour tromper les ignorants et renverser ceux qui résistaient. Les Filles de Saint-Joseph du couvent de Monistrol ne se laissèrent ni tromper, ni épouvanter. Mère Saint-Jean, prête à subir plutôt une mort cruelle qu'à pactiser avec le schisme, avait su communiquer à ses filles les mêmes pensées, la même fermeté et le même héroïsme.

Pourquoi redire les scènes lamentables qui s'étalèrent dans tous les pieux asiles de la vie religieuse : antiques monastères fondés par des saints, écoles pies, modestes orphelinats, silencieuses retraites où d'humbles vierges cachaient leur pauvreté et leurs pénitences? Des bandes de scélérats, ivres de vin, de lubricité et de haine, s'en allaient, armées de haches, briser les portes des couvents, renverser et fouler aux pieds les objets du culte, et porter aux religieux et aux religieuses l'alternative de l'apostasie ou la mort. Les massacres étaient mêlés de blasphèmes, de hurlements lugubres, de chansons sauvages et de révoltantes obscénités, le crime se plaisant à prendre à la fois toutes les formes de la dépravation. Des parodies sacrilèges livraient aux risées de la multitude les cérémonies saintes du christianisme ; et au milieu de ces orgies on voyait parfois figurer quelques prêtres déchus, qui, à force de cynisme, se flattaient de pallier leur déchéance et d'entraîner dans leur abjection ceux qui avaient été leurs ouailles ou leurs pupilles. — Ecartons ces souvenirs douloureux ! Arrêtons plutôt nos regards sur les spectacles d'un héroïsme, qui fut commun dans ces jours de trouble, et qui mérite d'être

Digitized by Google

rapproché des plus beaux âges de l'Eglise. De faibles femmes, sans défense, se montrent intrépides en face des bandes armées ; elles font retentir les cachots des chants de leurs actions de grâces ; elles montent joyeusement sur l'échafaud, comme au vestibule du ciel ; ou bien elles vont abriter leur foi et leur chasteté dans les antres des forêts, ou bien enfin, choisissant l'exil, elles embaument de leurs vertus les contrées qui leur donnent l'hospitalité.

Mère Saint-Jean était de la race de ces âmes fortes. Lorsque l'émeute vint pour enfoncer les portes de son couvent et exiger de la Communauté le serment impie imposé par la Convention et déjà prêté par le pasteur infidèle, elle trouva, dans les trésors de son âme, une de ces paroles qui révèlent un caractère invincible. Se présentant seule devant les envahisseurs, elle refuse au nom de toutes ses filles le serment demandé, en disant avec fermeté et sang-froid : « Ici, la tête répond pour le corps. » Frappés et désarmés par tant de courage, les révolutionnaires se retirèrent en s'écriant : « Quelle femme ! il n'y a rien à gagner avec elle. » Alors, s'entourant à la hâte d'une forte défense pour protéger le départ de ses chères filles, Mère Saint-Jean leur communique ses dernières instructions; elle assure leur retraite entre les mains qui doivent les conduire à leurs maisons paternelles ; quant à elle-même, elle se résigne à tomber à la merci des persécuteurs. Deux religieuses seulement restent auprès de la valeureuse supérieure : Sœur Thérèse, qui est doublement sa sœur, par la naissance et par la profession religieuse, et Sœur Marthe, simple converse. La Communauté étant dispersée, on pouvait espérer que l'émeute se contenterait de cette victoire. On se trompait. La tourbe fanatique renouvelle ses violences, la maison est de nouveau investie ; les portes

Digitized by Google

enfoncées, les trois servantes de Dieu sont appréhendées comme des malfaitrices et jetées à la rue.

Recueillies d'abord par des personnes amies, puis par leurs parents de Bas, elles ne tardèrent pas à être arrachées de leur solitude et emmenées, les menottes aux poignets, dans les prisons de Saint-Didier-la-Séauve[1], où peu de jours après venait les rejoindre la Supérieure de Bas-en-Basset, Sœur Saint-François, tante de Mère Saint-Jean.

L'histoire de l'année 1793 a eu, dans toutes les contrées de la France, à raconter la constance, le calme, la sérénité, la joie même des confesseurs de la foi, au milieu des privations et des indignes traitements dont furent le théâtre les prisons remplies par la férocité révolutionnaire. Les temps de Néron et de Domitien ne présentèrent pas, aux regards de Dieu et des hommes, un spectacle plus hideux par la perversité des persécuteurs, et plus beau par l'héroïsme des victimes. Tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions, depuis le trône jusqu'à la chaumière, jetés dans les mêmes cachots, pêle-mêle, sans respect pour les exigences les plus sacrées des convenances, et pour le seul motif de l'attachement de toutes ces âmes généreuses à la foi de leurs pères. Tous également détachés des intérêts de ce monde qui ne présentait plus qu'une scène de scandales et d'horreur, aspirant uniquement à la mort comme à une délivrance, et cependant donnant à leurs bourreaux un modèle achevé de patience, de dignité, d'amour mutuel et de douceur. Voilà le tableau qu'ont pu contempler toutes les villes de la France ! Voilà l'expiation qui effaçait des

[1] *Saint-Didier-la-Séauve*, H^te^-Loire, arrondissement d'Yssingeaux, chef-lieu de canton, 5.891 habitants. En 1846, population: 1.999 habitants.

Digitized by Google

souillures, hélas, trop réelles ! Voilà le sacrifice d'agréable odeur qui appelait sur notre infortuné pays les trésors du pardon et de la miséricorde divine !

Dans les prisons de Saint-Didier, où elles avaient été enfermées, Mère Saint-Jean, Mère Saint-François et leurs deux compagnes étaient les anges tutélaires qui soutenaient le courage des autres prisonniers que la même cause de l'autel et du trône y avait amenés. A l'entrée des quatre religieuses, la prière, la soumission à la volonté divine, la confiance surnaturelle reprirent dans l'âme de leurs compagnons de captivité la place de l'abattement et du désespoir. Les exercices de piété vinrent occuper les douloureux loisirs des détenus et les aider puissamment à supporter leur épreuve. A défaut du sacrifice auguste de nos autels, elles encourageaient les infortunés à offrir à Dieu le sacrifice de leurs dures privations, de leurs souffrances corporelles, de leurs douleurs morales, et, s'il plaisait à Dieu de le leur demander, le sacrifice même de leur vie.

La jeune supérieure avait conquis jusque sur ses geôliers, qui seraient mieux appelés persécuteurs et bourreaux, un ascendant merveilleux, par le calme impassible avec lequel elle entendait leurs menaces, par la fermeté et l'entrain de la profession de sa foi, par la liberté sainte de son langage, par son intrépidité à contempler la perspective d'une mort imminente. C'est alors qu'elle recueillait le fruit de cette mâle et austère éducation, qui, commencée à la maison paternelle, avait été si heureusement continuée au noviciat. Son âme fortement trempée était à l'aise, et comme dans son élément, au sein des épreuves de toutes sortes dont la Révolution aimait à accabler ses victimes.

Cependant Dieu voulait se contenter du sacrifice intérieur que lui avaient offert ces vierges généreuses, et leur sang

Digitized by Google

ne devait pas couler sur l'échafaud. Un jour, au plus fort de la Terreur, le bourreau, entrant dans la prison pour y choisir ses victimes du lendemain, s'arrête auprès de l'intrépide religieuse, et, fixant sur elle un regard de chacal qui va saisir sa proie, il lui dit : « Citoyenne, à toi demain » ! — « *Deo gratias* » ! répondit-elle avec allégresse. — Ainsi à une pareille annonce avait répondu le grand martyr de Carthage. — « Demain, se dirent entre elles les prisonnières, sera le plus beau jour de notre vie ; préparons nos vêtements de fête, pour accomplir un acte si précieux ». On consacre la dernière pièce de monnaie qui restait encore à se procurer les apprêts de cette dernière toilette, après laquelle elles iraient revêtir au Ciel la robe blanche des compagnes de l'Agneau empourprée de l'éclat du martyre. Nuit sacrée, où se préparent les noces et où l'épouse se pare pour recevoir son fiancé ! Bienheureux ceux qui sont invités au repas des noces de l'Agneau[1] ! — A l'heure annoncée, la porte du cachot s'ouvre, les trois religieuses se lèvent pour aller au-devant de l'Epoux. Mais au lieu de la sentence de mort, qui devait les envoyer au Ciel, elles entendent cette étrange nouvelle, qui fit tressaillir de consolation la France entière : « Citoyennes, vous êtes libres ! Robespierre est tombé : vos chaînes sont brisées. — Ah ! mes Sœurs, nous n'étions pas dignes de la grâce de mourir pour notre sainte Religion, s'écria tristement Mère Saint-Jean ; ce sont nos péchés qui ont mis obstacle à cette faveur insigne ».

La chute du tyran, en ouvrant à tant de condamnés les portes de leurs prisons, ne relevait pas, hélas ! les murs des couvents saccagés et renversés ; c'était l'annonce d'une

[1] Apoc., xix, 9.

Digitized by Google

trêve, mais qui ne rétablissait pas les religieuses en possession de ceux de leurs monastères que la nation avait vendus ou qu'elle avait livrés à des usages profanes. Cette paix incertaine et incomplète, ni ne réunissait les familles cénobitiques dispersées par la tempête, ni ne rendait à leur dévouement leurs chères œuvres si cruellement frappées par la démence de l'impiété. La Terreur, légèrement allégée par l'échec de la formidable *Montagne*, ne laissait pas de faire planer encore ses menaces sur la France toujours haletante sous la main de l'audace et du crime. Les prêtres restaient bannis, ou achevaient dans les cachots leur douloureuse existence ; les églises demeuraient fermées ou transformées en rendez-vous profanes ; le culte catholique subissait toujours la même proscription ; tout acte religieux était menacé du dernier supplice, comme un forfait ou un complot contre l'Etat. Ce n'était que dans le plus profond secret, à la faveur de la nuit, et au péril de la vie, que quelques prêtres dévoués, soustraits par de pieuses supercheries à la rage des persécuteurs, parvenaient à offrir de temps en temps le sacrifice de nos autels, à réconcilier furtivement les âmes avec Dieu, à donner le baptême aux enfants, et à bénir quelques rares mariages. Autant le crime marchait la tête haute, autant il fallai. cacher l'attachement à la religion de nos pères, devenue l'effroi des révolutionnaires.

Au sortir de la prison, Mère Saint-Jean, comptant sur la réaction thermidorienne (9 thermidor an II, 28 juillet 1794), essaya de reconstituer sa communauté de Monistrol. Elle n'y réussit pas. La maison sur laquelle reposaient sa dot, celle de sa sœur et celles de ses autres compagnes, avait été vendue par la commune ; l'acquéreur ne voulut la céder à aucun prix ; la municipalité, ruinée, toujours hostile d'ail-

Digitized by Google

leurs à la religion, refusa toute indemnité. Déboutée, dépouillée, elle se retira chez son père avec sa sœur Sainte-Thérèse et Sœur Sainte-Marthe devenue pour la famille une enfant d'adoption.

On comprend donc de quelle circonspection une religieuse, échappée à la prison, devait couvrir sa retraite, même dans la maison paternelle, pour épargner aux yeux de son vieux père le spectacle d'une inquisition journalière, et peut-être de l'effusion du sang de sa fille. Mais Dieu, qui fait tourner à l'utilité de ses serviteurs fidèles la malice de leurs ennemis, changeait en une retraite sanctifiante la dure nécessité, où les religieuses échappées à leur cachot se trouvaient, de cacher à leurs persécuteurs jusqu'à leur existence. Privées de toute relation avec la société, elles portaient du côté du Ciel toutes leurs pensées et toutes leurs affections. Condamnées à languir loin de leurs couvents, détruits ou profanés, elles n'entretenaient que plus ardemment dans leurs cœurs le souvenir embaumé de la vie religieuse, et l'invincible espérance de relever un jour de leurs ruines leurs asiles sacrés, de rassembler leurs familles séparées, de renouer la chaîne de leurs travaux, et de faire revivre les saintes austérités et les pieux exercices du cloître. — Ainsi, autrefois captifs à Babylone, les Juifs fidèles pleuraient au souvenir de Jérusalem. Mais plus inconsolable que tous les autres enfants d'Israël, Néhémie, chef de son peuple, ne pouvait dissimuler sa tristesse même, à la table du roi vainqueur ; il mêlait ses pleurs à la coupe des festins ; invité à épancher son cœur, il ne savait exprimer qu'un désir : celui de retourner dans sa patrie, de rebâtir le temple et la cité de David. — « Et le roi me dit : pourquoi ton visage est-il triste, puisque je ne te vois point malade ? — Et j'éprouvai une

Digitized by Google

vive et profonde crainte ; et je dis au roi : O roi, vivez éternellement. Comment mon visage ne serait-il pas abattu, lorsque la cité, où sont les tombeaux de mes pères, est déserte, et que ses portes ont été consumées par le feu [1] » !

Mère Saint-Jean fut le Néhémie de ses Sœurs et de sa chère Congrégation. Le brûlant amour dont son cœur était dévoré pour la maison de Dieu, l'ardent désir de reconduire à l'Epoux les vierges que la tempête avait dispersées, préparaient cette âme généreuse à devenir l'architecte de la restauration du sanctuaire, aux jours marqués dans les pensées de l'Eternel.

Et déjà la Providence la désignait à cette mission, en inspirant à l'évêque du Puy exilé, Mgr de Gallard, de lui adresser, de préférence à toute autre, la lettre qu'il écrivit en 1798 à ses chères Filles de Saint-Joseph, pour les consoler, les féliciter, les encourager et les diriger dans la cruelle épreuve qu'elles traversaient.

Ce document est aussi honorable qu'instructif. On nous saura gré de le citer en entier : « Comme la lettre du P. Médaille, il exprime et rappelle l'esprit primitif de la Congrégation : son humilité, son zèle, son héroïque dévouement [2] ».

Mes chères Filles, vous avez des droits si sacrés à tous mes sentiments et des titres si glorieux pour les mériter ; vos vertus et mes devoirs, vos exemples et mon désir du bien, vos tribulations et ma sensibilité, vos cœurs et le mien, tout vous répond de ma tendresse, tout vous garantit ma vive et continuelle sollicitude pour vous.

Comme les yeux du Seigneur sont toujours fixés sur les justes, et les oreilles de sa miséricorde toujours ouvertes à

[1] Esd., II, 3.

[2] Abbé Rivaux, *Vie de la Mère Saint-Jean*.

Digitized by Google

leurs prières, j'ose dire aussi, mes chères Filles, mes regards se tournent sans cesse vers vous, et mon âme désolée entend toujours le cri des vôtres. Je me rappelle, et pourrais-je l'oublier, que vous êtes cette portion précieuse de mon héritage qui me fut toujours chère et si digne de l'être ; vous êtes toujours à mes yeux cette race choisie, ce peuple saint, l'objet des complaisances du ciel ; et, en vous arrachant à vos célestes asiles, l'impiété n'a pu ravir au Dieu de toute pureté ses vrais sanctuaires, c'est-à-dire vos cœurs consacrés par la virginité.

Jusqu'à présent, l'ennemi de tout bien et de toute vertu a fait des efforts inutiles pour ébranler votre courage. Dignes épouses de Jésus-Christ, comme Marie, vous êtes restées debout au pied de la Croix, et vous n'avez jamais reculé devant le calice d'opprobres et de douleurs que Jésus-Christ n'a cessé de vous offrir. O mes chères Filles, réjouissez-vous et glorifiez-vous dans le Seigneur, de tous les traits de conformité que le Ciel veut que vous ayez avec votre divin Epoux, et de tous les triomphes dont il a couronné votre invincible fermeté.

Jaloux de votre gloire, effrayé de l'empire de vos vertus, humilié de votre courage, l'esprit de mensonge essaie encore de vous tenter. A force de tourmenter et de désoler votre patience, il croit l'avoir épuisée, et il semble ne vous avoir livrées pendant ces temps, à toutes les angoisses et à toutes les horreurs du besoin, que pour vous obliger à fléchir le genou devant l'idole du crime et de l'impiété, et vous forcer de lui sacrifier les fruits immortels de tout ce qu'il vous fait souffrir ; car on ne peut plus s'abuser sur les vues de la puissance des ténèbres, elle a déchiré elle-même le voile imposteur dont elle couvrait ses artifices.

Tous ces moyens tendent au même but, elle n'en a qu'un : celui d'effacer des cœurs toute religion et toute vertu. Comme il n'y a point de paix pour l'impie, il ne saurait y en avoir avec lui ; s'il flatte, c'est pour dévorer ; s'il promet, c'est pour séduire ; s'il donne, c'est pour corrompre. Eh ! pourriez-vous croire que la voix de la justice et de l'humanité

Digitized by Google

puisse se faire entendre à des cœurs fermés à tous les sentiments comme à tous les remords ?

Voyez comme ils ont traité et comme ils traitent encore ceux des forts d'Israël qui, en dégénérant de leur première vertu, ont eu la faiblesse de plier devant leurs séductions ou leurs menaces ! Qu'ont-ils recueilli de leur complaisance ? — Ils ont augmenté l'audace et la force de l'impiété, jeté la division dans le camp d'Israël et scandalisé les enfants de la foi. Voilà quels ont été les funestes effets de tous ces actes dont la terreur ou la cupidité couvrait la perfidie.

Les premiers Pasteurs l'ont constamment dévoilée, et que reste-t-il à ceux qui ont préféré leurs propres lumières à celles de nos guides et de nos chefs ? — Le regret déchirant d'avoir aigri les maux de la Religion et de la patrie sous le vain prétexte de les adoucir, et la honte d'avoir eu plus de confiance aux fausses promesses de l'esprit de mensonge qu'aux oracles de ceux qui ont reçu du Ciel la mission de le démasquer et de le confondre.

Instruites comme vous l'êtes, mes chères Filles, par ces funestes exemples qui sont, je n'en doute pas, le sujet de vos gémissements comme des nôtres, loin de moi la pensée que vous vous laissiez surprendre au nouveau piège que vous tend l'ennemi de votre bonheur et de vos vertus ! Quel attrait pourrait avoir à vos yeux un don qui vous est offert par des mains aussi perfides que sacrilèges, et que vous ne pourriez accepter qu'aux dépens de votre conscience ? Qui sait mieux que vous ce que saint Paul disait aux premiers fidèles : Vous ne pouvez vous asseoir, tout à la fois, à la table du Seigneur et à celle des démons ; vous ne pouvez boire dans la coupe de Jésus-Christ et dans celle de ses plus cruels ennemis.

L'état de détresse où je vous vois, mes chères Filles, me perce l'âme, et dans mes besoins personnels, je ne sens que l'impuissance où je suis de soulager les vôtres ; mais accoutumées, comme vous l'êtes, à toutes les privations et à tous les sacrifices, exercées à contempler notre divin Modèle, qui n'avait pas où reposer sa tête, pénétrées de confiance et

Digitized by Google

d'amour pour notre Père céleste, qui nourrit les oiseaux du ciel, vous vous précipiterez dans le vaste sein de sa Providence, et vous n'attendrez que de son infinie bonté le prix des sacrifices que vous avez déjà faits et que vous êtes prêtes à faire encore pour la cause de sa gloire et la sainteté de votre état.

Qu'ils sont saints et profonds, mes chères Filles, les desseins de Dieu sur nous, lorsqu'il a permis à l'impie de violer les sanctuaires de la virginité et d'en disperser les pierres au milieu d'un monde pervers ! Le Ciel a voulu vous donner en spectacle aux anges et aux hommes, il vous a semées comme des graines de fleurs dont le vent se joue, et vous a répandues dans les villes, dans les campagnes, au sein même de vos familles, pour porter partout la bonne odeur de Jésus-Christ.

Appelées à une mission si sublime, et après vous être montrées si dignes de la remplir, pourrais-je craindre de vous aucune faiblesse. Non, mes chères Filles, la véritable gloire des vierges est d'accompagner l'Agneau partout où il va ; vous avez eu le bonheur de le suivre dans la carrière de ses humiliations et de ses douleurs, la plupart de vous peuvent se glorifier, comme l'Apôtre, de porter les stigmates de Jésus-Christ sur leur chair innocente ; vous enviez toutes le sort de vos célestes compagnes qui ont suivi le divin Epoux sur le Calvaire, et qui, à son exemple, y ont consommé leur sacrifice, en priant pour leurs persécuteurs et les bourreaux qui les immolaient. Ah ! j'en ai la ferme confiance, je partagerai encore avec l'Epoux de vos âmes l'inestimable consolation d'avoir en vous ma couronne et ma gloire.

Persuadé que l'impiété ne cherche qu'un prétexte pour allumer sur vous les feux d'une nouvelle persécution, je ne m'effraie pas des nouveaux dangers qui vous menacent ; il n'est plus de dangers pour vous ; mais en gémissant dans toute l'amertume de mon âme des nouveaux malheurs qui pourraient vous frapper, j'oserai vous féliciter d'être toujours jugées dignes de souffrir pour la justice, et je me féliciterai

Digitized by Google

moi-même d'être le pasteur de tant d'âmes héroïques, appelées à la double couronne du martyre et de la virginité.

Je m'unis, mes bien chères Filles, à vos combats et à vos victoires, à vos tribulations et à vos faveurs. Humilions-nous tous sous la main toute-puissante du Dieu qui nous visite ; remettons-lui toutes nos sollicitudes et nos soins, et, au sein même des souffrances, nous trouverons notre sûreté, notre perfection et notre force dans le Dieu de toute grâce qui nous a appelés à sa gloire éternelle en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

Du lieu de notre exil, le 19 juillet 1798.

Digitized by Google

CHAPITRE III

MÈRE SAINT-JEAN FONTBONNE
DE LA FIN DE LA RÉVOLUTION A SA MORT

Nouveau genre de vie religieuse à Saint-Etienne. — Les Filles Noires. — M. Cholleton. — Vues du cardinal Fesch sur l'emploi de ces pieuses filles. — Appel fait à Mère Saint-Jean ; ses hésitations. — Elle va à la tête de la nouvelle famille. — Ferveur extrême. — Direction de M. Piron. — Organisation et premiers Etablissements. — Mère Saint-Jean supérieure générale. — Transfert de la maison-mère à Lyon. — Dernières années de Mère Saint-Jean.

Le XIXe siècle vient de naître. Le Concordat de 1801 entre Pie VII et la France est signé. L'Eglise et le cloître vont refleurir. Saint Joseph retrouvera son parterre ; il y verra épanouir une nouvelle génération de roses et de lys plus éclatants que ceux qui émaillaient ses premiers semis ; ses plants iront embellir même des plages lointaines aux noms jusque-là inconnus. Avec une époque nouvelle, s'ouvre une nouvelle histoire.

Ce fut dans la ville de Saint-Etienne en Forez que le grain de sénevé, semé cent cinquante ans auparavant dans la petite ville du Puy, fut de nouveau confié à la terre, et reprit racines pour devenir un grand arbre. Ne nous représentons pas la cité stéphanoise telle que l'industrie l'a faite depuis un demi-siècle, avec ses 146,559 habitants, et cette prospérité qui la classe aujourd'hui parmi les grandes villes de France. Non, au sortir de la Révolution, Saint-Etienne est renfermé dans un cadre beaucoup moins étendu, et sa population n'est guère plus nombreuse que

Digitized by Google

celle du Puy[1]. Le second berceau de la Congrégation ne sera pas moins modeste que le premier ; et par le malheur des temps, si nous comparons les difficultés de la naissance à celles de la résurrection, les secondes nous apparaîtront de beaucoup plus longues et plus pénibles. Voici par quelles circonstances et de quelle manière se reforma la famille religieuse de Saint-Joseph.

Quelques pieuses veuves et des filles chrétiennes, dont plusieurs avaient vécu dans le cloître avant la Révolution, avaient formé entre elles une association de piété et de bonnes œuvres, en vue de se soutenir réciproquement, alors que toutes les ressources spirituelles, lamentablement diminuées, ne donnaient aux fidèles qu'un aliment insuffisant ; et aussi pour réparer, dans la mesure de leurs forces, les ravages de dix années de persécution. Elles vivaient en communauté. Pauvres, les unes par le fait de leur condition, les autres par cet instinct surnaturel qui porte les âmes évangéliques à un dépouillement volontaire, elles avaient choisi, pour abriter leurs travaux et leurs communs exercices, un modeste local, dans la rue de la Bourse, au quatrième étage de la maison Pascal. L'union dans une petite ville d'un certain nombre de personnes, ne saurait garder longtemps l'incognito : elles eurent donc bientôt un nom ; mais, conformément aux vues humbles qui avaient formé leur association, le nom que leur donna l'opinion, ne les désigna que comme une Congrégation chétive et obscure ; on les appela ou *Les Filles noires*, à cause de la couleur de leur costume, ou *Les Sœurs de la bonne mort*, à cause de leur occupation favorite, l'assistance des pauvres mourants.

[1] *Saint-Etienne*, qui s'était fort agrandi depuis le commencement du XIXe siècle, ne comptait, en 1846, que 47.302 habitants.

Digitized by Google

De telles pensées et une si modeste mise en œuvre indiquèrent que ces pieuses filles obéissaient à l'inspiration d'un homme de Dieu. Les Filles noires avaient en effet un guide et un supérieur spirituel. C'était le vénérable M. Cholleton, curé de la principale paroisse de Saint-Etienne, un de ces hommes qui savent interroger Dieu avant d'agir, qui choisissent prudemment les âmes propres à l'accomplissement des œuvres, et qui, après avoir mis la main à une entreprise, la conduisent aux fins que Dieu leur a montrées. L'association des *Filles noires* se développait sous sa direction de manière à devenir, à une heure donnée, la pépinière précieuse d'une grande entreprise.

Il appartenait à un autre de révéler à M. Cholleton la destination de ses filles, qu'il avait si sagement et si habilement préparées. Les *Filles noires* parurent au cardinal Fesch[1], devenu en 1802 archevêque de Lyon, admirablement propres à reprendre dans le diocèse les services qu'y rendaient avant la Révolution les Sœurs de Saint-Joseph ; et le prélat pensa que rien n'était plus à propos que la transformation de cette pieuse association en une nouvelle Société de Filles de Saint-Joseph. On en écarterait avec soin le nom de *Congrégation* qui suffirait seul à soulever une nuée d'obstacles ; mais on raviverait les règlements et les usages de l'ancien Institut. Ainsi aurait-on non-seulement les éléments d'une famille religieuse parfaitement préparée, mais encore la forme qu'il convenait de donner à ces éléments, et le nom tutélaire, qui était à lui seul un type déjà expérimenté et une protection toute-puissante.

[1] V. aux *Documents* Note sur le cardinal Fesch.

Digitized by Google

Il était impossible que le nom de l'ancienne famille de Saint-Joseph ne rappelât pas le souvenir des Sœurs survivantes, qui en étaient comme la personnification ; et, parmi le petit nombre qui en restait encore, il était impossible que l'on ne prononçât pas le nom de la plus connue, de celle qui avait conquis une double popularité, par son administration d'abord, puis par son courage et par ses épreuves, l'ancienne supérieure de Monistrol, Mère Saint-Jean.

A la première nouvelle des vues que le Cardinal-Archevêque jetait sur leur fille bien-aimée, M. et Mme Fontbonne, vieillards cassés par les années, poussèrent un cri de détresse ; ils se plaignirent amèrement au ciel qui menaçait de leur enlever, au bord de la tombe, la consolation de leurs derniers jours. Un coup si imprévu les frappa plus cruellement que la première séparation de leur enfant. La vieille mère, pour conserver son trésor, s'aveugla au point d'en déprécier la valeur, disant dans sa douleur que sa fille était incapable, et *manquait de jugement,* tandis que tout le monde, au contraire, connaissait le jugement solide, la prudence et le grand sens de la vénérable Sœur. Outre la piété filiale, que le grand âge de ses parents rendait encore plus timorée, les sentiments les plus élevés de la Mère Saint-Jean devenaient de son côté le principal obstacle à sa nouvelle vocation. Comment une âme humble, comme la sienne, ne se serait-elle pas alarmée du nom et du rôle de fondatrice que ne cachaient pas assez à ses yeux ceux qui faisaient, avec tant d'instances, appel à son dévouement ?

Cependant il fallait mettre un terme à ces hésitations, si saintes qu'elles fussent. Les supérieurs avaient parlé ; il était évident que Dieu l'appelait. La Providence lui mettait en main le moyen, tant de fois demandé dans ses prières,

Digitized by Google

de renouer la chaîne de la vie religieuse rompue depuis de trop longues années, de rendre à l'Eglise, aux enfants et aux malheureux un dévouement auquel elle avait autrefois engagé et voué toutes ses forces et sa vie. Quand elle eut fait à sa tendresse filiale une part qui consolait ses vieux parents, en leur laissant provisoirement sa bien-aimée sœur Thérèse, elle s'arracha aux embrassements des religieux vieillards et partit d'un pas résolu pour accomplir l'œuvre que Dieu lui destinait dans la nouvelle Communauté de Saint-Etienne. Elle emmenait avec elle Sœur Marthe, son autre fidèle compagne de prison et de martyre. L'arrivée de la Mère Saint-Jean au milieu de sa famille d'adoption est une des dates de notre histoire : c'était le 14 août 1807. Il y avait quatorze ans que la Révolution l'avait fait passer de son couvent de Monistrol à la prison de Saint-Didier.

Mais qui n'admirerait l'abnégation de cette humble Communauté de la rue de la Bourse, renonçant, sur un simple désir de son premier pasteur, à l'avantage de son autonomie, à son nom et à tout son passé, et attendant une Mère qu'elle n'a point connue, et de cette Mère une règle qu'elle n'a point choisie, une autorité que le dévouement n'a point conquise, une direction dont elle ne sait pas le poids ? On trouverait difficilement, même dans les annales de la vie religieuse, un acte plus généreux et plus héroïque ! Qu'un sujet livre son nom à l'oubli et son passé au néant, pour l'honneur de la corporation dont il est membre, c'est un sacrifice dont on voit des exemples. Mais il ne fallait rien moins que l'éducation donnée aux *Filles noires* par M. Cholleton, pour qu'elles fussent prêtes à ensevelir jusqu'au nom de leur chère famille spirituelle pour une simple préférence de l'autorité diocésaine.

Digitized by Google

La nouvelle Mère fut accueillie par ses filles comme l'envoyée de Dieu qui leur apportait le grand art et le véritable trésor de la vie religieuse. Nulle défiance, nulle gêne, nul regret, nulle réserve ne refroidit la tendresse filiale des Sœurs pour leur Mère, ni le dévouement ardent de la Mère pour ses filles adoptives. La plus intime confiance s'établit dès le premier jour, comme si Mère Saint-Jean eût simplement retrouvé à Saint-Etienne les filles auxquelles elle avait dit adieu à Monistrol. Sous sa direction prudente autant qu'énergique, la Communauté se livra, comme par le passé, à la pratique des plus héroïques vertus. Il y avait, dans ces âmes échappées pour ainsi dire au naufrage, un si vif désir de dédommager Dieu des récentes impiétés de la Révolution, que l'amour divin qui les embrasait leur rendit tout facile et agréable.

La Communauté de la rue de la Bourse n'était donc plus l'association des *Filles noires* ou des *Sœurs de la bonne mort ;* c'était la société des *Sœurs de Saint-Joseph,* prenant une existence nouvelle après quatorze ans de disparition. Comme on avait fait revivre le nom, il fallait faire aussi reparaître l'habit. Grande fut l'allégresse des ferventes religieuses, plus grande encore l'allégresse de la pieuse Mère, lorsque, le 14 juillet 1808, dans cette même habitation modeste de la rue de la Bourse, la Communauté revêtit l'ancien habit de Saint-Joseph. Un passé d'un siècle et demi revivait, sortant rajeuni et vigoureux des ruines où la Révolution croyait l'avoir enseveli à jamais. L'arbuste des Sœurs noires, enté sur le vieux tronc de Saint-Joseph, y puisait une sève généreuse et l'espérance d'une fécondité inépuisable.

Dans cette solennelle circonstance, il plut à Dieu de mettre sur les lèvres du prêtre, qui revêtait les Sœurs de leurs nouvelles livrées, quelques-unes de ces paroles d'ave-

Digitized by Google

nir qui semblaient prophétiques, dont l'accent émut profondément la Communauté, et dont les années devaient confirmer la vérité. Ce prêtre n'était plus M. Cholleton : c'était M. l'abbé Piron, intrépide confesseur de la foi, qui avait été appelé à succéder à la cure archipresbytérale de Saint-Etienne, lorsque M. Cholleton fut élevé, en 1804, à la charge de vicaire général du diocèse : « Vous êtes peu nombreuses, mes filles, leur dit le délégué du Cardinal-Archevêque, mais comme un essaim d'abeilles, vous vous disperserez partout. Votre nombre sera comme celui des étoiles. En vous multipliant, conservez toujours la simplicité et l'humilité qui doivent caractériser les Filles de Saint-Joseph ».

Maintenant que nous avons assisté à la résurrection de la chère Congrégation, il est temps d'abréger le récit de ces souvenirs, si édifiants d'ailleurs dans leur simplicité, et si pleins d'intérêt pour les nouvelles branches de la famille. Bientôt la vénérable Mère, comme un autre Jacob, voit sa maison se dilater, et les œuvres de ses filles prospérer sous les bénédictions du Ciel. L'autorisation de l'Etat, 10 avril 1812, vient s'ajouter à la confiance des peuples, et aux plus vifs encouragements des pasteurs de l'Eglise. La famille religieuse va reprendre les mêmes chemins par lesquels, cent cinquante ans auparavant, elle avait fait ses premières migrations. La ville de Lyon qui, avant la Révolution, avait si heureusement expérimenté le zèle, la prudence et l'habileté des Filles de Saint-Joseph au service de toutes les œuvres de la charité catholique, leur ouvre de nouveau ses portes, et leur confie plusieurs de ses maisons hospitalières et de ses écoles. En même temps, d'autres besoins et d'autres œuvres les appellent à Belley, à Gap, à Bordeaux, et imposent à l'essaim fécond l'heureuse nécessité de se dis-

Digitized by Google

perser en une multitude de ruches qui vont à leur tour peupler de vastes contrées ; c'était une nouvelle prise de possession des pays où la charité de leurs anciennes Mères avait jadis exercé son empire. Le sceptre de la charité catholique ne quitte jamais une terre sans l'espérance assurée d'y revenir plus puissant et plus honoré.

Aussi quatre ans à peine s'étaient écoulés depuis que la nouvelle Compagnie avait repris les saintes livrées et les anciennes règles de Saint-Joseph, lorsque ses développements inespérés firent sentir la nécessité d'une forte hiérarchie, d'une solide centralisation de l'autorité et particulièrement d'un noviciat unique, où l'on réunirait, comme dans un foyer central, sous les yeux de la Mère générale, et l'éducation religieuse de tous les sujets, et le gouvernement de toute la Congrégation [1]. Ramener tout à l'unité, c'était le secret moyen d'entretenir dans les maisons de l'Institut l'esprit qui avait présidé à la formation de la famille, et de conserver jusque dans le détail de ses formes extérieures le type primitif, si manifestement béni de Dieu.

Ce premier point décidé, la Communauté ne devait pas hésiter sur le choix de la Mère à laquelle serait confiée l'administration générale. Mère Saint-Jean, par son âge, par sa longue expérience du commandement, par ses vertus et ce je ne sais quoi d'achevé que donnent les souffrances, était la femme vénérée sur laquelle les yeux de toutes les

[1] L'intention primitive des fondateurs de la Congrégation était que toutes les maisons fussent isolées et ne reconnussent d'autre Supérieur général que l'Evêque du diocèse, et le prêtre qu'il désignerait pour le représenter, sous le nom de Père spirituel. C'est d'après ce plan que les Constitutions avaient été faites, et c'est pour cela que chaque maison élisait sa Supérieure et ses principales officières, ou les recevait immédiatement de l'Evêque. (*Constitutions de Belley ; Lyon, 1847, p. VII.*)

Digitized by Google

Sœurs se fixaient pour y contempler le véritable modèle de la religieuse, et l'idéal parfait de la Mère. Ainsi se trouvait-elle désignée à l'avance pour la charge de Supérieure générale, par un suffrage d'autant plus respectueux et unanime qu'elle était dès longtemps regardée comme la vraie fondatrice de l'humble Institut. L'événement confirma l'attente universelle.

Restait le choix de la maison qui deviendrait la Maison-Mère et le centre de toutes les Communautés particulières. Ce choix ne s'accomplit que graduellement, et comme par une pente insensible. Mais alors la ville de Lyon, si redevable au zèle des Filles de Saint-Joseph, ouvrait un champ de plus en plus large à leur activité qui ne reculait devant les difficultés d'aucune entreprise charitable [1]. La cité hospitalière de Saint-Etienne ne pouvait contester à la grande métropole une préférence justifiée, et par le nombre des œuvres qui s'y étaient fondées, et par la convenance qui convie une société religieuse à s'abriter du voisinage protecteur de l'autorité épiscopale. Il s'agissait donc d'y rechercher un emplacement favorable, d'où le rayonnement de l'administration pût s'exercer avec facilité, non seulement sur les Communautés de la ville, mais encore sur toute la province.

Sur la rive gauche de la Saône, en face de Fourvière, se déroule une colline nommée *la colline des Chartreux*,

[1] Au nombre des œuvres entreprises à Lyon par les Sœurs de Saint-Joseph avant la Révolution, mentionnons la direction de la Maison des Filles Pénitentes, et de celle des Recluses appelée de la Force. L'installation officielle des premières religieuses est du 22 décembre 1696. La Communauté n'en compta d'abord que trois : Sœur Françoise Rambion, Sœur Françoise Allion, Sœur Jeanne Pellet. Sur cette œuvre importante, consulter les Archives départementales du Rhône (8 cartons et 3 registres).

Digitized by Google

LA R^de M^RE S^T JEAN [illegible]

[illegible] SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES SŒURS [illegible]

1750-1843

Digitized by Google

[illegible] déjà de [illegible] Ainsi se trou- [illegible] de Supérieure [illegible] pris ce fardeaux et [illegible] comme la [illegible]. L'événement [illegible].

[illegible] qui deviendrait la Maison- [illegible] particulières. [illegible] et comme [illegible]. Mais [illegible] de Lyon, [illegible] Filles de Saint-Joseph, ouvrait un champ [illegible] large à leur activité qui ne reculait devant [illegible] d'aucune entreprise charitable [1]. La cité [illegible] le Saint [illegible] ne pouvait contester à la [illegible] jastifiée, et par le nom- [illegible] y étaient fondées, et par la con- [illegible] société religieuse à s'abriter du [illegible] de l'autorité épiscopale. Il s'agissait [illegible] un emplacement favorable, d'où le [illegible] administration pût s'exercer avec facilité [illegible] sur les Communautés de la ville, mais [illegible] la province.

[illegible] gauche de la Saône, en face de Fourvière, se [illegible] nommée *la colline des Chartreux*,

[1] [illegible] nombre les [illegible] entreprises à Lyon par les Sœurs de [illegible] la Révolution, mentionnons la direction de [illegible] pénitentes, et de celle des Recluses appelée [illegible] des premières religieuses est [illegible]. La Communauté n'en compta d'abord que [illegible] Françoise Ramon [illegible], Sœur François [illegible] A [illegible]. Sur cette œuvre importante, consulter les Archives [illegible] du Rhône (8 cartons et 3 registres).

Digitized by Google

LA R^de^ MÈRE SAINT-JEAN FONTBONNE

1^re^ SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES SŒURS DE S^t^-JOSEPH DE LYON

1759-1843

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

parce que, avant la Révolution, son sommet était couronné par une très belle Chartreuse, dont elle garde encore des restes magnifiques. Dès l'année 1810, ce couvent avec ses principales dépendances avait été acquis par le cardinal Fesch dans l'intention d'y établir une société de prêtres voués à l'enseignement et à la prédication : projet qui fut réalisé en 1814, et qui donna le jour à la Société des Prêtres de Saint-Irénée ou des Missionnaires diocésains de Lyon.

Or, près du couvent et à l'orient, se trouvait à vendre un immeuble connu sous le nom de *Château d'Yon* [1], comprenant plusieurs corps de bâtiments, dont un à deux pavillons, des cours et des jardins. Mère Saint-Jean vint en personne le visiter ; et, l'ayant jugé convenir au but poursuivi, elle fut autorisée par les Supérieurs ecclésiastiques à l'acheter. Le contrat fut passé le 1er juin 1816, avec jouissance à partir du 24, mais en maintenant jusqu'à leur expiration les baux existants. Quelques semaines après, la Supérieure de la rue de la Bourse quittait Saint-Etienne pour Lyon. Elle y arriva le 13 juillet 1816. Comme l'immeuble acheté exigeait des réparations importantes pour être approprié à sa nouvelle destination, elle se fixa

[1] Le château d'Yon, avec ses dépendances, cour, jardin, maison de grangeage, etc., avait fait partie du monastère des Chartreux. Confisqué avec le reste de leurs biens, à la Révolution, il fut vendu par adjudication, le 9 septembre 1791, à Claude Revert, qui le laissa peu après en héritage à Claude Nivet. La vente de 1816 en fut faite par M. Jérôme Nivet, et son épouse Dame Marie Baland, au profit de Mesdames Jeanne Fontbonne, Jeanne Poitresson-Gonet, Fleurye Seissié, Marie-Louise Parat, Suzanne Marcoux, toutes les cinq religieuses de Saint-Joseph, demeurant, les deux premières à Saint-Etienne (Loire), la troisième au bourg de Lagnieu (Ain), la quatrième dans la commune de Beynost (Ain), et la cinquième à Chambéry (Savoie).

Digitized by Google

d'abord, elle et ses compagnes, dans une partie des bâtiments claustraux des Pères Chartreux, mise à sa disposition par M. l'abbé de la Croix, un des premiers membres de la Société des Prêtres de Saint-Irénée, chargé avec M. Bochard, vicaire général du diocèse, d'exécuter les volontés du Cardinal-Archevêque depuis son exil à Rome (1815) [1].

C'est donc là, sur la colline sanctifiée pendant plusieurs siècles par les enfants de saint Bruno, et dans le côté oriental des cloîtres mêmes habités par ces admirables religieux, qu'il faut placer le berceau de l'Institut des Sœurs de Saint-Joseph à Lyon, dans sa réorganisation après la Révolution [2]. Toutes les maisons de la Congréga-

[1] M. de la Croix était directeur du grand-séminaire de Lyon en 1816 ; il fut nommé curé de Saint-Bruno-les-Chartreux (ancienne église du monastère), vers la fin de 1817, et devint successivement évêque de Gap et archevêque d'Auch. D'après M. l'abbé Vachet, *Lyon et ses Œuvres*, les Sœurs de Saint-Joseph eurent dès l'année 1812 un ouvroir de couture dans une des cellules orientales du cloître des Chartreux. Elles y adjoignirent ensuite une Providence de jeunes filles : circonstance qui est consignée dans l'acte de la remise des biens des Chartreux au diocèse de Lyon, 16 mars 1825, art. 3e : « Le diocèse de Lyon maintiendra les baux passés par M. de la Croix à la petite Providence de Saint-Bruno, et aux dames Fontbonne, Gonnet et Cessier, Sœurs de Saint-Joseph, avec les charges et conditions y insérées ».

[2] C'est là aussi, ou plutôt dans la chapelle annexée à l'église paroissiale de Saint-Bruno, qui était anciennement la salle capitulaire des Chartreux, qu'eurent lieu les premières cérémonies de vêture et de profession de Lyon. Ces cérémonies, dont la première date du 19 décembre 1816, s'y renouvelèrent jusqu'à l'année 1824 inclusivement, comme l'attestent les procès-verbaux. A partir de 1825, elles se firent dans la chapelle nouvellement construite au lieu choisi pour être la Maison-Mère de l'Institut. Mais il est probable que la Communauté s'y était installée plus tôt, vraisemblablement vers 1823 ; le voisinage de l'église de Saint-Bruno et de la chapelle annexe permettant facilement d'y

Digitized by Google

tion s'accoutumèrent à reporter sur celle des Chartreux la vénération et l'obéissance dont elles honoraient naguère leur premier couvent de Saint-Etienne, jusqu'à ce qu'enfin l'autorité supérieure statuât que toutes les Communautés particulières obéiraient désormais à cette Communauté principale, comme des filles doivent obéir à leur mère. Cette décision fut consommée en 1828, sous l'administration de Mgr d'Amasie.

Nous ne quitterons pas la vénérable Mère Saint-Jean, avant d'avoir salué, dans sa féconde et sainte vieillesse, les vertus que ses filles admiraient en elle, et dont elle leur laissait l'impression comme le plus riche trésor qu'une famille puisse recueillir de sa mère. Par la sagesse de son administration, par l'ascendant d'une dignité et d'une maturité remarquable, mais surtout par l'attrait d'une bonté toute maternelle, attirant de toute part des âmes d'élite, qui se plaisaient à graviter vers la sainte colline, comme vers les régions de la perfection spirituelle, elle envoyait à toutes les provinces environnantes de ferventes colonies de ses filles, ouvrières industrieuses de la charité et guides intelligentes de l'éducation des enfants. Ces pieux essaims franchissaient les montagnes et traversaient les mers. La Savoie, le Piémont et quinze diocèses de l'Amérique les recevaient comme des messagères divines. Formées à la vie religieuse sous les yeux d'une maîtresse si expérimen-

venir pour les cérémonies. Aujourd'hui, la Maison-Mère forme un établissement considérable ayant son entrée principale en rue des Chartreux, numéro 20. La chapelle primitive a fait place à une autre plus grande et plus belle qui date de 1856. — Le récit de l'installation de Mère Saint-Jean, aux Chartreux, et les notes qui s'y rattachent m'ont été fournis très gracieusement par M. l'abbé Descombes, de la Société de Saint-Irénée, aumônier de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon.

Digitized by Google

tée, c'était d'elle-même qu'elles avaient reçu l'exemple des vertus de leur saint état.

Mère Saint-Jean ne se départit jamais d'une exactitude de novice pour tous les exercices de la vie commune. Même au milieu des occupations les plus absorbantes et sous le poids des infirmités de l'âge, sa vie resta une règle vivante. Ni sa ferveur, ni son humilité, ni sa bonté ne se démentirent jamais. On ne vit point le long usage du commandement donner à son langage de la hauteur ou de l'impatience ; mais, au contraire, l'esprit de Dieu semblait dicter tous ses ordres et diriger toutes ses déterminations. Ni le maniement des affaires n'abaissa ses pensées à des considérations humaines et intéressées, ni sa bonté ne dégénéra en complaisance et en mollesse, ni ses choix ne trahirent jamais la légèreté, la promptitude, l'inconstance ou la recherche de ses propres affections. L'autorité fut toujours entre ses mains un dépôt sacré, dont elle pesait la responsabilité et s'apprêtait à rendre compte au Souverain Juge, de qui elle la tenait.

Sa prière, son union à Dieu était continuelle, et toutes ses décisions étaient prises dans ses entretiens habituels avec l'Esprit de lumière. Elevée par l'élection à la dignité de Supérieure, elle se plaisait à s'abaisser autant que l'intérêt de sa responsabilité le lui permettait. Son amour pour la dépendance et pour les humiliations était tel que, à l'âge de plus de 80 ans, lorsque ses infirmités eurent obligé ses Sœurs à consentir à sa démission, elle s'empressait de s'agenouiller devant la nouvelle Supérieure générale pour lui demander, comme la dernière des Sœurs, les permissions d'usage, et lui faire agréer ses communions. A la fin du repas, la vénérable octogénaire, comme la plus humble des novices, faisait à la Mère générale une profonde révérence. C'est

Digitized by Google

par ces actes de respect et de dépendance qu'elle aimait à se dédommager, dans ses vieux jours, des honneurs qu'elle avait si longtemps reçus, et dont son humilité avait toujours souffert.

Relique sacrée de la première existence de la Congrégation, elle était investie de tout l'honneur que la génération nouvelle aimait à reporter sur la Société d'autrefois. Restauratrice de sa maison, et mère de toutes les Sœurs qui formaient la nouvelle famille, elle portait, aux yeux de toutes, l'auréole qui couronne la tête des fondateurs. Consommée en vertus, elle apparaissait comme ces arbres chargés de fruits qui vont bientôt enrichir les celliers du père de famille, que l'on aime à contempler tandis qu'ils ploient sous le faix de leur fécondité. Dépositaire de la confiance et des secrets de toutes ces âmes qui s'étaient développées sous sa direction, elle promenait avec tendresse ses derniers regards sur sa pieuse famille, et son sourire était une consolation pour toutes les peines et un encouragement pour toutes les faiblesses. Les soins les plus empressés de la piété filiale entouraient cette existence si chère que chaque Sœur aurait voulu conserver aux dépens de la sienne ; et d'ailleurs il semblait que Dieu ne prolongeât sa vie, après tant de travaux et de fatigues, que pour faire resplendir le culte de respect et d'amour que sa vieillesse entretenait dans le cœur de ses enfants, tant ce culte était empreint de religion, et comme emprunté aux sources divines d'où sort toute paternité.

Une chute que fit la vénérable Mère, en glissant sur le verglas, et dont elle eut l'épaule démise, chargea sa vieillesse de nouvelles infirmités et de cuisantes douleurs. Ses jours se précipitèrent avec une rapidité au milieu de laquelle ce qui frappait le plus la Communauté était la patience

Digitized by Google

amoureuse d'une âme éprise de la sainte passion de la croix. Enfin, chargée d'années et de mérites, entourée de la vénération filiale de sa famille, et des tendres soins de celle qui lui avait succédé, en 1839, dans la charge de Supérieure générale, Mère du Sacré-Cœur, elle rendit à Dieu sa belle âme, le 22 novembre 1843, à l'âge de 84 ans et 8 mois, laissant après elle un parfum de sainteté et l'opinion unanime de la puissance de son intercession auprès du trône de Dieu.

Mère Saint-Jean Fontbonne, plusieurs années avant sa démission, visita ses maisons de Savoie ; et quelques-unes des plus anciennes Sœurs ont conservé de cette visite un religieux souvenir. Elle avait donné à cette province l'une de ses filles les plus chères, dont l'histoire va remplir les deux Livres suivants : Sœur Saint-Jean-Baptiste, née Suzanne Marcoux ; et une autre, d'un souvenir plus modeste, mais d'un grand mérite devant Dieu, — car elle avait été la première Supérieure des Filles-Noires, et la première auxiliaire de M. Cholleton à la Communauté de la rue de la Bourse : — nous voulons nommer Sœur Saint-Régis que nous retrouverons au Livre quatrième.

Digitized by Google

LIVRE II

MÈRE SAINT-JEAN MARCOUX

FONDATRICE DE LA CONGRÉGATION DE CHAMBÉRY

CHAPITRE PREMIER

SUZANNE MARCOUX
DE SA NAISSANCE A SON ENTRÉE CHEZ LES FILLES-NOIRES

Son pays d'origine et sa famille. — Elle est adoptée à l'âge de trois ans par son oncle, M. Marcoux, riche négociant à Saint-Etienne, et confiée pour son éducation aux Dames Ursulines. — Ses terreurs pendant la Révolution. — Sa Première Communion. — Initiation aux œuvres de charité de M^me^ Marcoux. — Elle perd sa vertueuse tante et se montre admirable de piété filiale pour son malheureux oncle. — Pèlerinage au tombeau de saint François Régis, et premier appel de Dieu à la vie religieuse. — Son amour de la pénitence lui fait choisir la Communauté des Filles-Noires. — Epreuves ménagées par les Supérieurs. — Ferveur de ses débuts, sous la direction de M. Cholleton.

A Saint-Etienne, au nombre des ferventes chrétiennes qu'avaient rassemblées, en un essai de communauté religieuse, le zèle de leur propre perfection, l'intérêt de la gloire de Dieu et l'ardent désir de s'employer au salut du prochain, nous trouvons une jeune âme que la faim et la soif de la pénitence ont longtemps tourmentée, et qui, enfin, est venue se désaltérer à la source austère des Filles-Noires. — Son nom est Suzanne Marcoux. Elle est née à Andance, dans l'Ardèche, le 3 mai 1785 [1]. Ses parents

[1] *Andance* est un village du canton de Serrières (département de l'Ardèche, diocèse de Viviers), comptant 1.007 habitants.

Digitized by Google

Joseph Marcoux et Marie Servonnet, petits négociants de la localité, étaient d'excellents chrétiens. Elle était la cadette de la famille qui comptait déjà à sa naissance un fils et quatre filles. Elle avait un peu plus de deux ans lorsqu'elle perdit son père qui mourut d'une chute, à l'âge de quarante ans [1]. Ce malheur plongea la jeune veuve dans une douleur si profonde, que bientôt on désespéra de ses jours, et de ceux de l'enfant. Cependant Dieu les conserva l'une

[1] *Marcoux Joseph* est qualifié dans les actes de baptême de ses enfants, de vigneron en 1774 et en 1777, et de négociant en 1782; son négoce aurait été celui de marchand-drapier. Autant qu'il a été possible de l'établir par les registres paroissiaux, les époux Marcoux-Servonnet eurent six enfants : *Marguerite*, née probablement à la fin de 1772, mariée à Gabriel Johannard, décédée le 18 mars 1828; *Joseph*, né le 26 février 1774, baptisé le lendemain, ayant pour parrain François Servonnet, fermier du prieuré d'Andance; *Elisabeth*, née et baptisée le 19 novembre 1777; *Marie*, née, baptisée et décédée le 20 mai 1781; *Marie-Jeanne*, née le 12 septembre 1782 et baptisée le lendemain, ayant pour parrain François Marcoux, marchand-drapier à Saint-Chamond, son oncle; *Suzanne*, née le 3 mai 1785. Leur descendance à Andance est représentée, de nos jours, par la famille Johannard, dont l'aïeul, André Johannard, épousa Marie-Jeanne Marcoux. Le fils de ceux-ci, Gabriel, né en 1812, mort en 1871, fut président du Conseil de fabrique et recteur de la Confrérie des Pénitents; une de ses filles est Petite-Sœur des Pauvres.

Voici, dans leur teneur intégrale, l'acte de baptême de Suzanne Marcoux et l'acte de décès de Joseph Marcoux :

1. Le 4 mai 1785 a été baptisée Suzanne Marcoux, fille légitime à Joseph, négociant à Andance, et à Marie Servonnet, née le jour précédent. Son parrain est François Servonnet, son cousin-germain, et sa marraine, Suzanne Clot, femme du dit François Servonnet, habitant du dit Andance. Signé : LAFAYOLLE, vicaire.

2. Le 23 avril 1787, Joseph Marcoux, négociant à Andance, mari de Marie Servonnet, âgé de 40 ans environ, décédé le jour précédent après avoir reçu les sacrements nécessaires à son salut, a été enterré au cimetière d'Andance, en présence de François Pourrat et de Charles Laurent, son beau-frère. Signé : GRANGEON, curé.

(Notes fournies par la parfaite obligeance de M. l'abbé Combouilhaud, curé d'Andance.)

Digitized by Google

et l'autre, malgré les prévisions des médecins. On doit attribuer à cette circonstance la faible constitution de Suzanne, et cet état de souffrance habituelle dans lequel elle a passé sa vie.

A l'âge de trois ans, elle fut confiée par sa vertueuse mère à un oncle paternel, M. François Marcoux, riche négociant de Saint-Etienne, marié à une femme d'une piété éminente. Les époux n'avaient pas d'enfants. Ils demandèrent à adopter la petite Suzanne ; pour son bien, sa mère qui l'aimait tendrement consentit à s'en séparer. Son oncle et sa tante mirent tous leurs soins à cultiver les heureuses dispositions dont elle était douée. Mme Marcoux se fit un devoir d'instruire sa nièce des premiers éléments de la doctrine chrétienne, et s'efforça de lui faire chérir la vertu. La jeune enfant apprit dès lors à connaître Dieu ; elle l'aima de toute son âme, et ce fut sans retour. On ne tarda pas à voir se dessiner en elle un caractère heureux, franc, ouvert, gai et aimable ; un cœur sensible, généreux et aimant ; un esprit vif, pénétrant, une mémoire des plus heureuses : qualités précieuses qui se développèrent chez les Dames Ursulines de Saint-Etienne où elle fut mise en pension à quatre ans. La Révolution ayant dispersé les Communautés religieuses, Suzanne rentra à six ans chez sa mère adoptive, sachant lire, quelque peu écrire et calculer et travailler manuellement aux petits ouvrages de son âge.

Les principes religieux de M. Marcoux, aussi bien que son attachement au souverain légitime, ne pouvaient manquer de lui attirer la haine des ennemis de Dieu et du Roi. Ayant un jour condamné hautement les procédés vexatoires employés contre les prêtres injustement détenus en prison, il fut inscrit sur la liste des suspects. Averti à temps, il put s'enfuir, et demeura trois années absent. Il

Digitized by Google

avait confié la plus grande partie de sa fortune à un neveu qu'il avait élevé. Ce malheureux jeune homme ne se contenta pas de s'approprier les biens de son oncle, il se fit son plus ardent dénonciateur, et s'acharna contre sa famille. Mme Marcoux dut quitter Saint-Etienne et se réfugier avec sa nièce à Saint-Chamond. Suzanne, affectueuse et reconnaissante, ne pouvait s'accoutumer à la douloureuse absence de son oncle. Chaque jour elle était témoin des scènes les plus odieuses. Les gardes nationaux faisaient chez Mme Marcoux des visites journalières dans l'espoir d'y arrêter M. Marcoux. Les perquisitions avaient lieu à toute heure, et jusque dans les lits, où les soldats enfonçaient la pointe de leurs sabres afin de s'assurer que personne n'y était caché. On alla jusqu'à fouiller le lit où reposait l'enfant, sans pitié pour ses cris et la frayeur que lui inspiraient de tels procédés. Elle en garda, toute sa vie, une terreur si grande qu'au seul souvenir de ces jours épouvantables, ses larmes coulaient, et tout son corps était agité d'un tremblement nerveux.

Mme Marcoux, craignant pour la santé de sa nièce, résolut de l'éloigner pour un temps : elle la confia à une famille de sa connaissance qui habitait la campagne. Mais l'enfant y porta son chagrin. Rien ne pouvait la consoler ni la distraire de la pensée de son oncle et de sa tante bien-aimés ; on fut obligé de la ramener à ses affections.

M. Marcoux ayant pu rentrer à Saint-Etienne, y reprit son commerce de draperie. Ce fut vers cette époque que Suzanne, âgée de dix ans environ, fit sa première communion. Pour la préparer à une action si importante et si sainte, sa tante la confia à deux religieuses Ursulines de la ville, qui vivaient ensemble dans l'exercice de la piété et de la charité. Elles prirent un soin d'autant plus particu-

Digitized by Google

lier de cultiver cette jeune plante, qu'elles avaient eu la douleur de voir, avec leur communauté expulsée, leur pensionnat dispersé et qu'elles comprenaient mieux combien il importait, en leurs temps malheureux surtout, de faire entrer bien avant dans le cœur des jeunes personnes la connaissance et l'amour de la religion. Elles lui inspirèrent pour le Saint Sacrement un si profond respect que, vers la fin de sa vie, Suzanne avouait n'avoir jamais oublié les enseignements qu'elle reçut alors. Sa docilité répondit parfaitement à la sollicitude de ses maîtresses et de sa tante. Celle-ci, craignant qu'une toilette avantageuse, comme en reçoivent de l'amour-propre maternel trop de premières communiantes, ne fût pour la jeune fille un sujet de vanité ou de dissipation, l'habilla très simplement. Suzanne n'en montra point de tristesse. Uniquement occupée des dispositions à apporter à la Sainte-Table, elle parut à tous les regards comme un ange de piété et d'innocence.

Dès lors Mme Marcoux associa sa fille adoptive à ses bonnes œuvres : la visite des pauvres, des malades dans les hôpitaux, étaient leurs seuls délassements. Elle l'appliquait avec un soin égal aux exercices de piété et aux devoirs de maison. Tous ses entretiens ne tendaient qu'à l'encourager à la pratique des vertus. Cette chrétienne d'autrefois avait le culte des cérémonies de l'Eglise, et une attention marquée à se conformer à son esprit en toutes choses. Jusque-là qu'elle se plaisait à varier la couleur de ses vêtements selon les couleurs adoptées par la Liturgie sacrée dans les divers temps et fêtes de l'année.

Suzanne vivait heureuse dans cette famille bénie, quand tout à coup la mort vint briser son bonheur en lui ravissant sa bienfaitrice : c'était en 1797. Elle pleura amèrement et ne trouva de consolation que dans le souvenir des

Digitized by Google

vertus de sa vénérée tante et de ses pieux conseils, dont elle fit la règle de sa conduite.

Trois mois après, M. Marcoux passait à de secondes noces. Tout fut en liesse dans la maison. Mais la jeune fille n'y prit part qu'autant que l'exigeaient les bienséances; et les réflexions qu'elle fit alors sur le néant des choses, furent le germe de sa vocation à la vie religieuse : « Quoi, se disait-elle, en si peu de semaines un cercueil et un mariage ! et les larmes d'un deuil sont sitôt remplacées par les rires d'une fête !... Combien le monde est inconstant !... Jamais il n'aura mon cœur !... Non, mon Dieu, non, personne ne le possèdera que vous ».

Malgré les bontés prévenantes de sa nouvelle tante, Suzanne restait livrée à ses réflexions sérieuses; on eût dit qu'elle prévoyait de nouveaux malheurs. La mort en effet se préparait à frapper un autre coup. Le jour même où M. Marcoux se réjouissait d'être père, il eut à pleurer la perte de son épouse. Sa désolation fut telle qu'il tomba dans une mélancolie qui fit craindre pour son esprit et même pour sa vie. La nièce redoubla alors d'affection. La piété filiale lui fournissait mille industries, mille prévenances pour distraire et tempérer une douleur que personne ne pouvait calmer. Elle lui disait de douces paroles, lui faisait de pieuses lectures, et tâchait de réveiller en lui, avec les pensées de la foi, la conformité à la volonté divine. Voyant qu'il agréait ses attentions, elle se prêta à lui préparer elle-même ses repas, afin de l'engager à prendre quelque nourriture.

Après un an de souffrances, M. Marcoux sortit du marasme. Il sut apprécier tant de dévouement, et pour témoigner combien il avait d'estime pour sa nièce, il l'associa dans la direction de son commerce. Ce fut dans cette

Digitized by Google

circonstance que la jeune fille, cédant à l'impulsion de son excellent cœur, se laissa entraîner dans la voie d'une indiscrète charité. Ne se contentant pas de donner des aunes de drap aux malheureux qui venaient solliciter des secours, elle allait encore chercher les pauvres dans leurs mansardes et leurs chaumières, leur portant des meubles, du linge, des provisions de toutes sortes. Elle continua longtemps ainsi, et ne cessa que lorsqu'elle fut éclairée par son confesseur. Celui-ci ayant évalué le montant de ses largesses en demeura extrêmement surpris. Il obligea sa trop aumônière pénitente à demander une condonation générale ; ce que l'oncle désintéressé accorda volontiers, tout en réglant pour l'avenir la mesure des aumônes qu'elle pourrait faire.

Suzanne grandissait en âge et en piété, quand elle courut un danger qui faillit la perdre : se trouvant assez souvent seule au magasin de son oncle, de jeunes voisines, imbues de l'esprit du monde, vinrent la voir, la gagnèrent par leurs conversations frivoles et lui prêtèrent des romans, qu'elle eut l'imprudence d'accepter. Elle les lut avec avidité, y prenant un singulier plaisir, malgré la sensation de vide qu'elle éprouvait. Fort heureusement, son directeur, qui la conduisait d'une main ferme, lui montra sous des couleurs si vives le mal des mauvaises lectures, qu'elle y renonça complètement, et rompit ces relations. Toute sa vie, en déplorant sa faute, elle bénit son ange gardien qui avait veillé sur elle pour l'empêcher de tomber dans l'abîme et la rappeler à son devoir.

Vers ce temps, elle fit, avec l'agrément de son oncle, un pèlerinage au tombeau de saint François Régis, à la Louvesc, afin d'obtenir, par l'entremise de ce grand saint, la grâce de connaître sa vocation et la santé nécessaire

Digitized by Google

pour la suivre. Elle en rapporta une volonté plus résolue de se consacrer à Dieu. Mais combien d'obstacles se dressaient pour entraver son dessein. Elle s'était chargée d'instruire et d'élever sa petite cousine : pouvait-elle l'abandonner dans un âge aussi tendre ? D'autre part, la chaîne du commerce la retenait, et il n'y avait nulle apparence qu'elle réussit à s'en affranchir de si tôt. Elle eut recours à des oraisons plus prolongées ; et la Providence suscita une circonstance qui arrangea tout.

Après un veuvage de six années, M. Marcoux cédait aux instances de son entourage et contractait une troisième alliance. L'heure de se prononcer était on ne peut plus propice. Suzanne le comprit : sans retard, elle fit connaître le désir qui la pressait depuis longtemps et sollicita humblement l'autorisation d'entrer en religion. Cette déclaration attrista beaucoup M. Marcoux : il dissimula pourtant son chagrin, et mit en œuvre tous les moyens familiers à la prudence de la chair pour en retarder au moins l'exécution. Il comptait que le temps, l'amour de la famille, les distractions mondaines, la promesse d'un établissement avantageux et les sourires de l'avenir, toujours séduisants pour des yeux de vingt ans, changeraient les idées de sa nièce. Mais quand il eut constaté son irréductible résolution, il lui accorda, non sans un douloureux déchirement, de suivre un attrait qui lui venait évidemment du Ciel. Il s'engagea, en outre, à fournir la dot, le trousseau, et tout ce qui serait désiré par la Communauté qui fixerait son choix.

Restait cette question à résoudre. Elle n'était pas sans apporter des angoisses à la colombe qui, libre enfin du filet de l'oiseleur, se demandait dans quel colombier religieux elle dirigerait son vol et abriterait son cœur.

Digitized by Google

La psalmodie, la cordialité, les pieux épanchements des Filles de saint François de Sales attirèrent ses premières préférences vers la Visitation de Sainte-Marie. Puis ses regards se portèrent sur la fervente Congrégation des Ursulines, à qui elle devait les joies enfantines et la formation de ses jeunes années. La Providence ne la voulait ni dans l'institut du doux évêque de Genève, ni dans celui de sainte Angèle de Merici.

C'est alors que la pauvreté des Filles-Noires, leur extérieur chétif et misérable, les rudes travaux par lesquels elles gagnaient leur pain à la façon des mercenaires, la grossièreté de leur nourriture, leur patience au milieu des risées du monde, apparurent à Suzanne comme l'enseigne de la vie crucifiée que Dieu lui réservait. Elle s'en alla demander aux Filles-Noires la faveur de partager leur existence laborieuse et humiliée. On était au mois de novembre de l'année 1805.

« Ne croyez point à tout esprit, recommande l'apôtre « saint Jean, mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils « sont de Dieu » [1]. Il fallait mettre à l'épreuve ce précoce amour des austérités, et le vénérable directeur des Filles-Noires, bien qu'éloigné d'elles par ses fonctions de vicaire général, n'était pas homme à permettre que la nouvelle postulante fût le jouet d'une ferveur trompeuse.

Suzanne apportait à la maison de la rue de la Bourse un trousseau riche et très complet. On commença par le vendre, en sa présence, comme ne convenant pas à la simplicité de la Société. On le remplaça par un grossier habillement, déjà porté par une autre Sœur, et tellement usé qu'il avait été mis de côté pour ne plus servir que

[1] 1re Epitre, IV, 1.

Digitized by Google

comme vêtement de dessous. L'humble postulante, non moins détachée de sa volonté propre que de la vanité de la parure, se soumit sans la moindre observation. Durant six mois, c'est-à-dire tout le temps de son postulat, elle garda le même bonnet, dont la blancheur première eut bien vite fait place à une couleur d'un jaune indécis. Et cependant, sous ce vil costume, elle passait chaque jour en se rendant à l'église, devant la maison de son oncle, témoin mécontent de la pauvreté que sa nièce avait embrassée. — Quant à son recueillement, il était si parfait, lorsqu'elle traversait les rues de la ville, qu'on ne la vit jamais lever les yeux et qu'elle ne remarqua jamais rien de ce qui se passait autour d'elle. Loin de se révolter contre ces épreuves, elle avait peine, au contraire, à cacher la joie qu'elle savourait dans le sentiment du mépris du monde et de sa complète rupture avec lui.

Aussi bien ces sentiments étaient-ils communs à toutes les Filles-Noires. Depuis leur coiffure, qui consistait en un serre-tête, sans autre garniture qu'un ruban de fil roux dont il était bordé, jusqu'à leurs chaussures qui étaient invariablement de lourds sabots de bois, leur costume semblait composé à dessein pour les livrer à la risée publique [1]. Le peuple, qui ne comprenait pas cette sainte folie de la croix, n'épargnait aux pieuses filles ni les railleries ni les insul-

[1] Voici, d'après le manuscrit de Sœur Marie-Louise Pillet, de Chambéry (1801-1871), les différentes pièces qui composaient le pauvre costume des Filles-Noires. « Une jupe noire de grosse étoffe avec un corset (corsage) à très grands pans, ce qui le rendait extrêmement ridicule ; un tablier de bure, avec un bord d'un travers de doigt; un petit mouchoir bleu, et une coiffe aussi d'indienne, qui attachait sous le cou, ayant pour garniture une chevillière rousse ; pour chaussure, des bas de grosse laine, et des sabots tout en bois ». Le costume n'était pas un habit religieux, mais séculier.

Digitized by Google

tes ; quelquefois même il se plaisait à leur jeter de la boue au visage.

L'austère directeur avait soin de tenir en haleine l'esprit de mortification de cette communauté naissante. Par mille stratagèmes, il suscitait les occasions de l'aguerrir contre le respect humain ; ses discours y ravivaient journellement l'amour de la croix et des abaissements. Dédaignant les artifices de la parole, il employait les expressions les plus pittoresques.

Mère Saint-Jean, dans sa vieillesse, aimait à redire les simples comparaisons par lesquelles le zélé Père gourmandait la tiédeur des Sœurs : « Ne vous semble-t-il pas, mes « chères filles, leur disait-il, que nous sommes dans la « pratique des vertus, comme ces poules dont l'âge a raidi « les muscles, et qui, cherchant du grain dans la paille, « s'embarrassent les pattes à travers les brins, incapables « de s'élever et de prendre leur vol ? Ainsi, au lieu d'un « essor sublime vers la sainteté, nous ne savons, tout au « plus, que sautiller au milieu de nos misères ». D'autres fois, il s'écriait : « Oh ! que je serais heureux, mes chères « filles, si j'apprenais que vous fussiez trouvées dignes, « quand le devoir vous oblige à traverser les rues, que le « peuple, non seulement vous couvrît de huées, mais « encore qu'il vous accablât de boue et d'une grêle de « pierres ! Alors, vraiment, vous auriez quelques traits de « ressemblance avec votre divin Sauveur, et vous pourriez « vous glorifier d'avoir souffert à cause de son nom ».

Quel était le prêtre qui conduisait les Filles-Noires dans des voies si sublimes, et, marchant lui-même à leur tête, leur donnait l'exemple d'une telle immolation ? Nous l'avons déjà dit, ce saint homme était M. Cholleton. Son portrait doit être retracé : il mérite d'être présenté ici comme un portrait de fondateur.

Digitized by Google

CHAPITRE II

M. CLAUDE CHOLLETON DONNE L'HABIT A SŒUR SAINT-JEAN MARCOUX

Education ecclésiastique de M. Cholleton. — Jansénisme et Gallicanisme, objets de sa réprobation. — Sa conduite lors de la Constitution civile du Clergé. — Déportation. — Son zèle envers ses compagnons de captivité. — Ses relations avec M. Benoît Guillet, de la Savoie. — Son évasion. — Retour en Forez. — Zèle apostolique. — Il est fait curé de Saint-Etienne, puis vicaire général du cardinal Fesch. — Sœur Saint-Jean Marcoux prend l'habit religieux. — Les projets de M. Cholleton sur ses filles sont changés par d'autres vues de l'Archevêque. — Œuvre de l'éducation des enfants. — Les Filles-Noires y sont appelées, et M. Cholleton se soumet.

MONSIEUR Claude Cholleton [1], né vers 1751, à Saint-Symphorien de Lay, petite ville à deux lieues de Roanne, avait reçu de Dieu la grâce, particulièrement précieuse dans les temps qui précédèrent la Révolution, d'une parfaite éducation ecclésiastique. Devenu prêtre, il fut successivement vicaire à Courzieu, et à Sainte-Croix de Lyon, qui était la paroisse de la cathédrale ; puis il enseigna la théologie au Séminaire de Saint-Charles. Quand donc parurent les trop célèbres décrets sur la Constitution civile

[1] M. Claude Cholleton eut un neveu, M. Charles Cholleton, qui fut comme lui Vicaire général de Lyon et Supérieur des Sœurs de Saint-Joseph : il succéda immédiatement à M. Bochard. — Né à Saint-Marcel de Féline (Loire) le 18 juin 1788, étudie à Saint-Jodard (Loire), à Saint Irénée de Lyon, à Saint-Sulpice de Paris (1809-1811), ordonné prêtre à Grenoble en 1811, professeur au Séminaire de Saint-Irénée, directeur au Grand-Séminaire en 1817, jette les fondements de la Société des Pères de Marie, vic. gén. en 1823, se fait mariste en 1840, profès à Belley 25 sept. 1841, directeur du noviciat, mort le 9 février 1852. — Note abbé J.-B. Martin, professeur d'histoire aux Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

du Clergé, il possédait des idées trop saines sur la vraie constitution de l'Eglise pour se laisser tromper par les déclarations insidieuses, « qui voulaient présenter ces décrets « comme de simples mesures d'ordre civil, sans empiè- « tement sur les doctrines catholiques, ni sur l'autorité « papale ».

Comme si ce n'était pas à Simon-Pierre tout seul que Jésus-Christ, le divin fondateur de l'Eglise, a dit : « Simon, « fils de Jean, c'est à toi que je donnerai les clefs du « royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre « sera lié aussi dans les cieux ; et tout ce que tu délieras « sur la terre sera aussi délié dans les cieux »[1]. Et comme si c'était à la puissance civile qu'il appartient, dans l'Eglise, de lier et de délier sans le concours de Simon-Pierre, et de tracer, malgré lui, les règles du ministère sacerdotal, les limites des diocèses, et la mesure des juridictions respectives entre les pontifes et les prêtres.

Aussi, quand on vint proposer à M. Cholleton de prêter serment à la Constitution, sa réponse fut celle de tous les confesseurs de la foi : « Je suis prêtre catholique, et prê- « tre catholique je veux vivre et mourir ». — L'alternative était alors très simple ; il fallait *jurer*, ou s'exiler, ou se préparer à la déportation. Le jeune prêtre émigra en Italie, rentra en 1794 et fut mis à la tête de la mission de Gumières. Arrêté le 29 mai 1795, il fut condamné à être déporté. — M. Cholleton était un de ces justes dont la Sainte Ecriture dit : « *qu'ils vivent de la foi, — justus meus ex fide vivit* »[2], pour lesquels l'exil est partout ici-bas, et la patrie seulement au séjour des élus. La perspective des privations de la déportation, des souffrances inséparables

[1] S. Mathieu, xvi, 19.
[2] St Paul aux Romains, i, 12.

Digitized by Google

des cachots, la possibilité assez vraisemblable d'une mort violente, n'ébranlèrent pas son courage. Saintement fier de souffrir la persécution pour Jésus-Christ et sa sainte Eglise, il entra dans la voie douloureuse avec la générosité d'un martyr. Sa destination fut pour l'île de Rhé, où déjà l'avaient précédé un évêque et plus de huit cents prêtres persécutés pour la même cause de la religion.

On sait de quels outrages, de quelle violence, de quels périls furent marqués les longs itinéraires des prêtres fidèles, traînés ou à pied, ou sur de mauvaises charrettes, à travers des populations ivres de colère et d'impiété. Saint Ignace martyr comparant à des léopards les satellites qui le conduisaient au supplice, emploie une figure qui semblerait adoucie si on l'appliquait aux forcenés, dont la Révolution escortait les marches douloureuses et l'exécution des serviteurs de Dieu. C'était un raffinement de cruautés et d'insultes, où l'on reconnaissait l'aiguillon d'une foi mal éteinte qui se plaisait à tourmenter le prêtre, faute de pouvoir le dépouiller de son prestige.

Arrivé au lieu de sa déportation, parmi cette foule de prêtres prisonniers de Jésus-Christ comme saint Paul, M. Cholleton fut bientôt apprécié comme un ange consolateur, comme un conseiller et un guide éclairé, comme un parfait modèle des vertus sacerdotales. Il avait compris tout le profit qu'il pouvait tirer des souffrances et du repos forcé de la détention ; et on le vit s'appliquer au travail de la vie intérieure avec une persévérance admirable. L'esprit de recueillement et de prière se développa si bien dans son âme, qu'on le verra, plus tard, passer en oraison des nuits entières, s'oubliant lui-même dans l'intimité de ses entretiens avec Dieu, et jouissant de la sainte familiarité qu'il avait contractée dans sa prison.

Digitized by Google

Qu'on nous permette de nommer, à côté du vénérable M. Cholleton, un autre prêtre, dont le nom n'est pas inconnu de nos lecteurs. M. Benoît Guillet, né à Chambéry le 20 juin 1759, était prêtre depuis quelques années lorsque éclata la Révolution. Ses talents, joints à d'éminentes vertus, l'avaient fait choisir, en 1782, l'année même de son ordination sacerdotale, pour professeur au grand-séminaire que venait d'établir Mgr Conseil, premier évêque de Chambéry. Le jeune directeur ne tarda pas à voir de près les premiers effets de la persécution française. Avec son supérieur, M. le chanoine de la Palme, il donna l'hospitalité du séminaire diocésain à de nombreux prêtres et évêques français que la fureur impie jetait au-delà des frontières ; et, à leur contact, il se prépara à faire face à l'orage, si jamais la Révolution envahissante devait venir exercer ses violences jusque dans la Savoie. — Peu après, il lui fallut assister à la dispersion des jeunes lévites confiés à ses soins, et émigrer à son tour. Retiré d'abord en Piémont, il continuait à soutenir par ses lettres et ses opuscules les prêtres qu'il ne pouvait diriger du regard et de la parole. Il rentra ensuite furtivement en Savoie, en 1795, et y exerça son saint ministère dans un grand nombre de paroisses, à la faveur d'un déguisement, jusqu'à ce qu'il fût arrêté le 4 mars 1798, jeté en prison, puis conduit à l'île de Rhé.

Là, M. Guillet et M. Cholleton se furent bientôt devinés, comme deux vrais serviteurs de Dieu. Le zèle, la piété, une heureuse conformité de vues et de sentiments les mirent de bonne heure en rapports d'intimité. Ces deux grandes âmes étaient faites l'une pour l'autre. Ils surent mettre à profit l'ascendant qu'ils avaient pris sur cette grande réunion de prêtres et de religieux pour lui donner une forme de com-

Digitized by Google

munauté, où les exercices religieux se faisaient en commun, et où le bon exemple et les charitables exhortations soutenaient les moins énergiques. Ils transformèrent leurs compagnons de souffrances en autant de confesseurs généreux, patients, et prêts à donner leur sang pour la profession de leur foi. — Ni M. Guillet, ni M. Cholleton n'eurent ce bonheur, qu'ils ambitionnaient, de confesser Jésus-Christ par le martyre. Le ciel se contenta du sacrifice intérieur que ces deux vénérables prêtres lui avaient fait de leur vie, les réservant à travailler encore de longues années dans l'Eglise, après l'apaisement de la tempête révolutionnaire[1]. Mais revenons à M. Cholleton.

Après une courte captivité, il réussit à tromper la vigilance des gardes et à s'évader du fort qui lui servait de prison. En dépit des périls que les lois d'expulsion tenaient toujours suspendus au-dessus de sa tête, il osa reparaître et reprendre ses fonctions dans les montagnes du Forez, au milieu des siens. Déjà, furtivement et sans bruit, la main de plus d'un apôtre y arrêtait la chute des derniers vestiges du catholicisme, relevait même des ruines, et commençait le travail de restauration qui prit en quelques années de si vastes proportions. — Aux premiers jours qui suivent le Concordat, en janvier 1803, nous retrouvons M. Cholleton à la tête de la principale paroisse de Saint-Etienne, où son zèle, non content de défricher des guérets si longtemps incultes et couverts de ronces, nous apparaît cultivant dans des âmes d'élite les vertus qui, d'ordinaire, ornent seulement le parterre sacré du cloître. C'est là que viendra le chercher, le 20 février 1805, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, pour le faire entrer dans son

[1] Voir *Vie de M. Benoît Guillet*, par M. DÉPOMMIER, Chambéry, 1844.

Digitized by Google

conseil, et se décharger sur sa prudente activité d'une partie de l'administration de son vaste diocèse, en particulier de la direction des séminaires et des communautés religieuses.

Maintenant que l'on connaît M. Cholleton, on ne sera plus étonné de l'accueil qu'il fit au projet conçu par quelques pieuses filles de se réunir en communauté, pour vaquer uniquement à leur sanctification et aux bonnes œuvres, et du soin avec lequel le zélé pasteur se chargea de leur direction, traça leurs premières règles de vie commune, les protégea contre les censures du monde, et s'attacha à procurer leurs progrès dans la vertu. Les Filles-Noires sont comme le fruit de la piété austère et active dont M. Cholleton nous a donné le spectacle.

Nous avons laissé la fervente Suzanne au seuil de son postulat. L'épreuve à laquelle l'avait soumise le sage directeur, avait révélé en elle humilité, générosité invincible, soif ardente de pénitence et d'expiation, mépris profond de tout ce qui est terrestre. On pouvait sans crainte admettre la postulante parmi les membres d'une société qui faisait si hautement profession de suivre Jésus-Christ crucifié. Au mois d'avril de l'année 1806, elle reçut l'habit du noviciat et le nom de Sœur Saint-Jean-Baptiste. Ce revêtement de l'homme nouveau ne fit que raviver sa ferveur.

Le sacrifice substantiel que demande le divin Epoux des âmes à qui se présente dans la carrière de la vie religieuse pour porter la croix avec lui, c'est de se renoncer soi-même — « *abneget semetipsum* »[1] : c'est-à-dire, de faire abnégation de ses propres vues, de ses goûts et de ses préférences personnelles. Sœur Saint-Jean-Baptiste, et ses nouvelles sœurs, et avec elles leur père spirituel,

[1] S. Matthieu, xvi, 24.

Digitized by Google

allaient faire sans retard, de cette première condition de la sainteté, une expérience bien inattendue. Ce que toutes ces âmes ferventes avaient envisagé dans la vie de communauté, c'était premièrement la contemplation. La contemplation favorisée par les austérités, la retraite et le silence, leur était apparue comme l'objet auquel elles sacrifiaient ce qu'elles avaient de plus cher au monde. Le pieux M. Cholleton, habitué aux longues oraisons, où il oubliait toutes les choses de la terre pour s'abîmer en Dieu seul, n'avait pensé, en réunissant ses chères filles, qu'à leur procurer le repos de Marie aux pieds du Sauveur, et sa crainte, souvent exprimée dans les entretiens spirituels qu'il leur donnait, c'était qu'elles ne s'engageassent trop dans la sollicitude des travaux de Marthe.

Dieu en avait autrement disposé. Comme un autre François de Sales, il était dit que M. Cholleton introduirait ses filles dans un chemin qu'il n'avait pas voulu ; et que, par condescendance aux vues d'autrui, il les retirerait du chemin qu'il leur avait lui-même tracé. Mais saint François de Sales enfermait ses filles dans le cloître, après les avoir d'abord vouées à la visite et au soin des malheureux ; et M. Cholleton, au contraire, après avoir d'abord destiné les siennes à une vie retirée, allait les envoyer au milieu du monde, dans les ministères les plus variés. — Voici comment s'accomplit cette transformation des projets du pieux fondateur.

Il n'avait pas encore donné une forme définitive à sa communauté, ni reçu d'aucune de ses filles les engagements irrévocables qui forment un lien stable et réciproque entre un institut religieux et ses membres, lorsque, un jour qu'il s'entretenait avec l'éminent cardinal, le prélat, passant en revue les ravages qu'avait laissés la Révolution, se mit à

Digitized by Google

LE CARDINAL FESCH

ARCHEVÊQUE DE LYON

1763-1839

Digitized by Google

[illegible] de cette première condition de la [illegible] attendue. Ce que toutes [illegible] observé [illegible] engagé dans la vie de commu- [illegible] contemplation. La contem- [illegible] la retraite et le silence, [illegible] l'objet auquel elles sacrifi[illegible] au monde. Le pieux [illegible] aux longues oraisons, où il oubliait [illegible] la terre pour s'élancer en Dieu seul, [illegible] ses chères filles, qu'à leur pro- [illegible] aux pieds du Sauveur, et sa [illegible], [illegible] dans [illegible] entretiens pieux qu'il leur [illegible] qu'elles [illegible] trop dans la sol- [illegible] avait [illegible]

[illegible] avait [illegible] Comme un autre Fran- [illegible] des [illegible] que M. Chollet introduirait ses [illegible] qu'il n'avait pas voulu ; et que, par [illegible] il les retirerait du che- [illegible] tracé. Mais saint François de [illegible] ses filles dans le cloître, après les avoir [illegible] à la visite et au soin des malheureux ; et [illegible] au contraire, après avoir d'abord destiné [illegible] une vie retirée, allait les envoyer au milieu du [illegible] ministères les plus variés. — Voici com- [illegible] cette transformation des projets du pieux [illegible]

[illegible] donné une forme définitive à sa [illegible] d'aucune de ses filles les engagements [illegible] un lien stable et réciproque entre [illegible] et ses membres, lorsque, un jour qu'il [illegible] éminent cardinal, le prélat, passant en [illegible] qu'avait laissés la Révolution, se mit à

Digitized by Google

LE CARDINAL FESCH

ARCHEVÊQUE DE LYON

1763-1839

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

dénoncer l'ignorance des vérités de la religion comme la cause la plus féconde en désordres, et le premier obstacle à écarter pour reconquérir les populations. Il montrait, avec une douleur plus vive, les jeunes filles grandissant sans aucune notion de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise, de la morale chrétienne, de leurs devoirs religieux et de leurs éternelles espérances ; livrées, faute des convictions et des pratiques salutaires de la foi catholique, aux entraînements de leur propre faiblesse et des passions d'autrui. Il cherchait avec tristesse les moyens de remédier à ce malheur et de sauver, sinon toute la jeunesse, au moins les jeunes filles, qui, en devenant mères de familles, peuvent exercer une si grande influence pour la réforme de toute la société. Le vénérable archevêque rappelait le bien qui s'était opéré, avec tant de bonheur, par les Sœurs de Saint-Joseph, avant la Révolution, et sa pensée inquiète évoquait le rétablissement de cette congrégation. Dieu prêtait un cœur attendri aux lamentations du prélat.

« Les Filles-Noires, continua le cardinal, ne pourraient-« elles pas recueillir l'héritage des Sœurs de Saint-« Joseph ?... Car, enfin, la première des œuvres catholiques, « la plus utile à l'Eglise, n'est-elle pas celle qui appelle « vers Jésus-Christ les petits enfants, pour les introduire, « dès leurs premiers ans, dans le chemin de la piété ? Les « Filles-Noires forment une société tout organisée ; leur « zèle est disposé à mettre la main à telle œuvre de Dieu « qui leur sera montrée comme la plus urgente. L'éduca-« tion des enfants du peuple ne demande pas une science « étendue, mais seulement des connaissances élémentaires, « avec l'amour des âmes et le dévouement. Pourquoi ne les « convierait-on pas à une entreprise si pressante, si belle, si « bien adaptée à la formation religieuse qu'elles ont reçue ? »

Digitized by Google

M. Cholleton ne s'attendait à rien moins qu'à cette proposition. Les questions du prélat, ses arguments, ce ton de conviction inspirée dont il accentuait ses instances, troublèrent son esprit, ne lui laissant de lucidité que pour voir le péril qui menaçait ses projets. Autant que son archevêque, il souhaitait que des mains religieuses et habiles reprissent l'éducation du jeune âge, et préparassent au siècle qui naissait des générations formées à l'école de la piété chrétienne. Eh ! comment aurait-il été indifférent à une résolution d'où dépendait la résurrection ou la consommation de la ruine morale de la société sortie de la Révolution ? — Mais engager ses filles dans cette entreprise, c'était heurter de front ses pensées les plus chères, c'était dissiper ses plus douces espérances. Le passage subit du plein midi à la nuit la plus obscure ne produirait pas un trouble plus déconcertant que celui qu'éprouva l'humble fondateur.

Et cependant la cause des enfants était gagnée. Ni l'obéissance due au premier pasteur du diocèse, ni l'intérêt des âmes, ni la manifestation de la volonté divine ne pouvaient en effet souffrir de refus. Après avoir exposé, avec une modestie toute sacerdotale, les vues qu'il avait conçues dans la prière, et qu'il croyait venir d'en-haut, le vénérable prêtre s'en remit à la décision de son supérieur. Nous avons vu dans le Livre précédent comment il l'avait effectuée, avec le concours de l'ancienne supérieure de Monistrol, la généreuse Mère Saint-Jean Fontbonne.

Le temps est venu de prouver que la résolution de l'éminent prélat était une de ces pensées que Dieu envoie des trésors de sa sagesse, à l'heure où la prudence humaine fait l'aveu de son impuissance. Quant à M. Cholleton, en formant aux vertus religieuses ses chères Filles-Noires, il

Digitized by Google

n'était dans les vues de la Providence que le réparateur inconscient d'une nouvelle existence, plus féconde que la première, accordée à la famille de Saint-Joseph. Ainsi, s'il est permis de comparer les chênes géants aux arbustes de la forêt, saint Dominique, en s'associant quelques ouvriers évangéliques pour la conversion des Albigeois, saint François d'Assise en recevant quelques compagnons au partage de sa pauvreté et de sa pénitence, avaient préludé, sans le savoir, à la création de deux Ordres religieux de première grandeur. Ainsi tous les saints fondateurs, en voyant les développements de l'œuvre préparée par leurs mains, confessaient que Dieu seul avait tout conduit et que personne n'était plus qu'eux étonné d'un résultat auquel ils n'avaient jamais pensé.

Digitized by Google

CHAPITRE III

SŒUR SAINT-JEAN MARCOUX DANS SES PREMIERS EMPLOIS A SAINT-ÉTIENNE ET A SURY-LE-COMTAL

Souvenir ému que Sœur Saint-Jean conserve du Noviciat de la rue de la Bourse. — M. Cholleton au conseil du cardinal Fesch. — Sa pieuse mort à Paris. — Débuts de Sœur Saint-Jean dans l'enseignement à Saint-Etienne. — Elle dirige d'abord une école de jeunes filles pauvres, puis un pensionnat. — Elle fait profession, et reçoit la mission de fonder la maison de Sury-le-Comtal. — Epreuves : pauvreté extrême, maladies, hiver de 1809-1810, charité conquérante. — Succès. — Déplacement précipité. — M. Bochard, successeur de M. Cholleton.

Le souffle de l'Esprit-Saint qui s'apprête à disperser la modeste ruche de la rue de la Bourse, va détourner nos regards de ce berceau béni où ont germé tant de vertus. Quant aux pieuses filles dont cet asile a abrité l'enfance spirituelle, elles n'en perdront jamais le souvenir ; et jusqu'à leur extrême vieillesse, si loin que la Providence ait conduit leurs pas, elles le salueront toujours d'un cœur respectueux et aimant ; elles le rappelleront aux jeunes générations, comme l'Eden de leur famille ; elles le nommeront avec émotion : *La perle de l'Institut*. « Oh ! quelle joie « était la nôtre, s'écriait, dans ses vieux ans, la chère Mère « Saint-Jean-Baptiste, quelle joie était la nôtre, lorsque « nous portions l'habit grossier qui nous attirait les risées, « le mépris et les insultes des passants ! Quel trésor de « délices, inconnues au monde, recélait notre vie humble « et mortifiée ! Quelle suavité Dieu mêlait à nos travaux « pénibles, à nos veilles et à notre pauvreté ! Comme il fai- « sait bon à vivre crucifiées au monde avec Jésus-Christ, et à « sentir que le monde aussi était un crucifié pour nous ! »

Digitized by Google

Ce fut en 1807 que la Communauté de la rue de la Bourse vit sortir sa première colonie. Cette même année était marquée par un autre événement mémorable. M. Cholleton achevait sa carrière pleine d'œuvres et de mérites. Devenu vicaire général du cardinal-archevêque, il l'avait aidé pendant trois ans de son expérience, de son zèle infatigable et surtout de l'énergie de son caractère doublement trempé par la nature et par la grâce. Les relations du cardinal Fesch, oncle de Napoléon et prince de l'Empire, avec la Cour, la part de responsabilités que lui prêtait l'opinion dans toutes les décisions impériales relatives à l'Eglise, la gravité des circonstances où se trouvait alors la Religion en France faisaient du conseil archiépiscopal de Lyon une des positions les plus délicates. La mesure de prudence, de force, de patience et de modération exigée par son rôle, M. Cholleton sut la garder. Jamais l'ancien déporté ne suggéra au grand-vicaire un conseil empreint d'une excessive sévérité ; ni le grand-vicaire ne démentit la fermeté du déporté. L'esprit de Dieu seul dictait au prêtre ces sages avis, auxquels on reconnaît un homme maître de ses passions, et esclave du devoir.

Dans un voyage à Paris, où il accompagna le cardinal, — mandé par l'empereur qui méditait déjà le renversement du pouvoir temporel des Papes, — la fièvre le saisit, et le réduisit en quelques jours à l'extrémité. Ses dernières préoccupations se portèrent sur les graves difficultés qui s'annonçaient pour l'Eglise et pour le cardinal. Ses dernières paroles furent un appel suprême à la constance : « Monseigneur, s'écria-t-il, soyez ferme ! soyez « ferme ! la religion va beaucoup souffrir en France ! » — Il rendit son âme le 25 novembre 1807, dans l'hôtel du cardinal, rue du Mont-Blanc. Le *Bulletin de Lyon*, à

Digitized by Google

l'occasion d'un service qui fut célébré à Saint-Jean le 4 décembre, publia un éloge de ce saint prêtre. On trouva dans sa chambre une discipline, et M. Emery avait été très touché par les sentiments qu'il lui avait entendu exprimer [1].

Revenons à Sœur Saint-Jean-Baptiste, dans le monde Suzanne Marcoux. Entrée chez les Filles-Noires en novembre 1805, elle faisait depuis près de deux ans partie de leur Communauté, quand y arriva Mère Saint-Jean Fontbonne. Elle eut le mérite de se ranger joyeusement sous le gouvernement de celle que M. Cholleton lui donnait pour supérieure. Avec ses douze compagnes, elle reçut l'habit de Saint-Joseph le 14 juillet 1808.

Quel fut exactement l'habit religieux donné dans cette cérémonie ? L'ancien, tel qu'il est décrit dans les Constitutions, édition de Lyon, 1788 ? ou celui qui est porté aujourd'hui ? — Les renseignements manquent pour permettre de répondre absolument. Nous croyons plus probablement que Mère Saint-Jean Fontbonne inaugura, dès cette première vêture, les modifications insérées dans les Constitutions de 1824, et signalées dans l'édition de 1827 par la note suivante : « L'ancien costume des Sœurs était un peu différent de celui d'aujourd'hui ; au lieu du voile de laine elles portaient dans la maison une petite coiffe de taffetas noir en forme de petit voile, et quand elles sortaient elles prenaient une autre grande coiffe de même étoffe, assez semblable à celle que portaient alors les veuves honnêtes. Elles portaient sur les épaules un mouchoir simple de toile blanche qui a été remplacé par la guimpe. Les sœurs converses ne portaient point de coiffe de taffetas ni

[1] Quelques-uns de ces renseignements biographiques sur M. Cholleton m'ont été fournis par M. Vanel, curé de La-Demi-Lune-Les-Lyon.

Digitized by Google

de crucifix ». — La raison qui nous détermine à cette opinion est la tradition constante des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Celles venues en Savoie, sous la conduite de Mère Saint-Jean Marcoux, en 1812, ne connurent pas d'autre costume que le moderne.

A partir du 14 juillet 1808, on n'appellera plus Suzanne Marcoux que Sœur Saint-Jean. Bien que jeune encore, et malgré le soin qu'elle prenait à se dérober aux regards, son humilité, sa mortification et ses talents, n'avaient pas tardé à la faire remarquer. Par-dessus tout, elle possédait une aptitude spéciale pour l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse. Aussi, dès le lendemain de sa vêture, lui confia-t-on la direction d'une classe externe pour les petites filles pauvres.

Il faut se faire une idée de ce qu'était à cette époque l'ouverture d'une école populaire. Excepté la foule des enfants à recevoir, tout manquait. Trouver un local, l'approprier à sa nouvelle destination, le meubler des choses les plus indispensables, n'était pas le plus laborieux. Le difficile était surtout de mettre les pauvres enfants en état de fréquenter l'école, sans l'infecter de leur malpropreté et de leurs vices précoces. Les haillons qui les couvraient n'étaient qu'une imparfaite image du dénuement de leurs esprits : âmes délaissées, à la détresse morale desquelles jusqu'alors personne ne s'était présenté pour rompre le pain vivifiant de l'intelligence et de la vie spirituelle.

Sœur Saint-Jean Marcoux avait dans son cœur l'amour évangélique, si bien exprimé par le Sauveur quand il s'écriait dans les carrefours de la Judée : « Laissez venir à « moi les petits enfants, et ne les éloignez pas » [1]. — Non

[1] S. Luc, XVIII, 16.

Digitized by Google

seulement elle les aimait, mais elle les comprenait, et savait, avec une rare pénétration, découvrir jusqu'aux racines, soit les germes de leurs vices pour les extirper, soit les éléments des vertus pour les cultiver. Sa longue habitude de la pénitence la disposait merveilleusement à son ministère. Maîtresse d'elle-même, autant elle savait épancher sur ces pauvres enfants des trésors de bonté maternelle et de patience, autant, par sa prudence et par sa fermeté, elle s'entendait à leur inculquer l'habitude du respect et de l'obéissance. L'enseignement des vérités chrétiennes et des pratiques de la religion était, conformément aux principes de la véritable éducation, le principal soin de son zèle. Pour les imprimer dans le cœur et la mémoire de ses élèves, elle n'épargnait ni le temps, ni la peine, ni ces industries de langage et ces inspirations du dévouement qui triomphent des natures les plus rebelles et pénètrent les plus obtuses.

On comprend bien que nos pieuses maîtresses avaient sur l'éducation des enfants du peuple des idées très différentes de celles que professe de nos jours l'enseignement universitaire. Les Sœurs enseignantes ne visaient pas à faire des *savantes*, mais des jeunes filles vertueuses, de bonnes chrétiennes, munies des connaissances nécessaires à leur condition et à leurs devoirs à venir. C'était un assez rude labeur. Sœur Saint-Jean qui ne s'y épargnait pas, tomba malade ; elle fut conduite jusqu'aux portes de la tombe. Mais bientôt nous la retrouvons debout, chargée du pensionnat, où elle déploie la même ardeur et les mêmes talents d'éducatrice. L'école était à ses yeux un parterre sacré, où elle cultivait les âmes comme des plantes précieuses, dont elle réservait pour Dieu toute la fraîcheur et tout le parfum. Ses supérieures constataient avec bonheur

Digitized by Google

les fruits de ces saintes aptitudes : elles en concevaient les plus sérieuses espérances.

Aussi ne comptait-elle encore que six mois depuis sa prise d'habit, lorsque le conseil de la Communauté, s'y croyant autorisé par la nécessité des circonstances, jugea que la solidité de la piété, jointe à la probation qu'elle avait déjà subie parmi les Filles-Noires, permettaient d'abréger en sa faveur le temps des épreuves canoniques. Cette décision ayant été ratifiée par les supérieurs ecclésiastiques, elle prononça ses vœux à Saint-Etienne, le 23 janvier 1809, en même temps que ses compagnes de vêture. Désormais, sa vie ne va plus présenter qu'une série d'entreprises pénibles, de déplacements douloureux, de calomnies humiliantes, où son unique soutien sera dans une obéissance héroïque et une invincible patience. — Racontons ces épreuves qui font, quand Dieu le veut, de la vie d'une religieuse un sacrifice perpétuel, mais sans lui rien enlever de ses joies intérieures.

Le succès dont la Providence se plaisait à bénir dans la ville de Saint-Etienne les écoles ouvertes par les Sœurs de Saint-Joseph, faisait naître, parmi les pasteurs des paroisses les plus zélés, le vif désir d'appeler ces pieuses maîtresses à leur aide. Il arrivait même à quelques curés, avidement désireux de procurer à leurs ouailles le bienfait de l'éducation, d'adresser un appel à la Congrégation avant d'avoir réuni les moyens nécessaires à l'heureuse réalisation de leurs projets.

Tel M. Coccard, le respectable curé de Sury-le-Comtal, petit bourg du diocèse de Lyon et du département de la Loire [1]. Dans la chaleur qu'il avait mise à demander une

[1] *Sury-le-Comtal* compte aujourd'hui 2.772 habitants.

Digitized by Google

colonie de Sœurs institutrices, l'excellent homme avait oublié des détails éminemment pratiques, sur lesquels d'ailleurs la Communauté n'avait pas cru, par une réserve exagérée, devoir appeler son attention...

Sœur Saint-Jean Marcoux fut choisie pour fonder cet établissement et déchargée de son pensionnat. Six semaines après, le 6 octobre 1809, elle partait pour Sury, emmenant deux Sœurs avec elle. Mais, à son arrivée, quelle déception ! M. le curé, trompé par un malentendu, ne l'attendait pas encore. Rien n'était prêt : ni habitation, ni classes, ni ressources ; c'était l'imprévu, avec toutes ses déplorables conséquences.

Il est vrai que le digne prêtre désolé mettait à la disposition des religieuses deux salles de son presbytère et leur offrait de partager provisoirement sa table. Mais, si honorable et si bienveillante que fût cette offre, la règle de Saint-Joseph leur défendait expressément de l'accepter. Elles allaient donc reprendre le chemin de Saint-Etienne, lorsqu'on vint leur faire une étrange proposition. Quelques paroissiennes, également bien disposées pour les Sœurs et pour leur bon curé, avaient fini par trouver une écurie ; elles avaient obtenu, non sans peine, que le propriétaire logerait son cheval ailleurs et cèderait aux religieuses la place que l'animal laisserait vide. Tel était le suprême moyen de résoudre la difficulté.

Des maîtresses moins chrétiennes se seraient regardées comme outragées. Les religieuses ne virent dans cette solution qu'une heureuse similitude entre la naissance dans une étable du Sauveur descendu pour évangéliser les pauvres, et l'inauguration dans une étable de cette même lumière du Messie apportée aux petits villageois par les mains d'humbles femmes, qui se glorifiaient de ne

Digitized by Google

connaître que Jésus-Christ, et Jésus-Christ méconnu. — Le local fut agréé joyeusement, et l'on prit ainsi possession de cette terre de Sury, qui donnait un gage si inattendu des futures bénédictions de Dieu.

Représentons-nous l'ingénieuse Sœur Saint-Jean se mettant à l'œuvre avec l'entrain d'une gaieté communicative, adaptant une écurie à l'usage d'un couvent et d'une école ; collant aux fenêtres du papier en guise de vitre ; fixant au mur, entre deux pierres disjointes, à défaut de cheminée, un crochet destiné à porter la crémaillère ; disposant l'étroit emplacement à tenir lieu de dortoir, de salle d'exercices, de parloir, de classe et de cuisine ; puis, avec quelques pommes de terre, présent d'une voisine, préparant dans une marmite d'emprunt le premier repas, qui présage à sa chère Communauté tant d'indigence et de privation. — La nuit venue, les Sœurs, jetant quelques couvertures d'emprunt sur de la paille, sourient à ce dénuement qui leur rappelle le mystère suave de la Crèche de Bethléem et goûtent un repos d'autant plus doux qu'elles sentent planer sur elles le regard complaisant de leur divin Epoux. Mais la charité est industrieuse non moins que patiente ; bientôt, l'aspect répugnant de l'étable fait place à la décence d'une habitation honnête, quoique pauvre. On y demeura jusqu'à ce que M. le curé eut réussi à se procurer un local plus conforme à sa destination. Alors, complétant l'œuvre de l'éducation chrétienne dans la paroisse, on put ajouter aux écoles des filles une classe pour les petits garçons.

La jeune supérieure devait encore rencontrer bien d'autres occasions de déployer, à Sury-le-Comtal, l'énergie de son caractère. La rigueur du mémorable hiver de 1809-1810, si cruel pour les populations des campagnes, permit

Digitized by Google

de constater tout ce qu'elle savait souffrir sans se plaindre, et tout ce que son cœur savait imaginer pour diminuer les souffrances d'autrui. C'est dans de telles extrémités que Dieu se plaît à multiplier dans les mains de ses serviteurs les gerbes que la nature a refusées aux semences du laboureur ; c'est alors qu'il établit ses saints, comme d'autres Joseph, les dispensateurs de ses réserves mystérieuses. Nous ne voulons pas dire qu'il ait fait des miracles par la Sœur Saint-Jean : mais il donna tant de bénédictions à sa charité qui, pour se procurer l'argent de l'aumône, n'hésita pas à prendre sur son sommeil pour se livrer, avec ses Sœurs, à des travaux de couture, qu'elle devint pour les pauvres de Sury comme la Providence visible de cette époque désastreuse. La conquête des cœurs était faite à jamais.

A peine sortait-on des horreurs de la famine que la maladie vint occuper l'humble demeure des religieuses. Durant cinquante nuits l'infatigable Mère ne se repose des fatigues de la journée qu'en veillant au chevet d'une de ses Sœurs, en proie aux tortures d'un rhumatisme aigu. Puis, afin qu'elle n'ignore aucune peine, c'est une ancienne religieuse d'un Ordre éteint pendant la Révolution que lui envoie M. le curé, en qualité de pensionnaire ; femme capricieuse, exigeante et bizarre, qui livre à la patience de la pauvre supérieure les plus rudes assauts, sans pouvoir lasser jamais ni sa mansuétude ni si longanimité.

Par l'ascendant d'une si haute vertu qui avait ravi l'affection de toutes les familles, Sury devenait pour les Sœurs un séjour agréable. C'était assez pour que Mère Saint-Jean dût prévoir une séparation prochaine. Au vénérable M. Cholleton avait succédé, dans ses doubles fonctions de vicaire général et de supérieur de la Congrégation, M. l'abbé

Digitized by Google

Bochard. Disons quel était ce prêtre énergique et zélé qui tient une grande place dans la vie de Mère Saint-Jean Marcoux, et dans l'introduction des Sœurs de Saint-Joseph en Savoie.

M. Claude-Marie Bochard était né à Ménestruel, paroisse de Poncin au diocèse de Belley, le 24 avril 1759. Il fit sa philosophie au séminaire de Saint-Irénée de Lyon, puis alla en 1776 poursuivre ses études à Paris, en vue de l'état ecclésiastique. Là, il entra d'abord dans un établissement dirigé par les Sulpiciens, qu'on nommait la *Communauté de Laon*, et continua son cours de logique au Collège Louis-le-Grand. Il employa les trois années suivantes à étudier la théologie et se présenta en Sorbonne. Montazet désirant l'attacher à sa Maison de Saint-Joseph l'envoya recevoir la prêtrise à Lyon.

Mais une fois promu au sacerdoce, 23 septembre 1783, l'abbé Bochard retourna en Sorbonne où il commença sa licence. Il s'y imprégna à fond des doctrines en vogue du Gallicanisme qui firent le malheur de sa vieillesse. A son doctorat, l'évêque de Séez l'emmena dans son diocèse, et le pourvut de la prébende théologale de sa cathédrale. Il y avait passé cinq années lorsqu'éclata la Révolution. Retiré dans sa famille, puis emprisonné à Bourg, il parvint à s'échapper et se réfugia en Suisse. Lorsque des temps meilleurs le lui permirent, il rentra en France, se consacra à des missions dans le diocèse de Saint-Claude et composa quelques dialogues pour l'instruction des fidèles.

Au Concordat, 1802, il fut nommé curé de Bourg-en-Bresse et, quelques années plus tard, le cardinal Fesch le prenait pour son troisième vicaire général. Ce prélat résida presque constamment à Paris, tant que dura le règne de Napoléon, et dut quitter la France sous la Res-

Digitized by Google

tauration. De sorte que, pendant dix-huit ans, M. Bochard eut une part très importante au gouvernement du diocèse de Lyon. Il travailla surtout à la résurrection des études, et fonda la Société ou Congrégation des Prêtres de Saint-Irénée dite des *Chartreux* [1].

Reprenons notre récit. M. Bochard suivait du regard l'administration de la supérieure de Sury. Sans avertissement préalable, dans les premiers jours de juin **1811**, il la mande à Saint-Etienne. Le lendemain de son arrivée, il la fait monter en voiture et la conduit à Saint-Chamond. — Pourquoi l'avait-on appelée ? — Etait-ce un changement d'emploi ? — Que voulait-on faire d'elle ? — M. Bochard gardait un mutisme affecté. — Dans le trajet seulement, la tirant de ses réflexions silencieuses : « A quoi pensez-vous, ma fille, dit-il ? ». — Et, comme elle répondit ingénuement que sa pensée se reportait vers la chère maison qu'elle venait de quitter si précipitamment, il lui indiqua laconiquement le but de leur voyage : « Attendez-vous, ma fille, ajouta-t-il, que tant que la Pro-« vidence me tiendra au gouvernement de votre Congréga-« tion, ce sera toujours pour vous que je réserverai les « entreprises les plus ardues. Je me ferai un devoir de vous

[1] Après l'installation de Mgr de Pins comme Administrateur du diocèse de Lyon, 1824, M. Bochard, qui se prétendait être toujours le grand-vicaire de Lyon, parce que le cardinal Fesch était encore vivant, se retira à Ménestruel dans un bien patrimonial. Il y établit une maison d'éducation qu'il laissa dans un état prospère. Au déclin de sa vie, il renonça à ses illusions et ne maintint son grand-vicariat que comme un simple titre, sans aucune juridiction. Il tomba malade le 21 juin 1834, et mourut le lendemain, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de 75 ans. Voir le *Dictionnaire historique de Feller*, dernière édition, et *Deux pages d'histoire du diocèse de Lyon*, par D. Bouix, 2e édition, Genève, 1865.

Digitized by Google

« tenir en haleine, et de ne point vous laisser sommeiller « dans un lâche repos. Dès qu'une œuvre commencera de « prendre une allure aisée, je vous transporterai ailleurs. « Dieu le veut : préparez-vous à de telles ruptures ». — L'humble Sœur remercia gracieusement et répondit avec un respect filial qu'elle ne demanderait jamais son bonheur, après la grâce de Dieu, qu'à l'accomplissement des ordres que l'obéissance lui donnerait.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

SŒUR SAINT-JEAN MARCOUX DIRECTRICE A SAINT-CHAMOND ET A LYON

Sœur Saint-Jean, directrice de l'hospice de la Charité à Saint-Chamond. — Nombreuses et graves difficultés de cette charge. — Elle en sort victorieusement. — Accusation partie de Sury-le-Comtal et justification. — Sœur Saint-Jean envoyée à Lyon, à la tête de l'Œuvre de Saint-Pierre-le-Vieux. — Situation de l'Œuvre et des autorités qui la régissent. — Réussite admirable. — Persécution odieuse. — Périls. — Fuite. — Court passage à Saint-Trivier et à Bourg. — Elle est envoyée en Savoie.

L'ŒUVRE que Sœur Saint-Jean allait entreprendre à Saint-Chamond[1] était hérissée d'obstacles. Il s'agissait de la direction de l'hospice de la Charité, avec la collaboration, non pas de ses Sœurs, mais de quatre religieuses d'un autre institut dispersé par la Révolution, qui avaient jusque-là conduit la maison. La nouvelle supérieure était chargée de former ces quatre religieuses à la règle de Saint-Joseph, comme des novices, et de leur donner, après une probation satisfaisante, l'habit de sa congrégation. Quiconque connaît la force des habitudes, et la ténacité du préjugé que le cœur humain a toujours en faveur de ses premières affections, surtout quand se trouvent en présence deux états de choses respectables, parmi lesquels il faut renoncer à l'ancien et choisir le nouveau, comprendra les ennuis que recélait cette situation.

[1] *Saint-Chamond*, du diocèse de Lyon et du département de la Loire; sa population en 1846 était de 8.236 habitants ; aujourd'hui, elle est de 15.469 habitants.

Digitized by Google

D'ailleurs, l'établissement comprenait un personnel non moins divers que les emplois ; d'où conflit inévitable de vues et de tendances. L'hospice abritait des orphelins de l'un et l'autre sexe, en nombre égal, dans des conditions insuffisantes de séparation et de surveillance. Les jeunes filles étaient employées à la filature de la soie, sous la garde des religieuses ; et les jeunes garçons, confiés à deux Frères, anciens religieux, s'occupaient à fabriquer des clous. Une commission, à l'état rudimentaire, avait la haute autorité sur les orphelins et les surveillants.

La part de Mère Saint-Jean était de centraliser dans sa personne, sous le contrôle du Conseil d'administration, la direction morale des deux sections, le maintien de l'ordre matériel et le soin de l'économie journalière. De sorte que, sauf les cas, nécessairement solennels et rares, de l'intervention des hauts administrateurs, c'était à elle qu'il incombait de donner chaque jour le mouvement du travail à cette population nombreuse, d'y maintenir la discipline et le bien-être, d'y promouvoir les bonnes mœurs, d'y faire respecter l'autorité, de prévenir et d'empêcher ces mauvais courants de langage licencieux, d'insubordination contagieuse, de relations malsaines, qui peuvent produire de si déplorables abus dans une agglomération de jeunesse de sexe différent.

A ces premières difficultés, joignez celles qui venaient du milieu où se recrutait la population de l'hospice. La plupart des orphelins n'étaient pas de ces pauvres enfants de familles honnêtes, que la mort a privés de leur soutien, et fait passer tout à coup de l'aisance à la misère ; c'étaient plutôt les fruits du libertinage, ou de mariages mal assortis, les tristes épaves des vices qui, depuis vingt ans, avaient inondé la société française.

Digitized by Google

Si difficile que fût sa tâche, la Supérieure eut bientôt démêlé les complications du service, saisi les causes des abus, et arrêté les moyens d'y remédier. D'une main prudente, elle équilibrait toutes les influences dont le concours était nécessaire au succès de sa direction. Mais les contradictions allaient surgir du côté où l'on ne devait pas s'y attendre.

Plus le bon ordre progressait dans l'établissement, plus aussi la sagesse de Mère Saint-Jean contrastait avec l'incapacité des quatre religieuses, ses devancières, et excitait de dépit dans leur cœur. Vainement avaient-elles exprimé le désir de reprendre l'habitude des exercices religieux ; vainement avaient-elles demandé comme une grâce d'être incorporées à la Congrégation de Saint-Joseph : l'orgueil fut plus fort que leurs résolutions. Une trop longue sécularisation avait éteint en elles l'obéissance, qui est l'âme de la vie religieuse, et la discipline, qui en est le corps. Quand elles comprirent l'observance qu'elles devraient garder sous sa houlette, ne voulant pas se donner la honte d'un démenti, elles prirent l'odieux parti de fausser et d'entraver son action, de la perdre, s'il était possible, dans l'estime du public, de l'abreuver d'amertume, et de la forcer enfin à leur abandonner une place qu'elles brûlaient de reconquérir.

Sous main, elles soufflaient parmi les orphelines et les orphelins le vent de l'indiscipline ; elles travestissaient les mesures les plus justes en exigences tyranniques, et l'économie en sordide avarice. Recevaient-elles des visites du dehors, elles en profitaient pour jeter en circulation, dans la ville, les plaintes et les murmures les moins fondés. Des dénonciations mensongères furent adressées aux administrateurs, dont la bonne foi s'étonnait que, sous les appa-

Digitized by Google

rences des plus heureuses réformes, se cachassent des abus qu'on leur dépeignait sous les plus sombres couleurs. Les malheureuses en vinrent à transmettre, sous de faux noms, les plus noires calomnies sur la vertueuse Mère aux autorités ecclésiastiques et aux supérieures de sa Congrégation. Ainsi, la trame, ourdie dans l'intérieur de l'établissement, s'étendait à la ville entière et allait atteindre jusqu'aux influences plus élevées auxquelles l'innocente supérieure devrait demander secours et défense. Tout était concerté pour la diffamer, l'isoler et la réduire au désespoir.

On le pense bien, M. Bochard connaissait trop sa fille spirituelle pour se laisser surprendre par ces odieuses manœuvres. Au premier bruit, il devina le complot. Mère Saint-Jean put compter qu'il la défendrait avec fermeté. Mais ce prêtre fervent tenait trop à faire progresser la Sœur pour ne pas profiter de l'occasion de l'humilier, en paraissant accorder un demi crédit, sinon à la calomnie, du moins aux plaintes. Il la mande à Lyon, lui détaille avec un accent de tristesse marquée les accusations portées contre elle ; puis, sans lui permettre un mot de justification, il la laissa brusquement à sa douleur. Ce ne fut que le lendemain que l'austère supérieur provoqua des explications. Après avoir versé de l'huile sur les blessures qu'avait faites sa rudesse de la veille, il renvoya la Sœur à son poste, meurtrie, mais fortifiée par les conseils et les encouragements d'une paternelle bonté.

Dieu prit en main la cause de sa servante. Les fils de l'intrigue furent découverts et les auteurs honteusement démasqués. Deux des malheureuses religieuses révoltées, les plus coupables, ayant été convaincues de mensonges systématiques, trop superbes du reste pour faire l'aveu de leur faute, furent congédiées par le Conseil d'administra-

Digitized by Google

tion. Elles ne sortirent pas sans essayer d'une émeute parmi les orphelins. Les deux autres, plus faibles que méchantes, reconnurent leurs torts, obtinrent le pardon, et devinrent, plus tard, d'excellentes Sœurs de Saint-Joseph.

La tempête soulevée à l'hospice de Saint-Chamond ne suffisait pas au dessein que le ciel avait sur Mère Saint-Jean. Elle n'était pas calmée qu'un autre orage s'élevait, et c'était de Sury qu'il arrivait. On se rappelle dans quelle pauvreté vécurent les Sœurs de Sury-le-Comtal, tant que Mère Saint-Jean fut à leur tête, et l'on sait à quelles extrémités, les réduisit la famine de 1809-1810, année de lugubre mémoire, où elles avaient même prélevé sur leur détresse de quoi nourrir encore les pauvres. Or, il se trouva des hommes assez pervers, ou assez ridicules, pour accuser l'ancienne Supérieure d'avoir emporté des sommes importantes consacrées à des œuvres de charité. Heureusement, Mère Saint-Jean s'était fait un devoir d'être toujours comptable aussi exacte qu'elle était sage maîtresse de maison. Ses comptes étaient à jour et ses acquits conservés. Elle se rendit à Sury-le-Comtal. Il lui fut aisé de démontrer, pièces en main, la parfaite intégrité de sa gestion ; et il ne resta, dans l'esprit de la commission chargée d'étudier ses moyens de défense, qu'une conviction plus claire de sa probité, qu'une reconnaissance plus grande pour tout le bien qu'elle avait réalisé avec des ressources absolument disproportionnées.

Rentrée à l'hospice de Saint-Chamond, Mère Saint-Jean allait enfin jouir du rétablissement de la paix, au milieu de ses orphelins, et pouvoir se consacrer plus entièrement à l'amélioration de leur sort. Du moins c'était son espoir. Le présent et l'avenir de ces enfants sans foyer paternel, qui l'appelaient leur mère, ne quittaient jamais sa pensée.

Digitized by Google

Son rêve était de les rendre un jour à la société, vertueux, instruits, robustes, laborieux et prêts à faire honneur à la religion, dont ils auraient reçu les doux enseignements. Mais ce n'était qu'un rêve.

Il parut bientôt que ses supérieurs ne l'avaient placée à Saint-Chamond que pour faire apprécier le trésor qu'ils voulaient transporter ailleurs. A peine dix mois s'étaient-ils écoulés depuis son arrivée à la Charité, dix mois égalant des années, par le nombre et l'importance des services rendus, qu'elle fut appelée à Lyon, et qu'il lui fallut dire adieu à ses chers orphelins, à ses chères orphelines en pleurs, à ces administrateurs épris d'admiration et de reconnaissance pour son dévouement, à cette ville enfin qui l'estimait, et qui ne savait comment lui témoigner assez la douleur de son départ....

Telle est la condition des Congrégations vouées aux œuvres de miséricorde. L'intérêt des œuvres est tout ; les attachements que les Sœurs seraient tentées de contracter ne sont rien. C'est en tenant les âmes libres et dégagées, prêtes à tous les détachements, que la vie religieuse les rend fortes, intrépides, aptes aux saintes entreprises et capables de tous les héroïsmes.

Il y avait à Lyon une œuvre nommée *La Miséricorde*, dont le siège était en rue Saint-Pierre-le-Vieux, près de la cathédrale [1]. Elle avait pour objet le soin des pauvres, dont les uns, incapables de sortir, étaient secourus à domicile, et les autres venaient recevoir à l'établissement des distributions de vivres, qu'ils étaient libres de consommer sur place ou d'emporter. La direction de cette œuvre avait été confiée,

[1] La rue Saint-Pierre-le-Vieux existe encore aujourd'hui ; elle est près du funiculaire Saint-Jean-Fourvière, à gauche en montant, et presque parallèle.

Digitized by Google

en dernier lieu, aux Filles de la Charité, si habiles dans l'assistance de toutes les infortunes. Mais elle comportait un vice d'organisation qui paralysait les meilleurs talents ; et les Filles de Saint-Vincent avaient dû l'abandonner à la suite de démêlés suscités par une Administration, dont les prétentions étaient en opposition directe avec les droits que revendiquait l'Archevêque. Le prélat ayant été débouté, les Sœurs étaient retournées à Paris. Le Conseil victorieux s'était empressé de les remplacer par une dame laïque, nommée Brunet. Mais le laïcisme ne supplée pas aux aptitudes que requiert un service lourd de travail et de soucis. La directrice séculière avait rempli, sous les Filles de la Charité, un rôle d'auxiliaire subalterne. A tous égards, elle était impropre à ses fonctions, et de grandes souffrances devaient en résulter.

Aussi, le cardinal-archevêque, croyant de son devoir, dans l'intérêt des pauvres, d'user rigoureusement de son droit certain de nomination, décida que, nonobstant toutes prétentions contraires, il nommerait, lui, une personne de son choix, et la déclarerait directrice unique, à l'exclusion de l'élue de l'administration séculière. Quant au choix du sujet, il s'en remit au supérieur des Sœurs de Saint-Joseph, M. Bochard, son grand-vicaire. Celui-ci, initié aux moindres détails du conflit et en connaissant toute la gravité, comprit que c'était une victime qu'il s'agissait de choisir ; et dès lors il ne restait plus pour lui d'hésitation : la victime serait la pauvre Sœur dont il avait mis tant de fois à l'épreuve le courage et l'abnégation. Sœur Saint-Jean reçut donc à Saint-Chamond l'obédience de venir à Lyon ; et immédiatement, après les courtes instructions nécessaires à sa gouverne, elle était envoyée à la Miséricorde.

Digitized by Google

L'obéissance allait y trouver le triomphe le plus inattendu. La nouvelle directrice se présente à la dame séculière ; elle lui communique le mandat qu'elle a reçu du cardinal ; elle lui annonce qu'elle vient prendre possession de sa charge ; mais elle s'exprime avec tant de convenance, de courtoisie et d'humilité ; sa physionomie, d'accord avec l'exquise urbanité de son langage, est tellement prévenante, que la dame, en dépit de son naturel impérieux, est captivée et n'oppose que la réserve de s'en rapporter à la décision des administrateurs. Ceux-ci protestent avec énergie, et refusent d'inscrire à leur rôle l'envoyée de l'archevêché et ses trois collaboratrices ; c'était bien le moins qu'on dût en attendre. Sans répliquer une parole, les religieuses se mettent quand même à l'œuvre ; elles obtiennent de la bienveillance de Mme Brunet, pour leur propre nourriture, la ration que l'on donne aux assistés convalescents ; puis, elles attendent le dernier mot de Dieu.

Cependant les difficultés semblent grossir ; quelques amis des Sœurs, qu'un peu de bruit effraie, leur conseillent de céder à l'orage. Les timides partisans de la paix avant tout, ne craignent pas d'affirmer que l'obéissance ne saurait leur faire un devoir de garder un poste si périlleux avec un droit si contesté. Le courage de la pieuse Mère, fortement ébranlé, aurait peut-être faibli, sans un confort mystérieux qui lui vint, à point nommé. Appelée au parloir, elle y trouve un prêtre à l'air vénérable qui lui dit : « Gardez-vous d'exécuter la pensée que vous avez conçue « de quitter cette maison. Dieu vous y veut ; et ce n'est « que son ennemi qui a suggéré le parti de la retraite ». Cela dit, l'ecclésiastique se retira, sans que la Sœur ait jamais pu savoir qui il était, comment il était entré dans la maison, comment il en était sorti, personne ne l'ayant

Digitized by Google

vu, hormis elle, et seulement durant le court instant de cette secrète confidence. Ce fut la fin du conflit.

A partir de ce jour, les angoisses de la jeune supérieure firent place à la confiance ; ses Sœurs éprouvèrent la même assurance de la victoire ; l'opposition des administrateurs tomba comme un orage qui se dissipe inopinément ; l'opinion publique partagée jusque-là selon les attaches ou les intérêts de chacun, se déclara pour le droit archiépiscopal, et applaudit à l'introduction d'une corporation religieuse évidemment plus apte qu'une directrice laïque à un service de dévouement ; de sorte qu'il n'y eut plus qu'une voix pour le maintien du nouvel ordre de choses. Et la pieuse Sœur Saint-Jean se complut à penser que la tempête avait été apaisée par saint Joseph lui-même. Nous ne voulons pas crier au prodige ; mais il nous plaît de reconnaître, dans un succès tellement inespéré, l'action paternelle de Dieu ; et nous la saluons d'autant plus filialement que c'était pour récompenser une merveille d'obéissance qu'elle venait d'opérer une merveille de protection.

Les administrateurs ne furent pas longtemps sans se féliciter d'avoir acquiescé, quoique tardivement, au choix de M. Bochard. Ils comprirent tout le prix du concours que leur apportaient l'expérience, l'habileté et l'activité de la Mère Saint-Jean. Pour *La Miséricorde*, cette recrue valait des trésors. Car les tristes conséquences de la famine de 1809-1810 se faisaient sentir encore à Lyon, principalement dans la population ouvrière dont les dernières économies étaient épuisées. Les secours habituels ne suffisaient plus. L'Œuvre avait dû augmenter ses aumônes de douze cents rations de soupe par jour ; et aucune fondation nouvelle n'était venue grossir les revenus ordinaires. Mais les religieuses sont les filles de la divine charité ; où

Digitized by Google

elles mettent la main pour nourrir, pour soigner et pour guérir, n'y eût-il plus rien, qu'elles trouvent encore des ressources. Les Sœurs de *La Miséricorde* firent véritablement des prodiges. On eût dit que leurs bras se multipliaient avec les besoins. Ni l'ordre et la bonne tenue de la maison, bien qu'elle fût sans cesse envahie par une multitude affamée, ni la régularité des écritures nombreuses et compliquées, ni le soin des malades à domicile, ni les distributions à l'établissement ne furent en souffrance ; ni les fonds ne manquèrent aux dépenses d'une bienfaisance toujours progressive. Aussi la première antipathie fit-elle place à la plus entière confiance, au point que la singulière bienveillance dont les Sœurs se voyaient l'objet devint pour l'admirable supérieure le principe de la plus délicate et de la plus cruelle épreuve, peut-être, de sa vie.

Parmi les membres de l'administration, il se trouva deux hommes qui, ayant suivi de plus près les travaux de Mère Saint-Jean et captivés peut-être par les avantages physiques remarquables dont elle était douée, laissèrent entrer dans leurs cœurs des convoitises inavouables. Leur coupable ardeur en vint à ce point que, oubliant tout respect pour leur profession, pour leurs cheveux blancs, pour l'honneur et pour le caractère sacré de la Sœur, ils osèrent lui déclarer leurs sentiments. Ce fut pour elle comme un coup de tonnerre. Saisie d'horreur, elle va se jeter aux pieds de ses supérieurs, les conjurant de la retirer, le jour même, de son emploi. Ceux-ci, retenus par de graves considérations, assurés, d'autre part, de la constance de leur sujet, ne crurent pas devoir opérer brusquement un changement dont l'opinion publique chercherait les causes, au préjudice de deux familles honorées.

Après avoir donné à son effroi les consolations de la foi

Digitized by Google

et tracé à sa conduite les règles de prudence que demandait la nature du péril, ils renvoyèrent la Sœur à son poste. Hélas ! bien loin d'être déconcerté par ce premier échec, le crime, se faisant plus audacieux, résolut de tenter un enlèvement. Déjà le jour et l'heure étaient fixés, tous les moyens arrêtés ; le succès du sacrilège paraissait certain. Mais Dieu veillait ! Par une découverte providentielle, la vertueuse Mère apprend l'épouvantable danger qu'elle court, et le réseau d'embûches dressé autour d'elle. Alors, se voyant humainement perdue, elle s'enfuit de *La Miséricorde*, et, confiante en la protection de l'Espérance des désespérés, elle va par des chemins détournés se réfugier dans le sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière. Là, cachée non loin de l'autel de la Vierge miraculeuse, fondant en larmes, elle supplie la Reine des Vierges de la garder victorieusement, protestant d'aimer mieux cent morts que la souillure. Marie entendit les gémissements de sa fille, et les trames criminelles n'aboutirent qu'à la honte des deux infâmes.

Hâtons-nous de le dire, les Supérieurs veillaient aussi à la sûreté d'une âme si chère. Le même jour, on l'éloignait de Lyon qui n'avait plus de sécurité pour elle. Pour dépister les recherches, on la faisait passer à Saint-Trivier, puis à Bourg, en attendant qu'il fût possible de lui trouver un poste dans quelque province éloignée, où elle serait définitivement à l'abri de ses odieux ravisseurs.

Ainsi se termina cette lamentable tragédie. Ce ne fut pas sans laisser dans le cœur des coupables une haine dont les Sœurs de Saint-Joseph eurent longtemps à souffrir. M. Bochard fut particulièrement en butte à leurs vengeances. Car plus que personne, il avait travaillé à déjouer leurs perfidies. Cet homme, si dévoué, avait la parole sèche :

Digitized by Google

c'était un peu dans les mœurs de ces temps de militarisme et de jansénisme. Pendant qu'il s'occupait d'arracher la pauvre Sœur Saint-Jean aux pièges du démon, elle l'entendit plus d'une fois lui dire sur le ton brusque qui lui était familier : « A vous seule, vous me donnez plus de soucis que tout le clergé du diocèse ». Mais le fond était d'or pur, et ce cœur de prêtre était tout à Dieu.

L'asile où la Providence divine allait conduire Mère Saint-Jean pour la soustraire à ses persécuteurs et ouvrir à son zèle une nouvelle carrière bien autrement vaste que les précédentes, était la catholique Savoie. Avec son départ pour cette verte et féconde région dont on aperçoit, de la colline des Chartreux, étinceler les sommets neigeux au levant du Lyonnais, commence l'histoire de notre famille savoisienne de Saint-Joseph. Nous en raconterons la naissance au Livre suivant.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE III

LES SŒURS DE SAINT-JOSEPH EN SAVOIE
A AIX ET A CHAMBÉRY

CHAPITRE PREMIER

MÈRE SAINT-JEAN MARCOUX A CHAMBÉRY
2 Août 1812

Comment les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon viennent en Savoie. — Le Cardinal Fesch aux Eaux d'Aix. — Les excès de la Révolution à Aix. — Influence dégradante de ses doctrines sur la jeunesse des deux sexes. — Pour remédier à ce mal, le Cardinal appelle de sa seule autorité Mère Saint-Jean et deux Sœurs. — Le voyage des trois religieuses et leur entrée modeste à Chambéry. — Audience de l'Evêque de Chambéry et Genève, Mgr de Solle. — Son étonnement et sa bonté. — Les Sœurs sont reçues chez une pieuse veuve, Mme Dardel. — Les Constitutions de la Congrégation de Saint-Joseph examinées par M. Bigex qui fait à l'Evêque un rapport très favorable.

PAR suite de quelles circonstances la Congrégation stéphano-lyonnaise des Sœurs de Saint-Joseph vint-elle s'établir en Savoie ? Pourquoi, débile encore, et dans un temps où les vocations peu nombreuses ne pouvaient suffire aux demandes qui affluaient des départements de la Loire et du Rhône, envoya-t-elle une colonie au-delà des frontières de l'ancienne France ? — Voilà le récit que nous allons faire, en ouvrant ce troisième Livre.

On sait qu'en 1792, la République française envahissant le duché de Savoie, sans déclaration de guerre et sans motif juste, en avait expulsé la monarchie Sarde, et y avait planté le drapeau tricolore à la place de la Croix blanche.

Digitized by Google

La Savoie était devenue le département du Mont-Blanc ; elle faisait partie de l'immense empire de Napoléon, à l'époque où nous place cette histoire. Ce ne fut donc pas de l'étranger qu'elle reçut les Filles de Saint-Joseph, mais simplement d'une autre province de la même nation. Sauf les souvenirs historiques qui rappelaient des dynasties différentes, les Sœurs de Lyon entrèrent dans la Savoie comme elles sont entrées successivement dans la Bresse, dans le Dauphiné, dans la Provence, et jusque dans le Bordelais. Le même sceptre, ou plutôt la même épée gouvernait alors toutes ces contrées.

Quant à l'appel qui les y convia, chose assez étrange, ce ne fut pas de la Savoie qu'il partit, mais du cœur d'un haut dignitaire de l'Eglise et de l'Empire qui voulut spontanément donner à notre pays le bienfait de l'enseignement congréganiste. Nous avons déjà vu le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, ressusciter l'ancienne Congrégation de Saint-Joseph, avec le concours de son grand-vicaire, M. Cholleton ; nous allons le voir maintenant, à titre de pure bienveillance, introduire cette famille religieuse dans la Savoie où elle prendra de très grands développements, et d'où elle enverra ses propres colonies dans toutes les parties du monde.

Dans l'été de 1812, l'éminent prélat vint passer une saison aux Eaux d'Aix en Savoie, comme l'usage disait encore alors[1]. Cette station thermale, célèbre déjà du temps des Romains sous le nom d'*Aquæ Domitianæ*, était loin d'avoir, au commencement du XIXe siècle, l'importance et

[1] *Journal du Dépt du Mont-Blanc*, n° du 27 juillet 1812. Cette feuille, organe officiel de la préfecture, était imprimée à Chambéry, chez P. Cléaz, rue St-Antoine : hebdomadaire, in-8°, 8 pages.

Digitized by Google

l'opulente prospérité qu'elle a prises de nos jours. Sa population ne dépassait guère 2.000 habitants, la moyenne annuelle des baigneurs atteignait péniblement le millier[1], et la Révolution venait de la défigurer outrageusement.

La Religion y avait particulièrement souffert. Brutalement assaillie par la Franc-Maçonnerie trompant le peuple, comme partout et toujours, en cachant son visage de Caïn, son premier grand ancêtre, sous le masque humanitaire de régénération sociale par l'hypocrite trilogie « *liberté, égalité, fraternité* », elle avait été frappée avec tant de violence qu'on put la croire définitivement morte.

Les chanoines de sa collégiale de Notre-Dame avaient été séduits, dispersés ou déportés ; les cinq cloches vendues pour un canon ; le clocher démoli ; l'église mise à la disposition de l'administration militaire ; les vases et ornements sacrés, le reliquaire précieux de la Sainte Croix, transportés à Chambéry, après inventaire, puis expédiés à la Convention Nationale. Sur tous les chemins, sur tous les édifices publics et privés, les croix avaient été renversées, les statues de pierre brisées. Et le 20 mars 1794, — date à jamais lugubre, — une foule en délire que présidaient la Société des Jacobins, le Conseil de ville et la Garde nationale avaient brûlé sur la place d'Armes (le Gigot) : confessionnaux, tabernacles, statues de bois, chapelets, catéchismes, heures, et autres objets de piété saisis chez les

[1] « Le mouvement des étrangers y est annuellement de 7 à 800 ; il tend à augmenter sensiblement ». *Annuaire du Dép^t^ du Mont-Blanc pour l'an XIII (1804-1805).* — « Malgré les contrariétés de la saison, l'inconstance de la température, le concours des étrangers aux eaux d'Aix a été plus considérable que l'année dernière ; ce concours d'environ 800 ne peut qu'augmenter encore ». *Annuaire pour l'an XIV (1805-1806).* — En 1811, il y eut 1.200 étrangers ; en 1812, année de la guerre de Russie, 1.180 ; en 1904, on en comptait 35.833.

Digitized by Google

marchands ou livrés par l'apostasie des particuliers, aux applaudissements et aux cris mille fois répétés de : « Vive la République ! Vive la Montagne ! Périssent tous les fanatiques et tous les tyrans ! »

« Laissez une paroisse vingt ans sans prêtre, a dit le B. Curé d'Ars, on y adorera les bêtes ». Avec la Révolution, satanique par essence, les choses vont bien plus vite. Le Christ Jésus et sa Divine Mère Notre-Dame chassés, Aix rendit un culte à la Raison. C'était le paganisme qui revenait. Les prêtresses de cette fausse divinité, trop connue, ne manquèrent point, ni les adorateurs. Les apôtres officiels en devaient être les instituteurs et les institutrices. Et pour que nul ne l'ignorât, l'autorité municipale publiait et affichait un arrêté ordonnant à tous les citoyens d'éloigner leurs enfants de toute idée, de tout signe religieux, et de les faire élever dans les *principes les plus républicains*. Or la République de 1793 n'avait pas d'autres principes que ceux de la *Déclaration des droits de l'homme*, commentée par la haine de Dieu et les écrits des prétendus philosophes. D'après sa dogmatique à rebours, le catholicisme n'était plus que *superstition et idolâtrie*, les prêtres *les apôtres du mensonge et les monstres de l'humanité*, la prière *un radotage charlatanique*, et la sainte liturgie *un monument honteux d'impiété* [1].

Il n'est pas nécessaire d'une longue réflexion pour comprendre et se représenter les désordres qu'apportèrent dans la jeunesse des deux sexes une morale aussi blasphématoire.

Par bonheur, le Concordat de 1801 était venu mettre fin à ce régime dégradant. La vieille alliance de la France

[1] Voir l'*Histoire de la Ville d'Aix-les-Bains*, par le Comte de Loche. — Chambéry, 1900.

Digitized by Google

avec le Vicaire de Jésus-Christ, si féconde pour sa gloire, avait été renouée, et la hiérarchie catholique rétablie avec l'unique vraie religion. Un siège épiscopal fut donné à Chambéry, qui embrassait dans sa juridiction les départements du Mont-Blanc et du Léman, soit 489,054 habitants, et qui ressortissait à la métropole de Lyon. La paroisse d'Aix reconstituée reçut un curé le 10 juin 1803, dans la personne de M. Recville, un ancien assermenté. Ce prêtre, né en 1734, était malheureusement trop âgé pour suffire à toutes les exigences de sa charge. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le cardinal Fesch, arrivant moins de dix ans après, y trouvât l'œuvre de l'éducation peu avancée. Son cœur fut particulièrement navré du spectacle que lui offrait l'abandon dans lequel étaient laissées les jeunes filles errant par les rues et les places de la ville, sans instruction, sans surveillance, sans tenue, exposées à tous les dangers de l'oisiveté, aux scandales de l'irréligion et du libertinage, si nombreux dans les stations thermales. Il résolut de remédier à cette situation, et sans informer personne de sa résolution, pas même son suffragant de Chambéry — tant à cette époque de gallicanisme et d'impérialisme, les idées étaient confuses en matière de droit canonique — il décida qu'il y aurait à Aix-les-Bains des religieuses pour instruire les jeunes filles, et que ces religieuses seraient les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Sans retard, il écrivit à son vicaire général de lui envoyer Mère Saint-Jean Marcoux dont il connaissait le mérite, et avec elle deux Sœurs capables de la seconder.

M. Bochard reçut les ordres du Cardinal précisément au temps où Sœur Saint-Jean venait d'échapper aux poursuites des deux administrateurs de Saint-Pierre-le-Vieux, et trouvait difficilement un refuge assuré pour se dérober

Digitized by Google

à leurs recherches. Il vit dans ces conjonctures un signe de la volonté de Dieu venant au secours de sa chaste servante, et il manda aussitôt la pauvre fugitive près de lui. Mère Saint-Jean se trouvait à Bourg depuis huit jours. Elle rentra sous un déguisement à Lyon, et le lendemain elle partait avec ses deux compagnes pour sa lointaine destination. Ainsi s'explique l'introduction en Savoie de la Congrégation lyonnaise, sans aucun appel de la population intéressée, sans le concours et à l'insu de l'autorité diocésaine.

Les trois voyageuses, emportées par le courrier, suivirent la route parcourue triomphalement huit ans auparavant par le Pape Pie VII pour le couronnement de l'Empereur à Paris. La Verpilière, Bourgoin, La Tour-du-Pin, Le Gas, Le Pont-de-Beauvoisin en étaient les principaux relais. Aux Echelles, elles pénétrèrent dans le premier contrefort des Alpes de Savoie ; et après avoir franchi le célèbre passage de La Grotte ouvert, dans les rochers, par le duc Charles-Emmanuel II en 1670, — le tunnel n'était pas encore achevé —, elles débouchèrent dans le bassin de Chambéry, sujet d'admiration pour les touristes, et que l'*Itinéraire* de Dutens décrivait ainsi en 1788 : « Vallée large et charmante où se voit la plus grande variété d'objets qu'une belle campagne et les Alpes puissent présenter à la vue : plaines, éminences, collines, rochers, montagnes, bois, vignobles, prairies, terres labourables, maisons de campagne, châteaux, couvents, villages, et une assez grande ville, enfin la perspective la plus complète qui puisse s'imaginer »[1]. C'était le 2 août

[1] *Itinéraire des routes les plus fréquentées, ou journal de plusieurs voyages aux villes principales de l'Europe, depuis 1768 jusqu'en 1783*, par M. L. Dutens. — Paris, M.DCC.LXXXVIII.

Digitized by Google

1812, fête de Notre-Dame des Anges. Le voyage avait duré un peu plus de vingt heures.

L'entrée à Chambéry de Mère Saint-Jean et de ses compagnes se fit le plus simplement du monde, sans aucune de ces démonstrations de vénération publique dont la ville aimait autrefois à saluer les nouvelles fondations religieuses, comme elle avait pratiqué, par exemple, en 1624, pour les Sœurs de la Visitation amenées par Mme de Chantal en personne[1]. Et cependant le trésor qu'elles apportaient, pour n'être pas composé des biens infiniment appréciables de la vie comtemplative, n'en était pas moins précieux et urgent. A qui comprend le prix de l'éducation chrétienne des masses populaires, celui qui vient la répandre plus abondante et plus accessible apparaît comme un bienfaiteur insigne, qu'il convient de recevoir avec tous les honneurs publics. Mais les temps étaient changés et Dieu qui, pour le XIXe siècle, préparait à sa cause, en Savoie, des victoires inespérées, ramenait ses troupes à la méthode humble, laborieuse et conquérante des premiers missionnaires.

Chambéry, nous l'avons dit, était redevenu, par le Concordat, le siège d'un évêché comprenant la Savoie entière, Genève et le pays de Gex. Le titulaire d'alors en était Mgr de Solle dont l'Eglise de France avait admiré le courage et la dévotion pour le Pape, l'année précédente (1811), au Concile national de Paris. Une visite au premier pasteur du diocèse qui devenait le leur, l'esprit de leur Congrégation[2], non moins que les ordres de leurs chefs l'imposaient à nos religieuses. Elles demandèrent une

[1] *Histoire de Sainte Chantal*, par M. Bougaud.
[2] *Constitutions*, 1re partie, chap. VI.

Digitized by Google

audience. Le prélat les accueillit avec cette aimable et douce distinction qui reluisait dans sa vénérable physionomie. Après avoir déposé à ses pieds la protestation de leur profond respect, de leur parfaite soumission et de leur obéissance la plus filiale, elles remirent leurs lettres d'obédience qui portaient qu'elles étaient envoyées au nom du cardinal Fesch, par leur Mère générale et leur supérieur ecclésiastique, M. Bochard, pour travailler à l'éducation des jeunes filles dans la paroisse d'Aix-les-Bains.

Comme on se l'imagine aisément, grande fut la surprise du digne évêque, qui, non seulement n'avait pas appelé les Sœurs, ni appris que le curé d'Aix les eût demandées, non seulement n'avait pas été informé de leur envoi, mais qui avait sous les yeux les preuves de l'initiative exclusive de l'archevêque de Lyon, et des ordres donnés par lui seul à l'égard d'un établissement dont la création ne devait dépendre que de Chambéry. Certes, il ne s'agissait pas ici d'une de ces formalités que l'on peut omettre sans conséquence, et l'évêque n'eût usé que de son droit en condamnant au moins à quarantaine l'exécution du projet du Cardinal. Mais il invoqua des considérations plus pacifiques: il interpréta dans le sens le plus bienveillant le procédé de son métropolitain, il vit la candeur des trois religieuses, surtout il s'appliqua à peser les immenses résultats que leur action ne manquerait pas d'obtenir pour le bien ; et consolé par ces pensées tout évangéliques, d'un oubli qui ne venait d'aucune intention blessante, il accepta avec une parfaite mansuétude le bienfait que lui offrait la divine Providence. Effrayées au premier abord de l'étonnement qu'avait produit sur Monseigneur l'exposé de leur mission, les Sœurs furent bientôt rassurées par le ton de modération qui régnait dans ses questions, par la cour-

Digitized by Google

toisie de ses observations, et par la manifeste inclination qui le faisait pencher vers les solutions les plus indulgentes.

Son assentiment accordé, le prélat leur prodigua les marques de sa bienveillance. Comme il craignait que les apprêts nécessaires à la réception et à l'installation d'une communauté n'eussent été oubliés, tout autant que les formalités canoniques, il voulut savoir sur quelles ressources elles comptaient pour vivre ; il leur recommanda de recourir à lui dans toutes les difficultés, privations ou malveillances que pourraient éprouver leurs débuts ; puis il leur donna paternellement sa bénédiction.

Mais les règles d'une bonne administration demandaient qu'avant de signer l'ordonnance autorisant l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph à Aix, l'évêque se rendît compte des Constitutions de cette Congrégation. En attendant les conclusions de l'examen épiscopal, il fallait trouver, à Chambéry, pour les pieuses voyageuses, un toit hospitalier.

Au n° 16 actuel de la rue Vieille-Monnaie, habitait une famille dont le nom, depuis longtemps, était inscrit dans les fastes de la magistrature savoyarde et de la vie monastique : c'était la famille Dardel. En 1793, quatre de ses membres, religieuses professes, avaient été expulsés de leurs couvents : Mesdames Claudine Dardel, supérieure du couvent de Sainte-Claire-en-Ville, à Chambéry [1] ; Françoise Dardel, religieuse aux Bernardines de Chambéry ; Marie et Gabrielle Dardel, bernardines de la maison de Conflans, en Savoie. Le chef de la famille, leur frère, M. Jean-Antoine-Dardel, fils d'Ignace, n'était plus depuis trois ans.

[1] Le couvent de Sainte-Claire-en-Ville était dans la rue Vieille-Monnaie, en face de la maison Dardel. Il fut confisqué et vendu par la Révolution.

Digitized by Google

Sa veuve, née Gabrielle Thorin, abritait dans sa maison, comme locataire, l'archidiacre du Chapitre diocésain, M. Goybet, homme d'une éminente piété dans lequel chacun voyait un modèle, un père et un ami[1]. Elle n'eut pas plus tôt appris l'arrivée des religieuses étrangères, qu'elle pria son hôte de leur offrir, en son nom, l'hospitalité. Les Sœurs acceptèrent avec reconnaissance, et, fidèles au conseil du Sauveur, elles eurent soin, en franchissant le seuil hospitalier, de dire du fond de leurs cœurs : « *la paix soit à cette maison* ».

La paix souhaitée par Mère Saint-Jean et ses compagnes, fut peut-être la semence de la vocation religieuse qui devait germer soixante-quatre ans plus tard. Aujourd'hui, une arrière-petite-fille de M^me^ Dardel, M^lle^ Révil, porte les livrées des Filles de Saint-Joseph ; et, en la consacrant au service de Dieu, ses pieux parents n'ont pas manqué de

[1] M. Goybet François, né à Yenne en 1748, avait été, avant la Révolution, curé de Traize et official du diocèse de Belley pour la partie de Savoie. Ayant refusé de prêter le serment civique, il émigra à Turin. Après le rétablissement du culte, il fut nommé chanoine titulaire de Chambéry en 1803. Il y mourut le 6 février 1818. A quel point il était respecté et aimé, l'extrait suivant du *Journal* manuscrit de M. le chanoine Rey, son pénitent, devenu la même année vicaire général de Chambéry, et plus tard évêque d'Annecy, le dit assez :

« 1818. — 31 janvier : Mon vénérable Père, M. Goybet est très malade. — 6 février : Hélas ! ce soir à 7 heures, a paru devant son juge, l'âme de mon respectable ami : son agonie a été douce, religieuse et édifiante ; il m'a connu constamment ; que le Dieu des miséricordes lui rende toutes celles que ce bon père a exercées envers moi, dans les maladies de mon pauvre cœur ! — 8 février : La sépulture du vénérable défunt s'est faite à l'entrée de la nuit. Je n'ai rien vu de plus beau : la cérémonie a duré plus de deux heures, quoiqu'on ait enseveli le cher défunt à l'église ». (Archives archiépiscopales de Chambéry.)

Voir aussi l'article consacré au défunt par le *Journal de Savoie*, dans son n° du 13 février 1818.

Digitized by Google

reporter leurs pensées jusqu'à la vénérable aïeule qui a mérité cet honneur à ses descendants [1].

L'examen des questions qui concernaient la Congrégation de Saint-Joseph fut confié à M. Bigex, vicaire général de Mgr de Solle. Nous aurons assez souvent l'occasion de rencontrer, dans la suite de cette histoire, ce très remarquable ecclésiastique pour le connaître plus complètement, et trouver son éloge dans ses propres œuvres. Les Constitutions des Sœurs de Saint-Joseph étaient le fruit de l'expérience de Mgr de Maupas et du R. P. Médaille, ainsi que de plus d'un siècle d'application. Le volume qui les renfermait, édité à Lyon en 1788, contenait les Lettres d'approbation de Nos Seigneurs Henry de Maupas et Armand de Béthune, évêques du Puy, Henry de Villars archevêque de Vienne, François-Paul de Neuville de Villeroy archevêque de Lyon : toutes les louaient sans réticence, comme « étant très édifiantes, conformes à la charité chrétienne, fort propres à sanctifier les âmes qui les observent, et encore très avantageuses pour le salut et le service du prochain, et particulièrement des pauvres malades ». Il est donc naturel que l'examen de M. Bigex conclût pareillement à l'approbation. Et son rapport fut si nettement favorable que, non content d'autoriser Mère Saint-Jean à se rendre à Aix pour son établissement, Monseigneur conçut dès lors

[1] M. Dardel Jean-Antoine laissa en mourant trois filles qui furent élevées par leur vertueuse mère : Agnès-Marie, Marie-Anne et Françoise. Marie-Anne épousa M. le sénateur Roch, dont elle eut un fils, Joseph, et une fille, Marie : M. *Joseph Roch*, père de MM. Léon Roch, avocat, et Alexandre Roch, notaire ; M^lle^ *Marie Roch*, mariée à M. Révil Alexandre, magistrat, père de M. Joseph Révil, vice-président de la Société géologique de France, et de M^lle^ Fanny Révil, religieuse de Saint-Joseph de Chambéry, en 1876, sous le nom de Sœur Louise de Jésus.

Digitized by Google

la pensée d'appeler un second groupe de Sœurs de Lyon dans sa ville épiscopale, pour l'éducation des jeunes filles de la classe ouvrière.

Ainsi, par une disposition particulière de la Providence, qui a voulu que la fondation savoisienne fût entièrement de sa droite, c'est le hasard d'un voyage entrepris pour une tout autre cause qui en fait naître la pensée ; c'est une sorte de pieuse usurpation d'autorité qui en commence l'exécution. L'évêque, il est vrai, bénit le don qui lui est envoyé, mais ce n'est qu'après avoir dûment rappelé ses droits et doucement protesté contre une ingérence inexpliquée. Peut-être, le lecteur jugera-t-il que nous attachons à cette considération trop d'importance ; mais il nous plaît de contempler, dans une œuvre qui deviendra féconde et grande, l'action de Dieu tout seul, *sine manu (hominis)*[1].

[1] Daniel, viii, 25.

Digitized by Google

CHAPITRE II

MÈRE SAINT-JEAN MARCOUX A AIX-LES-BAINS

Août 1812

Le Maire d'Aix-les-Bains et son Conseil confient à Mère Saint-Jean le Petit-Hôpital dans le château des marquis d'Aix. — Extrême dénûment des Sœurs. — Soins aux malades indigents. — Installation de l'école des filles dans les combles. — Premières bienfaitrices. — Visite du Cardinal Fesch. — S. M. I. Madame-Mère et ses filles aux Eaux d'Aix. — Leurs relations d'affectueuse estime avec l'humble Mère Saint-Jean. — Cette haute protection jointe à celle du Cardinal détermine un courant de sympathie en faveur des deux œuvres des Sœurs. — Nouvelle attitude des autorités civiles. — Situation légale.

Cependant, comme nous l'avons déjà pressenti, pas plus que l'évêque de Chambéry, la ville d'Aix ne s'attendait à la venue des Sœurs institutrices. Ce fut Mgr de Solle qui lui en donna la première information par la lettre de pressante recommandation qu'il écrivit au maire, M. Fleury. Ce magistrat avisé présidait l'administration municipale depuis l'année 1801, et devait en conserver la direction jusqu'en 1816. Il répondit loyalement à la confiance de l'Evêque.

Aussitôt il réunit le Conseil de commune, expose l'événement dont l'opinion publique s'était déjà emparée avec une défaveur marquée, laisse passer le flot trop légitime des récriminations, développe à son tour les services que l'on peut attendre du dévouement religieux, appuie sur les sentiments bienveillants du Cardinal, sur son crédit auprès de l'Empereur qui vient d'autoriser la Congrégation de Lyon, et conclut en proposant que le Petit-Hôpital soit confié à la direction des Sœurs, et leur serve en même temps de logement et de classes. C'était créer deux œuvres

Digitized by Google

d'un coup, et utiliser adroitement, dans les Sœurs, leur double talent d'institutrices et d'infirmières. La proposition n'engageait en aucune façon les finances de la ville, elle ne présentait que des avantages, elle fut adoptée.

Le Petit-Hôpital était l'ancien château d'Aix. A voir aujourd'hui ce monument qu'une restauration artistique a transformé en hôtel de ville et musée, on pourrait difficilement se représenter ce qu'il était en 1812. Cette habitation seigneuriale des nobles de Seyssel, marquis d'Aix, déjà gravement endommagée par les troupes de l'occupation espagnole (1742-1748), qui l'avaient convertie en magasin d'approvisionnement, avait dû subir encore les dégradations profondes de la pioche révolutionnaire. En 1794, le farouche représentant du peuple, Albitte, en avait fait démolir tout ce qui rappelait la féodalité : murs crénelés, meurtrières des tours, machicoulis. Le Conseil de Ville y avait ensuite installé un hôpital militaire, ou l'ambulance des militaires blessés et malades, tour à tour supprimée et rétablie.

Mais, en dépit des réparations sommaires exécutées pour cette installation, l'édifice avait l'aspect d'une ruine, comme en témoigne une gravure du temps. Les infiltrations pluviales introduites par les brèches de la toiture avaient pourri poutres et solives, et affaissé les planchers. Les fenêtres et volets vermoulus ne suffisaient plus à protéger contre les intempéries de l'air. — Tel était le vieux château, remarquable encore par de beaux morceaux de sculpture : la porte donnant accès du dehors, le grand escalier, des fenêtres à croisillons, mais offrant à peine quelques pièces où l'on pût trouver un abri au milieu des décombres. De plus, il était sans revenus, et dépourvu de mobilier, de lingerie et de provisions. Dans la saison des

Digitized by Google

bains, la Ville en permettait l'entrée à des baigneurs indigents, qui s'y faisaient de leur mieux un gîte assez malsain. Des hardes leur tenaient lieu de lit, et leurs habitudes de pauvreté les rendaient ingénieux pour suppléer à tout ce qui manquait dans cette imposante masure.

Mère Saint-Jean entra au Petit-Hôpital au mois d'août, l'époque de la plus grande affluence des baigneurs. Les salles habitables étaient occupées par des soldats blessés, et par d'autres infirmes indigents. L'aspect de leurs grabats incultes, le désordre de leurs meubles disparates empruntés à la charité publique, l'odeur dégagée par une malpropreté sans cesse renouvelée, ajoutaient à la laideur des dégradations quelque chose de repoussant. Immédiatement les Sœurs comprirent ce que Dieu et les hommes attendaient de leur dévouement. Elles commencèrent par leur rôle d'infirmières, rôle si cher à la vierge chrétienne, épouse du divin Lépreux Jésus-Christ. Elles prodiguèrent à ces pauvres malades les soins de la plus tendre charité : elles pansèrent leurs plaies, les bandèrent d'une main douce et habile ; elles préparèrent leurs potions médicinales ; mais surtout, elles surent leur procurer des lits salubres et agréables, rajeunir par la propreté leur linge et leurs vêtements souillés ; et, de ces chambres hideuses, demeure de la souffrance, du désordre et d'une familiarité licencieuse, elles firent des infirmeries décentes et commodes.

Pour elles-mêmes et les heures du court repos nécessaire à la réparation des forces, elles improvisèrent à la hâte de simples couchettes dans un réduit écarté, tellement exigu qu'il fallut dresser la troisième dans un corridor. Ainsi le dévouement, l'activité, l'acceptation joyeuse de la part laborieuse que Dieu leur octroyait, chassaient le découra-

Digitized by Google

gement et l'ennui. Là où il semblait qu'elles dussent être déconcertées, on les voyait à l'aise et contentes. Ces généreuses filles étaient bien les sœurs de ces soldats français, chez qui les privations de la guerre ne peuvent tarir la gaîté et la verve gauloise.

Endurance et entrain d'autant plus admirés, que le vieux manoir, adossé au temple de Diane, avec lequel il forme corps, était devenu, comme presque tous les châteaux anciens, l'objet des craintes plus ou moins superstitieuses du peuple. On le disait hanté par de mauvais esprits. Des bruits lugubres, qui pouvaient bien n'être que les sifflements du vent à travers les portes disjointes, entretenaient dans la foule un sentiment de terreur que venaient alimenter mille récits fantastiques. Après l'installation des Sœurs, de nouvelles histoires d'apparitions, de frappements, de cris plaintifs, que nous ne redirons pas, et la destination païenne qu'avait eue primitivement une partie de l'édifice, déterminèrent M. le Curé à satisfaire les désirs populaires en donnant une solennelle bénédiction à la maison ; après quoi il ne fut plus question de rien.

Sans retard, elles ouvraient leur école. A force d'ordre, d'utilisation des débris qui encombraient la maison, de réparations urgentes, qu'elles exécutaient de leurs propres mains, elles étaient parvenues à créer, dans les combles, pour le placement des écolières, un local étroit, mais suffisant. De leur côté, les familles gagnées par la simplicité douce et enjouée des Sœurs qui leur offraient, au prix de tant d'abnégation, le bienfait de l'éducation chrétienne, leur envoyèrent leurs enfants, et leur vouèrent une sympathie qui ne fit que devenir plus ardente avec l'expérience des années. Comme elles furent les premières religieuses reçues dans les murs d'Aix, les Filles de Saint-Joseph

Digitized by Google

eurent aussi le double mérite d'y être les premières organisatrices sérieuses de l'instruction primaire pour les filles, et du service hospitalier pour les malades.

Toutefois, la sainte gaîté de Mère Saint-Jean et de ses compagnes cachait bien des peines, dont le pied de la croix recevait seul la confidence. Il est difficile, en effet, de se dissimuler combien dut être douloureuse et humiliante l'indigence de ces commencements, dans une maison ouverte à tous les vents, ouverte plus encore à toutes les indiscrétions, dénuée de tout, où les Sœurs étaient moins chez elles que chez les malades, auxquels elles s'empressaient de donner la meilleure part des présents que leur apportait la charité. Ce n'était pas seulement cette pauvreté qui se prive spontanément du superflu, ou même de l'utile, et qui trace elle-même la limite où s'arrêtera son austérité, sacrifice louable pourtant, puisqu'il fortifie l'âme et qu'il offre à Dieu une expiation volontaire. Mais c'était une pauvreté effective, imposée par la nécessité, escortée des privations que connaissent ceux qui, n'ayant rien, attendent leur subsistance de la commisération publique. Dieu avait pris acte du vœu de pauvreté de Mère Saint-Jean et de ses deux compagnes, et maintenant Il se plaisait à leur laisser savourer toute l'amertume de la pauvreté réelle.

Hâtons-nous de le dire, il était impossible que les Sœurs souffrissent longtemps de dures privations au milieu de la population d'Aix, qui avait sans doute manifesté son mécontentement à leur arrivée, mais qui n'en est pas moins d'un naturel compatissant. Autant leur patience s'était soutenue forte et constante, autant la générosité des habitants s'empressa de leur venir en aide, large et affectueuse, sitôt que le soupçon de leur détresse se fut répandu.

Digitized by Google

Nous aurions bien des noms à citer avec éloge ; nous nous bornerons à ceux que la continuité de leurs bienfaits a placés en première ligne, et qui sont écrits plus profondément dans la mémoire reconnaissante de la Communauté.

Mmes Dégallion et Excoffier, les demoiselles Landoz, étaient alors à la tête de toutes les œuvres de piété et de charité. Le soin des pauvres, l'entretien et l'ornementation des autels, tout ce qui pouvait contribuer à l'édification de la paroisse, trouvait leurs mains prêtes et leur bourse ouverte. Il eût été fort étrange qu'elles fussent restées indifférentes à l'arrivée d'une communauté religieuse, et qu'en présence de l'imprévu qui faisait aux Sœurs une situation si dénuée, elles ne se fussent pas dit : « Peut-être, manquent-elles du nécessaire ! » De fait, s'étant rendues à l'hôpital, elles constatèrent qu'elles manquaient ce jour-là même de pain. Touchées de pitié jusqu'aux larmes, elles se concertèrent pour les assister. Mme Dégallion, plus particulièrement, les considérant dès lors comme sa propre famille, se montra toujours pour elles une mère attentive et dévouée. La bonté de ces dames ne se lassa point de subvenir aux nécessités de l'école, aux besoins des maîtresses, au soulagement de leurs chers infirmes, et la cordialité qui accompagnait les secours était pour les Sœurs un pronostic assuré du concours qu'elles trouveraient pour toutes les œuvres de l'avenir.

De plus hautes protections allaient se produire. Le lecteur a déjà nommé le cardinal Fesch ; il s'étonne même de ne l'avoir pas encore rencontré auprès des Sœurs de son diocèse qui ne sont venues en Savoie que sur son ordre.

Pourquoi ce retard ? Le manuscrit de la Sœur Pillet ne le dit pas. Peut-être le Cardinal avait-il dû s'absenter. Peut-être, et plus vraisemblablement, était-il absorbé par sa fa-

Digitized by Google

mille qu'il avait décidée à venir aux eaux d'Aix, véritable cour d'Altesses Impériales composée de : sa sœur Madame Lœtizia, l'impératrice-mère ; de Madame Joséphine, l'impératrice répudiée ; de ses nièces : Madame Caroline, reine de Naples ; Madame Pauline, princesse Borghèse ; Madame Joseph Bonaparte, reine d'Espagne, accompagnée de sa sœur la maréchale Bernadotte, future reine de Suède [1], et de leurs maisons. Les Sœurs étaient installées depuis huit jours au Petit-Hôpital, quand il alla les y visiter. Hélas ! il constata un peu tard qu'avant d'expédier une colonie, il est bon de prévoir si elle trouvera une tente pour s'abriter. L'état de vétusté, de dégradation, de dénûment qui frappa ses regards le jetait dans une surprise d'où il ne pouvait revenir, et qui se traduisait par des paroles sévères à l'adresse de l'administration. Etonné de ce qu'on ne lui offrait pas même une chaise, il en demanda une. Mère Saint-Jean confuse répondit qu'il n'y en avait pas dans la maison,

[1] Nous citons ces personnages de confiance, en réunissant les noms donnés par : la Sœur Pillet, le *Journal du Dép*t *du Mont-Blanc*, l'*Histoire d'Aix-les-Bains* de M. de Loche, et les volumes de J. Turquan sur la famille de Napoléon, mais sans autre preuve. Quoi qu'il en soit, si toutes ces Dames vinrent réellement à Aix en 1812, il est certain que toutes n'y arrivèrent pas en même temps, et n'y demeurèrent pas également longtemps. Le *Journal du Dép*t *du Mont-Blanc* ne parle que de Madame-Mère et de sa fille Pauline ; il fait espérer l'arrivée de la Reine d'Espagne. La première venue fut la princesse Pauline Borghèse, dont le *Journal du Mont-Blanc* annonce l'arrivée dans son n° du 22 juin. D'après ce même journal, il semble que Madame-Mère, dont M. de Loche fixe l'arrivée au 2 juillet, serait arrivée quelques jours avant le 27 juillet, en même temps à peu près que son frère le Cardinal. Elle descendit dans la maison Domenget (aujourd'hui Bolliet), place Centrale, qui avait été louée tout entière au prix de deux louis par jour.

L'ex-impératrice Joséphine, qui était venue à Aix déjà en 1810, n'y arriva en 1812 que vers la fin de la saison de Madame-Mère. Après un court séjour, elle partit pour Milan.

Digitized by Google

et ne put avancer qu'un vieux banc boiteux. S'y étant assis en souriant, il demanda ensuite, pour écrire, du papier et de l'encre. Une Sœur dut aller à l'emprunt chez un voisin; et faute de table, Son Eminence, pour la première fois de sa vie, fut obligée d'écrire sur ses genoux. Emu autant qu'édifié de la pauvreté et encore plus de la patience de ses filles qui, loin de se plaindre, paraissaient fort gaies, le bon archevêque leur ouvrit sa bourse, et envoya sur-le-champ son domestique acheter les meubles les plus nécessaires.

Au sortir de sa navrante visite, qu'il appelait *sa drôle d'aventure*, le Cardinal n'eut rien de plus pressé que d'en faire le récit à Madame-Mère, sa sœur, à qui l'Empereur avait confié le haut patronage des établissements de bienfaisance[1]. Bientôt on ne parla que de l'arrivée des Sœurs de Saint-Joseph et de leur pauvreté. Les Reines voulaient voir la Supérieure, et la firent appeler. Elle les charma si fort par sa modestie, la vivacité de son esprit, son humilité embellie de gaieté, que chacune voulut l'entretenir en particulier, et visiter le Petit-Hôpital. Grand fut l'étonnement de ces illustres favorites de la fortune, à la vue du dénûment dans lequel vivait l'humble famille

[1] Madame-Mère avait présidé en 1807, avec l'assistance du cardinal Fesch, le Chapitre général des établissements des Sœurs de la Charité et autres consacrés au service des pauvres. L'assemblée, convoquée par décret du 30 septembre, se tint dans son palais, à Paris, du 27 novembre au 2 décembre. Elle compta les déléguées de 65 établissements, parmi lesquels plusieurs de Sœurs de Saint-Joseph. Le rapport adressé à l'empereur par S. M. I. et R. eut pour effet le décret du 3 février 1808 contenant les dispositions les plus favorables aux Religieuses hospitalières, comme secours extraordinaires (182.500 fr.) et annuels (130.000 fr.) comme attributions de maisons, et approbations de statuts. — V. *Etrennes religieuses pour l'année 1809, Lyon et Paris, 1809*, p. 137.

Digitized by Google

religieuse ; mais plus grand encore fut-il au spectacle de leur tranquillité d'âme. La paix intérieure que reflétait l'attitude des Sœurs, l'expression de leurs regards, leur langage imprégné de confiance et de dévotion les ravit profondément : elles se trouvaient soudain en présence d'un contentement nouveau pour elles, et dont le principe mystérieux aiguillonnait leur curiosité. Une révolution se faisait à leurs yeux, jusqu'alors éblouis par l'éclat d'une prospérité incomparable, mais en ce moment providentiellement éclairés d'une lumière qui venait du Dieu caché, et qui leur donnait une délicieuse idée, une demi-révélation de sa présence au sein de la pauvreté de ses épouses virginales. Les augustes visiteuses se retirèrent si vivement émues, si pensives, que le Petit-Hôpital devint l'attraction de leurs pensées et de leurs préoccupations. L'air de sainteté de Mère Saint-Jean avait de nouveau frappé leurs yeux observateurs, et elles lui avaient fait promettre de ne pas laisser passer un jour sans venir s'entretenir avec elles.

Dans ces glorieuses relations, d'autres n'auraient pas manqué de voir une bonne fortune, une veine d'or à exploiter ; et de beaux prétextes se présentaient pour donner à un intérêt vulgaire de nobles apparences. Sans parler des facilités de développement que de si hautes protections pouvaient procurer à l'Institut, ou des fruits que l'établissement d'Aix pouvait en espérer, Mère Saint-Jean aurait pu n'être pas insensible à l'honneur de cette familiarité et à l'éclat qui en rejaillissait sur sa personne.

Mais non : quand on a suivi Mère Saint-Jean, depuis son entrée parmi les Filles-Noires, à travers les rudes épreuves dont la main de Dieu a semé tous ses sentiers, quand on se figure tous les détails pénibles de la création d'un établissement comme celui qu'elle avait à fonder, quand sur-

Digitized by Google

tout on est initié aux pensées que la sainte religieuse entretenait de préférence dans ses tête-à-tête avec Dieu, on craint moins pour elle la tentation de l'amour-propre. Un devoir sacré l'obligeait à accueillir les princesses avec l'empressement respectueux et cordial qu'elle devait à des souveraines vénérées, et à des bienfaitrices tendrement aimées. Le bien que, par sa sympathique vertu, Dieu daignait faire à des personnes appelées à exercer une si haute influence, était assez précieux pour que son zèle y apportât un dévouement ardent ; d'ailleurs, le salut de ces âmes que les illusions et la prospérité mettaient en si grand péril, inspirait à leur religieuse amie la préoccupation la plus profonde et la plus sincère.

Elle n'en était pas pourtant sans pressentir le danger de telles relations. Sa modestie, son inclination naturelle vers l'obscurité la faisaient souffrir de tout ce qui tendait à la grandir, et sa préférence instinctive était toujours pour les pauvres malades et pour sa chétive école. Aussi les délicatesses de son humilité lui dictèrent une démarche qui montre toute la droiture de son âme et toute la prudence de sa conduite. Elle alla à Chambéry pour obtenir d'être dispensée de ces visites quotidiennes. Mgr de Solle lui enjoignit au contraire de s'y rendre aussi fréquemment qu'elle serait appelée. Elle dut donc obéir et pénétrer dans le luxe des cours. Elle y paraissait enveloppée de réserve et de simplicité. Ses conversations ne roulaient que sur des sujets de piété ou de charité. Les princesses avaient beaucoup de plaisir à l'entendre. Mais elle savait avec infiniment de tact allier les convenances et le devoir, et se lever à propos pour retourner à ses malades.

Alors, c'était aux princesses à se faire accompagner de leurs chambellans et de leurs dames d'honneur au Petit-

Digitized by Google

Hôpital, pour y voir de près, sans se laisser rebuter par l'odeur des salles, le dévouement de Mère Saint-Jean. Un jour que l'Impératrice-Mère avait préféré, à défaut de fauteuil, s'asseoir sur le grabat de la Sœur, elle lui observa, en souriant, qu'il était bien dur, et ajouta : « Que vous êtes heureuse de savoir si bien vous oublier, pour vous donner tout entière au service des malheureux ! » Elle ne sortait jamais sans laisser quelques largesses ; il lui arriva même d'envoyer à la bonne Mère, dont elle prenait en pitié les fatigues excessives, du vin réservé à son usage : « Mais les Sœurs n'y touchèrent pas, notent les Mémoires de notre annaliste, et l'employèrent tout pour les malades ».

Naturellement la salutaire contagion de cet exemple gagna la brillante société qui avait suivi Madame-Mère à Aix, malgré l'ouverture de la campagne de Russie[1]. Pour plaire à S. M. I., Mme de Menou et le comte de Sémonville organisèrent, dans ce monde princier, une quête dont le produit fut versé entre les mains de Mère Saint-Jean.

Le 23 août, Madame Lœtizia quittait Aix pour se rendre à son château de Pont-sur-Seine, près Paris ; mais elle n'oublia pas les Sœurs. Quelque temps après, elle leur

[1] Notabilités dont nous avons recueilli les noms dans : le *Journal du Dépt du Mont-Blanc ;* l'*Histoire d'Aix-les-Bains* de M. de Loche ; *Les Sœurs de Napoléon*, et autres volumes de J. Turquan : — duc de Cases, secrétaire de S. M. I. Madame-Mère ; comte de Brigode, chambellan ; comte de Beaumont, 1er écuyer ; Mme de Fontanges, dame d'honneur, — comte de Clermont-Tonnerre, chambellan de S. A. I. la princesse Borghèse ; M. de Forbin, chambellan ; comtesse de Cavour, dame d'honneur ; baronne de la Turbie, dame du Palais, — duchesse d'Abrantès ; duchesse de Raguse ; comte et comtesse de Sémonville ; comtesse Dupuy et sa fille ; baronne Lallemand ; le général Lallemand et Mme Lallemand ; Mme de Menou ; le colonel d'artillerie Duchand ; Mlle Milliot ; Talma ; Mme de Rambuteau, fille de M. de Narbonne ; Mme Doumerc, etc.

Digitized by Google

envoyait un beau tableau pour « commencer, écrivait-elle, leur oratoire » et se recommandait instamment à leurs prières. On comprend que l'œuvre du Petit-Hôpital, bénéficiant de l'appui de si hauts personnages, était moralement fondée. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante qui parut en tête du *Journal du Département du Mont-Blanc* (n° du 31 août 1812), feuille officielle de la préfecture, qui ne publiait presque pas de chronique locale :

Aix-les-Bains (Mont-Blanc), le 27 août 1812.

Au Rédacteur du *Journal du Mont-Blanc*,

J'espère, Monsieur, qu'en faveur de l'intérêt que présente l'article ci-joint, vous voudrez bien lui donner une place dans votre Journal.

Un grand nombre de personnes de la plus haute distinction fréquentent les Eaux d'Aix autant pour en éprouver les effets salutaires que pour jouir des agréments d'un site charmant et justement célèbre ; par un contraste affligeant, on voyait dans cette ville des malheureux chargés d'infirmités venus de fort loin pour faire usage des Eaux n'en retirer qu'un faible soulagement à défaut des soins qui en assurent l'efficacité ; cette classe de nécessiteux vient d'être l'objet de la sollicitude de S. A. I. Madame-Mère ; elle s'est réunie à son frère S. Em. Mgr le Cardinal Fesch, Archevêque de Lyon, pour appeler et établir à Aix trois Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph chargées de recueillir et soigner ces infortunés.

Les dons de S. A. I. Madame-Mère, Madame la Princesse Pauline et de S. Em. le Cardinal auxquels on a joint le produit d'une quête faite par Madame de Menou et Monsieur le Sénateur Comte de Sémonville, ont pourvu amplement aux premiers besoins des Sœurs.

M. le Baron Finot, notre Préfet et les Autorités locales se sont empressés de leur côté de prendre des mesures pour consolider cette œuvre de charité qui, en soulageant chaque

Digitized by Google

jour un grand nombre de malheureux, nous rappellera à tous les instants le bonheur que nous avons eu de posséder Leurs Altesses Impériales.

De fait, le maire d'Aix et son Conseil prirent à cœur dès lors de pourvoir à la subsistance des infirmières et des maîtresses. Des réparations à l'édifice ruineux furent décidées[1] : ce qui n'empêcha pas que, pendant l'hiver 1812-1813, la bonne Mère Saint-Jean ne se réveillât parfois le matin, son lit couvert de neige. Les Sœurs acquéraient le droit de cité. A une simple tolérance, succédait une situation protégée par le chef de l'administration départementale. En un mot, la communauté était assise. Elle pouvait désormais se livrer sans crainte à l'exercice de son zèle. Son avenir était assuré.

Laissons donc l'établissement d'Aix à ses heureux progrès. Nous aurons l'occasion de le retrouver plus tard dédoublé, et formant deux importantes communautés : l'une de cinq et même sept religieuses chargées du soin des malades, dans un beau local contigu à l'Etablissement thermal ; l'autre, de douze à dix-huit religieuses chargées de la direction multiple d'une salle d'asile pour les tout petits enfants, de l'école des filles, d'un ouvroir, d'un orphelinat. Il est temps d'assister à la création de la première maison des Sœurs à Chambéry, d'où bientôt la Congrégation rayonnera sur toute la Savoie, et enverra au loin de fécondes colonies.

[1] Le *Journal du Dép[t] du Mont-Blanc*, dans son n° du 16 novembre 1812, annonçait pour le 15 décembre suivant, en conséquence d'une décision préfectorale du 2 novembre, l'adjudication de divers travaux concernant l'Etablissement thermal d'Aix, parmi lesquels ceux-ci : « *En réparation d'une maison pour la rendre propre à un Hôpital militaire, evalués à : 63.372,34* ». Nous pensons qu'il s'agissait de la maison du vieux Château d'Aix.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES SŒURS DE SAINT-JOSEPH ET MÈRE SAINT-JEAN A CHAMBÉRY
1812

Nécessité d'une école populaire de jeunes filles à Chambéry, rendue plus urgente après les excès qu'y avait commis la Révolution. — Les premiers ouvriers de la restauration morale après le Concordat. — Le clergé n'a plus de religieux pour seconder son ministère. — Arrivée, en 1810, de trois Frères des Ecoles Chrétiennes. — Rien n'est encore fait pour les filles de la classe ouvrière. — Mgr de Solle appelle, en 1812, les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. — Leur première installation, rue de la Cathédrale. — Indiscipline des écolières. — Double emploi de Mère Saint-Jean. — M. Bigex, Père spirituel. — M^me^ la marquise de Sieyès. — Succès des Sœurs et sympathies de la population de Chambéry.

L'ÉTABLISSEMENT d'une école populaire de jeunes filles était plus nécessaire encore à Chambéry. La Révolution, comme un sanglier furieux, avait dévasté l'ancienne capitale du duché de Savoie. A l'exception de l'effusion du sang dont elle avait arboré la menace en dressant la guillotine, mais qu'elle n'avait pas réalisée, elle y avait commis contre les personnes et contre les choses les plus odieux excès. Confiscation et vente des biens ecclésiastiques, spoliation, profanation et désaffectation des églises, démolition des clochers de la Cathédrale, de Lémenc et de Saint-Dominique, séquestration des monastères et expulsion des religieux et même des religieuses, obligation pour les prêtres d'apostasier ou d'être déportés, abolition de toute religion, bientôt suivie de l'inauguration, sous couleur de fêtes civiques, du culte idolâtrique de la Liberté et de la déesse

Digitized by Google

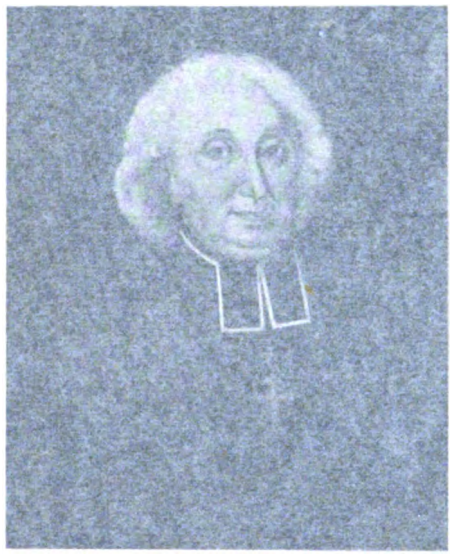

Mgr IRÉNÉE-YVES DE SOLLE.

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

1744-1823

Digitized by Google

CHAPITRE III

[illegible] SAINT-JEAN A [illegible]

[illegible]

[illegible] populaire de jeunes filles à Chambéry, [illegible] après les excès qu'y avait commis [illegible] [illegible] de la [illegible] — Le clergé n'a pas de religieux [illegible] ministère. — Arrivée, en 1810, de trois [illegible] — Rien n'est [illegible] — Mgr de Solle [illegible], en 1812, les [illegible] de Lyon. — Leur première installation [illegible] — [illegible] discipline des [illegible] — [illegible] de [illegible] Saint-[illegible] — M. B[illegible], Père spirituel. — [illegible] la [illegible] les [illegible] Sœurs et [illegible] de la [illegible] de Chambéry.

L'[illegible] d'une école populaire de jeunes filles [illegible] plus [illegible] à Chambéry. La Révolution, [illegible] furieux, avait dévasté l'ancienne capitale de la Savoie. A l'exception de l'effusion du sang [illegible] avait arboré la menace en dressant la guillotine, [illegible] n'avait pas [illegible], elle y avait commis contre [illegible] et contre les choses les plus odieux excès. [illegible] vente des biens ecclésiastiques, spoliation, [illegible] désaffectation des églises, démolition des [illegible], de Lémenc et de Saint-Dominique, [illegible] des monastères et expulsion des religieux [illegible] religieuses, obligation pour les prêtres [illegible] déportés, abolition de toute religion, [illegible] inauguration, sous couleur de fêtes civiques, [illegible] de la Liberté et de la déesse

Mgr IRÉNÉE-YVES DE SOLLE

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

1744-1823

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Raison, tel était le bilan sacrilège de ses principaux crimes [1].

Pour relever tant de ruines, combien ne fallait-il pas d'efforts et d'années ! Cette laborieuse restauration, Mgr de Mérinville, le premier évêque de Chambéry et Genève après le Concordat, l'avait courageusement commencée en 1803, et conduite jusqu'au jour où sa mauvaise santé le contraignit à démissionner. Son successeur Mgr de Solle reprit la tâche en janvier 1805, avec le concours de ses grands vicaires MM. de Thiollaz et Bigex, deux hommes capables, assurait l'Empereur, de gouverner un empire, et du supérieur de son séminaire, le saint M. Benoît Guillet. Il la poursuivit patiemment l'espace de dix-neuf ans, s'aidant encore de la collaboration successive et non moins méritante de MM. Aubriot de la Palme, Rey, Billiet, Martinet et Rochaix, qui occupèrent tous des sièges épiscopaux [2]. Le travail cependant n'avançait que lentement, absorbés qu'étaient les administrateurs par l'organisation d'un diocèse de plus de 600 paroisses manquant de prêtres, d'argent, de tout.

La population totale de Chambéry, réduite de 15.375 à 11.705 âmes [3], était à peu près sans instruction religieuse [4],

[1] Voir les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry, par S. Em. le Cardinal Billiet*, Chambéry, 1865, et les *Délibérations du Conseil Général de la ville de Chambéry (République)*.

[2] V. Morand, *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry de 1802 à 1893*. — Chambéry, 1893.

[3] *Annuaire du département du Mont-Blanc pour l'an XII (1803-1804)*.

[4] Le niveau de l'instruction proprement dite avait également baissé pendant la Révolution. Dans l'arrondissement de Chambéry, le nombre des hommes sachant lire et écrire, sans d'autres connaissances, était : en 1789 de 5.791 et de 5.064 en 1801. Le nombre des hommes ayant des connaissances au-delà des premiers

Digitized by Google

déshabituée des sacrements, dominée par les loges maçonniques, pervertie par les fausses doctrines des encyclopédistes et les pratiques d'un naturalisme grossier. De toute évidence, l'édifice moral était à reprendre par les bases, par la jeunesse. Et le clergé paroissial, peu nombreux, n'avait plus, pour le seconder, ces auxiliaires puissants que sont les religieux. Des sept couvents d'hommes qui avaient été le rempart de la cité aux siècles précédents : Augustins, Cordeliers, Capucins, Carmes, Dominicains, Feuillants et Jésuites, aucun ne s'était reconstitué. De même pour les sept communautés de femmes : Annonciades, Carmélites, Clarisses, Urbanistes, Bernardines, Ursulines et Visitandines, dont les trois dernières s'occupaient d'éducation[1]. Seule, la Visitation était rentrée timidement en 1806[2].

Il est vrai qu'un groupe d'éducateurs inconnus à Chambéry jusque-là, les Frères des Ecoles Chrétiennes, y avait été appelé sur la fin de 1810, pour la réforme des petits garçons[3]. Mais il n'y avait rien de fait pour les filles, spé-

éléments était : en 1789 de 3.794 et de 2.768 en 1801. De Verneilh, *ex-préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc : Statistique du Département du Mont-Blanc. Paris. M.DCCC. VII, p. 356.*

[1] « Avant la Révolution les personnes du sexe recevaient en Savoie, comme en France, leur éducation dans les couvents. Plusieurs familles du Piémont étaient dans l'usage d'envoyer les demoiselles à Chambéry pour y prendre leur première instruction, ainsi que les manières françaises ». De Verneil, *ibid., p. 381.*

[2] *La Visitation*, rétablie le 30 septembre 1806 dans l'ancienne maison de Pingon (actuellement maison Angleys, rue Saint-Antoine, n° 14), transférée en 1808 dans l'ancien couvent des Feuillants, vulgairement appelés Pères de Lémenc.

[3] *Les Frères des Ecoles Chrétiennes*, appelés à Chambéry par M. le chanoine Aubriot de la Palme, y arrivèrent en novembre 1810, au nombre de trois ; ils commencèrent leurs leçons le 16 janvier 1811. Il n'y eut d'abord, et pendant plusieurs années, que deux classes. (V. *Annuaire ecclésiastique du Duché de Savoie et d'Aoste pour 1820*, et A. de Jussieu, *Histoire de l'instruction primaire en Savoie ;* Chambéry, 1875, p. 225.)

Digitized by Google

cialement pour les filles de la classe laborieuse. D'une part, l'essai d'un pensionnat dans l'ancien couvent des Clarisses-hors-Ville tenté en 1804 par des directrices laïques, en faveur des familles riches, n'avait guère duré plus d'un an[1] ; d'autre part, le souci du pouvoir de ce temps n'allait pas aux écoles primaires, qui « furent négligées dans le Mont-Blanc comme dans le reste de la France [2]. » Et lorsque l'Empereur se rendant en Italie avec l'Impératrice, au printemps de 1805, s'arrêta à Chambéry les 17 et 18 avril, ce ne fut pas pour en fonder une qu'il ordonna la vente des couvents non vendus des Carmes, des Augustins, de Sainte-Barbe, des Carmélites et des Annonciades, mais pour en appliquer le prix à l'achèvement de la grande caserne et à la réparation du Château affecté au logement du préfet et à l'installation de ses bureaux [3].

Aussi rien n'était lamentable comme l'ignorance, l'oisiveté et la tenue de ces pauvres enfants du peuple. Mgr de Solle en avait l'âme meurtrie autant que les curés de ses quatre paroisses dont il recevait les doléances attristées. Déterminé par l'exemple que venait de lui donner le cardinal Fesch, il résolut de procurer à sa ville épiscopale le bienfait que la Providence l'avait, pour ainsi parler, mis en demeure d'accorder à Aix. Sans délai, il écrivit au Supérieur de la Congrégation de Saint-Joseph, à Lyon, le priant de lui envoyer une nouvelle colonie de Sœurs pour créer une école de filles à Chambéry.

M. Bochard fit à la lettre de Mgr de Solle l'accueil le

[1] De Verneilh, *Statistique*, p. 381, et Trépier, *Sainte-Claire-Hors-Ville*, Chambéry, 1890, p. 28.

[2] De Verneilh, *op. cit.*, p. 378.

[3] *Annuaire Statistique du Département du Mont-Blanc pour l'an XIV*, rédigé par M. Palluel ; *Chambéry an XIV (an 1805 et 1806), 2e partie, p. 111, décrets impériaux des 11, 14 et 24 floréal.*

Digitized by Google

plus respectueux et le plus empressé. Mais quel que fût son désir de donner à Chambéry un nombre de religieuses proportionné à sa population scolaire de filles de 8 à 13 ans, soit 750 environ [1], il lui fut impossible de détacher plus de deux Sœurs. En vain se représentait-il l'insuffisance de deux pauvres maîtresses pour tant d'enfants, et gémissait-il de l'accablement du travail qui les attendait, il fallut se réduire à ce chiffre élémentaire, en attendant que la Providence fournit les moyens d'expédier un renfort. Mais M. Bochard était coutumier de ces essais humainement désespérants. Les fondateurs connaissent la vertu du grain de sénevé semé au nom de Jésus-Christ : plus la semence est minime, plus leurs espérances sont grandes.

Les deux Sœurs étant arrivées à Chambéry le 7 novembre 1812, un local fut mis à leur disposition pour leur logement et leurs classes, local étroit et de pauvre apparence, prenant jour sur des toits et des cours, relégué au quatrième étage d'une maison de la rue de la Cathédrale [2], reliée à celle du presbytère de Saint-François-de-Sales par un escalier commun. Classes et habitation étaient renfermées dans les trois pièces qui sont maintenant le refuge des domestiques sans place de la Congrégation de Sainte-Marthe. Aujourd'hui que se dressent, avec tant de faste sur nos places, les palais scolaires construits par l'Etat aux très grands frais des contribuables, on ne peut visiter sans émotion cet humble berceau des écoles primaires de filles à Chambéry.

Le plus pénible de la situation ne fut pas là. L'épreuve,

[1] Nous donnons ce chiffre de 750 d'après les calculs de l'*Annuaire du Mont-Blanc pour l'an XIV* : « Rapport approximatif des âges avec la population ».

[2] La rue de la Cathédrale est appelée aujourd'hui rue de la Métropole.

Digitized by Google

la véritable épreuve, bien que de peu de durée, leur vint de l'indiscipline des élèves. Les classes s'étaient ouvertes quelques jours après avec deux cents enfants, qui avaient grandi dans l'habitude de l'indépendance. Entassées dans un espace insuffisant, elles firent aussitôt sentir à leurs dévouées maîtresses le double aiguillon d'une indocilité mal réprimée, et de leur gêne impatiemment supportée.

Les souvenirs de ces premiers commencements se réduisent à un petit nombre de détails. L'évêché couvrait les religieuses de sa protection et veillait sur leurs besoins. En retour, celles-ci enseignaient gratuitement sous sa direction le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul et le travail manuel. Le public n'était initié à leurs austérités et à leurs exercices que par les rares rapports des parents avec les maîtresses. Du reste, l'élévation du local, séparé du niveau de la rue par cent et deux marches, en faisait comme une sainte montagne peu fréquentée du monde, et placée au-dessus de ses bruits et de ses intérêts. Mais parmi les personnes que l'on voyait gravir l'escalier de la communauté, il en est une qu'avec regret nous avons laissée à Aix, et qui va venir apporter aide et secours à ses compagnes de la rue de la Cathédrale ; c'est Mère Saint-Jean.

Comme il avait été impossible à la Maison-mère d'accorder plus de deux Sœurs, il avait fallu aviser à constituer pourtant une sorte de communauté, et une communauté ne peut être moindre que de trois personnes. Mère Saint-Jean fut la troisième, avec ordre de se dédoubler, et d'être en même temps la troisième aussi à Aix. Sa nouvelle obédience la constituait la Mère de l'une et de l'autre famille. Ce n'était pas un léger service demandé à son zèle. Pourvoir aux besoins de deux établissements, guider la conduite

Digitized by Google

de deux familles, porter la responsabilité de deux entreprises si complexes, recevoir les confidences, verser les consolations à deux foyers dont elle est la vie, était une charge pleine de sollicitudes et d'angoisses, sans compter les fatigues corporelles qui venaient s'ajouter aux préoccupations morales. Aix et Chambéry sont séparés par une distance de treize kilomètres.

La courageuse Mère allait et revenait d'Aix à Chambéry, de Chambéry à Aix, toujours à pied, même dans la saison rigoureuse, et de manière que son travail n'eût pas à souffrir de ses fréquents déplacements : la fatigue de ces courses était un surcroît dont elle entendait que ni ses Sœurs, ni ses autres fonctions ne se ressentissent. C'est ainsi que, en se multipliant, elle était à Chambéry, comme à Aix, la fondatrice des premières maisons de son Institut en Savoie, et, pour mieux dire, la fondatrice de la Congrégation savoisienne des Sœurs de Saint-Joseph.

De grandes consolations soutenaient le dévouement de nos chères Sœurs, et promettaient pour l'avenir les plus heureux développements. Le vénérable évêque, Mgr de Solle, continuait aux deux communautés, spécialement à sa fondation de Chambéry, sa protection pleine de bonté courtoise et de générosité. Ses dignes coopérateurs partageaient les sentiments bienveillants du premier pasteur. M. le vicaire général Bigex, le même que nous avons vu chargé de l'examen des Constitutions, avait été nommé Père spirituel de la Congrégation naissante. Les Sœurs avaient trouvé en lui un vrai père, tant pour leur direction spirituelle que pour leurs intérêts extérieurs[1]. En même temps les sympathies naissaient de toutes parts, et, avec

[1] V. *Constitutions*, 1re partie, chap. VII, du Père Spirituel.

Digitized by Google

les sympathies, croissaient aussi les ressources qui facilitaient l'amélioration des classes et l'augmentation des secours aux familles pauvres.

Parmi les principales bienfaitrices de la maison de Chambéry, — elle en fut même la première par ordre de date, — il convient de conserver le nom de Mme la marquise de Sieyès. Cette noble dame, née Marie-Charlotte de Virieux, devenue veuve, ne vivait plus que pour Dieu et pour les œuvres de charité. Elle avait dit adieu à la société et s'était retirée dans le monastère de la Visitation, à Lémenc. L'emploi de son temps était partagé entre la prière et le travail manuel. Quant à sa fortune, tout ce qui ne servait pas à son modeste entretien passait en abondantes aumônes aux nécessiteux et en larges offrandes aux églises et aux communautés religieuses, si pauvres alors les unes et les autres. La pieuse douairière comprit tout le bien que les Sœurs de Saint-Joseph étaient appelées à faire, et très généreusement elle leur promit un subside annuel de douze cents francs.

La première humeur mutine et capricieuse des écolières subissait peu à peu l'influence d'une prudente direction, et d'une patience qui savait mêler la douceur à la fermeté. Quels heureux retours n'est-on pas en droit d'attendre de la jeunesse, même la plus émancipée, quand on sait la supporter, puis la saisir et la conduire avec force et amour? Les Sœurs de la rue de la Cathédrale avaient eu cette sagesse, et elles allaient en goûter les fruits.

La confiance dilatait le cœur des élèves; les éclats de l'indiscipline avaient fait place à une soumission affectueuse; la piété transformait visiblement ces jeunes âmes, où avaient si longtemps régné la paresse, le caprice et l'indévotion; l'extérieur, réglé par la modestie, embelli par

Digitized by Google

les soins d'une propreté chaque jour stimulée, révélait aux moins clairvoyants le succès de l'éducation des Sœurs. La population de Chambéry, délicate et reconnaissante, était gagnée. Les circonstances dont le récit composera la trame du chapitre IV ne feront que l'attacher à la Congrégation de Saint-Joseph par des liens plus étroits.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

MÈRE SAINT-JEAN ET LA REINE HORTENSE
ÉTÉ DE 1813

Nouvelles sollicitudes et nouvelles consolations de Mère Saint-Jean à Aix. — Le duc de Montmorency au Petit-Hôpital. — — La reine Hortense aux Eaux. — Mort tragique de la baronne de Broc. — Profonde douleur de la reine. — La charité de Mère Saint-Jean la console et la détermine aux bonnes œuvres. — Fondation de dix lits au Petit-Hôpital. — Le banquet des trois cents pauvres servi par les Sœurs de Saint-Joseph. — La reine Hortense quitte Aix et envoie son portrait à Mère Saint-Jean. — Réponse de Mère Saint-Jean à M^lle^ Cochelet.

L'ÉTÉ de 1813 ramena pour Mère Saint-Jean de nouvelles sollicitudes et de nouvelles consolations. Il lui fallut réorganiser le Petit-Hôpital et, dans l'intérêt des malades indigents qui s'y présentaient plus nombreux, reprendre les relations avec la société. Parmi les notabilités qu'elle dut visiter, nous ne mentionnerons que le duc de Montmorency et la reine Hortense.

M. Mathieu de Montmorency avait alors quarante-six ans. Il fut pour la ville d'Aix, pendant la saison, un sujet de vive admiration. Chaque jour, on voyait cet ancien membre des Etats Généraux de 1789 se rendre au Petit-Hôpital pour y visiter les pauvres. Après s'être informé auprès de la Supérieure des besoins de chacun, il leur faisait d'abondantes aumônes. Plus abondamment encore il versait sur eux la charité de son cœur, en s'efforçant de les consoler, en les exhortant à la patience et à la résignation chrétienne. Avant de se retirer, il se mettait à genoux à terre, au milieu de la salle, et récitait à voix haute une prière

Digitized by Google

avec ses chers malades. « Les pieux exemples du duc, notent nos annalistes, faisaient sur nos Sœurs une profonde impression, et leur étaient un puissant encouragement. » Et elles ajoutent cette réflexion qui marque leur humble ferveur : « C'est ainsi que la Providence sait ménager aux siens des moyens d'émulation dans le service de Dieu. Heureuses les âmes qui savent en profiter [1]. »

Le mot connu de Châteaubriand : « on est étonné des larmes que peuvent contenir les yeux des rois », semble avoir été dit pour la reine de Hollande, Hortense de Beauharnais. Fille d'une impératrice, mère d'un empereur, reine elle-même, sa vie pleine de tristesse, de chagrins, de déboires, fait voir la vanité des grandeurs humaines.

Eugénie-Hortense de Beauharnais était née à Paris le 10 août 1783. Son père le vicomte Alexandre de Beauharnais, qui avait adhéré avec fracas à la condamnation de Louis XVI, n'en avait pas moins été guillotiné le 23 juillet 1794. Sa mère Joséphine Tascher de la Pagerie, après vingt mois de veuvage, avait épousé le 9 mars 1796 le général Bonaparte, le futur empereur. Elle-même avait été mariée à 19 ans au frère du premier consul, Louis Bonaparte, beau cavalier de 23 ans, mais d'une humeur difficile. Le mariage fut bénit par le cardinal Caprara le 4 janvier 1801 ; il était mal assorti ; elle fut la plus malheureuse des femmes, malgré la fortune de son mari qui reçut en 1806 la couronne de Hollande, couronne qu'il garda peu, il est vrai. Poussé à bout par les exigences de Napoléon, le roi Louis abdiqua en 1810, et, lassé de l'incompatibilité des caractères, il se sépara légalement de sa femme. Hortense con-

[1] En 1813, M. le duc de Montmorency était, depuis plusieurs années, lié d'amitié avec M. l'abbé Rey qui devint évêque d'Annecy. (Voir la *Vie de Mgr Rey* par l'abbé Ruffin ; Annecy, 1858.)

Digitized by Google

LA REINE HORTENSE

(1783-1837)

D'après le portrait donné par [illegible]
à Mère Saint Jean M[illegible]oux

Digitized by Google

[illegible] Calcédoine,
[illegible] dance
[illegible] mental »
[illegible] louable
[illegible] ger à ce
[illegible] service de Dieu.

[illegible] des lac-
[illegible] semble avec
[illegible] de Beauharnais
[illegible] femme élé-
[illegible] de délices,
[illegible]

[illegible] née à Paris le
[illegible] Alexandre de Beauhar-
[illegible] à la condamnation de
[illegible] et guillotiné le 23 juillet
[illegible] après vingt
[illegible] le 9 mars 1796 le général
[illegible] Elle-même avait été mariée
[illegible] Louis Bonaparte, beau
[illegible] 23 ans, [illegible] humeur difficile. Le mariage
[illegible] le cardinal Caprara le 4 janvier 1804 ; il était
[illegible] ; elle fut la plus malheureuse des femmes,
[illegible] de son mari qui reçut en 1806 la cou-
[illegible], couronne qu'il garda peu, il est vrai.
[illegible] exigences de Napoléon, le roi Louis
[illegible] 1810, et, lassé de l'incompatibilité des caractè-
res, il se sépara également de sa femme. Hortense con-

[illegible] M. le duc de Montmorency était, depuis plusieurs
[illegible] d'amitié avec M. l'abbé Rey qui devint évêque d'An-
[illegible] la *Vie de Mgr Rey* par l'abbé RUFFIN ; Annecy, [illegible])

Digitized by Google

LA REINE HORTENSE

1783-1837

D'après le portrait donné par elle
à Mère Saint-Jean Marcoux.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

serva le titre de reine. On l'appelait la *reine Hortense*, et quelquefois aussi la *duchesse de Saint-Leu*, du nom de sa terre en Seine-et-Oise.

En 1813, le soin de sa santé la décida d'aller aux eaux d'Aix. Arrivée sur la fin de mai, elle s'installa dans la maison Chevallay qui dominait la ville. Mère Saint-Jean fut des premières à l'y visiter ; et il parut bientôt que la Providence l'avait poussée à cet empressement pour assurer à la reine l'appui d'une amitié vraie dans l'épreuve qui s'apprêtait à la frapper.

Le 10 juin, un jeudi, sur les trois heures de l'après-midi, Sa Majesté quitta Aix en calèche pour une promenade à la cascade de Grésy située à une lieue de la ville. M. d'Arjuzon son chevalier d'honneur, Mme de Broc sa dame du palais, et Mlle Cochelet sa lectrice l'accompagnaient. Pour voir tout l'effet de la chute, il fallait passer d'abord sur une petite planche posée au-dessus d'un petit bras d'eau qui bouillonnait à une profondeur de plus de huit mètres. La reine passa lestement. Mme de Broc la suivit. Le pied lui manqua, elle disparut dans le gouffre. Tout fut tenté pour la sauver, mais infructueusement. Quand, après vingt minutes d'efforts, les eaux du moulin ayant été détournées on parvint à la ressaisir, elle était morte. Elle fut ramenée à Aix.

Mère Saint-Jean ne quitta plus la jeune victime. Elle assista les chirurgiens qui l'embaumaient, elle la revêtit de sa dernière toilette, la mit dans la bière, un crucifix dans les mains, et récita avec ses Sœurs l'office des morts, ne l'abandonnant que lorsque tous les préparatifs étant achevés, le corps fut emmené à Saint-Leu pour y être inhumé.

Restait la reine. Peindre son désespoir est chose impos-

Digitized by Google

sible. Mme de Broc, née Adèle Auguié, n'avait que vingt-cinq ans. Elevée avec Hortense de Beauharnais chez Mme Campan sa tante, elle avait obtenu dès l'enfance une place dans le cœur de cette princesse. « La même sensibilité, la même piété envers le malheur, le même goût pour les arts avaient fortifié chaque jour le penchant de deux âmes faites l'une pour l'autre [1]. » La reine enfin avait donné toute son amitié à celle qui avait obtenu toute son estime. Elle tomba dans une profonde mélancolie ; pendant les premiers jours, elle ne voulut recevoir personne. Il n'y eut d'exception que pour Mère Saint-Jean qui, par la douceur de ses entretiens, devint la consolatrice de la princesse, et réussit à la déterminer à chercher dans la religion et l'exercice de la charité la paix de son cœur éperdu de douleur.

« La Reine, rapportent les Mémoires de Mlle Cochelet, avait voulu voir les Sœurs qui avaient veillé et prié près du corps de son amie. Parmi ces Sœurs, il y en avait une, la Supérieure, qui s'appelait Sœur Saint-Jean, et qui était réellement un ange. La reine la voyait souvent et s'y attachait. Elle apprenait d'elle à connaître leurs besoins, le bien qui était à faire, ce qui leur serait utile pour leurs pauvres, et elle me disait avec enthousiasme : « Voilà la véritable vertu sur la terre ! et nous, orgueilleuses que nous sommes, si nous résistons à un mauvais sentiment,

[1] *Mémoires sur la Reine Hortense et la Famille impériale*, par Mlle Cochelet, lectrice de la Reine (Madame Parquin), 2e édition, Paris, Ladvocat, 1842, t. I, p. 106. Nous avertissons le lecteur que les *Mémoires* de Mlle Cochelet ayant appelé les Sœurs de Saint-Joseph, suivant l'usage du temps, tantôt *Sœurs de la Charité*, tantôt *Sœurs Joséphistes*, nous avons, dans les citations, remplacé ces dénominations qui ont induit en erreur les historiens de nos jours par celle de *Sœurs de Saint-Joseph* qui ne prête à aucune confusion, et qui est d'ailleurs la seule exacte.

Digitized by Google

nous devenons toutes fières de nous-mêmes ; cependant nous ne sommes rien auprès de cette angélique abnégation de soi[1]. »

S'adonner aux bonnes œuvres fut donc la seule distraction que la reine accepta. « Adèle était si pieuse, si charitable ! c'est en l'imitant que je veux, que je dois m'occuper d'elle. » Elle donna l'ordre que le peu d'argent qui restait dans le secrétaire de Mme de Broc fût employé à habiller douze jeunes filles pauvres de l'école des Sœurs de Saint-Joseph qui se préparaient à leur Première Communion et elle recommanda à Mère Saint-Jean de leur rappeler toujours le devoir de prier pour sa malheureuse amie, leur bienfaitrice. A l'endroit même de cet épouvantable accident, elle fit élever un monument avec l'inscription suivante, qui témoigne de sa grande bonté :

ICI
MADAME LA BARONNE DE BROC
AGÉE DE 25 ANS A PÉRI
LE 10 JUIN 1813
O VOUS
QUI VISITEZ CES LIEUX
N'AVANCEZ QU'AVEC PRUDENCE
SUR CES ABIMES
SONGEZ A CEUX QUI VOUS AIMENT

Elle fit mieux encore : « S. M. la Reine Hortense, lisons-nous dans le *Journal du Mont-Blanc*, numéro du 16 août 1813, qui, pendant son séjour aux eaux d'Aix, n'a cessé de donner des preuves de sa tendre sollicitude pour la classe indigente, vient encore d'ajouter à ses bienfaits en faisant une fondation de dix lits dans l'hôpital établi auprès des bains de cette ville, en faveur des personnes peu fortunées, qui pour cause de maladies ou d'infirmités au-

[1] T. I, p. 113.

Digitized by Google

raient besoin de prendre les eaux. » Une seule condition était imposée à l'hospice, celle de faire célébrer chaque année, le 18 juin, dans l'église paroissiale d'Aix une messe pour le repos de l'âme de Mme la baronne de Broc.

Enfin, avant de partir, elle voulut solenniser la fête de l'empereur par un banquet de charité offert à trois cents indigents de la ville et des environs, désignés sur son désir par les maires des communes. Le récit de ces agapes, où l'on remarqua la sobre dignité des convives, nous a été conservé par Mlle Cochelet. Nous le citons intégralement, parce qu'il est une preuve de la confiance dont jouissait auprès de la reine Hortense la digne Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph [1] :

« On approchait du 15 août, jour de fête de l'empereur et qu'il était d'usage de célébrer dans sa famille, dans toute la France et dans toutes les armées. Les souverains de l'Europe, ses alliés, n'y auraient pas manqué.

« Monsieur d'Arjuzon me dit : « La reine, malgré son chagrin, ne peut pas laisser passer ce jour inaperçu ; voilà déjà deux mois d'écoulés depuis la mort de son amie ; elle doit maintenant penser aux devoirs de sa position. » Nous convînmes de lui en parler ensemble. « Je n'ai pas le courage de donner une fête », nous répondit-elle. — « Ce n'est pas ce à quoi nous vous engageons, mais votre majesté doit faire quelque chose de marquant pour le 15 août ; qu'elle nous permette de chercher avec elle ce qui lui conviendra davantage ». — « Donner aux pauvres », dit la reine, « je ne vois rien de mieux. » — « Mais, reprit M. d'Arjuzon, cela se fait chez vous si souvent, il faut aujourd'hui y ajouter une circonstance qui fasse fête dans la ville. Si madame le veut, je crois que rien ne sera plus joli, plus nouveau, que de

[1] Mlle Cochelet, *Mémoires*, t. I, p. 120.

Digitized by Google

donner un grand dîner dans la place à tous les pauvres de la ville ». — « J'approuve, » dit la reine, « mais donner un dîner aux pauvres d'Aix ne sera pas assez pour être le sujet d'une fête dans le pays, à moins que l'on n'invite toutes les communes des environs à y envoyer les leurs ; et puis.... venir de loin pour un dîner », dit-elle en réfléchissant, « c'est fatiguer les pauvres gens pour bien peu de chose. — Mais, madame, un bon repas est un jour de fête pour les indigents », reprit M. d'Arjuzon ; ce sera peut-être la première fois qu'ils mangeront de bonne viande.... — « Et s'ils allaient se rendre malades ? » répliqua la reine, « il faudrait plutôt qu'ils puissent emporter leur dîner qui leur durerait plusieurs jours. — Si votre majesté veut y ajouter le don de tous les objets qui leur seront servis à table », dis-je à mon tour. — « Ah ! volontiers », dit la reine, à la bonne heure, au moins ils emporteront quelque chose chez eux pour leur famille, ils ne se feront point de mal et ce sera réellement une fête. »

« Tout fut donc convenu ainsi qu'il venait d'être décidé. La table, qui pouvait contenir trois ou quatre cents couverts, fut élevée près de l'ancien château, qui était devenu l'hôpital fondé par la reine. Les sœurs de Saint-Joseph furent chargées de tout acheter, couverts, assiettes, verres et casseroles, tous objets qui devinrent la propriété de chacun des pauvres convives. Les sœurs servirent cette bande d'indigents devenue joyeuse, et tout le public circulait autour des tables qui furent très bien servies. On but de bon cœur à la santé de l'empereur, à la santé de la reine, et tout cela au son de la musique et de mille cris répétés.

« Le dîner ne dura pas longtemps, car ces pauvres gens, pour lesquels on avait craint qu'ils ne se livrassent sans

Digitized by Google

ménagement à un appétit glouton, touchèrent à peine à ce qu'on leur donnait ; tous emportèrent leur dîner chez eux pour le partager avec leurs familles.

« Pendant que cette fête se passait au bas de la ville, nous étions à nous promener du côté de la montagne, la reine, M. d'Arjuzon et moi... En revenant à Aix, nous rencontrâmes sur notre route beaucoup de ces pauvres qui revenaient du banquet ; tous emportaient leur dîner avec un vrai contentement qui nous pénétra : « Eh bien ! madame, dis-je à la reine, voilà des gens heureux, et heureux par vous. — Oui, dit-elle, si on peut, au milieu des chagrins, trouver encore des jouissances, c'est en faisant du bien aux autres[1]. »

Le lendemain 16 août, la reine partait pour Saint-Leu en passant par Chambéry et le nouveau tunnel des Echelles, dont le préfet du Mont-Blanc lui fit les honneurs du dernier coup de mine[2]. Dans son cœur toujours noyé de larmes elle emportait, pour ne plus les séparer jamais, le nom de la baronne de Broc et celui de Mère Saint-Jean et, pour marquer à sa fidèle amie combien elle lui demeurait attachée, elle chargea sa lectrice de lui envoyer son portrait. Mère Saint-Jean répondit à M^lle^ Cochelet par la lettre suivante que nous empruntons aux *Mémoires*, et qui terminera ce chapitre :

D'Aix, le 22 septembre 1813.

Madame,

Il m'est impossible de vous témoigner toute la joie que m'a causée votre chère lettre ; un avare n'est pas plus content à la vue de son trésor que je ne l'ai été en la recevant ; mon âme en est tout émue. Je suis si confuse de vos bontés que je voudrais avoir mille cœurs, pour vous témoigner ma

[1] Voir aussi le *Journal du Mont-Blanc*, n° du 23 août 1813.
[2] *Mémoires* de M^lle^ Cochelet, t. I, p. 136.

Digitized by Google

reconnaissance. Nul temps ne m'a paru si long que celui qui s'est écoulé depuis le départ de sa majesté, jusqu'à l'arrivée de son portrait. J'ai été pendant plusieurs jours comme un enfant qui a perdu sa mère ; mon cœur était si serré que j'avais lieu de craindre pour ma santé. Depuis, je suis dédommagée ; le plaisir que j'ai éprouvé en voyant ce cher portrait valait bien la peine que j'avais eue jusqu'à ce moment.

J'ai une pensée que je n'ose vous dire ; elle vous regarde (je suis trop indiscrète, pardonnez-moi) : une petite gravure de vous, que j'aime si tendrement, me rendrait bien heureuse. Je suis on ne peut plus reconnaissante de l'intérêt que vous mettez pour tout ce qui nous regarde. Je dois à votre zèle la générosité de monsieur le préfet ; elle a passé mon attente. Nous n'avons pas autant de malades que dans la belle saison ; nous n'avons, des lits fondés par S. M. pour les pauvres d'Aix, que quatre qui soient occupés ; mais, en échange des malades, nous avons une quantité prodigieuse d'enfants pauvres à instruire, ce qui nous dédommage beaucoup. Je ne peux assez m'expliquer sur mon contentement, dans un état où je trouve tous les jours tant d'occasions à faire le bien. Il semble que le Seigneur multiplie nos petits moyens à mesure que le besoin des malheureux l'exige.

La jeune personne protégée par sa majesté est au noviciat depuis le courant de septembre ; elle annonce d'excellentes dispositions pour la vie religieuse, et notre mère générale m'a écrit deux fois à son égard et m'en a toujours donné de bons renseignements.

J'ai lieu de croire que M. le préfet a sans doute oublié de nous remettre la croix que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je n'ai rien trouvé avec le portrait.

Je pars aujourd'hui pour Lyon pour peu de temps. Je me propose d'aller communier un jour à Fourvières. Vous avez beaucoup de part à mes faibles prières.

Agréez les sentiments d'un cœur qui vous est tout dévoué.

Signé : Sœur Saint-Jean.

Digitized by Google

CHAPITRE V

MÈRE SAINT-JEAN ET LA REINE HORTENSE

1814-1815

Décret impérial consacrant la fondation de la reine Hortense. — Règlement constitutif des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph dans la paroisse d'Aix. — Le comte de Juigné, commissaire extraordinaire de Louis XVIII, visite l'hospice. — Evénements de 1815. — La reine Hortense exilée vient à Aix ; ses épreuves. — Mère Saint-Jean la réconforte. — Visites fréquentes de la reine à l'hospice. — Lettres de Mère Saint-Jean à Mlle Cochelet. — Départ de la reine pour la Suisse. — Elle se fixe à Arenemberg et continue de s'intéresser à l'hospice d'Aix et aux Sœurs de Saint-Joseph ; sa mort. — Humilité de Mère Saint-Jean.

NON contente d'avoir fondé le Petit-Hôpital en lui fournissant les sommes nécessaires à l'acquisition et à l'entretien de dix lits, la reine Hortense pria l'empereur de consacrer sa fondation par un acte officiel. Napoléon ne savait rien refuser à celle qu'il aimait à nommer « sa fille ». Au milieu de l'enthousiasme de sa victoire de Dresde, 26 et 27 août 1813, il promulgua le décret suivant daté du quartier-général impérial de Dresde, le 29 août 1813 [1] :

ARTICLE 1er. — La fondation de dix lits dans l'hospice provisoirement établi auprès des bains d'Aix, département du Mont-Blanc, offerte par la reine Hortense, en faveur des indigents dont les maladies ou les infirmités réclameraient le secours des bains salutaires de cette contrée, ensemble la

[1] Voir le *Moniteur universel*, n° du 11 septembre 1813, et le *Journal du Mont-Blanc*, n° du 20 septembre 1813, qui reproduit le texte du *Moniteur*.

Digitized by Google

rente sur l'Etat de 556 francs affectée à l'entretien de ces lits et la somme de 1.485 francs 85 centimes pour la confection de ces lits et leurs accessoires, seront acceptés par la Commission de l'hospice dont nous confirmons en tant que besoin l'érection.

ART. 2. — Il sera célébré chaque année à l'église d'Aix une messe pour le repos de l'âme de Mme la baronne de Broc.

ART. 3. — La reine Hortense nommera à six des lits fondés, et les quatre autres seront à la disposition de la municipalité.

ART. 4. — Ces lits ne pourront être occupés que pendant un mois, dans la saison des eaux [1].

Il s'agissait maintenant pour Mère Saint-Jean de consolider et de perfectionner l'institution par un bon règlement. L'expérience de Saint-Chamond et de Lyon lui avait appris l'importance de cette base fondamentale, en dehors de laquelle il n'est pour les œuvres ni ordre, ni succès, ni stabilité, ni édification. S'inspirant de ses Constitutions, elle rédigea un projet qu'elle soumit à l'examen des supérieurs ecclésiastiques et de l'administration municipale. Du concert du zèle de la religieuse et de la prudence des autorités, il résulta une règle remarquable dans sa brièveté, de précision, de largeur et de pondération.

Les Sœurs n'y sont pas traitées comme des personnes à gages, mais comme des auxiliaires intègres à qui on laisse la liberté des initiatives privées pour le développement du bien. Au-dessus d'elles se tient un bureau d'administration qui les dirige et les aide. A leurs côtés fonctionne un comité de Dames protectrices qui les secondent de leur influence morale et de leurs aumônes, et travaillent en même

[1] Texte emprunté à l'*Histoire d'Aix*, par M. DE LOCHE.

Digitized by Google

temps à progresser dans les voies de la piété. Du reste, voici le document :

Règlement constitutif des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph dans la paroisse d'Aix, département du Mont-Blanc :

ARTICLE 1er

Devoirs des Sœurs

Les Sœurs hospitalières de Saint-Joseph sont appelées dans cette paroisse :

1° Pour établir et régir l'hospice des pauvres baigneurs provenant des communes et des départements environnants qui leur seront envoyés par le Préfet.

2° Elles porteront des secours à domicile dans la paroisse d'Aix et assisteront ses malades pauvres et même les baigneurs étrangers qui l'habitent pendant la saison des eaux.

3° Elles feront l'école aux filles de la paroisse payant et non payantes.

ART. 2

Moyens de première nécessité pour remplir ces devoirs

L'Administration municipale fournira aux Sœurs gratis le logement pour tenir l'hospice, leur logement propre, les salles pour la pharmacie et pour faire l'école, ainsi que le mobilier nécessaire. Quant à la pharmacie, elles se contenteront des seuls étagers, espérant de la meubler avec le produit de la quête déjà faite et des secours particuliers.

ART. 3

Du concours des Autorités locales

1° Il sera créé un bureau d'administration de l'hospice composé du Curé, du Maire et d'un autre habitant de cette paroisse; ce bureau correspondra avec les Préfets pour l'admission des malades, tiendra l'état des journées, fournira aux

Digitized by Google

Sœurs les fonds nécessaires pour la dépense de l'hospice et recevra les comptes qu'elles lui rendront de l'emploi des sommes qu'elles en auront reçues seulement.

2° Les Sœurs destinées à porter des secours à domicile s'entendront pour le soulagement des pauvres avec le Comité de bienfaisance, qui les aidera des moyens qui sont mis à sa disposition, sans qu'elles soient obligées de rendre compte à ce Comité d'autres fonds que de ceux fournis par lui.

3° Il sera reconnu que les Sœurs ne rendront compte à personne des aumônes qu'elles auront reçues, des quêtes qu'on aura faites pour elles, du produit de leur pharmacie, ni de leur travail et des rétributions qu'elles pourront tirer des élèves payantes : on devra s'en rapporter pour l'emploi de ces fonds à la religion des Sœurs et à leur zèle pour les pauvres.

ART. 4

Des moyens d'encouragement

Les Sœurs seront assistées par les Dames les plus respectables de la paroisse, qui formeront le bureau d'encouragement, sous le titre de Dames protectrices des Sœurs hospitalières d'Aix.

Ces Dames se réuniront le premier *Lundi* de chaque mois dans la salle des exercices des Sœurs, sous la présidence d'une Dame, choisie tous les ans le premier lundi du mois d'août, anniversaire de l'arrivée des Sœurs dans cette paroisse.

Cette élection se fera à la pluralité des suffrages.

On élira de la même manière quatre assistantes de la Présidente.

Ces cinq Dames formeront le bureau le plus spécialement chargé d'assister les Sœurs en les accompagnant à la visite des pauvres, et surtout en leur procurant les secours nécessaires à la prospérité de l'œuvre.

Ces cinq Dames proposeront à l'assemblée générale

Digitized by Google

l'admission des Dames qui désireront être admises parmi les Dames protectrices ; c'est à l'assemblée du premier *lundi d'août* que se feront les admissions.

La séance de chaque premier lundi du mois sera ouverte par l'invocation du Saint Esprit et de la Sainte Vierge. Le Curé et, en son absence, le Vicaire, qui sera présent à cette assemblée, portera la parole à ces Dames par quelques mots d'édification ; ensuite les Sœurs, conjointement avec les Dames officières, feront connaître à l'assemblée l'état de leur maison, l'état et le résultat de leurs travaux de charité, tant dans l'hospice que pour les secours à domicile et pour l'école, les moyens qu'elles auront employés, les besoins de l'œuvre et tout ce qui pourra tendre à son amélioration.

A la fin de chaque assemblée, les Dames laisseront quelques aumônes, et on terminera par le *Sub tuum*.

La Supérieure tiendra note dans un registre à part de tout ce qui aura été proposé pour le bien de l'œuvre, dans chaque assemblée.

Dans la première assemblée où on élira les Officières, on suppliera Monseigneur l'Evêque de donner un règlement de piété, pour lier plus étroitement la Société des Dames protectrices, en les encourageant par des pratiques de religion, à un plus grand amour pour les pauvres et à la charité fraternelle qu'elles se doivent entr'elles et elles le supplieront de leur donner un *Patron* et de leur procurer les indulgences de l'Eglise pour les jours où elles s'assembleront, et pour les œuvres qu'elles feront en vue de procurer le soulagement des pauvres.

Cependant l'Empire s'écroulait avec un fracas épouvantable. Trahi par la fortune des armes, Napoléon abdiquait le 6 avril 1814, et le même jour le Sénat proclamait le comte de Provence, frère de Louis XVI, roi de France sous le nom de Louis XVIII. Le traité de Paris du 30 mai rendit la paix à la France en lui enlevant toutes ses conquêtes

Digitized by Google

postérieures à 1790, à l'exception de quelques territoires au nord, au sud et à l'est. Ainsi une partie de la Savoie lui était conservée avec Chambéry, Aix et Annecy. Aussitôt un commissaire extraordinaire, le comte de Juigné, vint visiter notre pays. Le 17 juin, il était à Aix accompagné du baron Finot, préfet du département, et le journal du *Mont-Blanc* relate que « l'hospice dirigé par les Sœurs de Saint-Joseph fixa également son attention ».

Mais une visite plus désirée des Sœurs était celle de la reine Hortense qui s'était annoncée. Mère Saint-Jean était toute à la joie déjà de lui montrer les dix lits fondés, occupés par des malades qui bénissaient chaque jour leur bienfaitrice. La reine avait effectivement projeté de revenir aux eaux d'Aix pendant l'été de 1814 et de s'y rencontrer avec son frère Eugène et sa belle-sœur l'impératrice Marie-Louise. Le roi lui ayant fait savoir qu'il verrait avec peine cette rencontre, elle y renonça. Les événements de 1815 devaient l'y amener dans des conjonctures bien malheureuses.

1815, quelle année fertile en événements mémorables ! Le 26 février, Napoléon, fatigué de la souveraineté dérisoire de l'île d'Elbe qui lui avait été concédée après son abdication, s'embarque pour la France ; le 1er mars, il débarque au golfe de Juan ; le 20, il couche aux Tuileries, abandonnées la nuit précédente par le roi ; le 14 juin, il pénètre en Belgique à la tête de 120,000 hommes pour repousser les alliés ; le 18, il perd la bataille de Waterloo et il abdique une seconde fois ; le 8 juillet, Louis XVIII rentre à Paris, et le 17, la reine Hortense, chassée de France avec toute la famille impériale, part pour l'exil emmenant ses deux jeunes fils [1]. Munie de passeports pour la Suisse,

[1] De son mariage, la reine eut trois fils : *Napoléon-Charles*, né le 10 octobre 1802 ; *Napoléon-Louis*, né le 11 octobre 1804 et bap-

Digitized by Google

elle gagna Genève avec l'intention d'habiter son château de Pregny, sur les bords du Léman ; mais à peine y fut-elle entrée qu'ordre lui fut intimé d'avoir à sortir immédiatement du territoire de la République. En attendant la solution de son cas qu'elle soumit aux puissances, elle vint demander l'hospitalité à Aix ; c'était à la fin de juillet.

La population la reçut avec les égards dûs à son rang, à ses libéralités et à ses malheurs. Et cependant, écrit mélancoliquement Mlle Cochelet dans ses *Mémoires*, « pour nous quelle différence de ce séjour et de ceux que nous y avions faits précédemment ! Ce n'était pas ainsi que l'on avait accueilli la reine en 1813, ni en 1811. Alors elle ne recevait que des hommages, et j'en recueillais ma part à côté d'elle [1]. » C'est que les temps étaient changés. Avec l'aigle irrémédiablement tombée, avaient fui les courtisans du pouvoir déchu. Et la reine commençait à monter les pentes de son calvaire dans cette ville d'Aix où elle avait paru si adulée ; comme si Dieu ne l'avait conduite sur cette scène que pour donner à tous une grande leçon sur la vanité des choses humaines.

On loua la première maison vacante ; elle était mal située, triste et laide. Dès le lendemain, un M. de Monti se présenta accompagné du maire pour notifier à la reine, en termes assez durs, qu'elle était placée sous sa surveillance. Blessée de cette suspicion du gouvernement, elle ne pouvait plus éprouver un sentiment qui ne fût une affliction. Les feuilles publiques ne lui apportaient que des nouvelles désolantes : les amis de l'Empire, contrairement aux

tisé par Pie VII à Paris, le 24 mars 1805; *Charles-Louis-Napoléon*, né le 20 avril 1808. L'aîné de ces fils mourut le 5 mai 1807 ; le second mourut en 1831 ; le troisième est devenu empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

[1] Tome III, page 323.

Digitized by Google

promesses du roi, arrêtés, bannis ou exécutés ; les membres de la famille impériale fugitifs et dispersés dans toutes les contrées ; l'empereur indignement traité par l'Angleterre et embarqué comme prisonnier de guerre pour Sainte-Hélène au milieu des outrages de l'Europe. Dans ses enfants même elle trouvait sujet à de perpétuelles angoisses. Ne l'avait-on pas prévenue que des forcenés avaient juré de les assassiner. Jusqu'à leurs jeux qui devenaient suspects pour la police : ils jouaient aux soldats dans la cour de la maison avec deux ou trois petits garçons du voisinage, et le bruit avait couru à Paris que la reine levait des régiments en Savoie. Si encore elle avait joui d'une bonne santé ! mais elle était malade à inquiéter son entourage.

Où chercher des consolations ? Sa mère l'impératrice Joséphine était morte depuis un an, et son mari le roi Louis aggravait ses douleurs en lui enlevant de force l'aîné de ses fils, en vertu d'un jugement des tribunaux français.

On comprend de quel prix fut pour la reine l'amitié fidèle de Mère Saint-Jean, l'aimable Sœur de la miséricorde, comme l'appelait Mme de Krüdner[1]. Si toute consolation venant des hommes est vaine et de peu de durée[2], celle qui vient de la religion est réelle et solide ; elle fait descendre dans le cœur le plus troublé une onction céleste qui le détache de la terre et l'unit à Dieu, source intarissable de lumière, de patience, d'espoir et de paix. Autant que le permettaient les devoirs de sa charge, Mère Saint-Jean multipliait les visites à la princesse si cruellement éprouvée. La reine les lui rendait au Petit-Hôpital ; elle en emportait toujours, avec les bénédictions des malades, de

[1] Lettre du 25 novembre 1815 à Mlle Cochelet, *Mémoires*, t. IV, p. 93.

[2] *Imitation de Jésus-Christ*, l. III, ch. XVI.

Digitized by Google

douces et pénétrantes paroles qui apportaient à son âme du calme et du réconfort. Nous trouvons un écho affaibli de cette bienfaisante influence dans les *Mémoires* de M^lle^ Cochelet :

« Nous allions quelquefois visiter ces dignes sœurs, et il me semblait que j'en revenais meilleure. Nous prenions près d'elles des leçons de vertu pratique ; elles avaient toute la piété de madame de Krüdner, avec un calme qui faisait du bien au cœur. Je m'étais liée plus particulièrement avec la sœur Saint-Jean, leur supérieure, sainte et digne fille qui partageait ses soins et sa surveillance entre plusieurs établissements du même genre, et dont la communauté était à Chambéry ; après un séjour qu'elle fit à Aix, je reçus d'elle la lettre que voici :

Chambéry, le 30 octobre 1815.

Ma chère amie,

Cela a été pour moi une peine de ne pouvoir rester aussi longtemps que je l'aurais désiré, pour me procurer le plaisir de vous voir encore une fois avant mon départ ; mais la nécessité indispensable où je me trouve de remplir mes emplois, me force d'abréger les agréables moments que je passe auprès de vous. Je me dédommage auprès du Seigneur, en lui demandant tous les jours pour vous les grâces dont vous avez besoin pour supporter avec courage les épreuves qu'il plait à sa Providence de vous envoyer, pendant le court espace de cette misérable vie, où il n'y a d'heureux et de content que celui qui tourne tous ses regards vers Dieu ; c'est lui seul qui adoucit toutes les souffrances inséparables de notre existence, et qui, après avoir versé pendant la vie le baume salutaire des consolations, nous offre une éternité de bonheur pour récompense.

Je n'ai pas cru devoir résister plus longtemps à l'empressement de nos sœurs, à témoigner leur reconnaissance aux

Digitized by Google

mains bienfaisantes qui ont bien voulu aider de leur charité une œuvre à laquelle elles sont toutes dévouées ; les dons étant partagés dans leurs emplois, chacune en a ressenti les heureux effets. Une partie des dons a été employée aux soins des malades à domicile, par ce moyen on a eu de quoi leur donner de petits soulagements ; l'autre partie a pu être employée à l'instruction des jeunes enfants, et à en vêtir plusieurs. Nos sœurs ont joui d'un grand bonheur en couvrant ces malheureuses victimes de l'indigence ; si on ne mettait pas de bornes à leur zèle, elles consacreraient volontiers leur nuit à coudre des habits, après avoir passé le jour à instruire ; enfin, un avare n'est pas plus content de l'espoir d'une fortune, que ne l'a été notre bonne sœur, de l'espoir que je lui ai donné, d'après la promesse que vous m'avez faite, d'un peu de vieux effets en linge : on fait mille projets sur l'emploi qu'on en fera ; je vous assure que vous avez fait doubles heureux, les pauvres et les sœurs, tout le monde est content.

Je suis convaincue que leur timidité les empêchera de vous dire tout ce que la reconnaissance leur inspire ; mais leur cœur y suppléera.

De mon côté, il est impossible de vous peindre mes sentiments et mon attachement pour vous, mon corps vous est tout dévoué, mon cœur le sera toujours.

Croyez-moi pour la vie, votre sincère amie,

Sœur Saint-Jean.

« J'avais été une fois voir ces dignes sœurs à Chambéry. La Reine elle-même, quoique malade, ne discontinuait pas ses visites à son hôpital ; un jour, elle voulut voir les malades à leurs lits : en entrant dans une salle où était une femme qui avait la jambe cassée, je vis pâlir la reine, elle s'arrêta néanmoins vers la pauvre patiente ; la saison qui commençait à devenir froide, obligeait à tenir fermées les fenêtres des salles ; au bout d'un instant la Reine faillit être suffoquée. Elle était sur les odeurs d'une délicatesse telle,

Digitized by Google

qu'elle manqua s'évanouir en respirant l'air infect que tous ces malades réunis exhalaient malgré les soins et la propreté des bonnes sœurs ; j'apercevais la Reine prête à perdre connaissance, et je ne m'expliquais pas l'effet qui, dans de si mauvaises dispositions, lui faisait prolonger sa visite, au-delà du terme accoutumé.

« Il faut venir ici, pour apprendre à avoir du courage, « me dit la Reine en sortant de l'hôpital. — Assurément, « madame, lui répondis-je ; on y voit des personnes plus « malheureuses que soi. — Et plus méritantes, reprit la « Reine ; nous nous croyons fortes, parce que nous subissons des maux que nous ne pouvons pas éviter, dont « nous nous plaignons souvent, et nous ne réfléchissons « pas à l'existence de ces filles angéliques, qui volontairement se vouent pour la vie entière aux soins les plus « rebutants : j'ai voulu vaincre ma répugnance, et respirer « un moment ces exhalaisons repoussantes, au milieu « desquelles les sœurs de Saint-Joseph vivent tous les « jours ; j'ai voulu m'identifier un instant à cette vie « d'abnégation, que je n'aurais pas la force de supporter, « et je me suis sentie bien faible, bien misérable, en me « comparant à ces femmes courageuses ; les fatigues, la « mauvaise humeur des malades, la contagion de leurs « maux, rien ne les arrête dans leur pieuse voie ; et nous, « le plus petit effort sur nous-mêmes nous remplit « d'orgueil ; ah ! nous sommes loin de les valoir !!!.. »

« Tels étaient les sentiments de la Reine, dans ce moment où je recueillais sans cesse pour elle les bénédictions de ceux qu'elle s'efforçait de soulager. Je reçus encore à ce sujet une nouvelle lettre de la sœur Saint-Jean, qui m'adressait toujours la reconnaissance de ce qu'elle devait à la Reine. »

Digitized by Google

Ma chère amie,

Je suis confuse de n'avoir pu répondre à votre chère lettre, par la même occasion ; l'indispensable nécessité où je me trouve de ne pouvoir laisser la classe dont je me suis chargée dans ce moment m'a forcée, malgré mon empressement, de différer jusqu'aujourd'hui. Je ne puis vous exprimer la douce joie de mon cœur en recevant vos chères nouvelles. Je conserve vos lettres comme de précieux souvenirs d'une personne qui m'est infiniment chère. Je suis humiliée de ce que vous me dites avoir passé des moments heureux avec nous ; nous ne sommes pas capables de procurer aucun plaisir ; mais bien au contraire, c'est nous qui avons passé un jour de fête ; et dans les courts moments où nous sommes ensemble, nos conversations roulent toujours sur le même sujet, nos cœurs semblent s'épanouir toutes les fois que nous parlons de vous.

Vous nous annonciez l'espoir d'un second voyage à Chambéry ; vous ne devez pas douter du plaisir que vous nous procurerez. Cependant je me trouve au moment d'aller à la campagne, je ne sais pas positivement le jour de mon départ, ni le temps que durera mon absence ; il est possible que mon retour soit prompt, comme le contraire pourrait arriver.

C'est pour moi une grande privation de ne pouvoir me trouver libre de jouir du plaisir de vous voir. Que Dieu en soit béni ! il faut faire de nécessité vertu, et profiter de tout pour notre sanctification, puisque Dieu le veut ainsi. Les petites circonstances, comme les grandes, ont leur mérite devant le Seigneur. Je me trouve heureuse de pouvoir lui offrir de petits sacrifices, n'étant pas capable de lui en offrir de grands. Veuillez, ma chère et bien-aimée amie, agréer tout ce que mon cœur voudrait vous dire pour vous témoigner et mon attachement et ma reconnaissance.

Je n'ose vous prier de faire agréer mes hommages à madame la Duchesse ; ce n'est pas par mes faibles expressions que je pourrais relever les éloges qu'elle mérite, je suis forcée

Digitized by Google

de garder le silence, tant je me sens incapable de rien dire à sa louange.

Je suis, etc., etc.

Chambéry, le 16 novembre 1815.

Déjà la saison des bains était terminée depuis plusieurs semaines ; il ne restait plus d'étrangers à Aix, et la reine était obligée d'y prolonger son séjour à cause des difficultés qu'elle éprouvait à recevoir l'autorisation de s'établir en Suisse. Finalement, les puissances alliées, après deux conférences tenues le 27 août et le 21 octobre, obtinrent de la Confédération helvétique le consentement sollicité, pour la duchesse de Saint-Leu (ainsi s'exprimait la note diplomatique), son fils et leur suite, sous la condition qu'ils seraient sous la surveillance des quatre cours et du roi de France. L'avis en fut donné par la lettre de M. de Wyss datée de Zurich, 17 novembre. Aussitôt les préparatifs de départ furent activés avec tant de hâte qu'on ne put pas prendre congé des Sœurs. « Je quittais avec regret les bonnes sœurs de l'hospice, dit Mlle Cochelet, surtout la sœur Saint-Jean, à laquelle je ne pus même faire mes adieux ; elle m'en témoigna son regret dans les deux lettres suivantes [1] » :

Chambéry, 25 novembre 1815.

Ma chère amie,

Dans la vie présente, l'homme propose et Dieu dispose ; je me proposais de faire une course à Aix, pour me procurer le plaisir de vous voir, et la providence a disposé les choses de manière à me priver de cette douce consolation. Mon départ ayant été différé, selon les apparences, pour quelque temps, sans faire beaucoup de réflexions, j'ai cru qu'il m'é-

[1] *Mémoires*, tome IV, page 54.

Digitized by Google

tait aisé de prendre un jour pour faire ma visite à madame la Duchesse ; mais, que Dieu en soit béni ! il est utile, pour mon avancement dans la vertu, que je pratique le renoncement à tout ce qui peut me satisfaire dans la vie.

Aujourd'hui est échue la fin de mon triennat, c'est-à-dire la fin de mes trois ans d'exercice comme supérieure dans la maison de Chambéry. Je suis obligée de présenter mes comptes à monseigneur l'archevêque, ou, à son défaut, à son grand-vicaire. Ces comptes sont la dépense et la recette de la maison, l'emploi des remèdes donnés aux pauvres, leur qualité, leurs noms, leur demeure, en un mot tout ce qui concerne les bonnes œuvres auxquelles nous nous dévouons.

Comme ces messieurs ne nous donnent pas les jours fixés pour la vérification des dits comptes, je reste là en attendant, d'un moment à l'autre, leur commodité, sans que je puisse m'absenter un moment. Une autre circonstance à laquelle je ne m'attendais pas, et qui me donne mille sollicitudes, l'on vient de prendre de nouveaux arrangements pour notre établissement : la maison de Chambéry va être érigée en maison de noviciat ; l'on formera dans ladite maison des sujets pour être envoyés dans les divers établissements qui existent dans le diocèse. Suivant toutes les apparences, je me trouverai chargée de diriger cette œuvre. Si je consulte la nature, quelle répugnance n'éprouverai-je pas à m'en charger. Mais, lorsque je considère qu'étant si criminelle devant Dieu, je mérite de faire pénitence, je me soumets de bon cœur à tout ce que l'on désire de moi.

Je ne sais comment vous faire mes excuses de n'avoir pas fait votre commission. Je vous avoue franchement que je n'ai pas bien compris l'endroit de votre lettre. Je vous envoie un livre contenant tous les évangiles ; je ne sais s'il pourra vous convenir, sinon, renvoyez-le-moi, je vous le changerai.

Allons, ma chère amie, ayons du courage ; élevons-nous au-dessus de tout ce qui est terrestre ; que l'amour de la vertu, le désir de la pratiquer soient notre unique but. Si les peines de la vie sont grandes, la récompense vaut bien les

Digitized by Google

souffrances ; qu'il est consolant d'être à Dieu ! il est toujours prêt à nous accorder de nouvelles faveurs. Ah ! mon Dieu, que je voudrais que tout le monde comprît le néant des choses de la terre, et combien une âme est heureuse lorsqu'elle met tout son bonheur en Dieu.

Recevez, etc., etc., etc.

Ma chère amie,

Je vous écris, le cœur bien serré de ne pouvoir me rendre auprès de vous, avant votre départ. Il semble que le bon Dieu a ménagé toutes les circonstances pour m'accoutumer à vivre de privations. Il faut donc que je fasse de nécessité vertu, et que, sans murmurer, je me soumette à tout ce qu'il veut de moi. Ah ! qu'il en coûte, quand on aime quelqu'un, de s'en séparer sans le voir. Il n'y a que l'espérance de nous voir un jour réunies dans le ciel pour ne nous quitter jamais, qui puisse adoucir les peines de ce misérable exil.

Mon Dieu, ma chère amie, je voudrais que mon cœur pût accompagner ma lettre, il s'exprimerait mieux que moi sur l'amitié, l'attachement et la reconnaissance qu'il a pour vous ; tant que je vivrai vous occuperez toujours une grande place dans mon cœur. Vous y êtes gravée en caractères ineffaçables, et j'espère que ni le temps ni la distance des lieux n'en pourront jamais effacer les traits.

Nos bonnes sœurs, qui ne sont pas encore revenues de l'enthousiasme où elles furent le jour que vous avez bien voulu nous honorer de votre visite, ont tant désiré de revoir madame la Duchesse avant son départ, que je n'ai pu leur refuser cette faveur. Elles vous remettront cette lettre ; soyez, je vous prie, l'interprète de leurs sentiments auprès d'elle. Il n'y a que Dieu qui sache combien elle nous est chère, et je le prie de vous accorder un heureux voyage ; qu'il éloigne tout ce qui pourrait y nuire ; qu'il fasse que des santés qui sont si précieuses ne soient point altérées par la rigueur de la saison !

J'ose espérer de vous une grâce, qui sera celle de me donner de vos chères nouvelles lorsque vous serez arrivée.

Digitized by Google

Adieu, ma bien chère amie, je vous embrasse dans le sacré cœur de notre divin maître, qui nous a aimés jusqu'à mourir d'amour pour nous.

Recevez, etc., etc., etc.

Sœur Saint-Jean.

La reine quitta Aix le 28 novembre. Après avoir séjourné quelque temps à Constance dans le grand-duché de Bade, elle acheta le château d'Arenemberg, canton de Thurgovie, et s'y fixa pour le reste de ses jours. Toujours bonne, elle ne cessa pas de s'intéresser à l'hospice d'Aix et aux Sœurs de Saint-Joseph qu'elle continuait d'appeler « sœurs de la Charité ». Vingt ans après son départ, répondant au syndic de cette ville, M. de Chevillard, qui, pour la remercier d'un nouveau bienfait, lui avait adressé l'expression officielle de la reconnaissance du Conseil municipal et de la population, elle lui écrivit sous la date du 10 janvier 1836 : « Je reçois votre lettre, M. le Syndic, et l'extrait des registres des délibérations du conseil de la ville d'Aix, je reçois avec sensibilité l'expression des sentiments des habitants d'Aix. Je me sens trop heureuse d'avoir pu faire pour eux quelque chose d utile pour qu'il ne me soit pas bien doux d'apprendre que j'ai pu réussir. Je vous envoie un bon de 300 francs pour 1836 que je vous prie de remettre aux sœurs de la Charité, et je m'engage à le faire ainsi pendant dix ans comme je l'ai promis[1] ». Elle mourut l'année suivante, le 5 octobre 1837, âgée de cinquante-quatre ans. Mère Saint-Jean et ses Sœurs la pleurèrent comme une bienfaitrice insigne.

Et maintenant, si le lecteur s'étonne de n'avoir lu, dans ces deux derniers chapitres consacrés aux relations de Mère

[1] De Loche, *Histoire d'Aix-les-Bains*.

Digitized by Google

Saint-Jean avec la reine Hortense, aucune citation de la correspondance de celle-ci avec sa digne amie, nous lui dirons pour expliquer cette lacune : l'humble Mère Saint-Jean avait conservé, pendant plusieurs années, de nombreuses lettres émanées des princesses et de leurs dames de compagnie ; mais craignant de laisser après elle des témoignages de la considération dont elle avait joui auprès des grands du monde, elle les brûla secrètement et n'en fit l'aveu que sur les instances de son assistante, qui tenait à recueillir ces documents non moins utiles à l'histoire de la Congrégation qu'honorables pour sa Supérieure.

Tel est l'esprit des saints : se regardant comme des serviteurs inutiles, ils aiment à demeurer ignorés, pour que soit rendue gloire à Dieu seul.

Digitized by Google

LIVRE IV

AUTONOMIE DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE SAVOIE

CHAPITRE PREMIER

MÈRE SAINT-RÉGIS, M^lle^ BOREL ET BELLECOMBETTE

1814-1821

Nouvelle demande de Sœurs pour Aix et Chambéry. — Envoi de Mère Saint-Régis. — Ses commencements à Saint-Etienne. — Ses vertus. — Arrivée en Savoie, elle est faite supérieure à Aix. — Epidémie à Aix et à Chambéry. — Dévouement des Sœurs d'Aix ; elles sont atteintes. — Maladie des Sœurs de Chambéry. — Mère Saint-Jean à Aix et à Chambéry. — Danger et sacrifice ; retour à la santé. — Convalescence à Bellecombette. — Bellecombette. — Mademoiselle Louise Borel. — Son amitié pour les Sœurs. — Mort, testament, pressentiments.

La ville d'Aix avait son école et son hôpital dirigés par les Sœurs de Saint-Joseph. Chambéry n'avait encore que des écoles. Les classes comptaient plus de 200 élèves. Déjà, les maitresses se voyaient sollicitées de vouloir bien ajouter à l'enseignement le soin à domicile des malades indigents. Pour ce travail considérable, il n'y avait en tout que cinq religieuses. Mère Saint-Jean, afin d'être également à ses deux familles, et de leur porter une aide qu'elle ne croyait jamais assez active, se multipliait et prétendait se reposer en allant d'une ville à l'autre. Mais cet état de choses ne pouvait durer longtemps sans compromettre gravement la santé des unes et des autres. Mère Saint-Jean

Digitized by Google

se résigna donc à exposer la situation à sa supérieure générale et à lui demander des ouvrières.

Semblable demande avait été adressée à la maison-mère par Mgr de Solle en 1812, et malgré le vif désir de la R^de^ Mère et du Père spirituel de répondre à des instances si respectables, il avait fallu se borner à l'envoi de deux Sœurs. Les sujets manquaient. Cependant, sur la nouvelle prière venue en 1814, Sœur Saint-Régis fut envoyée. C'était pour la maison-mère un grand sacrifice, et c'était pour les maisons de la Savoie un secours inappréciable.

Sœur Saint-Régis n'était pas une nouvelle recrue de la famille de Saint-Joseph ; elle en était la fille aînée. C'était elle, en effet, qui avait ouvert la porte du noviciat de la rue de la Bourse, qui y avait reçu successivement toutes ses compagnes, et qui, après les y avoir attirées par ses exemples et ses encouragements, leur avait tenu lieu de mère et de modèle. Elle avait été, dans cette œuvre précieuse, le bras droit de M. Cholleton. D'ailleurs elle avait admirablement correspondu aux vues de ce digne prêtre, puisque, par elle, il avait réalisé, dans l'indigente maison des Filles-Noires, son idéal de vie religieuse ; et lorsque la famille cénobitique eut pris un corps, une activité qui commençait à en faire un foyer d'édification dans l'Eglise, ce fut Sœur Saint-Régis qu'il confirma comme la mère des Sœurs, et leur guide dans leur sainte profession.

Le choix de M. Cholleton ne fut pas une préférence d'un jour. Durant les six années que les Filles-Noires passèrent dans leur premier état, avant que le vœu du Cardinal les eût transformées en nouvelle congrégation de Saint-Joseph, Sœur Saint-Régis resta à la tête de sa petite famille, la première par l'autorité que lui avait conférée le vénérable fondateur, mais aussi la première par le travail, la pauvreté,

Digitized by Google

l'humilité ; la première dans l'ambition que professaient les Filles-Noires d'être partout les dernières. Si quelque trait de sa physionomie pouvait la distinguer de ses filles, c'était surtout son double esprit de mortification et de prière. Sa boisson ordinaire était de l'eau ; sa nourriture, du pain, des pommes de terre, quelques grossiers potages qu'elle ne prenait qu'avec mesure. Elle macérait journellement son corps par de rudes disciplines et ne quittait presque jamais la haire et le cilice. Son oraison était continuelle et répandait sur son visage l'expression d'une sérénité céleste. En vain cherchait-elle à le cacher sous le voile de la simplicité, la lumière dont elle était inondée la trahissait. Au milieu même des occupations et des fatigues, son recueillement était imperturbable, et son union avec Dieu ne se démentait jamais.

Telle avait été Sœur Saint-Régis au milieu des Filles-Noires, telle elle fut dans la nouvelle congrégation de Saint-Joseph. Le silence même avec lequel elle passa du rang de supérieure au rôle effacé de simple sœur, est la révélation la plus sûre de sa haute perfection. Vraiment humble, elle déposa avec joie un fardeau qui lui semblait trop lourd pour sa faiblesse, et elle salua sincèrement dans Mère Saint-Jean Fontbonne la femme providentielle qui devait donner à la chétive communauté une forme plus féconde et une stabilité plus assurée. Nulle ne fut envers elle plus soumise, plus dévouée, plus affectueuse. On aurait dit que, comme elle avait possédé l'affection de toutes ses compagnes au temps où elle leur servait de mère, elle s'empressait maintenant de diriger toute cette affection vers la nouvelle supérieure, en lui donnant la sienne propre avec la candeur et la naïveté d'un enfant qui fait son unique bonheur de sa piété filiale.

Digitized by Google

Comment Mère Saint-Jean Fontbonne put-elle se résoudre au sacrifice d'une conseillère si prudente, d'une religieuse si exemplaire ? Ce fut, à n'en pas douter, parce que pressentant le développement considérable qu'allaient prendre les deux maisons de la Savoie, et que, n'ayant à envoyer au secours de leurs besoins qu'une seule ouvrière, elle prit celle qui en valait dix. Ainsi vint en Savoie celle qui devait être pour ses compagnes une règle vivante, un modèle de perfection et de ferveur religieuse. Son arrivée mit fin au double service de Mère Saint-Jean Marcoux qui demeura supérieure de Chambéry, tandis que Sœur Saint-Régis fut chargée d'Aix-les-Bains.

La nouvelle supérieure arrivait à point. Nous sommes en 1815, quelques mois après son installation. Une épidémie réputée contagieuse et caractérisée par des pétéchies faisait son apparition à Aix. La petite communauté ne s'épargna pas ; elle s'employa avec un dévouement infatigable au soin des malades les plus pauvres et les plus délaissés. Mais les Sœurs succombèrent à leur tour. Mère Saint-Régis, qui, dès la première invasion du fléau, n'avait mis aucune borne à son zèle et n'avait songé qu'à ménager ses filles, fut aussi la plus gravement atteinte, et se vit descendre jusqu'aux portes de la tombe. Pour comble d'infortune, Chambéry subissait la même contagion, et la communauté de la rue de la Cathédrale payait également son tribut. Seule, Mère Saint-Jean restait debout partageant ses forces entre ses Sœurs et les malades indigents de la ville.

Dès qu'elle apprend l'état où sont réduites ses bien-aimées sœurs d'Aix, elle vole à leur secours, et leur prodigue les soins de la plus tendre des mères. Secondée par l'inépuisable générosité des meilleures familles de la

Digitized by Google

BELLECOMBETTE, NOVICIAT DES SŒURS D[illegible] DE CHAMBERY

Digitized by Google

BELLECOMBETTE, NOVICIAT DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CHAMBÉRY

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

paroisse, à force de dévouement, elle parvient à écarter le danger de leur lit. Mais le mal fait des progrès dans la communauté de Chambéry qui a dû fermer les classes. L'état des Sœurs est si grave que le médecin a recommandé de les préparer à la réception des derniers sacrements. L'infatigable Mère, revenue à leur chevet, les exhorte et les console, elle fait à Dieu du fond d'un cœur résigné le sacrifice qu'il semble exiger, et, joignant l'action à la soumission, elle passe aux veilles les plus anxieuses cinquante nuits presque sans sommeil.

Certes, si la femme forte se trouve quelque part, nous l'avons vue dans l'héroïque infirmière, que des soins si laborieux n'ont point abattue ! Mais enfin le mieux se fait sentir chez les deux malades. Bientôt tout danger est conjuré, et Dieu montre qu'il voulait se contenter du sacrifice de leur vie si généreusement offert, et des fatigues si courageusement supportées par leur vaillante supérieure. Revenues à la santé, elles vont reprendre avec un nouvel élan l'œuvre si chère des écoles que l'épidémie a interrompue.

Avant de les suivre dans la reprise de leurs travaux scolaires, nous devons signaler une faveur inattendue que leur préparait la Providence, et qui venait comme le prix de leur épreuve.

Un sentiment religieux inspira à une pieuse demoiselle de Chambéry la pensée de donner un meilleur emploi à une maison de campagne qu'elle possédait à moins de deux kilomètres au sud de la ville, au sein du vallon de Bellecombette, ainsi dénommé de la gracieuseté de ses contours et du charme de ses horizons. La maison était bâtie sur le revers occidental de la colline qui sépare ce « beau petit vallon » de la combe non moins pittoresque

Digitized by Google

des Charmettes. Alors, comme aujourd'hui, un bois de châtaigniers et de chênes la couvrait du côté du levant et renfermait des clairières silencieuses où des groupes peuvent se réunir pour prier et pour méditer. Du côté du couchant, quelques chaumières composant un paisible hameau lui servent comme de garde contre les dangers d'un isolement trop complet. Au nord, par où la vallée s'élargit en descendant vers la plaine du lac du Bourget, une source qui jaillit avec force à quelques centaines de mètres, forme une fontaine abondante et fraîche qui lui donne le tribut de ses eaux. Un chemin réservé, entouré d'une haie vive, protège les abords de l'habitation, et tient à distance les promeneurs qu'attirent en ces lieux l'ombre, le silence et la beauté du site.

Parmi les plis innombrables qui se cachent dans les collines dont la ville de Chambéry est entourée, tous remarquables par la poésie de leurs lignes, il en est peu qui réunissent à la fois, au même degré, les agréments de la nature, la douceur de la solitude et le voisinage de la cité. Mais celui-ci a pour nous un attrait supérieur : il appartient à notre histoire, et pour ainsi dire, à l'histoire de chacune des filles de Saint-Joseph. Laquelle, depuis que la maison de campagne s'est transformée en maison de noviciat, n'y a pas laissé un souvenir, n'y a pas éprouvé une impression mémorable, n'y a pas reçu quelqu'une de ces communications intimes du divin Epoux qui embaument à tout jamais l'existence ? Quel est le coin si reculé dans cet humble clos, quel est le sentier si battu, quel est l'arbre, ou le buisson, qui ne soit pas gravé dans son âme ? Le nom de la chère retraite qui abrita le berceau de sa vie religieuse sera pour elle comme une brise de printemps qui passe sur un front ridé ; le tableau de ses contours

Digitized by Google

ravivera, dans son imagination émue, les vives couleurs que sa jeunesse donnait au vallon de Bellecombette.

C'est dans cette solitude que les Sœurs convalescentes de Chambéry furent invitées à aller goûter un repos réparateur, par la propriétaire, Mlle Louise Borel. Une offre si généreuse indique, à n'en pas douter, un cœur profondément religieux et digne de la récompense réservée aux bienfaiteurs des serviteurs et des servantes de Dieu : « Celui qui reçoit un prophète en raison de sa mission, a « dit le Sauveur, aura la récompense d'un prophète, et « celui qui reçoit un juste, en raison de sa justice, aura la « récompense d'un juste ; et quiconque donne à l'un des « plus petits à boire même un verre d'eau fraîche, en rai- « son de ce que ce petit est mon disciple, en vérité, je « vous le dis, celui-là ne manquera pas sa récompense [1] ».

Née d'une famille justement honorée, où la piété envers Dieu s'unissait à une grande générosité envers les pauvres, Mlle Borel avait subi les attraits de cet état presque angélique, dont l'apôtre Saint Paul disait aux âmes qui en étaient éprises : « Je vous ai promises comme on promet une vierge chaste à un seul époux, pour vous donner à Jésus-Christ [2] ».

On sait dans quels asiles vont d'ordinaire s'abriter les vierges, dont Jésus-Christ a conquis toutes les ardeurs. Mais le cloître fermé par la Révolution avait manqué aux désirs de la pieuse jeune fille. Comme tant d'autres vierges que la suppression des couvents n'avait pas découragées, elle avait su conserver, sous le toit paternel, ce céleste dégagement de la femme, libre des liens du mariage, qui ne s'occupe que de servir Dieu, donnant ainsi au monde la

[1] Matth. x. 41.
[2] Seconde aux Corinthiens. xi. 2.

Digitized by Google

preuve manifeste que, dans le jardin de l'Eglise catholique, aucune violence ne peut empêcher la floraison de la virginité. « Les chênes et les moines sont immortels », a dit Lacordaire ; plus immortelle encore est cette virginité, base de la vie monastique.

Mlle Borel perdit de bonne heure ses parents, M. Joseph Borel et Mme Marie Pillet, et elle se vit à la tête d'une riche succession, dont le revenu, à peine effleuré par les dépenses de son modeste entretien, passait presque tout entier aux bonnes œuvres. Les pauvres, habitués depuis longtemps aux largesses de sa famille, assiégeaient le seuil de sa demeure devenue plus aumônieuse encore, et les institutions qui renaissaient de leurs ruines après le Concordat trouvaient en elle une protectrice sympathique et libérale. Elle vivait dans le monde, fidèle aux relations que la parenté, l'amitié ou la charité avaient créées entre elle et un petit nombre d'amis dignes de sa confiance, mais elle n'était pas du monde. Donnant la meilleure part de son temps aux exercices de la piété, elle goûtait les délices de la vie cachée ; même au milieu des conversations, sa préoccupation constante était de ne rien perdre de l'aliment sacré qu'elle avait puisé dans l'oraison. A voir le sentiment de bonté compatissante qui l'attira vers les Sœurs malades, son empressement à mettre au service de leur convalescence sa maison de Bellecombette, on devine toute la délicatesse de sa bienfaisance, et le sympathique respect qu'elle aimait à témoigner aux personnes consacrées à Dieu

D'ailleurs, comme la vertu a déjà une première récompense dans le bien même qu'elle opère, Mlle Borel faisait dans l'amitié sainte des Sœurs une conquête qui avait à ses yeux plus de prix que l'hospitalité qu'elle leur offrait. Elle avait trouvé les vraies amies dont elle partageait les

Digitized by Google

pensées et dont la familiarité jetait sur ses dernières années une allégresse inattendue. « Un ami fidèle, dit le Saint-« Esprit, est un puissant secours : celui qui le trouve, « trouve un trésor[1] ». Les Sœurs de Saint-Joseph devinrent sa famille d'adoption : ce fut d'elles qu'elle aima à recevoir les soins qu'exigeait la faiblesse de sa santé, avec elles qu'elle se plaisait à s'entretenir des choses spirituelles, dans leur compagnie qu'elle se trouvait à l'aise et comme une sœur au milieu de ses sœurs. Quand les infirmités croissantes l'acheminèrent vers la tombe, quand elle sentit approcher sa fin au printemps de l'année 1821, retirée dans sa campagne, elle attendit avec confiance l'heure de Dieu. Comme un ami qui part pour un lointain voyage se fait accompagner de ses amis aussi longtemps qu'ils peuvent le suivre, elle demanda à ses chères hôtesses de la préparer à la rencontre du Souverain Juge, et de la conduire jusqu'à ce seuil de l'Eternité, où il faut bien pour un temps se séparer de ceux qu'on aime.

Ce fut le 24 mai 1821, fête de N.-D. Auxiliatrice, qu'elle quitta la terre, âgée d'environ cinquante-trois ans[2]. Sa mort fut paisible comme le soir d'un beau jour. A son chevet, nous trouvons un vertueux professeur du Grand Séminaire, son guide spirituel, et qui allait hériter de sa bienveillance pour la famille de Saint-Joseph. M. l'abbé François Turinaz, futur évêque de Tarentaise, en préparant à son suprême passage la pieuse chrétienne qu'il avait si sagement dirigée, n'avait plus qu'à encourager son dernier effort, et puis à bénir Dieu qui lui ouvrait le port du salut. Les Sœurs encadraient cette scène émouvante, partagées elles-mêmes entre la consolation d'un si édifiant

[1] Ecclesiaste. VI. 14.
[2] Voir Registres des *Décès* de Jacob-Bellecombette, année 1821.

Digitized by Google

départ, et la tristesse du vide qu'il laissait. Il leur appartenait de fermer les yeux de la vénérée défunte, de donner à ses restes les soins religieux de l'ensevelissement dans l'humble cimetière paroissial, de préparer la pompe funèbre de celle qui avait été leur amie durant plusieurs années, et qui, en mourant, se montrait leur mère. Son testament les constituait propriétaires du domaine, où, au nom de la charité, elles étaient entrées étrangères et malades. Les héritiers naturels[1], qui recevaient du reste de cette mort une augmentation de fortune, avaient l'esprit trop juste et trop élevé pour soulever des contestations sur les dernières volontés de leur parente. Ils laissèrent les Sœurs entrer paisiblement en possession d'un asile dont elle avait aimé à les voir jouir par anticipation depuis plusieurs années.

Chose étrange ! Dans un temps où il était impossible de prévoir qu'une congrégation s'abriterait sous son toit, le plan de cette maison avait eu pour objectif les besoins d'une communauté recueillie. C'était, en effet, M^lle^ Louise elle-même qui en avait dirigé la distribution. Et, avec ce constant désir qu'elle entretenait de pratiquer la vie religieuse, elle avait disposé le partage intérieur de sa demeure de manière à y introduire, quand les circonstances le permettraient, l'objet de ses rêves constants. La maison se composait de huit salles de moindre dimension qui pouvaient servir de cellules à huit recluses ; au milieu, étaient des salles plus grandes, propres à des lieux de réunion et d'exercices communs. N'avait-elle point cherché des compagnes pour exécuter ce dessein ? avait elle entrevu que d'autres viendraient, plus favorisées, et exécuteraient le

[1] Françoise Borel, sœur cadette de M^lle^ Louise, mariée à M. l'avocat Gaspard Didier. Le testament déposé au Sénat, sous la date du 4 janvier 1821, fut ouvert le 26 mai 1821.

Digitized by Google

projet dont la réalisation lui était refusée ? Toujours est-il que ce fut avec un vrai bonheur qu'elle y introduisit pour la première fois les Sœurs convalescentes, comme si quelque chose d'attendu et de longtemps appelé eût reçu par là un commencement d'exécution ; ce fut encore avec plus de bonheur qu'elle en installa quelques-unes autour d'elle, dans la maladie qui la conduisit au tombeau. Ce fut avec une douce joie qu'ayant consigné dans son testament la volonté de transmettre aux Sœurs la possession de Bellecombette, elle put caresser avant de mourir l'assurance qu'une communauté religieuse peuplerait sa maison, que des vierges consacrées à Dieu y viendraient se reposer de leurs labeurs et ranimer leurs forces dans un air plus vivifiant, qu'un oratoire en serait le centre et servirait à la psalmodie du saint office, aux exercices de l'oraison, peut-être à l'oblation du Saint Sacrifice. Ses vœux se sont réalisés au-delà même de leur étendue.

Bellecombette est aujourd'hui la pépinière spirituelle, le lieu sacré du noviciat de la Congrégation de Saint-Joseph ; c'est là que, dans la méditation, la prière et l'étude, des générations virginales se préparent, sous la direction de l'Eglise, au multiple ministère de l'enseignement, du soin des malades, du soulagement des pauvres, et des devoirs de l'apostolat.

Digitized by Google

CHAPITRE II

ÉRECTION OFFICIELLE DE L'INSTITUT EN SAVOIE
1815-1823

En 1815, la Savoie est détachée de la France et rendue à ses anciens Souverains. — Cet événement amène la séparation des Sœurs de Savoie de leur maison-mère de Lyon. — Leur approbation par le roi. — Lettres-patentes de 1816 et de 1823. — L'érection du noviciat de Chambéry achève l'autonomie de l'Institut. — Résolution de quitter la rue de la Cathédrale pour un autre local plus favorable. — Opposition de la marquise de Syès. — Acquisition de la maison de la rue d'Italie. — Mère Saint-Jean et ses Sœurs travaillent comme des pauvres à l'aménager. — La double pistole perdue et M. Rey.

Pour enchaîner les faits qui se rattachent à la donation de Bellecombette, il a fallu anticiper de quelques années sur la marche des événements. Dans l'espace que nous avons parcouru, une date s'est présentée, date fameuse pour la France et pour la Savoie. Nous devons y revenir.

L'Empereur, — nous l'avons vu au livre précédent, — après avoir tenu tête, au-delà des frontières, à l'invasion de l'Europe coalisée contre lui, avait dû défendre ses propres foyers envahis. En vain des prodiges de génie et de vaillance avaient signalé la triste campagne de France (janvier-mars 1814), l'ennemi s'était avancé jusqu'à Paris, et, maître de la capitale, avait imposé pour condition de la paix la démission du guerrier dont l'ambition compromettait la tranquillité du monde. Napoléon avait dû prendre le chemin de l'exil, et avec lui, toute sa famille s'était vue condamnée à quitter la France. Une dernière tentative du superbe détrôné, celle des *Cent-Jours*,

Digitized by Google

n'avait abouti qu'à de nouveaux malheurs pour la nation, et pour lui qu'à une déchéance sans espoir et à une réclusion, qui était la mort à bref délai.

La situation des Etats de l'Europe avait changé avec les destinées de Napoléon. La Savoie, petite province d'un royaume que la Révolution avait effacé du rang des puissances, apprenait que le congrès de Vienne (novembre 1814-juin 1815) et le 2e traité de Paris (20 novembre 1815) la détachaient toute entière du nouveau royaume de France, et la restituaient à ses anciens souverains. Victor-Emmanuel Ier, réintégré dans les Etats de ses pères, apparaissait à son peuple, à la Savoie surtout, la plus ancienne province de sa couronne et le berceau de sa Maison, avec le cortège vénéré de la foi catholique et des traditions séculaires rendues plus chères par vingt années de révolutions, de guerres incessantes au dehors et d'invasions dévastatrices à l'intérieur.

La séparation des intérêts nationaux entre la France et la Sardaigne amena une autre séparation, celle de la Congrégation lyonnaise de Saint-Joseph, et de la branche de Savoie. Il devenait difficile à celle-ci d'entretenir avec la maison-mère ces relations de famille que l'éloignement rendait déjà laborieuses et que de nouvelles barrières allaient entraver encore davantage, en les soumettant à la surveillance jalouse de deux pouvoirs défiants. Désormais le mouvement qui régira nos communautés savoisiennes partira de Chambéry.

Le premier acte de cette émancipation pénible mais nécessaire fut la reconnaissance authentique de son existence par l'autorité royale, sorte de baptême légal qui fait entrer une société particulière dans la grande société de la nation, et lui donne place au soleil de la vie publique. De

Digitized by Google

savoir si une telle reconnaissance est une garantie de paix et de sécurité pour le jour où le pouvoir devient hostile, c'est ce que nous dira la suite de ces Chroniques. Peut-être même n'est-il pas imprudent de pressentir déjà la réponse, et de prédire qu'entre les congrégations non reconnues et celles qui sont reconnues, l'Etat oppresseur ne met dans ses persécutions qu'une priorité de temps, et que la dissolution des unes annonce aux autres l'heure prochaine de leur propre dissolution. A l'époque où cette histoire nous place, époque de restauration et de faveur pour l'Eglise, il parut utile d'appeler sur la Congrégation nouvelle venue la protection royale.

Les Sœurs, l'on s'en souvient, avaient été confiées par Mgr de Solle à la direction de M. Bigex, qui veillait en même temps sur leurs intérêts temporels. La même sollicitude intéressait aussi à leur prospérité M. Rochaix, curé-archiprêtre de la paroisse de Saint-François de Sales. Pasteur dévoué pour ses paroissiens, et plein de bienveillance pour les Sœurs qui lui donnaient un si précieux concours, il avait ouvert à celles-ci un asile sous le toit de la cure et il n'avait négligé aucune occasion de leur être utile. De concert, M. Bigex et M. Rochaix entreprirent d'obtenir à la jeune Congrégation l'approbation du roi. La requête adressée par eux sous la signature de l'évêque fut favorablement accueillie d'un pouvoir qui avait dans son programme de réparer, par l'exacte pratique de la religion, les vices qui s'étaient introduits dans l'éducation de la jeunesse. Par lettres-patentes données à Chambéry le 27 août 1816, Victor-Emmanuel Ier accorda l'approbation de l'Institut, et prit sous sa protection les maisons existantes de Chambéry et d'Aix. Quelques années plus tard, le roi Charles-Félix, « pleinement satisfait des services rendus pour le

Digitized by Google

VICTOR-EMMANUEL Ier ROI DE SARDAIGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

VICTOR-EMMANUEL Ier, ROI DE SARDAIGNE

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

bien public de ses peuples par les Sœurs de Saint-Joseph », leur conférait, par des lettres-patentes du 23 septembre 1823, la capacité et l'autorisation, selon le besoin, d'acquérir toutes sortes de biens à quel titre légitime que ce soit.

Ces deux actes de l'autorité civile commencèrent à donner aux Sœurs de Savoie une existence à part. Ils les recommandèrent en outre à la faveur publique et contribuèrent, en grande partie, à leur rapide développement. De plus, ils servirent de type pour les approbations qui furent accordées dans la suite, particulièrement le deuxième. Comme nous le verrons, les lettres-patentes des nouveaux établissements qui seront autorisés à acquérir et à posséder, se termineront toujours par cette formule : « Selon la teneur des patentes royales du 23 septembre 1823 ». Citons : Saint-Jean de Maurienne, 18 avril 1827 ; Moûtiers, 6 juin 1827 ; Turin, 23 juillet 1827 ; Sallanches, 15 janvier 1828 ; Megève, 22 février 1828 ; Pignerol, 10 octobre 1828 ; Saint-Sigismond, 30 septembre 1828. L'importance de ces pièces officielles nous détermine à les insérer dans le corps de notre récit, afin de les mettre sans retard sous les yeux de nos lecteurs.

Lettres-Patentes d'approbation de l'Institut
(27 août 1816)

VICTOR-EMMANUEL

Par la grâce de Dieu Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, Duc de Savoie et de Gênes, Prince de Piémont.

Nous, nous étant aperçu, dès les premiers moments de notre retour dans nos anciens Etats, des vices qui malheureusement se sont introduits dans l'éducation des jeunes gens des deux sexes, nous avons bientôt songé à les réparer en prescrivant dans les Etablissements publics l'exacte observance de toutes les pratiques qui ont rapport à notre

Digitized by Google

sainte religion, et en accordant une protection spéciale à tout ce qui tend directement à en procurer un plus grand avancement.

C'est pourquoi, nous voyons avec bien de satisfaction que des filles, sous le nom de Sœurs de Saint-Joseph, se soient réunies, dans ces dernières années, dans nos villes de Chambéry et d'Aix, pour soigner l'éducation des jeunes filles et pour prêter leur assistance aux malades indigents.

Et tandis que nous nous réservons de permettre et d'encourager d'autres maisons de cette nature dans les villes où nous en reconnaîtrons l'utilité, nous nous sommes, de bon gré, disposé à accueillir les demandes qui nous ont été faites pour l'approbation d'une telle institution, sous l'observance des règlements y annexés. A ces causes, par les présentes, de notre certaine science et autorité royales, eu sur ce l'avis de notre Conseil, nous avons accordé et accordons l'approbation à l'institution susdite sous le nom de Sœurs de Saint-Joseph, ainsi que notre protection aux maisons à cet objet établies dans nos villes de Chambéry et d'Aix, et nous en approuvons les règlements joints aux présentes, visés par notre Secrétaire de Cabinet, voulant que les mêmes soient expédiées sans payement de finances ou autre droit quelconque, dérogeant à cet effet à toute loi contraire.

Mandons à notre Sénat de Savoie de les enregistrer avec les règlements annexés sans aucun frais, et de les observer et faire observer à tous ceux à qui il appartiendra, car tel est notre bon plaisir.

Données à Chambéry, le vingt-sept du mois d'août l'an de grâce dix-huit cent seize et de notre règne le quinzième.

Signé à l'original : VICTOR-EMMANUEL.

Ces Lettres-Patentes furent enregistrées au Contrôle général le 3 septembre 1816 et au Sénat de Savoie le 7 septembre 1816. Celles qui suivent furent enregistrées au Contrôle général le 26 septembre 1823 et au Sénat de Savoie le 1er octobre 1823 : elles sont en italien, et nous en donnons la traduction faite pour la Congrégation.

Digitized by Google

Lettres-Patentes autorisant les Sœurs à acquérir et posséder

(23 septembre 1823)

CHARLES-FÉLIX

Par la grâce de Dieu Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, Duc de Savoie et de Gênes, Prince de Piémont.

Pleinement satisfait des services que, conformément aux règles de leur Institut, les Sœurs de Saint-Joseph rendent pour le bien public de nos peuples, nous nous sommes décidé de grand cœur à leur donner une nouvelle marque de notre munificence souveraine en leur conférant la capacité et l'autorisation selon le besoin d'acquérir des biens à quel titre légitime que ce soit.

C'est pourquoi, par les présentes de notre science certaine et de notre autorité royale, après avoir pris l'avis de notre Conseil, nous déclarons les Sœurs de Saint-Joseph, soit pour les maisons déjà établies, soit pour celles qui pourront sous notre bon plaisir s'établir dans l'avenir, capables d'acquérir des biens et nous les autorisons à recevoir les donations, legs et rentes quelconques, comme aussi à acquérir et à posséder à tout autre titre tant gratuit qu'onéreux.

Mandons à tous ceux que cela concerne d'observer et de faire observer les présentes et à notre Sénat de Savoie, de Piémont et de Nice de les enregistrer ; car telle est notre volonté.

Donné à Turin, le vingt-trois du mois de septembre, de l'an mil huit cent vingt-trois, le troisième de notre règne.

Signé à l'original : CHARLES-FÉLIX.

Déjà plusieurs jeunes filles venaient demander la faveur de vivre sous la règle de Saint-Joseph. Mère Saint-Jean, après avoir prudemment examiné leur vocation, les envoyait au noviciat de Saint-Etienne. Ces départs ne s'accomplissaient pas sans exciter quelque regret chez le premier pasteur du diocèse. Que faire pour obvier à l'inconvénient de ces lointains voyages et de cette

Digitized by Google

sorte d'expatriation ? Le moyen se présentait de lui-même, et il offrait l'avantage de multiplier les vocations en en rendant l'exécution plus facile : c'était de créer un noviciat en Savoie. La décision en fut prise en 1815[1]. Mère Saint-Jean Fontbonne comprit les raisons du vénérable évêque et donna plein assentiment à son projet. Ainsi fut créé le noviciat de Chambéry. L'ordonnance qui l'érigea est de l'année 1816. A cette date se rattache la complète autonomie de l'institut savoisien. Alors la Congrégation ne compte encore que deux établissements : Chambéry et Aix. Le nombre des Sœurs dépasse à peine le chiffre de six, sur lesquelles deux seulement nous sont connues : Mère Saint-Jean et Mère Saint-Régis. Nous ne savons de leurs quatre compagnes qu'une seule chose qui les rend chères à notre estime, c'est qu'elles ont contribué, avec leurs Mères, à gagner la confiance d'un peuple qui ne les avait point appelées, et à planter solidement au cœur de son territoire le rejeton vivace qui est devenu la Congrégation de Saint-Joseph de Savoie.

Les familles religieuses ne naissent pas au milieu d'un patrimoine conquis par leurs ancêtres. Elles n'ont pas le sort de ces heureux fils de famille à qui l'on destine, dès la naissance, un apanage dont il ne leur restera qu'à prendre possession au jour de leur majorité. Leur sort est celui des pauvres. Une inquiétude poignante précède leur fécondité : c'est de savoir où elles déposeront ces nouveau-nés qui entrent au partage de leurs souffrances en attendant qu'ils partagent leurs travaux. Tel fut, après la création de son noviciat, le souci de notre chère Congrégation. Sous quel toit protecteur allait-elle placer ses recrues? Avant tout, il fallait ouvrir un local, local vaste, puisque

[1] Voir plus haut, p. 159, la lettre de Mère Saint-Jean à M^lle^ Cochelet, du 25 novembre 1815.

Digitized by Google

les vocations paraissaient s'annoncer en grand nombre ; local conforme aux besoins d'une communauté-mère portant dans son sein les services d'un noviciat. Songer à s'agrandir en rue de la Cathédrale était chose impossible. Jeter son dévolu sur quelque grand bâtiment, cela supposait des ressources d'argent, une fortune dont nos chères Sœurs vivant au jour le jour du pain de la charité n'avaient pas la première obole. Egales difficultés de part et d'autre. Mais il est dans les traditions de la vie religieuse que, quand une entreprise est devenue nécessaire au jugement des supérieurs et des personnes éclairées, elle entre dans les vues de Dieu ; et, dès lors, ce serait faire injure à la Providence que de mettre en doute son succès. Il fut donc résolu, entre Mère Saint-Jean et ses supérieurs, que l'on quitterait la rue de la Cathérale et que l'on chercherait un emplacement plus favorable.

A peine cette résolution fut-elle connue qu'une opposition inattendue vint déconcerter le projet ; elle émanait d'une personne amie, et n'en était que plus opiniâtre. C'était la pieuse marquise de Sieyès[1] qui mettait son veto. Le service de la rente importante qu'elle passait chaque année à la Communauté, lui avait donné la clef du Conseil, et peut-être sa bienveillance, familière à l'excès, y entrait-elle trop fréquemment et y pesait-elle d'un poids excessif. La généreuse bienfaitrice avait d'autres vues sur l'habitation qui convenait aux Sœurs. Uniquement préoccu-

[1] Nous donnons cette variante de l'orthographe du nom de la marquise, pour reproduire les deux manières que nous avons rencontrées. Les *Annales* de la Congrégation portent *Syès*, comme nous avons dit précédemment. Le *Registre des Décès* de la paroisse de Lémenc et le *Journal de Savoie*, n° du 13 décembre 1839, annonçant sa mort, écrivent *Sieyès*. Cette dernière version est plus ordinairement employée.

Digitized by Google

pée des nécessités pressantes que chaque jour renouvelait et auxquelles on avait tant de peine à subvenir, elle se courrouçait que l'on s'engageât dans de nouveaux frais aussi considérables que ceux de l'achat d'une grande maison. Et voyant qu'elle n'arrivait pas à faire prévaloir ses conseils, elle eut recours à la dernière mesure que l'on pût attendre d'une personne de son rang et de sa dignité : elle retira brusquement son secours. Le procédé était dur, et comme la riche donatrice l'employait pour des motifs qu'elle estimait de haute sagesse, elle se fit un devoir de l'accompagner de sévères observations sur la présomption et l'imprudence de la débonnaire supérieure. Mère Saint-Jean était trop humble pour opposer raideur à raideur : elle dit et redit les raisons de sa détermination et les graves fondements de sa confiance en Dieu ; mais elle était aussi trop sensée et trop ferme pour renoncer à ce qu'elle regardait comme nécessaire. On se résigna à subir les conséquences de la mauvaise humeur de la noble dame, et il demeura décidé que l'on se transporterait dans un autre local.

Les relations bienveillantes ne furent pas rompues pour autant. Mme de Sieyès demeura une amie pour les Sœurs, soutenant de préférence leurs œuvres existantes sur la paroisse de Lémenc. Quand elle mourut le 6 décembre 1839, dans le monastère de la Visitation, à l'âge de soixante-dix-huit ans, la Congrégation reconnaissante inscrivit son nom béni de tous les malheureux[1] au Nécrologe de ses bienfaiteurs insignes ; et à partir de cette date, elle a fait célébrer chaque année, le 6 décembre, dans la chapelle de la maison-mère, une messe *de Requiem* pour la vénérée défunte.

Il y avait, dans cette première partie du faubourg Mont-

[1] Voir son éloge dans le *Journal de Savoie*, n° du 13 décembre 1839.

Digitized by Google

mélian qui s'appelle aujourd'hui rue d'Italie, une ancienne maison remontant au XVII^e siècle. Bien qu'elle eût été bâtie pour une famille noble qui y avait apposé ses armoiries[1], elle présentait une architecture très simple. Vaste, pourvue de cours et de jardin, d'un accès facile pour tous les quartiers, à proximité de la cathédrale, abritée derrière un groupe de bâtiments qui l'isolaient du bruit de la rue très animée à cette époque par le passage des diligences de Turin, enfermée d'un autre côté dans des vergers que baignaient deux bras de l'Albane et qui lui ménageaient, avec un air frais, un rideau de verdure, elle parut remplir les conditions recherchées. On entra en pourparlers avec les propriétaires, M^lles Bugnet, demeurant à Massignieu-de-Rives (Ain), ou plutôt avec leur fondé de pouvoir à Chambéry, M. Anselmier, procureur au Sénat. Il demanda 14.000 francs. Grosse somme pour des pauvres. D'autant plus qu'on ne pouvait se dispenser de réparer l'édifice. Diverses industries s'y étaient succédé qui avaient apporté leurs dégradations successives. En dernier lieu, on l'avait aménagé pour de petits appartements ouvriers. Aux frais de l'acquisition devraient donc se joindre ceux de grosses réparations,

[1] Elles sont gravées sur une tablette de marbre noir de 41 cent. de haut sur 33 de largeur encastrée dans l'escalier, au-dessus de la porte conduisant aux infirmeries. La gravure et le dessin en sont grossiers ; les émaux n'y sont pas indiqués. L'écu parti est timbré d'un haume avec lambrequins. Il porte : à dextre, un phénix sur son immortalité regardant un soleil ; à senestre, un cheval debout tourné vers trois larmes placées deux et une. Au-dessous, l'inscription suivante dont les deux dernières lignes sont accompagnées de lacs d'amour représentés ici par des tirets :

INCEPTVM. A MARITO EDIFICIVM
EIVS. VIDVA. FOELICITER
— PERFECIT —
16—74

Digitized by Google

dont on ne peut jamais prévoir exactement le chiffre. Les accablants raisonnements de Mme de Sieyès semblaient se dresser devant les yeux de Mère Saint-Jean pour ébranler son courage. La pauvre Mère n'avait qu'une seule ressource, la grande ressource des saints, la prière. C'était au pied des autels qu'elle allait épancher son âme, et elle ne se relevait jamais sans éprouver le sentiment que Dieu serait avec elle.

Enfin, l'expert chargé par M. Bigex de l'examen de l'immeuble ayant déclaré « selon son âme et conscience », dans son rapport du 10 octobre, que si l'intérieur exigeait à la vérité des réparations, « les murs étaient en très bon état, et qu'il serait même difficile de trouver pour le même prix une maison aussi commode et aussi salubre [1] », on tomba d'accord à 13.000 francs, plus 240 francs « d'épingles ». Le contrat d'acquisition fut passé le 29 octobre 1816 par Me Claude Girard, notaire royal, dans la maison de M. de Lachaud, en rue Cathédrale [2]. Signèrent à la minute, avec les parties et les témoins requis : Suzanne Marcoux (Mère Saint-Jean), Claudine Juvanon [3], Françoise Duc (Sœur Marie-Cécile, professe), Laurence Bouton (Sœur Saint-Louis, professe), Bigex, vicaire général, et Rochaix,

[1] Rapport de M. Antoine Denarié, entrepreneur de bâtiments, à Chambéry.

[2] Par cet acte, Mlles Bugnet Adélaïde, Rose, Françoise et Henriette, filles des défunts Claude-Joseph, homme de loi, et Françoise-Marguerite-Xavière Rey, vendirent aux Sœurs les maison, cours, jardin et bâtiments leur appartenant, procédés de Joseph-Hyacinthe Rey, situés lieu dit *sur les fossés*, figurés sous les nos 1275, 1282, 1283 et partie des numéros 1284 et 1286 de la mappe de Chambéry-hors-ville, soit tout ce qu'elles possédaient entre les deux branches de l'Albane.

[3] Cette Sœur, dont nous n'avons pu découvrir le nom de religion, est dite, dans l'acte, professe, fille de défunt François Juvenon, et native de Fareins (Saône-et-Loire) *(sic)*.

Digitized by Google

curé. Le même jour, M. le chanoine Bigex, Père spirituel, et M. Rochaix, curé de Saint-François de Sales, versèrent à compte 10.240 francs ; et les Sœurs promirent d'acquitter le reste, soit la somme de 3.000 francs, dans le terme de trois ans et d'en payer l'intérêt annuel au 5 %.

La communauté quitta la rue de la Cathédrale et prit possession de sa nouvelle habitation. Mère Saint-Jean retrouva là le rôle qu'elle avait si bien exercé à Sury-le-Comtal et à Aix-les-Bains : déblayer les salles et les cours des décombres qui les obstruaient, exécuter de sa propre main et avec l'aide des Sœurs les restaurations qui ne demandaient qu'un peu d'adresse et d'activité, passer même une partie des nuits à ces travaux grossiers comme de vraies pauvres qui ne se faisaient un abri qu'à la sueur de leur front. Ainsi apprenait-elle à ses Sœurs à demander, par de ferventes prières, le secours de Dieu tout puissant ; puis, la première à l'œuvre et choisissant toujours la part de travail la plus difficile, elle leur montrait, par son exemple, comment on s'aide soi-même et comment on mérite d'être aidé du Ciel.

Or, un jour de ces difficiles commencements, le secrétaire de l'évêché, M. le chanoine Rey, vint visiter les Sœurs. Il les trouva occupées à l'office de manœuvres, et demanda à la Supérieure comment elle pourrait subvenir aux besoins de la communauté, et au paiement des réparations entreprises. Mère Saint-Jean lui dit avec ingénuité : « Nous n'avions pour toute fortune qu'une pistole[1], et je l'ai perdue il y a un instant, Maintenant, ajouta-t-elle en riant, nos fonds sont sur la Providence ». Le futur évêque de Pignerol et d'Annecy, dont le cœur était aussi

[1] La pistole vieille de Savoie valait, à cette époque, 29 livres nouvelles environ.

Digitized by Google

large que l'éloquence entraînante, édifié de rencontrer cette naïve bonne humeur dans un si profond dénûment, ouvrit sa bourse et voulut absolument la vider dans les mains de la courageuse Mère, qui se trouva en possession d'une somme de soixante francs. C'était peu pour payer les dettes que l'on venait de contracter, mais c'était l'annonce des secours que la Providence ne manquerait pas d'apporter à ses servantes qui, ayant abandonné à Dieu le souci de leur vie, s'occupaient uniquement de travailler à sa gloire.

Digitized by Google

CHAPITRE III

COMMENCEMENTS DU NOVICIAT ET PREMIERS PÈRES SPIRITUELS

1817-1827

Premières novices et premières professes. — Famine de 1817. — Mère Saint-Régis assistante et maîtresse des novices à Chambéry. — Voyage de Mère Saint-Jean à Lyon. — Craintes, pèlerinage à N.-D. de Myans, retour. — Les deux premiers Pères spirituels. — M. Bigex. — M. Rochaix ; il achète pour les Sœurs la maison Rey ; catéchiste, confesseur, conférencier, professeur ; autres services rendus par lui à la Congrégation.

C'EST au sein de cette pauvreté que s'ouvrit le noviciat. Nul attrait humain ne pouvait convier au partage de cette vie austère les jeunes filles qui allaient abandonner leurs maisons paternelles pour revêtir les livrées de la famille de Saint-Joseph : elles auront tout à quitter pour ne trouver que l'indigence. Mais aussi, c'est par de tels attraits que se laissent séduire les grands cœurs : la nudité de l'étable, la paille de la crèche, tels sont les signes auxquels ils reconnaissent que c'est vraiment Dieu qui les appelle. Trois de ces âmes magnanimes vinrent en même temps s'inscrire à titre de postulantes, toutes de Chambéry, et le 16 février 1817, elles étaient admises à la vêture. L'une sortait d'une famille qui avait déjà donné un prêtre à l'Eglise : c'était M^lle^ Joséphine Bouvier, sœur de l'ecclésiastique zélé qui fut longtemps curé de la paroisse de Saint-Pierre-de-Lémenc, à Chambéry ; elle reçut en religion le nom de Sœur Saint-François. La seconde,

Digitized by Google

Mlle Péronne Bourille, échangea son nom pour celui de Sœur Marie-Joseph. La troisième, Mlle Marianne Bovagnet, fut appelée Sœur Marie-Thérèse. L'année n'était pas achevée que quatre autres postulantes revêtaient le saint habit. C'étaient : le 29 juin, Sœur Marie-des-Anges Lansard, de Chambéry, et sa compatriote Sœur Marie-Julie Burdet ; le 8 novembre, Sœur Sainte-Claire Michellier, d'Aix-les-Bains, et le 8 décembre, Sœur Saint-Augustin Rebotton, de Chambéry.

Mais déjà, dans cette voie du renoncement, des compagnes les avaient précédées par les engagements plus solennels des vœux religieux. Le 1er octobre 1816 avait vu la profession de Sœur Marie-Cécile Duc, de Chambéry [1], qui avait pris l'habit à Chambéry le 20 mai 1813, et celle de Sœur Saint-Louis Boutton, qui avait pris l'habit le 8 janvier 1814 à Saint-Etienne. Cette dernière, née à Aix-les Bains, avait attiré les faveurs de la reine Hortense [2]. Douée d'une belle intelligence, remarquable par une rare piété, elle était devenue comme l'enfant d'adoption de cette princesse qui voulut d'abord pourvoir aux frais de son éducation au noviciat et qui se chargea de fournir sa dot, quand la jeune fille se décida pour la vie religieuse. Nous la retrouverons quelques années plus tard à la tête de la maison de la Motte-Servolex, où elle justifiera les espérances de sa royale protectrice. Enfin, le 2 avril 1818, c'était au tour de Sœur Marie-Eulalie Révil, de Chambéry, qui avait pris l'habit en 1815 à Saint-Etienne.

[1] Dans l'acte d'acquisition de la maison des Dlles Bugnet, 29 octobre 1816, Sœur Marie-Cécile (Françoise Duc) est dite fille de défunt François Duc, née à Villard-de-Beaufort (Savoie).

[2] Voir plus haut, p. 145, la lettre de Mère Saint-Jean à Mlle Cochelet, du 22 septembre 1813.

Digitized by Google

Ces deux cérémonies eurent lieu dans la chapelle de Monseigneur l'Archevêque, sous la présidence de M. Bigex.

La suite de cette histoire nous a montré, comme un fait constant, l'épreuve des privations dans chacune des maisons où les Sœurs se sont installées. Il n'en fut pas autrement pour la maison de la rue d'Italie, achetée à crédit. La création du noviciat aggravait encore cette situation; mais ce qui acheva de la rendre très pénible, ce fut la famine de 1817 causée par la mauvaise récolte de 1816. Les générations actuelles ne peuvent se faire une idée de la rigueur de ce fléau qui frappa la Savoie et la France, particulièrement les campagnes. Dans la capitale du duché, déjà au mois de novembre 1816, le pain coûtait sept sols la livre, et le veissel de blé atteignit pendant l'été suivant 65 francs, c'est-à-dire un prix trois fois supérieur à la moyenne courante. Pour ne pas mourir de faim, les populations des champs et des montagnes, après avoir épuisé leurs maigres provisions, mangé leur bétail et jusqu'à des chevaux crevés, comme à Bellevaux en Chablais, affluèrent dans les bourgs et les villes qui pouvaient se procurer à grand'peine, il est vrai, quelques sacs de riz du Piémont et du blé du port de Marseille. A Chambéry, à partir du printemps surtout, le nombre des affamés alla en augmentant de jour en jour. Ils ressemblaient à des cadavres, écrivait M. le chanoine Rey dans son « Journal ». Plusieurs moururent d'inanition dans les rues, en dépit des efforts des commissions de subsistance établies par l'Etat et par la charité privée. Entre autres, un comité faisait distribuer six cents soupes par jour. Les Sœurs de Saint-Joseph étaient chargées de cette distribution. Mais elles souffraient tellement elles-mêmes de la disette qu'elles durent solliciter la faveur d'être admises au nombre des pauvres, et de recevoir leur ration

Digitized by Google

comme des indigents vulgaires. C'est ainsi que Dieu les formait aux vertus solides et leur donnait l'intelligence de la première des béatitudes évangéliques.

Au noviciat de la rue d'Italie, la sève de la pauvreté promettait de devenir vigoureuse et féconde. Les trois postulantes dont nous avons salué l'entrée furent bientôt suivies d'une succession toujours plus nombreuse de jeunes chrétiennes qu'attirait la beauté sans tache de la virginité. Les familles agricoles et ouvrières subissaient plus particulièrement ce charme vainqueur. Mère Saint-Jean, d'une main habile autant que ferme, dirigeait cette exubérance de vie, prévenait les écarts des développements et transformait en vertus toutes ces ardeurs natives. Habituée dès son enfance aux plus virils exercices, elle n'avait qu'à renouveler dans ses filles savoisiennes, avec une force plus contenue, ce que sa propre éducation religieuse lui avait rendu familier. Bientôt cependant, ses occupations se multipliant au point qu'il lui devenait impossible de répondre seule aux mille exigences d'une communauté, elle dut demander le secours de sa vénérée compagne d'Aix-les-Bains, Mère Saint-Régis, et elle obtint qu'elle lui fût donnée en qualité d'assistante, avec la charge spéciale de maîtresse des novices La réunion des deux Mères, toutes deux formées sous la forte direction de M. Cholleton, la ferveur des novices, la pauvreté de la maison, les besoins des temps qui voulaient des ouvriers intrépides, toutes ces circonstances concouraient à faire du noviciat de Chambéry une sorte de renaissance des Filles-Noires.

Mère Saint-Régis donnait à ses novices ce singulier exemple d'humilité, si précieux dans la formation des âmes religieuses, de pratiquer la soumission la plus parfaite envers une mère qui avait été autrefois sa fille. N'était-ce

Digitized by Google

pas cette sœur Saint-Régis qui, en 1805, avait accueilli au seuil de la maison des Filles Noires la jeune Suzanne? qui avait dirigé ses premiers pas, qui l'avait revêtue des livrées de la sainte profession, qui lui avait donné son nom de consécration? Et maintenant, avec la simplicité d'une enfant, elle la révérait comme sa mère, prenait ses conseils, se soumettait à ses ordres, lui rendait compte de son observance et, comme la dernière des novices, professait envers elle la dépendance la plus complète. La vie religieuse voit sans cesse de ces retours qui placent la supérieure d'hier sous la main de son inférieure. Ainsi les plus élevées sont averties de ne pas désapprendre les plus humbles vertus, et de se tenir toujours prêtes à redevenir peut-être les dernières et les plus dépendantes de leurs compagnes. Le tour de Mère Saint-Jean viendra ; avec bonheur elle déposera l'autorité pour ne plus la reprendre, et pour mourir sans bruit, sans éclat, presque sans nom, dans un modeste village.

Vers la fin de l'été de 1817, Mère Saint-Jean dut faire un voyage qui fut pour elle et pour sa famille de Savoie une occasion de douloureuses inquiétudes. Sa supérieure de Lyon l'appelait pour suivre les exercices de la retraite à la maison des Chartreux. Il n'y avait là rien d'étrange. Mais derrière ce motif si plausible, les religieuses plus expérimentées pouvaient en deviner un autre provenant des habitudes de M. Bochard, et renfermant la menace de leur enlever leur supérieure. Ces dernières ne se trompaient pas. Mère Saint-Jean n'eut pas plutôt mis le pied à la communauté-mère que, la faisant immédiatement appeler, M. Bochard lui signifia qu'elle eût à ne pas retourner à Chambéry : son changement était arrêté, elle ne devait plus revoir la Savoie. L'humble religieuse s'inclina devant l'ordre

Digitized by Google

de son supérieur. Elle se contenta d'accomplir un devoir de conscience en lui soumettant diverses observations propres à éclairer sa détermination. Elle lui représenta qu'étant, avec Mère Saint-Régis, la seule professe un peu mûre qu'il y eût dans la maison du noviciat, elle croyait qu'il était difficile d'abandonner à la direction de jeunes novices une œuvre qui promettait de si beaux fruits pour l'avenir. Le sévère supérieur répondit qu'elle n'avait pas à examiner, mais à obéir. La Sœur se tut.

Cependant la communauté de Chambéry, en proie à de tristes pressentiments, s'était mise en prière et demandait avec des larmes l'éloignement de l'épreuve qu'elle redoutait. Mère Saint-Régis n'avait pu se refuser à une démarche qui ne se faisait que dans de graves circonstances, nous voulons dire un pèlerinage à Notre-Dame de Myans, sanctuaire célèbre qui se trouve à sept kilomètres de Chambéry. Les Sœurs avaient accompli ce voyage à pied et à jeun. Agenouillées toutes ensemble aux pieds de la *Vierge Noire* miraculeuse, elles avaient, dans de longues et vives instances, supplié la Mère de Dieu de daigner prendre en pitié leur communauté encore au berceau et lui conserver une mère si prudente et si tendre. Tant de tristesse dans des âmes si candides, tant d'affection filiale, une prière si ardente et si pure touchèrent le cœur de Celle qu'on n'invoque jamais en vain.

Un revirement de pensée qui, chez M. Bochard, était plutôt inouï, fut la preuve de l'action divine dans la décision qui rendit à Chambéry sa précieuse supérieure. La retraite s'achevait. M. Bochard présidait la cérémonie de clôture, après laquelle les Sœurs allaient partir pour leurs destinations. En présence de la Révérende Supérieure générale qui avait pour lui une soumission aveugle, il

Digitized by Google

interpelle Mère Saint-Jean, et au grand étonnement d'elle-même et de toute l'assistance, il lui enjoint de repartir sans délai pour son poste de Chambéry. Sans délai aussi, la bonne religieuse se mit en route, agitée comme le jouet que la main d'un enfant fait tourner sans relâche à droite et à gauche. Et bien lui prit de n'avoir pas retardé son départ : car, à peine avait-elle quitté Lyon que M. Bochard se ravisait. Un nouveau projet allait envoyer Mère Saint-Jean à une autre destination. On se hâte de la trouver pour contremander son départ ; mais il n'était plus temps. Toutes ces péripéties, inexplicables avec le caractère si positif de M. Bochard, ayant été quelque temps après rapportées aux Sœurs de Chambéry, elles ne doutèrent pas que ce ne fût à leurs humbles prières et à leurs larmes que la bienveillance de Notre-Dame, la reine de Myans, avait accordé le retour de leur Mère bien-aimée. Elles n'en conçurent pour Mère Saint-Jean qu'un plus tendre attachement, et leur ferveur envers l'auguste Marie reçut de ce bienfait un nouvel accroissement.

Partout la jeune Congrégation avait trouvé, dans les pasteurs ecclésiastiques, conseils, encouragements et appui ; partout s'était rencontré quelque prêtre, animé de l'esprit de Dieu, pour donner aux religieuses une direction spirituelle que Dieu avait bénie. A Saint-Etienne, c'est un prêtre, M. Cholleton, qui dresse, pour ainsi dire, le berceau de l'Institut et qui veille sur lui. A Lyon, M. Bochard continue d'une main ferme la protection active qui lui a été laissée en héritage. La branche savoisienne ne sera pas moins favorisée, et elle ne l'oubliera jamais, pour demeurer toujours fidèle au devoir de la reconnaissance. Nous l'avons vu aussi, dès l'arrivée des Sœurs à Chambéry, M. le grand-vicaire Bigex accepta de Mgr de Solle le mandat

Digitized by Google

de *Père spirituel* de ce troupeau choisi, et le remplit avec un dévouement absolu ; lorsque, en 1817, il s'éloigne pour occuper le siège épiscopal de Pignerol, il emporte la consolation de laisser un digne successeur dans la personne du curé-archiprêtre de Saint-François de Sales, M. le chanoine Rochaix. Ce vertueux prêtre et ses sympathies pour la Congrégation nous sont connus. Mais quand la confiance de Mgr l'archevêque eut remis entre ses mains le soin de guider et de protéger les Sœurs, son âme sacerdotale s'enflamma d'un nouveau zèle, qui devint plus ardent et plus efficace à mesure qu'il s'éleva dans les rangs de la hiérarchie diocésaine.

Il commença par leur rendre un service matériel apprécié partout, plus encore dans une ville et par un couvent de religieuses. Au levant et à une dizaine de mètres seulement de la communauté, se trouvait un petit immeuble, dont la trop grande proximité était gênante. M. Rochaix l'acheta, et le donna plus tard aux Sœurs par testament. La vente fut consentie par le propriétaire, M. Claude Rey, pour le prix de 4,300 livres nouvelles : « Le vendeur, — porte l'acte passé le 6 avril 1818 chez Me Claude Girard, notaire royal, — a fait un rabais de 700 livres nouvelles sur celle de 5.000 qui est la valeur de cette maison, par le motif qu'il est informé qu'elle est destinée pour l'établissement des Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph ».

A l'aumône matérielle, il joignit ensuite la miséricorde spirituelle dans une mesure débordante. Pour apprendre aux Sœurs l'art de catéchiser les enfants, M. Rochaix se fit catéchiste. On le voyait, même au sortir des conseils épiscopaux, reprendre, deux fois la semaine, au milieu des jeunes novices, les premiers éléments du catéchisme, précisant la lettre, expliquant le sens, s'ingéniant à trouver les

Digitized by Google

comparaisons les plus saisissantes pour mieux descendre dans l'esprit de ses auditrices, et leur montrer par là le chemin par où elles entreraient elles-mêmes dans l'esprit de leurs jeunes élèves. C'était encore lui qui exerçait envers ses filles les fonctions si délicates et si laborieuses de confesseur et de directeur. Homme de zèle et de vie intérieure, il avait compris tout le bien que la Providence l'appelait à faire, en formant aux vertus, par une sage direction, celles qui devaient à leur tour initier les enfants à la pratique des vertus chrétiennes. Naturellement grave et austère, il se préoccupait et apprenait aux Sœurs à se préoccuper, dans la recherche des vertus, des périls particuliers que présentait cette époque, et des besoins auxquels les âmes dévouées devaient apporter le concours de leurs exemples et de leur perfection. Détaché, pénitent et mortifié, il cultivait dans les religieuses le détachement qui est le caractère particulier de leur état, la pénitence et la mortification sans lesquelles les meilleures qualités ne sont jamais des vertus, ni les meilleures œuvres des bonnes œuvres. Les conférences spirituelles qu'il donnait à la communauté préparaient ou complétaient l'action puissante du confessionnal. Un des plus délicieux souvenirs que Mère Saint-Jean aimait à redire plus tard aux jeunes Sœurs, dont quelques survivantes sont aujourd'hui les anciennes de la famille, c'était celui des catéchismes, mais plus encore celui des conférences de M. Rochaix à la petite communauté, inaccoutumée encore à ces soins et à cette culture du zèle sacerdotal, mais d'autant plus avide de faire fructifier les moindres parcelles de cette semence choisie.

Les progrès des Sœurs dans la connaissance des objets qu'elles auraient à enseigner, n'intéressaient pas moins la paternelle bienveillance de M. Rochaix. Les Filles de Saint-

Digitized by Google

Joseph n'étaient-elles pas une corporation d'institutrices, et n'avaient-elles pas pour mission d'initier les enfants du peuple aux connaissances que requiert le commerce de la vie ? Tout se trouvait à l'état élémentaire à cette époque, où l'on commençait seulement à rouvrir les écoles populaires fermées par la Révolution, et que le Conseil de réforme institué par le roi travaillait à réorganiser. Le vénérable supérieur se faisait l'instituteur de ces institutrices improvisées. Comme il leur enseignait l'art de catéchiser en les catéchisant, il leur apprenait aussi à enseigner les éléments des lettres et des sciences en les leur enseignant lui-même avec une prudence égale à sa patience et à son zèle. Il leur traçait les grandes lignes de l'enseignement ; il indiquait les méthodes, réformait et rectifiait les usages défectueux ; il présidait les examens, il visitait les classes, il témoignait en toutes manières l'estime qu'il avait pour l'instruction des enfants et pour l'émulation des maîtresses. Il était le guide de l'enseignement comme de la vie spirituelle.

Il avait trouvé la Congrégation chargée de dettes. Ces dettes qu'il avait approuvées et provoquées, il avait hâte de les éteindre. Par lui, les dons indispensables à la libération commencèrent à affluer, goutte à goutte d'abord, puis comme des ruisseaux qui grossissent[1]. Certes ce n'était pas dans des proportions propres à créer aux Sœurs une pros-

[1] Parmi les principaux bienfaiteurs de ce temps, nous devons citer M^me^ veuve Janus de Garnerin, baronne de Mongellaz, née de Môre, décédée à Chambéry le 19 février 1818, âgée de 78 ans, emportant les regrets et les bénédictions des pauvres. Elle légua la somme de 3.000 livres à l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph. En 1793, elle avait eu l'honneur d'être notée de *très fanatique* par le comité révolutionnaire de Chambéry, et elle fut mise, pour ce *crime*, en état d'arrestation domiciliaire comme suspecte. (V. *Journal de Savoie*, n° du 5 mars 1818, et *Registres des Décès de Notre-Dame de Chambéry.)*

Digitized by Google

périté amollissante, puisque à peine pouvaient-elles se procurer au jour le jour la grossière nourriture qui suffisait à leur vie mortifiée. Mais les vides des dettes contractées se comblaient, les œuvres avançaient, la faveur des familles chrétiennes assurait le succès aux entreprises que le bien demandait. Dans cet accroissement de la faveur publique, l'action de M. Rochaix, que de longues années de ministère paroissial avaient rendu éminemment populaire, eut une très large part, on le conçoit sans peine. Lorsque ses pieuses industries eurent réussi à effectuer, beaucoup plus tôt qu'on n'avait osé l'espérer [1], le paiement intégral de la maison et de ses réparations, il parvint à assurer une rétribution annuelle pour la tenue des classes. Par ce dernier service, les Sœurs entrèrent dans un état plus régulier, qui permit à leur pauvreté tranquillisée de se livrer tout entière aux soins de l'éducation des enfants et de la visite des malades indigents.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1827 M. Rochaix suivit le même chemin que son prédécesseur M. Bigex, et alla s'asseoir sur un siège épiscopal, le siège antique de Tarentaise.

[1] Le 13 mars 1819, M. Rochaix, Mère Saint-Jean, les Sœurs Saint-Régis Matrat, Eulalie Révil et Marie-Joseph Bourille comptèrent au procureur des D[lles] Bugnet 3.000 livres, des deniers de la Congrégation, pour solde du prix de vente de la maison, et obtinrent quittance. (Acte Claude Girard, notaire.) D'après cet acte, Mère Saint-Régis était née à La Valla-en-Forez ; elle s'appelait Anne Matrat, fille de Simon.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE V

PREMIÈRES FONDATIONS

1818-1823

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA MOTTE-SERVOLEX

1818

La Motte-Servolex. — La famille Costa de Beauregard. — Le marquis Victor Costa se fixe à La Motte — Il entreprend la régénération du pays — Il fonde une école de filles et un hôpital qu'il confie aux Sœurs de Saint-Joseph. — Le typhus à La Motte. — Sœur Candide et Sœur Victoire victimes de leur dévouement. — Sœur Saint-Louis supérieure. — Ses vertus, ses travaux, ses relations avec le marquis, sa mort. — Mort du marquis Victor. — Le marquis Léon Costa et le marquis Albert son fils. — L'œuvre en 1884.

Les Filles de Saint-Joseph ne tenteront pas, de prime abord, les excursions lointaines ; plus tard seulement, elles suivront l'esprit de Dieu qui les conduira aux Indes anciennes et nouvelles. Mais sitôt que leurs jeunes recrues auront achevé, dans l'humble cénacle de Chambéry, le temps rigoureux du noviciat, elles partiront partout où les appellera une école à ouvrir, un orphelinat ou un hôpital à fonder ; c'est à ce genre de conquête que leur ambition veut s'exercer.

Le premier essaim qui sortit de la ruche de la rue d'Italie porta son vol à peu de distance, comme pour ne pas perdre de vue son berceau, jusqu'à ce qu'il eût mieux

Digitized by Google

essayé ses forces. Ce fut à La Motte-Servolex qu'il alla se poser. La Motte-Servolex est un chef-lieu de canton dont l'église est à une distance de cinq kilomètres de la ville de Chambéry. Sa population dépasse le chiffre de 3.000 habitants qui, à l'exception des deux villages qui ont composé son nom : La Motte et Servolex, ont leurs maisons éparses, les unes dans une plaine fertile qui s'étend de Chambéry au lac du Bourget, les autres sur la pente orientale de la montagne de l'Epine[1] et jusque près des cimes. Au point de vue religieux, cette grande paroisse, siège d'un archiprêtré, est remarquable pour la vivacité de la foi et la fidélité aux pratiques du christianisme.

A voir aujourd'hui l'aisance, l'élégance même de la plupart des habitations agricoles, le grand nombre de maisons de campagne, de riches villas et de châteaux, dont les coteaux sont parsemés, le mouvement qu'entretient dans le bourg de La Motte la prospérité du pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes, il est difficile de se figurer l'état arriéré où était cette commune il y a quatre-vingts ans. Mais le temps d'une précieuse restauration était venu pour elle. C'est que, dans ce pays déshérité, venait de s'établir une de ces familles puissantes, vertueuses et dévouées au bien public qui apparaissent comme des envoyés de la Providence divine.

La famille Costa de Beauregard — c'est d'elle que nous parlons — n'était pas une nouvelle venue en Savoie. Distinguée déjà au XIII[e] siècle dans l'Etat de Gênes, elle

[1] Le nom de l'*Epine* donné à cette montagne vient de ce fait que l'une des Epines de la Couronne du Sauveur fut offerte en présent par saint Louis, roi de France, au seigneur de Montbel, et conservée jusqu'à la Révolution dans l'église de Nances, au revers occidental de la même montagne.

Digitized by Google

avait franchi les Alpes vers l'an 1625 pour se fixer à Chambéry. Elle s'y était construit une somptueuse maison place Saint-François et un tombeau remarquable dans l'église des Dominicains. Elevée rapidement aux plus hautes charges, elle avait acquis aussi dans le duché de riches fiefs seigneuriaux et obtenu successivement des souverains les titres de comtes du Villard, puis de marquis de Saint-Genis de Beauregard. En 1802, lorsque les émigrés pouvaient rentrer dans leurs foyers, Victor Costa, l'aîné des fils survivants du marquis Henry, l'*Homme d'autrefois* [1], épousa Mlle Elisabeth de Quinson et vint planter sa tente à La Motte-Servolex. Cette terre appartenait à la famille depuis 1645, mais elle n'avait guère été jusque-là qu'un domaine d'exploitation. Le marquis Victor la choisissant pour sa résidence, l'augmenta par l'acquisition de nouvelles propriétés, notamment du beau château des barons de Saint-Sulpice [2], bâti sur les dernières pentes de l'Epine, à mille mètres environ du bourg, et qui forme à plusieurs égards le point central de la région. Dès les premiers jours de son installation, il se proposa la régénération de la population au sein de laquelle allait s'écouler sa vie. C'est ainsi qu'il comprenait son rôle social, rôle qu'il tenait traditionnellement d'ailleurs de ses ancêtres.

Régénérer un pays est une entreprise qui ne se fait pas sans une profonde connaissance du cœur de l'homme et

[1] Joseph-Henry, marquis Costa de Beauregard, fils du marquis Alexis, né au château du Villard le 20 avril 1752, mort le 11 novembre 1824, est l'auteur des *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*. Sa vie a été écrite sous le titre : *Un Homme d'autrefois*, Paris, 1877, par son arrière-petit-fils, M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française.

[2] V. *Almanach-Statistique du Duché de Savoie pour l'année 1821*, par M. l'avocat Bellemin.

Digitized by Google

des vrais besoins des peuples. On régénère en donnant à l'esprit la lumière de la vérité doucement et progressivement ; au cœur, des affections droites, pures et austères ; au corps, le pain qui nourrit, le mouvement qui assouplit et fortifie, et la discipline qui règle, contient et conserve. La religion excelle dans cet art, parce qu'elle est un foyer de lumière et d'amour, et une école de discipline.

Le jeune marquis — il n'avait que vingt-trois ans, étant né le 20 novembre 1779 au château du Villard — savait d'autant mieux ce principe qu'il l'avait saisi palpitant dans les ruines matérielles et morales amoncelées par la Révolution. Il se mit résolument à l'œuvre. Sincèrement religieux, il voulut conformer exactement sa conduite à sa foi catholique, donnant à tout son entourage l'exemple d'une soumission filiale et d'un dévouement absolu à l'Eglise. En même temps il s'appliquait, par ses nombreux fermiers, à perfectionner l'agriculture, cette nourricière de l'humanité, en popularisant les méthodes préconisées avec une si grande autorité par son aïeul, le marquis Alexis, dans son *Essai sur l'amélioration de l'agriculture*[1]. Il était attentif aux besoins des pauvres, les secourant avec une générosité qui gagnait les cœurs, et employant les hommes valides comme ouvriers pendant toute l'année. Ses contemporains ont pu écrire qu'il « arracha sa commune aux horreurs de la famine de 1817 ». Mais il ne crut avoir fait quelque chose de fécond pour l'avenir que quand il eut créé une école pour l'éducation chrétienne des jeunes filles[2] et un asile où les malades recevraient les soins de l'âme et du corps.

[1] V. *Le Marquis Alexis Costa (1726-1797)*, par le Chanoine Léon Bouchage ; Chambéry, 1901.

[2] Pourquoi une école de filles plutôt que de garçons? Il est permis de penser que l'autorité du marquis Henry ne fut pas étrangère à cette préférence. Dans son discours : *Combien l'édu-*

Digitized by Google

LE MARQUIS VICTOR COSTA DE BEAUREGARD

1779-1830

D'après un portrait de famille.

Digitized by Google

[illegible] aux

[illegible] qui

[illegible] contre

[illegible] ont pu

[illegible] ers de la

[illegible] quelque chose

[illegible] une école

[illegible] un asile où

[illegible] de l'âme et du corps.

[illegible] 1793, par le Chanoine [illegible] 1901.

[illegible] une école de [illegible] de garçons? Il est [illegible] l'autorité [illegible] marquis Henry ne fut pas [illegible] de préférence. Dans son Discours : [illegible]

Digitized by Google

LE MARQUIS VICTOR COSTA DE BEAUREGARD

1779-1836

D'après un portrait de famille.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Dans sa pensée, les mêmes mains devaient dispenser l'instruction et les secours médicaux ; et cette double mission d'institutrices et d'infirmières, personne ne pouvait la remplir avec plus de succès que des mains consacrées au service de Dieu et du prochain. Il la confierait donc à des religieuses actives. Les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry avaient fait leurs preuves dans ce double ministère. Le marquis leur adressa son appel, et la jeune communauté se hâta de répondre à la confiance qui lui était exprimée : c'était en 1818.

Ce ne fut pas sans une émotion de crainte et de joie que Mère Saint-Jean détacha, pour la première fois, une colonie de sa maison-mère à peine formée. Comme la mère d'une jeune couvée, qui n'a pas livré au hasard un seul de ses petits, tremble en voyant franchir au premier-né le seuil du berceau, Mère Saint-Jean éprouva un mystérieux tressaillement en remettant l'obédience à ses chères Sœurs qui allaient se chercher un autre toit. Leurs noms nous ont été conservés : c'étaient Sœur Marie, Sœur Marie-Victoire et Sœur Candide, auxquelles avait été adjointe une converse pour les occupations ménagères. L'attention publique ne manqua pas de se porter aussitôt sur le nouvel établissement ; et, peu de mois après son ouverture, la plume autorisée de M. G.-M. Raymond le signalait à l'admiration de tous dans le numéro du 4 février 1819 du *Journal de Savoie :*

cation des femmes peut contribuer à rendre les hommes meilleurs, qui avait remporté le prix d'éloquence à l'Académie de Besançon, en 1778, premier ouvrage qu'il ait publié, l'*Homme d'autrefois* établit en effet cette conclusion : que les grandes révolutions politiques étant le produit des révolutions dans les mœurs et que les mœurs étant l'ouvrage des femmes, c'est sur celles-ci que les philosophes doivent porter leurs premières vues pour toute amélioration morale et pour la réforme de la société. — V. *Journal de Savoie*, année 1825, page 48.

Digitized by Google

Parmi les œuvres de bienfaisance que M. le marquis de Costa répand autour de lui, il en est une surtout qui mérite d'être connue. La paroisse de la Motte-Servolex est à la fois l'une des plus peuplées et des plus pauvres des environs de Chambéry. Les enfants y demeuraient la plupart sans instruction ; les mères, qui n'en avaient point elles-mêmes, ne pouvaient leur en donner. Les malades ne pouvaient se procurer les secours les plus indispensables dans leurs besoins, et quelques-uns manquaient même de tout ce qui est de première nécessité. Un établissement fondé par M. le marquis de Costa est venu remédier à ce double inconvénient. Il en a confié le soin aux Sœurs de Saint-Joseph. Ces filles respectables, qui consacrent leur vie aux œuvres de charité, y sont au nombre de quatre. Cette maison est soignée avec une sorte de magnificence qu'on ne trouve guère dans des institutions de cette espèce. Elle comprend deux édifices renfermés dans la même cour : l'un est pour l'habitation des Sœurs, et l'autre pour les classes et les malades. Les petites filles se réunissent là pour apprendre à lire, à écrire, à connaître la religion, à travailler et surtout à obéir. Les Sœurs vont dans toute la paroisse porter des secours à domicile aux pauvres qui en ont besoin. Elles retirent dans l'hôpital ceux que l'indigence, l'abandon et la maladie accablent à la fois ; il y a cinq lits pour les recevoir, deux pour les hommes et trois pour les femmes. Un médecin fait chaque semaine la visite des malades qu'on lui présente, et c'est d'après ses ordonnances qu'ils sont soignés par ces bonnes Sœurs, qui ont dans l'établissement une pharmacie proportionnée aux besoins. C'est un touchant et beau spectacle, que celui de la fortune faisant un si noble et si saint usage de la richesse.

L'expérience des années ne fit que démontrer avec une plus grande évidence l'utilité majeure de l'œuvre. Dans la paroisse surtout, il n'était personne qui n'en éprouvât le

Digitized by Google

bienfait. Le succès fut tel qu'en 1822 les membres du Conseil communal donnèrent au noble fondateur, au nom de tous leurs administrés, un témoignage public de leur reconnaissance en apposant dans le péristyle de l'église une plaque de marbre d'honneur avec cette inscription :

AU MARQUIS VICTOR DE COSTA
AMI DES PAUVRES ET BIENFAITEUR DE SA COMMUNE

Neuf ans plus tard, M. l'abbé François-Marie Dunoyer, curé de La Motte, organisait, à l'insu de ceux qui en étaient l'objet, une manifestation religieuse, dans l'église, pour remercier Dieu des bienfaits signalés qu'il avait daigné répandre sur la paroisse par les mains de la famille Costa de Beauregard. Le lundi 14 novembre 1831, il célébra une messe solennelle accompagnée de chants d'action de grâce composés pour la circonstance, et qui fut suivie du *Te Deum* et de la bénédiction du Saint-Sacrement. La plus grande partie des habitants assista à cette cérémonie. En annonçant la solennité, le respectable curé avait rappelé à ses paroissiens les services nombreux qu'ils avaient reçus de la générosité de M. le marquis Costa. Cet éloge succinct nous a été conservé par la presse de l'époque[1]. Il constitue une note utile pour former à l'esprit de critique historique ceux qui sont chargés aujourd'hui d'enseigner aux enfants des écoles primaires les « crimes des seigneurs ».

Le principal incident qui marqua ces modestes commencements s'est déjà rencontré, sous notre plume, à la naissance de presque toutes les autres communautés : ce fut la maladie. Peut-être Dieu veut-il fortifier par le ciment des larmes, du sang quelques fois, les fondements de toute œuvre qui est destinée à durer. La maladie qui vint visiter

[1] V. *Journal de Savoie*, 1821, n° du 26 novembre, p. 627.

Digitized by Google

la population de La Motte-Servolex était le typhus, épidémie redoutable, surtout dans ces pauvres hameaux. Le rôle des Sœurs était tout tracé, elles le remplirent avec un zèle et un courage au-dessus de tout éloge. Comme des anges de charité, elles accouraient à chaque maison où l'épidémie portait ses ravages ; intelligentes et douces infirmières, elles y entouraient de soins délicats, de remèdes gratuits les victimes du fléau ; puis, elles passaient ainsi de chaumière en chaumière, ne se reposant des fatigues de l'une qu'en se livrant dans une autre aux mêmes travaux, et laissant partout après elles des rayons d'espérance.

Mais, pendant que, oublieuses de leur propre danger, elles ne songeaient qu'à soulager les souffrances des familles, deux d'entre elles, Sœur Candide et Sœur Marie-Victoire, furent atteintes et payèrent de leur vie leur intrépide dévouement. Toutes deux étaient nées à Thônes (Haute-Savoie). Sœur Candide, dans le monde Marie Pételaz, fille de Joseph et de Josephte Avet, avait pris l'habit le 2 avril 1818 et fait profession le 31 janvier 1819, à son lit de mort entre les mains du R^d^ curé de la paroisse ; elle mourut le 5 février 1819, âgée de 24 ans, et eut l'honneur d'être inhumée dans l'église, devant la chapelle du Saint-Rosaire. Sœur Marie-Victoire, dans le monde Jeanne-Françoise Frontin, fille de Bernard et de Marie-Josephte Quétant, mourut novice le 2 septembre 1819, à l'âge de 23 ans [1]. L'une et l'autre avaient apporté au couvent un remarquable esprit de ferveur qui ne s'était pas démenti un seul jour. Objet d'édification pour la paroisse pendant le peu de temps qu'elles y vécurent, elles exhalèrent en mourant un parfum de sainteté qui y conserva leur mémoire.

[1] V. Registres des *Décès* de La Motte-Servolex.

Digitized by Google

Sœur Candide et Sœur Victoire sont les premières de la famille de Saint-Joseph de Savoie qui sont descendues dans la tombe. Comme un Louis de Gonzague et un Stanislas de Kostka, elles étaient au printemps de leur vie ; comme eux, elles avaient tout quitté pour embrasser le travail, l'obéissance et la pauvreté de Jésus-Christ ; comme l'un d'eux, elles ont contracté le germe de leur décomposition au chevet des mourants ; comme l'un et l'autre, elles ont dit avec joie leur adieu à la terre, pour aller revêtir dans le ciel, nous en avons la confiance, une jeunesse nouvelle qui ne sera jamais flétrie !

La mort avait fait, dans la petite communauté, un vide qu'il fallait s'empresser de remplir. Une supérieure nouvelle fut envoyée, qui nous est déjà connue. Les faveurs de la reine Hortense lui ont donné un relief qui ne nous permettrait pas de taire son nom, quand même ses rares qualités ne suffiraient pas pour lui donner une place distinguée dans ces Chroniques. C'était la Sœur Saint-Louis, dans le monde Laurence Boutton, fille des époux Charles Boutton et Magdeleine Bret, née à Aix-les-Bains en 1798.

Sœur Saint-Louis réunissait les qualités qui concilient l'estime et le respect, la confiance et l'amour. Douée du plus heureux caractère, elle semblait née pour gagner la bienveillance de tous ceux qui avaient seulement à échanger avec elle quelques paroles. A l'humeur la plus prévenante, elle joignait un jugement exquis, autant que solide, qui se révélait par la modestie, le calme et la lucidité. Il y avait dans son attitude, dans le timbre de sa voix, dans ses moindres mouvements une dignité naturelle qui pénétrait les moins observateurs. Mais ce qui dominait dans l'expression de sa personne tout entière, c'était une douceur simple et profonde qui ravissait, de prime abord, l'affection. For-

Digitized by Google

mée, plus encore par la grâce divine que par le travail de l'éducation domestique, à des habitudes de condescendance et d'abnégation qui prenaient chez elle les grâces les plus attrayantes de la charité, on pressentait qu'elle était destinée, si elle revêtait l'habit religieux, à occuper les plus hautes charges de la congrégation qui la recevrait, et à procurer à sa communauté la faveur universelle. Les années lui furent mesurées trop courtes pour que ces prévisions pussent s'accomplir dans toute leur étendue. Dieu qui ne craint pas de s'appauvrir, et qui parfois répand ses dons avec profusion, rien que pour les montrer, avait voulu qu'à des qualités si précieuses manquât l'avantage de la santé.

Une faiblesse extrême de complexion la rendait impropre aux labeurs d'une grande charge, et un refroidissement que la jeune Sœur avait pris le jour de son entrée en religion avait réduit son activité aux plus sévères précautions ; le déclin de ses jours ne pouvait plus être retenu qu'à force de prudence. Toutefois, à peine eut-elle pris la direction de la maison de La Motte-Servolex, que l'on comprit le bien qu'allait opérer une telle supérieure dans le perfectionnement moral des pauvres, et surtout dans l'éducation de la jeunesse, celle-ci s'accomplissant bien moins par la force physique que par l'exercice d'une autorité calme, par l'exemple d'une vie parfaite, par l'ascendant d'un langage discret, toujours digne, religieux et vrai.

Les dix-huit années que Sœur Saint-Louis passa à La Motte-Servolex virent éclore cette transformation dont la paroisse recueille aujourd'hui les fruits. En dépit de sa faiblesse et de ses souffrances continuelles, elle activait doucement l'intelligence des enfants, faisait entrer dans leurs esprits la connaissance des mystères de la foi, ouvrait leurs cœurs à la piété. Elle les accoutumait à ces soins de bonne

Digitized by Google

tenue et de convenance si négligés d'ordinaire parmi les campagnards et les pauvres ; elle les transformait en vierges chrétiennes et préparait pour l'avenir de vertueuses mères de famille. Elle combattait la triste habitude de la mendicité, qui, honorable chez le vieillard délaissé et chez l'orphelin abandonné, déshonore le paresseux et dégrade son caractère. Son influence dans les ménages indigents y faisait entrer le goût de l'ordre et de l'hygiène, qui contribuent à guérir les difformités du corps et de l'âme. Ce perpétuel dévouement est toute l'histoire d'une fille de la charité. Tous ses jours se ressemblent, et la constance de son zèle condamne son existence à une monotonie semblable à celle que les esprits inattentifs reprochent à la Providence divine.

Si la multitude n'apprécie souvent, à sa juste valeur, un génie bienfaisant qu'au jour de sa mort, personne mieux que le noble marquis ne sut, du vivant de Sœur Saint-Louis, reconnaître et faire reconnaître ses vertus et ses mérites. C'est ainsi que, le 26 juin 1834, il lui procurait l'honneur de la visite et des éloges de la reine Marie-Thérèse venue, avec le roi Charles-Albert et toutes les personnes attachées à la Cour, passer quelques heures au château de La Motte. Personne non plus ne fut affecté d'une douleur plus sincère, lorsque le progrès de la maladie mit ses jours en péril. Tant que la vénérée malade put descendre dans la salle qui servait de parloir pour les visiteurs, le marquis, malgré ses infirmités, se faisait conduire à l'habitation des religieuses et échangeait avec elle des entretiens d'où il sortait toujours plus éclairé et plus à Dieu. Quand elle fut clouée sur son lit de mort, le pieux gentilhomme ne voulut pas renoncer à la consolation de recueillir encore quelques encouragements de cette femme forte,

Digitized by Google

dont il avait tant goûté les conseils. Ses jambes paralysées par la goutte lui refusant leur service, il se fit porter dans un fauteuil jusqu'au seuil de la maison des Sœurs et, comme la règle ne permettait pas qu'il fût admis dans la chambre de la mourante, il demanda la faveur qu'elle fût approchée de la fenêtre. C'est ainsi qu'après lui avoir exprimé une dernière fois l'assurance de son impérissable reconnaissance, il lui adressa son suprême adieu, et lui dit « au revoir au Ciel ». Sœur Saint-Louis s'endormit dans le Seigneur le 2 juin 1836; elle n'avait que trente-huit ans.

Le marquis Victor avait appris d'elle une fois de plus — la marquise était décédée en avril 1832 — la fragilité de la vie et l'importance de la préparation quotidienne à la mort. Dix-sept jours après, il était frappé à son tour, à l'âge de cinquante-six ans[1]. Quand il se vit descendre dans la tombe, il eut le droit de bénir Dieu et de se rejouir du bien qui s'était opéré sous son influence parmi ses amis les pauvres de La Motte. Du reste l'avenir de son œuvre ne pouvait lui inspirer aucune inquiétude de la part de son héritier. Il laissait la petite famille de Saint-Joseph sous une protection dont il était sûr. Son fils aîné, le marquis Pantaléon, fit en effet rebâtir les locaux sur un plan plus spacieux de manière à recevoir six Sœurs au lieu de quatre, avec un plus grand nombre d'élèves et de malades. Il faisait exécuter une canalisation qui amène maintenant l'eau dans la

[1] L'an mil huit cent trent-six, le dix-neuf juin, à sept heures du soir, est décédé et le lendemain a été sépulturé, âgé de cinquante-six ans, M. le marquis Victor-Henry-Maurice Costa de Beauregard, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, conseiller d'Etat, commandeur de l'ordre des Ss. Maurice et Lazare, fils de M. Joseph-Henry Costa, marquis de Beauregard, veuf de dame Catherine-Elizabeth de Quinson — Registres des *Décès* de la paroisse de La Motte-Servolex.

Digitized by Google

cour quand la mort l'enleva, dans sa cinquante-huitième année, à l'incomparable popularité que lui avaient acquise ses bienfaits privés, ses services publics et ses vertus domestiques[1]. Le marquis Albert fut le continuateur bienveillant et généreux du marquis Pantaléon son père[2]. Ainsi la fondation alla se développant toujours, passant sans déchoir, du régime sarde au régime français, à l'Annexion, conservant la faveur de toutes les administrations jusqu'à l'époque où s'arrêtent ces Chroniques. Alors, vers 1884, elle fut traitée en étrangère. L'Université déclara un beau matin que La Motte-Servolex n'avait pas d'école de filles et qu'il fallait en bâtir une.

Pourquoi ce changement subit d'attitude ? Le local et le mobilier scolaire étaient-ils devenus défectueux ? les maîtresses insubordonnées, insuffisantes ou impopulaires ? l'entretien de l'école avait-il été mis par le marquis à la charge des familles ou de la commune ? Nullement. Au contraire, les locaux, mobilier et programmes étaient absolument conformes aux lois et règlements ; les maîtresses, pourvues des brevets exigés, loyalement soumises aux inspecteurs,

[1] Costa Louis-Marie-Pantaléon, marquis de Beauregard, né à Marlieux (Isère), le 19 septembre 1806, premier écuyer de S. M. le roi Charles-Albert, ancien député au Parlement sarde, président du Conseil général de la Savoie, de l'Académie de Savoie, etc., commandeur de l'ordre des Ss. Maurice et Lazare et de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, mort à La Motte le 19 septembre 1864. Il avait épousé, le 12 mai 1834, Marthe-Augustine de Saint-Georges de Vérac, décédée à Chambéry le 14 juillet 1884. — *Armorial de Savoie*, par A. DE FORAS.

[2] Costa Charles-Albert-Marie, marquis de Beauregard, né à La Motte le 24 mai 1835, membre de l'Académie française, député à l'Assemblée nationale de 1871, commandant le 1er bataillon des Mobiles de la Savoie pendant la campagne 1870-71, blessé à Béthoncourt et chevalier de la Légion d'honneur, auteur de l'*Homme d'autrefois*, etc., épousa à Paris, le 17 avril 1860, Emilie Pourroy de Quinsonas de Lauberivière. — *Armorial de Savoie*.

Digitized by Google

universellement estimées et aimées ; l'enseignement suivi par 200 élèves demeurait gratuit. Pourquoi donc alors ? Comprenez le mystère. Au château, l'instruction était donnée par des religieuses, elle était chrétienne, elle formait des chrétiennes. Et le gouvernement convoitant le monopole la voulait dorénavant laïque, lisez antisurnaturelle, pour enlever les nouvelles générations à l'influence catholique et les livrer aux mains des sectaires et des ennemis de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans cet assaut de l'impiété jalouse, hypocrite et haineuse, il est à craindre que l'œuvre du marquis Victor ne s'effondre. Ce serait un malheur pour La Motte-Servolex. Que Dieu daigne l'en préserver !...

Digitized by Google

CHAPITRE II

FONDATION DE TURIN
1821

La marquise de Barol apôtre de la charité à Turin. — Elle obtient de Mère Saint-Jean des Sœurs pour y ouvrir une école pauvre. — Sœur Justine, Sœur Clémence et Sœur Marie-Louise. — M. Rochaix les accompagne à Turin et les présente aux autorités. — Installation au Borgo Dora. — Difficultés des commencements. — La polenta. — La marquise pense présider le chapitre des coulpes. — Elle y renonce devant les représentations de Mère Justine. — Elle confie aux Sœurs les œuvres qu'elle fonde. — M. l'abbé Morozzo della Rocca. — Charles-Félix donne aux Sœurs la maison de Sainte-Pélagie. — Nouvelles munificences royales. — Lettres-Patentes du 23 juillet 1827. — Le prince de Carignan leur demande de prier pour obtenir sa réconciliation avec Charles-Félix. — Faveurs du roi Charles-Albert. — Nouveaux départs de Sœurs. — Noviciat et séparation. — La maison de Turin source de tous les établissements des Sœurs de Saint-Joseph en Piémont et en Italie. — Les premiers Pères spirituels. — Les premières Supérieures générales.

La deuxième fondation se fit à Turin, capitale du nouveau royaume de Sardaigne, par l'initiative et la libéralité de M^me^ la marquise de Barol. Giuletta Falletti di Barolo née Colbert, comme elle signa son testament, était Française de naissance. Par son père le marquis de Maulévrier, elle descendait du célèbre Colbert, ministre de Louis XIV. Elle vit le jour en Vendée en 1785, fut baptisée sous le nom de Juliette et mariée à vingt-deux ans au marquis Tancrède Falletti di Barolo, de Turin. Dieu ne lui accorda pas le bonheur d'être mère, mais il lui inspira de se former une famille de la multitude des pauvres et des malheureux. Son mari qui était fier de ses vertus et très

Digitized by Google

pieux [1] l'ayant encouragée à suivre cette voie, elle s'y engagea avec une ardeur que rien ne put refroidir. Devenue veuve à cinquante-trois ans, héritière d'une immense fortune, elle ne s'arrêta qu'au jour de sa mort, 21 janvier 1864. Son apostolat dura plus de cinquante ans, et lui a survécu grâce à de sages dispositions testamentaires. Aujourd'hui encore l'*Œuvre pie Barolo* qu'elle établit pour exécuter ses dernières volontés et qui a été reconnue par l'Etat comme personne civile, continue de distribuer chaque année les 175.850 livres de rente que la noble bienfaitrice a laissées aux différentes œuvres fondées ou soutenues par elle de son vivant. Ainsi se perpétue la mémoire de cette femme extraordinaire qui « vivra aussi longtemps que l'humanité aura besoin d'écoles pour éclairer son ignorance, d'asiles pour abriter ses abandons et ses misères, et de refuges pour cacher et sanctifier ses repentirs » [2]. Comment et dans quelle mesure la Providence fit-elle aux Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry l'honneur de partager son ministère de charité, nous allons le raconter.

Mme de Barol connaissait la Savoie : sa belle-mère, la marquise Octave de Barol née Pauline d'Oncieu de Chaf-

[1] Le marquis Charles-Tancrède de Barol était d'une très grande générosité pour le bien. Elu syndic de Turin en 1828, il donna 300.000 livres à la ville pour établir le *Campo-Santo* ou nouveau cimetière dont il avait eu le premier l'idée. Il était fils du marquis Octave-François-Jean-Joseph Falletti de Barol, mort le 30 janvier 1828, à l'âge de 73 ans, et de Mme Marie-Esther-Pauline d'Oncieu de Chaffardon, née à Chambéry le 10 novembre 1760, mariée le 22 octobre 1780, décédée à Turin le 21 novembre 1833. Lui-même, né à Turin en 1782, mourut en voyage à Chiari en Lombardie le 4 septembre 1838, et fut enseveli au *Campo-Santo* de Turin. — Voir dans le *Journal de Savoie*, 1838, n° du 29 septembre, la nécrologie que lui a consacrée le célèbre écrivain piémontais Silvio Pellico.

[2] *La Marquise de Barol, sa vie, ses œuvres*, par M. le Vicomte de Melun ; Paris, Poussielgue, 1869.

Digitized by Google

fardon, en était originaire. Maintes fois, elle avait eu l'occasion de constater à Chambéry et à Aix les bons résultats obtenus auprès des enfants par les Sœurs. L'idée lui vint de procurer un semblable avantage à la ville de Turin. Elle mûrit sa pensée et la réalisa en 1821. Sa première démarche fut de soumettre sa résolution à son archevêque Mgr Chiaverotti[1]. Ce prélat zélé, ancien moine camaldule né à Turin, venait d'être transféré du siège d'Ivrée à celui de la métropole piémontaise. Il connaissait l'Institut par les rapports élogieux que lui en avait faits son suffragant de Pignerol, Mgr Bigex ; il le savait autorisé par le roi depuis cinq ans ; il se déclara prêt à le recevoir dans son diocèse.

Forte de cette approbation devant laquelle aucun obstacle ne pouvait tenir, la marquise vint à Chambéry. Mgr de Solle, archevêque, et M. Rochaix entrèrent immédiatement dans ses vues. Les pourparlers avec Mère Saint-Jean aboutirent sans peine. Mme de Barol donnait la maison, le mobilier, l'entretien, se chargeait des frais d'installation, des dépenses journalières. Elle ne demandait aux Sœurs que de se dévouer à l'éducation chrétienne des petites filles des familles ouvrières et indigentes.

La chose conclue, Mère Saint-Jean songea au choix des trois Sœurs qu'elle devait envoyer à cette mission lointaine. Elle le fit avec cette discrétion qui ne laisse échapper aucun secret et qui épargne aux communautés d'inutiles et dangereux chuchottements, avec cette douceur qui se garde de demander un sacrifice trop pénible à des âmes encore trop faibles, mais aussi avec cette autorité qui ne doit pas recevoir d'échec de la part des inférieures et qui

[1] Mgr Colomban Chiaverotti, né à Turin le 5 janvier 1754, évêque d'Ivrée le 23 novembre 1817, transféré à Turin le 21 décembre 1818, où il mourut le 6 août 1831.

Digitized by Google

est sûre d'être obéie. Ce sera toujours la règle des supérieurs dans les communautés vraiment religieuses.

La veille du jour fixé pour le départ, tous les préparatifs ayant été faits à leur insu, Mère Saint-Jean appela dans sa cellule Sœur Justine Bovagnet, professe, 24 ans ; Sœur Clémence Bouchet, professe, 20 ans ; Sœur Marie-Louise Pillet, novice, 21 ans. Elle leur annonça qu'elle les envoyait en voyage sous la direction du Père spirituel de la Congrégation, M. Rochaix, et qu'elles eussent à se tenir prêtes pour le lendemain matin. Elles montèrent en voiture sans savoir où elles allaient. Quand elles virent le postillon prendre la route d'Italie, elles se crurent déléguées par leur supérieure pour un pèlerinage à Notre-Dame de Myans ; et leur piété se réjouissait de cette faveur ; mais la diligence parvenue en face du sanctuaire continua sa course rapide... Elles rentrèrent dans leur premier recueillement. Alors seulement M. Rochaix, satisfait de l'esprit de sacrifice et d'abandon de ses filles, leur fit connaître le but du voyage.

Mère Saint Jean se plaisait à redire que ces chères Sœurs avaient reçu l'annonce de leur nouvelle destination comme elles auraient reçu un sujet d'oraison. Pas un mot, pas un geste ne trahit les impressions intérieures que ces nouvelles purent leur faire éprouver : ou plutôt, peut-être, pas une d'elles n'éprouva d'autre mouvement que celui d'une obéissance calme et heureuse de faire la volonté de Dieu. Pour être ordinaire parmi les âmes ferventes consacrées à Dieu, l'attitude de nos trois Sœurs n'en est pas moins belle, au moment où leur est communiquée une si grave détermination qui les expatrie, qui met les Alpes entre elles et leurs familles et qui donne à leur avenir le cours le plus inattendu.

Digitized by Google

La petite caravane arriva à Turin le 1er septembre 1821. Elle fut reçue à bras ouverts par Mme de Barol et installée au faubourg *Dora* dans une maison de location appelée *Ballon*. Sœur Justine fut nommée supérieure. M. Rochaix ne quitta la communauté qu'après l'avoir présentée aux autorités ecclésiastiques et civiles [1], et l'avoir plus spécialement placée sous la protection de la Reine des Vierges et de saint Joseph dans le célèbre sanctuaire de la *Consolata*. Il repartit pour la Savoie n'emportant aucune inquiétude sur le sort de ses filles. Monseigneur l'Archevêque les avait accueillies et bénies avec une extrême bonté. Le théologien Dom Molardi, curé de Borgo Dora, s'était montré empressé à accepter d'être leur Père spirituel. Les personnages savoyards en faveur à la Cour les avaient assurées de leur plus sympathique appui. L'avenir s'annonçait donc sous des couleurs rassurantes. Le reste des vacances fut employé à entrer en relations avec les familles du quartier, et à préparer l'ouverture des classes.

Les commencements des Sœurs à Turin présentent les mêmes labeurs, les mêmes soucis que toutes les œuvres qui ont à déblayer la place et à asseoir leurs bases. Ce qui paraîtra plus étonnant, c'est que ces débuts n'ont pas été exempts même des privations matérielles. Nous n'en accuserons pas la noble et généreuse fondatrice. Absorbée par les exigences d'un train de vie qui prétendait mener de front les devoirs de la piété, le gouvernement d'une maison très opulente dont les salons étaient ouverts le soir à toutes les sommités de la capitale, les relations de société, les sollicitudes d'une charité universelle, la protection des lettres

[1] M. Rochaix avait de nombreuses relations à Turin, où il s'était réfugié pendant la Révolution et avait trouvé un asile dans la maison du marquis Alfieri.

Digitized by Google

et des arts, elle n'avait guère le loisir d'entrer dans les détails de l'existence d'une humble famille religieuse[1]. Ayant loyalement offert aux Sœurs de puiser sans crainte dans sa bourse, elle ne doutait pas que cela ne suffit à leurs besoins. Mais, en fait, elle leur avait laissé, à son insu, une infinité de sujets de mortifications. Nous citerons un seul trait : « Avant l'arrivée de la novice converse, Sœur Marguerite, en 1822, aimait à raconter plus tard Sœur Marie-Louise, c'est moi qui étais chargée de préparer les repas : ils ne furent jamais splendides, vous pouvez me croire. Aussitôt la classe terminée, munie d'une tuile que je conservais soigneusement à cette fin, j'allais chez la plus proche voisine demander quelques braises pour allumer le feu et cuire la *polenta*. Pour toute provision, nous n'avions qu'un grand sac de farine de maïs, dans lequel nous puisions pour la nourriture de chaque jour ; mais souvent les souris passaient avant nous prélever leur part, et y laissaient un parfum qui n'était rien moins qu'appétissant ».

Les Sœurs n'avaient garde de s'en plaindre. Elles comprenaient trop bien que les œuvres de Dieu doivent porter le sceau de la croix. Accoutumées de longue-main à la pauvreté, elles savaient, au contraire, se réjouir de ce qu'elles rencontraient, à l'ombre d'une protection presque princière, plus d'une occasion de souffrir l'indigence de saint Joseph. D'ailleurs, l'œuvre des écoles commençait avec le plus grand succès. Les classes se remplissaient d'enfants

[1] César Balbo, Santa Rosa, Cavour fréquentaient ses salons. De Maistre, de Barante, de Lamartine étaient en correspondance avec elle. Silvio Pellico fut son hôte à partir de 1838. Elle était dans la plus douce intimité avec les deux saintes reines de Piémont et de Naples. Charles-Félix accédait à ses demandes, Charles-Albert écoutait ses conseils et Victor-Emmanuel lui-même envoyait ses enfants jouer dans ses jardins.

Digitized by Google

avides de se presser autour des maîtresses religieuses ; les familles avaient compris le bienfait que leur offrait la Providence, et les Sœurs avaient cette consolation de sentir que leur zèle était appelé à produire des fruits abondants. Cependant une véritable épreuve — on ne pouvait appeler de ce nom quelque gêne matérielle — allait venir, délicate et très sensible.

La marquise de Barol n'était pas seulement bienfaisante par des motifs de foi, elle n'était pas seulement attachée aux religieuses par ce sentiment de vénération qui porte les âmes pieuses à honorer dans les vierges chrétiennes les épouses de Jésus-Christ. Sa générosité et sa vénération allaient plus loin : elle ambitionnait d'imiter l'austérité des Sœurs. Rien ne lui aurait été plus doux que de partager leur silence, leur frugalité, leur court repos sur une couche pauvre, tout cet ensemble de régularité, de travail, de pratiques saintes qui faisait de leur vie l'antipode de la vanité, de la dissipation, de l'oisiveté, du sensualisme qui dévorent et stérilisent la journée des mondains. Très louable émulation assurément ! Mais, de ces aspirations à l'envie de se mêler à la vie intime de la communauté la pente était naturelle et entraînante. Que sera-ce si un zèle indiscret s'empare de la noble dame, et l'éprend d'un tel amour pour le progrès spirituel des Sœurs, qu'elle en vienne à gourmander leur tiédeur, à aiguillonner leurs consciences, à prêcher la réforme dans le couvent et à prétendre enfin, pour exercer une surveillance et une influence plus efficaces, à la présidence du chapitre des coulpes ?

Ce que nous disons n'est que de l'histoire véridique. La communauté ne s'appartenait plus, l'état de choses était intolérable. Le plus douloureux de la situation était que cette souffrance vint de la fondatrice à laquelle on était

Digitized by Google

attaché par des liens si étroits de respect, de reconnaissance et de sincère amitié. Une plus longue tolérance de la part de la supérieure aurait été une faiblesse, une sorte d'abdication capable de causer un préjudice irrémédiable. Mère Justine ne cherche plus à se dissimuler l'obligation qui lui incombait de dissiper une illusion si dangereuse. Et s'armant de courage, après avoir longuement réfléchi, consulté et prié au pied de son crucifix, elle fut trouver la marquise en particulier et revendiqua, avec une énergie modeste, pour sa communauté, le droit de vivre à part sous ses propres constitutions, sous la direction de sa seule supérieure, sans contrôle, sans ingérence quelconque d'aucune personne séculière. Elle aimait à rendre hommage à la très édifiante piété, à la religieuse bonté de Madame la marquise. Mais l'autorité que les Sœurs avaient fait profession de reconnaître ne pouvait être en d'autres mains que celles de leurs supérieurs canoniques.

Mère Justine n'ignorait pas qu'elle portait une blessure profonde au cœur de sa bienfaitrice ; elle le savait, et elle s'y résignait, parce que ainsi l'exigeait le bon ordre. Mais la prudente religieuse ne blessait que d'une main aimante ; elle avait préparé le baume pour l'appliquer sur la plaie. Elle tempéra sa fermeté de tant d'humilité et de douceur, que la sensation douloureuse se calma promptement. L'abus fut corrigé sans rupture de l'amitié, et sans rancune dans la suite. L'ardente Vendéenne avait l'âme grande, les vues élevées, une vertu solide. Un zèle excessif avait pu l'égarer un moment, mais, avertie à temps, elle eut la sagesse de ne rien perdre du mérite que cette fondation lui avait acquis. Elle en rehaussa le prix par une généreuse abnégation de ses vues personnelles qui laissait à Dieu la

Digitized by Google

pleine liberté de son action et qui devait recevoir dès ce monde de magnifiques récompenses.

Jusque-là, Mme de Barol n'avait appliqué l'activité des Sœurs qu'à l'éducation de l'enfance, et encore leur école n'était ouverte qu'aux petites filles pauvres. Le succès de cette première œuvre qui, à peine commencée, se trouva à l'étroit et demandait un local plus vaste, décida la marquise à les employer comme ses auxiliaires dans la série des établissements de charité qu'elle fut successivement amenée à fonder, à partir de la fin de l'année 1821. L'histoire de chacune de ces institutions, dont deux sont devenues des Congrégations approuvées par l'Eglise, dépasse le cadre de nos Chroniques. Ne pouvant y entrer, nous nous bornerons à les énumérer. Leur seule nomenclature suffira à démontrer la somme de travail que nos religieuses de Saint-Joseph durent y dépenser, parfois sans rétribution fixe[1]. A l'exception de l'instruction des *Prisonnières,* toutes ces œuvres sont destinées à la jeunesse. Ce sont : *Notre-Dame du Refuge, ou des Repenties*, pour les filles coupables, à partir de quinze ans.

Les Madeleines, ou les Repenties n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans, qui sont disposées à embrasser la vie religieuse.

Les Maddalenine, petites Madeleines, ou les Repenties de sept à quatorze ans, devenues vicieuses plutôt par la perversité de leurs parents que par le choix de leur volonté.

L'Hôpital de Sainte-Philomène, pour les petites filles pauvres, malades ou estropiées, de trois à douze ans.

[1] « Je ne veux pas finir sans exprimer aux Sœurs de Saint-Joseph toute ma reconnaissance et ma satisfaction pour les soins assidus et intelligents qu'elles ont donnés à l'Œuvre du Refuge où, sans rétribution fixe, elles n'ont cependant jamais manqué de ce qui leur était nécessaire. » *(Testament de Mme de Barol.)*

Digitized by Google

Les Oblates de Sainte-Marie-Madeleine, ou l'association des Infirmières de Sainte-Philomène, assujetties à un règlement.

Sainte-Anne de la Providence, pensionnat pour l'éducation des jeunes filles du commerce et de l'industrie.

Les Juliettes, ou maison d'Orphelines, ainsi appelées du prénom de la fondatrice.

L'Ouvroir de Saint-Joseph, ou externat pour des apprenties qui y complètent leur instruction primaire, se livrent aux travaux de ménage et apprennent un état.

Parallèlement aux fondations de la marquise de Barol, d'autres œuvres, d'autres bienfaiteurs des pauvres devaient solliciter la collaboration des Sœurs de Saint-Joseph. L'heureuse direction de l'école du Borgo Dora et la transformation morale des nombreuses enfants qui la fréquentaient, avaient éveillé l'attention publique. Le témoignage de satisfaction universelle était monté jusqu'au trône. Charles-Félix, qui venait de saisir les rênes du gouvernement à la suite de l'abdication de son frère Victor-Emmanuel Ier (13 mars 1821), et qui, dans sa proclamation du 13 octobre, avait dit que *la religion et la justice présideraient à son règne*, ne pouvait pas se montrer indifférent à la renommée, même d'une école populaire. Sa paternelle bonté accueillit avec faveur le récit du bien que faisaient, parmi les petites filles des faubourgs, les religieuses venues de sa bonne et fidèle ville de Chambéry.

Le roi avait alors pour aumônier M. l'abbé Morozzo, frère de l'éminent cardinal du même nom [1], évêque de

[1] Joseph Morozzo della Rocca et di Bianzè, né à Turin le 12 mars 1758, d'abord archevêque de Thèbes, ensuite promu à l'évêché de Novare, le 1er octobre 1817, en conservant le titre d'archevêque.

Digitized by Google

Novare, qui appela les Sœurs dans son diocèse en 1825. Ce vénérable ecclésiastique, à qui n'échappait aucun symptôme de la restauration religieuse à Turin, avait vu avec bonheur l'ouverture de l'école chrétienne de Borgo Dora. Il suivait avec un intérêt croissant le développement de ce modeste établissement. C'était lui qui s'était plu à redire partout le bien dont il était le témoin attentif. Il ne s'en tint pas là. Nous regretterions vivement de donner à penser que les largesses de Mme de Barol ne s'étendissent pas autant que les besoins qui allaient grandissants de jour en jour. Mais le lecteur s'imaginera aisément combien les ressources étaient nécessaires là où plusieurs centaines de petites filles, réunies pour être instruites, venaient, les unes en haillons, les autres à jeun, presque toutes sans fournitures scolaires. Comme s'il eût contracté une sorte de paternité envers cette œuvre féconde, il pria la fondatrice de lui permettre de partager son admirable dévouement pour elle. Il intéressa en sa faveur les personnages de la Cour, et lui procura jusqu'aux libéralités du roi. Bientôt les témoignages les plus délicats et les plus généreux de la bienveillance de Sa Majesté apprirent à toute la capitale le tendre intérêt qu'elle portait à l'éducation des enfants pauvres et le zèle intelligent avec lequel les Sœurs de Saint-Joseph donnaient à ces chères enfants l'inestimable bienfait de l'instruction chrétienne.

Déjà en 1822, le 29 septembre, à la demande de Mme de Barol, le roi avait donné aux Sœurs la maison de Sainte-Pélagie délaissée comme insuffisante par les religieuses Capucines. Elles y commencèrent un petit pensionnat et un externat payant. Le *Ballon* ne fut pas abandonné pour autant : on le conserva pour y continuer les écoles gratuites. Trois ans après, en 1825, Charles-Félix accordait à la communauté

Digitized by Google

une nouvelle preuve de sa munificence royale, en faisant ajouter à Sainte-Pélagie toute l'aile occidentale. Cet immeuble, situé via del Ospedale San-Giovanni, est devenu la maison-mère de la Congrégation piémontaise. Enfin, le 23 juillet 1827, il daignait octroyer les Lettres-Patentes qui approuvaient l'Institut.

Le prince Charles-Albert de Carignan, qui succéda à Charles-Félix, partagea les sympathies de son souverain pour les Sœurs. Une raison toute personnelle leur avait assuré sa grande bienveillance. Il se croyait redevable à leurs prières de sa réconciliation avec le roi. On sait sa déplorable participation à la révolution de 1821 à Turin, dite des *Trente jours*. Depuis ces événements, il n'avait pas repris à la Cour sa première situation, bien qu'il eût réformé ses idées politiques. Il en souffrait, ses amis aussi, et pour voir finir ces rigueurs, il ne crut pas inutile de recourir à l'intervention de saint Joseph, pour qui la Maison de Savoie a toujours professé une particulière dévotion. C'était en 1824. Mais écoutons le récit de nos annalistes : « Lorsque Charles-Albert, qui n'était encore que Prince de Carignan, avait encouru la disgrâce du roi Charles-Félix, il vint un jour en personne faire appeler la Supérieure et lui promit que si, par leurs prières, les Sœurs lui obtenaient la grâce d'être réintégré dans ses droits et dans l'amitié du roi, il serait reconnaissant. Nos Sœurs se mirent donc en prières, et pendant un mois, elles allaient à *la Consola* prier selon l'intention du Prince ; elles y entendaient la messe et faisaient la sainte communion. Au bout du mois, Charles-Albert fut exaucé ; il recouvra les bonnes grâces du Roi, et avec elles tous ses biens. »

Quel puissant ressort extérieur l'humble prière des Filles de Saint-Joseph avait-elle réussi à mettre en mou-

Digitized by Google

vement ? L'auteur de la *Vie de Mgr Rey* va nous permettre de le conjecturer. Le nouvel évêque de Pignerol avait été désigné par Charles-Félix pour prononcer, dans l'église métropolitaine de Turin, l'oraison funèbre de Louis XVIII, mort le 16 septembre de cette année 1824 [1]. Vivement préoccupé de la situation du prince de Carignan, il se demanda s'il profiterait de la circonstance pour essayer d'ébranler les dispositions du roi à son égard. Il en conféra avec le ministre des affaires étrangères, M. le comte de la Tour, qui lui répondit : « Il est temps, Monseigneur, de briser la glace ». De là, l'apostrophe suivante qui se trouve dans l'oraison funèbre à la suite des louanges données à l'armée française et à son chef le duc d'Angoulême : « Je vous salue, illustre et digne compagnon du libérateur des Espagnes, prince dont on ne peut plus apercevoir le nom qu'à travers les lauriers qui l'ombragent et la gloire dont il est entouré. La patrie s'honore de vos succès, et l'auguste famille dont vous descendez sourit au nouvel éclat dont la Croix blanche a brillé sur le *Trocadéro* ». Dès ce moment, tout fut aplani. Quelques semaines après, Charles-Albert reçut de son roi le titre et le grade de général de cavalerie. La cérémonie funèbre terminée, le prince de Carignan adressa à l'évêque de Pignerol une lettre pleine des sentiments de la plus vive gratitude [2]. — Et nos annalistes achèvent leur récit par ce trait : « Le même jour, le Prince envoya un de ses gentilshommes parler à la Supérieure. Après l'avoir remerciée, il lui offrit de la part de son Maître la somme de 500 livres de rente qu'il leur paya chaque année avec beaucoup de régularité ». Sept ans après, le prince de Savoie-Carignan

[1] Le discours fut prononcé le 23 octobre 1824, au service solennel célébré par ordre de S. M. Charles-Félix.

[2] *Vie de Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy*, p. 220.

Digitized by Google

montait sur le trône. L'année même de son avènement, le roi Charles-Albert visitait avec intérêt, le 18 octobre 1831, les écoles pauvres des Sœurs, ainsi que l'hospice de la *Mendicité instruite* dont elles avaient la direction intérieure. Sur sa cassette privée, il fit distribuer une aumône à chacune des élèves et assigna une somme annuelle de 3.000 livres en faveur du noviciat.

Trois maîtresses n'avaient pas longtemps suffi pour une œuvre qui avait pris si vite de tels développements, et la maison-mère avait envoyé une seconde et une troisième escouade de ses vaillantes Savoyardes : d'abord en 1822, Sœur Candide, novice voilée ; Sœur Marguerite, novice converse ; puis, peu de mois après, les Sœurs Marie-Joseph, Catherine, Agathe et Angélique. Ainsi les Filles de Saint-Joseph commençaient à former à Turin une famille nombreuse. Autour d'elle s'annonçaient de bonnes vocations. L'estime qu'elles avaient conquise inspirait à leurs amis le désir de les fixer au milieu d'eux par un lien plus fort que celui que pouvait briser un ordre parti d'au-delà du Mont-Cenis. Le besoin se faisait sentir aussi d'épargner aux prétendantes la fatigue d'un grand voyage et les inconvénients d'un changement de langage, qu'il fallait subir pour se rendre à Chambéry. Bref, ce que l'on prévoyait finit par arriver. Un noviciat fut ouvert à Turin par l'autorité archiépiscopale [1]. Les divers établissements créés antérieurement par les Sœurs venues de la Savoie furent réunis sous la direction d'une supérieure diocésaine, et la maison que dirigeait cette supérieure devint la maison-mère d'une communauté indépendante.

[1] Les deux premières postulantes qui prirent l'habit à Turin furent reçues au Ballon et appelées : la première, Sœur Julie, du nom de M^me^ de Barol ; la seconde, Sœur Clotilde.

Digitized by Google

De semblables péripéties nous sont déjà apparues, à Chambéry, en 1816. Aucun élément d'antipathie ou d'émancipation odieuse ne se révèle dans ces séparations : elles n'ont d'autres causes que l'éloignement des lieux, la difficulté matérielle des rapports, la nécessité de grouper autour d'un centre commun plusieurs foyers que la Providence a daigné faire éclore. Aussi s'opèrent-elles sans froissement. Les relations les plus fraternelles continuent et elles s'entretiennent par un échange de correspondance, par des visites mutuelles, par des services bienveillants, quelquefois par des emprunts que la communauté moins peuplée demande à celle qui surabonde. C'est ainsi que, trente ans après sa séparation, Turin fit un appel à Chambéry et en reçut la Sœur Irène qui devint Supérieure générale. Les Règles de ces diverses branches sorties de la même souche sont identiques dans leur origine ; mais les besoins des temps et des lieux y introduisent à la longue des modifications qui finissent par les diversifier sensiblement.

L'histoire de la Congrégation de Turin n'appartient donc plus à la nôtre ; nous n'en dirons plus qu'un mot. C'est de cette maison-mère que sont sorties toutes les communautés plus récentes de Sœurs de Saint-Joseph établies en Piémont et dans toute l'Italie, à l'exception de la seule province d'Aoste. Plusieurs de ces communautés sont devenues à leur tour le centre d'une famille distincte, comme, par exemple, celle de Macerata, près d'Ancône, comme encore celle qui avait son siège général à Rome, dans la Via Maurina, près du Forum. La suite de cette histoire nous apprendra comment les Sœurs de Saint-Joseph de Rome, d'accord avec leur Supérieure, Mère Thérèse, qui les avait fondées en 1839, se sont rattachées, avec tous les établissements de leur dépendance, non pas à la Congrégation turinaise leur

Digitized by Google

mère immédiate, mais à la communauté savoisienne leur source plus ancienne. Nous les verrons, soumises désormais à l'autorité de la Supérieure générale de Chambéry, former une province pleine d'avenir qui prospère sous le regard paternel du Souverain Pontife et la tutelle du Cardinal protecteur de la Congrégation.

Nous ne voulons pas cependant nous séparer de cette famille religieuse de Turin sans adresser un salut de respectueux hommage à ses premiers Pères spirituels et à ses premières Supérieures générales. Leurs noms vénérés inscrits dans ces Chroniques la rendront plus chère encore à la maison de Chambéry qui l'a engendrée.

Les quatre premiers Pères spirituels furent, dans l'ordre de leur nomination : Dom Molardi, curé de Borgo Dora ; M. l'abbé Morozzo della Rocca, aumônier du roi Charles-Félix ; M. l'abbé Peletta di Cortanzone ; M. le chanoine Fissore devenu, après avoir rempli ce ministère pendant vingt années, archevêque de Vercelli. Les quatre premières Supérieures générales furent les R^des^ Mères Marie-Justine, Agnès de Sainte-Thérèse, Clémence et Irène. Nous consacrons à chacune d'elles une courte notice dans les lignes suivantes qui termineront le chapitre de la fondation de Turin.

La *R^de^ Mère Marie-Justine*, dans le monde Antoinette Bovagnet, naquit à Dullin (Savoie), l'an 1798. Elle prit le saint habit à Chambéry le 10 octobre 1819, fit profession le 1^er^ mars 1821, et fut envoyée six mois après à Turin, comme supérieure, pour ouvrir la première maison des Sœurs de Saint-Joseph qui y fut établie. Elle gouverna la communauté pendant dix-neuf ans avec le succès que l'histoire de cette fondation vient de nous montrer. Après quoi, fatiguée outre mesure, brisée par les travaux, par

Digitized by Google

les épreuves de tout genre qu'elle eut à supporter, et que celui-là seul peut comprendre qui a dû, comme elle, fonder une province religieuse, elle sollicita la faveur d'être déposée de sa charge. Par son ordonnance du 15 novembre 1840, Mgr Franzoni, archevêque de Turin [1], accéda à son désir et, de sa propre autorité, nomma Supérieure, pour la remplacer, Mère Agnès de Sainte-Thérèse. L'année suivante, le 28 décembre 1841, elle rendait son âme à Dieu, âgée de quarante-quatre ans seulement. Voici le portrait qu'en a tracé une plume autorisée dans laquelle il est facile de reconnaître le jugement d'un supérieur ecclésiastique : « Elle était de médiocre stature, de bel et grave aspect, gracieuse et imposante. Elle paraissait parfaite en tout, soit dans les vertus théologales, soit dans les vertus morales et religieuses. Elle se distingua principalement par l'esprit de pauvreté, de mortification et par l'amour de la croix, douée qu'elle était d'une force d'âme certainement supérieure à celle des personnes de son sexe. Si l'on devait lui adresser quelque reproche, ce serait peut-être d'avoir prétendu que les Sœurs marchassent à son pas dans le chemin de la perfection. Mais la droiture de cette belle âme était si grande qu'elle la mettra toujours à couvert des critiques que l'on serait tenté de faire de son gouvernement ».

La *R^de^ Mère Agnès de Sainte-Thérèse*, au siècle Antoinette Ghersi, fut la deuxième Supérieure générale. Elle naquit à Turin, vers 1811, d'une famille honorable et foncièrement chrétienne. Elle touchait à peine à sa seizième année lorsqu'elle entra dans la Congrégation. Douée d'une intelligence éminente et précoce, d'un jugement droit, d'un

[1] Mgr Louis Franzoni, transféré du siège de Fossan, préconisé archevêque de Turin le 24 février 1832.

Digitized by Google

esprit pénétrant, elle remplit successivement les emplois de maîtresse au pensionnat, de supérieure des Madeleines, de supérieure de l'hôpital de Sainte-Philomène à Moncalieri ; et le 15 novembre 1840, elle succédait à la R^de^ Mère Marie-Justine. Ardente et zélée malgré une santé très faible, elle travailla avec succès au développement de la Congrégation et fonda plusieurs établissements, tels que ceux d'Iesi, Macerata et Mogliano. Après dix ans de supériorité à Turin, elle en fit six autres à Macerata, et fut de nouveau placée à la tête de la maison-mère. Mais ses infirmités croissantes ne lui permirent pas d'occuper longtemps cette charge. Transférée à Brà, elle dirigea cette communauté pendant cinq ans, et y mourut le 19 septembre 1864 d'un coup d'apoplexie. Elle avait cinquante-trois ans d'âge et trente-six de profession.

La *R^de^ Mère Clémence*, dans le monde Pétronille Bouchet, troisième Supérieure générale, naquit en 1801 à Thônes, petite bourgade de la Haute-Savoie, à une lieue de distance du village qui donna le jour au B. Pierre Favre, le premier compagnon de saint Ignace de Loyola. Elle prit l'habit à Chambéry le 29 octobre 1818, y prononça ses vœux le 16 octobre 1820 et partit pour la fondation de Turin en 1821. C'était un cœur généreux, prompt à tout vouloir, à tout entreprendre, à tout souffrir pour le salut et la perfection du prochain. Dans les différents emplois qui lui furent confiés, soit auprès des jeunes filles, soit auprès des malades et des pauvres, elle déploya une rare activité, cherchant à obliger tout le monde pour faire du bien à tous, sans attendre d'autre récompense que l'espérance de plaire à Dieu. Placée par Mère Marie-Justine à la tête des œuvres de Sainte-Anne et des Madeleines pour former ces Congrégations naissantes à leur esprit propre,

Digitized by Google

elle aida grandement la marquise de Barol dans la composition de leurs Règles, et eut la joie de les voir, après quatorze ans d'existence, approuvées par Grégoire XVI en 1846. Deux fois, en 1850 et six ans après, la libre élection de ses Sœurs la nomma Supérieure de la maison-mère. Elle s'acquitta de sa charge avec le succès que l'on pouvait attendre de sa prudence, de sa douceur, de son énergie et de son absolu dévouement. Elle était revêtue de cette dignité quand elle fut rappelée à son Créateur le 4 décembre 1861, ayant soixante ans d'âge et quarante-un de profession.

La *R^de^ Mère Irène*, dans le monde Antoinette Grasset, fut la quatrième Supérieure générale. Son élection produisit une joie très vive dans la Congrégation. L'annaliste de Turin l'annonce dans les termes suivants : « Après une si grande perte (la mort de Mère Clémence), on fit beaucoup de prières pour obtenir une nouvelle supérieure. Enfin, le 5 juin 1862, le Seigneur consola toutes les Sœurs en leur donnant pour Mère la chère et incomparable Sœur Irène, laquelle gouverna jusqu'au 25 novembre 1880, avec une exquise et rare bonté, prudence et mansuétude ». Elle naquit à Arvillard près La Rochette (Savoie), en 1822. Ses parents non moins riches des biens de la vertu que de ceux de la fortune eurent dix enfants : un fils et neuf filles dont trois furent religieuses de Saint-Joseph. Antoinette entra en communauté à Chambéry en 1838, n'ayant que seize ans. Elle fit profession en 1840 et fut emmenée à Turin, après 1850, par Mère Clémence qui était venue demander des aides. Sœur Irène y fut employée au pensionnat d'abord comme maîtresse de français. Elle se fit remarquer par une vie humble et cachée. On l'appelait « la Sœur silencieuse, intérieure et charitable ». Elue Supérieure en 1862, elle fut

Digitized by Google

réélue à l'expiration de chacun de ses triennats. Dans son gouvernement, elle s'inspira de la maxime de saint François de Sales : Ne rien demander, ne rien refuser. Elle mourut dans sa charge après neuf jours de maladie, pendant laquelle elle eut la consolation de recevoir la visite et la bénédiction des archevêques de Turin et de Verceil. Elle était âgée de cinquante-huit ans. Elle avait fondé, à *Turin :* la maison des Protégées de Saint-Joseph, et l'institution de la rue della Regina, 23 ; dans *le Piémont :* les établissements de Biella, Tavigliano, Ghemme au diocèse de Novare, Canelli au diocèse d'Acqui, et Caselbeltrame au diocèse de Verceil.

Digitized by Google

CHAPITRE III

FONDATION DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

1822

L'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne. — Etat misérable auquel il fut réduit par la Révolution. — L'administration demande trois Sœurs pour leur en confier la direction. — Mère Saint-Jean y conduit Sœur Sophie et ses deux compagnes. — Sa douceur et sa fermeté commencent victorieusement la réforme de la maison. — M. Champlong, curé de la ville, obtient des Sœurs pour l'école des petites filles pauvres et pour celle des demoiselles. — Rétablissement du diocèse de Maurienne. — Mgr Billiet travaille à rendre autonomes les Sœurs de Saint-Jean. — Approbation du roi Charles-Félix. — Acquisition du château du comte d'Arves. — Installation de la communauté. — Noviciat. — Premières vêtures. — Séparation. — Mère Sophie première Supérieure générale. — Chute d'une Sœur converse. — Les fondatrices. — Heureux développement de la Congrégation mauriennaise.

L'ANNÉE qui suivit la fondation de Turin vit naître le premier établissement de la Congrégation à Saint-Jean-de-Maurienne, petite ville de 2.300 âmes environ, capitale de la province de ce nom dans l'ancien duché de Savoie, nous voulons dire : la direction de l'hospice des malades indigents.

L'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne, nous apprend le savant chanoine Truchet à qui nous empruntons ces renseignements[1], portait avant la Révolution le nom de *Notre-Dame-de-la-Miséricorde*, qui exprimait si bien le but de l'établissement et l'esprit dont devaient être animés ceux

[1] V. *La Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie)*, par l'abbé S. TRUCHET ; 1894.

Digitized by Google

qui s'y employaient au service des malades. Il était établi rue de Bonrieu, dans la maison occupée aujourd'hui par l'école communale de filles. Son origine se perd dans la nuit du XIIIe siècle. Il était alors désigné sous le nom de Maison de l'Aumône ; et une charte donne à entendre qu'il avait été fondé par les évêques de Maurienne dont aucun ne manquait de lui faire quelques legs en son testament. Tombé en ruine au XVe siècle, il fut relevé au XVIe par la confrérie de la *Bienheureuse Vierge Marie de la Miséricorde*, qui en reçut l'administration en 1570. La Révolution dissipa ses biens en grande partie, et supprima la confrérie. Il ne resta qu'un pauvre petit hospice civil remis aux mains d'un directeur ou d'une directrice et de quelques valets ou servantes.

En 1805, pour en améliorer un peu la condition, l'Empereur, par son décret daté d'Alexandrie, 1er mai, fit cession du grand séminaire à la Commission administrative qui le lui avait demandé à son dernier passage à Saint-Jean. Ces bâtiments devenus bien national n'avaient pas été vendus ; pendant les guerres précédentes, on y avait installé un hôpital militaire. Les malades y furent transportés au mois de juillet et, pour établir leurs lits, — détail des plus suggestifs, — on fit faire une vingtaine de banquettes[1]. Les salles y furent trouvées d'une effroyable malpropreté. On

[1] D'après l'*Annuaire-Statistique du Département du Mont-Blanc pour l'an XIV (1805-1806) 2e partie, p. 56 et 57*, l'hospice de Saint-Jean-de-Maurienne pour les malades indigents comprenait : 9 administrateurs, 14 employés, 28 malades, et 9 enfants trouvés. Les revenus en étaient de 6.886 francs, soit 18 fr. 86 centimes à dépenser par jour. Quand on avait prélevé sur cette petite somme le paiement des médecins, des employés, des remèdes, que pouvait-il bien rester pour l'alimentation des malades, des convalescents, et l'entretien hygiénique des salles et de la literie ?

Digitized by Google

les prit telles qu'elles étaient, sans songer à les nettoyer à fond : si bien que, dix-sept ans plus tard, l'hôpital pouvait encore être justement appelé un cloaque d'ordures. Lits, murailles, planchers, tout y était repoussant. Quant aux soins accordés, ils étaient insuffisants et grossiers. Aussi les malades ne s'y laissaient-ils porter qu'à la dernière extrémité.

Cet état de choses désolait le curé de la ville, M. le chanoine Champlong. Il en écrivit, en 1821, à son compatriote, M. Rochaix, père spirituel des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Celui-ci était tout dévoué à sa ville natale. Mais les sujets manquaient, et leur formation religieuse était incomplète. Ce ne fut qu'en 1822 qu'on put agréer définitivement sa prière. Informée de cette décision favorable, l'administration de l'hôpital qui avait jusque-là laissé agir officieusement M. le curé, fit une démarche officielle. Par ses deux délibérations des 27 et 31 mai 1822, elle demanda à la Communauté trois Sœurs : une voilée pour directrice et deux converses pour aides. « Les motifs allégués sont : la nécessité de mieux soigner les malades, d'introduire la propreté dans le linge et dans les salles, et de mettre plus d'économie dans l'entretien de la maison et les dépenses journalières ». Sur le dernier point, la délibération ajoute que « l'entretien des Sœurs sera moins coûteux que celui des personnes actuellement employées, les dites Sœurs menant d'ailleurs une vie très frugale [1] ». Ces considérants laissent entendre beaucoup de choses sur l'état où était l'hôpital et sur la vie peu frugale des employées.

Mère Saint-Jean était trop expérimentée pour accepter, les yeux fermés, une charge qui présentait tant de diffi-

[1] TRUCHET, *ouvrage cité*.

Digitized by Google

cultés. Après un échange réitéré de questions et de renseignements, elle voulut conduire elle-même sa petite colonie, et confiant pour un temps la direction de la communauté à la vénérable Sœur Saint-Régis, elle partit, le surlendemain de la cérémonie de profession du 2 juin 1822, résolue d'étudier sur place les réformes à faire, d'initier ses Sœurs à leurs fonctions, de leur donner l'exemple de la patience et aussi de la fermeté qu'exigerait cette nouvelle entreprise.

Elle était accompagnée de Sœur Marie-Sophie, nouvelle professe, de Sœur Saint-Louis et de Sœur Madeleine, converse. Elles arrivèrent à Saint-Jean le même jour, 4 juin, et montèrent immédiatement à l'hôpital. En y entrant elles éprouvèrent toutes un haut-le-cœur. C'était pour elles une raison de plus d'en prendre possession joyeusement, au nom de Jésus-Christ le Sauveur des lépreux, et de se mettre résolument au travail. Les administrateurs se hâtèrent de venir les saluer. Ils trouvèrent Mère Saint-Jean et ses filles dans les salles, la robe retroussée, enlevant la vermine qui couvrait le lit des malades, frottant les planchers enduits d'une épaisse couche de crasse : « Quoi ! s'écrièrent-ils, déjà à l'ouvrage !... Comment trouvez-vous notre hôpital? — Hélas ! Messieurs, répond Mère Saint-Jean, c'est un cloaque. Mais nos Sœurs y mettront ordre et dans peu de jours vous serez satisfaits des servantes des pauvres ».

Quelques jours suffirent en effet pour que tout s'éclairât d'un premier rayon de propreté, d'ordre et de bonheur. Mais il n'y fallut rien moins que les hautes qualités et les rares talents pratiques de la vaillante Mère. D'abord il y eut, parmi les malades, une explosion de joie, un épanchement de confiance reconnaissante à la vue de la douceur et

Digitized by Google

du dévouement des Sœurs qui leur prodiguaient des soins si délicats, si encourageants et si nouveaux. Mais ce premier mouvement — du moins pour un certain nombre d'entre eux — ne dura pas. Comme s'ils se fussent trop livrés à un sentiment de droiture naturelle et spontanée, ils firent bientôt appel à un instinct d'opposition, qui s'était laissé surprendre et affectèrent l'ancienne indiscipline de leurs plus mauvais jours. Mère Saint-Jean s'était attendue à quelque chose de semblable. Aussi ferme que bonne et sans se départir de sa tendre charité, elle avertit les rebelles qu'il était inutile de se mutiner, et elle leur fit sentir une autorité calme, sous laquelle ils s'aperçurent qu'il fallait bien courber la tête.

La Commission administrative fit la même expérience de la fermeté de la bonne Mère. Les bâtiments de l'hôpital étaient, avons-nous déjà dit, dans un état déplorable de dégradation : il était impossible d'y entretenir cette salubrité, qui est indispensable dans une maison de santé. Il était plus inconvenant encore de supporter plus longtemps que les femmes ne fussent pas séparées des hommes, comme on l'avait admis jusque-là. Mère Saint-Jean, après avoir de son côté réalisé des améliorations inattendues dans la tenue des salles, l'ordre du service et l'état moral du personnel hospitalisé, aborde auprès des administrateurs une question de réparations urgentes qui ne pouvait plus être différée. Ceux-ci opposent, sur le ton d'un regret sincère, une fin de non recevoir, se retranchant derrière cet argument vieux comme le monde, que le local actuel ayant suffi jusqu'alors l'on pouvait bien s'en contenter encore, jusqu'à ce que des ressources plus abondantes permissent de s'engager dans de nouvelles dépenses. Ils reconnaissaient volontiers les améliorations introduites dans l'établissement et ils se disaient profondément

Digitized by Google

reconnaissants. Quant aux réparations que demandait la Révérende Supérieure, ils la priaient instamment de n'en plus parler. C'était justement le temps d'en parler, et d'en parler avec ce ton respectueux et décidé qui amène la solution des dernières difficultés : « Messieurs, reprit Mère Saint-Jean, vous vous êtes contentés de la maison telle qu'elle a été jusqu'à ce jour. Il ne m'appartient pas de juger votre gestion. Mais aujourd'hui, vous nous avez appelées à soigner vos malades, et nous voulons nous dévouer à cet emploi si sacré. Or nous ne pouvons le continuer utilement, dans des conditions d'habitation qui rendraient impuissants les soins les plus habiles. Nous ne tromperons pas votre confiance. Choisissez donc : ou faites à la maison les réparations qui la rendront salubre, ou acceptez notre démission ». Une détermination si ferme produisit son effet. On trouva les premiers fonds, et sans délai les ouvriers mirent la main aux restaurations nécessaires.

Cependant le bien que faisaient les Sœurs à l'hôpital inspira à M. Champlong — il avait été nommé leur père spirituel et il le demeura jusqu'à sa mort, 11 mars 1842 [1], — le projet de leur confier aussi l'instruction des petites filles pauvres de la ville pour lesquelles il n'y avait pas encore d'école. Il soumit son idée à ses collègues de l'administration hospitalière qui applaudit et arrêta, par sa délibération du 15 novembre 1822, d'appeler à cet effet une nouvelle Sœur de Chambéry, aux conditions toutefois que voici : l'école se tiendrait hors de l'hospice, la Sœur institutrice serait logée et nourrie à l'hospice, sans autre [2]. Le zélé curé

[1] Voir, sur M. Champlong, la notice nécrologique publiée par le *Journal de Savoie*, n° du 4 juin 1842.

[2] L'administration de l'hospice, en 1822, se composait de MM. Naz juge-mage, Deschamps syndic de la ville, Champlong curé, Callier ancien notaire et Rostaing procureur.

Digitized by Google

se chargea de fournir un modique traitement. Pour local, on ne trouva que le Cloître adossé à la cathédrale, lequel est assez éloigné du Séminaire. Il n'y avait pas là de quoi séduire un esprit qui aurait calculé, avant tout, les avantages matériels. Mère Saint-Jean n'était pas de ces âmes, et ses filles non plus [1]. Elle conduisit Sœur Anastasie et l'école s'ouvrit le 1er janvier 1824. Il y eut aussitôt plus de cent élèves. Mais les dames furent jalouses. Bien qu'elles eussent une institution dirigée avec succès par des personnes séculières, elles réclamèrent pour leurs filles une éducation semblable à celle dont étaient favorisées les pauvres. Mère Saint-Jean accepta encore. Elle autorisa Sœur Anastasie à ouvrir le 12 janvier 1825 une classe payante pour les demoiselles, et envoya Sœur Apollonie la remplacer à l'école gratuite. Le nombre des élèves alla toujours croissant : il fallut une troisième Sœur qui arriva le 12 août suivant.

La même année, se produisit un événement qui devait avoir pour la Maurienne les plus importantes conséquences. Le siège épiscopal de cette province, qu'avait renversé la Révolution, était rétabli par la bulle de Léon XII, 5 août 1825. Le nouvel évêque avait été vicaire général de Mgr Bigex, et fut sacré par lui le 19 mars 1826. C'était Mgr Alexis Billiet. Il connaissait bien les Sœurs de Saint-Joseph. Et comprenant le concours précieux qu'elles pourraient lui prêter, si la colonie de Saint-Jean formait un corps

[1] Voici le gros traitement qui était alloué aux Sœurs de l'hôpital. Dans sa séance du 17 janvier 1823, l'administration « délibère de délivrer mandat en faveur des Sœurs Sophie supérieure, Sœur Victoire, Sœurs Madeleine et Saint-Paul converses, de 188 fr. 52, pour indemnité de leur entretien pendant le second semestre de 1822, laquelle somme sera divisée entre elles, savoir : 116 fr. 62 par moitié entre les deux premières, 40 fr. 80 à la troisième, et 31 fr. 09 à la dernière ». — TRUCHET, *op. cit.*

Digitized by Google

autonome ne relevant que de son autorité, il travailla dès le jour de son intronisation, 2 avril 1826, à la détacher canoniquement de la maison-mère. Moins de trois ans lui suffirent pour aboutir.

Le 18 avril 1827, Charles-Félix approuvait, par ses lettres-patentes accordées à la demande de M. Rochaix, supérieur de l'Institut de Chambéry, l'érection de l'établissement de Saint-Jean-de-Maurienne, l'autorisant à acquérir et à posséder des biens de tout genre selon la teneur des patentes royales du 23 septembre 1823 [1]. L'année suivante, la communauté de Saint-Jean achetait, pour le prix de 24.000 francs, le château du comte d'Arves, vieille maison délabrée il est vrai, mais spacieuse, agréablement et salubrement située au-dessus de la ville. Le contrat fut signé le 25 septembre 1828 par les Sœurs Sophie supérieure, Eugénie, Anastasie et Apollonie. Trois mois après, le 23 décembre, le jeune et actif prélat y installait solennellement la communauté, avec un noviciat, bénissait la chapelle, revêtait du saint habit les trois premières postulantes, et donnait à la nouvelle maison-mère le nom et le patronage de *Sainte-Marie-du-Mont*.

La séparation d'avec Chambéry était un fait accompli. La Congrégation mauriennaise des Sœurs de Saint-Joseph existait, ayant sa vie propre et indépendante. Il ne nous appartient pas d'en retracer l'histoire. Avant de nous en détacher toutefois, nous voulons dire quelle fut sa première Supérieure générale et par quelle épreuve la Providence la fit passer pour affermir ses Sœurs dans cette horreur de l'orgueil, dans cette estime de l'humilité, dans ce culte de la sainte observance qui ont procuré à son Institut l'admirable fécondité qui réjouit aujourd'hui l'Eglise de Savoie.

[1] V. *Journal de Savoie*, 1827, n° du 4 mai.

Digitized by Google

CHARLES-FELIX, ROI DE SARDAIGNE

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] à acquérir [illegible] des [illegible] pour le [illegible] d'[illegible], veille [illegible] contrat fut [illegible] mois après, le [illegible] la chapelle. [illegible] postulantes, et don- [illegible] et le patronage de [illegible]

[illegible] fait accompli. La [illegible] des Sœurs de Saint-Joseph exis- [illegible] appartient [illegible]. Avant de nous en détacher [illegible] que ne fut sa première Supé- [illegible] et par quelle épreuve la Providence la [illegible] affermir ses Sœurs dans cette horreur de [illegible] estime de l'humilité, dans ce culte de [illegible] qui ont procuré à son Institut l'admi- [illegible] qui réjouit aujourd'hui l'Eglise de Savoie.

[illegible] *Savoie*, 1827, n° du 4 mai.

Digitized by Google

CHARLES-FÉLIX, ROI DE SARDAIGNE

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

La *R^de^ Mère Marie-Sophie*, dans le monde Josephte Devarnaz-Gros, née en 1799 à Chesne, petit bourg aux portes de Genève, fut la première Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph de la Maurienne. Elle prit l'habit à Chambéry le 2 mars 1820, y fit profession le 2 juin 1822 et fut placée le surlendemain à la tête de l'hôpital de Saint-Jean. Six ans après, elle devenait supérieure de Sainte-Marie-du-Mont. Dans ces deux charges, elle se montra active, généreuse, patiente, ne se décourageant devant aucune difficulté, et embrassant avec ardeur pour Dieu tout ce que l'accomplissement du devoir présentait de plus difficile à sa nature délicate et maladive. Le trait caractéristique de son gouvernement fut la fidélité à faire observer les Saintes Constitutions. Directrice de l'hôpital, elle eut à y consolider les réformes introduites par Mère Saint-Jean, à inaugurer les écoles pour les pauvres et pour les demoiselles, à organiser la nouvelle maison hospitalière acquise par l'administration lorsqu'il lui fallut, en 1826, évacuer le Séminaire rétrocédé au diocèse. Supérieure à Sainte-Marie, elle acheta le couvent, y installa la communauté, le noviciat, les classes, le pensionnat et fonda, en 1839, l'établissement de Chamoux. Déposée le 13 mai 1840, en raison de ses infirmités, elle reprit avec bonheur son rang d'inférieure, édifiant toutes les Sœurs, dix-neuf années durant, par son humble soumission et par sa douce charité. Enfin, consumée par une longue maladie, elle s'endormit dans la paix du Seigneur le 22 septembre 1859, âgée de soixante-trois ans, dont trente-sept de profession religieuse. « Elle est regardée, a écrit d'elle un des Supérieurs de la Maison, comme la principale fondatrice de la Congrégation de la Maurienne ; et si les Sœurs ont si bien gardé l'esprit de l'Institut, elles le doivent en partie au zèle et à l'énergie de la Mère Sophie... »

Digitized by Google

C'est là un très bel éloge. Mais pour arriver à le mériter pleinement, Mère Sophie dut passer d'abord par le crible purificateur de l'humiliation. Quelque douloureux que soit l'épisode, nous voulons le raconter.

Aux premières années des établissements de cette province, et à une époque où ils restaient encore unis à la communauté de Chambéry, se rattache le souvenir d'une Sœur converse, dont nous aurons soin de taire le nom de famille parce que nous n'avons à montrer, en sa personne, que les tristes conséquences d'un amour-propre imprudemment caressé. On lui avait donné, à sa vêture, un nom qui aurait dû ne lui rappeler que la pénitence et l'union cachée avec Jésus-Christ. Sortie d'une famille laborieuse et pauvre des environs de Chambéry, Sœur M... était supérieurement douée des dons de l'intelligence. Elle n'était pas moins remarquable par son ardeur et son habileté au travail et par son humilité. Tout, en sa personne, était non seulement réglé et irréprochable, mais édifiant et exemplaire. La communauté la regardait comme honorée des plus intimes communications de Dieu, et jouissant des avantages d'une oraison très élevée. Son union avec le divin Epoux des âmes paraissait continuelle, malgré les fatigues et les mouvements variés des occupations auxquelles elle était employée. Elle était particulièrement le modèle des Sœurs converses, parmi lesquelles, d'ailleurs, elle ne se trouvait nullement déplacée, sans paraître se douter de ce qui lui donnait, au milieu de ses compagnes, une distinction frappante. Or, comme les établissements de Saint-Jean présentaient les difficultés que nous avons vues, Sœur M... fut choisie parmi les converses dont la solide piété serait le plus sûrement à la hauteur de cette mission.

Digitized by Google

Tant qu'il n'y eut à supporter que le poids du travail et de quelques privations, les prévisions des Supérieures furent amplement justifiées par le courage et l'esprit mortifié de la pieuse converse. Mais bientôt allait commencer, sous des couleurs séduisantes, une bien cruelle déception. Les lumières intérieures dont Sœur M... se trouvait éclairée furent-elles communiquées à un directeur trop prévenu en faveur de tout ce qui paraissait extraordinaire ? Celui-ci, convaincu, à première vue, de la présence du merveilleux, du divin, eut-il l'imprudence de ne point dissimuler à sa pénitente la haute idée qu'il se faisait de ses communications avec Dieu ? La jeune supérieure partagea-t-elle cette illusion ?... Quoi qu'il en soit, on n'eut point de cesse que cette lumière ne fût tirée de dessous le boisseau. Hélas ! que n'avait-on médité, à défaut d'un traité de théologie mystique, la lettre si sensée, si lumineuse, si bonne de saint François de Sales à une Supérieure de la Visitation [1], sur un cas analogue, lettre d'une lecture toujours opportune dans les communautés !

La Règle réserve aux Sœurs voilées la fonction d'enseigner le catéchisme. A cette disposition si sage, on accorda une exception en faveur de la langue qui parlait de Dieu avec l'ardeur des séraphins. Une exception en provoqua une autre, et la pauvre converse fut moins une humble fille de service que l'oracle de la communauté. Comment n'aurait-elle pas fini par s'en apercevoir ? Dès lors, un changement étrange se manifesta dans toute sa personne. Au lieu de cette modestie et de cette simplicité qui lui avaient gagné la vénération de ses Sœurs, on remarquait, dans ses paroles, un ton de confiance et de satisfaction tout nou-

[1] *Œuvres complètes de S. François de Sales.* Edition Blaise, Paris, 1821, tome X, 679e lettre, p. 124.

Digitized by Google

veau sur ses lèvres. Etait-ce un indice de son zèle à répandre les saintes flammes dont son cœur était brûlé? — Or cette complaisance s'étendait peu à peu à toutes ses actions. On la voyait prendre un soin de son extérieur inusité dans la Congrégation, ajuster ses vêtements avec des précautions minutieuses, en modifier même la forme de manière à lui donner une élégance recherchée. Il devenait impossible d'attribuer à des inspirations divines les symptômes d'une vanité si ridicule dans une religieuse. Mais il n'était plus temps d'arrêter la malheureuse sur la pente où l'on avait conduit ses premiers pas. Ses prétentions allaient maintenant à sortir d'un Institut qui ne professait pas les hautes pratiques de pénitence et de contemplation auxquelles elle se disait appelée. Ce n'était pas encore assez. Elle se déclara chargée de la mission divine de réformer la Trappe, comme sainte Thérèse avait été inspirée de réformer le Carmel. Rien n'était au-dessus de son génie et de sa vertu !

Le devoir de sa communauté était d'avertir la pauvre fille que le démon de l'orgueil troublait son cerveau, et que le remède, s'il y en avait encore un, était qu'elle quittât les exercices de l'éloquence et de la vaticination pour reprendre les humbles instruments du ménage et de la cuisine. On le fit. Insinuations douces de Mère Sophie et des Sœurs, appels affectueux aux sentiments de l'humilité, exemples empruntés aux Livres saints, à l'histoire, à l'expérience quotidienne, menace des châtiments dont Dieu punit les orgueilleux, recours à l'autorité de la Mère générale, tout fut employé en vain.

Elle partit !... Elle s'en alla pour mettre la main à la réforme de la Trappe ! Plus d'un grand fut dupe de l'assurance avec laquelle elle affirmait sa mission, et plus d'une bourse s'ouvrit pour lui faciliter l'exécution d'une si sainte

Digitized by Google

entreprise. Heureusement, Dieu toujours si bon, si indulgent pour la faiblesse de ses enfants de la terre, préparait à cette pauvre âme une dernière planche de salut dans les humiliations qui l'attendaient. Les Trappistines n'eurent pas plus tôt entendu le programme de l'hallucinée, qu'elles l'éconduisirent de leur monastère. De rebut en rebut, la malheureuse vint frapper à la porte de M. Rochaix, le conjurant de lui donner un morceau de pain, un vêtement et un asile. M. Rochaix eut pitié de la pauvre transfuge. Il lui fit obtenir une place dans l'hospice de la Charité de Chambéry où elle eut le bonheur de renoncer à ses anciennes prétentions, et de se préparer, dans le travail, l'obéissance et l'obscurité, à une mort chrétienne.

« Le terrible exemple de sa chute, observent nos *Annales*, n'a pas été inutile. Il a très probablement servi à en prévenir plusieurs. Il a appris aux Supérieures à ne point condescendre aux vains désirs de leurs inférieures et aux spécieux prétextes sous lesquels se déguise l'esprit de mensonge pour parvenir à ses fins ténébreuses ; et il a appris aux inférieures que chacune doit demeurer dans sa vocation et servir Dieu en toute simplicité dans la position où la Providence l'a placée ». La miséricorde infinie de Dieu n'avait donc permis cette humiliante épreuve que pour donner plus de vigueur aux racines d'un établissement qu'elle devait faire admirablement grandir.

Nous terminerons ce chapitre par des notes très brèves sur les religieuses parties de Chambéry qui signèrent l'acte d'acquisition de la maison de Sainte-Marie-du-Mont, et qui sont regardées avec Mère Sophie comme les fondatrices de leur Congrégation.

Sœur Eugénie, dans le monde Marie Devarnaz-Gros, née à Chesne le 24 février 1802, suivit au couvent sa sœur

Digitized by Google

aînée Josephte (Mère Sophie). Elle prit l'habit à Chambéry le 12 août 1822 et y fit profession le 5 octobre 1824 entre les mains de Mgr Bigex. Envoyée à Saint-Jean, nous la trouvons employée successivement à l'hôpital, à l'école des enfants pauvres, supérieure de l'hôpital en 1828, supérieure à Aiguebelle en 1843, rappelée à la maison-mère qu'elle ne quitta plus et où elle fut longtemps maîtresse des novices. Elle se distingua surtout par la gaieté de son caractère, par son esprit intérieur, sa pauvreté, sa charité, son amour de la sainte obéissance. Ce seul mot : « notre Mère l'a dit » lui eût fait faire avec joie les sacrifices les plus pénibles. De longues et douloureuses infirmités la clouèrent à la croix, sans jamais lasser sa patience, ni diminuer son dévouement, ni altérer la douce sérénité et la paix profonde qui remplissaient son âme. Elle s'éteignit pieusement le 27 décembre 1876, à l'âge de soixante-quinze ans.

Sœur Anastasie, dans le monde Annette Jarrin, fille de M. Louis Jarrin et de Mme Marie Bonne, naquit aux Echelles le 24 mars 1799. Elle prit l'habit à Chambéry le 2 mars 1823 et y fit profession le 25 septembre 1825, entre les mains de M. le chanoine Billiet qui devint son évêque cinq mois après. Envoyée à Saint-Jean, en 1822, elle y commença l'école des petites filles pauvres, ouvrit ensuite l'école des demoiselles et continua d'enseigner jusqu'en 1855, où elle obtint l'autorisation de se consacrer à la fondation de la maison de la *Providence.* Elle excellait à instruire, mieux encore à élever et à inculquer l'amour de Dieu et la haine du mal. Elle était, du reste, religieuse aussi exemplaire que maîtresse habile, remarquable par sa foi, son humilité, son esprit de prière, son obéissance et son zèle. Elle s'en alla de ce monde, où elle avait tant aimé les enfants et les pauvres, le 23 novembre 1868.

Digitized by Google

Sœur Apollonie, dans le monde, Jeanne-Marie Jarre, naquit en 1800 aux Chapelles, village de la Haute-Tarentaise qui donna le jour au Cardinal Alexis Billiet. Elle prit le saint habit à Chambéry le 5 janvier 1824 et y fit profession le 25 septembre 1825. Attachée d'abord à l'établissement de Rumilly, elle fut envoyée à Saint-Jean en 1827 pour remplacer Sœur Anastasie à l'école du Cloître, et partit en 1835 pour la maison de Turin. Elle y fut employée successivement au grand Hôpital de Saint-Jean et au Refuge des Repenties. Les besoins de la communauté la rappelèrent à la maison-mère en 1843, et le 1er janvier 1845, elle prit la direction des femmes de la Prison. C'est là qu'elle termina sa laborieuse et très édifiante carrière le 2 avril 1853. Dans les divers emplois qui lui furent confiés, elle fut toujours un modèle d'humilité, de mortification, de prière, de pauvreté, d'obéissance et de charité.

A côté de ces vénérables fondatrices, nous croyons devoir donner une place d'honneur à Sœur Marthe, la fidèle religieuse qui remplaça à l'hôpital de Saint-Jean la malheureuse Sœur M... dont nous avons raconté les illusions.

Sœur Marthe, dans le monde Marie-Louise Mosset, naquit à Thonon le 6 mars 1792, entra en communauté à Chambéry l'année de la misère, y reçut l'habit de converse le 16 octobre 1819 et y prononça les vœux le 16 octobre 1821. La vertu dominante de cette bonne Sœur fut l'humilité la plus modeste, la plus souriante, la plus respectueuse et la plus obéissante aux Supérieurs en qui elle ne vit jamais que les représentants de l'autorité de Dieu. Elle avait un jugement droit et un courage qui ne se rebutait de rien. Sa vie, d'une activité infatigable et alimentée surnaturellement par l'esprit d'oraison, ne fut qu'un acte continuel de travail, de dévouement et de sa-

Digitized by Google

crifice. Elle mourut pieusement à la maison-mère le 22 juin 1862, âgée de soixante-dix ans.

Pour la suite de l'histoire de la Congrégation maurienne de Saint-Joseph, nous renvoyons le lecteur au volume très attachant publié par M. le chanoine S. Truchet [1]. Il y verra le développement considérable qu'a pris le grain de sénevé planté, en 1822, par M. Rochaix et par Mère Saint-Jean, à la demande de M. Champlong. Aujourd'hui, ce faible rejeton que le démon de l'orgueil essaya de briser, est devenu un arbre majestueux, qui couvre tout le diocèse de Maurienne, et qui a porté des branches maîtresses jusque sur les continents lointains de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Il n'a pas encore un siècle d'existence, et déjà, sous sa ramure vigoureuse, il abrite trente-neuf maisons, dans lesquelles deux cent dix-sept religieuses apprennent à plusieurs milliers d'enfants à connaître, aimer et servir Dieu qui les a créés, et Notre Seigneur Jésus-Christ l'adorable Sauveur de l'humanité.

[1] Voir plus haut, p. 233.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

FONDATION DE LA BAUCHE
1823

Rumilly. — La Bauche. — Site. — Familles Perrin d'Avressieux et de Maistre. — Mademoiselle Françoise Perrin d'Avressieux. Son *Journal*, de 1793 à 1797. — Ses vertus. — Elle demande des Sœurs à Mère Saint-Jean. — M. Rochaix obtient de Charles-Félix des Lettres-patentes autorisant l'établissement et la dotation de la maison. — Les trois premières Sœurs. — M. Pierre Gay, curé de La Bauche. — Testament de M^lle^ Perrin déposé au Sénat de Savoie. — Son testament spirituel. — Sa mort. — Etat actuel de l'Œuvre.

L'ORDRE chronologique demanderait qu'immédiatement après la fondation de Saint-Jean-de-Maurienne, nous placions celle de Rumilly qui appartient à l'année 1822. Mais cette première maison n'ayant eu qu'une durée éphémère, nous n'en retiendrons que la date pour le moment. Plus tard, nous grouperons dans un même chapitre les divers établissements que cette ville doit à la Congrégation. Ils gagneront du reste à être présentés dans un tableau d'ensemble.

Cette raison nous amène à un modeste établissement, dont peut-être conviendrait-il de donner seulement le nom, tant son importance est restreinte et sa renommée limitée à une des moindres vallées de la Savoie ; mais à cette fondation se rattache un nom vénéré, et de précieux souvenirs entourent l'école où nous allons conduire le lecteur.

La Bauche, petite commune du canton des Echelles, à 26 kilomètres de distance de Chambéry et à 549 mètres d'altitude, n'a point de nom dans l'histoire de la province

Digitized by Google

avant le XIXe siècle, bien que des archéologues aient essayé de la gratifier du passage de la voie romaine conduisant de Lémenc à Aoste. Mais le temps va venir où la découverte, en 1862, d'une source d'eau minérale attirera dans ce village, baigneurs, buveurs, partisans de cures d'air et touristes de toutes nuances. Alors on lira dans les guides les plus en renom, sur la nouvelle station sanitaire, une page enchanteresse comme celle-ci : « Jamais site ne fut plus providentiellement choisi que celui de la Bauche pour inviter à un établissement hydro-minéral. Le paysage est riche, l'air très pur, les eaux abondantes et d'excellente qualité, le pays très boisé et très accessible, le sol couvert partout de fermes et de luxuriantes cultures. La source minérale est située au centre d'une vallée large et riante, jouissant des sites les plus variés. Elle regarde au midi les majestueuses montagnes de la Grande Chartreuse, puis les sommités des Grandes-Alpes du Dauphiné à l'horizon. Au nord s'étend le charmant petit lac d'Aiguebelette aux vestiges druidiques ; à l'ouest, sont les portes de Chailles ; à l'est, s'élève en forme de vaste rideau la montagne de l'Epine ».

Mais en 1823, — époque il est vrai beaucoup moins entendue que la nôtre en réclame, — personne n'aurait imaginé d'une description aussi poétique sur La Bauche. L'Almanach de Savoie, dans sa *Statistique* de l'année 1821, ne lui consacre que ces simples lignes : « La Bauche, sur la droite du Guiers, à une heure des Echelles, au nord ; sa population est de 565 individus et sa superficie de 1.713 journaux ». Il n'y avait alors, sur son territoire, que des hameaux habités par de pauvres paysans, et un château dont la propriétaire, vénérable sexagénaire, songeait uniquement à améliorer le sort des villageois.

Digitized by Google

C'était Mlle Perrin d'Avressieux, fille cadette du président du Sénat de Savoie, Nicolas Perrin d'Avressieux, et sœur du pieux chanoine Perrin, mort en exil à Lausanne en 1800, à l'âge de trente-huit ans, épuisé par ses travaux de missionnaire dans le diocèse pendant la période révolutionnaire[1]. Sa sœur Félicité avait épousé en 1802 le chevalier Nicolas de Maistre, colonel au régiment de Savoie et frère de Joseph et de Xavier de Maistre, son cousin germain du côté maternel[2]. Xavier, l'auteur du *Voyage autour de ma chambre*, passa une partie de son adolescence, soit de quatorze à dix-huit ans, à La Bauche et y fit sa Première Communion. On voit encore aujourd'hui dans l'église de ce lieu un tableau de Notre-Dame de l'Assomption, patronne de la paroisse, qui a été peint par Xavier, à Pise en 1828, et offert par lui en souvenir du plus beau jour de sa vie[3]. L'illustre écrivain avait eu,

[1] Voir son éloge dans les *Mémoires* du CARDINAL BILLIET, p. 367.

[2] Mme François-Xavier de Maistre, mère de Joseph, de Xavier et de Nicolas de Maistre, née Christine de Motz, et Mme Nicolas Perrin d'Avressieux, mère de Mlles Félicité et Françoise Perrin, née Anne-Marie de Motz, étaient sœurs. — Voir *Armorial de Savoie*, continué par le COMTE DE MARESCHAL DE LUCIANE

[3] D'après un manuscrit que nous avons eu entre les mains, ce tableau porterait l'inscription suivante tracée par le donateur lui-même: *Précieux souvenir de ma Première Communion que j'ai eu le bonheur de faire à La Bauche.* M. l'abbé Bontron, curé de La Bauche, interrogé sur ce détail, nous a répondu, en juin 1907: « Il y a bien, au-dessus de la porte de la sacristie, un tableau de l'Assomption attribué à Xavier de Maistre ; je l'ai descendu et examiné très attentivement, devant et derrière, avec deux personnes ; nous n'y avons trouvé aucune inscription, ni date, ni signature, pas même les initiales XB ou XM dont sont signés plusieurs dessins de notre célèbre compatriote ». Quant à l'authenticité du tableau, elle est indubitable, ainsi qu'il résulte du témoignage suivant consigné dans le procès-verbal de la consécration de la nouvelle église de La Bauche, 14 septembre 1835, par Mgr Martinet, archevêque de Chambéry, procès-verbal contresigné par M. le curé Pierre Gay qui reçut le présent :

Digitized by Google

au château des Perrin, pour précepteur M. l'abbé André Isnard, curé de La Bauche, qui, pendant la Révolution, était parvenu à échapper aux perquisitions des gendarmes et à continuer son service pastoral du fond d'une chambre secrète du château.

Quand mourut ce vénérable prêtre, le 18 avril 1823, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, il y en avait plus de soixante qu'il exerçait le saint ministère dans cette paroisse et quatre seulement qu'il avait pris sa retraite au château de M^lle^ Perrin. Toutes ces figures honorées: M^lle^ Perrin, M. le chanoine son frère, Xavier de Maistre et M. Isnard, donnent, à notre avis, un intérêt particulier à la fondation religieuse de La Bauche.

M^lle^ Françoise-Christine Perrin était née à Chambéry le 2 décembre 1765. Formée successivement à l'école d'une famille noble et pieuse, puis à l'école des malheurs qu'amena la Révolution, elle avait appris à se contenter de Dieu seul. Il reste d'elle un *Journal* composé au château de La Bauche où, retirée avec des servantes, elle écrivit de 1793 à 1797 ses réflexions sur les crimes de l'impiété, les pensées intimes de sa conscience et les élans de son cœur vers Dieu. Les 424 pages de ce manuscrit précieux ne contiennent pas une ligne banale ou frivole. Elles étonnent au contraire par leur élévation soutenue. Surtout, elles sont profondément édifiantes. Elles respirent la sensibilité, l'émotion, la grâce et la force d'un esprit supérieur, d'une grande chrétienne qui, se nourrissant chaque jour, dans le silence des champs et l'amertume de la persécution, de la

« On y remarque (dans le chœur), derrière le maître-autel, un tableau de l'Assomption de la Sainte Vierge, ouvrage de M. le général de Maistre... » — Archives archiépiscopales : *Visites pastorales*.

Digitized by Google

Mlle FRANÇOISE PERRIN D'AVRESSHUX
1765-1831

D'après son portrait fait par elle-même.

Digitized by Google

[illegible] M. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] d'une [illegible]

[illegible], le 18 avril 1823, a [illegible], il y en avait plus de [illegible] dans cette paroisse [illegible] sa retraite au [illegible] : Mlle Perrin, [illegible] Xavier de Maistre et M. Isnard, [illegible] particulier à la fondation [illegible]

[illegible] était née à Chambéry [illegible] successivement à l'école d'une [illegible], puis à l'école des malheurs [illegible] elle avait appris à se contenter de [illegible] d'elle un *Journal* composé au château de [illegible], où, retirée avec les servantes, elle écrivit de 1793 [illegible] ses réflexions sur les crimes de l'impiété, les pensées intimes de sa conscience et les élans de son cœur vers Dieu. Les 124 pages de ce manuscrit précieux ne renferment pas une ligne banale ou frivole. Elles étonnent [illegible] par leur élévation soutenue. Surtout, elles sont [illegible] et édifiantes. Elles respirent la sensibilité, [illegible] grâce et la force d'un esprit supérieur, d'une [illegible] qui, se nourrissant chaque jour, dans le [illegible] et l'amertume de la persécution, de la

[illegible] (dans le chœur), derrière le maître-autel, un [illegible] de la Sainte Vierge, [illegible] M. le [illegible] — Archives [illegible]

Mlle FRANÇOISE PERRIN D'AVRESSIEUX
1765-1831

D'après son portrait peint
par elle-même,

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

méditation des saintes Ecritures, de la lecture des apologistes et des ascètes, de la philosophie des événements et du spectacle de l'infortune, ramène toute sa vie à un seul *but* : pardonner, se dévouer, aimer, imiter et servir Jésus-Christ blasphémé.

Ses vertus préférées étaient l'humilité et la bienfaisance : « Ah ! que j'expire, écrivait-elle un jour, avant de sentir s'éteindre en moi le feu qui m'enflamme pour les malheureux ! [1] » Ce feu, loin de s'éteindre, ne fit que s'aviver avec les années. Et quand elle vit, par l'exemple de La Motte-Servolex, les Sœurs de Saint-Joseph accepter des fondations dans les bourgades, M^lle^ Perrin décida de les appeler comme les auxiliaires de son apostolat de charité. L'industrieuse activité de son nouveau curé, M. l'abbé Pierre Gay, l'aida puissamment dans la réalisation de son projet. Mais il ne lui suffisait pas d'établir à La Bauche une maison de ces religieuses qu'elle soutiendrait de ses libéralités, sa vie durant. Elle voulut la doter avantageusement et la placer sous la protection du Roi, afin de perpétuer au milieu de ses chers villageois le double bienfait qu'elle allait leur procurer. M. Rochaix sollicita donc l'autorisation royale de l'établissement projeté, et Charles-Félix l'accorda par ses Lettres-Patentes du 16 septembre 1823, dont voici la teneur en français, l'original étant rédigé en italien [2] :

CHARLES-FÉLIX

Par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, Duc de Savoie et de Gênes, Prince de Piémont.

Monsieur l'abbé Antoine Rochaix, chanoine de la Métropole de Chambéry, a recouru à Nous, nous exposant qu'une personne pieuse désire établir et doter dans la commune de

[1] *Journal*, p. 188.

[2] Ces Patentes furent enregistrées au Contrôle général le 1^er^ octobre 1823 et au Sénat de Savoie le 10 octobre 1823.

Digitized by Google

La Bauche, Province de Savoie-propre, une maison pour trois Sœurs de Saint-Joseph, consacrées à l'instruction des jeunes filles et au soin des malades ; et il nous a demandé pour cet Etablissement notre autorisation souveraine.

Nous avons accueilli cette demande avec plaisir, et par les présentes, de notre science certaine et par notre autorité royale, ouï l'avis de notre Conseil, nous permettons qu'on établisse et qu'on dote dans la commune de La Bauche une maison pour les Sœurs de Saint-Joseph.

Mandons à tous ceux que cela concerne d'exécuter et de faire exécuter les présentes, et à notre Sénat de Savoie de les enregistrer, car tel est notre bon plaisir.

Données à Turin, le seize du mois de septembre, l'an mil huit cent vingt-trois, et le troisième de notre règne.

CHARLES-FÉLIX.

Aussitôt Mère Saint-Jean envoya à La Bauche trois de ses filles : Sœur Elisabeth née Tantet, Sœur Adélaïde née Constantin, et une converse. La petite communauté fut installée dans une pauvre maison proche de l'église et qui n'était qu'une vieille grange d'avant la Révolution, achetée et réparée par le jeune curé, M. Pierre Gay [1]. L'année suivante, M[lle] Perrin fit son testament en faveur des Sœurs et le déposa au Souverain Sénat de Savoie le 25 septembre 1824.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« C'est au nom de l'Auguste Trinité à laquelle je fais mon bonheur et ma gloire de croire et d'être dévouée que je fais mon présent testament... Ma fortune ayant été

[1] « Cette année (1822), j'ai acheté les masures d'une vieille grange appartenant avant la Révolution à la cure, et je l'ai fait réparer pour y établir une école gratuite pour toutes les filles de la paroisse, dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph qui en ont pris possession l'année suivante. Cette maison a été dotée par noble demoiselle Fanchette Perrin, habitante de cette paroisse, et en est devenue héritière universelle ». — *Note de M. Gay, curé de La Bauche ; archives paroissiales.*

Digitized by Google

essentiellement grevée par les lois révolutionnaires, elle ne me laisse pas la latitude d'étendre mes dispositions envers mes parents et mes amis autant que je le voudrais. J'espère qu'ils se contenteront du regret que je leur témoigne ici de n'avoir pas pu faire davantage et qu'ils approuveront même l'emploi que je fais d'une portion de cette fortune pour donner le bienfait d'une éducation chrétienne aux pauvres du canton où ma famille et moi avons toujours vécu et pour les assister dans leurs maladies ; ils pensent trop sagement et trop généreusement pour ne pas sentir que si la Providence m'eût destinée à m'établir dans le monde, ma fortune m'eût suivie et que je ne leur eusse pas même laissé la consolation de la voir consacrée à un objet aussi utile ». — *Suit la nomenclature des legs aux églises, aux pauvres, à ses domestiques, à ses amies, à ses parents, à son frère, à sa sœur, à sa filleule.* — Enfin : « J'institue pour mon héritière universelle la Maison de l'Ecole Chrétienne établie à La Bauche par Patente Royale de Charles-Félix, sous la conduite des Sœurs de Saint-Joseph et sous la direction de Monsieur le curé de la dite paroisse..... Fait à La Bauche en juin dix-huit cent vingt-quatre ».

« Françoise PERRIN
d'Avressieux ».

Mlle Perrin vécut encore sept ans, et put voir mûrir les fruits de rénovation morale produits par son œuvre dans la vallée. Les parents la bénissaient, les enfants la nommaient leur mère, l'archevêque de Chambéry Mgr Bigex la loua publiquement du haut de la chaire le 10 mai 1825, jour de la visite pastorale de La Bauche, et mentionna avec éloge ses libéralités dans le procès-verbal de la visite [1]. Elle

[1] Archives archiépiscopales : *Visites pastorales.*

Digitized by Google

mourut pieusement, munie des Sacrements, le 2 décembre 1831, à Bissy, chez Mme de Maistre sa sœur, des suites d'une chute, et fut inhumée dans le cimetière paroissial. Outre son testament déposé au Sénat, on trouva dans son secrétaire, sous forme de codicille, un petit mémoire écrit de sa main, dont la conclusion mérite d'être citée, parce qu'elle renferme comme le testament spirituel de la noble fondatrice et qu'elle montre dans quelle estime elle tenait les Sœurs. Après avoir énuméré les nouveaux dons qu'elle fait à ses domestiques, à ses fermiers, à ses débiteurs pauvres, elle s'adresse aux Religieuses de Saint-Joseph et leur dit :

« ... Je n'ose trop charger mes respectables héritières, auxquelles je ne pourrais assurer une assez vive reconnaissance des soins qu'elles ont pour tout un petit peuple dont le salut me tient à cœur avec les sollicitudes d'une mère qui gémit trop souvent, qui déplore l'abus des grâces pour beaucoup, et que ne peuvent assez consoler les jouissances que donnent les bons.

« Courage et confiance, mes dignes Sœurs ! il est doux pour moi de penser que je vous laisse à ce peuple qui m'intéresse, que dans vos personnes je serai toujours au milieu d'eux, et que vous rendrez efficace, bien mieux que je ne sais le faire, mon zèle pour leur véritable bien. Recommandez ma pauvre âme à celles innocentes de vos jeunes élèves. Il me sera doux, en abaissant la paupière pour la dernière fois, de penser que mes enfants offriront des vœux pour leur mère. Il faut qu'ils payent notre grand bon Dieu auprès duquel j'ai tant de dettes, dont je n'ai pas commencé à m'acquitter. Je vous dis adieu dans le Cœur de Jésus, où nous nous réunirons toutes un jour par sa grande miséricorde et sa grâce divine.

Digitized by Google

« Que Dieu soit toujours avec vous et rien ne vous manquera. J'ose vous parler en mère, vous m'honoriez de ce nom ».

« Fanchette PERRIN ».

Six mois après, lorsque Mgr Martinet visita, le 2 juillet 1832, la paroisse de La Bauche, la succession était recueillie. Elle consistait en une propriété foncière située sur la commune voisine d'Oncin, et en divers capitaux placés, le tout produisant un revenu de 1.647 francs[1]. Pour des Filles de Saint-Joseph vouées sincèrement à la pauvreté, et qui dans chaque fondation répétaient volontiers le mot de l'Apôtre: « Nous avons assez quand nous sommes assurées de la nourriture et du vêtement[2] », c'était une fortune. Elles la reçurent comme un dépôt sacré qui allait leur permettre de remplir plus largement leurs obligations envers les pauvres, et de donner dans une mesure plus abondante la gratuité de l'enseignement aux jeunes filles et des soins aux malades indigents.

Depuis la disparition de la sainte fondatrice, l'école chrétienne de La Bauche n'a pas cessé de prospérer. L'administration des biens commise d'abord à M. Gay, curé de la paroisse, fut transmise à la mort de celui-ci, 1er septembre 1871, à la communauté-mère de Chambéry. La maison primitive, pauvre masure grossièrement restaurée, fut démolie et remplacée en 1866 par une construction plus appropriée aux besoins de la fondation. Les Sœurs y continuent avec succès l'enseignement gratuit des filles et le soin des malades. Elles y ont ajouté, en 1880, un petit pensionnat très recherché des familles en raison de la pureté de l'air

[1] Voir *Visite pastorale de La Bauche du 2 juillet 1832 ;* Archives archiépiscopales.

[2] Saint Paul, 1re Epître à Timothée, VI, 8.

Digitized by Google

et de la salubrité du climat. Mandataires fidèles et pieuses, elles entretiennent vivante la mémoire de leur bienfaitrice. Elles redisent, avec les vieillards, ses vertus, ses aumônes, son amour des âmes, et apprennent à la génération qui ne l'a pas connue à ne prononcer le nom de Mlle Fanchette Perrin d'Avressieux qu'avec reconnaissance et vénération. Quant au château, il n'appartient plus aux Perrin ; dans la succession du baron Arthus d'Athenaz, décédé sans enfants le 10 décembre 1849, il passa à la comtesse Alexandre Crotti de Costigliole, née Marie-Anne de la Chavanne[1] ; mais il tient toujours à l'honneur de protéger l'œuvre.

A ces souvenirs s'en joint un autre qui rend La Bauche particulièrement chère à la Congrégation. C'est là que Mère Saint-Jean, avide de s'ensevelir dans l'oubli, est allée finir ses jours ; c'est dans son humble cimetière qu'elle a voulu dormir son dernier sommeil et attendre le réveil de la résurrection.

[1] Note de M. Charles de Buttet.

Digitized by Google

LIVRE VI

NOUVELLES FONDATIONS

1824-1835

CHAPITRE PREMIER

MÈRE SAINT-JEAN DÉSIGNÉE POUR LES FONDATIONS DE ROME ET D'OULIAS

1824

Le Cardinal Fesch, retiré à Rome après 1815, emploie son influence pour y faire appeler les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. — Léon XII décide de les établir dans ses Etats et de leur confier d'abord la direction des jeunes filles et des pauvres vieilles de l'hospice de Saint-Michel *a Ripa*. — Le Cardinal della Somaglia, secrétaire d'Etat, chargé de négocier l'affaire en France. — Sa lettre à l'Archevêque de Chambéry lui demandant, au nom du Saint-Père, la Sœur Saint-Jean pour cet établissement. — L'entreprise est abandonnée. — Mère Saint-Jean à Lyon. — Elle est écartée de l'administration et chargée de fonder la maison d'Oulias au diocèse d'Albi. — Oppositions qu'elle y rencontre. — Son retour en Savoie — Situation de la Communauté de Chambéry — Sévérité prudente de Mère Saint-Jean pour l'admission des postulantes. — Ses travaux, ses austérités, ses grandes vertus.

Nous n'avons pas encore vu Mère Saint-Jean se reposer un seul moment, depuis le jour où, ayant dépouillé les livrées du siècle, elle s'est constituée la servante de Dieu. Et voilà qu'un surcroît de fatigues et d'épreuves va lui survenir encore, d'où elle ne s'attend pas. Nous sommes en 1824. Après la chute de Napoléon, le cardinal Fesch avait dû quitter la France pour mettre à l'abri des repré-

Digitized by Google

sailles populaires son caractère et sa vie ; il était allé demander à la Ville des Papes un refuge que n'ont jamais invoqué en vain les victimes des grandes infortunes. L'oncle de Napoléon — les Papes pardonnent toujours — reçut de Pie VII l'accueil le plus paternel. Bientôt son immense fortune, ses relations princières, sa dignité de membre du Sacré-Collège, ses largesses aux œuvres et aux malheureux lui assurèrent une très haute influence, et une popularité considérable. Entre autres préoccupations de zèle, le cardinal avait conservé pour les enfants pauvres cette prédilection dont nous avons vu les effets à Lyon et à Aix-les-Bains. Il crut que ce serait un service à rendre aux classes populaires à Rome que d'y établir une maison-noviciat des Sœurs de Saint-Joseph, avec Mère Saint-Jean pour supérieure, et nul moyen ne lui parut plus expédient pour aboutir que de leur faire confier par le Souverain Pontife lui-même la direction de l'hospice de Saint-Michel *a Ripa*, section des jeunes filles.

Rome, centre de la foi, est aussi la source de la charité catholique. Cette capitale fut la première à fonder avec splendeur les plus vastes établissements pour soulager toutes les misères et toutes les douleurs. Parmi ces institutions, l'hospice apostolique de Saint-Michel *a Ripa* brille au premier rang. Il comprend, réunies dans un seul édifice aux proportions monumentales [1], sur les bords du Tibre, quatre communautés : celle des vieillards dite de

[1] L'édifice forme 4 étages jusqu'à la première grande corniche, avec un cinquième au-dessus. Il est divisé en cinq grands corps de bâtiments. La longueur moyenne en est de 334 mètres, la largeur de 80 m., la hauteur la plus grande de 25 m., le pourtour de 850 m., la superficie de 26.720 mètres carrés. Voir *Notice concernant l'origine et les progrès de l'Hospice Apostolique de Saint-Michel à Rome par P.-L. B. Drach, Paris 1842.*

Digitized by Google

Saint-Sixte, celle des vieilles femmes, celle des jeunes filles et celle des garçons. La communauté des vieilles femmes est composée de 120 pensionnaires environ distribuées en trois classes : les malades, les infirmes, les valides. La communauté des jeunes filles, fondée pour mettre à l'abri de la misère et de la contagion du vice les orphelines et les abandonnées, se compose de 270 pensionnaires. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la couture, la musique vocale et le plain-chant pour les cérémonies sacrées, on leur apprend à tisser le lin, le coton et la soie. Toutes reçoivent une part du profit de leur travail ainsi qu'une dot à l'époque du mariage ou de l'entrée en religion.

Les pourparlers engagés sous Pie VII ne furent conclus que sous son successeur Léon XII. Le nouveau Pontife élu le 28 septembre 1823 avait été intronisé à Saint-Pierre le 1er octobre. Il entra pleinement dans les vues généreuses du cardinal Fesch et il chargea son secrétaire d'Etat le cardinal della Somaglia de les mener à bonne fin. Celui-ci en écrivit au Nonce apostolique à Paris pour qu'il traitât l'affaire avec Louis XVIII et les autorités ecclésiastiques. Il lui demandait, au nom du Saint-Père, d'envoyer à Rome quinze Sœurs de Saint-Joseph de Lyon, au nombre desquelles devait être comprise la Sœur Saint-Jean. Cette dernière circonstance occasionna l'envoi à l'archevêque de Chambéry de la lettre suivante du cardinal Secrétaire d'Etat, dans laquelle apparaissent toute l'économie du projet pontifical et l'estime de Léon XII pour l'humble Supérieure de Chambéry. Nous en donnons le texte intégral traduit fidèlement de l'original qui est en italien[1] :

[1] Voir l'original aux *Documents*.

Digitized by Google

N°
34634. ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

La Sainteté de Notre Seigneur toujours préoccupée de faire du bien à la classe des pauvres a décidé de faire venir de la France un certain nombre de ces religieuses connues sous le nom de Sœurs de la Charité de Saint-Joseph dont la maison principale est à Lyon. Par cette mesure, Sa Sainteté se propose d'abord d'établir cette Corporation Religieuse dans ses Etats. Puis le Saint Père veut confier dès maintenant à ces religieuses qui viendront de France la direction des nombreuses jeunes filles et des pauvres vieilles femmes qui sont recueillies dans l'hospice apostolique dit de Saint-Michel *a Ripa*. Ces religieuses devront dès à présent diriger dans la piété les susdites jeunes filles et pauvres vieilles, avoir soin de leur infirmerie, instruire les jeunes filles dans les métiers de la soierie, du coton et du lin ; elles auront l'obligation de soigner le linge, de conduire la cuisine et de faire toutes les œuvres de charité qui leur seront confiées. Elles présideront en même temps à un noviciat de Religieuses qu'elles établiront dans le susdit hospice.

J'ai déjà écrit à ce sujet par ordre de Sa Sainteté à Mgr le Nonce à Paris, pour obtenir le consentement de Sa Majesté Très Chrétienne et pour avoir de cette ville, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque, cinq religieuses de la Maison dite : Le Refuge de Saint-Michel. Cependant, comme la maison principale de ces religieuses se trouve à Lyon, j'ai écrit aussi par ordre du Saint Père à Mgr l'Archevêque-Administrateur de ce diocèse pour en avoir quinze, et je lui ai manifesté le désir de Sa Sainteté que dans ces quinze religieuses soit comprise la Sœur Saint-Jean. Mgr l'Archevêque-Administrateur de ce diocèse de Lyon m'a fait savoir qu'il avait déjà tout disposé pour que les intentions du Saint Père reçoivent pleine exécution. Toutefois il m'a

Digitized by Google

ajouté que la Sœur Saint-Jean est à Aix dans le diocèse de Chambéry.

C'est pourquoi je m'adresse à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime pour qu'il lui plaise d'exprimer à la dite Sœur la volonté du Saint Père et de prendre les dispositions nécessaires afin qu'elle soit prête à se réunir à ses autres compagnes lorsqu'elles passeront dans le lieu de son habitation pour se rendre à Rome. S'il arrivait que la dite Sœur désirât d'avoir une *obédience* de la part du Saint Père, Sa Sainteté autorise Votre Seigneurie Ill^me^ et R^me^ à la lui délivrer, par le moyen de cette présente Lettre. Je vous préviens en outre que, quant aux dépenses du voyage et de tout ce qui sera nécessaire aux Religieuses, le Saint Père a chargé par mon entremise Mgr le Nonce à Paris, afin que, de concert avec Mgr l'Archevêque-Administrateur du diocèse de Lyon, il pourvoie à tout.

En attendant la réponse de V. S. Ill^me^ et R^me^, je vous renouvelle l'assurance de mon estime distinguée, avec laquelle je vous baise les mains de tout cœur.

De V. S. Ill^me^ et R^me^.

Rome, 30 mai 1824.

Le vrai serviteur,

† Jules-Marie C^al^ DE LA SOMAGLIA.

A Monseigneur l'Archevêque de Chambéry.

A l'arrivée de cette lettre qui ne souffrait pas d'objection, le siège de Chambéry vacant depuis le 21 novembre 1823, par la démission de Mgr de Solle, venait d'être pourvu d'un nouveau titulaire dans la personne de l'éminent évêque de Pignerol, Mgr Bigex ; mais l'administration en était encore exercée par les vicaires capitulaires, MM. Rey, Billiet et Martinet. Mère Saint-Jean mandée au palais archiépiscopal reçut en conséquence l'ordre de partir au plus tôt pour Lyon, afin de se mettre à la disposition de

Digitized by Google

Mgr l'archevêque-administrateur du diocèse. Car — il convient de le rappeler ici — le cardinal Fesch, bien que exilé du territoire français comme tous les membres de la famille impériale, n'avait pas abdiqué son siège de primat des Gaules. La condescendance de Pie VII s'était abstenue de lui en imposer l'obligation, et pour ne pas laisser en souffrance la grande église de Lyon, le Saint-Siège et le gouvernement de Louis XVIII s'étaient concertés pour la nomination d'un évêque-administrateur qui fut Mgr de Pins. C'était à celui-ci que le Nonce de Paris avait transmis les instructions détaillées de la Secrétairerie d'Etat du Souverain Pontife.

Mère Saint-Jean courba docilement la tête sous les ordres de ses supérieurs. Quelques jours après, elle quittait sa communauté sans lui faire connaître l'heure de son départ ni le lieu de sa destination. Il y avait douze ans qu'elle était entrée en Savoie ; elle y avait assis la Congrégation, elle l'avait établie, Dieu savait au prix de quelles fatigues, à Aix, à Chambéry, à La Motte-Servolex, à Turin, à Saint-Jean-de-Maurienne, à La Bauche ; et en s'éloignant de sa chère province, avec la perspective de n'y jamais revenir, elle partit sans laisser soupçonner son émotion, sans exprimer un adieu, elle pourtant si aimante et si aimée, refoulant ses larmes au fond de son cœur brisé, et consolant sa douleur avec sa maxime favorite : « Il m'est utile que je pratique le renoncement à tout ce qui peut me satisfaire dans la vie ». O magnanimité de l'abnégation religieuse !

Arrivée à Lyon, elle va se présenter à Mgr de Pins, qui lui ordonne de se choisir, conformément aux volontés de Sa Sainteté, les quatorze compagnes qui doivent partager ses travaux. Tout s'organise pour le voyage. Le 2 juillet,

Digitized by Google

fête de la Visitation, ses derniers préparatifs sont achevés. Mère Saint-Jean a renouvelé son sacrifice aux pieds de N.-D. de Fourvière et lui a recommandé ses filles de Savoie qu'elle n'espère plus revoir. Elle n'attend plus que le signal du départ fixé au lendemain, quand lui parvient de l'Archevêché l'ordre de surseoir jusqu'à nouvel avis. Des lettres venues de Rome, le jour même, informaient Mgr de Pins que le gouvernement français voyait avec peine l'établissement des Sœurs, dans lequel il avait découvert la main du cardinal Fesch, et que la Congrégation lyonnaise avait trop besoin des faveurs de l'Etat pour l'indisposer sans un motif de conscience ou d'obéissance majeure. Une correspondance engagée promptement par M. Charles Cholleton, vicaire général et supérieur des Sœurs, soit à Paris auprès du ministère, soit à Rome, amena la conviction qu'il y avait de graves inconvénients à donner suite au projet. L'entreprise, ajournée d'abord, finit par être complètement abandonnée. Mère Saint-Jean restait, déracinée, avec le mérite de l'immolation qu'elle avait si généreusement et si humblement accomplie.

Mais elle n'était pas pour cela rendue à sa chère province, ni au bout de ses péripéties. Un moment, Mère Saint-Jean Fontbonne songea à se l'attacher en qualité d'assistante. Appréciant les vertus et les talents d'administration dont la provinciale de Chambéry avait fait preuve depuis vingt ans, la pieuse Générale savait qu'elle pourrait se reposer sur cette sage auxiliaire d'une grande partie de son gouvernement. Celle-ci se défendit de toutes ses forces contre un honneur dont elle ne se croyait pas digne, et contre une responsabilité qui l'effrayait. Peut-être sa résistance eût-elle été vaine, quand d'autres considérations éloignèrent de ses épaules le fardeau qu'elle redoutait.

Digitized by Google

Fidèle observatrice des règles et habituée à les faire respecter par ses filles, Mère Saint-Jean avait vu, avec une émotion sincère mais un peu vive, quelques usages nouveaux introduits dans la maison-mère, auxquels son austère vertu ne sut pas donner d'autres noms que ceux d'abus et de relâchement. Ses appréciations n'échappèrent point aux oreilles de plusieurs Sœurs, qui n'avaient pas sur ces usages les mêmes opinions que la supérieure de Chambéry. Ces religieuses, édifiantes d'ailleurs quoique moins éprises de mortification et de régularité que Mère Saint-Jean, craignirent que son élévation à la charge d'assistante générale ne fût le signal d'un retour à la sévérité des usages primitifs. Aussi la Mère générale vit accourir à elle ces âmes pusillanimes ; elle reçut l'épanchement de leurs appréhensions, entendit les raisonnements des unes, les plaintes et les gémissements des autres ; bref, l'assaut livré à sa bonté maternelle fut si fort et si habile qu'elle-même, redoutant une scission au sein de sa famille, abandonna la pensée d'appeler au partage de son autorité celle qu'un parti hostile lui montrait comme une impitoyable réformatrice.

Sœur Saint-Jean était donc écartée du pouvoir ; mais la cause qui l'en écartait devait rendre sa présence même à la communauté de Lyon onéreuse aux Sœurs qui l'avaient si mal jugée. Le projet d'une nouvelle fondation va la conduire assez loin pour calmer ces compagnes craintives, en attendant que la Savoie la reçoive de nouveau pour ne plus la perdre.

Mgr de Pins possédait à Oulias, dans le diocèse d'Albi, un domaine patrimonial. Jugeant les conjonctures favorables à la réalisation d'un dessein qui lui tenait au cœur depuis longtemps, il proposa à la R^de^ Mère Générale un

Digitized by Google

établissement dans le vieux château de ses pères, où la Congrégation pourrait ouvrir un noviciat, et donner l'éducation chrétienne aux enfants du pays. La Sœur Saint-Jean fut désignée pour cette colonie ; elle partit avec quatre Sœurs.

Tout était improvisé dans ce départ. D'ailleurs, le projet dont on abordait l'exécution présentait si peu de chances de succès, que l'on ne peut y voir autre chose, sinon un de ces moyens détournés que la Providence emploie pour accomplir ce qu'elle ne veut pas demander aux hommes. Voulant rendre aux communautés de la Savoie la Mère dévouée qu'elles avaient perdue, elle allait la faire passer par de longs détours, comme pour tromper la vigilance de ceux qui avaient d'autres vues sur cette pieuse religieuse.

L'établissement en question n'avait été concerté par Mgr de Pins ni avec l'archevêque d'Albi, ni avec le curé de Brassac [1] de qui relève le territoire d'Oulias, ni avec les autorités civiles de cette localité. Or, aux difficultés communes à ces sortes d'entreprises, Oulias en joignait une autre, bien plus grande : la population était en partie protestante, naturellement opposée au prosélytisme d'une congrégation religieuse, pleine de vie et de ferveur.

A l'arrivée des Sœurs, 13 août 1824, les oppositions surgirent de toutes parts : de l'autorité paroissiale qui ne jugeait pas la fondation opportune ; de l'autorité diocésaine qui s'étonnait d'avoir été oubliée, et des protestants qui prétendaient ne pas laisser ouvrir au milieu d'eux une école catholique et congréganiste. Et puis le château offert aux Sœurs comme local était dans un site et à un éloigne-

[1] Brassac, paroisse et chef-lieu de canton, arrondissement de Castres, département du Tarn, est une petite localité d'une population inférieure à 2.000 habitants.

Digitized by Google

ment des habitations et de l'église tels qu'il paraissait impossible d'y effectuer le plan conçu par les supérieurs.

Tandis que les Sœurs pesaient toutes ces difficultés, de concert avec les personnes bienveillantes qui s'intéressaient à elles, les habitants de Saint-Pons [1] vinrent leur proposer d'ouvrir dans leur ville une école de filles, leur montrant en outre la possibilité de créer un pensionnat et de former un grand établissement qui promettait des fruits précieux à la contrée. Mère Saint-Jean transmit à sa Générale l'exposé des obstacles d'Oulias et les offres de Saint-Pons. Elle en reçut l'ordre de venir à Lyon par un des premiers courriers pour donner de vive voix des détails plus circonstanciés. L'obédience toutefois l'autorisait à se détourner de la voie directe pour saluer la communauté de Chambéry.

Quelle ne fut pas l'émotion des Sœurs quand la portière du faubourg Montmélian annonça la visite de cette chère et vénérée voyageuse ! Mais surtout quelle ne fut pas leur espérance quand elles entendirent leur archevêque, Mgr Bigex, intimer l'ordre à Mère Saint-Jean de prolonger son séjour jusqu'à ce qu'il eût obtenu de Mgr de Pins et de la Supérieure de Lyon qu'elle restât désormais au milieu de la maison qu'elle avait fondée. On comprend que, traitée entre les deux prélats et la Mère générale, la question était assurée d'une solution favorable. Sœur Saint-Jean resta en Savoie, et jamais plus nous ne verrons renouveler, pour ses filles, le péril de la perdre, jusqu'à ce que Dieu, qui brise finalement tous les liens terrestres, l'enlève à la terre pour lui donner sa récompense.

[1] Saint-Pons, département de l'Hérault, diocèse de Montpellier, chef-lieu d'arrondissement, d'une population aujourd'hui de 3.040 habitants.

Digitized by Google

La fondation d'Oulias ne fut pas abandonnée pour autant. Malgré les oppositions, elle réussit à prendre racine. D'abord petite et dénuée de tout, elle a grandi d'une manière providentielle. Elle comptait, en 1884, près de trois cents religieuses avec un noviciat. Ses établissements, répandus dans six départements du Midi, y ont opéré le plus grand bien [1].

Il était temps que cette bonne Mère fût rendue à sa famille, car son départ avait marqué un point d'arrêt dans le recrutement du noviciat. Les vocations avaient diminué au point d'inspirer la crainte que Dieu n'eût frappé de stérilité cette branche de la famille de Saint-Joseph et que ses œuvres ne fussent bientôt condamnées à périr faute d'ouvrières pour les entretenir [2]. Cette épreuve dépassait tout ce qu'on avait eu à souffrir jusque-là. La stérilité du présent, n'est-ce pas en effet la menace d'une extinction prochaine? n'est-ce pas ordinairement un signe de la désaffection de la contrée et de la suspension des bénédictions du ciel ?

Mère Saint-Jean le sentait plus profondément encore que ses Sœurs. Mais contemplant l'esprit de ferveur dont la communauté demeurait toujours animée, elle avait l'humble confiance que cet état était moins un châtiment qu'une épreuve, et elle conservait l'espérance que Dieu rendrait bientôt la fécondité un moment suspendue. « Si nous sommes fidèles à nos devoirs, disait-elle, si nous gardons ponctuellement nos saintes Constitutions, ayons confiance,

[1] Abbé Rivaux, *Vie de Mère Saint-Jean Fontbonne*, p. 297.

[2] Les registres de 1824 mentionnent : une vêture le 5 janvier, une profession le 27 mai ; et après le retour de Mère Saint-Jean, une vêture et quatre professions le 5 octobre. En 1825, sept vêtures et six professions.

Digitized by Google

mes Filles : Dieu bénira nos travaux et les fécondera au-delà de ce qu'il a fait dans le passé ».

Cette pénurie fut longue, mais elle ne modifia jamais les principes que la pieuse Mère s'était imposés pour la réception des sujets. C'étaient du reste les principes posés par les Constitutions, principes pleins de sagesse, qui ne permettent pas qu'aucune postulante soit admise dans la Congrégation, si elle n'a les qualités du corps, de la condition sociale, de l'esprit et de la vertu nécessaires pour une fille de Saint-Joseph vraiment édifiante et utile. La tentation est délicate pour les Supérieures lorsque, les sujets faisant défaut, il se présente des postulantes qui manquent de quelques-unes des conditions canoniques, mais qui pourraient au moins remplir les vides, exercer les emplois en souffrance, suppléer la qualité par le nombre. Elle est plus délicate encore lorsque ces postulantes rachètent les qualités qui leur manquent par les spécieux avantages de la fortune, du rang, de l'influence et des talents.

Mère Saint-Jean ne se laissait pas séduire à ces apparences, à toutes ces raisons trompeuses. Autant elle savait qu'une vertu profonde et solide peut, exceptionnellement, remplacer les dons de la santé, du talent et de la naissance, autant elle était convaincue que ni la richesse, ni la distinction de la naissance et des dons naturels ne peuvent tenir lieu d'une vraie vocation, d'une vertu éprouvée et d'un caractère indulgent, patient et aimable ; que les supérieurs se préparent des embarras et des regrets, en introduisant dans leurs familles religieuses les sujets qui n'y entrent qu'au titre d'une dot opulente ou d'une haute situation dans la société. Cherchant dans la sagesse des Constitutions une garantie qui ne trompe jamais, elle aimait mieux s'en tenir aux sévères précautions tracées par les

Digitized by Google

fondateurs, et elle renvoyait à leurs familles, avec des procédés pleins de douceur et de charité, toutes les postulantes dans lesquelles elle ne trouvait pas les marques d'une vocation véritable et divine.

C'était assurément condamner à un surcroît de travail les vaillantes ouvrières de son petit Institut ; mais Mère Saint-Jean, la première, se multipliait au travail ; et ses filles, dès leur entrée au noviciat, avaient appris d'elle à ne compter pour rien la fatigue dès que le service de la communauté, des œuvres, des enfants, des pauvres et de l'Eglise faisant appel à leur bonne volonté leur demandait d'aller au bout de leurs forces.

Pour elle, à ses travaux déjà accablants, elle ajouta celui d'une classe, et prit gaîment occasion de cette nouvelle occupation pour ne plus paraître au parloir, que dans les cas absolument nécessaires et indispensables. Pour soulager les Sœurs converses, elle prenait sur son sommeil. C'était elle qui arrivait la première à la cuisine, allumait le feu et préparait le déjeuner. Les emplois les plus pénibles étaient ceux qu'elle se réservait : balayer, arracher les mauvaises herbes du jardin, vaquer aux soins les plus grossiers de la maison. Ainsi donnait-elle à ses Sœurs l'exemple du dévouement.

Rongée par les rhumatismes et par de fréquentes douleurs de tête, jamais on ne put obtenir d'elle qu'elle prît aucun soulagement. Elle trouvait même la nourriture commune beaucoup trop délicate pour elle : ses repas consistaient en quelques morceaux de pain, laissés par les pensionnaires sur les tables ou trouvés dans quelque coin, qu'elle détrempait dans les restes du potage servi à ces enfants. Elle couchait sur un grabat qu'elle ne remuait jamais, afin de le rendre plus dur, et elle avait pour

Digitized by Google

habitude invariable de n'être pas plus couverte en été qu'en hiver. Son vêtement était le même pour toutes les saisons. Qui eût pu suivre les détails de cette vie pauvre et austère eût retrouvé dans la Mère Saint-Jean, supérieure d'une communauté déjà étendue et renommée, toutes les pratiques dont nous lui avons vu faire vaillamment l'apprentissage chez les Filles-Noires de Saint-Etienne.

Digitized by Google

CHAPITRE II

PIGNEROL ET ANNECY

1825-1833

Mgr Rey évêque de Pignerol. — Il demande des Sœurs pour sa ville épiscopale. — Les Sœurs Espérance, Fébronie et Pélagie. — Ouverture de l'école à l'évêché. — Deuxième départ de Sœurs de Chambéry. — Lettres-patentes du 10 octobre 1828. — La Communauté s'installe définitivement dans l'ancien couvent des Cordeliers. — Mort de Mère Espérance. — Epreuve de Mère Mélanie. — Autonomie de la Congrégation de Pignerol. — Mgr Rey transféré à Annecy. — Avec le concours de M^me^ de La Rochejaquelein il y appelle six Sœurs de Pignerol et les établit dans le couvent primitif de la Visitation. — Prospérité de la Congrégation d'Annecy.

Nous sommes en 1825, et malgré l'état stationnaire du noviciat de Chambéry, nous allons assister à la fondation d'un nouvel établissement important et lointain. Un devoir de reconnaissance défendait à la Congrégation d'alléguer aucun motif de refus à l'homme qui l'appelait au partage de ses travaux.

C'était Mgr Rey, l'un des plus grands ouvriers apostoliques de nos pays après la Révolution. Né à Mégevette dans les montagnes du Chablais le 22 avril 1770, et devenu successivement, après le rétablissement du culte, vicaire à la cathédrale de Chambéry en 1803, secrétaire de l'évêché en 1805, chanoine titulaire en 1814, vicaire général de Mgr de Solle en 1817, prédicateur incomparable de retraites pastorales en Savoie et en France, il venait

Digitized by Google

d'être préconisé évêque de Pignerol [1], le 24 mai 1824, et sacré le 1er août par Mgr Bigex dans l'église métropolitaine. A peine intronisé sur son siège épiscopal, on l'avait vu descendre dans l'arène de l'action pour combattre avec l'ardeur d'un vaillant soldat du Christ, ne se contentant pas d'être un administrateur prudent et habile, mais voulant avant tout être un sauveur d'âmes.

Or, parmi les nombreuses œuvres réalisées par le zèle de ce serviteur de Dieu, et qui sont racontées dans l'admirable Vie qu'en a écrite M. le chanoine Ruffin [2], une des premières fut l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph pour l'éducation des jeunes filles et le soin des malades. En 1825, Pignerol n'avait pas d'école pour les enfants pauvres, et la direction de l'hôpital confiée à des laïcs avait tout à gagner à passer en des mains religieuses. Mgr Rey tenta de combler cette lacune et d'opérer cette réforme : double entreprise hérissée d'obstacles. A l'accomplissement de la première il manquait local et argent ; devant la deuxième se dressait l'opposition des employés. Mais le saint évêque ne se laissa pas arrêter pour autant. C'était un homme de ressources, parce que c'était un homme de foi et qu'il savait payer de sa personne.

[1] Pignerol, en italien *Pinerolo*, ville des Etats Sardes, à l'entrée de la vallée de Pérouse, chef-lieu d'une province du même nom, et siège d'un évêché suffragant de la métropole de Turin, à 40 kil. S.-O. de la capitale. Cette ville, jadis très forte, était regardée comme la clef de l'Italie ; sa forteresse fut démolie après la paix d'Utrech. Elle fut plusieurs fois soumise à la domination française : au XVIe siècle, au XVIIe, et de 1801 à 1814. Le français est la langue parlée dans une partie du pays, l'arrondissement de Fénestrelles, depuis le col de Sestrières jusqu'à la Pérouse, et l'italien dans le reste de la province.

[2] *Vie de Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy, par M. l'abbé Ruffin, chanoine d'Annecy.* Paris, H. Vrayet de Surcy, éditeur, 1858 ; 1 vol. in-8°, XIV - 555 pages.

Digitized by Google

Il connaissait et estimait les Sœurs de Chambéry. Il les avait aidées de son influence, de ses conseils et parfois aussi de sa bourse. Il demanda le secours de leur dévouement. Comment auraient-elles pu le refuser ? Mère Saint-Jean lui envoya le 8 du mois de novembre les Sœurs Fébronie et Pélagie sous la conduite de Sœur Espérance nommée supérieure, toutes les trois professes et riches de jeunesse. Sœur Espérance, dans le monde Charlotte Vaudey, était née aux Chapelles en Tarentaise ; elle avait pris le saint habit à Chambéry le 7 octobre 1822, âgée de quinze ans seulement, et fait profession le 5 octobre 1824 entre les mains de Mgr Bigex. Sœur Fébronie, dans le monde Pauline Devarnaz-Gros, native de Chêne, avait quitté la livrée du siècle le 28 juin 1823, à l'âge de dix-neuf ans, fait son noviciat à Saint-Jean de Maurienne, et prononcé les vœux à Chambéry le 25 septembre 1825 entre les mains de M. Billiet, vicaire général. Sœur Pélagie, dans le monde Marie Bonnet, était de Chambéry ; admise à la vêture le 2 juin 1822, âgée de seize ans, elle avait fait profession le 11 juillet 1825.

Monseigneur les accueillit comme des anges de Dieu, les installa provisoirement dans une aile de son palais et se chargea de leur entretien, comme pour mettre la Providence en demeure de lui venir en aide.

Dès les premiers jours de décembre, les Sœurs ouvrirent à l'évêché une école gratuite pour les petites filles pauvres : « Des religieuses vouées à l'éducation des filles, dit l'auteur de la Vie de Mgr Rey (page 258), étaient alors une nouveauté au-delà des Monts, et, au lieu d'approbation, l'entreprise de l'évêque ne recueillait d'abord que le blâme ; mais il l'avait prévu et il n'en conçut aucune inquiétude. « L'essentiel, répondit-il à cette occasion, est de savoir que

Digitized by Google

« ce que l'on fait est bon ; après cela, il faut aller en avant « avec la mesure de prudence nécessaire ». « Les fruits ayant fait connaître l'arbre, les préventions tombèrent, et aux premiers blâmes succédèrent les bénédictions ».

Les relations des Sœurs avec le prélat étaient de sa part l'objet d'une bienveillance toute paternelle, et d'une simplicité qu'on est ravi de rencontrer dans un si haut dignitaire et un si éloquent orateur. Mgr Rey ne parlait que difficilement l'idiome populaire de son nouveau diocèse ; au contraire, Mère Espérance s'y était familiarisée en très peu de temps. Or, quand les pauvres venaient à l'évêché prendre part à la distribution de soupe qui se faisait aux frais de l'évêque et par la main des Sœurs, Monseigneur voulant toujours joindre la réfection spirituelle à la nourriture du corps, priait Mère Espérance de changer de rôle avec lui. La bonne supérieure faisait aux pauvres le catéchisme et l'évêque leur servait à manger, et cette interversion des rôles était relevée par tant de grâce et tant d'esprit de la part de l'évêque, tant d'humilité et tant de candeur de la part de la religieuse, qu'elle constituait une attraction de plus pour les pauvres, témoins de cette noble ingénuité, de ces vertus modestes et des charmes que savait revêtir la charité évangélique.

Les premières Sœurs ne suffirent pas longtemps au travail, d'autant plus que l'une d'elles, Sœur Fébronie, était morte prématurément à la peine le 26 janvier 1826. De la maison de Chambéry, Mère Saint-Jean leur envoya du renfort avec les Sœurs Mélanie, Fortunée, Flavie et Stanislas, ces deux dernières novices. Les classes se peuplèrent d'enfants plus nombreuses, on y ajouta un embryon de pensionnat et un noviciat, et le local n'étant plus assez vaste, le saint évêque consentit à réduire encore son loge-

Digitized by Google

ment pour faire place au besoin croissant d'espace. Néanmoins c'était là un provisoire d'où il fallait sortir.

Pour procurer à la Communauté une habitation convenable, « Mgr Rey, lisons-nous dans sa Vie, acheta les masures d'un ancien couvent des Cordeliers avec son pourpris ; l'église, ancienne sépulture des princes d'Achaïe, n'était plus qu'une ruine ; son emplacement fut converti en jardin. Pour faire des autres ruines un édifice propre à son dessein, il eut à supporter des dépenses qui eussent effrayé un homme moins confiant en la Providence divine ». Pour y faire face, il n'hésita pas à vendre une croix pectorale et un anneau pastoral enrichis de diamants, dons précieux qu'il avait reçus de la munificence royale de Charles-Félix, l'un à l'occasion de l'oraison funèbre de Louis XVIII, l'autre à l'occasion d'une retraite prêchée aux Chevaliers des Saints Maurice et Lazare. Il retira de ces deux objets près de 12.000 francs, somme bien inférieure à celle qui lui était nécessaire. La Providence, sur laquelle il avait compté, suscita des bienfaiteurs de son œuvre. Les illustres familles d'Albarette, de Rora, la comtesse de Macel, la marquise de Prié, des ecclésiastiques, entre autres l'abbé Nicolo, l'aidèrent, par leurs offrandes, à acquitter le reste de ses dettes.

Entre temps, Monseigneur sollicitait auprès du Souverain pour sa Congrégation naissante l'autorisation « d'acquérir et de posséder des biens de tout genre et à titre quelconque ». Cette faveur lui fut accordée le 10 octobre 1828, en conformité des Patentes royales du 23 septembre 1823 citées plus haut ; et cinq jours après, le 15 octobre, fête de sainte Thérèse, les Sœurs furent installées dans leur nouvelle demeure. Le généreux prélat les y conduisit processionnellement, suivi des magistrats de la ville, des admi-

Digitized by Google

nistrateurs de la province et d'une nombreuse assistance. L'humble communauté, objet de tant d'honneurs, comprenait: la Supérieure, Mère Espérance, les Sœurs Mélanie, Flavie, quatre novices, deux postulantes et huit pensionnaires. Avec les clefs de la maison, elles reçurent de leur Père le contrat qui leur en assurait l'usage et la propriété, à la condition qu'elles se dévoueraient aux pauvres, selon les Règles de leur admirable Institut.

Après ses allégresses, la maison de Pignerol devait avoir ses douleurs, et c'était la Supérieure elle-même qui allait lui faire éprouver le plus cruel des deuils. Un dimanche, les offices s'étant prolongés au-delà de l'heure ordinaire, la communauté ne rentra que fort tard pour le repas. Les aliments avaient eu le temps de se refroidir, et, par malheur, dans le vase de cuivre où ils avaient été préparés. Mère Espérance, si bien nommée, semblait il, par les longs et intelligents services qu'elle promettait, commence par servir les Sœurs, et ne se réserve que le fond du vase qui s'était imprégné de vert-de gris. Aussitôt elle est prise de convulsions déchirantes dans les entrailles ; les médecins accourent et s'efforcent de neutraliser les terribles conséquences de l'empoisonnement, mais tous les soins furent inutiles. La pauvre malade, soulagée par le traitement, languit durant quelques mois sans reprendre ses forces et finit par succomber.

Une autre épreuve vint à bref délai.

Sœur Mélanie, dans le monde Caroline Jarrin, avait recueilli des mains expirantes de Mère Espérance la houlette de supérieure. Fille de M. Louis Jarrin et de M^me^ Marie Bonne, des Echelles, elle avait suivi à Saint-Joseph sa sœur Annette que nous avons rencontrée déjà dans la fondation de Saint-Jean de Maurienne ; elle y avait pris

Digitized by Google

l'habit le 28 juin 1823, à l'âge de vingt-un ans, prononcé les vœux religieux le 11 juillet 1825 entre les mains de M. Rochaix, et avait été envoyée à Pignerol à la tête du deuxième groupe parti de Chambéry. Sa jeunesse, sa santé robuste, ses talents, sa vertu présageaient une carrière longue, édifiante, féconde en œuvres, et les Sœurs reportaient sur elle, avec bonheur, le respect, la confiance, l'amour dont elles avaient entouré la regrettée Mère Espérance.

Un jour, Sœur Mélanie se fit une entorse; elle y prit d'autant moins garde que cet accident, léger en apparence, procédait simplement d'un faux pas; mais le mal empira, et en vint à ce degré de gravité que l'amputation de la jambe malade fut jugée nécessaire. Mère Mélanie subit la redoutable opération; et désormais, au lieu de cette agilité si vive, de cette vigueur infatigable qui embellissaient ses premières années, on la vit, appuyée sur une jambe artificielle, vaquer péniblement à ses laborieuses fonctions, traîner le fardeau de son infirmité, comme un prisonnier traîne le poids de sa chaîne et de son boulet. Seule, l'amoureuse soumission de sa volonté à la volonté de Dieu allégeait le faix de ses entraves et de ses souffrances. Mais combien affligeant était ce spectacle pour les Sœurs qui voyaient pour la seconde fois, en peu de temps, leur Mère si douloureusement frappée !

Le sort de la communauté de Pignerol devait être le même que celui des fondations de Turin et de Saint-Jean-de-Maurienne; c'est-à-dire que, établie dans un autre diocèse, et à une grande distance de la maison-mère, il était naturel qu'elle se créât un noviciat, et qu'elle se recrutât dans le pays auquel elle donnait son dévouement. Elle devint donc, selon la Règle primitive, le centre indépendant d'une

Digitized by Google

Congrégation diocésaine placée sous la dépendance immédiate de l'évêque. Elle eut dès lors, quoique fille de Chambéry, sa vie à part. Toujours vivante aujourd'hui et prospère, elle a fondé divers établissements dans le diocèse, et en dehors. Leur histoire n'appartient pas à nos Chroniques. Nous n'y entrerons pas. Faisons toutefois une exception pour la fondation d'Annecy, à l'origine de laquelle se trouvèrent d'abord deux Sœurs sorties du noviciat de Chambéry.

En 1832, la province ecclésiastique de Savoie passa par un grand deuil et une poignante inquiétude. Le 14 mars, mourait plein de jours et de mérites éclatants Mgr de Thiollaz, l'ancien vicaire général du diocèse concordataire de Chambéry et de Genève, le premier évêque d'Annecy depuis le rétablissement de ce siège en 1822. Quel allait être son successeur ? Qui serait choisi par le Roi pour recueillir le lourd héritage de cette mitre puissante et glorieuse ? On se le demandait avec anxiété. Assurément nul n'en était plus digne que l'évêque de Pignerol qui, écrivant à Mgr Billiet, évêque de Maurienne, le 16 mars, au sujet de cette perte irréparable, disait : « Il apparaîtra un jour comme un géant au milieu de la génération qui fut témoin de ses œuvres et de son immense capacité ». Aussi n'y avait-il qu'une voix dans l'épiscopat savoyard, le clergé, le peuple et la cour pour acclamer Mgr Rey. Le Roi nomma Mgr Rey. Préconisé par Grégoire XVI le 2 juillet 1832, il fit son entrée solennelle à Annecy le 2 octobre suivant.

Le zélé pontife, âgé de soixante-deux ans révolus, n'avait point perdu la belle ardeur apostolique de sa maturité. Eclairé par le programme de son prédécesseur et par l'expérience de huit années d'épiscopat, son regard

Digitized by Google

embrassa promptement les besoins de son nouveau diocèse et son cœur dévoué n'eut plus de repos qu'il n'eût réalisé les institutions propres à procurer la gloire de Dieu et le salut de ses ouailles. Nous n'avons à nous occuper ici que de l'éducation des jeunes filles. Mgr Rey avait trop bien vu à Pignerol les avantages que retire la société de l'éducation chrétienne des petites filles par des religieuses pour ne pas diriger ses premiers efforts vers le développement des écoles populaires qui, sans exclure d'autres concours estimés, seraient confiées aux Sœurs de Saint-Joseph. L'œuvre du reste était fortement ébauchée. Des Sœurs de Saint-Joseph, de la maison de Lyon, s'étaient établies à Evian en 1822, à Megève et à Sallanches en 1828. Mgr de Thiollaz les avait approuvées. Il avait même arrêté de les introduire à Annecy. Mais il mourut sans avoir exécuté son projet, entravé peut-être qu'il fut par les conclusions de son esprit inflexible, par trop méthodique et prudent à certaines heures : « Je ne les adopterai dans le diocèse, lit-on dans son *Agenda*, qu'à la condition stricte qu'elles se borneront à apprendre le catéchisme, à lire, à écrire, l'arithmétique et les ouvrages manuels sans autre instruction quelconque plus relevée, ne voulant ni introduire des dames à rentes, ni nuire à la grande Visitation, ni sortir les Sœurs de leur état. Elles devront, outre cela, s'obliger à dépendre de la supérieure de l'établissement que je désire former à Annecy, comme un centre auquel toutes les maisons devront correspondre ».

A Mgr Rey, plus confiant dans la Providence, et plus ouvert au vent du large qui poussait les enfants du peuple à conquérir une instruction plus appropriée aux aspirations des temps nouveaux, il était réservé de faire aboutir, dans toute son ampleur, ce généreux dessein. Et ce fut une

Digitized by Google

grande dame, de vieille aristocratie française, que Dieu envoya comme un instrument non moins actif que docile pour le succès de l'entreprise.

Mme la comtesse de La Rochejaquelein, née de l'illustre famille des Duras, veuve à dix-huit ans du prince de Talmont, mariée en secondes noces au chef des de La Rochejaquelein, avait connu, dans les premières années de leur arrivée à Aix-les-Bains, les Sœurs de Saint-Joseph, et elle s'était liée d'une étroite amitié avec Mère Saint-Jean. Dans ses divers voyages en Savoie, elle n'avait jamais manqué l'occasion de visiter sa pieuse amie, et elle entretenait avec elle une correspondance dont la piété et la charité étaient l'objet, et dont la confiance mutuelle était le charme. Au commencement de 1833, Mme de La Rochejaquelein, que des causes politiques avaient obligée à sortir de France et à prendre le chemin de l'exil, s'était fixée à Genève. Apprenant que le célèbre Père de Mac-Carthy prêcherait la station quadragésimale d'Annecy dans l'église Saint-Maurice, elle alla prendre une habitation momentanée aux portes de cette ville afin de suivre les prédications de l'éloquent jésuite. Or, chaque fois qu'elle se rendait aux sermons, elle était entourée dans les rues par une foule d'enfants qui sollicitaient ses aumônes. En les leur distribuant, elle s'apitoyait beaucoup moins sur leur pauvreté que sur l'abandon où elle les voyait grandir, que sur le malheur de leurs jeunes âmes inévitablement condamnées à devenir la proie de l'ignorance, de la paresse, de la licence et de tous les désordres qui pullulent partout où la discipline chrétienne ne réfrène pas les instincts de la nature déchue. Naturellement, le sort des filles excitait un intérêt plus vif dans le cœur de la noble dame. Le souvenir d'Aix-les-Bains et de Chambéry l'obsédait comme une sollicitation cons-

Digitized by Google

tante. Enfin, elle crut entendre dans ses propres émotions un appel du Dieu qui veut bénir et sanctifier les enfants, et elle se résolut à écrire à Mère Saint-Jean pour créer à Annecy les écoles en faveur des petites filles pauvres.

Sa haute raison la persuada cependant qu'il ne convenait pas de faire une pareille démarche, sans avoir obtenu auparavant l'agrément de l'évêque diocésain. Mme de Laremont (c'était le nom sous lequel elle s'était présentée à Annecy comme à Genève) ne connaissait pas Mgr Rey. Des informations prises à des sources sûres lui apprirent et la magnanime simplicité du pontife, et la largeur de son grand cœur et les œuvres qu'il avait établies à Pignerol avec le concours des Sœurs de Saint-Joseph pour l'éducation de l'enfance; c'était donc, par excellence, l'homme fait pour seconder le projet de sa charité. Elle adresse à Monseigneur une lettre et une offrande, le priant d'accepter cette première obole pour aider au prompt établissement, à Annecy, d'une école de petites filles pauvres, sous la direction des Sœurs de Saint-Joseph.

Non content de répondre avec empressement par une lettre chaleureuse à Mme de Laremont, le zélé prélat voulut la visiter, et bientôt la confiance la plus religieuse s'établit entre ces deux vénérables personnages que nous allons voir unir leurs efforts et leurs ressources au profit d'une fondation non moins désirée par l'un que par l'autre.

Monseigneur avait déjà jeté son dévolu sur les Sœurs de Pignerol. Il en demanda cinq. La Supérieure lui envoya les Sœurs Fortunée, partie huit ans auparavant de Chambéry, Joséphine Rey, propre nièce du prélat, Polyxène Perron, Angélique Gougain et Marthe Gougain, converse. Arrivées à Annecy le 7 mai 1833, elles descendirent à l'évêché, où les classes s'ouvrirent peu après dans les

Digitized by Google

grandes salles de l'aile gauche. Le 10 juillet de cette même année, sur une nouvelle demande de Mgr Rey, une sixième Sœur vint de Pignerol, qui portait le nom de Sœur Flavie [1]. Trois mois après, les quatre communautés fondées dans le diocèse par la Maison de Lyon : Evian, Megève, Sallanches et Thorens, se réunirent à Annecy pour les exercices de la retraite qui se donna le 5 octobre, et fusionnèrent avec celle de la ville épiscopale.

Au commencement de 1835, le nombre des religieuses s'élevait à vingt-deux et celui des enfants à près de trois cents. Il devenait nécessaire de se transporter ailleurs. On n'avait pas attendu jusque-là pour y penser. L'évêque et Mme de La Rochejaquelein avaient décidé d'acheter le couvent primitif de la Petite Visitation, appelé aussi Maison de la Galerie, aliéné à la Révolution. L'acquisition, pratiquée par fractions successives en raison de la variété des propriétaires, ne fut consommée, dans sa totalité, qu'en 1836. Mgr Rey y conduisit avec une sainte allégresse son heureux bercail. Et c'est là, au berceau même de l'Ordre admirable fondé par saint François de Sales, tout parfumé encore des vertus de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, que la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy a eu l'inappréciable bonheur d'établir son noviciat et sa maison-mère.

Désormais le diocèse d'Annecy, si fécond en vocations

[1] Cette vénérée Sœur « modèle des saintes religieuses », dans le monde Marie-Thérèse Gonthier, fille de Pierre, naquit à Queige (Savoie), le 6 mai 1808. Elle entra le 10 janvier 1824 au pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, où elle fut reçue par la bonne Mère Saint-Jean dont l'air de sainteté frappa la nouvelle arrivée. Le 3 mars 1825, elle prit le saint habit à Chambéry et partit l'année suivante pour Pignerol, où elle prononça ses vœux. Elle mourut à la maison-mère d'Annecy le 17 août 1883.

Digitized by Google

religieuses, députera de ses deux cent soixante-dix-neuf paroisses de nombreux essaims de vierges qui peupleront l'enceinte préparée par la générosité du digne évêque. De là, pénétrées de l'esprit apostolique, ces vierges dévouées s'en iront sur toutes les collines et dans toutes les vallées de cette pittoresque contrée distribuer aux petits enfants le pain de l'éducation chrétienne. Elles iront plus tard, à mesure que leur nombre s'accroîtra, jusque dans les Indes orientales, où elles partageront les travaux des missionnaires de Saint-François de Sales, leurs compatriotes et leurs frères. Mais les entreprises de leur zèle appartiennent à leurs propres Chroniques, et nous ne commettrons pas le larcin de leur en dérober la gloire. Pourtant les Annales d'Annecy et les nôtres auront un jour une page commune : car ce sera de concert que les deux Congrégations partiront pour les Indes orientales et y fonderont à Vizagapatam le premier établissement de leur Institut en dehors de l'Europe.

Digitized by Google

CHAPITRE III

MOUTIERS EN TARENTAISE
1825

M. Bal sénateur honoraire du Sénat de Savoie et M. Passy curé-archiprêtre de Moûtiers. — Appel des Sœurs. — M. Bal donne une maison, un jardin et un capital. — Sœur Constance et Sœur Victoire. — Ouverture de l'école gratuite pour les petites filles pauvres. — Œuvres de zèle et de charité. — L'école payante — Sœur Fortunée et Sœur Marie-Joseph. — Lettres-patentes du 6 juin 1827. — Mgr Rochaix évêque de Tarentaise. — Séparation de Chambéry. — Noviciat et développement de la Congrégation de Moûtiers.

Toutes les provinces du Duché voulaient participer au bienfait des écoles chrétiennes pour les petites filles pauvres que la vénérable Mère Saint-Jean et ses compagnes avaient apporté à Chambéry, sa capitale. Après la Maurienne, après Pignerol rattaché à la Savoie par la communauté du même sceptre royal, et d'où devait s'envoler l'essaim qui constitua la ruche d'Annecy, ce fut Moûtiers chef-lieu de la Tarentaise qui appela les Sœurs de Saint-Joseph. L'initiative de cet appel partit d'un magistrat non moins distingué par son talent que par sa religion, M. Bal, sénateur honoraire du souverain Sénat de Savoie, dont la mémoire est demeurée en vénération dans sa ville natale.

M. Bal, en vrai chrétien, plaçait les intérêts de l'ordre moral et de la religion au-dessus des avantages matériels ; il avait compris qu'on ne saurait procurer à un peuple un bien plus précieux que celui de l'éducation, de l'élévation morale, de l'inoculation des principes et des vertus du

Digitized by Google

christianisme. Il communiqua ses vues à l'homme qui était le mieux fait pour les comprendre et pour en faciliter la réalisation, M. l'abbé Jacques Passy, curé-archiprêtre de Moûtiers, son ami et comme lui le véritable ami des pauvres et du peuple. Dès lors, le projet fut arrêté, et il ne fut plus question que de réunir les moyens d'exécution.

M. Bal donna au futur établissement une maison et un jardin situés en rue Sainte-Marie : c'était l'abri assuré à la communauté. Il fallait de plus des fonds pour l'entretien des pieuses maîtresses. M. Bal donna dix mille francs, dont la rente, en ces temps-là, pouvait à peu près suffire aux modestes dépenses des Sœurs. Ainsi ce digne chrétien préparait aux générations successives de sa ville natale le don gratuit de l'instruction chrétienne. Que d'autres conservent à la postérité les noms des architectes qui ont élevé les grands édifices, tracé les places publiques ou érigé des statues et des arcs indestructibles ; des ingénieurs qui ont percé les montagnes et ouvert les grandes voies de communication ; loin de les blâmer, nous les louons, car tout ce qui facilite les relations commerciales, tout ce qui embellit la vie sociale, mérite la reconnaissance des hommes. Mais nous avouons ingénûment que notre estime est plus profonde, notre reconnaissance plus vive envers l'homme qui a posé la première pierre d'une école chrétienne. Aussi regardons-nous comme un devoir d'insérer dans nos Chroniques le témoignage de gratitude et de vénération que la Ville de Moûtiers rendit à cet homme de bien décédé le 5 août 1831, en lui consacrant dans le *Journal de Savoie*, n° du 13 août, l'éloge nécrologique suivant :

Toutes les classes des habitants de Moûtiers déplorent la perte qu'elles viennent de faire en la personne de M. le sénateur honoraire Jean-Marie Bal ; les personnes aisées

Digitized by Google

regrettent l'homme vertueux et à bon conseil, les pauvres un père, et tous un modèle à suivre.

La vie publique de M. Bal a été des plus honorables. Déjà magistrat avant la Révolution, il fut appelé au Bureau de M. l'Avocat-Fiscal-Général au Sénat de Savoie, à l'époque de la Restauration. Cependant, déjà alors d'un âge avancé, il ne put se décider à quitter Moûtiers. La première magistrature de la province lui fut confiée. Quelques années après, il demanda et obtint sa retraite, avec le titre de sénateur honoraire. Pendant tout le temps qu'il a été chargé d'administrer la justice, il a donné des preuves non équivoques d'une grande capacité et de la plus parfaite intégrité.

Mais c'est surtout dans sa vie privée que M. Bal s'est acquis l'estime générale, l'amour des pauvres, la considération des riches et la vénération de tous. Aussi zélé pour notre Sainte Religion que les fidèles de la primitive Eglise, comme eux il en pratiquait toutes les vertus et en observait d'une manière édifiante et rigoureuse tous les préceptes. Portant au plus haut point l'abnégation de lui-même et des biens de ce monde, il s'est dépouillé, de son vivant, d'une forte partie de sa fortune pour faire des dotations, dans l'intérêt de la ville ; car c'est à ses libéralités que Moûtiers doit les établissements des Sœurs de Saint-Joseph et des Frères de la Croix, pour l'enseignement gratuit de la jeunesse des deux sexes, bienfaits dont cette ville sera pour toujours reconnaissante. M. Bal ne s'est pas borné là : déjà, il y a plus de vingt ans, il a donné gratuitement à la petite commune de la Saulce des biens du produit annuel d'environ 500 francs, pour qu'elle pût entretenir un recteur.

Sentant depuis quelque temps ses forces s'affaiblir, il a encore remis de la main à la main aux administrateurs de l'hospice une forte somme, pour les intérêts annuels être employés à loger, nourrir et entretenir un pauvre et à donner chaque année dix paires de souliers forts à dix pauvres externes. M. Bal a plus fait encore : depuis de longues années,

Digitized by Google

n'ayant point d'enfants et jouissant d'une certaine aisance, il aurait pu vivre tranquille, pour lui, libre de soins ; mais son humeur bienfaisante et sa charité lui en auraient fait un sujet de reproche. Il a constamment travaillé comme avocat, jusqu'à ses derniers moments, et il distribuait aux pauvres tous les honoraires considérables qu'il gagnait si légitimement. Quoique M. Bal mit de grands soins à cacher ses bienfaits, la reconnaissance ne les a pas laissé ignorer.

Telle fut la vie privée de M. Bal; elle a excité l'admiration, et la Ville de Moûtiers doit en rendre hommage public à sa mémoire.

Les propositions de M. le sénateur Bal et de M. l'archiprêtre Passy furent agréées de Mgr Bigex, archevêque de Chambéry; et le 25 novembre 1825, Mère Saint-Jean conduisit à Moûtiers l'humble communauté qui allait prendre possession, à son chef-lieu même, de la province de Tarentaise, autrefois siège d'un archevêché, célèbre par ses grands évêques, ses saints et les traditions belliqueuses des fiers Centrons. Les conquérantes d'un nouveau genre étaient deux pauvres et faibles vierges consacrées au Dieu de la lumière et de la paix : on les nommait Sœur Constance et Sœur Victoire.

Sœur Constance, dans le monde Benoîte Perret, était née à Lyon; elle avait pris le saint habit à Chambéry le 19 avril 1819 et fait profession le 1er mars 1821 entre les mains de M. Billiet, vicaire général ; elle avait trente-cinq ans, et avait exercé déjà la charge de supérieure dans l'établissement de Rumilly. Sœur Victoire, dans le monde Madeleine Depoisier, née à Thônes en Haute-Savoie, était âgée de trente-un ans. Ces deux religieuses n'avaient cessé depuis leur entrée dans la Congrégation d'être des modèles par une remarquable observance des saintes règles,

Digitized by Google

par une grande ferveur de piété, et surtout par une mortification si austère que l'on croyait retrouver en elles la sévérité des anciens anachorètes. Elles apportaient donc à la Tarentaise la trempe d'âme qui s'harmonisait le mieux avec la nature du pays, et la modicité des ressources de la fondation.

Elles furent reçues avec les démonstrations de la sympathie la plus vive, par M. Bal, qui voyait dans leur arrivée la réalisation de ses rêves généreux, par M. le curé Passy qui devint leur Supérieur jusqu'à sa mort, par MM. les administrateurs de la ville, et plus encore par la population qui, avec la perspicacité de son bon sens, entrevoyait une nouvelle ère de foi chrétienne, de mœurs plus pures, d'instruction plus répandue, de soulagement pour les pauvres et de soins plus dévoués pour les malades. Ce fut un jour d'allégresse pour ce peuple religieux, et d'heureux présage pour les Sœurs.

Moûtiers n'avait pas moins que les autres villes, où ces Chroniques nous ont conduits précédemment, subi l'effet désastreux de la Révolution. Le temps n'était plus sans doute, nous venons de le voir, où le Conseil général de la commune de Mont-Salins, comme on disait alors, décoré d'écharpes, se rendait au faubourg de la Madeleine et y livrait aux flammes, « au milieu de la garde nationale et de la foule », les archives et les livres de l'Archevêché, du Chapitre, des couvents des Cordeliers, des Capucins et des Clarisses ; où, après avoir fermé Grand-Séminaire et Collège, il ne trouvait rien de plus efficace pour propager l'instruction publique que la lecture des lois et décrets de la Convention dans la cathédrale de Saint-Pierre transformée en Temple de la Raison ; où, terrorisant, au nom de la liberté, de vieilles religieuses traînées du cloître à sa barre,

Digitized by Google

il les contraignait à prêter le serment d'Albitte, à réprouver leurs vœux comme attentatoires à la nature, et à jurer de ne jamais parler religion sous peine d'être déclarées suspectes et traitées comme telles [1]. Oui, ces temps lugubres étaient bien loin. Mais depuis le rétablissement de l'ordre, et même depuis le retour de la royauté nationale, en 1815, rien de sérieux n'y avait encore été essayé pour l'éducation de la jeunesse des deux sexes appartenant aux classes laborieuses. D'ailleurs, cette petite ville n'avait pas encore recouvré l'importance intellectuelle et morale que lui a rendue le rétablissement de son siège épiscopal. Ce ne fut qu'en 1826 que Mgr Martinet, sacré à Chambéry le 19 mars, renoua la chaine rompue des évêques de Tarentaise.

Les Filles de Saint-Joseph étaient habituées à tirer de l'ignorance les pauvres enfants du peuple négligés et incultes; dans ce genre de restauration, elles avaient acquis une habileté à laquelle rien ne résistait ; et ce fut à la satisfaction générale qu'elles ouvrirent, dans leur modeste maison, une école gratuite pour les jeunes filles. A peine étaient-elles installées que la Providence leur envoya une compagne, qui vint leur demander l'habit des Converses; elles l'accueillirent avec d'autant plus de joie, que cette nouvelle venue, marquée au coin d'une véritable vocation, complétait le nombre légal de leur petite communauté. Sœur Christine — elle fut ainsi nommée — fut naturellement chargée des soins du ménage, ce qui permit aux deux Sœurs voilées de s'adonner entièrement aux œuvres de l'éducation et de la persévérance. Car, outre les élèves dont leurs classes étaient remplies, d'autres jeunes filles

[1] V. Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, t. III, documents LXXXIX-XCVIII.

Digitized by Google

plus âgées, quelques-unes de vingt à vingt-cinq ans, venaient chercher auprès d'elles des leçons de vertu. Après avoir employé les six jours de travail au soin si pénible des classes, les charitables Sœurs consacraient le dimanche à instruire et à diriger la jeunesse pieuse, qui se faisait un bonheur de se grouper autour d'elles. Infatigables, elles se multipliaient encore pour porter aux pauvres des secours et des consolations, et pour prodiguer aux malades indigents tous les soins du plus maternel dévouement. Et cependant leur pauvreté ne cessait pas d'être étroite, souvent douloureuse, quelquefois extrême, lorsqu'elles avaient prélevé sur leurs très modiques ressources la part toujours large qu'elles se plaisaient à faire aux pauvres.

Des fruits abondants de bénédiction commencèrent à récompenser tant de sacrifices : l'année n'était pas écoulée qu'il fallut ouvrir une classe pour les enfants des familles aisées. Sur la fin de 1826, Sœur Constance, dont la santé était compromise, fut rappelée à Chambéry. Sœur Victoire lui succéda dans la direction de la communauté, et Mère Saint-Jean lui envoya deux aides : Sœur Marie-Joseph et Sœur Fortunée.

Sœur Fortunée n'eut pas le bonheur de persévérer. Plus préoccupée des talents qui brillaient en sa personne, que de l'acquisition des vertus solides qui lui manquaient, elle nourrissait une vaine ambition qui la poursuivit dans les différents postes où les supérieurs l'envoyèrent. En vain l'éloignait-on des pièges que la vanité faisait naître sous ses pas, en vain passait-elle à d'autres maisons, l'orgueil lui suscitait partout les mêmes dangers. Enfin, elle quitta la Congrégation, avec dispense de ses vœux, et après de tristes péripéties et des humiliations qui étaient le juste châtiment de sa superbe, elle alla finir ses jours à Lyon, dans

Digitized by Google

un Asile de charité, où elle eut le mérite de reconnaître ses fautes et de se réconcilier avec Dieu.

Bien différente fut la carrière de sa pieuse compagne, Sœur Marie-Joseph, dont nous avons rencontré le nom au Livre IV de ces Chroniques, et qui fut une des trois premières postulantes qui entrèrent en 1817 au Noviciat de Chambéry. Née à Chambéry de la famille Bourille, elle avait été directrice du Refuge de Turin, puis supérieure d'Aix-les-Bains, et s'y était montrée un modèle de régularité et de ferveur. Profondément humble et défiante d'elle-même, elle avait la docilité d'un enfant envers ses supérieurs et la plus aimable condescendance envers ses sœurs. Son abandon absolu entre les mains de Dieu n'était pas moins admirable ; il entretenait dans son cœur un calme céleste et, sur sa physionomie, une sérénité qui rayonnait autour d'elle. Sa réponse à toutes les épreuves, « *Dieu le veut* », écartait tous ces nuages qui, dans des âmes moins soumises, attristent la résignation et lui ôtent ses consolations et ses charmes. Avec cette paix que donne la soumission filiale, elle était sans cesse aiguillonnée par la soif des mortifications et des humiliations ; et c'était dans ses longues communications avec le Dieu de l'Eucharistie qu'elle puisait cette sainte ardeur de souffrir, à l'exemple de Celui qui s'est anéanti pour nous jusqu'à la mort :

« Cette bien-aimée Sœur, nous écrit la communauté de Moûtiers, après avoir fondé l'établissement de Bozel, en 1829, fut atteinte, l'année suivante, de la douloureuse maladie qui devait nous la ravir ; mais les progrès du mal furent assez lents pour lui donner encore, pendant trois années, l'occasion d'épurer sa vertu, et de manifester son héroïque patience. La mort la plus édifiante

Digitized by Google

mit fin à ses longues souffrances dans sa chère maison de Bozel, le 4 avril 1834. Elle laissa à cette paroisse, à Moûtiers et à toute la Congrégation une mémoire vénérée. Plusieurs années après, des travaux exécutés dans le cimetière ayant dirigé les instruments des ouvriers jusqu'à la fosse où reposaient les restes de la pieuse défunte, ils furent bien étonnés de trouver son cercueil intact, comme s'il n'eût été déposé que depuis quelques jours. La curiosité leur inspira d'ouvrir la bière et de contempler la dépouille de cette vierge qui avait répandu pendant sa vie un si délicieux parfum de sainteté. Oh ! surprise. Le corps de Sœur Marie-Joseph était entièrement conservé, ainsi que les vêtements qui le couvraient. Les Sœurs de la communauté furent appelées ; elles aussi virent, de leurs propres yeux, cette étonnante conservation ; et ayant voulu prendre, comme une relique, la croix de profession que la Sœur portait sur sa poitrine, elles ne purent la détacher et furent obligées de couper le cordon, tant le travail de la décomposition avait eu peu de prise sur tout ce qui restait de l'angélique religieuse ».

Les relations de la colonie de Moûtiers avec la maison-mère suivirent le sort de toutes les communautés établies en dehors du diocèse de Chambéry. Le droit diocésain, l'éloignement, peut-être aussi la condescendance de la R^de^ Mère Saint-Jean, l'acheminaient lentement à détacher son administration et son recrutement de l'autorité centrale. Les Lettres-patentes de Charles-Félix en date du 6 juin 1827 approuvant l'établissement et l'autorisant à acquérir et à posséder des biens à titre quelconque, conformément aux Patentes Royales du 23 septembre 1823, précipitèrent la séparation. Elle fut consommée par l'arrivée de Mgr Rochaix succédant, le 17 avril 1828, sur le siège de Taren-

Digitized by Google

taise, à Mgr Martinet nommé archevêque de Chambéry. Il fut alors décidé qu'un noviciat serait ouvert à Moûtiers et que la communauté demeurerait sous la juridiction exclusive de l'ordinaire. La fête de la Visitation de la même année, 2 juillet 1828, vit la première cérémonie de vêture et de profession : elle eut lieu dans l'église de Sainte-Marie alors paroissiale, sous la présidence de M. Passy, devenu vicaire général, en présence de prêtres nombreux et d'une foule pieuse accourue pour être témoin d'une solennité aussi touchante et aussi nouvelle.

Protégée par la sage direction et la générosité de tous les évêques de Tarentaise, recommandée par l'estime du clergé et des administrations civiles, entourée de la vénération des populations, la Congrégation de Moûtiers — qui du reste eut la fortune de n'être jamais entravée dans sa marche en avant par le voisinage de communautés similaires — s'accrut rapidement. Nous ne l'accompagnerons pas dans les étapes de cette admirable expansion. Nous dirons seulement, pour clore ce chapitre par une vue d'ensemble, qu'en 1831, elle abandonna la maison devenue trop étroite de M. Bal pour se transporter dans le local si avantageux qu'elle occupe actuellement près de la cathédrale ; qu'en 1854, elle envoya dans l'Amérique du Nord un groupe de ses filles les plus ardentes ; et qu'au cours du siècle, elle remplit peu à peu le diocèse de ses œuvres hospitalières et scolaires. Dans chacun de ces foyers, elle a eu le bonheur de compter des âmes d'élite dont les noms mériteraient d'être inscrits sur les tablettes de l'histoire pour l'édification des fidèles et pour l'exemple des religieuses à venir.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

FONDATION DE MONTMÉLIAN
1er mai 1830

La ville de Montmélian. — M. Grosset curé-archiprêtre de la paroisse et les autorités municipales demandent des religieuses pour la direction d'une école et de l'hôpital. — Sœur Astérie, Sœur Cécile et Sœur Anne. — Deux bienfaiteurs insignes de Montmélian : M. Philibert Rosaz et M. le comte Pillet-Will. — M. l'abbé Pajean successeur de M. Grosset. — Il essaye de fonder les *Sœurs du Saint-Cœur de Marie*, et leur confie ses œuvres d'enseignement. — Mgr Billiet refuse son approbation au projet. — Les œuvres ébauchées passent aux mains des Sœurs de Saint-Joseph. — Mlle Vallin. — Développement de la communauté de Montmélian.

APRÈS la fondation de la communauté de Moûtiers, nous restons cinq ans sans voir sortir de Chambéry aucune nouvelle colonie. Mais en 1830 nous assistons à l'ouverture d'un nouvel établissement, puis successivement à trois autres dans un court espace de temps.

Le premier eut lieu dans la petite ville de Montmélian, distante de Chambéry de 15 kilomètres. Tous les voyageurs que le chemin de fer conduit de France en Italie par la voie du Mont-Cenis remarquent, en passant, le mamelon qui s'élève sur la rive droite de l'Isère, à l'entrée supérieure de la vallée du Grésivaudan, et qui porte encore les ruines de l'ancien fort de Montmélian. Ce château bâti sur un rocher isolé et escarpé fut longtemps regardé comme une place imprenable, la meilleure des Etats de Savoie. C'est dans le siège qu'il en fit en 1600 que Henri IV, pensant être tué par un boulet qui le couvrit de terre et de

Digitized by Google

cailloux, donna spontanément un signe de foi catholique en faisant le signe de la croix. Pris par l'armée de Louis XIV en 1705, le fort fut démoli et ne fut pas rétabli. De sa double enceinte, de ses bastions, de son donjon, de ses vieilles et puissantes tours, il ne reste plus que quelques pans de murs rongés par le temps et par le talon des touristes qui vont y jouir, pendant les belles journées d'été, de l'aspect lointain et grandiose du Mont-Blanc. La ville se développe autour de la base du mamelon et descend en pente rapide jusqu'au pont jeté sur l'Isère. L'ancienne importance militaire de cette place forte, sa position au centre d'un canton plantureux dont elle est le chef-lieu, le groupement de ses maisons dans un espace resserré qui lui conserve l'aspect d'une cité, le caractère primesautier de ses habitants ont imprimé au nom de Montmélian un relief que n'ont pas d'ordinaire les bourgs d'une population inférieure à 1.200 âmes.

Montmélian avait besoin des Sœurs, d'abord pour l'éducation des filles, puis pour la direction d'un petit hôpital, qui avait survécu aux dilapidations de la Révolution et qui était alors restreint à quelques lits [1]. M. l'abbé Grosset, curé-archiprêtre de la paroisse, après s'être concerté avec les autorités municipales, s'adressa à la R^de^ Mère Saint-Jean,

[1] A qui voudrait voir dans nos jugements sur les dilapidations de la Révolution en Savoie un parti pris de dénigrement, et sur la valeur du service des Religieuses dans les hôpitaux l'effet d'une admiration de commande, nous opposons le témoignage suivant d'un laïc contemporain, M. de Verneilh, préfet du département du Mont-Blanc, de première autorité par conséquent : « Les établissements de bienfaisance du département ont été en général mal administrés, suite naturelle du désordre qui avait prévalu dans ces derniers temps. Les nouvelles administrations ne négligent rien pour réparer les maux du passé, elles sont dignement secondées par ces filles charitables, *pieuses messagères que la religion députe près de l'infortune, que pendant un*

Digitized by Google

et lui demanda trois religieuses. Mère Saint-Jean accueillit avec empressement sa demande, et désigna les Sœurs Astérie, Cécile et Anne. Sœur Astérie, dans le monde Marie-Antoinette Grivel, née à Samoëns, avait pris l'habit à Chambéry le 12 juillet 1821, et fait profession le 9 janvier 1823, entre les mains de M. Rochaix. Elle avait quarante-deux ans ; elle fut nommée supérieure et devait s'occuper spécialement du soin des malades, avec l'aide de la converse, Sœur Anne, attachée aussi aux offices domestiques ; Sœur Cécile Laroche, professe du 1er mars 1821, était chargée de l'école.

Tout était, dans ces commencements, d'une modestie qui serait mieux appelée une extrême pauvreté. Le double établissement fut longtemps abrité par un chétif local situé à l'extrémité de la rue de la Chaine, jusqu'à ce qu'on le transférât dans l'ancienne église paroissiale, dont les ruines avaient été relevées pour se transformer en classes et en salles de malades. On n'en conserva que le chœur pour servir de chapelle à la nouvelle maison hospitalière. Une autre église, celle des Dominicains, devint l'église paroissiale, et une partie de l'ancien couvent de ces religieux, dispersés en 1793, fut affectée à l'habitation du curé, soit au

temps la persécution exila loin de la douleur et que le restaurateur de la France a rétablies dans cette dignité touchante ». STATISTIQUE, p. 409.

D'après les historiens, l'hôpital de Montmélian remonte à une très haute antiquité : « Ce petit hospice, dit M. de Jussieu dans son *Annuaire du Département de la Savoie, Chambéry, 1863*, dont les revenus étaient employés non seulement à loger et soigner les malades dans l'établissement, mais à distribuer des secours de toute nature à domicile, a été fondé en 1572 par le baron de l'Horme, qui en avait confié la direction aux syndics et conseil de la ville de Montmélian ». Le *Dictionnaire historique* de Grillet en attribue la première création au Comte de Savoie Amédée VI : « Amé VI y fonda l'an 1283 un hôpital avec cinq chapelains pour y célébrer l'office dans l'église paroissiale ».

Digitized by Google

presbytère. Des dons considérables, faits à l'hôpital et à l'école, permirent dans la suite de donner plus d'extension aux œuvres confiées à la direction des Sœurs de Saint-Joseph.

L'un de ces bienfaiteurs, bienfaiteur posthume et inconscient peut-être, fut un prêtre égaré par la Révolution et ramené dans le droit chemin par la miséricorde du Bon Pasteur. Son nom était Philibert Rosaz. En 1792, il était simple instituteur à Montmélian, sa ville natale. Epris des nouveautés philosophiques insultant la religion au nom magique de la science, séduit par l'orgueil et l'ambition, il eut encore la faiblesse d'adhérer à l'évêque constitutionnel du Mont-Blanc, Panisset, et de recevoir de ses mains schismatiques, avec l'ordination sacerdotale, le titre de curé de Montmélian. Ce ne fut que le commencement de ses prévarications. Entré dans le sanctuaire sans vocation et par une porte dérobée, il en sortit bientôt, le 20 mai 1794, après avoir souscrit la formule d'Albitte, avec la flétrissure d'un mariage sacrilège, méritant ainsi les anathèmes dont l'Eglise frappe les intrus et les apostats. Dieu lui fit la grâce dans son extrême vieillesse de reconnaître ses fautes et de les expier. Le 15 janvier 1837, il prononça sa rétractation publique, dans l'église de Montmélian, en présence de près de quatre mille personnes venues de tous les environs pour assister au triomphe de son repentir. Il fut ensuite revêtu du surplis et admis à la table sainte. Le 4 mai 1838, en vertu d'un bref de Grégoire XVI sollicité par Mgr Martinet, archevêque de Chambéry, il eut le bonheur de remonter à l'autel, et le 17 août suivant, au sortir des exercices spirituels d'une retraite, il mourut dans les sentiments d'une sincère conversion [1]. Son fils voulut effacer par

[1] V. *Journal de Savoie*, 22 septembre 1838.

Digitized by Google

d'importantes largesses les scandales que le père avait déjà réparés en partie par la pénitence. Ayant fait en Angleterre une très grosse fortune, il laissa par testament l'hôpital de Montmélian héritier d'une grande partie de ses biens.

Un autre bienfaiteur, à la générosité duquel Montmélian doit une immense reconnaissance, est M. le comte Pillet-Will. Nous ne connaissons pas assez la part qu'il eut dans les établissements dont s'occupe cette histoire pour en parler avec quelques détails ; mais à l'occasion des œuvres auxquelles nos chères Sœurs ont mis la main, nous ne pouvions nous dispenser de nommer un homme qui a gravé son souvenir dans cette ville et dans un si grand nombre de localités de la Savoie par d'innombrables bienfaits.

Un moment, la communauté de Montmélian se demanda si elle n'allait pas disparaître pour faire place à d'autres institutrices. M. l'abbé Grosset était mort. M. l'abbé Pajean lui avait succédé en 1839 [1]. Ce prêtre, du reste recommandable à tous égards et très zélé, se croyant appelé à fonder une corporation de religieuses pour l'instruction des campagnes, sous le nom de *Sœurs du Saint-Cœur de Marie*, avait réuni quatre jeunes personnes d'une piété solide et leur avait confié, dans la paroisse, quatre œuvres d'enseignement entreprises par lui : une salle d'asile, un externat, un apprentissage de couture et un orphelinat. En même temps, il leur faisait suivre une règle qu'il avait élaborée, et dont il éprouvait la sagesse par l'expérience quotidienne de ses

[1] M. Grosset Jacques-Joseph, né le 5 septembre 1792 à Saint-Georges d'Hurtières (Maurienne), fut nommé curé-archiprêtre de Montmélian le 1er juillet 1828. – M. Pajean Jean-Baptiste, né le 11 juin 1802 à Saint-Pierre d'Albigny, nommé curé-archiprêtre de Montmélian le 26 janvier 1839, décédé le 5 janvier 1868.

Digitized by Google

filles spirituelles. Après trois années d'étude, il présenta à l'approbation de l'Archevêque de Chambéry sa règle et son projet d'association. C'était en 1847. Mgr Billiet, dans l'intérêt de la paix et de l'unité, n'aimait pas à multiplier dans son diocèse les instituts de même nature. Malgré l'estime profonde qu'il nourrissait pour M. l'abbé Pajean, il refusa net. Ce fut le coup de mort. Les prétendantes se séparèrent.

L'une d'elles cependant, Mlle Vallin, qui dirigeait l'asile, sollicita son admission à Chambéry. Elle y reçut le saint habit le 19 mars 1848, avec le nom de Sœur Marie-Marcelline, et elle devint une des dignitaires les plus méritantes de la Congrégation. Quant aux œuvres ébauchées, elles passèrent entre les mains des Sœurs de Saint-Joseph. L'orphelinat comptait dix-huit jeunes filles. Le nombre des Sœurs dut être augmenté ; et successivement, il s'est élevé au chiffre de neuf, à peine suffisant pour des services comprenant : asile, écoles, orphelinat, hôpital et hospice des vieillards.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LA MAISON SAINTE-HÉLÈNE A CHAMBÉRY
1er mai 1830

Le Général comte de Boigne. — Il fonde à Chambéry la Maison Sainte-Hélène pour y retirer les pauvres mendiants. — Il en confie la direction intérieure aux Sœurs de Saint-Joseph. — Mère Saint-Jean chargée de rédiger le règlement. — Approbation du roi Charles-Félix par ses patentes du 2 avril 1830. — Physionomie de l'hospice. — Sœur Marie-Constance, première supérieure. — Madame de la Rochejaquelein.

La Maison de Sainte-Hélène, autrement appelée, dans le langage administratif, Dépôt de mendicité, doit son existence à M. le Général comte de Boigne. Enumérer les fondations humanitaires ou pieuses du général comte de Boigne serait passer en revue tous les établissements religieux, monastiques, hospitaliers, civiques et littéraires de Chambéry. En même temps que ses libéralités préparaient, pour les âges à venir, des refuges et des soins pour toutes les misères, elles encourageaient tous les arts, tous les talents par des dotations perpétuelles ; elles donnaient à la capitale du Duché un aspect nouveau par des constructions monumentales. Pendant trente années, il répandit, avec une magnificence inouïe, sur sa ville natale cet or des Indes qu'il avait acquis par de gigantesques travaux et y fit surgir, au prix de trois millions et demi, des œuvres qui demeureront à jamais sa force, sa couronne et sa gloire. L'illustre général s'endormit dans le Seigneur le 21 juin 1830, à l'âge de quatre-vingts ans. Ses dernières paroles sont devenues la règle de conduite de ses descendants : « Je

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL COMTE DE BOIGNE

1751-1830

D'après le buste offert à la ville de Ch[illegible]
par le Roi Charles-Félix.

Digitized by Google

CHAPITRE V

[illegible] SAINTE-HÉLÈNE A CHAMBÉRY

[illegible]

[illegible] de Boigne. — Il [illegible] à Chambéry la Maison [illegible] pour y retirer les pauvres [illegible]. — [illegible] aux Sœurs de Saint-Joseph. — [illegible] de rédiger le règlement. — [illegible] Charles-Félix par ses patentes du [illegible] avril [illegible]. — [illegible]. — Sœur Marie-Constance, première [illegible]. — Madame de la Rochejaquelein.

[illegible] de Sainte-Hélène, autrement appelée, dans [illegible] langage administratif, Dépôt de mendicité, doit sa [illegible] à M. le Général comte de Boigne. Énumérer [illegible] tous humanitaires ou pieuses du général comte de Boigne serait passer en revue tous les établissements religieux, monastiques, hospitaliers, civiques et littéraires de Chambéry. En même temps que ses libéralités [illegible], pour les âges à venir, des refuges et des soins pour [illegible], elles encourageaient tous les arts, tous [illegible] des dotations perpétuelles ; elles donnaient [illegible] du Duché un aspect nouveau par des constructions monumentales. Pendant trente années, il répandit, [illegible] magnificence inouïe, sur sa ville natale cet or [illegible] pas par de gigantesques travaux et y fit [illegible] de trois millions et demi, des œuvres qui [illegible] jamais sa force, sa couronne et sa gloire. [illegible] il s'endormit dans le Seigneur le 21 juin [illegible] de quatre-vingts ans. Ses dernières paroles [illegible] la règle de conduite de ses descendants : « Je

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL COMTE DE BOIGNE

1751-1830

D'après le buste offert à la ville de Chambéry
par le Roi Charles-Félix.

Digitized by Google

UNIV. OF WICH.

Digitized by Google

te laisse une grande fortune, dit-il à son fils, fais-en un bon usage ; sois un honnête homme ; que l'amour de ton roi et de ton pays ne s'efface jamais de ton cœur ; surtout n'oublie pas la religion de tes pères, et que les pauvres et les malheureux soient toujours tes amis ». A la nouvelle de sa mort, tous les magasins se fermèrent spontanément pendant trois jours, les ateliers suspendirent leurs labeurs, la douleur fut universelle. Son corps fut enseveli dans l'église de Lémenc, au milieu d'une pompe funèbre incomparable, présidée par l'Archevêque et suivie d'un cortège de plus de dix mille personnes. Pour perpétuer la mémoire du plus grand de ses bienfaiteurs, la Ville de Chambéry a donné le nom du comte de Boigne à la plus belle de ses rues et lui a érigé une statue de bronze posée debout sur un monument de style oriental et d'un aspect grandiose [1].

L'hospice de Sainte-Hélène s'inaugura le 1er mai 1830, en présence d'un grand nombre de personnes de distinction, parmi lesquelles le *Journal de Savoie* [2] nomme la Rde Sœur Saint-Jean. Il fut ainsi nommé par le fondateur lui-même, qui voulut le placer par-là sous la protection de la bienheureuse impératrice de ce nom, patronne de sa mère [3]. Il occupe l'ancien couvent des Carmes établi par la duchesse de Vantadour, de sainte mémoire, en dehors du faubourg Montmélian, sur la rive gauche de l'Aisse. Il est destiné

[1] V. *Journal de Savoie*, 1830, nos des 26 juin, 24 juillet, 2 octobre, et l'*Indicateur du Duché de Savoie* pour 1843, p. 201.

[2] Voir dans le n° du 8 mai le récit de la cérémonie et le discours de M. le chanoine Chevray, délégué de Mgr l'Archevêque.

[3] Une grande toile du peintre savoyard Peytavin (1m65 × 1m18), représentant sainte Hélène impératrice, fut placée sept ans plus tard, le 18 août 1837, au-dessus du maître-autel de la chapelle, pour se conformer à la loi liturgique. Voir le récit de l'inauguration du tableau et le discours de M. le chanoine Chevray prononcé à cette occasion, dans le *Journal de Savoie*, n° du 26 août.

Digitized by Google

aux vieillards de la classe indigente. Aux termes de l'acte de fondation, cinquante hommes et cinquante femmes doivent y trouver asile. L'admission est prononcée par le Maire, qui est président du Conseil d'Administration.

Là viennent se terminer les courses d'une existence errante, vagabonde ; là, aux tristes soucis, aux périls, aux joies quelquefois criminelles de la mendicité, succèdent des années de calme, des exercices graves, des leçons salutaires, tout un ensemble d'ordre, d'encouragements, d'exemples édifiants qui préparent pour les saintes joies du ciel ceux qui ont été le rebut et parfois la honte de la terre. Nulle part ne se réalise mieux cette parole de l'Evangile : « Allez dans les places et dans les rues de la ville, et amenez ici les pauvres et les estropiés, les aveugles et les boiteux », — et le serviteur dit : « Seigneur, on a fait « comme vous l'avez ordonné et il y a encore de la place », — et le maître dit au serviteur : « Allez dans les chemins et « le long des haies, et forcez les gens d'entrer afin que ma « maison soit remplie ». (Saint Luc, XIV.) N'en déplaise aux libres-penseurs, ces asiles de la vieillesse mendiante auraient-ils jamais été ouverts, si la foi catholique n'avait montré aux riches chrétiens, dans ces âmes méprisées du monde, des enfants de Dieu et des héritiers de son royaume éternel ?

Le Général voulut confier aux Sœurs de Saint-Joseph la direction intérieure de l'établissement ; et telle était sa confiance dans les lumières de Mère Saint-Jean, qu'il la pria de rédiger le règlement. Ce n'était pas pour la vénérable Mère un travail de théorie, ni une étude nouvelle : la direction des asiles de charité avait occupé la meilleure partie de sa vie ; et, quand elle avait cessé de les gouverner par elle-même, elle avait dû constamment tracer à ses

Digitized by Google

Sœurs hospitalières les lignes que sa longue expérience avait gravées dans son esprit. Sa rédaction reçut une approbation unanime, et fut confirmée par les Patentes royales de Charles-Félix en date du 2 avril 1830. Sauf quelques légères modifications introduites en conformité des méthodes légales, la maison est encore régie aujourd'hui sur les règles sorties des mains de la prudente supérieure. Plusieurs établissements analogues ont emprunté leurs règlements à Sainte-Hélène ; et l'expérience du temps est venue joindre son témoignage à celui des hommes les plus compétents, pour confirmer la parfaite sagesse de l'ordre établi par cette femme pour le bon gouvernement d'un vaste asile.

L'ordre, la propreté, le silence règnent dans cette demeure de mendiants. Chaque vieillard y est occupé, selon ses aptitudes et ses forces, à divers travaux, dont le produit est divisé en deux parts : l'une revenant à l'établissement, l'autre au travailleur. Chaque semaine, les pensionnaires font une promenade, accompagnés, les hommes par un employé de confiance, les femmes par les religieuses. Les infirmes font leur exercice de promenade dans le jardin qui est très vaste. Le service religieux a été confié, par le choix du fondateur, à l'un des Pères du couvent des Capucins, qui règle lui-même tout ce qui se rapporte au culte divin. La maison, habitée de 1636 à 1793 par une communauté monastique, semble être redevenue un couvent, tant la religion y a introduit de tranquillité, de subordination respectueuse et de piété. La générosité de M. de Boigne a voulu que rien ne manquât aux vrais besoins de ses hôtes : vingt-cinq mille francs de rente, joints aux produits des jardins, et aux fruits des travaux des bons vieillards, mettent la maison dans une aisance relative, bien

Digitized by Google

supérieure à l'ancienne condition des moins indigents de ses pensionnaires, et bien douce pour des infortunés qui n'auraient trouvé, dans leur chaumière (s'ils avaient une chaumière), qu'isolement, misère et souffrance.

Les premières Sœurs qui prirent la direction de l'œuvre furent : Sœur Constance, Sœur Julie, Sœur Marie-Bernardin, enfin, deux converses : Sœur Dorothée et Sœur Julienne. Sœur Constance Perret, d'une famille lyonnaise, avait été rejointe, peu après son entrée en communauté, par sa sœur cadette, qui reçut, avec le saint habit, le nom de Sœur Sainte-Agathe. Cette jeune recrue, admirablement douée, donnait les plus belles espérances ; mais, après de trop courts emplois dans les établissements de Turin, elle vint mourir entre les bras des Sœurs de Saint-Jean-de-Maurienne, lorsqu'elle regagnait Chambéry pour y rétablir sa santé délabrée. Son aînée, Sœur Constance, rendit à la Congrégation des services dignes d'être signalés. Elle dirigea les premiers débuts des Sœurs à Rumilly en 1822, à Moûtiers en 1825. Nous la trouvons en 1830 aux commencements de la Maison de Sainte-Hélène, comme supérieure. C'était une âme sévère à elle-même, dévouée à ses sœurs et à ses subordonnés, s'efforçant constamment de leur imprimer le sentiment énergique des fortes vertus et des pratiques austères. Sa foi était vive au point qu'on aurait cru qu'elle perçait les voiles dont les mystères se couvrent aux yeux des hommes ; son heureuse mémoire et l'ardeur de sa piété donnaient à ses entretiens un intérêt soutenu, et à ses catéchismes un charme persuasif. La vivacité de sa nature lui fournit, jusqu'à ses derniers jours, l'occasion de nombreux actes d'humilité, qu'elle accomplissait avec une touchante candeur.

Quarante-quatre ans durant, elle porta le joug sacré de

Digitized by Google

la profession religieuse, à la constante édification de ses sœurs, et, pleine de jours et de mérites, elle s'endormit dans le Seigneur le 25 septembre 1865. Un jour, elle avait reçu, à titre de visiteuse, une grande dame, qui aimait à suivre, partout où elle les rencontrait, les travaux des Sœurs de Saint-Joseph : c'était M^me^ de la Rochejaquelein. Elle venait demander la faveur d'être admise à partager, avec les religieuses, le service de la maison, tout le temps qu'elle passerait à Chambéry. Cette faveur lui fut gracieusement accordée ; et l'on vit chaque jour la noble comtesse, ceinte d'un tablier d'infirmière, servir les pauvres à table, faire leurs lits, panser les plaies des infirmes et rendre à ces mendiants tous les soins qu'une mère prodigue à ses enfants, une sœur à ses frères, une épouse à son époux malade.

Nous aurions d'autres noms à citer : Sœur Marie, née Morel, de Thonon, qui succéda à Sœur Constance dans la charge de supérieure de Sainte-Hélène, et qui, pendant dix ans, fut vraiment la mère de cette famille de pauvres ; Sœur Sainte-Angèle Grisard, de récente et douce mémoire, que le Petit Séminaire de Rumilly pleure encore. Nous n'oublierons pas leurs noms bénis, lorsque nous serons amenés plus tard à cueillir, à travers les jardins de la Congrégation, les plus belles fleurs des vertus pour en composer une gerbe d'agréable odeur. Notre rapide histoire nous appelle à suivre d'autres fondations et à contempler d'autres ouvrières.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

MAISON DES ORPHELINES DE CHAMBÉRY
1831

Fondation par la marquise de Faverges. — Ouverture de la Maison, au Reclus, en 1726. — Lettres-patentes de 1739. — Direction primitive des Dames du Sac. — Direction des Dames de Charité en 1823. — Abus et nécessité d'une réforme. — L'Administration confie le régime intérieur aux Sœurs de Saint-Joseph. — Sœurs Marie-Thérèse, Marie du Sacré-Cœur, Marie-Joseph et Dorothée. — Succès. — Visite de la reine Marie-Thérèse. — Prospérité croissante. — Transfert de l'Etablissement au faubourg Montmélian. — La Providence et la baronne de Châtillon. — Vaines oppositions. — Consolations et fruits de l'Œuvre.

LA Maison des Orphelines de Chambéry fut fondée par Mme la marquise Sigismond de Faverges en son testament du 22 janvier 1724, dans le but de sauvegarder l'innocence des pauvres orphelines, en les séparant des milieux dangereux et en leur faisant donner une éducation chrétienne : « Mon intention, dit-elle dans cet acte, est d'établir un endroit où l'on puisse retirer et fermer les filles excédant toutes fois l'âge de quatorze ans, qui n'ont pas encore tombé en faute, mais qui sont en danger de tomber, soit pour être privées de père et de mère, soit qu'elles paraissent dans la disposition de s'abandonner à une mauvaise vie : le tout aux soins et sous la direction des Dames du Sac qui auront aussi le soin des dites filles[1] ». Deux

[1] *La Congrégation séculière de Sainte-Elisabeth*, dite des Dames du Sac ou de l'Humilité, fut établie, à Chambéry, au XVIIe siècle, par Mme Romanet, née Marguerite Pignier, de

Digitized by Google

ans après, la fondatrice étant morte le 30 janvier 1724, la Congrégation des Dames du Sac ou de l'Humilité acheta une modeste maison au faubourg du Reclus, montée de Lémenc, pour le prix de 7.000 livres ; elle y reçut d'abord huit orphelines et les confia à deux maîtresses séculières. L'institution fut approuvée le 17 avril 1739 par les lettres-patentes de Charles-Emmanuel III. Développant successivement ses finances, son enclos, son édifice et son personnel, nous la voyons grandir avec les années, traverser la Révolution sans en mourir, se ranimer sous la législation de l'Empire [1] et bénéficier en 1823 de la réorganisation des établissements de bienfaisance ordonnée par Charles-Félix. Par son arrêt du 24 octobre 1823, le Souverain Sénat de Savoie, en suite des pouvoirs qui lui étaient délégués par le roi, statua : 1° que les Orphelines auraient leur administration séparée de celle des autres hospices ; 2° que cette administration serait confiée à une commission composée d'une Présidente et de quatre Directrices choisies par le Sénat dans la Congrégation des Dames de Charité.

Chambéry, morte en odeur de sainteté le 5 mars 1663. Se recrutant parmi les Dames de la première société, elle avait un double but : la pratique de la piété, et le secours, par des visites à domicile, des pauvres, des malades et des prisonniers. Elle fut chargée aussi de la direction des Repenties et de l'Orphelinat des filles. Fortement atteinte par la Révolution, elle essaya de se reconstituer au commencement du XIX^e^ siècle : en 1816, au mois de juin, M. l'abbé Rey, le futur évêque d'Annecy, lui prêche une retraite dans l'église de la Charité. Puis elle s'éteint et disparaît, cédant la place à d'autres associations pieuses qui continuent les mêmes œuvres sous d'autres noms.

[1] « *L'hospice des Orphelines* situé à l'extrémité du faubourg du Reclus. Cette maison de bienfaisance, que l'on pourrait aussi appeler maison d'éducation, est desservie en ce moment par d'anciennes religieuses ; elle reçoit de jeunes personnes orphelines ou pauvres, à qui l'on apprend à lire, à écrire, à chiffrer, et que l'on exerce en même temps à la couture et au filage ». DE VERNEILH, *Statistique ;* Paris, 1807, p. 406.

Digitized by Google

Cependant d'autres réformes s'imposaient, sous le triple point de vue du régime intérieur de la maison, des maîtresses et des élèves.

Pour recevoir un plus grand nombre d'orphelines, les Dames de l'Humilité n'avaient pas tardé à chercher des ressources dans la direction d'un petit pensionnat, à faible mensualité, qu'elles avaient annexé à l'Orphelinat. En 1789, le total des pensions, fixées à 15 livres par mois, se montait à 2.514 livres. De graves inconvénients résultaient de ce mélange de pensionnaires et d'orphelines.

Les maîtresses étaient au nombre de quatre, la plus ancienne âgée de 65 ans, la plus jeune de 25. Trouvant sans doute trop parfait le premier Règlement inspiré par les Jésuites, directeurs de la Congrégation, et approuvé en 1752 par le Souverain Sénat, elles négligeaient d'en atteindre l'esprit renfermé dans l'article suivant : « Les Demoiselles chargées de l'éducation des pauvres orphelines doivent se regarder comme des personnes dévouées au bien public, obligées par conséquent de sacrifier leurs plaisirs, leurs récréations, leur santé même, pour former des disciples de Jésus-Christ et des membres utiles à la société. Sans ces dispositions, une maîtresse sera toujours un obstacle à l'œuvre de Dieu ».

De là, fatalement, un relâchement dans la discipline, la vigilance, les études, le travail et la moralité. Des livres, les uns frivoles, les autres corrupteurs, circulaient entre les mains des élèves ; et des correspondances suspectes leur parvenaient et s'échangeaient avec le dehors, à la faveur du petit roc taillé à pic au pied duquel s'élevait la maison.

Impuissante à corriger ces abus qui inquiétaient sa conscience, l'Administration songea à remettre la direction intérieure aux Sœurs de Saint-Joseph. Elle était composée

Digitized by Google

en 1831 de Mesdames : Didier, présidente, comtesse d'Aviernoz, marquise d'Oncieu de Chaffardon et Tullie Rey, conseillères. Leur démarche donna un nouveau relief à la prudence et à la fermeté de Mère Saint-Jean. La vénérable Supérieure déclara être dans le regret de ne pouvoir accepter la charge qu'à deux conditions, indispensables selon elle : suppression des pensionnaires et renouvellement intégral du personnel des orphelines, réduites du reste au chiffre de douze. L'Administration comprenant qu'il est des circonstances où la justice et la charité obligent à fermer l'oreille aux cris de la sensibilité, et à sacrifier les personnes aux institutions, souscrivit aux conditions, et décida le remplacement des maîtresses séculières par les religieuses de Saint-Joseph. Le 11 septembre 1831, elle prenait, dans le sens de cette décision, une délibération qui fut approuvée le 31 par le Conseil général de Charité. Par lettre du 17, elle s'engageait en outre à servir aux maîtresses remerciées des pensions viagères et des indemnités proportionnées à la durée de leurs services ; et le 4 novembre suivant, elle installait solennellement les Sœurs, sous la présidence de Mgr Martinet, archevêque de Chambéry.

Les Sœurs choisies par Mère Saint-Jean pour cette nouvelle mission étaient : Sœur Marie-Thérèse Quoirat, supérieure, Sœur Marie du Sacré-Cœur Monnet, Sœur Marie-Joseph Bruyère, et Sœur Dorothée, converse. Elles réalisèrent vite les espérances conçues, et inaugurèrent pour la maison une période de jours prospères qui allèrent toujours en grandissant. Faut-il s'en étonner, quand on sait la puissance de la charité divine animant des cœurs purs, détachés, obéissants, liés par des vœux et par la discipline religieuse? Dans le beau et bon livre qu'il a consacré à l'histoire de l'Etablissement, qu'il dirige depuis tantôt qua-

Digitized by Google

rante ans, à titre d'aumônier, M. le chanoine Monachon [1], membre de l'Académie de Savoie, a bien voulu donner la raison de ce succès des Sœurs de Saint-Joseph : « Héritières du feu sacré que Jésus est venu apporter sur la terre pour embraser les âmes, elles en répandent les ardeurs divines avec une activité dévorante. Comme leur père, le patriarche saint Joseph gardien de la Sainte Famille, elles ont été choisies du ciel pour élever, garder les orphelines et leur servir de mères. Elles ont, à un degré supérieur, toutes les qualités de la maternité spirituelle, l'amour éclairé qui se donne et qui se dévoue sans partage, sans lassitude, l'autorité respectée et aimée, la discipline douce et ferme qui engendre la soumission de la volonté et du cœur, l'obéissance dans la dilection : *Obedientia et dilectio* ». (Eccl., 115.)

Le prestige des Sœurs fut encore augmenté par la faveur royale. En juin 1834, le roi Charles-Albert et la reine Marie-Thérèse firent en Savoie un voyage dont on a publié la relation [2]. Nous en détachons la page suivante :

Dans la même journée (mardi, 24 juin), S. M. la Reine a assisté à la messe célébrée par Mgr l'Archevêque dans la chapelle des Orphelines, suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement. Les Dames formant le Conseil d'administration de cet établissement, les Sœurs de Saint-Joseph qui le dirigent, et plusieurs autres dames qui s'y trouvaient, ont eu l'honneur d'être admises au baise-main dans une des salles où étaient aussi réunies les jeunes personnes qui jouissent du bienfait de la fondation. L'une d'elles a exprimé, au nom de toutes, les sentiments que l'auguste présence de S. M. leur inspirait. S. M. a daigné visiter en détail la maison et le

[1] *L'Orphelinat et la Providence de Chambéry*, 1899, 1 vol. in-8°.

[2] *Relation du voyage en Savoie du Roi et de la Reine de Sardaigne;* Chambéry, 1834, p. 118.

Digitized by Google

clos, témoignant le plus vif intérêt pour tout ce qui regarde cette classe indigente, si digne de fixer les regards d'une pieuse et grande Reine. S. M. a laissé des marques de satisfaction sur l'extrême propreté, l'ordre qui y règne et sur la bonne et modeste tenue des Orphelines. Après avoir passé près de deux heures dans l'établissement, S. M. en est partie, accompagnée de l'amour et de la reconnaissance que lui porteront à jamais celles qui l'appellent à si juste titre leur mère. *Nous ne sommes plus orphelines !* Telle était sans doute leur pensée secrète pendant cette heureuse visite.

La Maison, entièrement renouvelée dans tout son personnel, présenta un aspect aussi religieux qu'il avait été auparavant dissipé. Dès le commencement, en réglant le budget sur les bases d'ordre et d'économie dont elles ne se départaient jamais, les Sœurs purent, avec la même dépense ordinaire, élever de douze à seize le nombre des orphelines qui ne tarda pas à atteindre le chiffre de trente-cinq. Leur habile direction gagna à l'établissement la sympathie de nombreux bienfaiteurs, dont les noms s'inscrivirent avec le temps, à la suite des noms des fondateurs, sur les plaques de marbre commémoratives. Une chapelle moins étroite remplaça la première. Les salles de travail furent agrandies. Quand, en 1854, la construction du chemin de fer, dont le tracé allait, par de profondes tranchées, diviser le clos en deux parties inégales, et placer les bâtiments sur une façon de précipice, obligea l'établissement à se transporter ailleurs, la prospérité ne l'abandonna point. Après avoir été l'hôte de la Salle d'Asile, il réussit à se transférer en 1858, au faubourg Montmélian, à la suite de la Maison Sainte-Hélène, dans l'ancien clos des Carmes. Et en 1864, il vit s'élever, à ses côtés, l'édifice magnifique de la Providence, œuvre annexe de M^me^ la baronne de Châ-

Digitized by Google

tillon. Nous n'entrerons pas dans plus de détails, et nous renvoyons le lecteur, désireux d'en savoir davantage sur les transformations de l'institution, au livre de M. le chanoine Monachon [1].

Avons-nous besoin de dire que le succès des Sœurs ne fut pas sans entraves et sans peines ? Trop de colère avait été surexcitée par le renvoi des maîtresses séculières, pour que la vengeance n'essayât pas de troubler l'ordre que les religieuses avaient rétabli ; et trop de bien devait s'accomplir dans le cœur des jeunes orphelines par la main de leurs nouvelles directrices, pour que l'enfer ne cherchât pas les plus odieux moyens de décourager leur zèle. Longtemps, dans l'ancien Orphelinat de la montée de Lémenc des mains invisibles, de quelque nature qu'elles fussent, entretinrent des bruits étranges et des bouleversements inexplicables, comme pour intimider les Sœurs et leur faire abandonner une maison hantée et pleine de terreur. Mais leur courage et leur foi eurent plus de constance que la malice de leurs persécuteurs.

A peine étaient-elles installées au faubourg Montmélian qu'elles furent assaillies par un ennemi d'un tout autre genre. L'esprit jaloux de laïcisation, qui commençait timidement à souffler, essaya de les supplanter. Il n'aboutit qu'à sa propre confusion et à la glorification des Sœurs, comme va le montrer le document qui suit :

Le 29 juillet 1859, l'Intendant général communique au Conseil de la Maison une demande formée par M^lle^ Reverdy tendant à être admise, avec d'autres filles laïques, à remplacer les Sœurs de Saint-Joseph dans la direction de l'Orphelinat et de la Providence.

[1] Voir aussi le *Reglement pour l'Etablissement des Orphelines de Chambéry et Pièces y relatives ;* Chambéry, 1859.

Digitized by Google

Le Conseil rejette cette demande à l'*unanimité* en faisant observer que, sans même se préoccuper des conditions que ferait la fille Reverdy, de sa capacité ou de sa moralité, il n'y a pas lieu de prendre cette demande en considération parce qu'il est *complètement satisfait du zèle et du dévouement, de la charité et de la capacité des Sœurs de Saint-Joseph* qui, depuis trente ans, dirigent l'éducation des jeunes orphelines de cette ville. Il ajoute que la substitution de l'administration laïque à l'administration des Sœurs de Saint-Joseph est d'autant plus éloignée de sa pensée que l'expérience a apprécié et démontré que depuis que les Sœurs de Saint-Joseph ont pris la direction de la Maison, les élèves sont mieux élevées, mieux nourries et avec une économie considérable dans la dépense.

L'Administration saisit très volontiers cette circonstance pour exprimer pleine satisfaction et donner des éloges bien mérités aux Sœurs de Saint-Joseph qui dirigent actuellement l'Etablissement, et en particulier à la Sœur du Sacré-Cœur de Jésus, supérieure actuelle, ainsi qu'à la Sœur Valérie, maîtresse d'ouvrage, qui, depuis plusieurs années, accomplissent leur noble mission avec autant de prudence que de bonté et de fermeté et qui ont su s'attirer au plus haut degré le respect et l'affection des élèves en même temps que l'estime et la reconnaissance des membres du Conseil.

Ont signé : *Dullin — Marthe — Noël Morand — Baronne de Châtillon — Antonioz Caroline — Asthénie Forest — E. Grand-Thoranne.*

Aujourd'hui, elles jouissent du fruit de leur patience et de leurs travaux, fécondés par la distribution abondante de la parole de Dieu et des sacrements de Notre Seigneur Jésus-Christ, que leur sert chaque jour un saint aumônier attaché exclusivement au service de la Maison. Leur communauté se compose de quinze religieuses tant voilées que converses, et leurs élèves atteignent le chiffre de cent cinquante. Chaque

Digitized by Google

année, elles ont la consolation de voir sortir de leurs mains d'habiles lingères, de vaillantes chrétiennes aux habitudes surnaturelles d'obéissance, de modestie, de labeur, de dévouement aux devoirs de leur humble condition sociale. Elles ont aussi la joie d'en voir plusieurs, parmi les meilleures, entrer librement dans les noviciats des diverses Congrégations religieuses du pays.

S'il leur reste un souci vraiment pénible, c'est de considérer les dangers que le monde prépare à leurs bien-aimées pupilles, quand vient l'heure fatale où il faut quitter l'asile de leur jeunesse, et chercher, dans un service lucratif, l'aliment de leur vie et l'espérance de leur avenir. Les mères de toutes les familles pauvres connaissent la pointe aiguë de ces appréhensions ; les religieuses, mères d'adoption, si sensibles aux périls des âmes, en ont le cœur déchiré ; et jamais leur supplice ne cesse, parce que toujours se renouvelle ce mouvement de la famille adoptive qui, en apportant au foyer un nouveau nourrisson, enlève au foyer et jette dans le tourbillon du monde une fille éplorée, arrachée aux embrassements de sa mère.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

FONDATION DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY
1835

Jugement de la presse du Duché sur les services des Sœurs de Saint-Joseph. — Saint-Pierre d'Albigny. — Fondation de MM. Charles et Louis Guillot. — Le Conseil de Charité demande les Sœurs. — Mère Saint-Jean envoie les Sœurs Sainte-Claire, Euphrasie, Cécile et une converse. — Accueil sympathique de la population. — Protection de la municipalité, de M. de Pignier, de la marquise de Lescheraine et de la comtesse d'Aviernoz. — Prospérité de l'Etablissement. — Acquisition de la maison de Chissé. — Maison de retraite.

Nous arrivons au huitième établissement dans le diocèse de Chambéry fondé par Mère Saint-Jean — car nous ne comptons pas la première maison de Rumilly qui n'eut qu'une courte durée — et ce huitième établissement sera aussi le dernier qu'ouvrira le zèle de la vénérable Supérieure de Saint-Joseph.

Nous sommes en 1835. Déjà les villes de Chambéry, Aix-les-Bains, La Motte-Servolex, La Bauche, Montmélian avaient fait la preuve du témoignage apporté par la presse du Duché en faveur de l'institution des Sœurs de Saint-Joseph : « On ne saurait calculer l'étendue des services que rendent à la société les pieuses et charitables Sœurs de Saint-Joseph : la classe ordinaire du peuple leur est redevable des soins les plus assidus, du zèle le plus désintéressé et des succès les plus universels auprès des jeunes personnes qui leur sont confiées. Les pasteurs surtout s'applaudissent d'être secondés d'une manière si étonnante

Digitized by Google

et si efficace dans les détails d'instruction dans lesquels il leur serait impossible d'entrer, lors même que leurs nombreuses et pénibles fonctions leur en laisseraient le loisir. Les parents avouent que jamais ils n'auraient réussi à former leurs enfants à une partie seulement de tout ce qu'elles apprennent à l'école des pieuses Sœurs : mais ce qui les touche le plus est de voir la facilité avec laquelle elles leur inspirent les vertus de leur âge et ces sentiments de réserve qui doivent préserver leur jeunesse [1] ».

A son tour, la paroisse importante de Saint-Pierre d'Albigny allait jouir de ces précieux avantages. Saint-Pierre d'Albigny, pour parler comme les anciens, est une petite ville bâtie dans une position charmante, non loin de l'Isère qu'elle domine en amont de Montmélian, sur la grand'route conduisant de Chambéry à Albertville, à vingt-six kilomètres du chef-lieu du département. Son territoire légèrement incliné est adossé au col du Frêne, principale entrée des Hautes-Bauges, et complètement abrité des vents du nord; il passe pour l'un des plus fertiles de la Savoie. Autour de la bourgade se dressent, au milieu de vignobles et autres plantureuses cultures, quelques castels seigneuriaux, de riches maisons de campagne et de nombreux hameaux annonçant l'aisance, l'industrieuse activité des habitants. En 1835, sa population était de 3.500. Dépouillée par la Révolution de son couvent d'Augustins établi en 1381 par les barons de Miolans, elle avait eu le bonheur de voir surgir dans ses murs, en 1818, par la généreuse piété de M. l'abbé Jean-François Gex, un petit séminaire du sein duquel commençaient à sortir déjà, pour l'honneur de la région, les premières lignes de cette légion de prêtres, de religieux et

(1) *Annuaire ecclésiastique des Duchés de Savoie et d'Aoste pour 1820*, p. 141.

Digitized by Google

de citoyens remarquables, dont le défilé glorieux n'a pas encore cessé aujourd'hui.

Or, à côté de ce foyer de formation littéraire et religieuse pour les jeunes gens, la Providence s'apprêtait à placer un établissement d'instruction primaire et d'éducation chrétienne pour les jeunes filles du peuple. Elle se servit du zèle de M. l'abbé Pérollaz, curé archiprêtre de Saint Pierre depuis le 14 mars 1826, et de la foi agissante des frères Charles et Louis Guillot, anciens officiers supérieurs de l'armée sarde. Ces Messieurs laissèrent, par testament, une somme importante pour cette fondation, en spécifiant que l'école serait dirigée et tenue par les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Le Conseil de Charité — on dirait aujourd'hui le Bureau de Bienfaisance — était chargé d'exécuter leur volonté. Il acheta de M. François Perret, docteur-médecin à Saint-Pierre, un immeuble avec cour et jardin (Berthet notaire), situé vis-à-vis l'église paroissiale, y fit les réparations nécessitées par la destination nouvelle du local, et adressa une demande à Chambéry. C'était en 1835.

La Maison se trouvait alors dans une période de marasme sous le rapport des recrues. En dépit de cette pénurie, Mère Saint-Jean n'hésita pas à accepter. Elle espérait bien d'ailleurs — et l'avenir démontra qu'elle ne se trompait pas — que le sol fécond de Saint-Pierre fournirait à la Congrégation de nombreuses vocations qui lui payeraient la dette de reconnaissance du pays. Quatre Sœurs furent donc envoyées, le 22 novembre 1835, pour commencer l'œuvre immédiatement : Sœur Sainte-Claire, née Michellier, d'Aix-les-Bains, avec le titre de supérieure ; Sœur Euphrasie, née Salvaj, d'une famille de Florence, religieuse de pieuse et sainte mémoire ; Sœur Cécile, née Laroche,

Digitized by Google

de la paroisse des Echelles, et une Sœur converse dont le nom est resté couvert sous celui de ses humbles fonctions.

La grande paroisse de Saint-Pierre d'Albigny était trop profondément religieuse pour ne pas apprécier le don qui lui était fait ; elle offrit à la petite colonie un accueil plein de respectueuse et ardente cordialité. Le Conseil municipal compléta, par un appoint, le subside de 500 francs alloué annuellement aux Sœurs par le Conseil de Charité, et lui continua longtemps le même secours. Le syndic, M. Jean-Baptiste de Pignier, major général de l'armée sarde en retraite, se distingua entre tous les administrateurs. A son exemple, et sous son impulsion, les membres influents de la noblesse et de la bourgeoisie entourèrent la communauté de leurs sympathies. Mais en tête de ces bienfaiteurs, nous devons mentionner Mme Elisabeth de Manuel de Locatel, veuve du marquis Félix-Marie de Lescheraine. Après la mort de son mari, 27 avril 1831, cette pieuse dame avait continué d'habiter le château des Allues, et comme Dieu ne lui avait pas accordé les joies de la maternité, elle avait reporté les tendresses de son cœur sur les enfants des pauvres et des ouvriers. Jusqu'au jour de sa mort, 28 novembre 1862, elle fut pour les Sœurs une amie, un conseil et un appui. Sa nièce, Mme la comtesse d'Aviernoz, héritière de ses vertus, le fut aussi de son dévouement. Soutenues ainsi par le concours de toutes les bienveillances, les Sœurs donnèrent successivement des développements à la pre mière fondation. A l'école élémentaire gratuite, elles ajoutèrent d'abord un externat payant, où les parents pouvaient procurer à leurs enfants des connaissances plus étendues ; puis, dans l'intérêt de la vallée, elles ouvrirent un pensionnat qui attira promptement les jeunes filles des meilleures familles.

Digitized by Google

Saint-Pierre d'Albigny devint, pour la Congrégation elle-même, une maison de repos, où les Sœurs âgées, et celles que de précoces infirmités enlèvent à leurs emplois, viennent goûter le silence et la tranquillité de la retraite. Mère Saint-Jean acheta, le 20 juin 1843, de Mme Euphrosine de Chissé, née Blanc, un bâtiment attenant au local de l'école, et disposé de telle sorte que les Sœurs reposantes pussent y trouver une retraite, tout en participant à la vie commune des Sœurs en activité de service [1]. En leur faveur, la charité de Mgr l'Archevêque a permis que l'hôte divin de l'Eucharistie reste à demeure fixe dans la maison de ses épouses virginales, bien que la seule largeur d'une rue les sépare de l'escalier qui monte à l'église paroissiale. Le Dieu du tabernacle les bénit à leur lever, il préside à leurs oraisons ; sous leur toit, il s'offre tous les jours et dresse sa table pour les nourrir ; il leur donne audience après leurs travaux, et renouvelle par son regard leurs forces épuisées ; il reçoit la confidence de leurs ennuis ; il est le soutien de leur vie austère et le lien de leur union.

[1] La vente fut consentie au prix de 24.000 livres nouvelles. L'immeuble comprenait : maison d'habitation, cour, grange et jardin, figurant sous les nos 1114, 1114 *bis*, 1115 et 1116, section A du plan parcellaire de Saint-Pierre. L'acte fut passé le 20 juin 1843, par Me Auguste Millioz, notaire royal, et signé des Sœurs Saint-Jean Marcoux supérieure, Marie-Félicité Veyrat assistante, Marie-Louise Pillet conseillère, acceptant pour la Congrégation, et agissant avec l'assistance de Rd J.-L. Turinaz, vicaire général, délégué par l'Archevêque de Chambéry.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE VII

LA CONGRÉGATION DE 1835 A 1848

CHAPITRE PREMIER

DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE MÈRE SAINT-JEAN

Situation critique de la Congrégation en 1834 et protection visible de la Providence. — La Reine Marie-Thérèse visite la maison-mère. — Générosité du Roi Charles-Albert. — Autres bienfaiteurs. — Grâce à leurs secours, Mère Saint-Jean réussit à construire en 1835 le Pensionnat de Chambéry. — Première subvention de la Ville de Chambéry. — Projet de retraite de Mère Saint-Jean. — Assentiment de l'autorité diocésaine. — Démission de Mère Saint-Jean. — Elle est envoyée à Saint-Pierre d'Albigny comme Supérieure, puis à La Bauche comme simple Sœur inférieure. — Son portrait, ses vertus, sa maladie, sa mort.

AVANT d'en venir aux dernières années et à la mort de Mère Saint-Jean, nous voulons dire la grande épreuve et la non moins grande consolation que lui ménagea la Providence en 1834 : ce récit achèvera de montrer combien son âme était agréable à Dieu. Après l'acquisition de la maison du faubourg Montmélian, à Chambéry, la communauté y installa successivement, à fur et mesure de leur création, les services de toutes ses œuvres : chapelle, salles et dortoirs des religieuses professes, du noviciat, d'un petit pensionnat, pharmacie des pauvres, classes des élèves externes dont le nombre atteignait déjà le chiffre de 500. La ruche était pleine au point d'en devenir malsaine,

Digitized by Google

faute d'espace et d'air respirable. D'autre part, l'établissement était sans dotation et devait, comme les familles ouvrières, demander le pain de chaque jour au travail servile. Aussitôt les classes du soir terminées et les exercices spirituels achevés, les Sœurs devenaient couturières pour le public et, trop souvent, il leur arrivait d'être obligées de prolonger les veilles jusqu'au milieu de la nuit. Les bénéfices de l'aiguille étant minimes, le régime alimentaire s'en ressentait, il ne suffisait pas à refaire les forces de personnes aussi surmenées. De là des morts prématurées, partant aussi la rareté des vocations et la fréquence des découragements chez les prétendantes. L'année 1831 n'avait enregistré qu'une vêture et trois professions; 1832, deux vêtures et deux professions; 1833, quatre vêtures et une profession ; 1834, deux vêtures et une profession. A cette situation critique il n'y avait qu'un remède, la construction d'un bâtiment pour les classes des externes et pour un pensionnat moins restreint. Mais comment y songer, quand on avait à peine de quoi manger ? C'était donc en perspective, après vingt-deux ans d'existence, la mort de l'institution, et à brève échéance : « Il eût été impossible d'exister encore quatre ans dans ce même état », dit un rapport adressé plus tard à l'Archevêque. « Mais le Dieu qui protège l'oiseau du ciel veille sur les siens. Il est assez clair que c'est Lui qui a tout fait ici. Ces bonnes Sœurs se bornaient à lui exposer leur état sans en parler aux hommes, quand, au terme d'une neuvaine faite secrètement et dans cette vue, une personne étrangère se présenta pour persuader à la Supérieure de demander des secours au Roi alors en cette ville [1] ».

[1] Archives de l'Archevêché de Chambéry.

Digitized by Google

Le roi Charles-Albert et la reine Marie-Thérèse étaient, en effet, venus faire un voyage en Savoie dans l'été de 1834. Arrivés à Chambéry le 3 juin, ils en repartirent pour Turin le 30. Pendant son séjour, la Reine daigna honorer de sa visite la maison de Saint-Joseph :

Samedi 28 juin, S. M. la Reine a visité dans la matinée l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph. Elle a été reçue par Mgr l'Archevêque et accompagnée à la chapelle par les Religieuses psalmodiant le *Te Deum*. S. G. a donné la bénédiction du Saint-Sacrement. Les Sœurs ont été présentées dans une des salles, où S. M. a daigné recevoir le compliment que lui a adressé une pensionnaire, au nom de toutes les jeunes personnes qui l'environnaient, et une corbeille de fleurs artificielles confectionnées par les Sœurs. S. M., après avoir aussi considéré attentivement une autre corbeille, où se trouvaient plusieurs ouvrages en broderie, a visité successivement les classes, composées de plus de 500 petites filles externes. En annonçant sa visite dès la veille, S. M. avait témoigné qu'il lui serait agréable de les trouver réunies et de voir leurs travaux. La Sœur Saint-Jean, Supérieure, a donné les signaux ordinaires, a fait lire plusieurs élèves, et leur a adressé des questions sur la Religion et sur les devoirs des sujets envers leurs Souverains. Les réponses ingénues sorties de ces bouches innocentes ont excité des sentiments qu'on aimait à lire sur le visage auguste de S. M. et sur tous les assistants. S. M. a vu travailler sous ses yeux, dans la classe de couture, 150 jeunes personnes. Elle a daigné donner plusieurs fois des marques de sa satisfaction. Ayant visité en détail la maison et le jardin, elle est partie laissant là, comme partout ailleurs, des souvenirs précieux qui s'accroissent et se multiplient en raison du grand nombre de personnes devenues l'objet de l'attention d'une Reine auguste, dont toutes les bouches proclament les

Digitized by Google

vertus, et que tous les cœurs accompagnent des vœux les plus ardents [1].

A la suite de cette visite, Charles-Albert fit parvenir à Mère Saint-Jean la somme de 2.000 livres. C'était le salut. Dans cet acte de la munificence royale, la pauvre Supérieure vit une réponse de Dieu aux prières de sa communauté, et pour elle plus particulièrement un ordre du Ciel d'aller de l'avant avec confiance. Hardiment, elle se met à l'œuvre. Quelques mois après, les fondations du Pensionnat sont jetées dans l'enceinte même du jardin; peu à peu les murs s'élèvent, et la divine Providence, renversant des obstacles jusque-là insurmontables, ne cesse de se montrer visiblement jusqu'à l'achèvement de l'édifice. Mais laissons parler le rapport que nous avons cité plus haut ; son émotion nous montrera mieux le bonheur de Mère Saint-Jean :

« Deux mille livres obtenues de S. M. ont suffi pour acheminer contre toute espérance une construction qui contiendra toutes les élèves externes et un dortoir de cinquante lits pour les pensionnaires. Par là, le double but de salubrité et de ressources sera atteint. Mais cette entreprise, téméraire d'abord, est bientôt secondée par une personne charitable qui s'informe des moyens par lesquels on l'achèvera, et fait aussitôt passer secrètement une somme considérable à cette fin. D'un autre côté, un voisin dont le jardin croisait d'un bon tiers sur le devant de la maison des Sœurs vient de se limiter à l'angle, et met, par là, en liberté la vue des religieuses, les affranchissant d'une dure servitude : cession depuis longtemps désirée, inutilement

[1] *Relation du voyage en Savoie du Roi et de la Reine de Sardaigne en 1834*, p. 119.

Digitized by Google

suppliée et aujourd'hui faite sans difficulté, toutefois il est vrai, au moyen d'une somme, laquelle une personne charitable informée du fait et de l'opportunité a payée en grande partie généreusement. Ce cadre pourrait être rempli et enrichi de plusieurs petits détails intéressants qui viendraient, s'il était besoin, à l'appui pour montrer l'action visible de la Providence en tout ceci. Elle a opéré en faveur des dites Sœurs, dans l'espace de quatre mois, ce qu'elles n'eussent pas cru raisonnablement pouvoir faire elles-mêmes dans vingt-deux autres années. C'est que il est écrit : ce que Dieu veut, il faut que les hommes le veuillent. Celui qui a façonné les cœurs en dispose. Il sait imposer à l'homme qui possède les sentiments de générosité, et l'incline dans ses dons vers l'œuvre qui répond le plus à l'ordre providentiel. Les faits ci-dessus en donnent une nouvelle preuve matérielle de 12.000 livres. Une multiplication prouvée par une aussi belle addition est incontestablement juste ».

Le Pensionnat achevé, Mère Saint-Jean réussit encore, en 1841, à faire inscrire sa Communauté au budget de la Ville de Chambéry. Depuis vingt-neuf ans, les Sœurs de Saint-Joseph se dévouaient avec un zèle admirable à l'enseignement gratuit des jeunes filles pauvres. Leurs classes comptaient alors 550 élèves. Douze religieuses étaient attachées à cette œuvre ; elles ne recevaient aucune rétribution [1]. Aux Frères des Ecoles chrétiennes la Ville payait annuellement une somme de 3.000 livres pour l'instruction des garçons ; et rien aux Sœurs pour un

[1] L'essai de M. Rochaix auprès de certains familles moins gênées, que nous avons loué plus haut, p. 197, en vue de percevoir des mensualités scolaires minimes, avait échoué devant l'inertie, après un succès de très courte durée.

Digitized by Google

travail égal. Celles-ci n'avaient jamais élevé la voix pour solliciter un traitement plus équitable.

Cependant les Supérieurs jugèrent qu'il était impossible de continuer à marcher dans des conditions aussi dures. Les modestes dots des Sœurs avaient été employées à l'agrandissement des classes, ainsi qu'aux dernières constructions. Plusieurs maîtresses épuisées de fatigue avaient dû être mises au repos. Les travaux de couture pour le public, si peu rémunérateurs, devenaient de jour en jour plus impraticables. L'exploitation de la pharmacie suffisait à peine à l'entretien de la religieuse qui en était chargée. De toute nécessité il fallait demander une subvention régulière à la Ville.

Mère Saint-Jean, sous la date du 1er juillet 1841, adressa donc à « Messieurs les Nobles Syndics [1] » l'exposé loyal et détaillé de la situation de sa maison, les suppliant de lui venir en aide en lui « accordant, pour l'avenir, une petite dotation annuelle sur les revenus de la Ville ». Le Conseil prit en considération la supplique très motivée de la vénérée Supérieure et lui notifia, le 26 décembre, qu'il avait « arrêté, par sa délibération du 11 décembre, qu'il serait bilancé sur le budget de 1842 la somme de mille livres, à titre de secours, en faveur de la communauté, sans entendre par là créer pour l'avenir une dotation [2] ». Le secours fut fidèlement servi en 1842, et continué les années suivantes. Ce fut la première contribution de la Ville au soutien des écoles publiques primaires de filles à Chambéry.

Rassurée désormais sur le sort de la communauté, Mère

[1] M. le baron du Bourget, syndic de première classe, et M. le docteur Rey Aimé, syndic de deuxième classe.

[2] Lettre de M. Rey Aimé, syndic, à Mère Saint-Jean, 26 décembre 1841.

Digitized by Google

Saint-Jean n'eut plus qu'un désir, se démettre de ses fonctions de supérieure générale et se retirer dans un coin ignoré, loin de Chambéry, à Saint-Pierre d'Albigny, si l'autorité diocésaine daignait lui accorder cette faveur. Elle en fit la demande expresse à Mgr l'Archevêque, le suppliant de vouloir l'agréer. Quel pouvait bien être le mobile de cette détermination ?

Etait-ce lassitude et besoin de repos, après trente ans d'une inlassable activité ? Non, ce n'était pas le repos qu'elle cherchait, au contraire ; et lorsque devant l'affaiblissement croissant de sa santé, les supérieurs ecclésiastiques lui avaient interdit l'enseignement, on l'avait vue céder à leur volonté, mais se dédommager en se livrant aux travaux les plus pénibles de la maison. Etait-ce dégoût des affaires ? ou le fait de cette apathie qui succède parfois aux ardeurs d'un zèle sans mesure ? Loin de là ; jusqu'à son dernier soupir, elle prendra le plus vif intérêt au développement de sa Congrégation, et elle applaudira aux œuvres de sa remplaçante avec autant et plus de joie que si ces œuvres étaient les siennes propres. Qu'est-ce donc qui la pressait de déposer l'autorité et d'enfermer sa vieillesse dans l'obscurité et l'oubli ? C'était l'humilité, c'était cet « *Ama nesciri, aimez à être ignoré et compté pour rien* [1] » dont les Saints font d'autant plus leur devise que la gloire humaine semble les poursuivre avec plus de persistance. Déjà depuis plusieurs années on la voyait se soustraire, autant qu'il était en elle, aux visites de toute sorte. Si les personnes du dehors demandaient à l'entretenir au parloir, elle trouvait maint prétexte pour s'y faire remplacer, soit par son assistante, soit par une autre sœur prudente.

[1] *Imitation de Jésus-Christ*, l. 1er, ch. 2, v. 3.

Digitized by Google

Si elle apprenait que quelque visiteur était fâché de ne point la voir elle-même, elle se félicitait de passer dans l'esprit de ces personnes pour une femme incapable de se produire ou de traiter les affaires. On sentait que Dieu lui parlait intérieurement et l'attirait par cette invitation qui annonce au juste la consommation de la perfection : « Voici que je vais l'abreuver de lait, et je l'amènerai dans la solitude et je parlerai à son cœur ». (*Osée*, II, 14.)

Cependant l'Archevêque gardait le silence, et l'humble Supérieure générale ne cessait de renouveler ses instances. Pour obtenir d'être exaucée, elle exagérait l'opposition de ses anciennes habitudes, puisées chez les Filles-noires et qui ne répondaient plus aux besoins des temps nouveaux. La communauté de Chambéry venait alors de recevoir pour Père spirituel M. le vicaire général Jean-Louis Turinaz, de la famille qui a donné deux évêques au siège de Tarentaise. Ce sage ecclésiastique, plein de vénération pour la Mère Saint-Jean, entrait aussi dans ses vues au sujet de l'utilité que pouvait avoir un changement d'administration. De concert avec Monseigneur, il informa la digne Mère que ses vœux de retraite à Saint-Pierre d'Albigny étaient agréés ; mais qu'elle exercerait dans cette communauté la charge de supérieure locale, malgré son désir d'y vivre sous l'obéissance.

La vénérable Mère, au comble de la joie, partit secrètement pour sa retraite, nous allions dire pour son tombeau, sans jeter un regard de regret sur tout ce qu'elle laissait de cher à la nature dans cette maison, fruit de trente-une années de sacrifices et d'efforts héroïques : fondations importantes et prospères, famille religieuse nombreuse, aimante et aimée, œuvres diverses et saintes, relations honorables et fidèles, autorité légitime et plus armée que

Digitized by Google

jamais pour promouvoir la gloire de Dieu, le salut des âmes, et le bien public. C'était le 7 décembre 1843.

Devenue supérieure de Saint-Pierre, à l'âge de soixante ans, Mère Saint-Jean ne se consola de la nécessité de conserver encore une parcelle de pouvoir qu'en s'effaçant, se mettant sous les pieds de ses Sœurs et s'absorbant dans les plus humbles travaux. Son humilité ne s'en tint pas là ; elle n'hésita pas à se rendre importune auprès des Supérieurs, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu d'être déposée de sa charge, faveur qui lui fut accordée deux ans après. Alors, craignant de ne pouvoir être assez oubliée dans une communauté où elle avait été supérieure, elle demanda d'aller achever ses jours à La Bauche, dans le plus complet dépouillement de toute autorité et la plus stricte dépendance. En franchissant le seuil de la pauvre maison de La Bauche, elle put dire comme le psalmiste : « C'est ici le lieu de mon repos pour jusqu'à la fin de ma vie ; j'y demeurerai parce que je l'ai choisi ». (Ps. CXXXI, 14.)

A l'heure où cette grande âme, descendant du siège du commandement, s'enfonce volontairement et disparaît dans le dernier rang de la Congrégation qu'elle a fondée, nous éprouvons le besoin de concentrer sur elle, une dernière fois, les puissances de notre regard et de fixer, en traits plus profonds encore dans notre souvenir ému, les lignes caractéristiques de sa belle et sainte physionomie que nous connaissons déjà, mais que nous ne saurions trop étudier, ni trop admirer. Faisons-le en contemplant le portrait qu'en a tracé la R^de^ Mère Marie-Félicité Veyrat, par la plume fidèle de sa secrétaire, Sœur Louise-Françoise :

« Le Seigneur, qui avait destiné notre Mère Saint-Jean à étendre la Congrégation en Savoie, où elle peut être considérée comme notre fondatrice, l'avait douée de toutes les

Digitized by Google

qualités propres à cette mission. Son jugement était droit et solide, son esprit vif et pénétrant, son imagination ardente, sa mémoire heureuse. A ces dons de l'esprit, elle joignait les avantages physiques qui rendent une personne aimable. Sa stature était moyenne, son port naturel et simple, son regard perçant mais modeste, sa physionomie douce et agréable, son sourire gracieux, l'accent de sa voix mélodieux. Elle avait une facilité extraordinaire pour s'exprimer, et beaucoup de justesse dans ses appréciations. Lorsqu'elle était interrogée, elle répondait avec une précision tempérée, toujours de bonne grâce. Il suffisait de l'entendre pour se laisser entraîner à la persuasion de sa parole, dans laquelle se révélaient toute la tendresse de son cœur et toute la générosité de son âme. Avec de si heureuses dispositions, sera-t-on étonné de l'avoir vue vaincre tant d'obstacles, surmonter tant de difficultés, remporter tant de victoires? »

« Elle possédait un talent particulier pour instruire les jeunes personnes, qu'elle savait gagner par le charme de ses paroles, et rendre dociles par sa douce fermeté. Son principal soin était de les initier à la connaissance des vérités de notre sainte Religion, qu'elle leur expliquait avec une clarté et une énergie qui portaient la lumière dans l'intelligence et la conviction dans la volonté. C'était surtout à l'époque des Premières Communions que se déployait l'ardeur de son zèle. Elle multipliait alors les catéchismes et les entretiens, elle encourageait ses élèves, les disposait à la confession, les excitait à une vraie contrition, et, par de pieuses pratiques et de petits sacrifices, les préparait à la réception fervente du divin Sacrement de l'Eucharistie. Une Première Communion si bien soignée produisait les plus heureux résultats. Aussi, les enfants

Digitized by Google

qui avaient passé par ses mains se distinguaient, entre les autres, par une piété solide et éclairée ».

« Sa foi était vive, et sa confiance en Dieu d'une fermeté à toute épreuve. Ni les difficultés, ni les obstacles les plus insurmontables ne pouvaient la faire reculer, lorsqu'il s'agissait de procurer la gloire de Dieu et l'utilité du prochain. Rien ne la rebutait : « Je compte sur Dieu et non « sur les hommes, disait-elle souvent ; je ne serai pas con- « fondue parce que j'ai mis ma confiance dans le Sei- « gneur ! » Elle ajoutait encore : « Je ne m'étonne ni de « mes chutes, ni de celles des autres ; mais je m'étonne « qu'on n'espère pas en Dieu ».

« Son cœur, naturellement bon et sensible, sentait le prix des grâces dont le chrétien est favorisé. Elle considérait, avec un affectueux étonnement, l'amour éternel de Dieu pour sa créature, et les prodiges de cet amour dans les mystères de l'Incarnation, de la Rédemption et de la Sanctification du genre humain. Mais les profonds anéantissements du Fils de Dieu, les souffrances de sa douloureuse Passion, les merveilles de l'Eucharistie étaient pour son cœur autant de traits enflammés qui y faisaient de profondes blessures. Ses entretiens sur ces ineffables mystères étaient tout de feu, et portaient la ferveur dans les âmes les plus insensibles. La méditation des souffrances du Sauveur et l'assistance au divin Sacrifice étaient ses dévotions préférées ».

« Sa charité pour le prochain était incomparable. Il n'était pas de douleur qui ne trouvât un écho dans ce cœur tout dédié à Dieu et aux œuvres de miséricorde. Elle n'épargnait ni peines, ni travaux lorsqu'il s'agissait de soulager les souffrances du corps ou d'adoucir les amertumes de l'âme. Dans les calamités publiques, elle parta-

Digitized by Google

geait avec ses Sœurs les misères du pauvre, et trouvait encore dans son ingénieuse charité les moyens de le secourir. Ce qu'il y avait de plus rude dans les occupations et les travaux de la communauté, était toujours sa part réservée ; elle s'en acquittait avec un air de joie et de contentement qui édifiait les Sœurs et leur donnait un nouveau courage pour se dévouer elles-mêmes entièrement au service du prochain et à la gloire de leur Maître ».

« Elle se chargeait volontiers de l'office des Sœurs converses, afin de leur épargner quelques fatigues. S'il y avait des malades, c'était elle encore qui, après les avoir soignées pendant le jour, passait les nuits à leur chevet pour leur rendre les plus humbles services, et pour les encourager à supporter avec patience et amour les maux que le Seigneur leur envoyait. Et lorsque le Souverain Juge en appelait quelqu'une à son redoutable tribunal, cette tendre Mère se plaignait amoureusement à Lui et disait en pleurant : « Mon Dieu, vous me prenez par « l'endroit le plus faible.... Je ne puis exprimer la peine « que j'éprouve ; mais que votre sainte volonté s'accom- « plisse, ô mon Dieu !... ».

« Dès qu'elle voyait ses Sœurs en danger, elle s'empressait de leur faire recevoir les derniers Sacrements, afin qu'aucune ne fût privée des secours et des consolations que la sainte Eglise prodigue à ses enfants dans ce dernier combat qui décide de leur sort éternel. Elle ne quittait plus alors la malade ; elle s'efforçait de lui faire produire des actes de foi, d'espérance, de charité et de résignation à la volonté divine ; et lorsqu'elle avait passé du temps à l'éternité, cette vénérée Mère ne l'oubliait point dans le séjour des expiations ; elle faisait célébrer le saint Sacrifice pour la défunte, priait et faisait prier pour elle

Digitized by Google

afin que, sortant bientôt purifiée du milieu de ces flammes ardentes, elle pût aller contempler Dieu face à face dans le séjour de l'éternelle félicité ».

« Bien que cette respectable Mère fût d'une santé faible et délicate, jamais elle ne s'écarta de la plus sévère mortification. Elle se levait la première en toutes saisons, et se couchait la dernière. En hiver comme en été, elle n'était vêtue que très légèrement. On l'a vue constamment coucher sur la dure et y mourir. Elle ne se nourrissait que des aliments les plus grossiers, ne se réservant que les débris de pain sec qu'elle faisait tremper dans l'eau. Accablée de travail, et ne trouvant pas dans la journée le temps de s'acquitter de ses nombreuses occupations, elle prenait sur la nuit pour y suppléer, et profitait de ce temps pour écouter ses Sœurs, les consoler et les encourager dans la voie du saint renoncement où elles étaient entrées ».

« Elle aimait la vie humble et cachée, et tâchait d'en inspirer l'amour à toutes ses filles. Elle témoigna toujours un grand éloignement du monde et de ses grandeurs, et se priva volontairement des relations honorables qu'elle aurait pu entretenir avec les personnes de la plus haute distinction : « Méprisons et fuyons le monde, disait-elle, si nous « ne voulons pas prendre son esprit. Malheur à l'âme reli- « gieuse qui aime encore le monde, qui cherche à lui plaire « et qui veut en être aimée ! Fuyons le monde si nous vou- « lons lui être utiles ».

« Elle faisait une estime toute particulière de l'obéissance, à laquelle elle s'était adonnée avec la plus scrupuleuse exactitude dès ses premières années de religion, vertu à laquelle on peut attribuer la réussite de tant d'œuvres entreprises avec si peu de secours humain : « Soyez obéis-

Digitized by Google

« santes, disait-elle souvent à ses filles, et l'on pourra « compter sur votre vertu ».

« Elle tenait singulièrement à ce que toutes ses Sœurs s'appliquassent à s'instruire solidement des vérités de la religion, afin de puiser dans cette science, pour elles et pour leurs élèves, les motifs d'une piété durable. Mais elle voulait plus étroitement encore qu'elles fussent adonnées à la vie intérieure, qu'elle regardait comme l'âme de la vie religieuse. Pour y parvenir, elle les exhortait fortement à la pratique de la mortification des sens et des passions, et voulait qu'elles s'attachassent soigneusement à l'oraison et à l'habitude de la présence de Dieu. Elle exigeait de ses filles une fidélité inviolable à tous leurs devoirs, et elle les aidait à les accomplir exactement, plus encore par ses exemples que par ses exhortations ».

« Aussi a-t-on pu lui appliquer en toute justice la parole des Saints Livres sur la Femme forte : « Elle était revêtue de force et de dignité ; elle veillait sur les sentiers de sa maison ; elle ne mangeait pas son pain dans l'oisiveté ; elle mérita que les ris de l'allégresse vinssent fleurir sur ses lèvres à son dernier jour ». (*Proverbes*, XXXI.)

Mère Saint-Jean passa dix ans à La Bauche. Ces dix dernières années peuvent se résumer en trois mots : obéissance, prière et charité. Une transformation étrange s'opéra dans cette âme si candide et si humble. Jusque-là, sa vie avait été une recherche des privations et des austérités, dont aucune influence n'avait pu la distraire. Sitôt qu'il lui fut permis de vivre d'obéissance, toutes ses pratiques de mortification se laissèrent modérer et régler à la seule parole de sa supérieure ; avec une simplicité naïve, elle adhéra à tout ce qui lui fut tracé, sans paraître plus tenir à ses habitudes et à ses préférences qu'un enfant, qui ne

Digitized by Google

juge des choses que par les ordres de ses parents. C'était un spectacle touchant que celui de cette vénérable fondatrice, devenue, après trente-trois ans d'autorité, la plus petite, la plus soumise de la Congrégation, soumettant sa conduite et jusqu'aux actes les plus intimes de ses pénitences au jugement de celle à qui elle avait donné l'habit religieux et l'éducation du noviciat. Sans affirmer que, à l'exemple de saint François-Xavier écrivant à son Général, elle s'agenouillait pour écrire à sa jeune Supérieure générale, nous pouvons dire qu'elle usait envers elle, dans sa correspondance, des expressions les plus respectueuses, les plus humbles et les plus filiales. Elle l'appelait « ma bien chère Mère » et elle signait « votre indigne fille ». Sa seule occupation, après la prière, était la visite quotidienne des malades de la paroisse. Elle leur prodiguait ses soins avec une bonté maternelle ; elle savait accompagner ses services et ses aumônes de paroles d'encouragement et de piété, qui excitaient à la confiance en Dieu et à l'abandon à sa sainte volonté. Elle leur parlait avec tant d'onction qu'ils avouaient que ses paroles les pénétraient jusqu'au fond du cœur, et y faisaient naître l'amour de la Croix.

Mais le temps était venu où le divin Epoux allait appeler cette vierge sage et vigilante aux joies des Noces éternelles. Prise soudainement pendant la Semaine sainte d'un violent mal de gorge qui la conduisit, en quelques jours, à l'extrémité, la bonne Mère s'alita, pour mourir, le 4 avril 1855. Elle supporta les souffrances de sa maladie, avec toute la résignation, toute la patience et tout l'amour que l'on pouvait attendre d'une âme si forte et si accoutumée aux plus rudes mortifications. Ses délices, sur son lit de douleur, étaient d'entendre la lecture de la Passion de son divin Sauveur. La plus parfaite sérénité

Digitized by Google

embellissait les derniers jours de cette vaillante ouvrière qui allait bientôt se présenter devant le Père de famille, les mains pleines de ses œuvres, et le cœur embaumé par un contact de toute sa vie avec le Cœur de son divin Maître. Elle reçut très pieusement, des mains de M. le curé Gay, les sacrements des mourants, au milieu d'une assistance profondément édifiée; puis, ayant recommandé ses chers malades et les pauvres de la paroisse à la charité des Sœurs, elle rendit paisiblement son âme à Dieu, le jeudi 10 mai, une heure après l'Angelus de midi. Elle avait soixante-dix ans, sept jours d'âge, et quarante-six ans, trois mois, dix-huit jours de vie religieuse.

Aussitôt que les tintements plaintifs de la cloche eurent donné la nouvelle de sa mort, on vit les habitants du village descendre de leurs chaumières et se porter en toute hâte à la maison des Sœurs, l'âme consternée, les larmes aux yeux ; ils allaient dire un suprême adieu à leur tendre mère. Comme ils n'avaient jamais compté en vain sur sa douce charité, pendant qu'elle vivait, ils imploraient avec confiance sa protection auprès de Dieu, maintenant qu'ils la croyaient si fermement entrée dans la gloire de l'éternelle patrie. Tous voulaient faire toucher à la dépouille mortelle de la vénérée défunte des objets de piété, qu'ils emportaient dans leurs demeures comme des préservatifs contre les dangers de l'âme et du corps. — Le surlendemain, samedi, les six paroisses environnantes, qui peuplent cette tranquille vallée, se rendirent processionnellement aux obsèques, sous la conduite de leurs pasteurs. La cérémonie, accomplie avec l'appareil d'une petite église de campagne, se changeait en un triomphe par le concours des populations, par les sanglots de la foule qui seuls interrompaient les chants sacrés. Les restes de la bonne

Digitized by Google

Mère furent déposés dans le cimetière du village, au milieu de ses pauvres, qu'elle avait tant aimés. Sur la très modeste pierre de sa tombe, on grava, à la suite de son nom et de son ancienne dignité, ces simples mots qui résument tout son éloge : ***Elle aimait Dieu, la mort lui a été douce, et les bénédictions l'ont accompagnée à sa dernière demeure*** [1].

[1] Peu après la mort de l'humble religieuse, la Communauté de Chambéry publia, sans nom d'auteur, chez Puthod fils, imprimeur au Verney, Chambéry, un abrégé de sa vie et de ses vertus, sous le titre : *Notice nécrologique sur la Révérende Mère Saint-Jean, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry ;* plaquette de 16 pages in-8°, 1855.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-FÉLICITÉ
DEUXIÈME SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH
17 décembre 1843

Election du 17 décembre 1843. — Mère Marie-Félicité élue Supérieure générale. — Notes sur sa famille, sa naissance, son adolescence, sa vocation, sa prise d'habit et sa profession religieuse. — Premières charges dans la Congrégation. — Estime de Mgr Billiet. — Premiers soins de la nouvelle Générale.

Le 17 décembre 1843, dix jours après que nous avons vu Mère Saint-Jean s'échapper furtivement, pour gagner sa retraite tant désirée de Saint-Pierre d'Albigny, on annonça avec une solennité inaccoutumée la visite de M. le vicaire général Turinaz, et l'on convia les Sœurs à la chapelle. Quel ne fut pas leur étonnement lorsque, d'une voix grave et profondément émue, le vénérable Supérieur déclara que Mère Saint-Jean, après des instances réitérées, et des supplications ardentes, avait enfin décidé Mgr l'Archevêque à consentir à sa démission, qu'elle avait quitté Chambéry pour laisser à une autre un plus libre exercice de l'administration, et qu'elle n'y paraîtrait plus que sur les ordres de Sa Grandeur. En conséquence, Monseigneur invitait la communauté à procéder immédiatement à l'élection d'une nouvelle Mère générale. L'élection devait s'accomplir dans la chapelle même où l'on était réuni, et sans qu'il fût permis à aucune des Sœurs vocales de sortir avant le dépouillement du scrutin. — Cette surprise avait été

Digitized by Google

concertée entre l'Archevêque, Mgr Billiet, et son représentant, pour couper court aux réclamations inévitables contre la démission de la bien-aimée fondatrice, et pour écarter les préoccupations qui précèdent et accompagnent d'ordinaire des élections. M. Turinaz récite à haute voix le *Veni Creator*, puis s'asseyant à une table dressée d'avance, et où il avait fait placer ce qui était nécessaire pour les votes, il appelle successivement chaque Sœur à écrire son bulletin, et à le déposer dans la boîte du scrutin. Tous les votes étant déposés, le Président en fait le dépouillement devant les Sœurs et proclame le nom de l'élue : Sœur Marie-Félicité. Son nom avait réuni tous les suffrages, à la seule exception du sien. Elle était dans sa vingt-neuvième année, et portait depuis treize ans l'humble habit des filles de Saint-Joseph. Elle fut proclamée dans la séance même Supérieure générale.

La R^de^ Mère Marie-Félicité, deuxième Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, naquit le 10 janvier 1815, à Grésy-sur-Isère, de M. François Veyrat et de M^me^ Louise Modelon, chrétiens riches et pratiquants. Elle était le quinzième enfant d'une famille qui en compta dix-huit, sept filles et onze garçons, parmi lesquels le poète Jean-Pierre Veyrat. Sur les fonts baptismaux, où elle fut portée le jour même de sa naissance, ses parrains, Joseph et Catherine Veyrat, la nommèrent Joséphine ; et le Ciel, avec cette gracieuse appellation, lui donnait une vive dévotion à saint Joseph. Cet attrait surnaturel, favorisé d'ailleurs par le culte dont le saint Patriarche jouissait dans la paroisse, ne fit que s'accentuer avec le temps.

L'enfance de Joséphine ne présenta rien de bien saillant, sauf une inclination marquée vers les choses de l'esprit et le développement précoce de la volonté. En 1824,

Digitized by Google

M. Favre[1], qui prêchait la mission à Grésy, eut l'occasion de la remarquer. Comme l'hiver était très froid, le célèbre fondateur des Missions de Savoie avait accepté de faire les catéchismes dans une grande salle de la maison Veyrat, qui avait été mise à sa disposition. Vu l'étroitesse du local, les enfants n'y étaient pas admis. Un jour, Joséphine échappe à la surveillance et vient frapper à coups redoublés à la porte, demandant à entrer pour entendre, elle aussi, l'instruction. Cet acte de turbulence attira l'attention de l'homme de Dieu, qui voulut voir son bruyant disciple, l'interrogea, le bénit et lui recommanda de se préparer soigneusement à sa Première Communion. L'enfant ravie n'oublia jamais cette rencontre, et nous pouvons présumer que la parole ardente de l'apôtre éclaira vivement sa jeune âme, et lui imprima une forte impulsion vers la vertu. Car, à partir de cette époque, on la vit s'appliquer plus exactement à ses devoirs. Parfois même, elle réunissait des filles de son âge pour leur faire le catéchisme et leur lire quelques passages de l'Imitation de Jésus-Christ.

Le 4 juin 1826, elle fut admise à la Première Communion par le même prêtre qui l'avait baptisée, le bon curé M. Boch ; et, à la rentrée scolaire, placée au Pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Obligée par la maladie d'interrompre ses cours et de retourner à la maison paternelle, elle se trouvait à Grésy lors de la visite pastorale du 17 mai 1829, et reçut la confirmation des mains de Mgr Martinet. La grâce de ce sacrement eut pour effet immédiat de la fixer sur sa vocation. Bientôt après, elle demandait à ses parents l'autorisation d'embrasser la vie

[1] Voir *Le Serviteur de Dieu Joseph-Marie Favre, maître et modèle des ouvriers apostoliques*, par le P. Bouchage, rédemptoriste. — Paris, 1901.

Digitized by Google

R^de MÈRE MARIE-FELICITÉ VEYRAT

2^e SUPÉRIEURE GÉNÉRALE

1815-1885

Digitized by Google

[illegible] mission à Grésy, eut l'occasion [illegible] Comme l'hiver était très froid, le [illegible] avait accordé de faire [illegible] salle de la maison [illegible] à sa disposition. Vu l'étroitesse du [illegible] n'y pouvant pas [illegible]. Un jour, Joséphine [illegible] vient frapper à coups [illegible] porte, demandant à entrer pour entendre [illegible] Cet acte de [illegible] attira l'attention [illegible] de Dieu, qui voulut voir son bruyant [illegible] le [illegible] et lui recommanda de se préparer [illegible] à sa Première Communion. L'enfant [illegible] de rencontre, et nous pouvons présumer [illegible] de l'apôtre éclaira vivement sa [illegible] une forte impulsion vers la vertu. [illegible] partir de cette époque, on la vit s'appliquer [illegible] à ses devoirs. Parfois même, elle réunissait des [illegible] de son âge pour leur faire le catéchisme et leur [illegible] passages de l'Imitation de Jésus-Christ.

[illegible] 1826, elle fut admise à la Première Communion [illegible] même prêtre qui l'avait baptisée, [illegible] et, à la rentrée scolaire, placée au Pensionnat des [illegible] de Saint-Joseph de Chambéry. Obligée par la [illegible] interrompre ses cours et de retourner à la maison [illegible] se trouvait à Grésy lors de la visite [illegible] 1829, et reçut la confirmation des mains [illegible] Martinet. La grâce de ce sacrement eut pour [illegible] la fixer sur sa vocation. Bientôt après, elle [illegible] à ses parents l'autorisation d'embrasser la vie

[illegible] *serviteur de Dieu Joseph-Marie Favre, [illegible] apostoliques*, par le P. [illegible] — Paris, 1901.

R^de^ MÈRE MARIE-FÉLICITÉ VEYRAT

2^e^ SUPÉRIEURE GÉNÉRALE

1815-1885

Digitized by Google

Digitized by Google

religieuse, dans la Congrégation qui l'élevait. A ce désir, on répondit d'abord par une fin de non-recevoir. Elle insista derechef et avec tant de succès que, le 2 avril 1830, elle entrait en communauté, à titre de prétendante ; le 3 août de la même année, elle revêtait le saint habit, sous le nom de Sœur Marie-Félicité, et le 15 octobre 1832, elle prononçait entre les mains de Mgr Martinet les vœux simples et perpétuels de la Religion, dont voici l'acte :

Je Sœur Marie-Félicité, fille légitime de François Veyrat et de Louise Modelon mariés, âgée d'environ dix-sept ans, fais foi et certifie que, par la grâce de Dieu, j'ai pris l'habit des Sœurs de Saint-Joseph dans notre maison de Chambéry le trois août 1830, ensuite de quoi j'ai fait mon noviciat dans la dite maison de Chambéry l'espace de deux ans, durant lesquels j'ai pratiqué les exercices et observé les règles de la dite Congrégation, j'ai ce jourd'hui quinze octobre 1832, fait volontairement et librement profession entre les mains de Monseigneur notre Archevêque, dans notre chapelle, en faisant vœu simple de pauvreté, de chasteté et d'obéissance perpétuelles dans la dite Congrégation, selon nos règles et constitutions, en présence de Monsieur le Chanoine Chuit et Monsieur le Chanoine Chevray chancelier. En foi de quoi j'ai signé ce présent acte.

Signé : Sœur Marie Félicité, Sœur Saint-Jean.

Cependant, son départ avait laissé dans le cœur de ses frères un sentiment de tristesse qui, dix ans après, vibrait encore mélancoliquement sur la lyre du *poète*. Recueillons ces accents, ils ont aussi leur enseignement :

Vous que j'avais connue autrefois si rieuse,
Quelle pensée ardente, et triste et sérieuse,
Vous fit frapper, ma sœur, aux portes d'un couvent ?
.....

Digitized by Google

Oh ! sans doute, une nuit, sur la haute montagne,
Pendant que vos amis erraient par la campagne,
Dans un buisson ardent un ange vous parla.
Vos frères ne savaient où vous étiez allée,
Et nous cherchions vos pas par toute la vallée...
Vos pas, ma sœur, n'étaient plus là.

Il étaient au chemin de justice et de gloire,
Au vallon du Seigneur, au sentier de victoire ;
Ils étaient dans la voie où marchent les élus [1].
.....

C'était bien, en effet, dans la voie des justes que le Seigneur avait conduit sa jeune servante. Nous allons la voir s'y avancer longtemps et fidèlement. Immédiatement appréciée par Mère Saint-Jean, la Sœur Marie-Félicité devint successivement maîtresse des novices et assistante ; et, à ce titre, ordinairement chargée de traiter, soit avec les supérieurs ecclésiastiques ou civils, soit avec les visiteurs et les familles, soit avec les parents des religieuses. Elle avait porté le poids de tous les intérêts et de toutes les questions à débattre. Aussi n'y avait-il aucune Sœur qui n'eût eu maintes fois l'occasion de reconnaître son beau caractère, ses talents et ses vertus. Aux yeux de Mgr Billiet et de M. Turinaz, elle était naturellement désignée pour succéder à la vénérable fondatrice, dès que celle-ci serait admise à déposer ses fonctions ; et leurs prévisions trouvèrent une consolante confirmation dans l'unanimité des suffrages de la communauté. La Congrégation passa sans secousse sous une autorité à laquelle elle était déjà accoutumée ; et cette dignité de Supérieure générale qu'elle vient de recevoir, Sœur Marie-Félicité la gardera, dix mois de l'année 1850 exceptés, jusqu'au jour de sa mort, 6 avril 1885, à savoir l'espace de quarante-deux ans.

[1] J.-P. Veyrat, *La Coupe de l'Exil* : A MA SŒUR.

Digitized by Google

Les premiers soins de la nouvelle Mère furent de recourir à Dieu, et d'inviter ses chères filles à solliciter le secours d'En-Haut par de ferventes prières, et par un redoublement de piété, de mortification et de fidélité aux saintes Règles. Accessible aux communications de toutes les Sœurs, particulièrement des plus expérimentées et des plus vertueuses, elle se mit à étudier avec elles, et à concerter, avec le Père spirituel, les tempéraments qu'il convenait d'introduire dans les habitudes de la maison, pour assurer l'observance, non seulement du travail et de la pauvreté, mais aussi du repos indispensable, du temps requis pour les exercices de piété et les études, des soins dûs aux santés, en un mot de tout ce qui élève le niveau spirituel, intellectuel et physique d'une communauté religieuse. Sans ouvrir avec une excessive largeur l'entrée du noviciat, il importait d'écarter au moins les barrières trop étroites qui avaient pu en éloigner des vocations précieuses. Mais la plus grave préoccupation de la nouvelle élue était d'entretenir, et de ne jamais laisser refroidir cette ardeur de vertu que Mère Saint-Jean avait communiquée à ses filles, que ses exemples journaliers avaient sans cesse alimentée, et qu'elle léguait à sa famille comme le caractère distinctif de l'influence exercée sur elle pendant les trente-une années de son saint et fécond supériorat.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES SUPÉRIEURS DE LA CONGRÉGATION DE CHAMBÉRY DE 1812 A 1847

Les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry sont placées par leurs Constitutions sous l'autorité des Archevêques et de leurs Pères spirituels. – Succession des Archevêques de Chambéry de 1812 à 1847. — NN. SS. de Solle, Bigex, Martinet et Billiet. — Les Pères spirituels pendant la même période. — MM. Bigex, Rochaix, Chuit et Turinaz. — Etablissement de l'Aumônerie de la maison-mère, en 1845. — M. Cusin, premier aumônier. — Services rendus par MM. Turinaz et Cusin.

L'ÉLECTION du 17 décembre 1843 nous a montré la Congrégation de Saint-Joseph placée sous le gouvernement de deux supérieurs majeurs, l'Evêque et le Père spirituel. Elle nous amène à consacrer un chapitre à ces représentants de l'autorité souveraine de l'Eglise, non pas précisément pour décrire en détail leurs attributions diverses, mais plutôt pour dresser le tableau des hommes de Dieu qui se sont successivement dévoués au bien spirituel et temporel des Sœurs depuis leur entrée en Savoie jusqu'en 1847. Citons d'abord le texte des Constitutions établissant leur juridiction :

Les Sœurs de la Congrégation reconnaitront pour leurs légitimes Supérieurs les seigneurs Evêques dans les diocèses desquels elles seront ; elles auront toujours pour eux un profond respect, une grande soumission, et une obéissance très exacte à tout ce qu'ils ordonneront, les considérant comme les véritables lieutenants de Jésus-Christ, revêtus de son caractère et de son autorité sur elles...

Digitized by Google

Comme les seigneurs Evêques sont bien souvent accablés des affaires de leurs diocèses, ou éloignés des maisons des Sœurs, ils ne peuvent pas donner tout le soin ou l'attention nécessaire pour la bonne conduite des Sœurs ; c'est pourquoi ils nommeront dans leurs diocèses un ou plusieurs Pères spirituels, selon le nombre ou l'éloignement des maisons de la Congrégation qui y seront établies : car il faut, tant que faire se pourra, qu'ils n'en soient pas éloignés, afin qu'ils puissent mieux veiller, et que les Sœurs puissent aussi avoir facilement recours à eux, dans les occasions où elles auront besoin de leurs conseils ou de leur autorité. Les Pères spirituels auront l'autorité, comme des vicaires généraux des Evêques, sur toutes les Sœurs des maisons qui leur seront commises [1].

De 1812 à 1847, quatre archevêques se succédèrent au gouvernement de la Congrégation : Nos Seigneurs de Solle, Bigex, Martinet et Billiet.

Mgr Irénée-Yves de Solle, né à Auch (Gers) le 19 mai 1744, d'abord évêque de Digne en 1802, fut transféré à Chambéry le 27 janvier 1805, et créé archevêque le 17 juillet 1817. A la charité d'un évêque il joignait une finesse d'esprit une délicatesse de sentiments, un ton d'urbanité et d'affabilité qui faisaient rechercher sa société, même par les personnes du monde, mais dont il ne se prévalait que pour se concilier cette affection et cette confiance générales, si nécessaires à un homme public pour faire le bien. Il n'y a point d'exagération à dire qu'il avait gagné tous les cœurs dans son diocèse [2]. Nous avons vu avec quelle indulgente bonté il accueillit, en 1812, Mère Saint-Jean, et

[1] CONSTITUTIONS. *Première partie*, Chapitres VI et VII.

[2] Voir le *Journal de Savoie*, 28 janvier 1825, et l'ouvrage de M. le chanoine MORAND : *Personnel Ecclésiastique du diocèse de Chambéry de 1802 à 1893 ;* Chambéry, 1893.

Digitized by Google

autorisa la fondation de la maison d'Aix-les-Bains pour laquelle l'avait envoyée le cardinal Fesch. C'est à son zèle et à son éminente piété que l'Institut de Saint-Joseph de Chambéry doit son établissement et son rapide développement. Il daigna le protéger toujours et contribua puissamment au succès de ses entreprises, soit directement, soit par l'action des Pères spirituels qu'il lui donna, MM. Bigex et Rochaix. Sous son archiépiscopat, la Congrégation reçut l'approbation royale en 1816, fit la même année l'acquisition de l'immeuble de la rue d'Italie devenu la maison-mère et y ouvrit le noviciat ; elle fonda Aix et Chambéry en 1812, La Motte-Servolex en 1818, Turin et Rumilly en 1821, Saint-Jean-de-Maurienne en 1822, et la Bauche en 1823. Aussi, plus que personne, les Sœurs de Saint-Joseph eurent-elles des motifs particuliers de pleurer quand elles virent le vénéré prélat, contraint par de graves infirmités, se démettre de son autorité archiépiscopale, se retirer à Paris au sein de sa famille, et y mourir peu après, le 30 décembre 1824. Elles perdaient en lui un vrai père et leur principal fondateur en Savoie.

Mgr de Solle eut pour successeur l'un de ses vicaires généraux devenu évêque de Pignerol, Mgr François-Marie Bigex, né à La Balme de Thuys (Haute-Savoie), le 24 décembre 1751. Ce prélat d'une si grande distinction comme science, éloquence, vertu, caractère, dévouement à l'Eglise et aux âmes, ne se montra pas moins favorable aux Sœurs de Saint-Joseph. On n'a pas oublié que, chargé par son évêque, en 1812, d'étudier les Constitutions de l'Institut, il avait conclu à son admission dans le diocèse et avait accepté d'être son premier Père spirituel, fonction qu'il remplit jusqu'au jour de son élévation à l'épiscopat, 23 novembre 1817. Malheureusement, son administration

Digitized by Google

fut de très courte durée. Arrivé à Chambéry le 18 juillet 1824, il y mourut le 19 février 1827, victime du zèle qui l'avait animé dans tous ses travaux. Aux nombreux services qu'il avait rendus à la Congrégation de 1812 à 1817, il ajouta, comme archevêque, celui de lui avoir donné Mgr Rochaix pour Père spirituel, celui d'avoir définitivement rattaché à la maison de Chambéry la R^de^ Mère Saint-Jean qui en avait été éloignée en 1824, et finalement les deux importantes fondations de 1825 : Pignerol et Moûtiers [1].

A Mgr Bigex succéda Mgr Antoine Martinet, né à Queige dans la vallée de Beaufort, le 22 avril 1766. Avant de recevoir la consécration épiscopale, ce prélat, que l'on a surnommé le Salomon de la Savoie à cause de sa rare sagesse, avait occupé diverses fonctions qui lui avaient permis d'apprécier les Sœurs de Saint-Joseph. L'année même que Mère Saint-Jean ouvrait à Chambéry ses écoles populaires, l'abbé Martinet avait été nommé curé de Saint-Pierre de Maché, l'une des quatre paroisses de la ville archiépiscopale ; plus tard, en 1817, Mgr de Solle l'avait fait son vicaire général. Sacré évêque de Tarentaise le 19 mars 1826, en la fête de saint Joseph, Mgr Martinet avait trouvé les Filles de ce glorieux Patriarche établies à Moûtiers depuis quelques mois seulement, et il s'employa sans retard à leur obtenir du roi Charles-Félix l'avantage de l'autorisation civile qui fut accordée le 6 juin 1827. Transféré sur le siège de Chambéry le 28 janvier 1828, il continua de prêter à la Congrégation l'appui paternel de son dévouement. Il l'aida constamment de son influence et de ses conseils, notamment dans les fondations de Montmélian, Sainte-Hélène, les Orphelines,

[1] Voir L. Morand : *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry, de 1802 à 1893.*

Digitized by Google

Saint-Pierre-d'Albigny, et dans la construction du pensionnat de Chambéry. Frappé par la mort le 6 mai 1839, après onze ans d'une administration très féconde, il alla dormir son dernier sommeil sur les hauteurs de Lémenc, dans le tombeau qu'il s'était fait creuser en plein roc, sous le pavé de la chapelle du Calvaire ; et il fut remplacé dans le gouvernement du diocèse par Mgr Alexis Billiet de sainte mémoire.

Mgr Billiet, né aux Chapelles, dans la Haute-Tarentaise, en 1783, était un vieil ami de la famille de Saint-Joseph. Longtemps supérieur du Grand Séminaire et vicaire général de Chambéry, avant son élévation à l'épiscopat, il avait été témoin des premiers travaux des Sœurs en Savoie, de leur pauvreté et de leurs privations ; il avait connu et admiré l'héroïque courage de Mère Saint-Jean ; et plus d'une fois, délégué pour présider les cérémonies des professions, le guide des jeunes lévites avait échangé ses vues avec la mère des vierges consacrées à Dieu, sur les besoins des temps, et sur la formation des ouvriers évangéliques destinés à relever les ruines amoncelées par la Révolution. Quand M. le chanoine Billiet, nommé évêque de Maurienne, le 19 décembre 1825, entra dans sa ville épiscopale, il fut heureux d'y trouver la Congrégation de Saint-Joseph établie depuis trois ans. Devenu pour elle un vrai père, il l'entoura de sa sollicitude la plus active. Non content de pourvoir aux besoins spirituels des Sœurs, en les confiant à des prêtres distingués, il s'occupa lui-même de développer en elles l'intelligence des choses de Dieu, et de stimuler leur zèle pour l'avancement dans la vertu ; il affermissait en même temps les bases de leur existence naissante, et dirigeait la gestion de leurs intérêts temporels avec cet esprit pratique et prudent, qui était le trait distinctif de

Digitized by Google

son caractère. Il oubliait moins encore la culture intellectuelle et l'instruction des Sœurs, qui destinées à être les maitresses et les éducatrices des générations à venir, devaient s'appliquer à bien connaître les éléments des lettres et des sciences, avant de les enseigner à un siècle observateur et frondeur. La Congrégation mauriennaise de Saint-Joseph se ressent toujours heureusement de cette direction sérieuse.

Transféré au siège archiépiscopal de Chambéry, le 27 avril 1840, Mgr Billiet ne pouvait manquer de s'intéresser à la Congrégation qu'il y retrouvait. Il savait la docilité de Mère Saint-Jean, sa modestie toujours prête à recueillir les moindres conseils des supérieurs, son zèle pour l'emploi des moyens les plus propres au succès de l'œuvre de Dieu, non moins que le bon esprit de toute sa communauté. Il s'appliqua à connaître les vrais besoins de cette fervente famille, et à l'élever de plus en plus à la hauteur des exigences de l'époque. Il y avait trois ans qu'il gouvernait son archidiocèse, lorsque les instances de Mère Saint-Jean, en vue d'ensevelir sa vieillesse dans quelque retraite obscure, trouvèrent enfin l'accueil que nous avons dit. L'estime profonde du prélat pour la vénérable fondatrice céda au double motif de l'humilité de cette femme, qui brûlait d'envie de n'être plus rien, et de la nécessité des transformations que le mouvement des temps attendait des congrégations enseignantes. Personne plus que Mgr Billiet n'était ennemi des changements et des innovations. A la crainte des essais aventurés, il joignait le respect du passé ; mais, en même temps, sa haute raison lui montrait comme urgent le devoir de disposer les phalanges de la religion, dans l'ordre le plus favorable aux combats qu'il prévoyait pour un prochain avenir.

Digitized by Google

Ainsi la divine Providence, qui sait disposer toutes choses avec nombre, poids et mesure, avait paré à la crise que pouvait amener la retraite de la fondatrice, en préparant, dans la personne de Sœur Marie-Félicité, une Mère jeune d'âge et déjà mûre par l'esprit et l'expérience ; un Père spirituel, admirablement doué des qualités de la nature et de la grâce, dans la personne de M. Turinaz ; et surtout, en Mgr Billiet, un prélat d'une prudence consommée, d'une modération parfaite, et depuis longtemps en contact avec les besoins et les aptitudes des Filles de Saint-Joseph.

La Congrégation, si constamment favorisée par la bienveillance des évêques, n'avait pas été moins heureuse dans les secours que lui avaient prodigués les Pères spirituels.

On se rappelle les soins intelligents et dévoués de M. Bigex, le premier Père spirituel, pour la petite communauté, lorsqu'elle s'installa, en 1812, dans les combles de la maison curiale. Nous n'en répèterons pas l'édifiant exposé. En 1817, M. le chanoine Rochaix, curé de la paroisse de Saint-François de Sales, puis vicaire général, né à Saint-Jean de Maurienne le 12 juin 1762, lui succéda dans ce ministère de charité. Il s'y montra si zélé qu'on aurait pu le croire exclusivement voué à la direction de la Congrégation : catéchismes, conférences spirituelles, leçons sur les éléments des lettres et des sciences, méthodes pratiques d'enseignement, il n'est rien qu'il ne se soit efforcé de mettre en usage auprès des Sœurs pour en faire, à la fois, de ferventes religieuses et de parfaites maîtresses. Voyant en elles les auxiliaires du prêtre, il n'avait pas cru déroger à sa dignité en se mettant au niveau des plus simples d'entre elles, pour les élever à la hauteur de leur mission, et leur en apprendre l'art et les ressources. La Congrégation était alors, pour ainsi parler,

Digitized by Google

Mgr ANTOINE ROGET

ÉVÊQUE DE TARENTAISE

1762-1836

Digitized by Google

[illegible] [illegible] [illegible] d'esprit [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] avait [illegible] à la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], en [illegible], [illegible] [illegible] Sœur M[illegible], une M[illegible] [illegible] [illegible], par l'esprit et l'expérience ; un [illegible] [illegible] [illegible] des qualités de la nature [illegible] [illegible] la personne de M. T[illegible] ; et surtout, [illegible], un prêtre d'une prudence consommée, d'une [illegible], et depuis longtemps en contact avec [illegible] [illegible] des Filles de Saint-Joseph.

[illegible] [illegible], si [illegible] favorisée par les [illegible] [illegible] [illegible], n'avait pas été moins heureuse dans [illegible] [illegible] lui prodiguèrent les Pères spirituels. [illegible] [illegible] les soins intelligents et dévoués de [illegible] [illegible] premier Père spirituel, pour la petite com- [illegible], [illegible] s'installa, en 1812, dans les [illegible] [illegible] [illegible]. Nous n'en répéterons pas [illegible] [illegible] exposé. En 1817, M. le chanoine Rochaix, curé [illegible] paroisse de Saint-François de Sales, puis vicaire [illegible], né à Saint-Jean de Maurienne le 12 juin 1762 [illegible] succéda dans ce ministère de charité. Il s'y montra [illegible] zélé qu'on aurait pu le croire exclusivement voué à la direction de la Congrégation : catéchismes, conférences, [illegible], leçons sur les éléments des lettres et des scien- [illegible] méthodes pratiques d'enseignement, il n'est rien qu'il [illegible] de mettre en usage auprès des Sœurs [illegible] [illegible], à la fois, de ferventes religieuses et de par- [illegible] [illegible]. Voyant en elles les auxiliaires du prêtre, [illegible] pas cru déroger à sa dignité en se mettant au [illegible] [illegible] plus simples d'entre elles, pour les élever à la [illegible] de leur mission, et leur en apprendre l'art et [illegible] [illegible]. La Congrégation était alors, pour ainsi parler

Mgr ANTOINE ROCHAIX

ÉVÊQUE DE TARENTAISE

1762-1836

Digitized by Google

UNIV. OF WICH.

Digitized by Google

à l'état d'enfance, et le vénérable Père, ayant à initier sa jeune famille à toutes les connaissances, à toutes les habitudes de la vie religieuse et de l'enseignement, entrait avec une charmante simplicité dans les plus minces détails de l'éducation de ses filles. Une Sœur commettait-elle une faute contre la règle, Mère Saint-Jean l'envoyait demander une pénitence à M. Rochaix, qui habitait une maison attenante au jardin de la communauté. Il arrivait quelquefois, qu'en se rendant à la chapelle du couvent pour la sainte Messe, il rencontrait à la porte une Sœur à genoux, tenant son oreiller entre ses mains, en signe du sommeil qui l'avait enchaînée au-delà de l'heure réglementaire.

Quand M. Rochaix, promu à l'épiscopat, alla porter en 1828 sur le siège de Tarentaise l'éclat des vertus qui l'avaient rendu si populaire à Chambéry, sa vive piété, sa bonté paternelle, sa charité envers les pauvres, sa touchante simplicité, son inimitable aménité dans les relations sociales, il n'oublia pas les Sœurs de Saint-Joseph. Toujours présent par l'esprit au milieu d'elles, il en suivait, avec un intérêt joyeux, les développements continus, jouissant de leurs succès, compatissant à leurs épreuves et les animant sans cesse à monter plus haut dans la perfection de leur sainte profession. Et quand invité par la mort, qui approchait, à se dépouiller des biens périssables de ce monde, il fit au pied du crucifix le partage de sa petite fortune entre les œuvres pies de son diocèse, il considéra ses filles de Chambéry comme des membres de sa famille spirituelle et leur légua, par testament clos, la maison Rey qu'il avait achetée en 1818 pour éloigner de leur communauté un voisinage gênant. Les Sœurs de Saint-Joseph demeurent reconnaissantes et fidèles à sa mémoire. Mgr Rochaix mourut à Moûtiers le 19 novembre 1836, âgé

Digitized by Google

de 75 ans. Le 1er décembre suivant, la Congrégation assista à un service solennel qu'elle fit célébrer pour le repos de son âme dans l'église métropolitaine, à l'autel paroissial de Saint-François de Sales. Chaque année, au jour de sa fête onomastique, le 17 janvier, une messe de fondation est dite à la même intention dans la chapelle de la maison-mère ; et les anciennes religieuses transmettent aux jeunes ce jugement de leur vénérée Mère générale, Marie-Félicité Veyrat : « Nous pouvons envisager ce digne évêque comme le fondateur de notre Congrégation en Savoie ».

A M. Rochaix succéda M. le chanoine Chuit, né à Morzine (Hte-Savoie) le 1er octobre 1785, décédé à Chambéry le 4 mai 1854 [1]. Prêtre distingué, professeur de rhétorique au collège de Chambéry, de 1816 à 1826, écrivain, orateur et académicien, mais homme aux allures un peu brusques, il ne laissa pas de mériter et de gagner la confiance des Sœurs par sa science, sa prudence et la parfaite droiture de son caractère. Son nom est resté cher à la communauté et y demeure le synonyme du vrai dévouement sous la forme austère. Très occupé par ses devoirs de chanoine titulaire et ses prédications de retraites ecclésiastiques, M. Chuit conserva la charge de Père spirituel jusqu'en 1843 seulement et fut remplacé par M. le chanoine Turinaz.

M. Jean-Louis Turinaz, né au Châtelard le 5 février 1800, était un de ces hommes dont on a dit « qu'ils ne sauraient demeurer dans les rangs ordinaires, quel que soit leur point de départ ; lorsqu'ils sont en marche, tout le monde se range pour les laisser avancer ; et si leur modestie les retient, chacun leur indique du geste et de la voix le poste d'honneur où il y a des combats à livrer et des lauriers à

[1] Voir sa Nécrologie dans le *Courrier des Alpes*, 9 mai 1854.

Digitized by Google

cueillir ». De fait, en quelques rapides années, il s'était élevé sur l'échelle de la hiérarchie sacrée au degré le plus voisin de l'épiscopat. Ordonné prêtre en 1825, il était chanoine titulaire et vicaire général en 1841. La nomination de M. Turinaz à la charge de Père spirituel de la Congrégation y introduisit une direction plus suivie et plus active. Le nouveau Supérieur, distingué par la science, par le don de la parole, par le culte de l'ascétisme et la pratique de l'administration, prit à tâche, comme avait fait vingt six ans auparavant M. Rochaix, de réaliser dans ses filles spirituelles le désir de saint Paul : « *Que l'homme de Dieu soit complet et muni pour toute espèce de bonnes œuvres* » [1]. Cette ardeur pour l'avancement des âmes, il l'avait puisée dans sa foi vive, dans l'habitude de l'oraison mentale, et peut-être aussi dans quelques manifestations surnaturelles qui laissaient leur empreinte dans son apostolat, et dont le récit circulait parmi ses amis les plus intimes.

M. Turinaz présida à la transition de l'autorité de Mère Saint-Jean à Mère Marie-Félicité, et l'influence de ses conseils lui donna dans cet événement une part si grande, que l'on peut dire que ce fut son œuvre. Dieu ne voulait pas le laisser longtemps au diocèse qu'il servait avec tant de zèle, ni à la communauté dont il était la lumière et la vie. Le 6 mai 1847, accompagnant Mgr Billiet dans sa visite diocésaine, il monta en chaire dans l'église de Yenne et prêcha avec sa véhémence habituelle. Puis, sans avoir pris aucune des précautions que lui conseillait son état de transpiration abondante, de la chaire il suivit la procession qui se faisait au cimetière, par un temps frais, et fut frappé d'un refroidissement subit qui le conduisit deux jours après

[1] 2e Epître à Timothée, III, 17.

Digitized by Google

au tombeau. Mais il laissait à la communauté un don précieux, celui d'un prêtre selon le cœur de Dieu [1].

Deux ans avant sa mort, M. Turinaz avait soumis à Mgr Billiet le projet d'attacher officiellement à la Maison de Saint-Joseph un aumônier qui aurait la charge exclusive du service religieux : célébration quotidienne de la sainte messe, ministère de la prédication, des confessions et de l'assistance des malades. Jusque-là, l'aumônerie n'étant pas établie, ces fonctions étaient remplies, partie par les Pères spirituels, partie par les Pères Capucins de la ville. Monseigneur entra dans les vues de son grand-vicaire, et le laissa libre de choisir le prêtre qui lui paraîtrait le plus apte à cette mission. M. Turinaz eut la main heureuse. Il pria, il consulta, et Dieu lui fit trouver la perle qu'il lèguerait à ses chères filles. Ce fut M. l'abbé Antoine Cusin, curé de la petite paroisse de Belmont, dans l'archiprêtré du Pont, jeune encore, mais déjà mûr pour ce ministère de confiance.

L'humble curé était né au Pont-de-Beauvoisin le 21 mai 1811. Malgré le ton de bonne éducation qui le caractérisait, il avait toujours entretenu une préférence marquée pour le ministère rural. L'appel à un poste de ville fut pour lui un véritable chagrin : il objecta ses goûts décidés pour la campagne, son âge, ses habitudes, son peu de santé, son incapacité dont lui seul était convaincu. Mais M. Turinaz insista ; il lui déclara qu'en présence du plus grand bien à faire au sein d'une nombreuse Congrégation enseignante, ce serait résister à la volonté de Dieu que de préférer la

[1] Voir dans le *Courrier des Alpes*, 11 mai et 10 juin 1847, la très belle nécrologie consacrée à ce prêtre remarquable. Le corps de M. Turinaz fut enseveli à la Cathédrale de Chambéry, dans l'un des caveaux qui sont dessous le chœur.

Digitized by Google

satisfaction de ses goûts personnels au vœu de ses supérieurs légitimes. Il n'en fallait pas davantage pour décider l'homme docile et zélé qu'était M. Cusin. Il prit ses fonctions le 10 octobre 1845.

La Congrégation compte encore un certain nombre de Sœurs, qui, jeunes alors, ont été formées par ce saint aumônier. Toutes ont conservé la plus haute idée de sa piété, de son recueillement, de sa modestie, de la longueur et de la ferveur de ses oraisons, de son assiduité aux devoirs de son ministère, de sa charité dans les paroles, et spécialement des rares qualités qu'il apportait dans la direction des âmes. Patient à entendre qui cherchait auprès de lui lumière, consolation, force ou courage, court dans ses réponses, il avait un accent puissant autant que suave, ferme autant qu'insinuant, mais surtout grave, religieux, et profondément surnaturel. Il paraissait tellement éclairé et sûr au tribunal sacré qu'aucune Sœur n'hésitait à recevoir ses décisions comme des oracles de Dieu Avait-il parlé, toute difficulté, toute objection s'aplanissait. Ce n'était pas que, méprisant les délicatesses de conscience qui mettent souvent à la torture des âmes timorées et ferventes, le pieux directeur les habituât à refouler, comme de vains scrupules, tous les reproches qui ne procédaient pas de fautes graves. Loin de là, sévère pour lui-même à l'égard des moindres fautes, il restreignait dans les autres, autant qu'il le pouvait, l'empire du péché véniel et des imperfections volontaires. Mais avec un discernement parfait, il savait distinguer la tentation du consentement, l'insinuation satanique de l'assentiment, le trouble du péché, l'émotion de la faute. Il discernait les esprits, naturellement rares dans les communautés, qui doivent être aiguillonnés par la crainte, et ceux au contraire qu'il

Digitized by Google

faut rassurer contre leurs pieuses ardeurs, et élever au-dessus de la crainte sur les ailes de l'amour. D'ailleurs, toujours à la disposition de ses pénitentes, il avait pour maxime, non point « que ceux qui ont à proximité l'eau d'un fleuve pour s'y laver, ne craignent pas assez de se salir », — mais « que le fleuve n'est jamais trop près de ceux qui ont horreur des moindres souillures ». Trois pages du même livre revenaient sans cesse dans ses instructions et dans ses exhortations. Le livre, c'était Jésus-Christ ; les trois pages, c'étaient l'amour, la confiance et la croix !

Trente ans se sont écoulés depuis sa mort, et les survivantes de ses auditrices citent encore avec émotion quelques uns des traits de son éloquence vraiment apostolique. Un jour, au cours d'une retraite, il parlait sur l'éternité des peines de l'Enfer. Tout à coup l'angoisse étouffe sa voix ; suffoqué, il descend de chaire et va se placer, la tête dans ses mains, à genoux devant la balustrade de l'autel, qu'il inonde de ses larmes ; on s'approche pour s'assurer s'il ne se trouve point malade ; et lui, se relevant et étendant les bras dans l'attitude d'une douleur intense : « Ah ! mes Sœurs, pour vous qui avez renoncé à tout, qui vivez dans la pénitence, j'ai confiance que votre salut est assuré ; mais moi, malheureux pécheur, puis-je espérer que je verrai Dieu? » On comprend aisément l'heureuse et vive impression que devait laisser dans l'âme des Sœurs un tel langage, tombant des lèvres d'un homme si régulier, si fervent et si austère.

Il était évident que le Saint-Esprit, qui voulait raviver la ferveur de la Congrégation, avant de l'envoyer à l'apostolat d'outre-mer, avait suscité cet homme de Dieu pour y donner les leçons et l'exemple du zèle, et avait fait passer par le cœur de ce prêtre la flamme ardente qu'il voulait

Digitized by Google

communiquer à chacune de ses fidèles servantes. On ne tarda pas à reconnaître dans la communauté un renouveau général de vie spirituelle, de vertus plus solides, et d'un esprit de sacrifice allant jusqu'à l'immolation.

Le zèle du pieux aumônier ne se ralentit pas un seul jour, et son succès ne subit aucun amoindrissement, tant que la divine Providence lui permit d'exercer son saint ministère. Mais bientôt une grave altération se révéla dans cette santé si précieuse, et annonça que l'apostolat de M. Cusin serait de courte durée. L'homme qui avait prêché avec tant de force la soumission à la volonté de Dieu, le culte pratique et l'amour de la Croix, s'acheminait vers cet état de consomption où il ne reste plus à un prêtre qu'à donner en sa personne l'exemple du détachement et de la patience qu'il a enseignés. M. Cusin ne faillit pas à ce nouveau genre d'enseignement. Sa douceur, sa joie de souffrir et de voir la prochaine dissolution de son corps, fut pour les Sœurs une prédication bien plus persuasive que n'avaient été ses discours. Enfin, après des langueurs qui se prolongèrent plusieurs années, il s'endormit doucement dans le Seigneur, le 21 janvier 1855 ; il avait quarante-trois ans et huit mois.

M. Turinaz et M. Cusin ont laissé aux Filles de Saint-Joseph un souvenir qui vivra jusqu'aux générations les plus reculées. La main de l'un et de l'autre a imprimé, sur la physionomie de la Congrégation, son empreinte et son cachet. Homme de progrès, dans le sens le plus chrétien du mot, le premier a fait éviter à la Congrégation l'écueil où elle paraissait aller échouer : c'était un attachement excessif, non point à la pauvreté — que le religieux ne saurait jamais aimer à l'excès — mais aux livrées trop extérieures de la pauvreté ; non point à la

Digitized by Google

mortification, qui est une vertu essentielle de la vie religieuse, mais à un genre de mortification que les tempéraments affaiblis de notre âge ne comportent plus ; non pas au travail, mais à une part exorbitante de travail manuel, dont la prolongation jusqu'au milieu de la nuit compromettait la discipline régulière. Il a indiqué pour l'enseignement des voies nouvelles, et relevé l'instruction des Sœurs enseignantes au niveau des programmes imposés par le gouvernement. Il a créé l'aumônerie, et il en a confié le ministère à un prêtre si exemplaire que sa conduite est le plus complet modèle que puissent se proposer ceux qui exerceront après lui cette charge délicate.

L'autre a cultivé dans les âmes religieuses l'esprit intérieur, l'amour du silence et du recueillement, l'habitude de l'union avec Dieu, la vigilance qui tient le cœur en sa présence, même au milieu du mouvement des occupations extérieures ; il a donné une activité nouvelle à la flamme de l'amour divin qui embrasait les épouses de Jésus-Christ, et il leur a appris à puiser dans l'oraison l'aliment de ce feu. Par ses paroles et par ses exemples, il les a conduites au pied de la Croix ; il a révélé à leurs yeux les fécondes leçons qui découlent des plaies du Crucifié et des opprobes de son supplice. Souverainement préoccupé de la persévérance des élèves après leur sortie des écoles, il fonda pour elles la congrégation de la Sainte-Famille qui est toujours prospère et qui, réunissant chaque mois autour des Sœurs, leurs anciennes maîtresses, et sous la direction d'un prêtre, les jeunes apprenties et ouvrières de la ville, les avertit des pièges du monde, les affermit dans la foi, les maintient dans la fidélité aux sacrements et les prépare à être des mères vertueuses après avoir été des jeunes filles irréprochables. Par son organe enfin, s'ac-

Digitized by Google

complissait, sur la maison de Saint-Joseph, cette effusion divine dont le prophète Joël avait dit : « Je répandrai sur mes serviteurs et sur mes servantes mon Esprit en ce temps-là » [1]. Et un esprit nouveau manifestait en effet sa présence dans les âmes par un riche épanouissement de toutes les vertus.

Tous deux, ils furent enlevés trop tôt à la Congrégation dont ils étaient les guides et les pères. Ces deux pertes prématurées furent pour la jeune Supérieure générale un double coup de foudre qui laissa dans son âme meurtrie des traces ineffaçables.

[1] Joël. II. 29

Digitized by Google

CHAPITRE IV

MAISON-MÈRE DE CHAMBÉRY

Ecoles multiples établies successivement dans la maison-mère. — Plan descriptif de cette petite cité monastique. — Enumération des diverses œuvres de religion, d'éducation et de charité qui y ont leur siège. — Communauté. — Pensionnat. — Infirmeries. — Chapelle. — Externat. — Lingerie des pauvres. — Salle d'asile. — Ecoles gratuites et payantes.

DANS le même temps, la maison-mère commençait à prendre les développements qui l'ont transformée successivement en l'établissement vaste et diversement peuplé qu'elle présente aujourd'hui. La première œuvre qui s'y était abritée, même avant le noviciat, c'était l'école populaire et gratuite, transférée de la rue de la Cathédrale. De toutes les parties de la ville et des faubourgs, les petites filles des classes laborieuses y affluaient. Bien que la communauté eût mis, à la disposition de cette école, les plus vastes salles de la maison, le nombre des élèves était si considérable qu'elles étaient plutôt entassées que placées, et qu'elles formaient une encombrante agglomération. Mais, à l'exception des Sœurs que cette situation mettait à l'étroit, personne n'avait le droit de s'en plaindre, puisque l'instruction que les enfants y recevaient ne coûtait rien ni à la ville ni aux parents.

Un peu plus tard, la communauté avait ouvert un pensionnat, pour les jeunes filles des familles aisées des bourgs voisins. Il occupa une partie importante de l'unique corps de bâtiment jusqu'à ce que Mère Saint-Jean

Digitized by Google

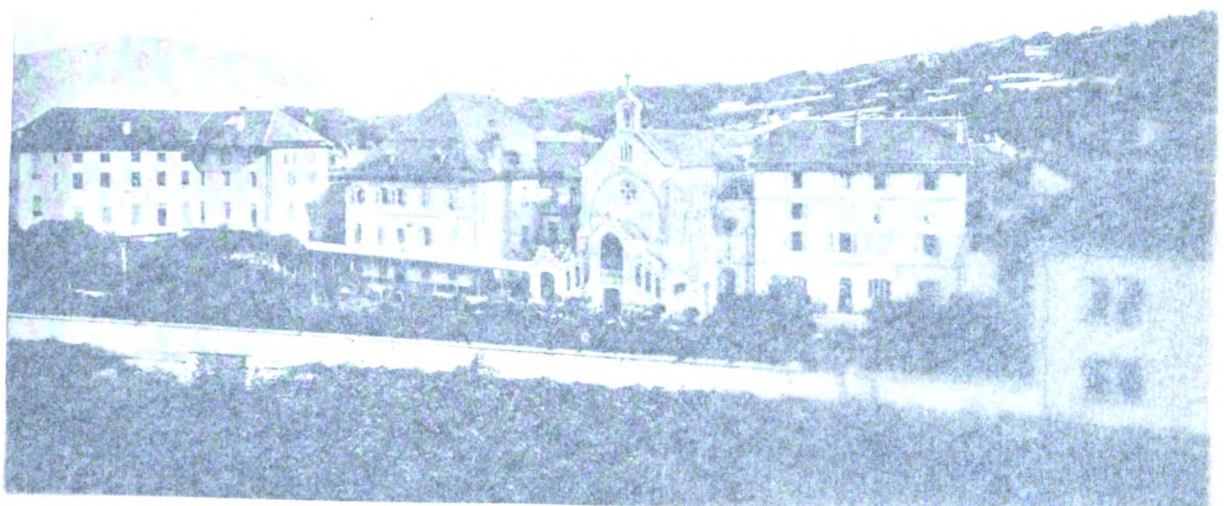

MAISON-MÈRE DES SŒURS DE SAINT-J[illegible]

Digitized by Google

CHAPITRE IV

MAISON-MÈRE DE [illegible]

[illegible] successivement dans la maison-mère [illegible] cette petite cité monastique. — [illegible] de ces œuvres de religion, d'éducation et de [illegible] siège. — Communauté. — Pensionnat. — [illegible] — Externat. — Lingerie [illegible] — [illegible] Écoles gratuites et payantes.

Dans [illegible] temps, la maison-mère commençait à [illegible] les développements qui l'ont transformée [illegible] en [illegible] immensément vaste et diversement peuplé [illegible] présente aujourd'hui. La première œuvre qui y [illegible] ouverte, même avant le noviciat, c'était l'école [illegible] et gratuite transférée de la rue de la Cathédrale. [illegible] toutes les parties de la ville et des faubourgs, les petites [illegible] des classes laborieuses y affluaient. Bien que la communauté eût mis, à la disposition de cette école, les plus vastes [illegible] de la maison, le nombre des élèves était [illegible] tel qu'elles étaient plutôt entassées que placées, [illegible] formaient une encombrante agglomération. [illegible] des Sœurs que cette situation mettait à [illegible], personne n'avait le droit de s'en plaindre, puisque l'instruction que les enfants y recevaient ne coûtait rien [illegible] aux parents.

[illegible] peu plus tard, la communauté avait ouvert un pensionnat, pour les jeunes filles des familles aisées des bourgs voisins. Il occupa une partie importante de [illegible] corps de bâtiment jusqu'à ce que Mère Saint-J[illegible]

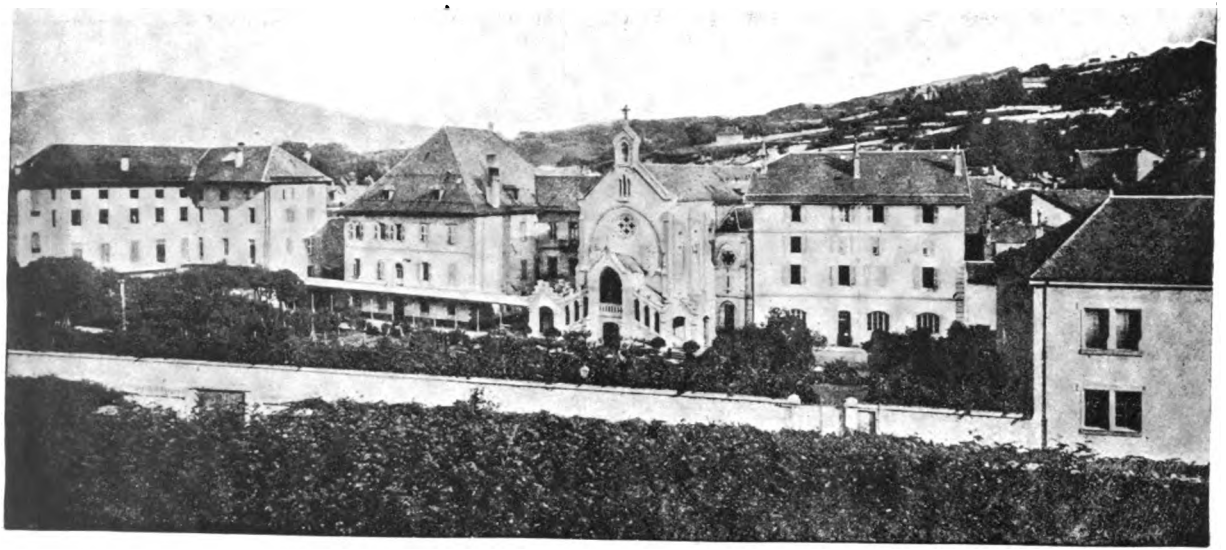

MAISON-MÈRE DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CHAMBÉRY — FAÇADE NORD ACTUELLE

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

eût fait élever, à son usage, la construction de 1835 qui lui a suffi jusqu'en 1877, époque où le local fut agrandi de manière à y loger quatre-vingt-dix pensionnaires.

Mais au-dessus des ménages besogneux, pour lesquels l'instruction n'est possible qu'à la condition d'être gratuite, il y a de nombreuses familles d'ouvriers, de petits négociants, qui, s'élevant par leur industrie plus haut que les indigents, ont droit aussi de demander pour leurs enfants, en échange d'une juste rétribution, une école distincte et des connaissances plus étendues. Méconnaître la légitimité de ce désir dans les citoyens qui peuvent le réaliser sans recourir aux dotations de l'Etat et de la cité, ce ne serait point fonder l'égalité entre toutes les classes de la société ; mais ce serait dénier à ceux qui ont le mérite du travail, de l'ordre et de l'économie le droit d'utiliser leurs gains au profit de la culture de leurs enfants ; ce serait, sous le faux nom d'égalité, une injustice flagrante. Les Sœurs accueillirent les ouvertures que leur firent, dans ce sens, quelques-unes de ces familles et ouvrirent pour elles des classes spéciales dans le courant de l'année 1844. Le nombre des élèves qui s'y firent inscrire atteignit rapidement le chiffre de cinquante.

L'année suivante inaugura un autre genre d'enseignement qui a eu, depuis quarante ans, une vogue immense, et qui a rendu d'inappréciables services : ce sont les Salles d'Asile pour les enfants du peuple en bas âge. Nous redirions ce qui a été déjà dit cent et cent fois, si nous venions énumérer les avantages que procurent aux familles et aux villes les soins donnés aux plus petits enfants par de dévouées maîtresses dans ces écoles maternelles, où, au sortir du berceau, l'héritier de l'ouvrier et de l'indigent apprend à balbutier les premiers éléments de la religion, de la mo-

Digitized by Google

rale, de la science même, et est formé à la rectitude de la marche, de l'attitude, du langage et des mœurs, tandis que ses parents gagnent, à la sueur de leur front, le pain qui fortifie et dilate son corps. La Savoie ne fut pas la dernière à s'enrichir de cette précieuse création, qui n'était encore connue et pratiquée en France que dans un petit nombre de grandes villes.

Dès l'année 1837, l'ouverture d'une Salle d'Asile était désirée à Chambéry : « Peu de villes, écrivait M. Bellemin dans l'*Almanach du Duché de Savoie*, grâce à la généreuse bienfaisance de ses habitants, principalement du général comte de Boigne, possèdent autant d'établissements que Chambéry pour le soulagement de l'humanité : Hospices pour les vieillards, pour les mendiants, pour les malades, pour les pauvres des deux sexes, pour les fous, pour les enfants trouvés, hospice de la maternité, caisse d'épargne. Il semblerait qu'il ne nous manque plus rien. Cependant nous nous apercevons, chaque jour, combien il serait à désirer que l'on pût, comme dans beaucoup de villes de la Suisse, avoir dans les quartiers les plus populeux une Salle d'Asile, pour y recevoir, pendant le jour, les enfants de nos ouvriers qui sont obligés d'aller travailler loin de chez eux. Quels services cela rendrait et aux enfants et à leurs parents ! »

Et déjà ce désir avait reçu un commencement de réalisation : « Madame de Sieyès, continue le même annaliste, dont la vie n'est marquée que par des œuvres pies et des actes de charité, s'est entendue avec les Sœurs de Saint-Joseph pour recevoir les petits enfants du Reclus. Ils sont dans une salle chauffée, sous les yeux et la direction des bonnes Sœurs, qui donnent encore de la soupe aux nécessiteux. Les mères de famille y conduisent leurs enfants le

Digitized by Google

matin, avant d'aller à leur ouvrage, et vont les reprendre le soir à leur retour. Voilà des charités bien entendues. Quelques imitateurs voudront compléter la bonne œuvre, et nous ne doutons pas qu'il ne s'en présente ; jamais on ne fait un appel en vain à la charité de nos habitants » [1].

L'appel fut effectivement entendu ; mais l'exécution du projet n'eut lieu que huit ans après, et ce fut avec le concours d'une Société de zèle et de piété récemment fondée par les Pères Jésuites du Collège, sous la dénomination de « Dames de Marie ». La décision en fut prise le 11 juillet 1845 chez Mme la Présidente, baronne de Vignet. Les Sœurs de Saint-Joseph, priées de prendre la direction de l'Asile, acceptèrent avec empressement. Aussitôt la Rde Mère Marie-Félicité partit pour Annecy, afin d'étudier sur place le fonctionnement de la Salle d'Asile que les Sœurs de Saint-Joseph de cette ville avaient fondée deux ans auparavant. Elle emmenait avec elle les deux maîtresses qu'elle avait choisies pour être placées à la tête de la nouvelle école maternelle, Sœur Saint-Jean Boissat et Sœur Marie-Xavier Farnier. Ces deux religieuses eurent bientôt fait de s'initier convenablement à la méthode, et revinrent à Chambéry, prêtes à commencer dès que les préparatifs de local et d'ameublement seraient achevés. De leur côté, les Dames de Marie s'étaient mises à l'œuvre avec enthousiasme, et le 1er décembre suivant la Salle d'Asile s'ouvrait dans la maison Perret, local contigu, du côté est, au couvent de Saint-Joseph. On y reçut d'abord cinquante petites filles. Deux mois après, on put admettre aussi des petits garçons [2].

[1] *Almanach du Duché de Savoie pour l'année 1838*, par M. Bellemin, pages 212 et 213.

[2] V. *La Congrégation des Dames de Marie de Chambéry*, par l'abbé Léon Bouchage ; Chambéry, 1896.

Digitized by Google

Certes, il s'en fallait bien que la première installation de l'Asile fût large et presque grandiose comme elle l'est aujourd'hui : c'était le temps des improvisations laborieuses, où l'on se resserrait pour donner l'hospitalité à chaque œuvre nouvelle. Enfin, la nécessité l'emporta sur les hésitations de la pauvreté ; et de 1845 à 1855, des additions et des acquisitions successives transformèrent les bâtiments de la Communauté en ce vaste ensemble qui compose actuellement l'enclos de la maison-mère. Donnons-en un rapide aperçu, d'abord à vol d'oiseau. L'enclos représente, en figure géométrique, un rectangle à peu près régulier, mesurant 148 mètres de long sur 56 de large, et dont les bornes sont : au nord, la rue de la Salle d'Asile ; au sud, le cours d'une branche de l'Albane ; au levant, la rue Saint-François et la place d'Italie ; au couchant le boulevard du Théâtre. Les bâtiments sont disposés sur une ligne allant de l'est à l'ouest, leurs grandes façades regardant le nord et le midi. Les jardins et les cours s'étendent au pied des façades nord et longent par conséquent la rue de la Salle d'Asile. Entrons maintenant dans cette petite cité monastique pour en visiter les édifices et décrire les divers services dont ils sont le siège.

L'ancien immeuble des D^lles^ Bugnet, qui devint en 1816 l'habitation de Mère Saint-Jean et de ses compagnes, est resté la maison régulière ou le cloître, et n'est occupé que par les religieuses. Là, sont les salles conventuelles des exercices, du travail, de l'administration, la bibliothèque, la cuisine, le réfectoire et les dortoirs. Cette maison d'un aspect massif est visiblement le centre du mouvement de la communauté, bien qu'elle n'occupe point le milieu de l'enclos. Durant plus de vingt ans, les Sœurs furent réduites à cet unique corps de bâtiment, dont le rez-de-chaus-

Digitized by Google

sée servait aux offices de la vie commune, le premier étage aux différentes écoles, et le second aux dortoirs.

Au levant est le *Pensionnat*, construit en 1835 et agrandi en 1876 d'une aile en équerre qui en fait, à présent, avec les deux cours plantées d'arbres, un édifice spacieux et complet pour sa destination. A côté du Pensionnat, dans la maison léguée par Mgr Rochaix, la R^de^ Mère Félicité a établi les *Infirmeries*, séparées de la Communauté par une cour, mais communiquant avec elle par des galeries couvertes. Pensionnat et Infirmeries limitent l'enclos du côté de la place d'Italie.

Au couchant de la Communauté, et reliée à elle par des couloirs s'ouvrant sur le transept, s'élève la *Chapelle* dont la construction commencée en 1862, d'après les dessins de l'architecte Pellegrini, s'acheva deux ans après. Elle fut consacrée le 19 mars 1864 par S. E. le Cardinal Alexis Billiet. L'édifice, de style gothique, a vingt-un mètres de long sur huit de large [1]. Il consiste en une seule nef accostée de deux gracieuses chapelles formant transept, et allant se terminer à une élégante abside polygonale qui renferme le sanctuaire, autour duquel court une miniature de déambulatoire. Il reçoit le jour par des vitraux peints, les uns à personnages, les autres en fines grisailles, qui, régnant tout autour, à peu de hauteur, répandent dans l'enceinte la vie et la beauté [2]. Sous l'église qui en est d'au-

[1] Exactement, les mesures de la chapelle sont les suivantes :
NEF : *longueur*, du seuil de la porte à la table de communion, 17 m. 56 ; de la table de communion au fond du sanctuaire, 3 m. 60 ; *largeur*, 8 m. 27 ; *hauteur* sous voûte, 10 m. 17 c.
CHAPELLES : *longueur*, à partir du marchepied de l'autel, 2 m. 96 c ; *largeur*, 3 m. 17. Les chapelles latérales sont consacrées, l'une au Sacré-Cœur de Jésus, l'autre à l'Immaculée Conception.

[2] Les verrières sont du même style, à deux baies très allongées

Digitized by Google

tant surhaussée et à laquelle on monte par un très bel escalier à deux rampes et deux paliers, avec péristyle sculpté, s'étend une salle ayant les mêmes dimensions, qui peut servir au besoin de crypte. Au jugement de quelques-uns, il eût été préférable de donner à l'édifice sacré plus d'étendue pour le nombre toujours croissant des Sœurs et des pensionnaires, et toute la hauteur à partir du sol jusqu'aux voûtes, tant pour produire un aspect plus élancé que pour augmenter le volume d'air respirable. A cette critique nous répondons que la disposition adoptée a été imposée par la nécessité faite à l'architecte de placer le plancher de la chapelle au niveau du premier étage de la communauté pour en faciliter l'accès aux infirmes et favoriser le recueillement des religieuses. L'art y a perdu peut-être quelque agrément, mais la religion et la commodité y ont certainement gagné, et chez les pauvres surtout, l'utile passe avant l'agréable.

A la suite de la Chapelle, sur la ligne du sanctuaire et à une distance d'un mètre à peine, se trouve l'*Externat*.

Là, avant que la Communauté s'occupât de s'agrandir, un entrepreneur, M. Duverney, avait bâti une maison à laquelle il avait employé des matériaux de démolitions. Cette construction, attenante au clos des Sœurs, semblait toute faite pour recevoir quelqu'une de leurs classes. Mère Marie-Félicité en fit l'acquisition en 1849. La maison a deux étages au-dessus du rez-de-chaussée ; elle est longue de 18 mètres, large de 11 m. 65, et ses deux faces princi-

et surmontées d'une rosace. Il y en a six dans la nef, et cinq dans le chœur dont trois à personnages. La façade est éclairée par une grande rosace, ainsi que les deux chapelles latérales. Les verrières à personnages du chœur représentent : *les baies du milieu*, l'Immaculée Conception et saint Joseph ; *les baies à la droite de l'Immaculée Conception*, sainte Anne et sainte Catherine d'Alexandrie ; *les baies à la gauche de saint Joseph*, sainte Marthe et sainte Marie-Madeleine.

Digitized by Google

pales sont bien éclairées. Après l'avoir affectée à divers usages, la communauté y tient aujourd'hui un Externat pour les filles des fonctionnaires et de la bourgeoisie. Depuis la classe enfantine jusqu'à celle qui prépare au brevet supérieur, les élèves y passent par tous les cours de lecture, de religion, de grammaire, de littérature, d'histoire, de mathématiques, de sciences, de langues vivantes, de dessin, de musique, de couture, de broderie et d'économie domestique portés dans les programmes les plus complets de l'éducation contemporaine. Un immense service est rendu à la ville dans cette école, où se forment à la piété, à l'instruction et aux convenances de la vie sociale, sans rompre avec la vie de famille, plus de soixante-dix jeunes filles appelées pour la plupart à entrer dans l'état du mariage. C'est dans cette institution et dans de semblables établissements dirigés par d'autres Congrégations religieuses[1] que se recrutent, au grand profit de la religion et de la société, les mères chrétiennes, les membres des confréries paroissiales et les femmes d'œuvres qui conservent à Chambéry la foi et les vertus antiques et lui gardent intact son renom traditionnel de charité pour les pauvres.

Nous n'avons pas fini l'énumération des foyers de dévouement renfermés dans l'enceinte de la maison de Saint-Joseph. En continuant d'aller au couchant, voici après l'Externat la *Lingerie des pauvres*, où deux Sœurs, spécialement destinées à cet emploi, entretiennent les effets de literie qu'elles distribuent à titre de prêt gratuit aux pauvres malades qu'elles sont chargées, par la société des Dames de Charité, de visiter et de soigner à domicile. Puis nous arrivons à une construction considérable qui

[1] Les Religieuses de la Visitation, les Dames du Sacré-Cœur, les Sœurs Marcellines.

Digitized by Google

abrite la *Salle d'Asile*, les *Ecoles communales*, et une section spéciale de *Classes rétribuées*. Une trentaine de religieuses y sont occupées à la direction de plus de mille enfants. Les plans en furent donnés par M. le chanoine Chamousset, vicaire général de Chambéry et supérieur des Sœurs de Saint-Joseph, homme d'intelligence, de science et de vertu, qui a mis là tout son génie et tout son cœur. Les fonds nécessaires à l'exécution de ces constructions ont dû être, pour ainsi dire, créés par un autre génie, le génie des Religieuses associées aux Dames de Marie. Le succès de l'entreprise a dépassé toutes les espérances ; l'édifice est un des plus complets et des plus beaux de ceux que les villes de France ont fait bâtir pour la même destination.

Le rez-de-chaussée, composé de trois grandes classes et d'un préau couvert, est consacré à la *Salle d'Asile*. Cinq cents enfants y sont formés, sous d'habiles maîtresses, aux exercices du corps, de l'esprit et de la piété, avec des résultats qui ravissent les nombreux visiteurs avides d'assister aux mouvements et aux récréations de ce petit peuple. Un vaste réfectoire est réservé pour la distribution des repas à ceux de ces enfants dont les parents sont indigents, et aux élèves pauvres des classes communales. Les cotisations des Dames de Marie et les généreux sacrifices de la Communauté sont les seules ressources, mais ressources inépuisables, qui entretiennent ce fourneau économique.

A l'étage supérieur, quatre cents jeunes filles sont réparties dans les différentes salles de *l'école gratuite ou communale ;* et une dizaine de Sœurs se dévouent à éclairer l'intelligence, à régler le cœur, les habitudes et les mœurs de cette génération en qui est l'espoir des familles laborieuses du pays. Cent cinquante autres occupent, au même étage, des classes rétribuées dont le programme est sage-

Digitized by Google

Digitized by Google

... la *Salle d'Asile*, les *Écoles communales*, et une section spéciale de *Classes rétribuées*. Une trentaine de religieuses y sont occupées à la direction de plus de mille enfants. Les plans en furent donnés par M. le chanoine Chamousset, vicaire général de Chambéry et supérieur des Sœurs de Saint-Joseph, homme d'intelligence, de science et de vertu, qui a mis là tout son génie et tout son cœur. Les fonds nécessaires à l'exécution de ces constructions ont dû être, pour ainsi dire, créés par un autre génie, le génie des religieuses associées aux Dames de Marie. Le succès de l'entreprise a dépassé toutes les espérances ; l'édifice est un des plus complets et des plus beaux de ceux que les villes de France ont fait bâtir pour la même destination.

Le rez-de-chaussée, composé de trois grandes classes et d'un préau couvert, est consacré à la *Salle d'Asile*. Cinq cents enfants y sont formés, sous d'habiles maîtresses, aux exercices du corps, de l'esprit et de la piété, avec des résultats qui ravissent les nombreux visiteurs avides d'assister aux mouvements et aux récréations de ce petit peuple. Un vaste réfectoire est réservé pour la distribution des repas à ceux de ces enfants dont les parents sont indigents, et aux élèves pauvres des classes communales. Les cotisations des Dames de Marie et les généreux sacrifices de la Communauté sont les seules ressources, mais ressources inépuisables, qui entretiennent ce fourneau économique.

A l'étage supérieur, quatre cents jeunes filles sont réparties dans les différentes salles de l'*École gratuite ou communale*; et une dizaine de Sœurs se dévouent à éclairer l'intelligence, à régler le cœur, les habitudes et les mœurs de cette génération en qui est l'espoir des familles laborieuses du pays. Cent cinquante autres occupent, au même étage, des classes rétribuées dont le programme est sage-

Digitized by Google

SALLE D'ASILE DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CHAMBÉRY

Digitized by Google

Digitized by Google

ment conforme aux vues de leurs parents et aux besoins de leur avenir.

Des jardins appartenant aux Hospices couvraient autrefois l'emplacement où s'élève aujourd'hui la Salle d'Asile. A une époque où les administrations, plus libres de préjugés politiques, ne visaient qu'aux intérêts des familles et du pays, celles de Chambéry, heureuses de recueillir le bénéfice du dévouement des Sœurs, consentirent à vendre à la Communauté tout l'espace qui lui était nécessaire pour la construction de cet édifice et de sa cour de récréation. Entrons dans quelques détails techniques, utiles au lecteur pour le renseigner exactement sur l'esprit du temps.

Pour l'établissement de la Salle d'Asile projetée, aucune situation n'était plus favorable que le jardin dit *de Plagne*, au sud-est du passage dit *derrière la Meule*, qui mettait en communication le boulevard du Théâtre avec le faubourg Montmélian. Ce jardin, contigu à l'habitation des Sœurs de Saint-Joseph, renfermait de vieux bâtiments ruineux dans lesquels on avait installé la Salle d'Asile en attendant mieux. Il appartenait aux Hospices de Chambéry. Les Sœurs leur proposèrent de l'acheter. On tomba vite d'accord, d'autant plus facilement que la vente ne favorisait pas moins l'intérêt particulier de chacune des parties que le bien public.

La Ville y trouvait son profit. Le passage derrière la rivière de la Meule, dont elle était propriétaire, était étroit, tortueux et aboutissait au faubourg par une impasse sans nom. Elle l'échangea contre une bande de terre du jardin de Plagne et une autre du jardin des Sœurs, et le remplaça dans la suite par une voie large et droite qui reçut le nom de rue de la Salle d'Asile (Acte Morand, notaire, 8 janvier 1852).

Digitized by Google

Le lendemain du contrat d'échange, 9 janvier, le Conseil de Charité se réunit en séance, sous la présidence de M. Mareschal, conseiller à la Cour d'appel, et prenait la délibération suivante :

Le Conseil, considérant que déjà dans une délibération précédente, il a été décidé que l'Administration contribuerait pour quelque chose à l'établissement d'une Salle d'Asile qui est une œuvre toute de charité ; que c'est dans le but de favoriser cet établissement qu'a été fait l'acte d'échange dont il est parlé ci-dessus, afin de pouvoir trouver un local propice à la construction des bâtiments et cours indispensables à une Salle d'Asile sans nuire au revenu des Hospices, et sans les gêner en rien dans les constructions dont ils pourraient avoir besoin à l'avenir ; qu'en aliénant en faveur des Sœurs de Saint-Joseph toute la portion de terrain qui reste disponible au S.-E. de la portion du jardin cédée à la ville de Chambéry par l'acte sus-énoncé, l'Administration faciliterait l'établissement de la Salle d'Asile et conserverait aux Hospices un revenu supérieur à celui de l'état actuel des choses, a été d'avis à l'unanimité : 1° d'accorder à la Salle d'Asile un subside annuel de 550 livres pour le terme de dix ans en tant cependant que la Salle d'Asile n'aura pas de ressources suffisantes d'ailleurs pour son existence. Ce terme de dix ans pourra même être prorogé si les circonstances l'exigent ; la première annuité commencera au moment où les nouvelles constructions seront en œuvre ; — 2° de vendre au couvent des Sœurs de Saint-Joseph 1.219 mètres de terrain à prendre au S.-E. du nouveau chemin à établir par la Ville et du côté de la route royale avec tous les bâtiments qui y existent. Cette vente sera faite pour l'établissement d'une Salle d'Asile, avec cour et dépendances, et consentie au moyen d'une rente annuelle de 774 livres ; — 3° de vendre aux dites Sœurs, pour l'intérêt de leur couvent et pour établir communication entre leurs habitations et ladite Salle d'Asile,

Digitized by Google

le surplus du terrain des Hospices qui est au S.-E. du chemin à établir par la Ville et qui se trouvera confiné au N.-E. par ledit chemin, et au S.-O. par la portion cédée pour l'établissement d'une Salle d'Asile. Cette dernière vente sera faite au moyen d'une rente annuelle de 168 livres 80 centimes, etc. »

La délibération, soumise à l'approbation de l'Intendant, provoqua une deuxième séance qui eut lieu le 20 février, sous la présidence du même M. Mareschal et qui confirma la première décision en l'accompagnant du nouveau motif que voici :

Ouï lecture de la lettre de M. l'Intendant général, en date du 19 février courant, par laquelle il demande, avant de pourvoir sur la délibération du 3 janvier dernier, que ce Conseil fasse connaître si le *subside* de 550 livres voté en faveur de l'institution des Salles d'Asile est conforme à la volonté des fondateurs de l'Hôpital de la Charité..... Sur le premier chef, le Conseil déclare que l'institution des Salles d'Asile étant entièrement consacrée à la classe pauvre de cette ville, puisque les enfants des deux sexes y domiciliés sont seuls admis à son bienfait, est parfaitement en harmonie avec l'esprit de fondation de l'Hospice de Charité, dont la destination spéciale est de soulager les pauvres de Chambéry ; que cette œuvre, en outre, dont le double but est d'améliorer le sort moral et physique de ces enfants, en les admettant au bienfait de l'instruction élémentaire, et en les faisant jouir des avantages d'une nourriture saine et d'un local salubre, tend nécessairement à diminuer, pour un avenir plus ou moins éloigné, le nombre des malheureux qui, dans leur vieillesse, retombent à la charge de l'hôpital sus-mentionné.

Cette explication agréée de l'Intendance, les choses marchèrent rapidement ; et les parties contractantes y ayant été autorisées, les Sœurs, par billet royal du 20 février, les

Digitized by Google

Hospices par billet royal du 23 avril 1852, le contrat de vente fut passé le 8 mai 1852, Bovagnet, notaire. Le Conseil d'Administration des Hospices vendit au Conseil d'Administration des Sœurs [1] les terrains définis dans la délibération du 9 janvier et aux mêmes conditions, moyennant la rente annuelle de 942 livres 80 centimes, rachetable au moyen d'une somme de 18.856 livres, mais dans un terme qui ne serait pas inférieur à 60 ans.

Aussitôt les travaux commencèrent, les vieux bâtiments furent démolis, la première pierre bénite le 14 septembre 1852 par Mgr Billiet, et la nouvelle Salle d'Asile inaugurée solennellement au mois d'octobre 1855 [2].

Ainsi, dans le vaste enclos, outre le couvent qui abrite l'administration générale et les Sœurs des divers emplois, douze cents enfants et jeunes personnes reçoivent des Filles de Saint-Joseph une éducation conforme à leurs divers besoins et conditions. Une sage distribution de l'espace sépare, comme il convient, les différentes catégories d'élèves, et laisse à chaque école la physionomie qui lui est propre. Au sortir de leurs classes, les Sœurs se retrempent, au sein d'une communauté nombreuse, et sous les yeux de leur Mère générale, dans l'esprit de recueillement, de discipline, d'abnégation et de prière qui, si facilement,

[1] Le Conseil d'Administration des Hospices, représenté par M. Laurent Mareschal, conseiller à la Cour d'Appel, président; Rd Damase Mercier, curé de Notre-Dame; spectable Joseph Vincenty, avocat, tous agissant comme membres et mandataires dudit Conseil. — Le Conseil d'Administration des Sœurs, représenté par les Sœurs : Marie-Félicité Veyrat, supérieure; Marie-du-Sacré-Cœur Monnet, assistante; Marie-Charlotte Martinet, conseillère; Joséphine-Antoinette Bruyère, économe.

[2] Voir les développements dans *La Congrégation des Dames de Marie de Chambéry*, par M. l'abbé Bouchage. — Chambéry, 1896; chapitre IV.

Digitized by Google

s'évapore au milieu de l'enseignement. Leur enseignement lui-même se corrige, s'enrichit et s'aiguillonne au contact des différentes méthodes qu'exige la diversité des écoles. Telles, dans une ruche située au sein d'une campagne parsemée de fleurs, après les travaux d'une longue journée, les ouvrières rentrent sous le toit familial, se rangent sous l'autorité de la reine, ravivent avec leurs forces leur dévouement pour l'intérêt commun et s'apprêtent à voler bientôt à de nouvelles fatigues et à de nouvelles conquêtes.

Dans ce tableau des œuvres dont la Maison-mère est le centre et le foyer, nous avons devancé les années, puisque, lors de la retraite de Mère Saint-Jean et de l'élection de Mère Marie-Félicité, la seule construction élevée à côté du couvent primitif était le pensionnat. Nous l'avons fait dans l'intérêt de la clarté de nos récits et dans l'impossibilité de ramener à chaque instant le lecteur à Chambéry, pour lui montrer une nouvelle fondation ou quelque nouveau développement d'une œuvre déjà fondée.

Dire au prix de quelles préoccupations, de quels sacrifices ont été obtenus des résultats si précieux, ce serait retracer une série toujours renaissante de jours pleins d'angoisses, de démarches, de prières, de projets mille fois changés. Le seul tracé du plan de l'Asile exigea de nombreux voyages de la R^de^ Mère et du vénérable prêtre, qui en avait assumé le travail, dans les principales villes de France où des institutions analogues existaient déjà ; et quant aux méthodes de direction employées dans cette école, les Sœurs qui devaient en être chargées furent obligées à un stage de plusieurs semaines dans les Salles d'asile modèles de la capitale. Il est vrai que tant de sollicitudes ont été amplement récompensées, soit par la perfection réalisée dans la construction du bâtiment, soit par le succès qu'ob-

Digitized by Google

tiennent les maîtresses au milieu de leur peuple enfantin. En 1859, les princes Humbert et Amédée visitèrent l'Asile et en furent ravis. L'année suivante, le pays ayant passé sous un autre sceptre, l'impératrice Eugénie vint à son tour honorer de sa présence les maîtresses et les enfants, et leur laissa un ineffaçable souvenir de sa satisfaction et de sa bonté [1].

[1] Voir *La Congrégation des Dames de Marie de Chambéry*, chap. IV et V, par M. le chanoine Bouchage ; et *La Salle d'Asile de Chambéry...* par l'abbé Léon Bouchage, deuxième édition. – Chambéry, MDCCCXCIV.

Digitized by Google

CHAPITRE V

FONDATION DES MARCHES
1844

Le bourg et le château des Marches. — Le comte Camille Costa de Beauregard et sa famille. — M. l'abbé Chapperon achète la petite maison Perceval et y installe les Sœurs. — Pauvreté de ce premier Etablissement. — Etat actuel. — Protection constante de la Municipalité. — MM. Vincent, Vernaz, Falcoz et Gouvert. — Le saint abbé Vionnet. — Sœur Constance Perret, première Supérieure. — Sœur Marie-Elisabeth Richard.

REVENONS maintenant aux fondations qui suivirent l'élection de la deuxième Mère générale. Des vocations plus nombreuses permettaient à la Congrégation d'accepter de nouvelles œuvres.

Le premier établissement fondé par la Révérende Mère Marie-Félicité fut celui des Marches. Il date de 1844. Le village des Marches, à 11 kilomètres Sud-Est de Chambéry, sur la route de Grenoble, entre Montmélian et Apremont, s'étend sur un monticule dont l'un des versants domine la combe de Chignin, et l'autre le cours de l'Isère et l'immense vallée du Grésivaudan dont il commande l'entrée. *Frontière* de la Savoie et du Dauphiné, il en a reçu le nom et conserve dans sa vieille porte, ses hautes murailles d'enceinte et la disposition de ses maisons groupées le long d'une ruelle étroite, quelque chose de la physionomie de son ancienne destination de position forte. Au point le plus élevé, se dresse le château, imposante construction remontant au XIVe siècle, bâtie par le comte Aimon contre les incursions

Digitized by Google

du dauphin de Viennois. Cette demeure seigneuriale, vendue en 1530 par la duchesse de Savoie Béatrix de Portugal à la famille Noyel de Bellegarde, avait été acquise en 1830 du marquis des Marches, Frédéric de Bellegarde, par le comte Camille Costa de Beauregard qui était venu s'y installer avec son épouse Adélaïde de Sainte-Marie d'Agneaux.

Les relations de cette branche des Costa avec la Congrégation ayant été, onze ans plus tard, le point de départ de la Mission des Sœurs en Danemark, nous la connaîtrons plus intimément quand il sera question des établissements Danois. Il nous suffit de savoir ici que cette noble Maison, de concert avec le vénérable curé, M. l'abbé Chapperon [1], souhaitait avec ardeur de faire pour l'instruction des jeunes filles, ce qu'avait réalisé récemment la ville voisine de Montmélian, ce qu'avait établi depuis longtemps le marquis Victor Costa à La Motte-Servolex. Les difficultés sont toujours grandes, quand il s'agit, pour des particuliers, d'une fondation dont il faut garantir l'avenir. Mais le bourg des Marches présentait des ressources suffisantes dans la générosité du château, dans le dévouement de son curé et aussi dans le concours assuré de la population. La paroisse compte environ quatorze cents âmes ; elle est, après les chefs-lieux de cantons, l'une des plus importantes du diocèse de Chambéry. Profondément religieuse, très dévote à la Sainte Vierge dont elle avait possédé autrefois le sanctuaire de Myans, non moins attachée au culte de saint Joseph qu'elle honorait dès le XVIIe siècle dans sa chapelle de Chacusard, comment n'aurait-elle pas été disposée à

[1] M. Chapperon Robert, né à Chambéry le 6 juillet 1787, prêtre le 17 mai 1811, nommé vicaire à Rumilly le 2 août 1811, curé des Marches le 20 janvier 1815, vice-archiprêtre le 12 février 1841, mort le 15 juillet 1860, à l'âge de 73 ans 9 jours.

Digitized by Google

tous les sacrifices pour se procurer ces trésors de sagesse et de piété que portent en elles les vierges consacrées à Dieu ?

D'autant plus qu'il n'y avait pas eu jusque-là aux Marches d'école proprement dite pour les filles. La plupart ne savaient même pas lire. Seules, quelques enfants privilégiées pouvaient s'initier aux premiers éléments des connaissances auprès de personnes dévouées qui « faisaient lire la leçon » dans leur domicile, deux heures par jour. Elles s'y succédaient par petits groupes, vu l'exiguité de l'habitation, et les parents payaient une légère rétribution.

Fort de ces espérances, M. Chapperon se mit résolument à l'œuvre. Né à Chambéry le 6 juillet 1787, curé des Marches depuis 1815, il avait alors 57 ans. Après avoir obtenu de la R^de^ Mère Générale promesse ferme de trois religieuses, il devint personnellement acquéreur, au prix approximatif de 3.000 francs, de la maison de M. Maurice Perceval, située au centre du bourg ; une autre somme de 2.000 francs fut employée par lui à l'aménagement du local et à l'acquisition du mobilier scolaire. Madame la comtesse Costa de Beauregard s'engagea de son côté, vis-à-vis des Sœurs, pour un secours annuel de 200 francs ; le Conseil communal, sous l'inspiration de son syndic, M. Charles Vincent, vota pareillement une allocation annuelle de 200 francs pour parfaire le traitement des institutrices, et l'école s'ouvrit en 1845 [1].

[1] Le procès-verbal de la visite pastorale de la paroisse des Marches par M^gr^ Billiet, 22 avril 1846, contient le passage suivant : « La direction de l'école des Filles a été confiée en 1845 aux Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Cet établissement, qui ne fait que de commencer et qui doit avoir pour la paroisse de si heureux effets, est l'objet du zèle et de la sollicitude du R^d^ Recteur qui a dépensé près de 5.000 francs pour l'acquisition, les réparations et

Digitized by Google

Ce premier établissement fut plus que modeste. Le logement des Sœurs et les pièces affectées aux classes étaient également étroits, rustiques et incommodes. Mais les Filles de Saint-Joseph n'étaient-elles pas habituées depuis leur commencement à la pratique de la gêne et de la pauvreté ? D'ailleurs, le dévoué curé qu'était M. Chapperon était là, tenant sa personne et sa bourse à leur disposition et leur épargnant toutes les souffrances qu'il pouvait prévoir et toutes les privations qu'elles ne parvenaient pas à lui cacher.

Aujourd'hui, la situation des Sœurs est considérablement améliorée. La chétive maison Perceval a été remplacée par une maison grande et belle, parfaitement disposée pour cet usage, bâtie par la commune sur un terrain offert en 1865 par M^me^ la comtesse Fernand Costa, à proximité de l'église, mais en même temps assez détachée du groupe du village pour laisser un espace aux ébats des enfants et à la circulation de l'air si pur qui baigne ce beau tertre. L'inauguration en eut lieu en 1867. Une salle d'asile, avec son inséparable préau, reçoit les petits enfants en bas-âge et n'en compte pas moins de quatre-vingts à cent. Sœur Marie-Aurélie Exertier la dirige avec une habileté et un dévouement qui lui ont valu, en 1876, une mention honorable du Ministre de l'Instruction publique. La communauté se compose de cinq Sœurs, et là, comme dans toutes les paroisses

l'ameublement de la maison occupée par les Sœurs. Il a été puissamment aidé dans cette entreprise par M^me^ la comtesse de Costa qui a promis de payer chaque année 200 livres pour concourir aux frais de cet établissement. Le Conseil de Commune porte aussi pour la même fin 200 livres chaque année sur son budget ». — Voir aussi les délibérations du Conseil de Commune du 31 juillet 1845 et du 20 juillet 1846. (Renseignements fournis, avec plusieurs autres notes de ce chapitre, par M. l'abbé G. Martin, curé des Marches.)

Digitized by Google

où elles sont établies, elles consacrent aux pauvres malades leur temps libre et même leurs loisirs les plus chers.

L'autorité municipale leur a toujours prodigué l'appui de sa bienveillance. Ce n'est que justice de citer les noms des syndics et maires qui les ont plus particulièrement protégées : M. Charles Vincent, syndic en 1846 ; M. Auguste Vernaz, qui eut l'initiative de la nouvelle construction en 1861 et fit voter à cette fin par son Conseil la somme de 18.000 francs ; M. André Falcoz, qui employa tout son crédit et toute son activité pour conduire à bonne fin cette coûteuse entreprise et eut le mérite de décider la création de la Salle d'Asile ; enfin M. l'avocat Camille Gouvert, qui ne varia pas davantage dans son attachement aux Religieuses. Bienfaisant pour tous, ayant en sa très pieuse et sa très charitable sœur, M^lle^ Joséphine Gouvert, « cet ange de piété qui embauma la paroisse des Marches de la bonne odeur de ses douces vertus » [1], une ardente conseillère et une généreuse auxiliaire de ses œuvres de dévouement, il devait mieux que personne favoriser les zélées institutrices qui procuraient aux filles de ses administrés l'inestimable service de l'éducation chrétienne. Ainsi en serait-il assurément de toutes les administrations municipales, si les préoccupations de la politique et d'une popularité corruptrice n'en faisaient trop souvent les tristes instruments de la franc-maçonnerie.

A ces bienfaiteurs, nous devons ajouter le nom de M. Vionnet, curé des Marches de 1860 à 1880. M. l'abbé Claude Vionnet, né à Grésy-sur-Isère, le 8 juillet 1811,

[1] Eloge inséré dans son acte de décès du 19 mars 1882. M. Gouvert, son frère, ne lui survécut que sept mois, il mourut le 17 octobre suivant, très chrétiennement. Leur père était M. le docteur Gouvert, célèbre médecin à Chambéry.

Digitized by Google

d'une ancienne famille aux mœurs patriarcales, avait d'abord rempli les fonctions de vicaire à Saint-Alban, près Chambéry, puis dirigé la petite paroisse de Villard-d'Héry. Lorsqu'il fut nommé aux Marches, le 20 juin 1860, pour succéder à M. Chapperon, il avait quarante-neuf ans. Il y travailla vingt ans avec un zèle admirable et y mourut d'épuisement le 29 novembre 1880. Décrire en quelques lignes l'efficacité de son ministère, dont nous avons eu la faveur d'être le coadjuteur pendant dix-huit mois, est impossible. Homme de mortification et d'abnégation, non moins remarquable par l'humilité, la douceur et la charité toute salésienne qui reluisaient dans sa personne, ce prêtre fervent ne vivait que pour Dieu et pour les âmes. Ses jours, de la première aube matinale jusqu'aux heures avancées de la nuit, se passaient littéralement à l'église, absorbés par l'oraison ou par les travaux du confessionnal. Il n'en sortait que pour remplir les autres devoirs de sa charge pastorale, soit dans les familles qu'il charmait par son exquise affabilité, soit auprès des malades et des affligés, qu'il avait un talent merveilleux pour consoler et réconforter. Le bien que M. Vionnet a fait aux Sœurs est considérable. Non seulement il apparaissait à leurs yeux comme une copie vivante de l'Evangile, un exemplaire de la perfection sacerdotale, mais encore il s'appliquait avec un soin éclairé à les faire progresser dans les vertus de leur vocation, par l'observance exacte de leurs Règles, la fidélité à leurs vœux, l'horreur du péché, la garde des sens, la pureté d'intention, la dévotion à la Très Sainte Vierge, l'amour de Jésus-Christ et du prochain. Sa mémoire est demeurée au milieu des religieuses de Saint-Joseph entourée d'une auréole de vénération, comme celle d'un saint. Il a contribué puissamment à développer dans la Congrégation l'estime pro-

Digitized by Google

fonde du prêtre, ce continuateur de l'œuvre du divin Rédempteur ici-bas.

La première Supérieure de la petite communauté des Marches avait déjà ouvert plusieurs autres maisons et donné des preuves de ses vertus et de ses talents administratifs ; c'était la Sœur Constance, que nous avons rencontrée à l'inauguration de Moûtiers et de la Mendicité. Avant ce dernier établissement, elle avait été quelque temps chargée du Noviciat, et y avait reçu, entre autres postulantes, celle qui devait devenir la Révérende Mère Marie-Félicité. Quand elle vint aux Marches, elle était déjà d'un âge mûr. Elle y demeura quinze ans, consumant dans cet emploi ce qui lui restait de forces après les travaux d'une carrière religieuse commencée en 1821. Puis, lorsqu'elle se sentit plier sous le poids de la vieillesse, elle demanda la faveur, pour ne pas être surprise par la mort, cette trompeuse aux *pieds de coton*, comme l'appelle saint François de Sales [1], d'aller finir ses jours à Chambéry, au berceau de sa sainte profession. Mère Félicité pouvait-elle refuser ce repos à celle qui avait dirigé son propre noviciat et à laquelle elle conservait une affection filiale ? Mère Constance vint donc se préparer à bien mourir au sein de la famille qu'elle avait toujours tant aimée, et qu'elle avait fait honorer partout où l'obéissance avait dirigé ses pas. Il y avait cinq ans qu'elle y était rentrée, lorsque, au terme d'une douloureuse maladie, sanctifiée par la réception fréquente des sacrements, elle s'endormit pieusement dans le baiser du Seigneur, le 21 septembre 1865, dans la soixante-quinzième année de son âge.

Sœur Constance avait eu pour compagne, à la petite

[1] Sermon pour la V[e] Semaine de Carême.

Digitized by Google

communauté des Marches, une jeune Sœur qui mourut à trente-trois ans, victime de propitiation sans doute, dans des sentiments d'une ferveur si ardente qu'on peut la regarder comme une prédestinée, comme une cause des bénédictions qui ont toujours protégé cette maison. C'était Sœur Marie-Elisabeth, de son nom de famille Claudine Richard, née à La Motte-Servolex le 20 août 1819. Elève des Sœurs de Saint-Joseph dans sa paroisse natale, elle fut admise dans la Communauté de Chambéry à l'âge de dix-neuf ans. D'une humilité, d'une mortification, d'une dévotion pour la Très Sainte Vierge, d'une charité pour le prochain remarquables, elle entra si courageusement et avec une telle plénitude de volonté dans la voie des vertus religieuses, qu'on put dire d'elle, en vérité, qu'en un petit nombre d'années, elle parcourut une longue carrière. Mais ce fut surtout pendant le dernier mois de sa vie que l'on découvrit les trésors cachés dans cette âme droite et simple.

Dès qu'elle se sentit atteinte de la maladie de poitrine qui, en vingt-sept jours, la conduisit au tombeau, elle entra dans une paix si profonde qu'elle semblait être déjà au pied du trône de Dieu. La sérénité de son âme se reflétait sur son angélique figure. Toujours calme et souriante, sa patience ne fut jamais altérée, même au plus fort de ses douleurs. L'infirmière lui offrait-elle quelque soulagement, elle répondait modestement : « Merci, ma Sœur, merci ! Mon Sauveur Jésus veut que je souffre ainsi ; rien n'est plus doux que de souffrir pour son amour ! Je n'ai qu'un désir : souffrir et mourir dans le Cœur de Jésus ». Sa conversation n'était plus de ce monde. Tout son temps se passait en colloques fervents avec le Bien-Aimé de son cœur : « Il faut aimer Dieu, répétait-elle fréquemment, par-dessus toute chose ; il faut quitter gaîment la terre

Digitized by Google

pour s'en aller en paradis ». Elle reçut les sacrements des mourants avec une foi et une piété extraordinaires. Le dernier jour, son recueillement fut plus profond encore : « Maintenant, c'est fini ; je dois me regarder avant de paraître devant la face du Souverain Juge ». Elle récita le *Pater* et l'*Ave* à haute voix ; elle y ajouta le *Credo* et les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, sans s'arrêter ; puis, s'asseyant sur son lit et élevant les mains et les yeux au ciel, elle s'écria, le visage rayonnant de bonheur : « Oh ! mes Sœurs, mes Sœurs, qu'il est beau Jésus-Christ ! » Elle entonna alors un cantique d'action de grâces qu'elle chanta d'un ton soutenu. Toute son âme semblait vibrer dans les paroles. Epuisée par cet effort, elle baissa la voix, répétant encore : « Louange éternelle, gloire, action de grâces sans fin, amour, amour ! » Les Sœurs qui l'assistaient, émues non moins qu'édifiées, lui offrirent à boire un cordial : « Non, mes Sœurs, permettez-moi de demeurer ainsi jusqu'à la fin, sans boire ». Silencieuse, elle continua à s'entretenir avec Dieu. Puis, s'étant remise sur son séant, elle joignit religieusement les mains, inclina la tête et dit : « Gloire au Père, gloire au *Fils*, gloire au Saint-Esprit ! » Ce furent ses dernières paroles et son dernier soupir. C'était le 30 mai 1852, à dix heures et demie du soir. Au moment où son âme virginale quitta ce monde, plusieurs personnes assurèrent avoir vu une lumière merveilleuse au-dessus de la maison de la Communauté. Sa dépouille mortelle repose dans le cimetière des Marches.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

FONDATION DE SAINT-INNOCENT
1848

Saint-Innocent, site, histoire et population. — François Blanchard lègue 20.000 francs pour un établissement de Sœurs de Saint-Joseph. — Diverses phases de la fondation et bienveillance constante de la famille Blanchard. — Sœur Sainte-Claire Michellier, première supérieure. — Ouverture d'une école et d'un pensionnat. — Fécondité des vocations religieuses.

QUATRE ans après la fondation des Marches, une école allait s'ouvrir dans une autre localité du diocèse de Chambéry, non moins chère à la Congrégation, soit pour la constante bienveillance de la famille fondatrice, soit pour le grand nombre des vocations écloses sur ce sol de bénédiction. Il s'agit de la paroisse de Brison-Saint-Innocent, assise sur les premières rampes de la belle colline de Grusuel, qui s'élève à l'Est du lac du Bourget, en face du monastère d'Hautecombe, entre le port Puer et les hauteurs abruptes de la Chambotte.

Une exposition des plus heureuses, que favorise un climat d'une grande douceur, a fait donner à cette région l'épithète de *Provence de la Savoie*. Aussi a-t-elle été recherchée, dès les temps les plus reculés, comme lieu de culture et d'habitation. Les peuplades lacustres y ont laissé dans la baie de Grésine des preuves abondantes d'un séjour prolongé. Les Romains y bâtirent de somptueuses villas et un autel au dieu Mars. Au temple païen succéda une église en l'honneur de saint Innocent, compagnon de saint Mau-

Digitized by Google

rice et, comme lui, martyrisé avec la légion thébaine. La féodalité y est représentée par un vieux donjon assez bien conservé pour être encore habitable. Un prieuré bénédictin, dépendant de l'abbaye de Saint-Chaffre-en-Velay, y fut établi vers 1084 par Gauthier de Montfalcon [1]. Et aujourd'hui de riches propriétaires aiment à s'y fixer et à embellir cette côte privilégiée par la construction d'élégantes maisons de campagne, pleines d'ombre, de fleurs et de parfums. La population en était de 423 habitants au sortir de la Révolution, et de 903 en 1848. Les principaux lieux habités portent les noms de Saint-Innocent, Grésine et Brison, qui fut paroisse indépendante jusqu'au Concordat.

Au nombre des familles qui possèdent une large part du sol de Saint-Innocent et qui jouissent d'une influence héréditaire dans le pays, nos Chroniques nous amènent à citer celle des Blanchard, famille religieuse, bienfaisante, liée par des mariages à toute la haute bourgeoisie de la contrée et de Chambéry. En 1840, elle perdit l'un de ses membres, M. François Blanchard, mort le 31 décembre, quelques jours après avoir, par son testament du 15 décembre, légué à la Fabrique de Brison-Saint-Innocent la somme de 20.000 francs pour être employée à former un établissement de Sœurs de Saint-Joseph. Avant de lui donner ce caractère légal et authentique, M. François Blanchard avait longtemps mûri son projet. Pourquoi s'écoula-t-il plus de sept ans entre l'ouverture de l'hoirie, 31 décembre, et l'exécution de la dernière volonté du défunt? Ce ne fut pas assurément le fait de la famille, mais bien la conséquence du choix des intermédiaires par

[1] Claudius Blanchard, docteur en droit, membre de l'Académie de Savoie : *Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe en Savoie;* Chambéry, 1875.

Digitized by Google

lesquels le testateur avait voulu assurer la réalisation de sa libéralité.

Sous l'influence gouvernementale qui, en Savoie, depuis le roi Charles-Albert, comme en France depuis la grande Révolution, entrave autant qu'elle le peut les fondations de caractère religieux, il arrive souvent que les précautions mêmes des testateurs se tournent contre leurs volontés les plus sacrées, annulant ou hérissant de difficultés leurs projets les mieux conçus. Par une erreur matérielle, la Congrégation de Charité (c'est le nom que l'on donnait en Savoie à ce que l'on appelle aujourd'hui Bureau de bienfaisance), quoiqu'elle ne fût même pas nommée dans le testament, se pourvut auprès du gouvernement pour être autorisée à accepter le legs Blanchard ; et de fait, après en avoir reçu l'autorisation, elle l'accepta en 1843, sans que la Fabrique, qui était la véritable légataire, eût été appelée à déclarer son acceptation ou son refus. Il est vrai que la Fabrique ne mit peut-être pas à cette importante affaire la diligence qu'elle méritait, et que d'un autre côté la Congrégation de Charité ne s'attacha pas à donner toute la suite à l'autorisation gouvernementale. Contente d'avoir été déclarée, quoique indûment, légataire, elle ne s'occupa pas de toucher la somme léguée, et elle laissa aux héritiers de M. François Blanchard le soin d'organiser et d'administrer la fondation, ce qu'ils ont fait généreusement, comme nous allons le voir.

Il fallait acheter, tout près de l'église, dans l'endroit le plus convenable à l'emplacement d'un couvent et d'une école, un terrain assez étendu pour sa destination ; il fallait surtout construire, et le devis de ces dépenses amoindrissait le capital, au point de réduire le revenu du legs à une somme dérisoire. Messieurs Blanchard prirent à leur charge

Digitized by Google

la plus forte part des frais d'achat et de construction, qui ne s'élevèrent pas à moins de 11.000 francs, et ils constituèrent une rente de 800 francs pour l'entretien de la petite communauté.

Ce fut en 1848 que les Sœurs prirent possession de la maison. Leur première Supérieure fut Sœur Sainte-Claire Michellier. Fidèles interprètes des vues du fondateur, elles commencèrent aussitôt la classe. Les petites filles des familles pauvres y furent reçues gratuitement, et les autres au prix d'une faible rétribution [1]. Elles mirent aussi leur activité au service des indigents et des malades à domicile, dans la mesure de leurs ressources ; aucune œuvre de religion ne trouva leur zèle en défaut. A l'école fut annexé un petit pensionnat en vue des jeunes personnes de la campagne pour lesquelles la tenue plus dispendieuse et plus étudiée des internats de villes n'est pas sans danger de déclassement. L'aisance qui règne généralement dans les populations agricoles de ces parages permettait aux Sœurs de compter un nombre de pensionnaires suffisant pour en tenter l'entreprise ; leur espérance ne fut pas trompée.

Mais un succès spécial, qui a été plus cher à la Congrégation et qui fait grandement honneur aux familles de Saint-Innocent, c'est la fécondité de ce sol béni pour les vocations religieuses parmi les jeunes filles. Nulle part dans la Savoie, un si petit espace n'a donné à la Communauté de Chambéry un si grand nombre de sujets. On dirait une terre où fleurit spontanément le lys de la virginité, avec la rose du dévouement et de l'amour divin.

[1] La moyenne de la population scolaire était d'environ 90, comme le déclare la lettre du 31 janvier 1867 adressée par la Supérieure générale à l'Inspecteur primaire de Chambéry, qui lui avait demandé des renseignements sur ce point: élèves de 3 à 7 ans, 16 ; élèves de 7 à 13 ans, 56 ; élèves de 13 à 17 ans, 19.

Digitized by Google

La situation mal définie du legs Blanchard paraissait passée à l'état de fait accompli et suffisamment reconnu par le silence de la Congrégation de Charité, l'abstention du Conseil de Fabrique, enfin par le fonctionnement de l'école, lorsque l'annexion de la Savoie à la France remit en question tout le passé de la procédure. En 1861, l'administration départementale, obéissant au plan du gouvernement de tout centraliser et monopoliser au profit de ses idées, invita le Conseil municipal de Saint-Innocent à produire : 1° le testament de M. François Blanchard ; 2° l'avis donné par le Conseil municipal en faveur de la délivrance du legs ; 3° l'autorisation royale ordonnant la dite délivrance ; 4° le reçu par la Congrégation de Charité de la somme léguée ; 5° la délibération de ladite Congrégation réglant l'emploi de cette somme ; 6° le compte-rendu de cet emploi et les pièces à l'appui, etc. Ce n'était que le commencement d'une fort embarrassante correspondance, et plus encore de débats dont on ne se fait une idée que quand on connaît le formalisme de la légalité moderne. Heureusement il n'était pas question d'attaquer la validité du legs, et d'ailleurs les héritiers étaient résolus à repousser le bénéfice de la caducité. On n'était pas encore au temps où le pouvoir devait biffer d'un trait de plume toute disposition favorable aux Congrégations religieuses, en attendant qu'il s'occupât de supprimer ces Congrégations elles-mêmes. Bref, la famille du testateur dut verser dans la caisse municipale la somme dont elle avait jusque-là servi la rente, et ce fut le Receveur légal qui eut la charge de payer désormais aux Sœurs leur modeste traitement... Mais, bien loin de détendre les liens de bienveillance et de reconnaissance qui unissaient l'honorable famille et la Congrégation, ces incidents

Digitized by Google

ennuyeux ne firent que les resserrer davantage, au profit des pauvres et de l'école.

La Congrégation a toujours goûté, à Saint-Innocent, la douceur d'une sympathie, d'une confiance et d'un respect qui lui ont rendu cette paroisse chère entre toutes. Les très nombreuses vocations qu'elle en a reçues ont établi des liens en quelque sorte de parenté entre les Sœurs et une foule de maisons de la localité. Heureuses les populations qui, riches de leur vigueur et de leur fécondité, ne craignent pas de s'appauvrir en donnant à Dieu la dîme sacrée de leurs enfants. Ce sacrifice appelle du Ciel sur elles une bénédiction qui les multiplie dans la foi, dans l'honneur et dans la prospérité.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

FONDATION DE LA ROCHETTE
1848

La Rochette, site et état moral. — M. l'abbé Valloire, la paroisse et l'ancienne église des Carmes devenue paroissiale au XIX^e^ siècle. — Ses efforts persévérants pour établir des écoles. — Comment il se procure des fonds. — Local utilisé pour l'installation des Sœurs et de l'école libre des filles. — Pensionnat. — Faibles ressources et simplicité du régime de vie. — Témoignage de satisfaction de Mgr Billiet. — Mort de M. Valloire. — Epreuves et transformations de l'œuvre.

LA même année 1848 vit naître la fondation de La Rochette dont le sort contraste étrangement avec la tranquillité de l'établissement de Saint-Innocent. La Rochette, un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Chambéry, est un bourg d'environ 1.300 âmes, planté dans l'étroite vallée du Gelon qui s'ouvrant, au Nord-Est, près de Chamousset, à l'embouchure de l'Arc, va se terminer, au Sud-Ouest, près de Pontcharra, à l'endroit où l'Isère reçoit les eaux de l'Ozens. Séparé du mouvement des autres cantons par des collines assez élevées, ce petit bassin qui comprend quatorze communes, a fait de La Rochette son centre commercial et le foyer de sa vie publique, lui donnant ainsi une importance supérieure au chiffre de sa population.

La position du bourg au pied d'un roc altier couronné par un château du XVII^e^ siècle, au confluent du Gelon et du Joudron, est agréable. De tous côtés de beaux arbres, de

Digitized by Google

belles eaux, des terres fertiles et des vignes renommées. A un grand commerce sur le blé, le chanvre, le bétail, le cuir, les habitants, actifs et industrieux, joignent l'exploitation de fabriques diverses et des riches minerais que recèlent les montagnes voisines. Là aussi fermentent des passions ardentes que les rivalités politiques attisent encore, sources d'animosités non moins préjudiciables au vrai progrès qu'à la paix d'un pays. Autrefois, La Rochette avait confié les écoles des garçons à des Frères de la Sainte-Famille. Ceux-ci jouissaient de la confiance des parents, et les caractères les plus difficiles ne purent jamais leur reprocher un autre défaut rédhibitoire que leur qualité de religieux et l'éducation religieuse qu'ils donnaient aux enfants ; mais ce fait a fini par paraître tellement périlleux pour la tranquillité publique que ces dignes maîtres durent quitter leur école et en laisser la direction à des instituteurs laïques [1].

Le 1er octobre 1825, La Rochette avait reçu pour pasteur M. l'abbé Valloire, son ancien vicaire, qui lui revenait, après avoir occupé pendant deux ans la dignité et les fonctions de supérieur du Petit Séminaire de Saint-Louis-du-Mont [2]. C'était un de ces prêtres qui ne cherchent que l'extension du règne de Dieu et le salut des âmes, qui ne prennent de décision qu'après mûre réflexion. Quelques années de

[1] Les Frères de la Sainte-Famille, appelés en 1839, renvoyés en 1841, rappelés en 1845-1846 au nombre de trois, furent de nouveau renvoyés en 1859. Leur dernier renvoi fut voté par le Conseil municipal, dans sa séance du 4 septembre 1859.

[2] M. Valloire Alexandre, né à Bramans le 27 septembre 1798, ordonné prêtre le 1er juin 1822, nommé vicaire à La Rochette le 1er juillet 1822, supérieur de Saint-Louis-du-Mont le 1er octobre 1823, curé de La Rochette le 1er octobre 1825, archiprêtre le 12 février 1848, mort le 13 avril 1863, à l'âge de 63 ans 6 mois 16 jours. — L. Morand, *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry, de 1802 à 1893*.

Digitized by Google

ministère, éclairées par une profonde connaissance des hommes et des choses, avaient suffi pour l'instruire du bien et du mal, des espérances et des menaces que recélait le sol de sa vigne spirituelle, et lui montrer que l'établissement d'une école pour les jeunes filles dirigée par des religieuses était l'œuvre la plus nécessaire à entreprendre et la plus féconde [1]. Sentiment confirmé, dans la suite, par l'autorité de Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, qui, ayant constaté qu'en 1845, sur 560 enfants de dix à vingt ans, 250 seulement savaient lire, avait exprimé publiquement dans sa visite pastorale du 15 avril 1845 « le regret que l'œuvre des écoles fût encore bien en retard dans cette ville », et que le projet formé par le curé d'y établir une école tenue par les Sœurs de Saint-Joseph eût été empêché d'aboutir par le mauvais vouloir de quelques-uns [2].

La paroisse de La Rochette comprend, outre la commune même de La Rochette, trois petites communes : La Croix-de-la-Rochette, Détrier et Rotherens, dont la réunion, sous la houlette du même pasteur, élève son troupeau spirituel au chiffre d'un peu plus de 2.000 âmes [3]. M. Valloire ne pouvait pas exclure les petites filles de ces trois annexes de l'école qu'il voulait fonder. Il n'y songea pas un instant, mais il lui fallait, pour les recevoir, un local plus grand et des ressources plus abondantes. Ces difficultés ne l'arrêtèrent pas. Il jouissait d'une si haute considération au milieu de ses paroissiens, il sut si bien intéresser les familles les plus chrétiennes et triompher des

[1] La Rochette avait une école au XVIIIe siècle ; les biens qui lui servaient de fondation furent vendus par la Révolution.
Archives archiépiscopales de Chambéry.

[2] En 1848, la population de la paroisse, supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, comptait 2.126 habitants, dont 1.272 à La Rochette, 285 à La Croix-de-la-Rochette, 286 à Détrier et 283 à Rotherens.

Digitized by Google

oppositions rebelles, qu'un revenu de 800 francs fut assuré. Le courageux pasteur crut donc pouvoir, en 1848, adresser son appel à la Congrégation de Chambéry et lui présenter une position à peu près acceptable. D'ailleurs, ne se faisant pas illusion sur l'exiguité de la fondation, en comparaison du nombre des ouvrières et des frais qu'exigeraient tant l'entretien de l'école que le soin des malades à domicile et la tenue de la lingerie de la sacristie, il était disposé à partager avec les Sœurs ses propres ressources, s'il était nécessaire, et à accepter pour lui les privations au prix desquelles ses ouailles recevraient le bienfait d'une religieuse éducation.

L'église paroissiale de La Rochette [1] était, avant la Révo-

[1] Une ancienne légende que nous a conservée le Père Poiré dans son ouvrage, *La triple Couronne de la bienheureuse Vierge Mère de Dieu*, 1re traité, chap. VII, veut que Marie soit intervenue d'une manière miraculeuse dans la première fondation de l'église de La Rochette : « Un berger ayant conduit ses brebis au pâturage, ouït comme une voix plaintive qui sortait du milieu d'un buisson. Il résolut de voir ce que c'était, et à mesure qu'il s'en approchait, cette même voix redoublait ses accents plaintifs. Etant arrivé sur le lieu, il vit une image de la Vierge qui était au milieu du buisson. Il en avertit les voisins, lesquels l'ayant voulu transporter, de même que j'ai dit ci-dessus, n'avancèrent non plus que les autres. Ce qui les fit résoudre à lui édifier une église qui fut donnée aux Carmes ». C'était en 1330. Les seigneurs de La Rochette firent aux Carmes des donations considérables, et les seigneurs de Seyssel-La Chambre, qui leur succédèrent vers l'an 1750, firent bâtir l'église actuelle dont le chœur ne contenait pas moins de 12 stalles pour les religieux. (L'abbé F. GROBEL, *Notre-Dame de Savoie*, Annecy, 1860.) Pendant la Révolution, qui chassa les Pères et s'empara de leurs biens pour les vendre à vil prix, l'église, affectée à la tenue des assemblées primaires du canton, fut gravement détériorée ; la plus grande partie en fut démolie en 1809 ; le chœur avec le transept restaurés devinrent l'église paroissiale. L'ancienne paroissiale dite de *Saint-Jean* avait été achetée, avec le cimetière et les pierres provenant de la démolition du clocher, par Joseph Chabert, notaire public, domicilié à Chambéry, le 4 ventôse de l'an V, pour le prix de 226 livres.

Digitized by Google

lution, l'église conventuelle, ou plus exactement, une petite partie (le chœur et le transept) d'une église conventuelle de Carmes. Toutes les maisons qui la précèdent et lui forment à présent comme une cour d'entrée étaient, à cette même époque, enfermées dans l'enceinte du monastère. A l'église étaient attenantes de vastes salles voûtées, communiquant avec le sanctuaire et servant de sacristie. Sur ces salles, l'acquéreur du couvent avait élevé un étage pour servir d'habitation. Cette construction appartenait, en 1833, à Antoine Fugier et à Augustin Novel-Cattin. M. Valloire obtint facilement d'eux qu'ils la rendissent au Conseil de la Confrérie du Saint-Sacrement [1]. Il y ajouta un jardin [2], et ce fut là qu'il abrita sa petite communauté et l'école. On aurait pu désirer un local plus large ; mais la R^de^ Mère Générale ne devait-elle pas tenir compte des peines que s'était données le vénérable curé pour aboutir à ce premier résultat, et les Sœurs n'étaient-elles pas accoutumées à des logements plus étroits encore ?

[1] La vente fut passée à La Rochette, par Laurent Milan, notaire, le 17 mars 1833, pour Antoine Fugier, qui reçut 300 livres neuves, et le 22 avril 1833 pour Augustin Novel-Cattin qui reçut 400 livres. Ont signé l'acte comme Confrères-Conseillers : R^d^ Alexandre Valloire, Joseph Christin, Pierre Revol, Mathieu Novel-Cattin, Georges et Philippe Dijoud. La personnalité civile du Conseil de la Confrérie fut reconnue par l'arrêt du Sénat de Savoie du 9 mai 1846. (Note de M. l'abbé M. Bouvier, curé-archiprêtre de La Rochette.)

[2] Pour l'acquisition du jardin, la réparation du bâtiment et son aménagement en école, M. Valloire dépensa, de 1842 à 1849, la somme de 5.744 fr. 38, qui lui fut fournie par des bienfaiteurs. Parmi les plus généreux, nous devons citer : MM. Le Blanc, 500 fr. ; Picollet, président du Sénat de Savoie, 300 ; Bertet, 600 ; Puget, 200 ; les Confréries du Saint-Sacrement, 1.400 ; de Saint-Antoine, 470 ; du Rosaire, 175 ; la Fabrique paroissiale, 300 ; la fondation Elisabeth Revol du 23 février 1842 pour écoles, les intérêts de trois ans, 153 ; capital fondation Orsier, 580. (Note de M. le curé M. Bouvier.)

Digitized by Google

Sous la direction de leur Supérieure, Mère Clotilde Perrier-Gustin, les trois religieuses se mirent à l'œuvre sans paraître s'apercevoir des conditions matérielles difficiles qu'elles avaient acceptées. Un peu plus ou un peu moins de bien-être pour elles-mêmes, un logement plus ou moins étroit, une table plus ou moins frugale n'étaient à leurs yeux qu'un accessoire peu digne de leurs préoccupations ; mais conquérir à l'amour de Dieu et au culte de la vertu de nombreuses âmes d'enfants, préparer pour l'avenir des mères de familles vraiment chrétiennes, coopérer aux travaux du pieux pasteur et étendre par leur collaboration le bien spirituel qu'il pouvait faire à son troupeau, c'était la joie des Filles de Saint-Joseph. M. Valloire avait trouvé des auxiliatrices qui entraient admirablement dans ses vues, soit pour l'éducation des jeunes filles, soit pour l'édification qu'elles répandaient dans la paroisse, soit pour le décor de l'église, et les Sœurs avaient trouvé dans M. Valloire le pasteur qui réalisait leur idéal, par le zèle ardent dont il était enflammé pour le salut de ses ouailles, par les sacrifices qu'il s'imposait autant de fois que le demandait l'intérêt de la religion, par la sûreté de sa direction spirituelle, et qui était celle d'un homme de Dieu expérimenté dans l'art si difficile de la conduite des âmes ; enfin par cet ensemble de vertus qui, aux yeux de tous les paroissiens, honoraient le ministère de leur très bon curé.

Avec une simplicité toute primitive, les Sœurs suppléaient à l'insuffisance de leur revenu pécuniaire par les dons de diverses denrées que les familles se faisaient une joie de leur offrir, en retour de la vie intellectuelle qu'elles distribuaient gratuitement aux enfants pauvres : fruits, légumes, quelques mesures de blé, de pommes de terre, de riz. A La Rochette, comme à Saint-Innocent, elles ouvrirent un

Digitized by Google

pensionnat, sitôt que l'agrandissement de l'établissement le permit, et elles purent recevoir quelques élèves des communes d'alentour, à qui chaque semaine leurs familles apportaient leurs provisions de bouche, ainsi que cela se pratiquait communément alors dans les petits pensionnats de la campagne. L'argent n'était pas abondant ; il était plus aisé aux parents d'envoyer à leurs enfants qui étudiaient au bourg voisin leur part du pain de la maison que de payer le numéraire d'une mensualité. Les mœurs surtout étaient simples, et le cultivateur ne rougissait pas si l'on voyait entre les mains des siens le pain bis et les mets rustiques de sa maison. La table des Sœurs n'était pas moins rustique, et ce n'était pas auprès de ces humbles maîtresses que les jeunes villageoises couraient risque de prendre goût à l'opulence et à la bonne chère. On le voit, le saint curé et ses pieuses auxiliatrices rivalisaient d'abnégation et de dévouement au milieu du peuple de La Rochette ; et les seules joies qu'ils convoitaient étaient celles que goûtent les serviteurs de Dieu lorsqu'ils voient germer dans le champ du père de famille la semence de la divine parole qu'ils ont semée au nom du Seigneur.

Cependant la moisson si généreusement préparée commença aussitôt à monter, et Mgr Billiet, dans sa visite pastorale du 18 mai 1851, exprima publiquement la joie qu'elle lui causait : « Nous voyons avec une satisfaction toute particulière que depuis notre dernière visite on est parvenu à établir dans la paroisse une école des Frères de la Sainte-Famille pour les garçons et une école des Sœurs de Saint-Joseph pour les filles. Il serait bien à désirer que les familles de Détrier, de Rotherens et de La Croix-de-la-Rochette y envoyassent leurs enfants, comme ceux du chef-lieu, car Nous avons remarqué avec regret qu'il y en a

Digitized by Google

encore un grand nombre parmi eux qui ne savent pas lire ».

Onze ans après avoir reçu de son Archevêque ce témoignage de satisfaction, M. Valloire mourut, le 13 avril 1862, plus chargé de mérites que de jours. Des œuvres nombreuses qu'il avait entreprises pour le bien, celle qui lui donnait le plus de consolation était la fondation de sa chère école des filles. Il l'avait établie et maintenue libre, parce qu'il craignait que, à l'occasion d'une allocation fournie par la Commune, ou par l'Etat, les curés, ses successeurs, ne perdissent le droit d'y maintenir l'enseignement chrétien, et de la conserver aux mains des Religieuses qui l'avaient laborieusement commencée. Sans être prophète, il pouvait prévoir les temps, trop prochains, où aucun sacrifice pécuniaire ne coûterait à la domination universitaire, pourvu qu'elle pût mettre sous son joug tout l'enseignement classique, depuis les plus hautes études jusqu'aux plus humbles écoles de villages. Et s'il arrivait un jour qu'une école laïque fut créée, en concurrence, au moins, pensait-il, le trésor de l'instruction et de l'éducation chrétiennes, servi par la main des Sœurs, demeurerait, aussi longtemps que vivrait la liberté, à la disposition des familles décidées à rester fidèles à la doctrine de l'Eglise. Tels étaient sur son lit de mort les pressentiments du vénérable pasteur : ils n'étaient que trop fondés.

Peu à peu, les temps devinrent plus mauvais, et les craintes de M. Valloire furent dépassées. Tandis que la situation matérielle des Sœurs et de l'école semblait s'améliorer, grâce à des legs et à des donations, la paix des maîtresses était troublée par les plus pressantes tentatives essayées en vue de transformer l'institution primitive ; la

Digitized by Google

communauté de Saint-Joseph, trop fidèle au respect du passé, se sentait menacée d'être supplantée, s'il était possible, par quelqu'autre corporation plus flexible ; les ressources financières ne venaient plus aux Sœurs qu'en mesure insuffisante ; leur travail ne leur procurait plus même la nourriture qui n'est pas refusée au bœuf employé à triturer le blé. En vain se prêtaient-elles à tous les accords qui sauvegardaient au moins le caractère libre de leur chère école, tous ces accords proposés n'étaient qu'illusoires et n'avaient pour but que de tendre un piège à leur bonne foi [1].

Sans être parfait, l'établissement était en effet digne d'être envié : le local agrandi et largement suffisant pour le logement des cinq Religieuses et la tenue des différentes classes ; l'école organisée en plusieurs sections comptant plus de cent élèves [2] ; une salle d'asile meublée et fréquentée au temps de sa plus grande prospérité par plus de soixante petits enfants [3] ; une influence morale incontestable exercée dans les familles et sur l'esprit public, voilà des éléments dont la réunion avait coûté cher aux Sœurs et à leurs

[1] Voir le plaidoyer cauteleux de M. Dijoud, conseiller d'arrondissement et ancien maire de La Rochette, en faveur de la construction d'une école *communale* et *gratuite* de filles, imprimé à Chambéry, en 1879, chez Carron, sous le titre : Une Ecole de Filles a La Rochette. — Lettre a un Contribuable.

[2] D'après la lettre de la Supérieure Générale de Saint-Joseph à l'Inspecteur primaire de Chambéry, qui l'avait interrogé sur ce point, 14 mai 1868, la population scolaire des Sœurs de La Rochette atteignait alors le chiffre de 95 élèves, dont 25 de 3 à 7 ans, 50 de 7 à 13 ans, 20 de 13 à 17 ans. — *Archives de Saint-Joseph.*

[3] Le local de la salle d'asile fut acheté par M. Cachoud, curé de La Rochette, acte du 21 juin 1873, Jeandet notaire, pour être à l'avenir bien de mense curial. Plus tard, en 1884, M. Cachoud, grâce à des dons généreux, fit élever d'un étage la maison de l'école. (Note de M. le curé M. Bouvier.)

Digitized by Google

bienfaiteurs et qu'il pouvait être agréable à une Autorité toute puissante de faire passer sous son domaine...

Finalement, pour conserver leurs positions à La Rochette et y continuer leur apostolat, les Sœurs furent contraintes, en 1880, d'accepter le titre d'institutrices communales jusqu'à ce que des circonstances plus critiques encore les aient placées dans la nécessité de redevenir institutrices libres et de s'engager dans l'impasse tortueuse et sombre qui devait aboutir à la fermeture de l'école Saint-Joseph et à la suppression totale de l'enseignement congréganiste dans la paroisse de *Notre-Dame des Plaints* [1].

[1] La mort de M. Valloire, relatée plus haut, fut annoncée par le *Courrier des Alpes* qui lui consacra, dans son n° du 17 avril, une belle nécrologie due à la plume de M. l'abbé Duchêne, où nous lisons entre autres les lignes suivantes : « La perte de ce vénérable pasteur est une des plus grandes qui puisse frapper le diocèse. On le nommait le *bon curé*, il en était le modèle. Nous souhaitons que Dieu inspire un jour à quelqu'un de raconter les fatigues de ce ministère laborieux, les beautés de cette vie si pure et si parfaite ».

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE VIII

LA MISSION DES INDES ORIENTALES ET MÈRE SAINT-JEAN BOISSAT

1851-1862

CHAPITRE PREMIER

MARIE-JOSÉPHINE BOISSAT
DE SA NAISSANCE A SA VÊTURE CHEZ LES SŒURS DE S.-JOSEPH

Première idée des Missions Etrangères. — Marie-Joséphine Boissat. — Naissance, famille et qualités naturelles. — Sacrifice accompli par l'enfant. — Sa Première Communion et sa piété. — La mort de ses parents la laisse orpheline à treize ans. — Elle est placée au Pensionnat de Chambéry. — Son admission au Noviciat de Saint-Joseph. — Elle y prend l'habit sous le nom de Sœur Saint-Jean.

POUR la première fois depuis que nous suivons la Congrégation de Saint-Joseph, nous allons passer avec elle non pas simplement les Alpes qui enferment son berceau entre leurs cimes altières et le séparent de la France au couchant, du Piémont au levant ; nous allons passer les mers et contempler les vastes horizons que les Missions étrangères ont ouverts à nos modestes ouvrières.

D'autres branches de la famille de Saint-Joseph ont déjà lancé dans des contrées transatlantiques des rejetons qui sont devenus vigoureux, et qui donnent des fruits précieux à l'Eglise catholique. La nôtre, plantée dans les étroites

Digitized by Google

vallées de la Savoie, ne s'est encore dilatée qu'au profit des contrées voisines. Généreuse peut-être à l'excès, elle a épuisé au jour le jour les ressources de son Noviciat pour créer en faveur des provinces des Etats sardes d'autres noviciats qui lui doivent la vie, mais qui ne réparent pas ses pertes et ne comblent pas ses vides. Comment cette famille, appauvrie par sa fécondité, pourrait-elle songer à porter aux nations lointaines ses phalanges réduites et amoindries ?

Pourtant la gloire de l'apostolat d'outre-mer ne lui sera pas longtemps refusée et ce sera à une Communauté née d'un rameau de Chambéry qu'elle en devra l'heureuse occasion. Avant d'aborder le récit de cette entreprise apostolique, nous avons à faire connaître : 1° l'admirable religieuse qui dirigea ses compagnes au-delà des mers et leur laissa l'exemple de ses vertus, Mère Saint-Jean Boissat ; 2° les ouvriers qui préparèrent le champ de la mission et qui appelèrent les Sœurs au partage de leurs travaux.

Sœur Saint-Jean Boissat naquit le 7 décembre 1821 à Marlines, hameau d'Albens, chef-lieu de canton à une égale distance d'Aix-les-Bains et de Rumilly. Elle fut baptisée le lendemain, fête de l'Immaculée-Conception, par le curé de la paroisse qui avait souffert pour la foi pendant la Révolution et avait été déporté à l'île de Rhé [1]. Ses parrains lui donnèrent le nom de Marie-Joséphine qui semble avoir été le présage de sa vocation. Son grand-père, propriétaire

[1] R^d^ Miffon Jean-François, né à Annecy le 23 octobre 1757, ordonné prêtre en 1783, curé de Meytet, près Annecy, en 1792, refusa de prêter serment à la Révolution, émigra en mars 1793, revint ensuite comme missionnaire, fut arrêté et déporté à l'île de Rhé. Après le rétablissement du culte, il fut nommé recteur d'Albens le 30 août 1803, se retira à Annecy en 1830, et mourut dans cette ville le 1^er^ février 1831, à l'âge de 72 ans, 3 mois, 8 jours.

Digitized by Google

Digitized by Google

vallées de la Savoie, ne s'est encore dilatée qu'au profit des contrées voisines. Généreuse peut-être à l'excès, [illegible] épuisé au jour le jour les ressources de son Noviciat [illegible] créer en faveur des provinces des États sardes [illegible] noviciats qui lui doivent la vie, mais qui ne [illegible] ses pertes et ne comblent pas ses vides. Comment [illegible] famille, appauvrie par sa fécondité, pourrait-elle songer [illegible] pour aux nations lointaines ses phalanges [illegible] amoindries ?

Pourtant la gloire de l'apostolat d'outre mer ne [illegible] pas longtemps refusée et ce sera à une Communauté [illegible] d'un rameau de Chambéry qu'elle en devra [illegible] occasion. Avant d'aborder le récit de cette entreprise [illegible] nous avons à faire connaître : 1° l'admirable [illegible] dirigea ses compagnes au delà des mers [illegible] exemple de ses vertus, Mère Saint-Jean [illegible] 2° [illegible] ouvriers qui préparèrent le champ de la mission [illegible] qui appelèrent les Sœurs au partage de leurs travaux.

Sœur Saint-Jean [illegible] naquit le 7 décembre 18[illegible] à Moulines, hameau d'Albens, chef-lieu de canton [illegible] distance d'Aix-les-Bains et de Rumilly. Elle fut baptisée le lendemain, fête de l'Immaculée-Conception, par le curé de la paroisse qui avait souffert pour la foi pendant la Révolution et avait été déporté à l'île de Rhé [1]. Ses parents lui donnèrent le nom de Marie-Joséphine qui [illegible] été [illegible] présage de sa vocation. Son grand-père, propriétaire [illegible]

[1] M. [illegible] Jean-François, né à Annecy le [illegible] prêtre en 178[illegible], curé de [illegible] près Annecy, [illegible] le [illegible] serment à la Révolution, émigra [illegible] revint ensuite comme missionnaire, fut arrêté et déporté [illegible] de Rhé. Après le rétablissement du culte, il fut nommé [illegible] d'Albens le 30 [illegible] 1803, se retira à Annecy en 1[illegible], et [illegible] cette ville le 1er février 18[illegible], à l'âge de 72 ans, [illegible]

T. H. MÈRE SAINT-JEAN BOISSAT

SUP. GÉN. DES SŒURS DE S^{t}-JOSEPH

DES INDES ORIENTALES

1821-1862

D'après un daguerréotype de 1851.

Digitized by Google

Digitized by Google

à Marlines des terres et de la maison-forte de Macognin [1], avait eu de deux lits vingt-quatre enfants, mérite bien rare dans nos temps d'égoïsme et d'émancipation morale. Son père, Jacques-François Boissat, était le deuxième de cette nombreuse et patriarcale lignée.

Homme intelligent, droit, honnête et surtout chrétien dans la pratique comme dans les croyances, il avait su prendre autour de lui de l'influence. Volontiers on recourait à ses lumières dans certains différends entre voisins, et quand il avait prononcé, il était rare que sa sentence ne fût pas définitive. Par son travail, son intelligence et la sûreté de son coup d'œil, par un petit commerce de grains et de bois, il s'était fait une position satisfaisante pour le présent et pleine de promesses pour l'avenir. Aussi obtint-il sans peine, sur plusieurs concurrents, la main justement convoitée d'une jeune fille du même village nommée Françoise Granger, laquelle lui apporta avec une petite propriété foncière une dot plus précieuse encore, une âme dévouée, un cœur d'or, toutes les vertus morales et chrétiennes.

Dieu bénit cette union : il lui accorda cinq enfants dont il voulut avoir les prémices. En effet, l'aîné Jean-Claude donna de bonne heure des signes de vocation à l'état ecclésiastique. Il fit rapidement et avec succès ses premières études au Collège de Rumilly, entra au Grand-Séminaire de Chambéry où il reçut les Ordres. Après avoir rempli successivement et avec succès toutes les fonctions sacerdo-

[1] Cette vieille construction, propriété de la famille Boissat depuis plus d'un siècle, fut bâtie au XV^e^ siècle par Benoît de Macognin, secrétaire ducal et notaire à Marlines, qui testa en 1477. (A. DE FORAS, *Armorial.*) Après cinq cents ans d'existence, elle se tient encore debout. Mais des réparations successives exécutées sans aucun plan et avec un goût douteux lui ont fait perdre son cachet d'antiquité et son caractère primitif de maison-forte. Les gens du pays l'appellent : château de Macognin.

Digitized by Google

tales dans le diocèse, il fut nommé Vicaire général par Mgr Pichenot. Son grand âge ne lui permit pas d'accepter l'honneur et le fardeau de Vicaire capitulaire pendant la vacance du siège. Rentré en possession d'une stalle de chanoine titulaire au Chapitre métropolitain sous Mgr Leuillieux, le 20 décembre 1881, il acheva sa vie dans une vieillesse paisible, studieuse et vénérée le 20 juillet 1889[1].

Le deuxième, François, honorable père de famille, continue à la maison les traditions de foi et de pratiques religieuses qu'il reçut en héritage de ses vertueux parents[2].

[1] Boissat Jean-Claude, né à Albens (Marlincs) le 20 novembre 1809, ordonné prêtre le 21 décembre 1833, nommé vicaire à Marigny le 23 décembre 1833, vicaire à Notre-Dame de Chambéry le 1er avril 1836, curé de Chignin le 10 octobre 1839, secrétaire de Mgr Billiet le 1er juillet 1842, précepteur des enfants du marquis Pantaléon Costa de Beauregard à Chambéry le 25 septembre 1845, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Pierre d'Albigny le 14 septembre 1850, supérieur du Collège de Rumilly le 1er septembre 1852, chanoine honoraire le 25 juillet 1853, chancelier de l'Archevêché le 10 septembre 1858, chanoine titulaire le 1er juin 1860, promoteur de l'officialité métropolitaine le 8 juillet 1862, membre agrégé de l'Académie de Savoie le 21 mars 1872, vicaire général de Mgr Pichenot le 26 mars 1878, vicaire général capitulaire le 11 octobre 1880, réinstallé chanoine titulaire le 20 décembre 1881, mort pieusement le 20 juillet 1889 ; auteur très estimé de l'*Histoire de la Maison de Savoie*, parue en 1851 à Chambéry, chez Bottero ; a laissé en manuscrit une traduction paraphrasée des *Méditations* d'Avancin, œuvre de ses dernières années.

[2] Père de cinq enfants, lui aussi a voulu faire la part de la religion. La deuxième de ses trois filles, Claudine, née le 20 septembre 1838, entra chez les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry à l'âge de dix-huit ans; elle prit l'habit religieux le 24 mars 1856, reçut le nom de Sœur Saint-Jean déjà porté par sa vénérée tante dont elle devait imiter le zèle et fit profession le 5 avril 1858. Deux mois après elle partait pour la mission scandinave à laquelle elle consacra le reste de sa vie. Successivement, nous la voyons à Copenhague (Danemark), envoyée en 1865 à la fondation de Christiania (Norwège), rappelée après dix ans de séjour dans cette ville à Copenhague et en repartir pour Stockholm (Suède). En 1881, elle fonde la maison de Trondkjem et en est la première supérieure. Cet établissement ayant été confié en 1887 par

Digitized by Google

Le troisième mourut en bas-âge. Le quatrième, nommé Jean, après avoir fait avec distinction ses études au Petit-Séminaire de Saint-Louis-du-Mont, prit du service dans les armées françaises et s'en alla mourir, pendant la campagne d'Italie, à Solferino, le 24 juin 1859, frappé au front par une balle autrichienne, à la veille de recevoir les épaulettes de sous-lieutenant. Le cinquième fut l'enfant de bénédictions dont nous essayons d'esquisser la vie.

Marie-Joséphine vint au monde avec une constitution forte et robuste. Dès ses premières années, on discerna en elle un caractère ferme et entier, mais sans entêtement. Ses actes extérieurs indiquaient un esprit intelligent et réfléchi, empreint toutefois d'une originalité aimable et gaie qui faisait d'elle la joie du foyer. A ses saillies spirituelles, à ses remarques justes et pleines de sens, à ses réponses fines, imprévues et au-dessus de son âge, on pouvait facilement augurer que la grâce travaillerait cette nature de choix et qu'elle ne la laisserait pas s'user inutilement dans la vulgarité des choses mondaines et périssables. Sans le savoir et même sans s'en douter, elle se distinguait en effet parmi ses compagnes en tout et partout. La première en classe, au catéchisme, au travail, à la récréation, elle les dépassait toutes aussi par la piété et la dévotion à la Très Sainte Vierge. Elle ne savait pas encore parler qu'elle bégayait déjà les noms de Jésus et de Marie. Et quand l'aube de la raison et de la foi commença d'illuminer son âme, elle n'appela plus Marie que *sa douce Mère du Ciel*. Elle avait une façon de prononcer ces mots

Mgr Fallize à la Congrégation de Sainte-Elisabeth, Sœur Saint-Jean fonda la même année Fredrikstad (Norwège) école, hôpital, visite des malades, et y mourut le 19 mai 1888 d'une fluxion de poitrine, à l'âge de 50 ans dont 30 de mission.

Digitized by Google

qui leur donnait une saveur toute céleste. Elle n'excellait pas moins dans la crainte d'offenser Dieu et le courage de tout sacrifier quand il s'agissait de lui plaire, comme le prouve le fait suivant.

Une personne de sa famille lui avait apporté d'un pèlerinage au tombeau de saint François de Sales, à Annecy, une petite bague dont le chaton représentait le doux évêque de Genève. Joséphine, toute à la joie de posséder ce bijou — elle avait à peine huit ans — s'empresse d'en orner sa main et de le montrer à ses compagnes. Celles-ci d'admirer, de s'extasier et de complimenter l'heureuse propriétaire. Le lendemain, mêmes félicitations, même bonheur. Cependant, l'une des plus grandes, qui ne partageait pas l'engouement naïf des autres, se mit à faire une morale sévère : « la Sainte Vierge ne portait pas d'anneau... Notre-Seigneur n'aime pas la vanité... Ceux qui s'attachent à ces choses frivoles ne peuvent pas être agréables à ses yeux... ». Aussitôt Joséphine disparaît. Quelques instants après, elle revient, mais la bague ne brillait plus à son doigt. « Qu'en as-tu fait ? Qu'en as-tu fait ? » lui crient les jeunes filles ; et elle, de répondre, plus souriante qu'avant : « Puisque cet objet n'est agréable ni à Jésus ni à Marie, puisqu'il m'expose à perdre leurs bonnes grâces, je n'ai pas voulu le garder un jour de plus. Je l'ai brisé entre deux pierres et j'en ai jeté les débris dans un buisson ». Que dire d'un pareil trait ? Si ce n'est pas de l'héroïsme chrétien, c'est sans contredit une preuve d'énergie et de générosité d'âme qu'on ne rencontre pas souvent à cet âge. Ce fut le prélude des grands sacrifices que plus tard elle fit si généreusement à Dieu sans la moindre hésitation.

Joséphine n'avait pas encore atteint sa dixième année lorsqu'elle fut appelée par le Curé de la paroisse à faire

Digitized by Google

sa Première Communion. Elle porta à Notre-Seigneur un cœur bien pur et en reçut la grâce précieuse d'un attrait très vif qui l'inclina à ne plus rechercher que les yeux de Dieu : « Je me suis convertie le jour de ma Première Communion », disait-elle plus tard dans une touchante ingénuité. A partir de cette date mémorable, il y eut en elle une augmentation extraordinaire de sentiments religieux. Sans perdre un degré de sa gaieté ni de son enjouement, sans cesser d'être la consolation de ses parents par son obéissance, le charme de ses frères par sa douceur, et la joie de toute la famille par son aménité naïve, on la voyait plus soigneuse d'éviter la vanité et la dissipation, plus avide de prières et de communications avec le ciel. Elle allait fréquemment à la Table Sainte comme l'avait recommandé le saint abbé Favre[1] dans la mission qu'il avait prêchée à Albens. Souvent aussi, on la surprenait pieusement agenouillée devant l'autel du Rosaire récitant le chapelet, ou devant le Tabernacle répandant aux pieds du Sauveur, avec ses prières, l'ardeur du désir qui la brûlait de se consacrer totalement à son amour.

La Providence ne tarda pas d'exaucer ses soupirs, mais au prix de quelles douleurs ! Coup sur coup la pauvre enfant perdit son père et sa mère[2]. A treize ans, la voilà orpheline et sans appui humain. A cet âge si mobile et si dangereux, il ne lui restait pour la soutenir et la garder dans les sentiers de la vertu que les lumières et les consolations du Saint-Esprit. On a bien avancé que son adolescence fut protégée par une personne de sa famille, par une

[1] Voir *Le Serviteur de Dieu Joseph-Marie Favre, maître et modèle des ouvriers apostoliques (1791-1838)*, par le Père Fr. Bouchage, rédemptoriste. Paris, 1901.

[2] M. Boissat mourut le 1er février 1833, âgé de 52 ans ; Mme Boissat le 14 février 1835, dans sa 46e année.

Digitized by Google

tante d'une grande prudence et de beaucoup de dévouement. Mais cette assertion ne repose sur aucune exactitude. Cependant Dieu, qui n'est jamais plus près des siens que lorsqu'il les éprouve, veillait sur sa jeune servante. Lui-même, il préparait les voies qui devaient la conduire dans le sanctuaire qu'il lui prédestinait. Un an après la mort de sa mère, M. l'abbé Boissat, frère aîné de Joséphine, était nommé vicaire à Chambéry, dans la grande et riche paroisse de Notre-Dame. Aussitôt il se mit en rapport avec la Communauté des Religieuses de Saint-Joseph, et quelque temps après il leur confia sa sœur bien-aimée.

Elle avait quinze ans quand elle entra au Pensionnat de cette maison. Le Seigneur l'y attendait pour décider de l'état de vie qu'elle allait choisir. S'était-elle déjà irrévocablement donnée à Lui pour se protéger elle-même, avait-elle mis entre elle et les dangers du monde la barrière infranchissable d'un vœu de chasteté prononcé dès le jour de sa Première Communion? On l'a dit, mais rien ne le prouve. Pensait-elle du moins à cette époque à se faire religieuse pour travailler plus sûrement à la gloire de Dieu et au bien des âmes ? On l'a également prétendu aussi gratuitement. Tout indique au contraire qu'elle ignorait alors le nom même de la Congrégation où elle fut reçue plus tard. Quoi qu'il en soit, elle y eut à peine vécu quelques mois qu'elle sentit dans son cœur la fleur de la vocation religieuse s'épanouir à pleine corolle et y exhaler une telle abondance de parfums célestes qu'elle crut y reconnaître un appel du Roi des Vierges, et qu'elle résolut de le suivre s'il daignait l'accepter pour sa petite épouse. D'autre part, ses maîtresses ne furent pas longtemps à découvrir en elle, sous l'apparence un peu rustique d'une enfant de la campagne, un trésor de qualités précieuses, une intelligence

Digitized by Google

supérieure, un jugement solide et droit, un esprit plein de pénétration, un cœur bon, noble et courageux. Encouragée par les sympathies qui l'entouraient et qu'on ne lui cachait pas, rassurée d'ailleurs contre les illusions du sentiment par l'approbation de son confesseur à qui elle avait manifesté toute son âme, elle sollicita après un an de pensionnat la faveur de passer au Noviciat. Elle y entra à l'âge de seize ans et demi, fut revêtue du saint habit le 3 juin 1838 et reçut de sa supérieure générale le nom de Sœur Saint-Jean. Ce nom si justement vénéré dans la Congrégation, elle devait le porter avec non moins d'honneur que ses devancières jusqu'au milieu des peuples infidèles.

Digitized by Google

CHAPITRE II

SŒUR SAINT-JEAN BOISSAT
1838-1850

Ferveur de son noviciat. — Sa profession religieuse. — Epreuves intérieures. — Employée à l'enseignement, elle inaugure comme Directrice la Salle d'Asile de Chambéry. — Maîtresse principale des Classes gratuites. — Maîtresse des Novices. — Assistante de la Supérieure générale. — Nouvelles angoisses. — Consolations divines.

La jeune Sœur Saint-Jean Boissat ne s'appliqua pas à demi à remplir ses nouveaux devoirs. Unir dans sa personne le double office de Marthe et de Marie, tel fut son objectif fondamental ; *travail* et *prière*, telle fut sa devise. L'oraison, les examens, les lectures de piété, les ouvertures de conscience, les coulpes, les austérités de règle et les autres exercices religieux faisaient ses délices. Elle y joignit une étude sérieuse des Constitutions, des vœux et des vertus chrétiennes ; mais ce fut principalement à acquérir l'humilité et la charité qu'elle tourna tous ses efforts, saisissant avec une sorte d'avidité les moindres occasions d'en pratiquer des actes, et ne reculant devant aucun des sacrifices que lui demandait le divin Maître. En toute circonstance aussi, elle foulait aux pieds l'orgueil et l'égoïsme, et ne les épargnait jamais. Insatiable de mortifications, elle aurait voulu exercer sur son corps les plus rudes pénitences, si l'obéissance lui en avait laissé la liberté. Elle les remplaça par des mortifications intérieures sans mesure et une guerre incessante à ses passions. Elle s'appliqua particulièrement à vaincre son dégoût naturel pour l'enseignement des petites filles pauvres dont elle fut d'abord chargée.

Digitized by Google

Avec le secours de la grâce, elle arriva si bien à le dompter qu'il est impossible de dire avec quelle ardeur, quelle assiduité, quel soin, quel esprit surnaturel, elle faisait la classe à ses élèves, et le zèle qu'elle mettait à former leur cœur innocent à la vertu. Non moins charitable pour ses compagnes de noviciat, elle ne pouvait en voir souffrir aucune sans qu'elle ne lui vint en aide. Elle avait un mot affectueux pour toutes : leurs peines étaient ses peines, leurs plaisirs étaient les siens.

« Mon fils, en entrant dans le service de Dieu, préparez votre âme à la tentation... », dit l'Esprit-Saint. La jeune novice devait passer par ces épreuves : le démon dirigea ses batteries contre elle et fit les plus audacieux efforts pour ébranler sa constance. Ce qui l'aida surtout à triompher dans cette lutte pénible fut une naïve simplicité qui lui faisait découvrir ses plus secrètes pensées aux personnes chargées de la diriger : « Jamais, disait-elle, je ne suis plus forte que lorsque j'ai découvert tout ce que le démon me suggère ; alors il se retire de moi en confusion. C'est un moyen très efficace de se défaire de lui que de mettre au grand jour les pensées absurdes et ridicules qu'il présente à l'imagination ». Elle usa jusqu'à la mort de ce moyen qui lui avait si bien réussi dans les premières années de sa vie religieuse.

Sœur Saint-Jean ayant passé deux ans au Noviciat fut admise par le Chapitre à la profession des vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance perpétuelles. Elle les prononça entre les mains de Mgr Billiet, en présence de MM. les chanoines Chuit, supérieur de la Communauté, et Chevray, le 2 juillet 1840, fête de la Visitation. Dieu voulut-il, par une telle coïncidence, indiquer que le divin Epoux avait choisi ce glorieux anniversaire pour visiter sa jeune

Digitized by Google

épouse dont il allait faire, comme de son saint précurseur, un instrument puissant de sanctification ? Nous n'osons ni l'affirmer ni le nier. Quoi qu'il en soit, à partir de ce jour, la nouvelle professe comprit plus clairement l'immense avantage des vœux religieux ; elle sentit mieux que l'âme qui les prononce ne perd pas sa liberté, mais bien plutôt la perfectionne en lui enlevant jusqu'à un certain point la possibilité d'en abuser, en opposant un rempart à la faiblesse et un remède à l'inconstance ; qu'elle prend des chaînes, il est vrai, mais pour s'enchaîner à l'être le plus grand, le plus saint, à Dieu lui-même qui en fait l'heureuse esclave de son cœur, la victime de son bon plaisir. L'efficacité de la profession religieuse se traduisit dans la Sœur Saint-Jean par un redoublement de ferveur qui fut pour l'esprit de ténèbres un motif de revenir plus furieusement à la charge. Hé ! ne convenait-il pas que celle qui devait guider tant d'âmes dans les âpres sentiers qui mènent à la paix passât d'abord par le feu croisé de mille tribulations ?

Avec ce jour, commencèrent en effet les neuf longues années d'aridités spirituelles, de combats, de délaissements et autres peines intérieures par lesquelles il plut à Dieu d'éprouver sa servante pour la préparer au fécond apostolat qu'il lui prédestinait. Ces épreuves achevèrent de perfectionner en elle cet esprit de simple et fidèle obéissance qui avait distingué son noviciat. Dans les supérieures, elle voyait la personne de Notre-Seigneur ; elle s'abandonnait aveuglément à leur direction, se confiant entièrement à ces paroles du Maître : « Qui vous écoute, m'écoute ». Un ordre donné, un conseil même étaient à ses yeux chose sacrée ; malgré les cris de la nature, elle obéissait. Ce renoncement absolu à la volonté propre, cette simplicité

Digitized by Google

enfantine furent toujours la caractéristique dominante de son âme.

En 1843, Sœur Saint-Jean fut chargée d'une classe au Pensionnat et, en 1845, de la direction de la Salle d'Asile que les Dames de Marie établissaient à Chambéry cette année-là. Il lui fallut prendre beaucoup sur elle pour accepter joyeusement ce nouvel office qui lui semblait si opposé à ses inclinations. Elle essaya et obtint plein succès. Après être allée à Annecy étudier le fonctionnement de la Salle d'Asile ouverte deux ans auparavant par les Sœurs de Saint-Joseph de cette ville, elle revint parfaitement pénétrée de la méthode et inaugura son école le 1er décembre. Souple sous la main de Dieu, conduite par sa sainte volonté, elle devint enfant avec les enfants. Chacun admirait le talent de la jeune directrice ; et, au moment où ces lignes sont écrites, on se souvient encore de ces séances où elle entraînait tout le monde par la grâce et la précision de ses leçons. On ne savait qu'admirer le plus, ou de l'attention de ce jeune auditoire d'environ 250 enfants, ou du calme, de l'aisance et de la facilité de l'institutrice. Cette œuvre lui fournit l'occasion d'exercer son zèle, son tact et sa charité. Humble, droite et affable avec les Dames patronnesses ; douce, patiente et gaie avec les enfants, elle s'occupait encore prudemment des parents de ses élèves, s'ingéniant à les consoler dans leurs peines et à les assister de ses conseils, parfois même des aumônes qu'elle réussissait à se procurer pour les plus pauvres. Combien de mères égarées elle ramena dans la bonne voie !

En 1846, Sœur Saint-Jean reçut la direction des écoles gratuites en qualité de maîtresse générale. Elle était alors âgée de 25 ans. Ces écoles, divisées en cinq classes, contenaient plus de 500 élèves. Elle déploya dans cette fonction

Digitized by Google

un dévoûment sans bornes, s'estimant comme bien privilégiée, puisque le soin des pauvres est le lot essentiel d'une Sœur de Saint-Joseph. Sans se laisser rebuter par l'apparence grossière de ses filles, elle aimait à considérer en elles des enfants rachetées par le sang de Jésus-Christ, et les entourait d'une affection toute maternelle ; elle inoculait dans leur cœur l'amour de la vertu, en même temps qu'elle leur procurait l'instruction. Avec une sainte énergie, elle leur apprenait à respecter leur âme, à aimer Dieu, à craindre de l'offenser et à se précautionner contre les attraits du vice, où entraîne trop facilement la pauvreté. Elle leur rappelait avec force les paroles de Jésus-Christ : « Ne soyez pas inquiètes de quoi vous vous nourrirez et vous vous habillerez : Notre Père céleste sait que vous avez besoin de toutes ces choses. Cherchez en premier lieu le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît... Considérez les oiseaux du Ciel... Voyez le lis des champs... etc ! » Par ces paroles et d'autres, puisées dans le trésor de la foi, la zélée directrice affermissait ses élèves dans la volonté de conserver leur innocence, et leur persuadait que le bon Dieu ne les oublierait jamais, qu'il leur tendrait toujours une main secourable, quelle que fût leur gêne, si elles avaient soin de se tenir dans le chemin de l'honneur et de la vertu.

Le succès, qui avait accompagné Sœur Saint-Jean dans ses divers emplois, décida la R^de^ Mère Marie-Félicité à la placer à la tête du Noviciat. C'était faire acte de vraie sagesse en même temps que donner à la nouvelle titulaire une grande preuve d'estime. Car la Maîtresse des novices exerce sur la Congrégation une influence si profonde et si universelle qu'une Supérieure ne saurait apporter trop de prudence dans sa nomination. Le Noviciat est le moule d'un Institut.

Digitized by Google

La gloire de Dieu, le bonheur de la société, la perfection et le salut éternel des Sœurs qui y reçoivent leur première formation religieuse, sont étroitement liés avec la manière dont il est conduit.

Dès son entrée en charge, Sœur Saint-Jean en mesura toute l'étendue et s'efforça d'en comprendre nettement l'importance. Elle en accepta courageusement d'avance tous les sacrifices avec toutes les obligations décrites dans les Constitutions, se faisant une loi de marcher tous les jours d'un pas plus ferme sur le chemin de la sainteté et de réaliser, dans sa position, la parole de Notre-Seigneur à son Père céleste, concernant ses disciples : « C'est pour eux que je me sanctifie »[1]. Confiante dans l'assistance du Saint-Esprit autant que défiante de ses propres forces, elle prit contact avec ses nouveaux devoirs, n'en paraissant nullement intimidée : ayant étudié sérieusement son propre cœur, sondé ses inclinations naturelles, et sachant que les penchants de l'humanité sont les mêmes chez tous à quelques nuances près, elle était préparée à ne s'étonner de rien et à pardonner toujours aux âmes de bonne volonté.

Pénétrée de la charité la plus tendre, elle écoutait avec un visage reluisant de bienveillance et d'aménité les ouvertures de conscience de ses chères postulantes et novices, timides colombes engagées dans la voie de la foi pure. Elle se servait de lumineuses comparaisons pour leur faire comprendre que cette voie étroite est la seule voie sûre, qu'elle conduit infailliblement et rapidement à l'esprit d'abnégation, fondement du christianisme et de la vie religieuse : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se « renonce lui-même, qu'il porte sa croix et me suive ! » :

[1] S. Jean, XVII, 19.

Digitized by Google

paroles sacrées du divin Maître que Sœur Saint-Jean avait profondément gravées dans son cœur et proférait souvent avec une onction singulière. Pour les amener à cette mort à soi-même, à cette vie de mortification, elle étudiait le naturel de chacune et adaptait sa direction à leurs forces personnelles; plus pressante avec les ardentes, plus patiente avec les pusillanimes, elle tâchait d'allumer en toutes l'amour de Notre-Seigneur, le goût de l'oraison et le mépris des vanités du monde : car « l'amour est fort comme la mort », a dit la Sagesse éternelle ; il adoucit tout et rien ne coûte à qui aime. Elle eut ainsi le don de gagner l'affection et la confiance de toutes. Mais elle n'était pas une intendante infidèle dérobant pour son propre plaisir le bien de son divin Maître : son cœur aimant n'attira jamais que pour porter à Dieu.

Douce et condescendante, aucune souffrance ne la trouvait indifférente; se faisant toute à toutes, elle ne ménageait ni son temps ni ses fatigues pour ramener le calme et la paix dans celles que le démon assaillait. Naturellement gaie, elle relevait le courage de celles-ci par quelques couplets d'un cantique toujours en rapport avec leurs troubles. Il suffisait presque de lui déclarer une peine, une tentation, pour que l'une et l'autre disparussent aussitôt. Que de blessures ne soigna pas sa main charitable ! Que de volontés affermies dans le bien, que de frayeurs imaginaires dissipées, que de vocations chancelantes consolidées par cette sage maîtresse ! Oui, vraiment, le Saint-Esprit lui avait donné l'art de manier les cœurs et les volontés. Un de ses soins particuliers était de mettre en garde contre le découragement. Elle combattait avec énergie ce défaut si funeste, et portait ses filles à se servir du sentiment de leur misère pour se jeter avec plus d'abandon dans le cœur du

Digitized by Google

Dieu des miséricordes : « La véritable humilité, dit saint François de Sales, consiste à profiter du sentiment que l'on a de sa faiblesse, de son abjection et de ses infirmités spirituelles pour élancer l'âme avec plus de force dans le sein de Dieu qui est la source de toute force ».

Au discernement des esprits, elle joignait un tact exquis pour gouverner les caractères : chacune se sentait de sa part l'objet de soins spécialement adaptés à ses besoins. Elle savait à propos dérider l'une, rendre sérieuse l'autre et les faire vivre toutes de cette vie de foi et de sacrifice nécessaire à qui prétend à la perfection. Elle eut un jour à annoncer à une de ses filles spirituelles la mort de sa mère. Elle remplit ce pénible message en mêlant ses larmes à celles de sa chère enfant ; puis, avec une onction toute maternelle, elle lui inspira de faire généreusement le sacrifice qui lui était demandé par la Providence. Elle voulait, dans ces circonstances, que l'on allât déposer ses pleurs aux pieds du divin Maître, devant le Saint-Sacrement, en les unissant à ceux qu'il répandit sur son ami Lazare ; puis, qu'incontinent on se remît au devoir, abandonnant tout entre les mains de Dieu. Elle composa pour sa chère affligée la prière suivante qui lui fut une source de réconfortantes consolations : « Mon Dieu, j'ai tout quitté pour vous suivre ; « mon cœur est soumis, je ne me repens pas de m'être « donnée à vous en me séparant de mes parents, mais je « vous conjure de les assister : je vous les confie. Recevez « ma pauvre mère au sortir de ce monde et traitez-la favorablement. Veillez sur mon cher père, consolez-le, et « faites-lui surtout la grâce de marcher dans vos voies. « Soyez le protecteur de mes frères et sœurs, pauvres orphelins ; veillez sur leur innocence. Mon Dieu, je vous abandonne tout, ne m'abandonnez pas, je vous en prie. *Amen* ».

Digitized by Google

Un autre de ses soucis les plus graves était d'instruire solidement ses élèves des vérités fondamentales de la religion, de leur donner des idées exactes des vertus chrétiennes et de leur former la conscience. Elle tâchait, en toute circonstance, d'éclairer celles qui, jeunes encore, n'avaient jamais apporté à cette étude l'attention qu'elle mérite. Quant à celles qui étaient imbues des préjugés et des fausses maximes du monde, elle avait un talent particulier pour les en délivrer et leur faire aimer la pure doctrine de Jésus-Christ et de son Eglise. Après avoir instruit ses novices de leurs devoirs comme chrétiennes, Sœur Saint-Jean leur présentait, dans des leçons claires et méthodiques puisées à la source des meilleurs ouvrages approuvés, l'objet de la vie religieuse, les obligations qu'elle impose, l'excellence des biens qu'elle apporte à l'âme fidèle à sa vocation, et la sublimité des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Elle s'appliquait en outre à leur inspirer une sincère estime pour les saintes Règles, leur disant que leur observance exacte pouvait presque seule les conduire à un haut degré de perfection, de même que leur infraction habituelle et volontaire arrêtait tout progrès dans la vertu. La sage maîtresse insistait fortement sur la seconde fin que se propose l'Institut, l'éducation des jeunes filles. Elle leur faisait voir la grandeur de cette fonction et les animait, soit par les considérations de la foi, soit par l'exemple des Sœurs anciennes, leurs devancières, à accepter tous les sacrifices pour s'en acquitter utilement. Et, joignant la pratique à la théorie, elle complétait ses exhortations par des conférences de saine pédagogie religieuse.

Enfin, la vigilance de Sœur Saint-Jean s'exerçait, avec une sollicitude toujours en éveil, à écarter de ces jeunes plantes le ver rongeur du scrupule. Saint François de Sales

Digitized by Google

dit que les scrupules prennent racine dans l'orgueil le plus fin. Il l'appelle fin, parce qu'il est si délié, si subtil, qu'il trompe celui-là même qui en est travaillé. La raison qu'il en donne est que celui qui a cette maladie ne saurait se résoudre à acquiescer au jugement de ceux qui sont éclairés dans les voies de Dieu, voulant toujours que son opinion prévale et l'emporte ; car s'il se soumettait et renonçait à son propre jugement, il serait aussitôt guéri. Après avoir entendu le Saint-Esprit nous apprendre dans les divines Ecritures que la désobéissance est un crime semblable à l'idolâtrie, que faut-il penser, à moins de les excuser comme des inconscients, des scrupuleux qui sont tellement idolâtres de leur propre sentiment, qu'ils demeurent irréductiblement attachés à leurs idées, quelque remontrance qu'on leur fasse, quelque assurance qu'on leur donne que leurs craintes sont sans fondement, s'imaginant toujours ou qu'on les flatte, ou qu'on les comprend mal, ou qu'ils ne s'expliquent pas assez. Fâcheuse maladie qui se nourrit des remèdes même les plus efficaces : « En nous laissant conduire par ceux que Dieu a mis à sa place, disait souvent Sœur Saint-Jean, nous ne pouvons nous égarer, quel qu'ait été le nombre de nos fautes passées, quelque soit celui de nos misères présentes ; il est faux qu'on ne nous connaisse pas ; il est facile à une personne appelée et formée à la conduite des âmes de connaître celles que Dieu lui adresse. Marchez sur vos craintes, sur vos appréhensions, sortez de vous-mêmes, d'autres voient pour vous ». — « Oh ! le sentiment ! disait-elle en souriant ; parlez-moi du sentiment qui jette les gens en arrière ! C'est par la volonté et non par le sentiment qu'on témoigne à Dieu sa fidélité. Tout ce qui s'appelle ferveur sensible ne dépend pas de nous et ne peut être conséquemment exigé de nous ».

Digitized by Google

L'année suivante, Sœur Saint-Jean dut échanger ses fonctions de Maîtresse des novices contre celles d'Assistante de la R^de^ Mère Marie-Félicité. Cette très digne Supérieure générale, par suite d'excès de travail, se trouvait alors dans un si mauvais état de santé qu'on désespérait presque de sa guérison. Se croyant elle-même sur le bord du tombeau, elle avait senti la nécessité de préparer sa succession et de laisser le gouvernement de la Congrégation, qu'elle aimait plus que sa vie, entre des mains fortes et prudentes. Elle connaissait Sœur Saint-Jean à fond, ayant été sa Maîtresse des novices ; elle n'ignorait rien de son âme, ni de ses qualités, ni des grâces particulières qui lui étaient venues d'en haut, ni des luttes prolongées qu'elle avait eu à soutenir contre l'ennemi. C'est pourquoi elle l'appela à partager son pouvoir comme sa lieutenante dans la conduite extérieure de la Maison-mère et de ses dépendances.

Mais si ce choix honorait Sœur Saint-Jean et lui assurait de plus en plus la confiance de toutes ses Sœurs, quels tourments ne devait-il pas lui causer, d'autant plus que d'autres épreuves allaient prochainement fondre sur la Communauté ? Dès qu'elle fut installée, elle dut accepter de voir la Révérende Mère, dont les forces diminuaient de jour en jour, se retirer dans la solitude de Bellecombette. Puis, le 8 mai 1847, c'était la nouvelle foudroyante de la mort du supérieur de la Congrégation, M. le chanoine Turinaz, emporté en quelques heures à Yenne où il accompagnait Mgr Billiet. Six semaines après, M. l'abbé Cusin, aumônier et confesseur de la Maison-mère, était pris subitement d'un vomissement de sang, prodrome inquiétant de la maladie de consomption qui acheva trop tôt un ministère déjà si fructueux et qui promettait tant d'espérances.

Digitized by Google

La perspective d'être privée coup sur coup des trois personnes sur lesquelles s'appuyait sa faiblesse, de voir tomber l'une après l'autre les trois colonnes de l'Institut dont elle était chargée, la jeta dans un trouble étrangement douloureux.

Un jour, — nous disent ses compagnes, — un jour que sa tristesse était plus profonde, la cloche avertissant de l'heure de l'examen particulier, elle se rendit à la chapelle pour présider cet exercice ; mais sa préoccupation la suivant, elle restait sous le poids de son ennui. Tout à coup, elle entendit résonner au plus intime de son être cette parole : « Il faut que tu sois séparée de tous ceux qui sont tes appuis ! » En même temps, elle fut transportée par la pensée à une immense distance, au milieu d'un vaste désert où elle sentait autour d'elle un vide complet, et dans ce désert, elle vit des arbres d'une espèce inconnue et d'une grandeur prodigieuse (elle crut les reconnaître plus tard quand elle fut aux Indes). Ne sachant point alors ce que cela pouvait signifier, elle se prépara à une séparation, sans savoir comment elle devait s'opérer, croyant toujours que ce serait par la mort. Mère Saint-Jean découvrit à sa bien-aimée Supérieure ce qui lui était arrivé ; celle-ci l'engagea à s'abandonner à la volonté de Dieu ; et toutes deux acceptèrent sans aucune réserve tout ce que la Providence pourrait exiger d'elles.

Cependant Sœur Saint-Jean, dans de longs entretiens au pied du Tabernacle, ne cessait de demander à Dieu l'accomplissement de toutes ses volontés sur elle. Dieu lui répondit par des grâces de lumière, de détachement, de ferveur et de courage qui laissèrent dans son cœur des impressions ineffaçables et donnèrent à toutes ses aspirations une impulsion extraordinaire vers les sommets de la perfection par le sacrifice absolu de son être. Dès lors les angoisses, les

Digitized by Google

peines intérieures, les terribles tentations, oiseaux noirs des ténèbres de l'âme, qui l'avaient si longtemps oppressée, disparurent pour faire place au calme serein d'un beau jour. Une nouvelle période d'action intrépide allait commencer pour l'humble religieuse. Il est temps de connaître l'œuvre apostolique à laquelle Dieu la préparait depuis son berceau.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LA MISSION DE VIZAGAPATAM DANS LES INDES ORIENTALES ET LES MISSIONNAIRES DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES
1844-1850

Le R. P. Mermier, fondateur des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, demande une Mission étrangère pour sa Congrégation. — La Propagande lui confie la Mission de Vizagapatam dans les Indes Orientales. — Départs successifs de missionnaires. — Le P. Neyret, nommé Vicaire apostolique avec le titre d'évêque d'Olène *i. p. i.* — Son zèle. — Gravement préoccupé de l'éducation de la jeunesse, il demande des Sœurs à la Congrégation de Saint-Joseph d'Annecy. — Mère Aloysia répond à son appel. — Premier départ de Sœurs. — Ouverture de l'Orphelinat de Yanaon. — Mort de la Supérieure Mère Sainte-Claire. — Mgr Neyret demande de nouvelles Sœurs et engage Mère Aloysia à solliciter le concours de la Communauté de Chambéry.

LORSQUE, en 1843, peu d'années après sa naissance, la Congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy eut obtenu les encouragements et la « *laude* » du Saint-Siège, plusieurs de ses membres conçurent le dessein de se consacrer aux missions étrangères [1]. Le R. P. Mermier, leur supérieur et fondateur, accueillit cette demande avec une grande joie et se hâta de la soumettre à son évêque, Mgr Rendu, qui se montra non moins heureux que lui d'un si généreux projet. Bénie et fortement appuyée en Cour de Rome par l'illustre successeur de saint François de Sales, l'offre de service adressée

[1] SOURCES : *Notice sur la Mission de Vizagapatam, Annecy, 1866 ; — La Mission de Vizagapatam par un missionnaire de Saint-François de Sales, Annecy, 1890 ; — Notes du P. François Larive, missionnaire aux Indes, sur Mère Saint-Jean Boissat ; — Archives des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry et d'Annecy.*

Digitized by Google

au cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, par lettre du 11 décembre 1844, fut immédiatement acceptée. Le 2 mai 1845, la Sacrée Congrégation notifiait officiellement au R. P. Mermier qu'elle confiait à sa Société la Mission de Vizagapatam dans les Indes orientales, récemment démembrée du Vicariat apostolique de Madras.

Cette mission, — dans laquelle est toujours vivante, comme dans le reste de l'Inde, la renommée des exploits de notre illustre compatriote le général de Boigne, au service du prince marathe Scindia —, s'étend le long du golfe de Bengale, de Cuttack aux bouches du Godavéry sur une surface de cinq cents milles anglais (180 lieues de long sur 100 de large). Elle est bornée au nord par le Vicariat du Bengale, à l'ouest par celui de Bombay, au sud par celui d'Hydérabad, et à l'est par la mer, soit le golfe du Bengale.

La population catholique est composée de quatre éléments principaux : Indiens originaires des côtes de Malabar qui servent dans les armées, avec leurs familles ; soldats irlandais et leurs familles ; indigènes récemment convertis ; et *East-Indiens*, soit Indiens d'origine portugaise. On y compte aussi, mais en petit nombre, des Anglais et des Français.

Le reste de la population est mélangé de protestants, de musulmans et de païens. Les moins civilisés sont les habitants des montagnes et des vallées qui traversent l'intérieur ; ils sont connus sous le nom de Khondes. Ils sèment très peu et vivent de chasse, de miel, de fruits et de racines qu'ils trouvent dans les forêts. Quoique leur caractère ne soit pas naturellement cruel, ils ont longtemps pratiqué les sacrifices humains[1].

[1] Les Khondes sont les descendants de l'une des vieilles races aborigènes qui furent refoulées dans les montagnes par les con-

Digitized by Google

Parmi les villes principales de la Mission, on remarque Vizagapatam son chef-lieu, qui comptait alors environ 900 catholiques sur 40.000 âmes, Cuttack, Aurungabad, Nagpore et Berhampore. Ce territoire, sauf le Comptoir français d'Yanaon, est tout entier sous la domination du gouvernement anglais.

Le R. P. Mermier reçut avec un indicible bonheur les lettres de Rome qui lui assignaient ce poste de dévouement et il s'empressa de se conformer aux instructions qu'elles lui traçaient. En conséquence des arrangements conclus, la Sacrée Congrégation avait décrété que le Supérieur des Missionnaires de Saint-François de Sales enverrait d'abord quatre ouvriers évangéliques choisis parmi les plus dignes et leur adjoindrait deux frères coadjuteurs. De plus, elle désirait que leur départ pût s'effectuer en la compagnie de plusieurs autres Missionnaires qui devaient partir de Paris pour les Missions de l'Inde vers la fin du mois de mai.

Les missionnaires, tous Savoyards, sur lesquels le Supérieur fixa son choix, furent les PP. Jacques Martin, de la Côte-d'Arbroz, 43 ans ; Joseph Lavorel, de Cuvaz, 44 ans ; Jean-Marie Tissot, de Megève, 35 ans, et Jean Thévenet, de Clermont, 28 ans ; les Frères coadjuteurs, Pierre Carton et Sulpice Fontanel. Ils partirent d'Annecy vers le milieu du mois de mai pour se rendre à Bordeaux, et le 8 juin 1845, ils se mirent en mer, à bord du navire marchand « *Le*

quérants Aryens venus du nord, et les Dravidiens arrivés du sud. Dans leurs refuges escarpés, ils avaient conservé leur indépendance, et plusieurs vestiges au moins de la religion qu'ils avaient professée dès l'origine. Les Anglais, occupés à établir solidement leur domination dans le reste de l'Inde, ne s'inquiétèrent pas d'abord de ces tribus sauvages, qui ne leur voulaient aucun mal. Puis ils organisèrent contre elles une expédition militaire et les réduisirent à la soumission. (*La Mission de Vizagapatam*, Annecy, 1890.)

Digitized by Google

Courrier de l'Inde », en compagnie de huit Pères Jésuites et de quatre prêtres du Séminaire des Missions Etrangères, tous destinés aux missions de l'Inde.

Leur traversée fut très heureuse, et le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge, ils arrivèrent à Pondichéry. Ils descendirent dans cette ville chez les prêtres des Missions Etrangères. Mgr Bonnand, leur vicaire apostolique, les accueillit avec une bienveillance toute paternelle. Conformément aux intentions du Saint-Siège, il leur donna, pour les initier aux travaux apostoliques dans l'Inde, un de ses prêtres, l'abbé Gailhot, homme d'initiative et de talent, avec le titre de Provicaire apostolique, relevant de l'évêque de Madras. Obligés par de graves et nombreuses difficultés imprévues à séjourner quatre mois à Pondichéry, ils employèrent ce temps à apprendre les langues, l'anglais nécessaire à tous, le telougou pour les deux missionnaires qui devaient rester sur la côte, et le tamoul pour les deux autres destinés aux stations de Kamptee et de Jaulnah. Libres enfin de partir, ils s'embarquèrent le 17 janvier 1846 pour Vizagapatam, relâchèrent à Madras pour y visiter leur ordinaire Mgr Fennelly, abordèrent à Coringa pour y installer le P. Martin comme curé à Yanaon, et arrivèrent enfin à Vizagapatam le 9 février. Aussitôt ils se mirent à l'œuvre, après s'être partagé le territoire de la mission : le P. Tissot à Vizagapatam, le P. Lavorel à Kamptee, le P. Thevenet à Aurungabad, deux stations dans l'intérieur des terres, et le P. Martin, leur directeur, à Yanaon, où il mourut d'une insolation, quatre mois après, le 5 mai 1846.

Cependant la nomination de M. Gailhot comme provicaire apostolique n'avait été que provisoire en attendant qu'un des missionnaires de Saint-François-de-Sales pût être élu pour remplir cette fonction. Sur la présentation du

Digitized by Google

R. P. Mermier, la Propagande nomma le P. Théophile-Sébastien Neyret, de Gyez, 44 ans, qui partit à la fin de l'année 1846 accompagné du P. Jean-Marie Dupont, de Thônes, 28 ans, et du Frère coadjuteur Charles-Claude Gaillard. Deux ans après, elle l'élevait à la dignité épiscopale avec le titre d'évêque d'Olène *in partibus infidelium*. Cette faveur fut l'occasion d'un troisième départ de missionnaires de *La Feuillette*[1] au nombre de quatre : les PP. Bénistrand, de Francin, au diocèse de Chambéry ; Larive, du diocèse de Maurienne ; Sermet, de Sallanches, et Gavard, diacre, de Branthonne. Partis d'Annecy en juin 1848, ils abordèrent à Pondichéry le 30 novembre suivant.

Aussitôt après sa consécration à Madras, 24 février 1849, Mgr Neyret se donna tout entier aux obligations de son ministère, s'appliquant à imprimer une plus vive impulsion aux œuvres apostoliques. Visiter les chrétientés de la Mission, partager les quatre districts : Vizagapatam, Yanaon, Kamptee, Aurungabad en stations moins importantes destinées à devenir avec le temps et l'accroissement du nombre des missionnaires des résidences, réparer les vieilles églises ou chapelles qui tombaient en ruines, en construire de nouvelles, recevoir des conversions et préparer des abjurations, tels furent les divers objets de ses préoccupations. Mais l'une des premières fut de pourvoir à l'éducation de la jeunesse. On se ferait difficilement une idée de l'ignorance et de l'immoralité qui régnaient parmi les jeunes gens et les jeunes personnes de ce pays. Les parents, faute d'écoles catholiques, étaient forcés ou d'envoyer leurs enfants aux classes protestantes ou de les

[1] *La Feuillette*, nom de la Maison-Mère de la Congrégation, à Annecy.

Digitized by Google

voir grandir sans aucune instruction. Comme Sa Grandeur avait longtemps servi d'aumônier aux Sœurs de Saint-Joseph d'Evian-les-Bains, sa pensée fut tout naturellement d'appeler à son aide, pour l'éducation des enfants, les religieuses de cette pieuse Congrégation d'Annecy. Le grand cœur de la Supérieure générale, Mère Aloysia, répondit avec élan à cette proposition. Elle en fit l'ouverture à ses Sœurs qui sollicitèrent à l'envi l'honneur d'être envoyées au Vicariat de Vizagapatam. Parmi un si grand nombre d'aspirantes, quatre furent désignées pour aller commencer la belle œuvre qui les y attendait : Sœur Sainte-Claire, d'Ugine ; Sœur Saint-François de Sales, de Desingy ; Sœur Justine, de Thoiry, et Sœur Placide, d'Annecy. Accompagnées de deux nouveaux missionnaires, les PP. Decompois, de Bons, et Balmand, de Saint-Nicolas-la-Chapelle, elles s'embarquèrent à Bordeaux vers le milieu de juillet 1849. Après une traversée de cinq mois, elles débarquèrent à Yanaon le 5 décembre. Grâce à l'active et généreuse initiative de M. Etienne Linarès et de sa sœur, M^me^ Heinesso, elles trouvèrent en cette ville un local tout préparé pour un Orphelinat, et se mirent aussitôt à l'œuvre, sans prévoir la terrible épreuve qui allait les frapper. En juillet 1850, leur Supérieure, Mère Sainte-Claire, expirait à Yanaon. On conçoit le vide que fit sa mort et la consternation où elle laissa ses compagnes.

« Le 9 juillet 1850, écrivait Mgr Neyret, passa au Ciel la bonne Sœur Sainte-Claire, supérieure, après une maladie de deux mois. Jamais spectacle comme celui que donna cette sainte âme dans les jours de sa longue agonie. Je dis *agonie*, car telles furent au moins, par intervalles, les quatre dernières semaines de sa maladie. Vivement pressée du désir de mourir, et d'être ainsi réunie à l'objet de son

Digitized by Google

amour, elle avait la force de renoncer à ce bonheur, afin de pouvoir souffrir davantage pour l'amour de Jésus-Christ. Les consolations intérieures, que Dieu répandait et entretenait dans son âme, étaient si grandes que souvent elle s'étonnait qu'*on pût trouver tant de bonheur dans les souffrances*. Elle était comme en extase au souvenir des grâces qu'elle avait reçues toute sa vie, surtout de celle de sa vocation. *Oh ! quelle faveur Dieu m'a faite de m'appeler dans l'Inde !* Pendant cinq semaines, il me fut donné de la voir tous les jours, non seulement pour sa propre consolation, car j'avais été son directeur en Savoie, mais bien plus encore pour la mienne ; ne pouvant me rassasier de voir ce que jamais je n'avais vu dans un si haut degré : *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus* [1]. Sœur Sainte-Claire avait toujours été considérée comme une fervente religieuse. C'est en cette qualité qu'elle avait été choisie, malgré son âge, pour conduire dans l'Inde la première Communauté de Saint-Joseph. Puisse le Seigneur exaucer les prières qu'elle m'a promis de lui adresser, au Ciel, en faveur de notre mission ! »

Mère Sainte-Claire avait quarante-quatre ans, et en avait passé vingt-deux dans la Congrégation. Le sacrifice qu'elle avait fait de sa vie ne devait pas être inutile au Vicariat de Vizagapatam.

Pour combler ce vide douloureux, non moins que pour procurer aux jeunes filles des autres stations de la mission l'éducation dont jouissaient déjà celles d'Yanaon, Mgr Neyret fit une nouvelle demande à la maison de Saint-Joseph d'Annecy ; et voici comment Sa Grandeur rapporte les circonstances qui montrent l'action de la divine Providence

[1] La mort des saints est précieuse aux yeux du Seigneur. (Ps. xxxv.)

Digitized by Google

dans le choix de la nouvelle Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de l'Inde : « Prévoyant qu'il serait difficile à la Communauté d'Annecy de m'accorder à la fois autant de sujets que j'en désirais, je priai la R^de^ Mère Aloysia de voir si la Communauté de Chambéry voudrait bien s'associer à notre œuvre ; ce que, d'ailleurs, je désirais d'autant plus, qu'en obtenant des Sœurs de cette excellente Congrégation, j'en obtenais aussi le secours de ses prières ». Mère Aloysia ne pouvait que goûter ce plan ; elle s'empressa d'en écrire à la Supérieure générale de Chambéry.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

MÈRE SAINT-JEAN NOMMÉE SUPÉRIEURE GÉNÉRALE
PART POUR LA MISSION DE VIZAGAPATAM
1850-1851

Mère Saint-Jean nommée Supérieure générale. — Lettres de Mgr Billiet. — Observations de plusieurs Capitulantes suivies d'une entière soumission. — Mère Aloysia, d'Annecy, vient à Chambéry demander de nouveau des Sœurs pour la Mission des Indes. — Transport de Mère Saint-Jean. — Elle sollicite l'autorisation de partir. — Mgr l'Archevêque soumet la question à son Conseil, et finit par permettre. — Mère Saint-Jean quitte Chambéry et se donne à la Maison d'Annecy. — Adieux d'Annecy. — Rénovation des vœux à Aix-les-Bains. — A Lyon, chez les Sœurs de la Croix-Rousse. — Le saint Curé d'Ars. — Départ de Marseille.

Ce n'était pas le premier appel que la Congrégation d'Annecy adressait à celle de Chambéry en faveur de la mission des Indes. Déjà, au printemps de 1849, la R^de^ Mère Aloysia était venue à Chambéry proposer à la R^de^ Mère Félicité de s'associer à elle pour l'œuvre de Mgr Neyret, en cédant quelques-unes de ses religieuses pour le très prochain départ de Sœurs décidé. Mère Félicité fit part de cette demande à son assistante, Sœur Saint-Jean, et toutes deux crurent y reconnaître la lumière du Ciel, si vivement attendue, si longtemps désirée. Immédiatement Sœur Saint-Jean s'offrit à partir avec Sœur Marie-Flavie qui devait l'accompagner et se joindre à la pieuse caravane d'Annecy. Mais l'heure de la Providence n'avait pas encore sonné. Sœur Marie-Flavie étant allée faire avec ses élèves un pèlerinage à Notre-Dame de Myans, fut saisie d'une pleurésie et mourut peu de temps après ; d'autre part, les Supérieurs ecclésiastiques refusèrent à Sœur Saint-

Digitized by Google

Jean l'autorisation de partir. Il ne fut donc pas possible alors de satisfaire Mère Aloysia qui demandait surtout un sujet capable de remplir les fonctions de supérieure.

« Cependant le 17 décembre 1849, rapporte l'Annaliste de la Congrégation, Mère Louise-Françoise, notre R^de^ Mère Marie-Félicité achevait son second triennat, et, un mois avant l'expiration du terme de sa charge, elle en avait averti Monseigneur l'Archevêque, ainsi que le veulent nos Constitutions. Le 2 février suivant, MM. les Vicaires généraux Dépommier et Pillet vinrent, au nom de Sa Grandeur, réunir le Chapitre et présider l'élection. Chaque Sœur écrivit lisiblement son bulletin et alla le déposer dans l'urne. Tous les votes ayant été recueillis, ces Messieurs les emportèrent sans donner aucune explication. La Congrégation étant simplement diocésaine, Monseigneur, son premier Supérieur, avait décidé en conseil que désormais l'on suivrait pour les élections, dans toutes les communautés de femmes de la ville, la même marche, consistant à choisir dans chacune deux Sœurs capables, sous tous rapports, de diriger une maison et à les nommer alternativement supérieures pour un triennat qui pourrait être doublé, mais jamais triplé ; que pendant que l'une exercerait la charge de supérieure, l'autre serait assistante et directrice du Noviciat comme cela se pratique au Carmel et à la Visitation. En conséquence, notre Révérende Mère Félicité ayant accompli ses six ans de charge devait être remplacée, bien que le vote lui eût été favorable ». Mgr Billiet nomma d'office Mère Saint-Jean Boissat supérieure de la Congrégation, et le lui notifia par la lettre suivante entièrement écrite de sa main :

Digitized by Google

Digitized by Google

J[illegible]n [illegible] [illegible]tion de porter. Il ne fut donc pas [illegible] [illegible] [illegible] Mère A[illegible] qui demandait [illegible] sujet capable de remplir les fonctions de supérieure.

« Cependant le 17 décembre 18[illegible], [illegible] [illegible] congrégation, Mère Louise-Françoise, [illegible] [illegible] [illegible] achevait son second triennat, et, [illegible] [illegible] l'expiration du terme de sa charge, [illegible] [illegible] Monseigneur l'Archevêque, ainsi que le [illegible] [illegible]. Le 2 [illegible] suivant, MM. les V[illegible] [illegible] Bégonnier et Pallet vinrent, au nom de Sa [illegible] [illegible] Chapitre et présider l'élection. Chaque Sœur [illegible] son bulletin et alla le déposer [illegible] [illegible] les votes ayant été recueillis, ces Messieurs [illegible] [illegible] sans donner aucune explication. La C[illegible] [illegible] [illegible] Monseigneur, son [illegible] [illegible], avait décidé en conseil que désormais [illegible] [illegible] pour les élections, dans toutes les com[illegible] [illegible] [illegible] de la ville, la même marche, consistant à [illegible] [illegible] de deux Sœurs capables, sous tous [illegible] [illegible] [illegible] maison et à les nommer alternativement [illegible] [illegible] pour un triennat qui pourrait être [illegible] jamais [illegible] ; que pendant que l'une exercerait [illegible] de supérieure, l'autre serait assistante et [illegible] Novices comme cela se pratique au Carmel et à la V[illegible] En conséquence, notre Révérende Mère [illegible] [illegible] accompli ses six ans de charge devait être remplacée [illegible] que le vote lui eût été favorable ». Mgr [illegible] [illegible] Mère Saint-Jean Poissat supérieure de la [illegible] [illegible], et le lui notifia par la lettre suivante [illegible] de sa main :

LE CARDINAL ALEXIS BILLIET

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

1783-1873

D'après la gravure de Lucio Lelli.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

« Chambéry, le 3 février 1850.

« Très Honorée Sœur,

« Après avoir mûrement pensé devant Dieu, et avoir pris le conseil de mon administration, j'ai cru devoir régler qu'à l'avenir, comme cela se pratique dans la plupart des communautés religieuses, la supérieure diocésaine des Sœurs de Saint-Joseph ne serait nommée que pour trois ans, qu'au bout de ce terme sa nomination pourrait être renouvelée une fois pour le même temps, mais qu'après ces deux *trienniums*, elle ne pourrait plus être réélue qu'après un intervalle de trois ans. Les six ans de la très honorée Sœur Félicité se trouvant maintenant expirés, cette règle commencera à être mise à exécution dès ce moment.

« En conséquence, après avoir pris l'avis de toutes les Sœurs de ce Diocèse qui ont deux années de profession, et acquis la certitude des vertus religieuses qui vous distinguent, je me suis déterminé à vous nommer, et dès à présent je vous nomme Supérieure de toutes les Sœurs de Saint-Joseph de ce Diocèse, à la place de la très honorée Sœur Félicité, pour le terme de trois ans à dater de ce jour. Je vous confère dès à présent l'autorité et tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de cet emploi. Je prie Dieu de vous accorder toutes les grâces dont vous aurez besoin pour vous en acquitter saintement. Vous savez que la très honorée Sœur Félicité a gouverné la congrégation avec beaucoup de sagesse pendant les six années qui viennent de s'écouler; j'espère que vous profiterez de son expérience, que vous lui demanderez souvent des conseils, que vous agirez en tout de concert avec elle et que, par ce moyen, sous votre prudente direction, les Sœurs de Saint-Joseph continueront d'exercer saintement les bonnes œuvres qui leur sont

Digitized by Google

confiées et d'être l'édification du Diocèse, comme elles l'ont été jusqu'ici.

« Je suis avec un sincère et respectueux dévouement,

« Très honorée Sœur,

« Votre très humble servit^r^,

« † ALEXIS, *Archevêque.*

« A la très Honorée Sœur S^t^-Jean,
née Boissat, Sœur de S^t^-Joseph,
à Chambéry ».

Le même jour, Mgr Billiet écrivait à la R^de^ Mère Félicité, de sa main également :

« Chambéry, le 3 février 1850.

« Très Honorée Sœur,

« En prenant la détermination de nommer la Sœur S^t^-Jean Supérieure des Sœurs de S^t^-Joseph de ce Diocèse pour le terme de trois ans, j'éprouve le besoin de vous exprimer bien sincèrement mon entière satisfaction pour la manière pleine de prudence et de fermeté avec laquelle vous avez gouverné la congrégation pendant les six années qui viennent de s'écouler. Je connais et j'apprécie infiniment tout le bien que vous avez fait ; Dieu vous a bénie dans l'exercice de votre emploi ; c'est à Lui qu'il faut en rendre grâces. Je vous prie d'aider la nouvelle supérieure de vos lumières et la diriger par vos sages conseils. J'espère qu'elle agira en tout de concert avec vous et que par ce moyen les Sœurs de S^t^-Joseph continueront d'être un sujet d'édification pour le Diocèse comme elles l'ont été jusqu'ici. Je suis avec un sincère et respectueux dévouement,

« Très Honorée Sœur,

« Votre très humble servit^r^,

« † ALEXIS, *Archevêque* ».

P.-S. — Je vous prie de donner vous-même connaissance de ces dispositions à la Communauté et aux autres maisons du Diocèse.

Digitized by Google

Cette nomination ne laissa pas que d'impressionner plusieurs des Capitulantes qui, s'appuyant sur certains textes des Constitutions très formels [1], et oubliant certains autres passages qui réservent exceptionnellement à l'Ordinaire, dans certaines circonstances, le droit de nomination directe [2], — peut-être étaient-elles aussi les dupes de leur cœur — pensaient *pouvoir toujours réélire la Supérieure autant de fois qu'elles le jugeaient à propos pour le bien de la Communauté* [3]. Mais l'émotion dura quelque heures seulement. Apprenant la peine que Monseigneur avait témoignée de leurs observations, elles lui écrivirent le 4 février une lettre d'excuses et une déclaration d'entière soumission, protestant de n'avoir jamais voulu se soustraire à l'obéissance, mais uniquement obéir à leur conscience. Dès le lendemain l'incident était clos : « J'ai lu avec satisfaction, écrivit Sa Grandeur à Mère Saint-Jean, sous la date du 5 février, la lettre que m'ont écrite hier plusieurs Sœurs de votre Communauté relativement à ce qui s'était passé le jour de la visite de MM. les grands-vicaires ; je loue les sentiments qui y sont exprimés... Je sais bien qu'elles ont agi par attachement pour Sœur Félicité, je suis loin de les en blâmer, personne ne l'estime plus que moi ; mais il s'agissait ici d'une question de principes et non d'une question de personne ».

Le premier acte de la nouvelle Supérieure fut de choisir pour Assistante Mère Marie-Félicité, avec qui elle n'eut jamais qu'un cœur et qu'une âme. Aidée de ce concours

[1] Constitutions, 4e partie, chap. xii. *De l'élection de la Supérieure.* Directoire. *Protestation,* n° iv. — Les Constitutions n'avaient pas encore alors l'approbation de Rome.

[2] Constitutions, 1re partie, chap. vi. *Des Supérieurs de la Congrégation ;* 3e partie, ch. v. *Du vœu de l'obéissance.*

[3] Constitutions, 4e partie, chap. xii.

Digitized by Google

précieux, elle entra courageusement dans ses fonctions. Sous son gouvernement, la Congrégation jouissait d'une paix profonde quand, un jour de l'été de 1850, Mère Aloysia arriva à la Communauté de Chambéry, demandant à voir Mère Félicité. Il s'agissait toujours de la mission des Indes dont la Supérieure d'Annecy venait, en personne, plaider encore la cause. Il lui fallait des Sœurs, une en particulier qui pût remplacer avantageusement dans sa charge la bonne Mère Sainte-Claire décédée récemment à Yanaon. Mère Félicité s'excusa, disant que ce n'était plus à elle maintenant à traiter ces questions, mais à sa nouvelle Supérieure, et qu'elle partirait volontiers elle-même si Mère Saint-Jean le lui permettait.

A peine eut-elle entendu Mère Aloysia lui exposer le but de sa visite, que Mère Saint-Jean sentit se rallumer dans son cœur les désirs les plus véhéments pour la vie de missionnaire. Saisie d'un nouveau transport, elle ne pense plus qu'aux Indes, tout le reste s'efface pour elle. Un jour, à l'heure du dîner, elle se rend au réfectoire et, après avoir dit le *Benedicite*, elle reste immobile à sa place, le visage en feu. Son assistante, s'apercevant qu'elle ne prend aucune nourriture, lui demande si elle se trouve mal? — « Non, répond-elle, mais ce qui m'est arrivé déjà la première fois qu'on a parlé des Indes, me reprend de nouveau ! » — Mère Félicité l'engagea à sortir afin de n'être pas remarquée par la Communauté. Quelques instants après, Mère Saint-Jean lui dit qu'elle allait *droit* chez Monseigneur pour lui demander la permission de partir.

En vain son assistante la prie-t-elle d'attendre que le calme soit revenu : « Jusqu'à présent, répond-elle, j'ai suivi vos conseils ; cette fois, permettez-moi d'agir autrement ! » Elle se rend donc à l'Archevêché. Dès les premiers

Digitized by Google

mots, elle s'entend dire par Mgr Billiet de ne plus songer à ce projet : « Monseigneur, reprend Mère Saint-Jean, en « m'écoutant Votre Grandeur fera un acte de patience « et cet acte ne sera pas sans mérite devant Dieu !... ». Elle lui fit alors le récit de sa vocation aux missions des Indes. L'Archevêque devint hésitant : « J'en parlerai à mon Conseil, ajouta-t-il ». La cause de Mère Saint-Jean était gagnée.

Mais écoutons Mgr Neyret raconter l'histoire de cette vocation : « Sœur Saint-Jean non seulement accueillit avec bonheur la proposition qui venait de lui être faite par Mère Aloysia, mais encore se sentit profondément pressée du désir de se mettre sur les rangs de celles de ses filles qui seraient choisies pour l'œuvre. Cependant elle prie, et plus elle prie, plus ce désir augmente ; et pour que ni elle, ni ses Supérieurs ne puissent douter qu'il vient d'en-haut, il produisit dans son âme des effets presque extraordinaires. « Un jour, m'a-t-elle raconté elle-même, ne pouvant rete- « nir les transports de mon âme, j'allai me prosterner « derrière l'autel, et la face contre terre, je me mis à chanter « le *Magnificat*, que je ne pouvais me rassasier de répéter. « Mon désir devenant de jour en jour plus ardent, j'allai « me jeter aux pieds de Mgr l'Archevêque pour lui faire « part de ce qui se passait en moi et le mettre ainsi à même « de prononcer sur ma vocation. Sa Grandeur qui n'est « pas homme à croire facilement aux choses extraordi- « naires, ne put cependant s'empêcher de reconnaître « l'appel du Seigneur ; mais, voulant me mettre à l'épreuve, « il ne voulut pas m'accorder la grâce que je sollicitais « sans en référer à son Conseil ».

« L'ayant réuni, Monseigneur fit part de la demande de la Mère Saint-Jean. On conçoit que les raisons qui devaient

Digitized by Google

s'opposer à son départ ne manquèrent pas. Nous l'avons vu dans tout ce qui précède : Mère Saint-Jean était un sujet de premier mérite ; son départ serait donc une véritable perte pour la Communauté tout entière. Cependant, dans le cours de l'examen de la question, une voix s'élève du milieu de l'assemblée : « Monseigneur, toute l'affaire est « de savoir s'il y a réellement vocation ? — Qu'il y ait « vocation, reprend Sa Grandeur, c'est à n'en point douter ! « — Donc, tout est dit, reprit la même voix qui fut cou- « verte d'assentiments affirmatifs ». Oui, en effet, tout fut dit par là, et il fut convenu que Mère Saint-Jean serait libre d'aller où Dieu l'appelait.

Dès ce moment, elle ne parut plus tenir à la terre ; sa Communauté qui avait été son berceau religieux ; sa bonne Supérieure qu'elle laissait résignée, il est vrai, mais sentant tout le poids du sacrifice ; les Novices, pour qui elle avait conservé une tendresse maternelle, toutes les Sœurs qui, depuis dix mois, l'appelaient du doux nom de Mère, rien ne put l'arrêter ; et le 17 décembre 1850, quittant Chambéry sans idée de retour, elle alla se donner elle-même à la Maison d'Annecy afin qu'on y fît d'elle ce qu'elle désirait si ardemment : *une missionnaire*. Elle emmenait deux compagnes d'apostolat, les Sœurs Marie-Augustine et Marie-des-Anges, toutes deux professes de la Communauté.

La Maison d'Annecy était alors fort éprouvée. La Supérieure, Mère Aloysia, très souffrante et infirme, ne quittait presque pas le lit. Connaissant les qualités éminentes, la vertu solide, l'expérience de sa nouvelle fille, elle lui confia, quelque temps après son arrivée, la charge de faire les conférences à la Communauté et aux Novices. Ce fut pour l'âme de Mère Saint-Jean, débordante de zèle, un grand soulagement que de pouvoir répandre dans ces entretiens

Digitized by Google

de direction le feu qui la brûlait pour la gloire de Dieu. Car, dans les premiers jours, elle avait beaucoup souffert d'être réduite à l'inaction : « J'étais comme une poule à laquelle on a pris tous ses poussins. Je me tournais et retournais, cherchant de l'occupation et quelqu'un à qui donner des soins » [1]. Enfin le départ d'Europe ayant été fixé au mois de juillet, Mère Saint-Jean, avant de consommer son sacrifice, vint à Chambéry pour les derniers préparatifs et les suprêmes adieux. Elle y resta peu, tant l'émotion l'oppressait, et se hâta de rentrer à Annecy, d'où, plus maîtresse d'elle-même, elle écrivit à Mère Félicité la lettre suivante, dans laquelle éclatent la tendresse de son cœur et la fermeté de sa foi :

J. M. J. « Annecy, le 28 juin 1851.

« Mon excellente et trop bonne Mère,

« Je me sais bon gré de vous avoir quittée, il en était temps ; j'avais le cœur trop gros pour demeurer davantage en présence de celle qui est pour moi plus qu'une Mère. Je vous dois plus, ma bonne Mère, que je ne devais à ma mère selon la nature ; c'était cependant une bien bonne et bien vertueuse mère ; mais elle m'a été enlevée de bonne heure. Vous, ma bonne Mère, que n'avez-vous pas fait pour moi en sa place ? Que d'affection ! je la sentais si bien l'affection que vous aviez pour moi. Que de soins ! Que d'égards ! Que de sollicitudes, que d'instructions, que de bons avis ! Puissiez-vous, ma bonne Mère, posséder en ce monde et en l'autre tout le bonheur que je vous souhaite, tout celui que je demande à notre Dieu pour vous, et tout celui que vous méritez à tant de titres. Je ne vous dis pas

[1] Lettres à Mère Félicité, Annecy, 17 janvier et 10 mars 1851.

Digitized by Google

que je ne vous oublierai jamais, cela se dit tout seul. Je ne vous dis pas non plus que je prierai pour vous, je ne pourrais pas faire autrement. Je ne vous demande non plus ni souvenir, ni prières, ni affection, car je vous connais assez pour être sûre de tout cela. L'amour de Dieu seul m'a séparée de vous, ce même amour m'y réunira un jour. La vie présente n'est rien.

« Je pense que nos chères Sœurs me pardonneront d'être partie comme je l'ai fait sans leur dire adieu ; elles auront compris, je pense, pourquoi j'en ai agi ainsi. Quand on se trouve pour la dernière fois dans une Communauté où l'on a reçu tant de bienfaits, en présence de tant de chères Sœurs que l'on ne doit jamais revoir, les émotions sont trop fortes, surtout quand cela dure si longtemps. J'ai été brusque pour toutes celles que j'ai rencontrées sur mon passage, j'avais besoin d'en agir ainsi pour ne pas trop accabler la nature ; elles m'auront compris, je pense, je ne voulais pas leur faire de la peine, elles m'ont fait tant de bien, ces chères Sœurs : bon nombre m'ont reçue à la profession ; mon Dieu, que je les remercie d'une si grande bonté ! Je remercie de tout mon cœur Mère Saint-Jean en particulier ; toutes m'ont supportée, j'avais tant de petits défauts qui leur faisaient bien des fois de la peine ; toutes m'ont donné de bien bons exemples. Je pars avec le cœur plein de reconnaissance envers chacune d'elles ; veuillez, ma bonne Mère, leur dire mes sentiments à cet égard.

« Quant à celles dont les premières années de religion m'avaient été confiées, Dieu sait combien de sollicitude j'avais pour l'avancement de leurs âmes vers l'unique bien. Qu'elles se rappellent, ces chères Sœurs, qu'il n'y a de vrai bonheur qu'en Dieu seul ; mais que pour le trouver, ce Dieu si bon, il faut tout sacrifier ce qui tient au cœur

Digitized by Google

en ce monde. Qu'elles soient obéissantes, elles ne périront pas. Qu'elles s'attachent fortement à l'imitation de Jésus-Christ que nous avons toutes le bonheur d'avoir pour Epoux, surtout à son humilité. Quant à ce qu'on appelle l'estime des créatures ou l'honneur, et encore à l'affection des hommes, qu'elles n'oublient pas que c'est une effroyable vanité, un vrai joujou d'enfant. L'heure de notre rappel dans l'éternité n'est pas loin, pensons-y toutes, mes chères Sœurs. Nous prierons les unes pour les autres tous les jours de la vie, et nous bénirons toutes ensemble dans l'éternité les miséricordes de notre Dieu qui sont infinies...

« Adieu, ma trop bonne Mère.

« Votre très reconnaissante fille,

« Sœur SAINT-JEAN ».

Le lundi 30 juin, les Sœurs missionnaires quittaient Annecy, venaient coucher à Aix-les-Bains, et en partaient le surlendemain 2 juillet, fête de la Visitation, après avoir renouvelé solennellement, dans l'église paroissiale, à l'autel de Notre-Dame des Eaux, leurs vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La cérémonie, particulièrement émouvante et nouvelle pour l'assistance, donna lieu à l'article suivant qui parut dans le *Courrier des Alpes*, n° du 3 juillet :

Aix-les-Bains. — Ce matin, notre ville a été témoin d'un spectacle aussi édifiant qu'attendrissant. Les Sœurs de Saint-Joseph ont renouvelé dans notre église les vœux qu'elles font à leur profession. A l'accent de joie et de bonheur avec lequel elles ont prononcé la formule, et à la ferveur avec laquelle nous les avons vues recevoir la Sainte Eucharistie, nous avons compris que c'était à la Table Sainte qu'elles puisaient le dévouement si admirable avec lequel nous les voyons s'adonner au service du prochain et surtout à l'éducation de la jeunesse.

Digitized by Google

Après la sainte Messe, six de ces ferventes religieuses (trois de la maison de Chambéry et trois de celle d'Annecy) sont parties pour se rendre par le bateau à vapeur à Lyon et de là à Marseille, d'où elles doivent partir pour le Vizigapatam, où elles sont accompagnées de quatre missionnaires de Saint-François de Sales, travailler à la conversion des Indiens...

Que c'est beau de voir de jeunes personnes, à la fleur de l'âge, quitter ce qu'elles ont de plus cher, leur patrie, leurs parents et leurs sœurs en J.-C., pour aller au prix de toutes les privations porter *la bonne nouvelle* à ces pauvres idolâtres ! Que leur adieu à leurs sœurs en J.-C. a été touchant, mais qu'il a été chrétien, par conséquent grand et sublime !... *Au revoir, nos bonnes Sœurs, en paradis.* Ces dernières paroles que nous avons entendues ont fait couler de nos yeux des larmes bien douces.

Nous les avons vues ensuite partir la joie peinte sur le visage... oui, nous sommes-nous dit, elles sont heureuses ; mais l'amour seul d'un Dieu mort pour les hommes est capable de produire de pareils dévouements.

Z.

Nos voyageuses arrivèrent à Lyon après une navigation de sept heures ; elles descendirent chez les Sœurs de Saint-Joseph de la Croix-Rousse, source de la Congrégation de Chambéry, qui les accueillirent avec toutes sortes de bontés. Mère Saint-Jean fut frappée de leur esprit de charité, de simplicité, de mortification et de pauvreté. « On nous a conduites au réfectoire où le souper de cette immense Communauté était servi. La table de nos Sœurs de Lyon est loin de valoir la nôtre. La vaisselle est de la grosse terre comme les écuelles de Chambéry ; la plupart des Sœurs n'ont pour verres que les susdites écuelles, et celles qui ont des verres n'ont que des verres rayés comme ceux de Bellecombette ; c'est ainsi qu'on nous a reçues » [1].

[1] *Lettre à Mère Félicité, Marseille, 9 juillet 1851.*

Digitized by Google

Elles y séjournèrent six jours, employés en visites à des parents, emplettes, pèlerinages à Notre-Dame de Fourvière et à l'église du thaumaturge d'Ars. Le saint Curé ayant appris, nous ne savons comment, leur départ pour les Indes, leur avait fait dire dans le courant du mois de juin qu'il désirait vivement les voir à leur passage dans le Lyonnais [1]. Pourquoi cette invitation ? La raison précise ne nous en est pas connue. Certainement, il n'y avait pas là un motif de curiosité banale, mais un intérêt religieux, peut-être un effet du don d'intuition qui distinguait le serviteur de Dieu et le poussait à appeler les âmes qu'il avait mission divine d'éclairer. Mère Saint-Jean, qui venait de passer par une épouvantable illusion, nous le laisserait supposer par un mot de ses notes de voyage [2] : « Nous sommes allées à Ars. Ce bon et saint curé d'Ars avait une grande envie de nous voir en notre qualité de Sœurs missionnaires ; il a pleuré de bonheur lorsque nous lui avons parlé. Chacune de nous l'a vu en particulier ; il m'a donné une recette contre les illusions du démon (me consacrer chaque matin au Saint Cœur de Marie et dire le *Veni Sancte*). Nous avons entendu une de ses instructions ; l'église était pleine d'étrangers, quoique ce fût de onze heures à midi, moment où les omnibus de Lyon étaient

[1] *Lettre à Mère Félicité, Annecy, mai 1851 :* « M. le Curé d'Ars a appris que nous devions partir pour les Indes et que nous nous arrêterions chez un Mr de Lyon comme en effet cela est. Il a fait supplier ce Mr de nous conduire à Ars, parce que, dit-il, il a bien envie de nous voir. Cela intrigue. Nous irons en effet à Ars. Venez avec nous, ma Mère ».

[2] *Lettre à Mère Félicité, Annecy, 22 mars 1851 :* « Je viens d'être assaillie d'un bien violent orage, un des plus forts que j'ai encore essuyés. Je suis tombée pieds et poings liés dans une illusion qui m'a causé ensuite des amertumes bien vives. Je me hâte de vous dire cependant que personne n'en a souffert que mon orgueil auquel, certes, je ne veux pas beaucoup de bien ».

Digitized by Google

redescendus. Deux grands omnibus montent chaque jour de Lyon et en descendent uniquement pour le transport des pèlerins et ne croyez pas qu'ils suffisent ; il faut encore quantité de voitures particulières ; c'est cependant à neuf lieues de Lyon ; il faut quatre heures en voiture pour y aller. Les ex-voto, les béquilles des estropiés guéris y sont par centaine. M. le Curé d'Ars ne me paraît pas aussi dépourvu qu'on l'a voulu faire ; il a l'œil très vif et une physionomie plutôt spirituelle »[1].

Enflammée d'une nouvelle ardeur par la parole et les encouragements du saint Curé, par le spectacle de ses vertus héroïques et de ses prodiges, la pieuse caravane continuant sa route parvint à Marseille le 8 juillet. Elle y fut rejointe par les Pères de Saint-François de Sales qui devaient dorénavant la conduire. Ainsi complété, le groupe comprenait dix personnes, dont quatre prêtres et six religieuses ; en voici les noms :

Père Philippe Richard-Cugnet, de Serraval (diocèse d'Annecy).

Père Amédée Delalex, de Marin (diocèse d'Annecy).

Père Jean-Nicolas Decompoix, de Bons (diocèse d'Annecy).

Père Maurice-Victor Domenge-Héritier, de Doussard (diocèse d'Annecy).

Mère Saint-Jean, née Boissat, d'Albens, de la maison de Chambéry.

Sœur Augustine, née Culat, de Chambéry, maison de Chambéry.

Sœur Marie-des-Anges, née Coudurier, de Cessens, maison de Chambéry.

[1] *Lettre à Mère Félicité, Marseille, 9 juillet 1851.*

Digitized by Google

Sœur Saint-Augustin Grand, de Collonge-Bellerive, maison d'Annecy.

Sœur Rose Arambourg, de Talloires, maison d'Annecy.

Sœur Ursule Bosson, de Frangy, maison d'Annecy.

Le 15 juillet, les dix missionnaires savoyards montèrent à bord du *Canada*, et, après avoir salué une dernière fois les côtes de France et l'image de Notre-Dame de la Garde qui plane au-dessus du port, ils gagnèrent la haute mer, les yeux et le cœur tournés du côté de leur nouvelle patrie, les Indes Orientales.

Digitized by Google

CHAPITRE V

DE MARSEILLE A VIZAGAPATAM ET A YANAON
JOURNAL DE MÈRE SAINT-JEAN
JUILLET-DÉCEMBRE 1851

Le P. Richard, supérieur. — Ferveur héroïque de Mère Saint-Jean. — Son Journal de la traversée. — *Le Canada*. — Le mal de mer. — Règlement. — Adieu à l'Europe. — Le tropique du Cancer. — L'Assomption. — Passage de la Ligne. — Le Père Tropique. — Une baleine. — Retraite de huit jours sur l'Océan. — L'Immaculée. — Terre ! — Vizagapatam. — En palanquin. — *Te Deum*. — Audience aux mères de famille. — Les Dames anglaises protestantes. — Funérailles d'un enfant noir. — Mère Saint-Jean obligée de bénir. — Baptême d'une petite négresse donnée à Mère Saint-Jean. — Départ pour Yanaon. — La chapelle de Coquenada et son sacristain. — Sur le Godavéry. — Arrivée à Yanaon.

Le navire fut bientôt converti en un petit cénacle ayant pour Supérieur le P. Richard. Ce jeune missionnaire, ordonné prêtre depuis quelques mois à peine, n'avait pas seulement « *la tournure d'un petit saint* », comme l'écrivait Mgr Neyret au R. P. Mermier, il en avait la foi, l'humilité, le zèle et l'éloquence. Sous sa direction, les longues journées du voyage furent sanctifiées par le recueillement et les exercices spirituels d'un couvent. « Je ne saurais jamais oublier, écrivait un autre missionnaire à sa mère, les exemples de vertu que m'ont offerts mes confrères et les religieuses de Saint-Joseph que j'ai ici pour compagnie. La R^de^ Mère Saint-Jean n'a fait que prier tout le jour et même la nuit jusqu'à des heures bien avancées ». Dès les premiers jours, en effet, de la traversée, elle se sentit pénétrée dans le plus intime de son âme d'un sentiment de dévouement sans bornes au service de la Mission à laquelle

Digitized by Google

le Seigneur l'appelait. L'Esprit-Saint visita son cœur dans la tendresse de son amour en lui donnant des lumières extraordinaires sur la perfection du détachement total nécessaire aux véritables apôtres. Se voyant ainsi comblée de faveurs si grandes et si inattendues, elle ne pouvait retenir ses larmes ; elle y voyait déjà un accomplissement de la promesse du Centuple annoncé à ceux qui quittent tout pour suivre le divin Maître. Après en avoir obtenu la permission de son directeur, elle tira du sang de son bras, et en emplissant sa plume, elle écrivit un acte d'entière donation et consécration de sa personne à Notre-Seigneur.

Il y a cinquante ans, avant la percée de l'isthme de Suez, la traversée de Marseille aux Indes, qui s'effectue aujourd'hui en vingt jours par les bateaux à vapeur, demandait de trois à cinq mois environ. Comment les Sœurs, emportées par un voilier contournant toute l'Afrique, firent ce long voyage, nous allons l'apprendre du *Journal* adressé par Mère Saint-Jean à la R^de^ Mère Félicité, supérieure de Chambéry. Nous le reproduisons ici textuellement :

Ma bonne et bien aimée Mère,

Voici la relation de notre voyage que j'ai tâché d'écrire comme vous me l'avez recommandé, c'est-à-dire bien détaillée et renfermant toute la vérité sans ornement et sans ménagement pour votre cœur maternel.

Nous sommes montées à bord du *Canada* le 15 juillet, à six heures du matin. Le *Canada* est un vaisseau marchand qui va charger dans l'Inde, et qui transporte également les passagers quand il y en a. L'équipage est composé de 15 personnes seulement : M. Ardisson, capitaine, son second, son lieutenant, 12 matelots avec les 4 missionnaires et nous 6, cela fait 26 personnes en tout.

Digitized by Google

Le navire peut porter 400 mille kilog. ; sa longueur est de 29 mètres, sa largeur de 8. La dunette dans laquelle se trouve la salle à manger est un carré de 2 mètres 95 sur chaque côté ; les chambres à coucher sont disposées tout autour et ont toutes leur entrée dans la salle à manger. On avait annoncé une chambre pour chaque religieuse, et nous n'en avons qu'une entre toutes, mais elle est grande; voici ses dimensions : longueur, 4 mètres 80 ; largeur, 0 mètre 50 ; hauteur, 1 mètre 80. Nos lits ne sont pas compris dans ces dimensions. Ce sont des espèces d'étagères en forme de placard. Je puis vous donner pour modèle le tombeau de N.-S. au Calvaire de Chambéry. Cette ressemblance me fait plaisir. Trois de ces lits sont à terre et les trois autres au-dessus des précédents. MM. les missionnaires ne sont pas mieux logés que nous. Nous sommes les seuls passagers.

Je vous disais tout à l'heure que nous nous sommes embarquées le 15 et j'oubliais de vous dire que le mal de mer a été brusque envers nous ; il n'y avait pas une heure que nous étions à bord, qu'un vent de l'Ouest, soufflant avec force, nous l'apporta à toutes et tout à coup. Si vous aviez vu, ma bonne Mère, comme nous courions toutes à nos cuvettes et à nos petits lits, c'était risible ; mais nous n'étions pas en mesure de rire en ce moment. MM. les missionnaires ont tous pris le mal de mer en même temps, en sorte qu'il n'est resté personne pour soigner les malades. Nous avons tous beaucoup souffert, mais nos Sœurs Augustine et Marie-des-Anges ont été les plus malades pendant les trois premiers jours. Ce qui augmentait nos fatigues, c'était l'exiguïté de notre demeure et la difficulté de renouveler l'air ; il n'y a que trois petites lucarnes dans notre chambre. Voilà bien la vérité tout entière comme je

Digitized by Google

vous l'avais promise ; je dois ajouter, dans l'intérêt de cette même vérité, que nous étions toutes pleines de joie d'avoir ce peu à souffrir pour le nom de J.-C., en attendant que la divine Providence nous ménage des occasions plus fortes et des grâces pour y résister.

Juillet, 19. — Le vent ayant cessé, le mal de mer diminué, MM. Richard et Décompoix ont célébré la sainte Messe ; nous étions vis-à-vis l'île d'Iviça ; c'était un samedi, jour consacré à la Sainte Vierge, et nous avons toutes eu le bonheur de faire la sainte Communion. C'est ainsi que le tendre Ami de nos cœurs nous montre son Amour ; au milieu des mers, il visite les siens, il les accompagne, il les soutient ; quelque part que nous allions, nous le trouverons ; que nous manque-t-il ?

Il faut bien que je vous parle de notre chapelle : c'est la chambre de M. le Capitaine ; il y a justement la place pour le prêtre et pour le servant ; mais comme elle donne dans la salle à manger, c'est dans cette pièce que nous nous tenons pour entendre la sainte Messe ; nous entrons seulement pour la sainte Communion, et encore une à une, dans la petite demeure que notre bon Maître ne dédaigne pas d'accepter.

Le 20, Dimanche. — Nous ne pouvons point avoir de Messe à cause du mouvement.

21. — Tous les vents cessent. Sœur Rose seule conserve le mal de mer ; elle avait moins souffert les premiers jours, mais elle gagne en durée ce qu'elle avait perdu en intensité.

22. — Nous avons la sainte Messe.

23. — Le calme continue. MM. Richard et Delalex disent la Messe ; nos Sœurs font toutes la sainte Communion et moi je reste ! Voici par quelle triste aventure : j'avais

Digitized by Google

éprouvé ce matin-là une légère indisposition à laquelle, sans doute, j'ai fait trop attention ; comme il n'avait pas été question, la veille, de la célébration du Saint-Sacrifice, je demandai un verre d'eau que je bus à l'instant. Cinq minutes après, je vois faire les préparatifs pour la Messe... Jugez de mes regrets... M. l'abbé Richard fait une allocution brûlante sur la sainte Communion, et moi avec mon verre d'eau je reste en arrière. Je me suis imposé une fameuse pénitence avec mon triste verre d'eau. Après la Messe, je rêvais péniblement de la perte que je venais de faire, je m'appuyais un instant sur le bord du navire, lorsqu'une belle vague vint sans préambule se jeter sur ma tête et m'arroser du haut en bas. L'eau m'en voulait ce jour-là. Un peu plus tard, ce fut le tour des missionnaires. Trois d'entre eux, se promenant gravement sur le pont, ne se défiant pas de la mer qui ne paraissait pas menaçante, voici qu'une vague aussi impolie que celle dont je viens de parler, vient se jeter sur eux et ne les ménage pas plus que moi. Dans la journée, la bonace cesse, un vent d'Ouest prend sa place, et nous ramène à tous le mal de mer, cependant un peu moins fort que les premiers jours.

24, 25, 26. — Le vent continue et nous ferme l'entrée du Gibraltar. Toutes les manœuvres se réduisent à nous empêcher de reculer, nous nous promenons avec beaucoup de vitesse, mais après bien des circuits, nous nous retrouvons toujours en face de Malaga dont nous apercevons, à l'aide de nos longues-vues, les édifices et surtout un clocher d'une grande élévation.

Celui qui nous appelle aux Indes a bien le droit de nous retenir quelques jours sur les côtes d'Espagne. Que son adorable volonté soit toujours parfaitement accomplie en nous ! ! ! Avant d'aller plus loin, il faut que je vous raconte

Digitized by Google

la vie que nous menons à bord. Nous nous levons à 5 heures quand le mal de mer n'est pas trop méchant ; nous faisons ensuite notre prière en commun, puis notre méditation. Lorsque le temps le permet, nous entendons la Sainte Messe ; à 7 h. ou 7 h. 1/2, nous prenons une tasse de café à l'eau ; à 8 h., nous déjeunons et nous faisons ensuite notre récréation, gaies comme des bienheureuses. Seulement, quand nous avons le mal de mer, nous rions tout bas. — Après notre récréation, nous nous mettons au travail : couture, broderie, crochet, mais nous ne pouvons tricoter, les aiguilles se rouillent aussitôt que nous cessons le travail. — A 11 h. 1/2, une lecture et un entretien spirituel nous sont faits par M. le Supérieur des missionnaires, mais un entretien qui ne respire que l'amour de Notre-Seigneur et de sa Sainte Mère et qui donnerait de l'ardeur aux plus lâches. — Nous faisons ensuite notre examen de règle et nous prenons une leçon d'anglais donnée par un de ces Messieurs. — A 3 heures, le chapelet et le travail manuel jusqu'à 4 heures. — A 4 heures, dîner, puis, en notre particulier, lecture de notre sainte Règle, entretien sur les maximes, récréation jusqu'à 6 h. 1/2 ; les prières et la méditation, puis chacune fait sa lecture en son particulier jusqu'à 8 h. 1/2. — A 8 h. 1/2, prière suivie du coucher. — Au lit, nous avons souvent le bonheur d'offrir à notre bon Maître un tout petit acte de mortification ; le roulis et le tangage ne nous laissent pas dormir longtemps. — Le dimanche, nous avons, outre les exercices mentionnés, une instruction que nous fait Monsieur le Supérieur, notre Conférence de règle et notre Office que nous disons à haute voix, aussi bien que MM. les missionnaires. — Relativement à l'équipage, M. le Capitaine se montre plein d'égards et d'attentions pour nous. Nous faisons nos prières à haute voix, nous

Digitized by Google

chantons souvent des cantiques et quelquefois, le soir, l'*Ave Maris Stella* avec MM. les missionnaires ; personne cependant ne paraît fatigué de nous entendre.

27, Dimanche. — Bon vent et bonne santé. La sainte Messe a été célébrée sur le pont, nous avons une instruction sur l'*Amour divin* qui renouvelle en chacune de nous le désir de se sacrifier pour le Maître. Nous avons le bonheur de recevoir le pain des Anges. — Nous avançons rapidement vers le détroit, laissons à nos côtés Gibraltar avec ses fortifications, Algéziras, St-Roque, Tarifa et nous voilà dans l'Océan... Adieu à l'Europe !...

Le reste de la journée se passe dans la prière, le silence, le bonheur !... Nos Sœurs regrettent que vous ne puissiez voir comme nous sommes heureuses ; je leur ai promis de vous l'écrire. Oui, mon excellente Mère et mes chères Sœurs, nous sommes très heureuses à bord du *Canada* et nous ne cessons de parler de notre bonheur. Le monde ne le sait pas, le monde ne le croit pas, mais rien n'est si doux que de tout sacrifier pour Dieu !! Nous attendons des épreuves, nous sommes assurées que la grâce les accompagnera toujours et que nous ne serons jamais tentées au-dessus de nos forces.

28. — Très bon vent, mais fort roulis qui nous donne à tous un peu de mal de mer, Sœur Saint-Augustin exceptée ; c'est elle qui est la plus vigoureuse contre cette maladie marine. Il nous arrive de tomber lorsque le roulis est fort ; aujourd'hui, cela nous est arrivé à toutes à la fois ; mais comme nous étions assises en ligne, celle qui se trouvait au bout a empêché les autres d'aller plus loin.

29, 30. — Toujours bon vent ; Sœur Rose souffre beaucoup du mal de mer ; nous la soignons de notre mieux ; M. le Capitaine nous offre tout ce qu'il peut pour son

Digitized by Google

soulagement. Nous voyons pour la première fois des poissons volants ; j'ai cru d'abord que c'étaient des oiseaux ; ils s'élèvent parfois tous ensemble, en quantité prodigieuse, et se rejettent ensuite à l'eau un peu plus loin pour éviter l'ennemi.

31. — Nous voici aux îles Canaries. Nous passons entre l'île Canarie et l'île de Ténériffe.

Août, 3, Dimanche. — Nous avons la Messe sur le pont, et l'autel a une lanterne en guise de chandelier ; le vent n'a pas permis de tenir les chandelles allumées. Puissions-nous toutes brûler devant le divin Sauveur du pur amour dont lui-même nous aime ! Puissions-nous nous consumer comme des cierges devant cet autel si pauvre que nous venons de lui dresser ! Son Cœur serait plus satisfait que si nous lui faisions une brillante illumination. Nous avons trois Messes et une instruction sur le *Bonheur des souffrances ! « Vous pleurerez, vous gémirez et le monde sera dans la joie »*. — Vers midi, nous passons le tropique du Cancer.

4. — Toujours bon vent.

5. — Jour de Notre-Dame des Neiges ; nous avons encore le bonheur de faire la Sainte Communion ; bonheur ineffable qui nous est encore accordé les huit jours suivants. Que le Sauveur est bon ! Qu'il nous est consolant de recevoir le bon Maître au milieu de l'Océan !..... C'est pour Lui que nous avons tout quitté ; c'est son amour qui nous soutient !... Il est notre seul et véritable ami..... Il en fait bien l'office..... C'est Lui qui nous fait trouver léger le mal de mer !...

7. — De grand matin nous nous trouvons aux Iles du Cap-Vert ; nous passons tout près de Boa-Vista (nom espagnol), qui veut dire : *Regarde bien*, à cause des récifs

Digitized by Google

dont cette île est entourée. Notre capitaine a effectivement passé la nuit à bien regarder et à veiller à ce que le *Canada* n'allât pas se briser contre cette dangereuse voisine. Pour nous, nous sommes comme de vrais enfants sans souci, dans les bras de l'aimable Providence. Le soir nous voyons l'île de Maïo ou Mai, et disons adieu à la terre pour bien longtemps, car notre capitaine a dessein de nous faire passer près de l'Amérique pour chercher des vents favorables ; s'il peut suivre son plan, nous ne verrons point de terre avant celle de l'Inde... Nous voyons des oiseaux aquatiques : l'alcyon, le cormoran, etc... et des poissons énormes, une baleine de la grosseur du navire, de gros marsouins ; les îles du Cap-Vert sont très poissonneuses.

8. — Toujours bon vent ; nous marchons, ce qui fait que nous n'avons pas trop à souffrir de la chaleur, quoique le soleil soit à notre zénith.

9. — Nous avons un grand roulis qui ramène à tous un peu de mal de mer.

10, Dimanche. — Il pleut à verse tout le jour ; les matelots passent leur journée sur le pont comme de coutume, montent sur les mâts et cordages plus souvent que de coutume, parce que le mauvais temps nécessite de fréquentes manœuvres ; ils sont mouillés à faire pitié, et ils chantent, boivent et mangent au milieu de cette eau comme s'il faisait beau temps ; pour nous, nous sommes tous enfermés dans nos dunettes, et notre bon Père des Cieux pense à nous envoyer notre pain céleste ; car un moment un peu moins agité permet à un de ces Messieurs de célébrer la sainte Messe.

11, 12, 13. — Vent tracassier ; pluie par intervalle, comme elle tombe aux environs de la Ligne. L'eau de pluie

Digitized by Google

est recueillie avec soin, vu que rien n'est si précieux à bord d'un navire que l'eau douce, dont bien des circonstances peuvent quelquefois faire manquer.

Sœur Ursule souffre autant de la mer que les premiers jours, et Sœur Rose beaucoup plus ; la mer lui occasionne une très forte irritation de poitrine. Nous la soignons de notre mieux, tant avec les petits remèdes dont votre sollicitude maternelle nous a pourvues, qu'avec les offres de notre obligeant capitaine ; mais il paraît que notre bon Maître est glorifié par la maladie de cette chère Sœur plutôt que par sa santé. Elle souffre si bien ! Jamais elle n'a assez de mal à son gré ! Toujours elle en désire ; elle voudrait les indispositions de toutes les Sœurs, et pourtant elle ne peut presque garder aucune nourriture ; elle passe des nuits entières sans se reposer un instant. Nos autres chères Sœurs souffrent également en vraies disciples de Jésus-Christ.

14. — Toujours temps tracassier ; comme nous serions heureuses s'il était beau demain ! pourtant la volonté divine avant tout. Demain, c'est un jour que l'on chérit, que l'on appelle de tous ses vœux ; c'est la fête de notre Mère des Cieux !... Nous avons fait une neuvaine solennelle pour nous préparer à la fêter cette tendre Mère que nous aimons tant !... Le matin, MM. les missionnaires disent le *Veni Creator*, auquel nous répondons. A la fin des exercices du matin nous disons le *Sub tuum*, et nous offrons toutes nos actions de la journée pour remercier Dieu des privilèges accordés à Marie. Nous faisons trois visites dans le cours de la journée devant une de ses images, et nous devons en notre particulier faire des actes d'amour sans nombre à Jésus et à Marie. Puis des mortifications pour leur plaire. Une lecture est faite en commun sur les douleurs et les

Digitized by Google

gloires de Marie et, le soir, nous chantons l'*Ave Maris Stella*. Nous avons préparé des bouquets en laine (l'humidité ne permet pas d'en faire d'autres), et surtout des pensées ; chacune de nous fait la sienne et va la déposer aux pieds de notre Mère. MM. les missionnaires se disposent à chanter une Grand'Messe, et nous, à organiser l'oratoire.

15. — Voici le jour désiré. De grand matin nous sortons pour voir le temps, car il y a eu du roulis toute la nuit ; on attend, on espère et enfin on est obligé de faire la moitié du sacrifice, c'est-à-dire d'entendre la sainte Messe comme de coutume dans la chambre de M. le Capitaine et sans chanter. C'est la volonté de Dieu, il n'y a rien de mieux. Nos pensées sont aux pieds de Marie et nos cœurs aussi ; c'est bien déjà quelque chose. Nous avons une instruction sur le glorieux triomphe de notre Auguste Reine, et nous terminons nos exercices par une consécration de nos personnes et de tout notre avenir à cette tendre Mère ; mais une consécration vraiment touchante en rapport avec notre position, prononcée à haute voix par un missionnaire qui avait le cœur profondément ému, et répétée par chacune de nous qui avions bien notre part d'émotion.

21. — De grand matin on aperçoit un navire dans le lointain ; à l'aide de longues-vues, on reconnaît que c'est un Hollandais. Il salue notre capitaine et en est salué, ce qui se fait en hissant par trois fois le pavillon national, puis le Hollandais fait une manœuvre qui annonce qu'il veut nous parler. Notre capitaine fait disposer le télégraphe, mais il arrive que l'un a l'ancienne édition et l'autre la nouvelle, et par conséquent ils ne peuvent s'entendre. Notre capitaine fait serrer toutes les voiles à l'exception d'une seule afin de ralentir notre marche ; deux heures après, le

Digitized by Google

navire hollandais nous avait atteints et pouvait nous parler avec le porte-voix. Ce bon capitaine voulait tout simplement savoir si notre navire avait besoin de quelque chose, et inviter notre capitaine à déjeuner. Nous avons le bonheur d'entendre la sainte Messe et de faire la sainte Communion en union avec toutes nos chères Sœurs, pour demander l'esprit religieux par l'entremise de sainte Jeanne-Françoise de Chantal dont on fait aujourd'hui la fête. Nous commençons une neuvaine à cette intention. Les jours suivants, nous avons du calme ou une brise contraire ; mais en échange nous assistons chaque jour au divin Sacrifice, nous n'y perdons pas, comme vous le voyez.

23. — Nous passons la Ligne. Le père Tropique (un vieux matelot) se présente avec le costume d'ordonnance, costume le plus bizarre que vous puissiez imaginer : grand schako, barbe longue faite avec de la ritte (chanvre), tunique de peau, culottes blanches, grandes bottes, etc., etc... Deux officiers sont auprès de lui et deux autres vont prendre les passagers qui n'ont jamais passé la Ligne. Nous n'avons pu être dispensées de recevoir le baptême, parce que, disent les marins, personne ne peut en être dispensé en ce monde. Deux ou trois gouttes d'eau sur la manche ont fait notre affaire. Les missionnaires l'ont reçue sur la tête ; mais les pauvres matelots qui n'avaient pas encore été baptisés ont été jetés tout entiers dans un grand baquet plein d'eau.

23 au 31. — Toujours bon vent ; nous voyons de fort jolis oiseaux aquatiques, blancs comme la neige à l'exception du bout de l'aile qui est gris ; ils ont une queue très longue.

Septembre, du 1^er^ au 6. — Nous avons un vent qui nous fait faire beaucoup de chemin ; il pousse cependant un peu

Digitized by Google

trop du côté du Brésil. Le roulis est très fort ; vraiment il mérite son nom, car il nous fait joliment rouler. Un de ces jours, le dîner étant sonné, chacune de nous se rendait à table en branlant et en se tenant à tout ce qu'elle trouvait sur son passage. La table et les bancs, fixés avec des pitons en fer, ne nous montraient aucun danger ; chacun s'y appuie, s'y tient fortement et aide à soutenir la soupière et à faire passer les assiettes en se faisant mutuellement la recommandation en usage : prenez garde !... A force de vigilance, on parvient à avoir chacun son potage ; mais voilà qu'un grand coup de roulis fait pencher en arrière tous ceux qui étaient du côté droit de la table ; le banc se casse ; tous tombent et se jettent en tombant leur soupe au beau milieu du visage..... Le lendemain, nous avons passé une partie de la journée à nettoyer les habits endommagés.

Avec ce grand mouvement, personne n'a le mal de mer, sinon Sœur Rose qui a une irritation des plus fortes, c'est plutôt la suite du mal de mer. Que la sainte volonté de Dieu soit accomplie !...

8. — Aujourd'hui, beau jour de la Nativité de Marie, nous recevons encore le pain des Anges.

Nous nous étions préparées à célébrer la Nativité de notre douce Mère par une fervente neuvaine, à peu près comme celle que nous avons faite avant sa glorieuse Assomption.

Seulement, dans cette dernière, nous avons ajouté le chant du *Magnificat* ; nous avons entouré son image d'une guirlande de fleurs. Après l'action de grâces de la Communion, un des missionnaires a fait de nouveau une consécration solennelle, que chacun de nous a répétée de grand cœur, à la Reine des Apôtres, des Vierges, des Martyrs. Comme il est doux d'aimer Marie et de célébrer ses fêtes

Digitized by Google

au milieu de l'Océan !... Les jours suivants, le vent n'est pas mauvais et la mer n'est pas houleuse... Nous avons la sainte Messe chaque jour... Sœur Rose est mieux... Bonne Providence !...

10. — Nous passons le tropique du Capricorne. Croirez-vous que nous quittons la zone torride sans avoir éprouvé de chaleur ? Nous avons eu constamment une brise fraîche qui ne nous laissait pas penser que nous étions sous l'Equateur.

11, 12, 13. — Calme, et par conséquent nous assistons au banquet divin. Nous voyons une baleine d'environ 40 pieds, et, tout à fait près de nous, une autre baleine manifesta sa présence par son jet d'eau que nous aperçûmes d'un autre côté.

14. — Voici la fête de la Sainte-Croix. Encore un jour que nous chérissons, encore une neuvaine que nous commençons ; mais celle-ci est pour obtenir l'amour de la Croix. Ma bien chère Mère, que l'on est donc heureux, en allant aux Indes, d'avoir l'amour de la Croix !... Je ne sais à quoi comparer le bonheur que nous goûtons à bord du *Canada*. Le monde a complètement disparu pour nous ; il a disparu non seulement à nos yeux, mais encore de nos cœurs et de nos esprits : nos journées se passent dans la prière et le travail ; nos entretiens ne roulent que sur des sujets dignes de la grande œuvre que nous allons entreprendre ; nos cœurs sont dans la joie. La traversée est pénible à la nature, il faut le dire puisque j'ai promis de vous dire toute la vérité ; mais celles d'entre nous qui souffrent davantage ne trouvent jamais qu'elles ont à souffrir assez ; les autres se plaignent hautement de n'avoir rien à souffrir.

15, 16. — Temps variable ; nous avons cependant assez de calme pour avoir la sainte Messe ; les jours suivants, la

Digitized by Google

mer est très grosse ; nous ne pouvons pas sortir seulement une minute sans nous exposer à être arrosées ou plutôt baignées par des vagues si adroites et si lestes qu'il n'est pas possible d'échapper.

Voilà, ma bonne Mère, deux mois de passés à la mer ; je vous dirai, dans l'espace de quelques lignes seulement, tout ce qui s'est passé à bord dans les deux mois suivants. Nous avons eu presque constamment des tracasseries de temps et de mer, comme cela arrive toujours autour du cap Bonne-Espérance. Nous l'avons passé pendant son printemps, aussi n'avons-nous eu que des fraîcheurs. Pendant quelques jours nous avons joui de ce grandiose, de ce magnifique panorama que présente la mer. J'en avais si souvent entendu parler avant mon départ. C'est, en effet, un spectacle imposant. Les vagues s'élevaient majestueusement comme de petites montagnes et retombaient en frémissant. Le navire était parfois comme dans un bassin entouré de toutes parts par ces montagnes d'eau, puis une de ces belles masses venait lui battre les flancs et le faisait pencher comme s'il allait tourner. Jugez du roulis... L'idée d'être inquiète ou d'avoir peur ne vient pas même. Nous sommes les enfants de la Providence ! Nous ne sommes jamais restées plus de huit jours sans avoir la Messe, et quelquefois nous restions moins. Malgré ce mauvais temps, Sœur Rose a été moins fatiguée, et tous les autres, passables pour la santé.

Novembre, 9. — Nous passons de nouveau le Tropique ; les jours suivants, nous avons le beau temps et de fortes chaleurs, mais par la douce miséricorde de notre Dieu, nous avons tous les jours la Messe.

15. — Je vois se réaliser un désir qui me tenait au cœur depuis longtemps... Nous avons le bonheur de commencer une retraite tous ensemble ; une retraite au moment d'entrer

Digitized by Google

dans cette terre où Dieu nous conduit ! Une retraite dans laquelle on n'est entouré que par des anges terrestres, des apôtres de Jésus-Christ. Une retraite donnée par un homme plein de l'esprit de Dieu, brûlant de charité, tout cela est bien capable d'ébranler, d'émouvoir, d'embraser le cœur le moins sensible. Les exercices ont été ouverts par une instruction ayant pour texte ces paroles : *Ne sortez pas de Jérusalem avant d'avoir reçu l'Esprit que je vous enverrai.* Et ils ont fini ces saints exercices par un discours sur ces paroles : *Le Seigneur soit avec vous !* — « Je ne vous souhaite, disait l'homme de Dieu, ni une longue vie, ni une bonne santé, ni la vénération des peuples, ni même les consolations spirituelles, mais que le Seigneur soit avec vous, que l'Esprit que vous avez reçu vous accompagne partout et toujours ; cela suffit. Allez maintenant vers Pharaon, allez sans crainte ; ne dites pas que vous ne savez pas parler, l'Esprit du Seigneur parlera pour vous ».

Nous nous sommes ensuite consacrés tous et pour toujours à Jésus et à Marie. Si vous eussiez été présente, ma Mère, à cette pieuse cérémonie, vous eussiez fondu en larmes d'attendrissement et de reconnaissance pour Dieu qui nous inondait de ses faveurs ; pendant tout le temps de notre retraite, c'est-à-dire huit jours pleins, et pendant les dix-sept jours qui l'ont suivie jusqu'à l'arrivée, en tout vingt-cinq jours, nous avons eu le bonheur d'entendre tous les jours la sainte Messe et de faire la sainte Communion !... D'où pouvaient nous venir tant de faveurs ? Des prières que vous, ma bonne Mère, et toutes nos chères Sœurs faites tous les jours pour nous ; de celles que font tant de saintes âmes. Que nous sommes heureuses !...

Vers la fin de notre retraite, nous avons eu à bord la visite d'un officier anglais, dont nous avons rencontré le

Digitized by Google

navire. Il nous a appris que, quelques jours auparavant, il y avait eu sur la côte de Coromandel un des plus terribles coups de vent que l'on ait vus depuis vingt ans. Deux navires y ont péri, et avec eux tout l'équipage qui les montait ; plusieurs autres navires ont été endommagés. Si notre navigation avait été moins longue, nous aurions tout juste été sur la côte au moment du terrible coup de vent. Nous laisserons toujours faire l'aimable Providence !... M. le Capitaine a pris un fort joli poisson : c'est une dorade ou femelle du dauphin ; elle a une espèce de crête noire qui lui tient le long de l'épine du dos ; elle change sept fois de peau avant de mourir.

Décembre, 5. — Nous commençons la récollection prescrite par nos saintes Règles pour nous préparer à la fête de l'Immaculée Mère de Dieu ; c'est le cas de former de grands desseins pour notre salut. Vous aurez célébré la fête de notre auguste Mère avec beaucoup de solennité, vous mes bien chères Sœurs ; quant à nous, pauvres voyageuses, nous n'avions que nos cœurs et nos voix. Nous avons fait la sainte Communion, prié en silence une bonne partie de la journée, chanté les louanges de Marie entre nous, et de concert avec MM. les missionnaires.

Le lendemain matin, 9 décembre, nous voyions la Terre !!!... C'est la terre de l'Inde ! la terre que je suis venue chercher si loin, c'est le lieu de mes labeurs, j'y demeurerai, puisque le Seigneur me l'a choisie !!... A moi aussi le Seigneur a dit : « Quitte ton pays et la maison de ton Père, et viens dans la terre que je te montrerai ! » J'étais profondément émue, et je sentais le besoin de ne parler qu'à Dieu. Je me jetai à genoux pour m'offrir à sa divine Majesté et le priai de me donner un cœur qui pût lui plaire.

Digitized by Google

Il y avait cinq mois et huit jours que nous avions quitté notre chère Communauté ; nous étions parties après la récollection de la Visitation, le jour de la fête de la Sainte Vierge, et nous arrivions dans l'Inde après la récollection de l'Immaculée Conception. C'est ainsi que Marie a voulu faire précéder notre départ et notre arrivée, par trois jours de silence, d'union à Dieu et par une de ses fêtes.

Nous devions débarquer à Yanaon, et les courants que la Providence conduisait nous ont portés sur Vizagapatam, 25 ou 30 lieues plus au nord. Comme le vent nous contrariait un peu, nous n'avons pu faire notre entrée que le lendemain au soir. M. Tissot, grand-vicaire, ayant appris l'arrivée du *Canada*, avait promptement fait préparer des palanquins sur le rivage, et il vint nous chercher à bord avec une chaloupe, car le navire ne peut approcher la terre de trop près, vu qu'en cet endroit il n'y a point de port, mais une simple rade.

Le bruit de notre arrivée s'était répandu par toute la ville. Aussi une foule immense nous attendait. Dès que nous eûmes mis pied à terre, cette foule silencieuse s'est pressée autour de nous et ne pouvait se lasser de nous admirer ; mais il a fallu nous soustraire à ses regards ; nos palanquins nous attendaient [1]. Nous nous sommes placées dans

[1] Le *palanquin* est une espèce de litière, portée par des hommes qui font de ce métier leur occupation ordinaire. Ils courent au petit trot, en chantant des airs monotones dont la cadence sert à marquer le pas, à dissiper l'ennui et à charmer la fatigue. Un malade peut s'y mettre à l'aise en se couchant de son long, et s'y abriter contre le vent, la pluie et le soleil ; les secousses seules sont un assez grave inconvénient pour ceux qui n'en ont pas l'habitude. D'ailleurs, on s'en accommode très vite. Si, de temps en temps, on donne aux porteurs un léger pourboire, le voyage se fait toujours avec rapidité et sans trop de souffrances. — *(Description du palanquin, extraite de la Mission de Vizagapatam, par l'auteur.)*

Digitized by Google

ces voitures si nouvelles pour nous, et nous voilà en route, portées par ces pauvres noirs, nos frères, comme nous enfants de Dieu et rachetés par le sang de Jésus-Christ ; ces porteurs ont l'habitude de chanter pour s'encourager et marcher d'un pas plus égal ; ils ont donc commencé leur chant plaintif qui fait mal à entendre quand on n'y est pas habitué. C'était un spectacle bien nouveau pour nous, mais nous n'avions pas envie de rire.

Après huit minutes environ, nous étions dans la maison de Messieurs les Missionnaires. Nos palanquins ont été déposés à la porte de la petite église qui y est attenante. Nous nous sommes empressées d'y entrer, nous avons trouvé Mgr Neyret, notre évêque, à genoux au pied du saint autel. Sa Grandeur a aussitôt entonné le *Te Deum*, que nous avons tous chanté de grand cœur. Ensuite il a donné la bénédiction du Saint-Sacrement, et a annoncé pour le lendemain une messe solennelle en action de grâces de notre heureuse arrivée. Après la bénédiction, Monseigneur nous a accueillies avec une bonté plus que paternelle. Notre arrivée l'a tiré d'une inquiétude assez sérieuse sur notre sort, qu'il ne manifestait pas, mais que ceux qui l'entouraient connaissaient assez. M. Tissot avoua qu'il avait été très inquiet, quoiqu'il ne le parût pas en présence de Sa Grandeur. Le coup de vent dont je vous ai parlé était bien de nature à inquiéter.

Le lendemain, presque tous les blancs catholiques étaient à l'église pour entendre la Messe. Au sortir de là, les mères de familles sont allées solliciter M. Tissot de leur permettre de venir nous voir et de nous présenter leurs enfants. Nous avons passé la journée tout entière à recevoir ces bonnes gens qui tous nous baisaient la main en s'inclinant avec une expression de respect, de vénération

Digitized by Google

même, bien propre à nous couvrir de confusion. Ces bonnes femmes avaient eu bien soin que leurs enfants en fissent autant ; elles nous regardaient un instant en silence et se retiraient pour laisser la place aux autres. Plusieurs voulurent nous baiser la main à genoux ; quelques-unes nous apportaient de petits présents, tels que gâteaux, fruits, etc... « Puis, disaient-elles, les R^des^ Sœurs nous donneront en retour une image, tant petite soit-elle ».

Les dames anglaises protestantes ont également fait demander si nous voudrions les recevoir, et, sur notre réponse affirmative, elles sont venues avec leurs enfants. Quelques-unes ont aussi amené leurs maris, mais ces derniers ne sont entrés qu'après s'être assurés que nous voudrions bien les recevoir. Et, à notre grande satisfaction, ces dames nous ont tout de suite dit qu'elles nous donneraient leurs enfants malgré la différence de religion. Puis, les jours suivants, quelques-unes nous ont fait demander une image ou une croix, sachant que nous ne devions pas encore demeurer à Vizagapatam [1].

[1] Voici en quels termes M^gr^ Neyret annonça au R. P. Mermier l'heureuse arrivée des Missionnaires et des Sœurs : « Vous bénirez le Seigneur avec tous vos enfants d'ici et nos chères Sœurs, lorsque vous apprendrez combien ont été heureux le voyage et l'arrivée de nos chers nouveaux confrères et de leurs dignes compagnes de traversée. Le voyage a été long, assez long pour nous avoir fourni l'occasion de mériter quelque chose auprès de Dieu par nos anxiétés et nos craintes, pour ne rien dire de plus. Mais pour autant, il me semble qu'il ne pouvait être plus heureux du commencement à la fin. Oui, jusqu'ici le Seigneur dans sa bonté a fait tourner toutes choses, même les contrariétés, au plus grand bien et à sa plus grande gloire. Le *Canada*, eût-il été un meilleur voilier, il nous serait arrivé dans une bien mauvaise saison, dans un mois où nous avons eu à compter dans ces parages bien des bâtiments naufragés ! Eût-il mouillé d'abord au port de Coringa, soit Yanaon, pour y déposer nos bonnes Sœurs comme nous nous y attendions et le désirions, nos chers

Digitized by Google

Le lendemain 12, nous sommes allées à l'église des noirs pour voir l'enterrement d'un petit enfant. Cette église est à un quart d'heure environ de la maison des Missionnaires. Le nombre des catholiques noirs est de 400, même chiffre que celui des catholiques blancs ; c'était vers midi, et comme il ne faut pas songer à s'exposer au soleil sous peine de mort, même avec une ombrelle, nous y sommes allées en voiture traînée par des bœufs, les chevaux étant fort rares dans ce pays. A l'église, nous avons trouvé le corps du petit défunt exposé dans une espèce de berceau. Il était habillé de blanc, joignant ses petites mains ; il était entouré d'un grand nombre de mères de familles et de leurs jeunes enfants.

Les noirs, ayant su que nous allions à leur église, s'y étaient rendus pour recevoir notre bénédiction. La sépulture s'est faite selon l'usage de l'Eglise catholique. Seulement, lorsque le moment de mettre le corps dans la fosse est venu, le clerc l'a pris doucement entre ses bras et l'a déposé dans son cercueil. Aussitôt les assistants ont pris des poignées de terre et les ont jetées sur le corps à plusieurs reprises. Cela fait, ils sont rentrés à l'église, et un d'entre eux a entonné une litanie que les autres ont chantée. Ce chant a quelque chose de si singulier que je

confrères ne seraient pas encore avec nous, et nos bonnes Sœurs seraient encore, ainsi que nous, incertaines sur les dispositions des protestants de Vizagapatam à leur égard, tandis que, aujourd'hui, elles ont à remercier Dieu de l'accueil si cordial et si plein d'espérance qu'elles en ont reçu. En vérité, nous étions loin de nous attendre à les voir exciter tant de sympathies ; petits et grands, tous voulaient les voir. On savait qu'elles ne connaissaient pas la langue, et cependant, on tenait à leur faire visite. Plusieurs de ces dames protestantes leur ont exprimé combien elles seront heureuses de pouvoir leur confier leurs enfants ». *(Note de l'auteur.)*

Digitized by Google

ne puis vous en donner une idée ; ce n'est pas un chant ni une psalmodie, c'est un peu tous les deux. Mais ces bons Indiens ont une tenue si humble, si respectueuse devant le Saint-Sacrement, que l'on a plutôt envie de pleurer que de rire quand on les voit et quand on les entend. Ils sont à moitié courbés, et à plusieurs reprises ils agitent de petites sonnettes et se frappent la poitrine à grands coups. J'aurais bien voulu savoir chanter comme eux afin de mêler ma voix à la leur. J'ai su après que cette litanie avait été dite à notre intention. C'était la litanie du Saint Nom de Jésus en *Telinga*.

Au moment où nous nous disposions à sortir de l'église, un noir s'est approché de moi et m'a présenté l'aspersoir pour bénir cette foule de mères et leurs enfants. J'ai senti le rouge me monter au front, et j'ai refusé en me reculant un peu. M. Tissot m'a donné à entendre qu'il fallait agir selon la simplicité de foi de ces humbles fidèles et leur donner ma bénédiction. J'ai donc obéi ; j'ai pris l'aspersoir en tremblant ; je pensais au roi Josias, et je les ai bénis. Mes Sœurs ont été aussi obligées d'en faire autant, les unes après les autres. Que le Seigneur les bénisse tous ces pauvres Indiens !... Que la lumière de l'Evangile brille aux yeux de ceux qui sont assis à l'ombre de la mort ! Priez, priez, s'il vous plaît, ma Mère et mes Sœurs, pour nos chers Indiens !

Après cette première bénédiction donnée, nous nous croyions quittes, mais pas du tout. Toutes ces bonnes Indiennes sont encore venues, les unes après les autres, se prosterner à nos pieds et recevoir individuellement notre bénédiction. Quelques-unes baisaient nos pieds à plusieurs reprises ; mais le plus grand nombre, par respect, baisaient seulement la terre tout près de nous et touchaient nos sou-

Digitized by Google

liers avec la main qu'elles baisaient ensuite. Elles montraient à leurs enfants à en faire autant. J'avais sur moi quelques médailles qui m'avaient été données avant mon départ de la Savoie, je les distribuais. J'aurais voulu montrer à ceux qui me les avaient données l'expression de contentement de ces pauvres femmes et des hommes également, car il s'en trouvait aussi. Malheureusement, je ne m'en trouvai pas assez pour tous. MM. les Missionnaires nous disent qu'ils sont généralement sans inquiétude sur le salut de ces noirs, quand ils meurent après une absolution.

De retour à la maison, M. l'abbé Richard a baptisé une petite fille noire d'environ dix ans. Une jeune demoiselle de notre Savoie [1], ayant accepté le titre de marraine de la première enfant qui serait baptisée après mon arrivée dans l'Inde, je la représentai dans cette cérémonie et je donnai à l'enfant le nom de Marie, qu'elle porte elle-même. Après le baptême, et avec la permission de Monseigneur notre Evêque, nous avons pris Marie avec nous. M. Tissot a d'abord demandé aux parents adoptifs de l'enfant (c'est une orpheline) s'ils voulaient me la donner ; ils ont répondu affirmativement et ont fait la cérémonie en usage pour marquer que l'enfant m'était cédée. Ils m'ont pris la main, ont placé celle de Marie dans la mienne et les ont baisées toutes les deux, puis se sont retirés.

Nous avons passé six jours à Vizagapatam, presque toujours occupées à recevoir les gens qui venaient nous voir avec tant d'empressement. Plusieurs des jeunes catholiques Irlandaises ont sollicité leurs parents de les laisser venir en pension avec nous à Yanaon. Les parents y ont consenti ;

[1] Mlle Costa de Beauregard. *(Note de l'auteur.)*

Digitized by Google

nous en avons emmené quatre d'abord, et quelques autres doivent les suivre dans peu de temps. Le jour du départ, toutes les jeunes filles catholiques ont fait la sainte Communion pour notre heureux voyage. Une grand'messe a été chantée à cette fin par les petites filles qui doivent fréquenter l'école. — A Vizagapatam, ce sont les enfants des deux sexes qui sont chantres et qui chantent mieux que vous ne pourriez le croire, sauf pourtant un son guttural qui fatigue une oreille française. Jugez du travail des missionnaires pour former de tels chantres. — Les fidèles se sont rendus avec empressement à l'église pour prier avec nous ; les mères et les filles sont venues en grand nombre nous témoigner leurs regrets de nous voir partir. Quelques-unes pleuraient ; toutes nous ont accompagnées jusqu'au bord de la mer, quoique nous fussions en palanquins. Il a fallu répéter bien des fois que nous reviendrions dans deux mois environ.

Nous sommes parties le 17 décembre au soir, accompagnées de M. l'abbé Décompoix, de quatre de nos pensionnaires, de la nouvelle baptisée et d'une fille de service pour les enfants. Nous avons profité du départ du *Canada* pour Yanaon, et nous sommes de nouveau logées dans nos petites chambres. Le vent n'était pas très bon. Nous n'avions pu arriver à la rade qu'au bout de trente-six heures. Quelquefois on y va de Vizagapatam en vingt heures, tandis que par terre il faut trois ou quatre jours et un attirail qui ne finit pas : palanquins, domestiques, provisions, etc..., etc... Le lieu où nous avons débarqué s'appelle Coquenada, et de là à Yanaon, il y a encore quatre lieues sur le Godavéry. On peut aussi y aller par terre.

Pendant que M. le Capitaine remplissait les formalités nécessaires pour prendre son entrée, nous avons dirigé nos

Digitized by Google

pas vers une église qu'on nous disait être catholique... Nous appréhendions bien une erreur, vu que le territoire est anglais. Mais en approchant nous avons aperçu une petite Croix sur un modeste toit. « Ce n'est pas un temple protestant, avons-nous dit, car voilà la Croix ! » La vue du signe sacré de notre Rédemption, au milieu d'un peuple infidèle, fait éprouver une émotion bien profonde dans un cœur chrétien. Les yeux instinctivement se remplissent de larmes. Nous sommes entrées dans cette chapelle, car ce n'était qu'une chapelle, mais bien propre, très simple : un Christ, une Vierge, quelques tableaux en faisaient tout l'ornement. Nous avons d'abord fait nos prières du matin et notre méditation ; il était environ 8 heures. Après cela, nous avons chanté un cantique à Marie.

Pendant ce temps, un homme d'un âge mûr, dont la mine annonçait l'aisance, était venu plusieurs fois nous offrir à déjeuner. Comme nous ne le connaissions pas, nous avons refusé en le remerciant. Il ne se rebuta pas, malgré cela ; il restait autour de la chapelle en renouvelant son offre. A la fin je lui demandai en anglais, qu'il parlait bien, quel était le prêtre qui desservait la chapelle. Il me répondit : C'est le Père Tissot et le Père Décompoix, et c'est moi qui ai soin de l'église en leur absence. Quand ils viennent ici, ils ne manquent pas d'entrer chez moi et Monseigneur aussi ; acceptez donc à déjeuner ; je vous le ferai apporter à la sacristie. Heureuse de me trouver en pays de connaissance, je lui appris que le Père qui nous accompagnait était le frère du Père Décompoix dont il me parlait. Et, de concert avec lui, nous acceptâmes le déjeuner. Nous ne fûmes pas peu surprises en nous voyant apporter un déjeuner fort bien préparé et très proprement servi, avec de l'argenterie sur la table. Il n'y eut pas moyen de parler

Digitized by Google

de payement : « Je suis chrétien, nous dit-il, et les chrétiens doivent se rendre cet office de charité ». Il nous offrit d'aller quelques instants à sa maison. Nous le suivîmes, et nous trouvâmes une espèce de palais où une nombreuse famille nous fut présentée : c'était le père, la mère, les enfants, les neveux, les cousins, les belles-sœurs de notre hôte qui nous firent un fort bon accueil. Nous avons appris que cette famille est portugaise, riche et surtout bien chrétienne. Trois des demoiselles doivent aller en pension à Yanaon. La bonne Providence n'est-elle pas toujours à veiller sur nous ?...

Après quelques instants on vint nous dire que nous pouvions prendre le bateau et nous acheminer vers Yanaon. Nous voilà en route sur le Godavéry qui fait mille circuits au milieu d'une belle verdure d'arbrisseaux que je ne connais pas encore. Au bout de deux heures environ, nous voyons arriver un bateau qui se dirige de notre côté. C'était le Père Dupont qui avait été averti de notre arrivée et qui venait nous prendre. Il me remit une lettre que j'ouvris aussitôt avec sa permission ; en voici le contenu : « C'est bien temps ! venez vite ma Mère ! nous avons mis cuire le riz... ». Signé : « Les Sœurs de Yanaon ».

Nous avions aussi une bien grande envie de les voir, ces chères Sœurs. Mais pour nous fournir l'occasion d'un sacrifice, la Providence permit que, faute de vent, nous fussions retenues jusqu'à la nuit close sur le Godavéry. Arrivées à Yanaon, nos bateliers nous font aborder à l'endroit du quai qui est devant la porte d'une pagode (temple d'idole), le Père Dupont les fit redescendre pour débarquer ailleurs. Nous aurions été bien contrariées de faire notre entrée à Yanaon sur le domaine de l'ennemi auquel nous venons faire la guerre. Nos Sœurs nous attendaient à

Digitized by Google

quelques pas de leur maison, n'osant aller plus loin à cause des ténèbres et des mauvaises interprétations que les infidèles auraient pu donner à leurs démarches.

Je vous laisse à penser si nous avons eu du plaisir à les voir, à les embrasser. Avant d'entrer dans la cité, nous nous sommes rendues à l'église pour y chanter le *Te Deum;* après quoi, nous avons pu nous procurer l'innocente satisfaction de parler à notre aise de nos chères Mères et Sœurs de la Savoie.

Je termine ici mon journal ; ma prochaine lettre vous donnera des détails sur Yanaon et Vizagapatam.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

MÈRE SAINT-JEAN A YANAON ET A VIZAGAPATAM
1851-1853

Mère Saint-Jean à Yanaon — Elle donne à la maison des Sœurs un nouvel aspect — Elle gagne les sympathies des familles même protestantes. — Elle ouvre une école à Vizagapatam. — Son plan d'enseignement. — Etonnement et résistance des élèves et des parents — Prudence et souplesse de Mère Saint-Jean. — Elle prêche d'exemple et finit par persuader les esprits. — Maladie grave et guérison. — Lettre à Mère Aloysia. — Lettre à Mère Félicité. — Lettre à la Marquise Marthe Costa de Beauregard.

Il est facile de comprendre la joie que produisit dans la Mission et chez les Sœurs de Yanaon [1], orphelines depuis dix-huit mois, l'arrivée de Mère Saint-Jean et de ses compagnes. Mgr Neyret interprétait les sentiments de tous quand il écrivait au R. P. Mermier : « Veuillez bien faire de ma part une visite à la R^de^ Mère Aloysia pour la remercier de nous avoir envoyé une si sainte famille. Toutes ces chères Sœurs sont des anges. Quelle excellente supérieure en la Mère Saint-Jean! Elle est d'une simplicité religieuse admirable. Dieu nous les conserve toutes! »

Sous le voile de cette simplicité religieuse qui lui avait gagné, dès le premier jour, les sympathies universelles, de-

[1] YANAON, chef-lieu d'une petite colonie française enclavée dans la Présidence de Madras, sur la Gautami, au confluent du Coringua, delta du Godavéry ; population de la colonie 5.460 hab.; pour le chef-lieu, 4.221 ; climat très chaud. M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, dans son *Dictionnaire de Géographie Universelle, 1895*, s'est trompé quand, mentionnant les deux écoles de filles qui y existent, l'une pour les filles des basses castes, l'autre pour celles des hautes castes, il dit qu'elles sont tenues par les Sœurs de Saint-Joseph de *Lyon ;* c'est d'*Annecy* qu'il fallait dire pour être exact.

Digitized by Google

puis l'admiration de l'Evêque jusqu'à la confiance du plus petit des enfants, Mère Saint-Jean apportait une âme riche de vertus, résolue à sacrifier sa vie pour le bien de ses filles et les intérêts du Vicariat.

En peu de temps, elle n'eut pas plus de peine à s'exprimer en anglais que dans sa langue maternelle : « Dieu m'a donné de la facilité pour l'étude des langues, disait-elle modestement à ceux qui admiraient l'aisance de sa conversation ». Entrant dans les aspirations du caractère anglais, elle introduisit dans le pensionnat, l'orphelinat, les salles de classes, la tenue des enfants, le jardin même, un air de propreté, d'ordre, d'élégance et de bien-être qui charmait tout le monde. Elle se heurta bien d'abord, il est vrai, aux idées reçues, lorsqu'elle inscrivit dans son programme d'enseignement les éléments de la science féminine, si fort appréciée aujourd'hui, qui porte le nom d'*école ménagère*, et qui n'était nulle part alors en grande faveur, croyons-nous ; mais elle le fit avec tant de douceur, d'art et de convenance que, devant l'ascendant de cette femme puissante, les préjugés tombaient peu à peu, que les habitudes les plus invétérées cédaient à ses exemples, et que les familles même protestantes lui confiaient l'éducation de leurs filles.

Ce premier succès montra que Dieu avait conduit Mère Saint-Jean aux Indes pour en faire une apôtre et pour étendre sa féconde influence à la Mission entière.

Dès le commencement de l'année 1852 (30 mars), la Supérieure de Yanaon ouvrit une maison à Vizagapatam, résidence de l'Evêque et chef-lieu du Vicariat [1]. En dépit des

[1] Vizagapatam, la cité du Visakha, le Mars indou, ville maritime de l'empire anglais de l'Inde, présidence de Madras, chef-lieu de district, sur le golfe du Bengale, à l'embouchure du Veragapatam, qui forme une barre ne laissant accès aux navires de 300 tonnes qu'à haute marée ; 40.000 habitants.

Digitized by Google

oppositions et des prédications hostiles de quelques ministres protestants, l'œuvre ne tarda pas à porter des fruits consolants. On aperçut aussitôt un changement notable parmi les jeunes personnes, qui eut sa répercussion jusque dans les familles protestantes. On vit des soldats adonnés à des excès de boisson faire des efforts incroyables pour vivre dans la sobriété, ensuite d'un bon avis, d'un encouragement de Mère Saint-Jean, dont la parole franche et cordiale les avait profondément touchés.

Mais nous voulons revenir sur le plan d'éducation qu'elle tâcha d'accréditer partout où elle établit une école. C'était, nous dit le P. Domenge dans son histoire de la *Mission de Vizagapatam*, à peu près le même que celui que Napoléon avait proposé pour les pensionnaires de la Légion d'honneur à Ecouen. « Que les filles, écrivait l'empereur, fassent chaque jour des prières régulières, entendent la messe et reçoivent des leçons sur le catéchisme... Il faut les occuper toutes pendant les trois quarts de la journée à des travaux manuels. Elles doivent savoir faire des bas, des chemises, des broderies, enfin toute espèce d'ouvrages de femmes... Je voudrais qu'une jeune personne sortant d'Ecouen pour se tenir à la tête d'un ménage, sût tailler ses robes, raccommoder les vêtements de son mari, faire la layette de ses enfants, procurer des douceurs à sa petite famille, soigner les siens lorsqu'ils sont malades. Je désire qu'il en sorte, non des femmes agréables, mais des femmes vertueuses ».

C'était aussi le plan de Mgr Neyret. Lorsqu'il appela les Sœurs de Saint-Joseph dans son Vicariat, il se proposait surtout d'arracher les jeunes filles à leur vie jusque-là fort oisive, de les instruire, tout en leur apprenant les choses ordinaires, de ce qui fait le bonheur domestique, et de les initier au gouvernement d'un modeste ménage, puisque telle

Digitized by Google

était leur future vocation dans le monde. Les demoiselles de Vizagapatam n'appartenaient pas, comme les élèves d'Ecouen, à des familles nobles, et n'étaient pas destinées à briller avec éclat dans la société. Il n'y avait donc pas lieu de craindre une opposition sérieuse à un semblable projet, si bien en harmonie avec les besoins et avec la fortune des intéressés. Pourtant l'opinion publique n'entendait pas ainsi les choses.

L'éducation, d'après les idées reçues dans le pays, c'était avant tout l'enseignement des lettres et des sciences, de l'histoire et des beaux-arts avec des notions sur la broderie, la dentelle et autres colifichets de ce genre. Aussi, jugez du mécontentement et de la surprise des élèves quand les Sœurs parlèrent de couture, de tricotage, etc., surtout de balayer la classe, de cirer et d'épousseter les meubles : « Eh quoi ! pensaient-elles, une fille européenne descendre à de pareils travaux ! Nous prend-on pour des pariates ? » Les parents eux-mêmes crurent devoir protester : « Ces occupations vulgaires, disaient tout haut quelques-uns, peuvent être bonnes pour des Françaises ; jamais nous ne les permettrons à nos filles, que nous ne voulons pas abaisser au rôle de servantes ».

En face d'une telle résistance, Mère Saint-Jean crut qu'il valait mieux ne pas contrarier l'opinion publique, et se borner à prêcher d'exemple. Il fallait permettre au temps et à l'expérience d'apprendre à ces hommes tous les avantages sérieux qu'ils pouvaient espérer pour eux-mêmes et pour leurs enfants, d'une semblable éducation. Les pensionnaires, en contact habituel avec leurs maîtresses, furent naturellement les premières à subir leur influence et à se soumettre à ce régime : peu à peu, leur docilité finit par gagner les autres.

Digitized by Google

Quelques semaines après l'ouverture de cette école, Mère Saint-Jean tomba gravement malade. Pour triompher du mal extrêmement tenace, on dut la transporter à Vizianagram, station voisine, au nord de Vizagapatam, à la distance de 30 milles, réputée pour sa salubrité [1]. Elle y resta plus de trois mois, édifiant ses infirmières par sa patience, son humilité, son obéissance, mais sans éprouver aucune amélioration dans son état. Voyant l'inutilité du changement d'air et des soins des médecins, elle s'adressa à la Sainte Vierge, sa douce Mère, comme elle l'appelait, la priant, si c'était la volonté de Dieu qu'elle revînt à la santé, de lui faire connaître le remède qui la guérirait. « Bois de la tisane d'orge », lui dit une voix mystérieusement douce. Elle en but, des vomissements se produisirent, et bientôt elle fut guérie. « Je ne prétends pas, ajoutait-elle en racontant la chose, qu'on me croie, mais pour moi je suis bien persuadée que j'ai été guérie par ma bonne Mère du Ciel ». Son retour à Vizagapatam fut salué comme un bienfait public : « Mère Saint-Jean, écrivait le P. Tissot qui devait succéder à Mgr Neyret dans la charge épiscopale, est aimée de tout le monde. C'est une bénédiction pour la Mission que le bon Sauveur nous l'ait conservée ».

C'est après sa guérison que, rajeunie dans ses forces, et perfectionnée dans son amour de Dieu, elle écrivit à la R^de^ Mère Aloysia la lettre suivante dont les détails intéresseront le lecteur :

« Vizagapatam, 28 août 1852.

« Bonne et bien chère Mère,

« Vous voudrez bien excuser le retard que j'ai mis à répondre à votre chère lettre, quand vous saurez qu'elle est

[1] Vizianagram, présidence de Madras, dans une plaine au pied des Ghâtes Orientales ; 34.000 habitants.

Digitized by Google

arrivée ici lorsque j'étais au plus fort d'une sérieuse maladie, et qu'elle m'est restée ignorée et cachée jusqu'à ce que j'aie été en pleine convalescence, ce qui a été très long.

« Votre cœur maternel pense peut-être, ma bien chère Mère, que je n'ai pas tâché de me prémunir contre cette maladie ; cependant il n'en est rien. J'avais pris, en arrivant, toutes les précautions qu'on m'avait indiquées, mais dans les Indes, les tempéraments bilieux le sont deux fois plus qu'en Europe. Le genre d'alimentation surtout concourt à développer ce tempérament. J'ai été l'objet de la plus tendre charité de la part de MM. les Missionnaires. Quoique leur maison soit assez éloignée de la nôtre, ils se sont donné plusieurs fois la peine de venir à minuit et quelques minutes m'apporter la sainte Communion.

« Il me semble, ma chère Mère, que cette maladie m'a fait du bien à l'âme ; je me sens contente d'avoir été malade. Remerciez-en pour moi le bon Père du ciel qui sait si bien donner à ses enfants de la terre le pain dont ils ont besoin.

« Je me suis réjouie en voyant, par votre bonne lettre, que vous nous prépariez des Sœurs. Qu'elles viennent au plus tôt ces chères compagnes, elles trouveront de l'ouvrage. Nous sommes ici, dès la fin de mars, et nous avons 50 enfants, toutes filles de soldats irlandais, et nous allons ouvrir la classe des demoiselles, ma maladie ayant empêché qu'on ne le fît plus tôt ; puis quand nous saurons le Malabar, nous aurons une classe, sinon à faire, du moins à surveiller à l'extrémité de la ville ; il nous faut une petite heure pour y aller. Nous avons le soin de la sacristie, le raccommodage du linge de ces Messieurs et de leurs élèves, de plus nous avons des orphelines. Jusqu'à présent, nous n'avons pu dépasser le nombre de six à cause du local, mais nous

Digitized by Google

irons en croissant ; en outre, nous avons un petit garçon de 16 mois. Son père se voyant au lit de la mort était fort inquiet sur le compte de ses trois enfants, deux filles et ce petit garçon, qui déjà n'avaient plus de mère ; il prit le parti que d'autres avaient pris avant lui : ce fut de faire un testament en règle pour donner son fils aux Missionnaires et ses filles aux Sœurs. Voilà, ma chère Mère, les héritages que nous faisons, ils en valent bien d'autres. La mission des Khondes se prépare ; il est question de faire, dès le commencement, un établissement de Sœurs à l'entrée des Forêts pour élever les jeunes Khondes, et les envoyer ensuite dans leurs huttes aider à instruire leurs parents et leurs voisins. Vous voyez, ma chère Mère, que l'ouvrage ne manquera pas. Ici nous sommes cinq, et nous aurions de quoi en occuper huit. Que nos chères Sœurs s'empressent donc de venir prendre part à nos travaux et à nos consolations.

« Nos petites filles nous en donnent bien plus que nous ne pensions ; elles sont d'une grande docilité ; si le bon Dieu nous conserve la santé, nous espérons beaucoup ; mais la sainte volonté de notre aimable Maître avant tout ! Sœur Rose est toujours bien souffrante, son tempérament si sanguin a bien à lutter contre ce climat brûlant. Sœur Saint-Augustin souffre, mais elle va toujours et travaille comme quand elle se porte bien. Sœur Marie-des-Anges est passablement. Je crois qu'il n'y a rien de particulier à Yanaon ; nous en recevons facilement des nouvelles : il y a chaque jour une arrivée et un départ du courrier, mais il reste quelquefois quatre jours en route.

« En somme, nos devancières sont toutes plus robustes que nous, étant déjà acclimatées ; une des choses qui fatiguent le plus, c'est la chaleur qui empêche de dormir...

Digitized by Google

« Adieu, ma bonne et tendre Mère, adieu, mes Sœurs bien-aimées ; au revoir au ciel ! La terre n'est rien : courte séparation... éternelle réunion. Adieu aux chères enfants du pensionnat, aux petits anges de l'école enfantine, et faites-les quelquefois prier pour nous, ces cœurs innocents.

« Votre très humble et obéissante fille,

« Sœur Saint-Jean ».

Un mois après, pour répondre aux reproches qui lui étaient arrivés de la Maison de Chambéry « d'oublier son berceau », elle écrivit à son ancienne Supérieure, Mère Marie-Félicité, la lettre suivante non moins intéressante que celle adressée à Mère Aloysia, d'Annecy :

J. M. J. « Vizagapatam, 28 septembre 1852.

« Ma bien chère Mère,

« Vous avez donc, vous et nos chères Sœurs, fait de concert un jugement téméraire à mon désavantage ; vous avez donc cru que j'oubliais mon berceau ! Mais vous ne vous êtes pas rappelées que c'était une chose bien difficile que d'oublier son berceau, une chose que peu de personnes sont capables de faire ! Je pense que la bonne Mère Aloysia vous aura communiqué mes deux dernières lettres et que vous m'aurez fait une seconde réparation en voyant qu'une longue maladie m'a empêchée d'écrire. J'ai reçu vos deux lettres. J'ai eu le temps de lire la première avant de me mettre au lit ; mais je n'ai pu y répondre. La seconde m'est arrivée dans ma convalescence, je n'ai pu y répondre immédiatement vu que j'étais encore trop faible, et que j'ai cru devoir répondre d'abord aux lettres d'Annecy qui étaient en retard aussi et qui demandaient une prompte réponse ; je pensais bien du reste que nos deux Mères s'accommode-

Digitized by Google

raient assez ensemble, et ne feraient pas attention à quelle maison ma première lettre serait adressée : il me semble tant que vous devez être sûres de mon cœur. Vous voulez savoir ce que nous souffrons ? Voilà bien un souci de Mère ! Je vais vous le dire comme je vous l'ai promis avant mon départ : 1° Chacune souffre dans son âme tout ce que le bon Père du Ciel veut lui faire souffrir de sécheresse, de tentations, etc. Généralement, ces misères se trouvent sous tous les climats ; mais il en est qui doivent augmenter dans le pays que nous habitons, qui est si différent du nôtre, et où rien n'est fait ce semble pour porter à la piété.

« 2° C'est une grande peine de voir partout des idoles et des hommes insensés qui leur offrent leurs hommages ; dans les lieux où il y a peu ou pas de chrétiens, cela devient un vrai supplice ; les petites promenades que l'on peut faire quelquefois, après le coucher du soleil, rendent tellement l'âme attristée par les objets que l'on rencontre que les larmes viendraient facilement en place du délassement attendu. Dans d'autres lieux, nous avons la douleur de rencontrer des Européens qui se disent chrétiens et dont les exemples sont un grand obstacle au bien.

« Ce peuple indien est d'ailleurs un peuple tellement enfant qu'il faudrait les avoir auprès de soi constamment pour les guider, comme on guide les enfants ; et cela ne se pouvant pas, on est souvent bien peiné de les voir si faibles dans le bien et si faciles à tomber.

« 3° C'est une peine aussi, qui peut se faire sentir plus ou moins suivant les circonstances, que d'avoir à traiter avec des gens qui n'ont point de raisonnement du tout et qui sont généralement très ingrats. — Viennent maintenant les petites misères corporelles : 1° La chaleur qui est forte, comme vous le savez. J'entendais dernièrement un employé

Digitized by Google

du gouvernement qui disait : *Il ne nous manque maintenant que quatre degrés centigrades pour avoir la température de l'eau bouillante.* Le premier résultat de cette chaleur si forte est ce qu'on appelle : *Bourbouilles*, une éruption de boutons, de petits furoncles, etc., qui donnent une grande démangeaison. Le second, qui dérive du premier, est la privation du sommeil qui oblige souvent de se promener pendant la nuit au lieu de dormir, à cause de la grande agitation que cela donne. 2° Il paraît que généralement le changement de nourriture éprouve assez ; lors même que nous mangeons du légume et des plantes potagères d'Europe, le goût est tellement différent qu'on ne peut pas s'en rapporter à ses sens en les mangeant ; les fruits sont excessivement sucrés ou excessivement acides ; j'en excepte pourtant la banane qui est un excellent fruit, et l'orange quand c'est la saison. Je dis quand c'est la saison, parce que ce fruit ne se trouve ici qu'une partie de l'année. Voilà nos peines présentes ; les futures, Dieu seul les sait ; mais Dieu est notre Père et il nous aime. Pour les consolations, notre classe de Vizagapatam nous en donne beaucoup : les enfants sont très dociles. Nous allons ouvrir je pense dans peu de jours une autre classe pour les demoiselles. Je m'attends bien aussi à des épines ; ces enfants sont protestantes. Quand nous aurons reçu du renfort, nous aurons de l'ouvrage tout tracé. Il y aurait beaucoup de bien à faire aux mères, puis une autre classe à faire à une heure environ d'ici. Nous avons montré à nos enfants les objets que nos chères petites élèves du Pensionnat ont envoyés ; ces objets étaient joints avec ceux de Mesdemoiselles les élèves du Sacré-Cœur. J'ai demandé à nos petites Indiennes ce qu'elles voulaient dire aux demoiselles qui leur avaient offert cela. Elles sont restées assez longtemps à réfléchir, à se regarder

Digitized by Google

tout étonnées de ce que nous leur parlions de faire une lettre. A la fin chacune a dit son mot; une de nos Sœurs leur a dit d'écrire le tout ; la plus raisonnable s'en est chargée et je vous l'envoie tel quel, sans y avoir corrigé la moindre chose. Seulement une d'entre elles voulait mettre ceci : *Envoyez-nous encore des images*, et comme elle ne savait pas si c'était bien ou mal, avant d'écrire elle est venue demander si c'était bien de dire cela. La Sœur a répondu que non, que les demoiselles d'Europe sont bien élevées et qu'elles ne demandent pas; mais qu'au contraire elles donnent quand elles peuvent. Je crois, ma chère Mère, que vos enfants ont beaucoup de mérite à nous donner ces petits objets. Si vous saviez combien cela nous aide! nos enfants en sont folles. Je crois que vous feriez bien de nous envoyer quelques poupées si c'est possible ; n'ayez aucune crainte pour la vanité, il n'y a pas autant de luxe en Savoie qu'ici (parmi la haute classe) ; du reste les Indiens ont aussi des poupées faites en bouse de vache et les bourgeois de ce pays en font venir des mêmes que celles qui se trouvent en Savoie. Prenez des petites, il y en aura davantage.

« Je vous prie, ma chère Mère, d'offrir mon profond respect et de témoigner ma reconnaissance à Monsieur l'Aumônier et à Monsieur le Grand-Vicaire. Veuillez dire tout ce que vous pourrez d'affectueux à nos chères Sœurs. Si ma pauvre petite Sœur Stanislas n'est pas au Ciel quand vous recevrez cette lettre, dites-lui que je prie de toute mon âme pour que N.-S. la bénisse et lui donne son pain de chaque jour, pain de patience et de résignation, pain de force et de courage. Le Ciel est bientôt là.

« Demandez s'il vous plaît, ma bonne Mère, à Sœur M.-T. des Orphelines, si elle ne connaîtrait point le moyen de nous procurer des morceaux de soie, gaze, tulle, de ces

Digitized by Google

coupons qui ne servent pas à grand' chose aux modistes, tailleuses et qui nous servent tant ici pour la chapelle, pour réparer des ornements, pour orner quelquefois un oratoire, pour faire un bonnet un peu propre à une petite Indienne de famille un peu remarquable (les enfants chrétiens sont habillés, au moins en partie, et ils portent des bonnets quand ils en ont). Les chrétiens de ce pays aiment beaucoup les scapulaires, ils sont toujours à en demander, ainsi que des chapelets ; si quelqu'un vous en donne, acceptez-les, s'il vous plaît.

« Si vous voyez Madame B., dites-lui que nos petits Indiens aiment beaucoup les couteaux à sifflet, que je la remercie pour eux.

« Veuillez communiquer ma lettre à la bonne Mère Aloysia que ces détails intéresseront ».

« J. M. J. — Encore deux mots :

« J'ai appris que Mgr Neyret avait demandé des Frères de la doctrine chrétienne pour Vizagapatam. Je m'en suis grandement réjouie ; mais la crainte me vient un peu que le nombre des Sœurs que j'ai demandé ne puisse être rempli. Il nous en faudrait six, car, ma bonne Mère, l'ouvrage n'est pas petit à Vizagapatam ; il nous faut du renfort, trois Sœurs de plus n'y seraient pas oisives, sans parler même de ce que l'on y pourra établir à l'avenir. Puis Kamptée ! S'il ne nous vient que quatre Sœurs, c'est bien peu. Je voudrais tant qu'il en vînt six. Mais ce sont les ressources pécuniaires !... Nous allons prier cette bonne Sainte Vierge qui nous a tant aidées au moment du dernier départ. Nous avons tellement d'ouvrage qu'il faut toujours veiller pour que le spirituel n'en souffre pas ; et je crois bien qu'il a déjà souffert quelquefois. Jamais l'office ne peut se dire en

Digitized by Google

commun, etc., etc. Vous devinez assez... Un de nos saints missionnaires arrive de ses courses, tout déguenillé. Un autre part et il lui faut son petit paquet. Quelquefois, pendant la nuit, ils se reposent un moment au pied d'un arbre ; voilà que les insectes dont notre nouveau pays fourmille rongent la soutane qu'ils ont sur eux de telle façon qu'on ne peut presque plus la raccommoder. Quand ces petits accidents arrivent, chaque Sœur est obligée de quitter son ouvrage et d'aller au plus pressé ; car vous sentez qu'un missionnaire n'a pas une garde-robe bien montée. Les pauvres gens sont quelquefois obligés de garder la clôture pendant qu'on les raccommode. C'est dans ces cas qu'on apprécie une Sœur joignant à la vertu l'aptitude à manier l'aiguille. Notre Sœur Augustine est bien utile sous ce rapport. Je pense que la bonne Mère Aloysia vous parlera en outre des projets que je lui ai soumis et qui exigeraient bien des ouvrières. A propos, ma chère Mère, Sœur Saint-François a-t-elle une bourse? S'il en était ainsi, je vous demanderai la permission de me recommander à elle pour avoir au moins trois douzaines de cuillers de bois; cela m'accommoderait bien. Mais il les faudrait aussi belles que celle dont je me servais une fois.

« Mes Sœurs vous disent mille choses affectueuses et respectueuses ; elles sont plus ou moins souffrantes ; nous voilà bientôt à la fin de l'été. Sœur Marie-des-Anges tient encore, malgré l'agitation que lui donnent les chaleurs. Sœur Augustine ne dort presque pas depuis près de cinq mois. J'attribue ses fatigues à cela.

« Adieu, ma bonne chère Mère, je serai toujours votre très humble, obéissante et affectionnée fille.

« Sœur SAINT-JEAN.

« *P.-S.* — J'ai demandé de la potasse purifiée et j'ai dit

Digitized by Google

sans explication qu'on blanchit tout à la potasse ; j'ai oublié de dire que la potasse est toujours mélangée avec la bouse de vache ; on dirait que l'idée de la propreté est liée avec l'idée de la bouse de vache chez nos pauvres Indiens ; ils en mettent sur tous les murs intérieurs de leurs cabanes ; ils en frottent leurs meubles ; les Brahies se lavent la figure avec, et cela tous les matins, etc. »

Il est d'heureuses longueurs qui n'ont rien de fastidieux ; telles auront paru, nous le pensons, celles des deux lettres que l'on vient de lire. Elles étaient nécessaires pour faire mieux connaître Mère Saint-Jean et ses premières œuvres dans les Indes. Deux années ne sont pas encore accomplies depuis son arrivée, que le plan d'un large apostolat est en voie de s'exécuter, tant à Yanaon qu'à Vizagapatam, par elle et par ses généreuses Sœurs.

Ce sont, avec des visites aux pauvres et aux malades, des orphelinats et des pensionnats qui se fondent, des écoles populaires pour les filles des soldats irlandais, et des classes à programme plus étendu pour les demoiselles, qui s'ouvrent. Auxiliaires des missionnaires dans la propagation de la foi, elles s'apprêtent à aller planter leur tente jusqu'à l'entrée des Forêts pour coopérer à la conversion des tribus païennes des Khondes par l'éducation chrétienne de leurs enfants.

Et ces œuvres sont faites, malgré le petit nombre et la pauvreté des ouvrières, malgré le mauvais état de leur santé, malgré les conditions défavorables d'un climat brûlant d'une chaleur humide, qui fourmille d'insectes dévorants, qui éloigne des paupières fatiguées le sommeil réparateur, qui engendre des maladies dangereuses.

Si encore le caractère de la population facilitait la tâche !

Digitized by Google

mais à l'exception d'une infime minorité dévouée, il leur faut traiter avec des catholiques indifférents, avec des protestants prévenus par de vieux préjugés, avec des infidèles incroyablement ignorants, faibles, avides et ingrats, adonnés au culte des idoles dont les effigies hideuses peuplent les promenades les plus solitaires et révoltent jusqu'aux larmes les servantes du vrai Dieu. Que de difficultés, quelle dépense d'efforts, mais aussi quelle moisson de mérites !

Aussi le lecteur n'a-t-il pas été étonné de voir la vaillante Mère solliciter à Annecy et à Chambéry des renforts de Sœurs, des secours en argent et en nature, rien n'étant estimé de trop minime valeur par elle, pas même des morceaux de soie, de tulle, de gaze et autres coupons que les modistes rebutent, mais qu'elle saura bien utiliser, elle, pour ses néophytes. Son zèle apparaîtra mieux encore dans la lettre suivante qu'elle adressa à la marquise Costa de Beauregard, et qui fut publiée par l'*Univers* dans son n° du 12 mai 1853 [1].

Madame Marthe de Vérac, marquise Pantaléon Costa de Beauregard, bienfaitrice des Sœurs de Saint-Joseph par tradition de famille et par inclination personnelle, s'était particulièrement intéressée aux œuvres de Mère Saint-Jean, du jour où elle avait confié l'éducation de ses enfants à M. l'abbé Boissat son frère (1845). Elle lui avait fait plusieurs présents, à son départ pour les Indes, en

[1] La lettre parut en première page, sous le titre : *Feuilleton — Missions de l'Inde*, avec l'entête qui suit :

« On nous communique la lettre suivante adressée à M^me^ la marquise Costa de Beauregard par une religieuse qui a quitté l'Europe pour aller travailler à la conversion des infidèles. Nous nous empressons de la publier, heureux qu'on ait bien voulu nous donner ce moyen de faire connaître des œuvres et des vertus qui n'ont pour témoins que Dieu seul et le soleil brûlant des Indes ».

Digitized by Google

objets de piété, vêtements, etc., pour ses futurs pauvres et malades.

J. M. J. « Vizagapatam, le 28 février 1853.

« Madame la Marquise,

« J'ai reçu, il y a peu de temps, une lettre de mon frère l'abbé, qui me priait de donner votre nom, celui de M. le marquis et celui de M. Paul, votre fils, à trois de nos néophytes. Je me suis si bien acquittée de ma commission, qu'au lieu d'un filleul, vous en aurez probablement trois ou quatre chacun ; en voici la raison : J'avais fait une liste des personnes qui m'avaient priée de donner leurs noms à nos nouveaux baptisés, et je l'avais remise à plusieurs missionnaires qui maintenant sont tous dispersés sur divers points de la mission. Chacun baptise tant qu'il peut et donne des filleuls à ceux qui en désirent ; on m'a déjà écrit de deux endroits qu'une partie de la liste est remplie ; en outre, nos missionnaires de Vizagapatam viennent de baptiser une mère de famille à laquelle ils ont donné votre nom : Marthe ; son fils a été appelé Léon ; c'est le filleul de M. le marquis. Un troisième a reçu le nom de Jean et a un parrain parmi vos connaissances. M. Paul avait déjà un filleul depuis environ un mois.

« Lorsque le moment de baptiser Marthe a été arrivé, le missionnaire a représenté aux assistants qu'il ne convenait pas qu'une femme se présentât dans l'église à peu près sans vêtement, comme l'était celle-là, qu'il fallait donc qu'ils fissent une quête entre eux pour acheter une toile, afin qu'elle fût décemment couverte pour son baptême. La quête s'est faite, et le montant s'est élevé à 12 sous. Le missionnaire a donné le reste, car la toile coûtait 5 francs environ. Les deux petits garçons, âgés l'un d'une sixaine d'années et

Digitized by Google

l'autre d'un peu plus, n'avaient pas un fil de vêtement. J'allai chercher un des draps de lit que nous avions apportés d'Europe, et je le fendis par la moitié pour en envelopper les deux pauvres petits. Le baptême fut administré d'abord à la femme, qui me frappa par son air de recueillement ; après son baptême et celui des deux enfants, elle fut mariée à un chrétien qui était là tout prêt. Le filleul de M. Paul a deux ans. La femme qui l'a présenté sur les fonts l'avait acheté pour le prix de deux roupies et demie (7 fr. 50 c.) ; il demeura à Yanaon, chez sa mère adoptive, qui est chrétienne. Nous espérons quelque chose de la propre famille de cet enfant ; la vieille grand'mère est très étonnée de ce que nos Sœurs lui disent qu'elle a une âme. Elle commence à leur dire que s'il y avait une petite place dans leur maison, elle irait demeurer avec elles. Mais ce qui l'ennuie, c'est que si elle venait à se faire *laver la tête* (à être baptisée), on la mettrait dans la terre après sa mort, au lieu de la brûler, comme font les païens.

« Nous avons encore souvent la consolation de voir baptiser des adultes, mais leur conversion est tellement l'ouvrage de la grâce, que nous pouvons bien dire qu'ici c'est la prière seule qui fait des conversions, la prière que Dieu exauce. Je vous en prie, Madame la Marquise, faites faire quelques courtes prières à vos jeunes enfants pour nos Indiens ; ces voix innocentes seront entendues avec plaisir par Celui qui aimait tant les enfants, le divin Sauveur. Veuillez aussi prier vous-même, puisque, par la grâce de Dieu, vous aimez à faire le bien.

« Le plus souvent, quand nos Indiens se convertissent, ils n'apportent point d'autres motifs de leur changement que ceux qui suivent : *Je veux être chrétien, parce que cela est bon ; je veux être de votre religion, parce que c'est le*

Digitized by Google

bon esprit que l'on y apprend, ou parce que *dans votre religion il y a la charité, et dans la mienne il n'y en a pas.* Ceux qui refusent la lumière disent *que ce n'est pas bon d'être chrétien.* Quand on leur dit qu'ils iront en enfer, ils répondent quelquefois : *poni*, c'est égal, ou bien *tant pis, puisque tout le monde de mon pays ira avec moi, cela ne me fait rien.* Avec cela, quand ils désirent être chrétiens, c'est en général sérieusement, et quand ils ont le bonheur de l'être, ils ne quittent guère notre sainte religion pour retourner au paganisme ; seulement, ils sont faibles comme de petits enfants, et ils ont besoin que les pasteurs soient toujours près d'eux pour veiller sur leur conduite.

« Nos Sœurs d'Yanaon soignent les malades quand il y en a près de leur maison ; cela fait du bien, et elles ont souvent la consolation d'en voir baptiser. Une femme à cheveux blancs a reçu le baptême il y a peu de temps ; elle désirait beaucoup cette grâce. La Sœur qui l'instruisait lui a parlé de la pureté de cœur, elle a répondu qu'elle n'avait jamais commis aucun péché (c'était une femme de mauvaise vie). La Sœur lui a expliqué un peu ce que c'est que le péché, cette pauvre femme a fait une exclamation en disant : *Hélas! Madame, je ne savais pas que c'était des péchés que je faisais, personne ne me l'avait dit...* Maintenant elle sollicite la grâce de sa première communion, et montrant ses cheveux blancs elle dit : *Voulez-vous donc que je meure avant de recevoir le bon Dieu !*

« J'espère de bons résultats des gravures de la salle d'asile, si nous pouvons en avoir.

« Nous avons reçu un de ces jours un présent de la part d'un de nos missionnaires, c'était une petite fille d'une sixaine d'années, qui nous a été apportée dans un panier par un commissionnaire. Nous espérons bientôt un autre

Digitized by Google

présent de cette nature, mais qui sera bien plus considérable, c'est un envoi de petites filles, probablement de celles que les Khondes (Indiens des montagnes) destinaient à leurs sacrifices. Un des bons missionnaires qui voyage autour de ces montagnes, ayant une santé faible, avait pris il y a peu de jours une chèvre pour l'accompagner dans ses courses, afin d'avoir, par ce moyen, du lait pour se nourrir ; mais pendant qu'il prenait un peu de repos, les bêtes sauvages l'ont tuée à ses côtés sans le toucher lui-même. S'il n'y avait pas eu la chèvre, peut-être que le missionnaire aurait été attaqué... Mais la bonne Providence...

« Il est des endroits infestés de voleurs ; mais jamais ils ne touchent aux missionnaires, parce que c'est une croyance générale parmi eux, que ceux qui touchent un *gourou* (un prêtre) sont frappés des malédictions célestes, attendu que cet homme est aimé du Ciel. Bonne Providence !... Pour nous, notre titre de *caniastri* (vierges) nous rend respectables aux yeux de nos Indiens ; les pauvres gens n'ont jamais vu de caniastri parmi les femmes de leur pays ; et les protestants, qui ont tant d'argent à répandre pour faire des prosélytes, n'ont pas non plus de caniastri pour prendre soin des jeunes filles. Nos écoles nous donnent bien des consolations.

« Quant aux croix que nous sommes venues chercher sur ces terres arides et brûlantes, nous n'en avons pas beaucoup rencontré pour cette première année ; ce sont seulement des épines, que nous trouvons plus ou moins nombreuses, plus ou moins piquantes, selon le dessein de notre bon Père des cieux. J'ai fait, moi, une longue et grave maladie dont je suis parfaitement rétablie. Sœur Rose, de la maison d'Annecy, a été souffrante depuis qu'elle a quitté la Savoie jusqu'à présent, mais son amour pour le Sauveur la rend insatiable de souffrances ; plus elle en a et plus

Digitized by Google

elle en désire. Sœur Augustine, de Chambéry, vient de passer six à huit mois dans une espèce de maladie de langueur, ne dormant ni ne mangeant presque rien et souffrant de bien des manières. Mais depuis une dizaine de jours elle est comme guérie : elle n'a plus de fièvre, dort et mange comme auparavant. Les autres Sœurs ont moins souffert du côté de la maladie ; mais vous pensez quels ont été leurs embarras et leurs fatigues. Je vous serai bien reconnaissante, Madame la Marquise, si vous avez la bonté de faire passer ces nouvelles dans notre chère communauté de Chambéry.

« J'espère qu'on nous enverra bientôt du renfort ; nous en avons un bien grand besoin. Que d'ouvrage de toutes parts ! que de bien à faire ! Je dis quelquefois à nos Sœurs : Que n'ai-je vingt Sœurs à Vizagapatam au lieu de cinq !... J'en enverrais trois dans cette petite ville, deux dans tel petit bourg. Nous ferions les trois établissements projetés : Kamptée, Berambpore et les Forêts, etc., etc. On vit d'espérance !

« Quand j'ai quitté la Savoie, votre chère enfant, M^lle^ Félicie, avait huit sous dans sa bourse ; elle me les a tous donnés, et de plus un petit livre qu'elle aimait beaucoup. Si, cette année, elle avait encore huit sous dans sa bourse, je voudrais bien qu'elle m'envoyât quelque chose : ce serait un paquet d'amidon, un gros paquet de trois ou quatre livres, et même plus ; cela me ferait bien plaisir, et le bon Sauveur Jésus l'en récompenserait, parce que c'est pour lui que j'ai besoin d'amidon. La petite Indienne qui a reçu le livre donné par cette chère enfant s'appelle Agnès. Les petits objets donnés par M^lle^ Kæper ont été donnés à de petits enfants, qui les aiment beaucoup ; ce sont les enfants de notre bourgeoisie de Vizagapatam. Les petits médaillons

Digitized by Google

jaunes que Madame la Marquise a eu la bonté de me remettre sont bien recherchés par nos Indiens ; mais je ne les donne que comme une récompense extraordinaire. Les petites croix, je les donne aux malades que nous allons visiter à domicile. Mais j'ai grandement à regretter que nos occupations si multipliées ne nous permettent pas de nous répandre assez parmi nos pauvres et bien chers Indiens.

« La divine Providence, en nous appelant à travailler au salut de ce peuple, nous a mis à couvert d'un écueil dans lequel il est bien facile de tomber plus ou moins ; comme vous le savez, Madame, la reconnaissance plaît toujours beaucoup, et lorsqu'on est sûr de la rencontrer, on se sent porté à faire du bien ; mais alors il est très difficile qu'il ne s'y trouve pas quelque chose d'humain. Nos Indiens, généralement, ne manifestent pas de reconnaissance, pas même de satisfaction, en recevant un bienfait ; au contraire, ils redemandent immédiatement, et aussi longtemps que l'on donne, ils redemandent encore ; ils n'ont aucune expression en leur langue pour remercier, et ils se servent du mot *salam*, qu'ils emploient pour saluer, pour demander et pour remercier, et ce mot est emprunté des Musulmans.

« La charité, cette douce vertu si chère au cœur du Sauveur, n'est guère connue de ce peuple. Si une voiture s'enfonce dans un bourbier en voyageant, ils regardent, les bras croisés, les pauvres voyageurs dans l'embarras, sans se déranger le moins du monde. Oh ! que l'on est heureux de connaître et d'aimer le tendre Ami de nos âmes, qui est venu nous apporter une religion si douce et si bonne !... Les protestants non plus, malgré leurs prodigalités pour faire des prosélytes, n'ont pas de charité, pas d'union entre eux.

« Le croiriez-vous, Madame la Marquise ? nous étions en

Digitized by Google

Europe les plus heureuses personnes de notre sexe ; en Asie, avec nos petites épines, nous sommes encore les plus heureuses. Les dames européennes, Françaises ou Anglaises, sont loin de couler des jours paisibles comme nous ; elles sont loin, bien loin de notre calme, de notre douce tranquillité, et malgré tout ce qu'elles font pour se mettre à couvert des ardeurs de ce climat brûlant, elles ont extraordinairement plus à en souffrir que nous. Le centuple en ce monde, et puis, douce espérance, la vie éternelle en l'autre ! Que le Maître que nous servons est bon ! que son joug est aimable pour ceux qui le portent de bon cœur !

« Il faut, comme ce tendre Ami de nos âmes, passer en faisant le bien ; car, dans ce bas monde, on ne fait qu'y passer. Pour nous, nous n'avons pas le droit d'attendre une longue vie ; les Européens ne se font pas vieux dans ce pays. Puis, le rappel de la patrie fait tant de plaisir au cœur de l'exilé !

« Je reçois à l'instant en communication une lettre de notre digne Evêque, Mgr Neyret, qui est absent depuis un an pour la visite de son immense diocèse. Sa Grandeur est maintenant en voyage dans les forêts, sans prêtres, sans même un domestique de confiance, dans des routes infestées de voleurs et où les tigres ne manquent pas. Il n'a pas voulu se faire une suite, parce que, dit-il, si je suis attaqué des voleurs, les quelques personnes qui me suivraient ne pourraient rien contre des bandes aussi nombreuses ; et rien de mieux gardé que ce que le bon Dieu garde. Sa voiture est une pauvre charrette traînée par des bœufs et couverte avec une natte de feuilles de palmier. Nous avons, mes Sœurs et moi, de si beaux exemples de vertu dans la personne de nos missionnaires, que nous ne pouvons nous

Digitized by Google

lasser de les admirer. Pour mon propre compte, bien des fois déjà j'ai versé des larmes abondantes à la vue de leurs sublimes vertus et de mes misères spirituelles. O mon Dieu ! que je suis peu digne de la grâce de ma vocation, peu digne de voir ce que j'ai vu de ces serviteurs du divin Maître ! ils sont infatigables dans leurs travaux ; toujours pleins de douceur et d'aménité pour tout le monde ; souvent ils voyagent sans argent, demandant un peu de riz ou du lait pour leur nourriture ; ils prennent quelque peu de repos, bien souvent sur la terre, au pied d'un arbre. Quand ils ont un servant, ils disent la sainte messe où ils peuvent. J'ai aussi quelquefois eu le bonheur d'entendre la sainte messe au pied des grands arbres de notre Inde. Mon Dieu, que le Sauveur est bon de venir ainsi nous suivre en tous lieux !

« Agréez mon profond respect, Madame la Marquise, et priez un peu pour votre très humble servante,

« Sœur Saint-Jean,
« *Religieuse de Saint-Joseph* ».

Digitized by Google

CHAPITRE VII

FONDATION DE KAMPTÉE
1854

Kamptée. — Son importance militaire. — Les Pères Lavorel et Larive, aumôniers. — Mgr Neyret visite la station et décide d'y établir des écoles catholiques. — Arrivée d'un nouveau renfort de missionnaires et de religieuses. — Mère Saint-Jean part pour Kamptée avec deux Sœurs. — Longueur et dangers du voyage. — Inauguration de l'école des Sœurs. — Lettre-journal de Mère Saint-Jean.

LA ville de Kamptée [1], au pays des Mahrates, formait en 1846 une des stations militaires les plus considérables de l'Angleterre au centre de l'Inde. La garnison comprenait un régiment de soldats européens, plusieurs compagnies d'artillerie, un régiment de cavalerie et deux régiments natifs. Comme les catholiques y étaient assez nombreux, le gouvernement leur avait accordé un aumônier. Le P. Lavorel fut le premier missionnaire de Saint-François de Sales chargé de ce service. Il en commença les fonctions le 9 août 1846, et y eut pour successeur le P. Larive qui lui fut adjoint en 1849, d'abord à titre d'auxiliaire.

Trois ans après, Mgr Neyret visitant la station en juillet

[1] KAMPTÉE (ou KAMPTHI, KAMPTI et KAMTI, comme orthographient les géographes français), ville de l'empire anglais de l'Inde sur le Kanthan affluent droit de la Waïnganga (bassin du Godavéry), 302 mètres d'altitude, 48.830 habitants, station du chemin de fer de Nagpour à Raïpour, est une des principales stations militaires et civiles du gouvernement des *Centrales Provinces ;* elle a 5 mosquées et 70 temples brahmanesques. Le cantonnement ou quartier européen a aujourd'hui des églises, des écoles et compte environ 2.000 habitants européens ou métis. (VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Dictionnaire de Géographie Universelle, 1895.)*

Digitized by Google

1852, décida d'y établir des écoles. C'était l'œuvre la plus urgente à entreprendre pour la sauvegarde de la foi. L'instruction y étant obligatoire, les soldats catholiques se voyaient condamnés, sous peine de suppression de solde, à envoyer leurs enfants dans les écoles protestantes. L'évêque nomma donc le frère Charles Gaillard directeur de l'école essayée déjà par le P. Larive et fit creuser les fondations d'une école pour les filles. Les murs commençaient à s'élever quand le prélat dut retourner à Vizag ; la continuation des travaux fut confiée au P. Thévenet.

Cependant Mère Saint-Jean, sans attendre l'achèvement de l'édifice, se sentit pressée d'aller en prendre possession : « Allons à Kamptée pour souffrir et pour faire du bien », lui avait dit une voix intérieure, un jour qu'elle revenait de Yanaon où elle avait présidé les exercices de la retraite de ses Sœurs. Monseigneur, informé par la zélée supérieure de ce qu'elle avait ressenti, répondit qu'il avait eu lui aussi la même pensée, et ordonna les préparatifs du départ, avec d'autant plus de confiance qu'il attendait l'arrivée prochaine d'un bateau parti de France en juillet 1853 et qui lui amena en effet, de Savoie, le 24 octobre, un renfort de six missionnaires de Saint-François et d'autant de religieuses de Saint-Joseph [1].

Le départ eut lieu le 17 janvier 1854. Mère Saint-Jean

[1] Les missionnaires étaient les Pères Antoine Guillermin, de Poisy ; Joseph-Eugène Seigneur, de Megève ; François Bétemps, de Manigod ; François Avrillon, de Thônes ; Pierre Bozon-Bontemps, de Manigod, et le Frère Jean-Pierre Piccot, de Lullin. — Les religieuses étaient les deux Sœurs de la Maison d'Annecy : Eulalie Gaillard, de Crempigny, et Marie-Françoise Currat, du Crêt (Fribourg) ; les deux Sœurs de la Maison de Saint-Jean-de-Maurienne : Joséphine Jorcin, de Lanslebourg, et Marie-Alphonse Bonnetty, de Saint-André ; les deux Sœurs de la Maison de Chambéry : Louise-Michelle Bernard, de Modane, et Sabine Pivier, de La Roche-Cevins.

Digitized by Google

emmenait avec elle deux Sœurs ; deux missionnaires les accompagnaient. Tous étaient animés d'un courage extraordinaire ; ils en avaient du reste bien besoin.

Pour se rendre de Vizag à Kamptée, il fallait, par de longs détours, traverser tout le territoire d'Hydérabad, ou s'aventurer du côté de Rajahmundry ou Sombelpour, à travers d'immenses forêts, au moyen de routes à peine tracées. Le voyage ne demandait pas moins de trente à quarante jours de marche ; il était difficile, fatigant et souvent dangereux. En quelques endroits, on ne rencontrait pas même une pauvre hutte de chasseur ou de bûcheron où l'on pût passer la nuit. Alors on devait s'établir près d'une flaque d'eau, s'il s'en trouvait, au milieu des bois. Dans le but de tenir à l'écart les animaux malfaisants, qui rôdent parmi les ténèbres, on allumait autour du campement de grands feux qu'on avait soin d'entretenir jusqu'au matin. Tandis que le guide montait la garde, les voyageurs essayaient de dormir. Au loin, dans la forêt épaisse, retentissaient, comme un concert affreux, les hurlements des fauves, les cris du paon et le chant des coqs sauvages. Les fourrés obscurs servaient de refuge aux léopards, aux ours, aux loups, à toutes sortes d'animaux dangereux : le tigre royal y tenait sa cour. On le rencontrait quelquefois sur sa route ; mais, au lieu de tirer sur lui, on s'estimait heureux qu'il ne fût pas toujours d'humeur à dévorer les passants. Il se tenait alors près du chemin, assis, ou couché comme un énorme chat, la tête appuyée sur les pattes de devant, nous laissant passer avec l'indifférence d'un grand seigneur, au milieu de ses domaines. Pendant la nuit, ses deux yeux brillaient, au milieu de l'obscurité, semblables à des charbons ardents. Sa présence nous était signalée d'ordinaire par la frayeur de nos bœufs. Ces pauvres bêtes le flairaient de loin, tremblaient de tous leurs

Digitized by Google

membres et refusaient d'avancer. Leurs craintes n'étaient pas superflues. Un jour le P. Buttay vit l'un des siens emporté par le tigre avec la rapidité de l'éclair, et dévoré sous ses yeux, à peu de distance de sa charrette. D'ailleurs, tous ces pays sont malsains, et les voyageurs y contractent souvent des maladies dont ils ne guérissent qu'à grand'peine [1].

La caravane n'arriva à Kamptée que le 6 avril suivant, mais elle était en bonne santé. Dieu avait exaucé les prières que Mgr Neyret lui avait humblement adressées en récitant, sur ses enfants au jour de leur départ de Vizag, les oraisons de l'Itinéraire : *In viam pacis.* « Il les avait gardés de tous dangers et avait été le charme de la route, leur servant d'ombrage contre la chaleur, d'abri contre la pluie et le froid, de force dans la lassitude et de bâton dans les endroits glissants ».

Mère Saint-Jean s'était particulièrement montrée d'une endurance rare, relevant chaque jour son intrépidité par une confiance indomptable dans sa *douce Mère du Ciel*, qu'elle communiquait à ses compagnons de voyage en leur faisant chanter son cantique favori :

Je mets ma confiance,
Vierge, en votre secours;
Servez-moi de défense,
Prenez soin de mes jours.

Quelques jours après, on fit l'ouverture de la maison des Sœurs et de leur école. Un missionnaire célébra une messe solennelle ; puis il présenta à Mère Saint-Jean les premières jeunes filles qui s'étaient fait inscrire comme élèves, et lui exprima dans une allocution familière la joie très grande qu'il éprouvait à lui confier, au nom de la Sainte Eglise, le

[1] *La Mission de Vizagapatam.*

Digitized by Google

soin de ces jeunes âmes si chères au Cœur de Notre-Seigneur, et que la Congrégation de Saint-Joseph était appelée à élever chrétiennement pour le relèvement de la foi et des vertus catholiques dans les familles de la station.

De ce long voyage nous possédons un récit adressé par Mère Saint-Jean à la Communauté de Chambéry. Nous nous reprocherions de ne pas le placer sous les yeux de nos lecteurs. Ce document, riche de péripéties piquantes, les intéressera certainement, et les édifiera plus encore en leur montrant la bonne humeur de la religieuse qui l'a écrit et la charité héroïque de nos apôtres savoyards dans les Indes:

J. M. J. « Sous les gros arbres de l'Inde.

« A mes bien chères Sœurs de la C^te^ de Chambéry.

« Mes bien chères Sœurs,

« J'ai reçu toutes vos bonnes lettres, je les ai lues avec attendrissement. Si j'avais suivi mon inclination, j'y aurais répondu sur-le-champ, mais j'ai été obligée de partir pour Yanaon où j'ai demeuré un mois et demi. Aussitôt après mon retour à Vizagapatam, la retraite a commencé, et après la retraite, les préparatifs et le départ pour Kamptée. Aujourd'hui encore je suis obligée de vous écrire une lettre commune; vous me pardonnerez cela, car je le fais à regret. La raison pour laquelle je ne vous écris pas à chacune en particulier, est celle que vous soupçonnez le moins : les frais de poste. Il est vrai que le temps me manque aussi, et qu'à moins de laisser les plus importants de mes devoirs, je ne pourrais suffire à tant de lettres. Si mes lettres sont petites, vous ne serez pas contentes, si elles sont grosses elles me coûtent cinq francs, sans parler de ce qui se paie en Europe. Or, je suis obligée, tout en m'attirant toujours

Digitized by Google

des reproches, d'en faire un bon nombre dans un an ; mais ma bourse est épuisée, et déjà Monseigneur m'a dit que je ne pourrai plus écrire aussi souvent.

« Nous sommes quatorze Sœurs ; comptez seulement une lettre de chacune tous les ans... Et moi, dont on se plaint tant, j'en fais au moins six, et je ne contente personne quoique je prenne sur mes exercices de piété pour écrire. Oh ! vous auriez bien besoin de venir toutes un peu aux Indes pour apprendre à avoir de la charité pour vos Sœurs indiennes et à ne plus les soupçonner comme vous faites... Enfin je vous pardonne, à condition que vous ne ferez plus sur mon compte tant de soupçons désavantageux. La Sœur Zéphirine, qui partira par le premier navire, vous dira comment les choses vont ici... Il faut qu'aujourd'hui je fasse la paix avec vous, et pour cela, je vais vous donner des détails bien exacts, bien minutieux sur notre voyage de Vizagapatam à Kamptée.

« Nous avons quitté Vizagapatam le 17 janvier, jour de saint Antoine ; le personnel de notre caravane est comme suit : 1° MM. Avrillon et Bozon, prêtres ; — 2° MM. Guillermin et Seigneur, prêtres aussi, qui se rendent chez les Khondes et qui ont une quarantaine de lieues à faire pour se rendre à destination, aussi bien que le Frère Piccot qui leur est adjoint ; — 3° les Sœurs Ursule et Alphonse que j'accompagne, et avec lesquelles je dois rester jusqu'à l'arrivée de Mère Joséphine et d'une autre Sœur ; — 4° une jeune veuve avec ses deux enfants [1] ; — 5° un Lagnassi catholique

[1] Mme Power, et ses deux enfants, dont l'aîné pouvait avoir six ans et l'autre quatre environ. Le premier est aujourd'hui le P. Power en charge d'Akola et de plusieurs stations sur la ligne du chemin de fer ; l'autre, sœur Thérèse, appartient à la Communauté de Saint-Joseph de Jubbulpour. (Note de l'auteur, tirée de *La Mission de Vizagapatam*, p. 209.)

Digitized by Google

(espèce de religieux de l'Inde grandement attaché aux Missionnaires, qu'il sert gratuitement par esprit de foi) ; — 6° une jeune orpheline de seize ans ; — 7° deux petits orphelins destinés à servir la messe de nos Missionnaires ; enfin, pour porter tout ce monde ainsi que les provisions et la batterie de cuisine, six petites charrettes, sept paires de bœufs, un cheval, deux hommes soit pour le soigner, soit pour aller couper l'herbe et sept charretiers.

« Nous avions à peine fait quelques heures que la charrette qui portait MM. Guillermin et Seigneur prit le devant et, après avoir été séparée des autres quelques instants, tourna dans une mare. Nous ne nous aperçûmes de l'accident qu'après une heure et nous envoyâmes vite du secours. Nous ne fîmes ce jour-là qu'un bien petit dîner, nos provisions se trouvant en partie sur la charrette qui tourna. Nous nous consolâmes en pensant que nous nous en verrions bien d'autres.

« Le 19, nous étions à Vizianagram, et nous eûmes à cette station la visite des chrétiens, au nombre d'environ trois cents. Je donnai une image à chaque mère de famille et je leur adressai quelques mots d'avis, conformément aux désirs de MM. les Missionnaires, nos compagnons de voyage. Nous prîmes dans l'église des catholiques une statue de la Sainte Vierge que nous plaçâmes dans la charrette qui ouvrait la marche de notre caravane. Grande fut notre joie à tous, d'avoir au milieu de nous notre bonne Mère ! Mais comme la douce Vierge Marie sait que les contradictions sont une source de biens aux cœurs fidèles, ce fut la charrette qui portait cette statue qui tourna la première, et qui tourna deux fois dans un jour : c'était un samedi. La manière dont nos conducteurs s'exprimèrent, lorsque la charrette tourna, fut bien curieuse pour moi. Il était cinq heures du matin

Digitized by Google

et le jour commençait à poindre. J'entendis du bruit et j'en demandai la raison. On me répondit avec sang-froid : ***Bandi poïndi***, une charrette est finie, c'est-à-dire tombée, cassée. La charrette cependant n'eut point de mal, et la statue non plus. Un des missionnaires seulement eut une égratignure. Quelques instants après, une seconde chute eut lieu avec encore moins d'inconvénient.

« J'avais d'abord pensé de vous parler de toutes les chutes de nos charrettes, mais elles sont tombées si souvent que j'y renonce. Ce qu'il y a de remarquable c'est qu'elles sont toutes tombées et retombées, ont tourné et retourné, se sont même cassées sans aucune blessure pour les personnes, ou bien les blessures ont été si légères qu'il n'est pas la peine de les mentionner.

« Après une douzaine de jours de marche, nous arrivâmes à Berhampore, où nous passâmes la fête de saint François de Sales. Il y eut grand'messe, vêpres, et nous eûmes l'honneur de faire un chœur et MM. les Missionnaires firent l'autre, car il n'y a pas encore de chantres dans cette chrétienté. Les fidèles y sont au nombre de 500 ; nous eûmes leur visite après les offices, et nous piquâmes la curiosité de bien des gens qui jamais n'avaient vu de religieuses. Les chrétiens, divisés en trois groupes, nous apportèrent des présents. C'était devant la porte de la Maison que tout ce monde nous attendait. On les fit asseoir à terre et on vint nous appeler. Dès que nous apparûmes, ils nous présentèrent leurs présents consistant en fruits et en petits pains de froment. Je les reçus, et, conformément à l'usage, je leur distribuai les fruits (les mêmes qu'ils venaient de nous remettre), en gardant cependant une portion pour mes Sœurs et pour moi. Après cela, ils attendaient quelques mots de piété. Je ne savais pas leur langue, je ne connaissais pas

Digitized by Google

leurs besoins spirituels, et je voulais cependant leur faire plaisir ; je demandai au missionnaire qui dessert cette église ce qu'il serait à propos de leur dire ? Il me le dit, et moi je le priai de le traduire en leur langue et de le leur dire de ma part, ce qu'il fit.

« Nous nous remîmes en marche le 31 janvier, et le lendemain nous rencontrâmes MM. Dupont et Richard, qui tous les deux travaillent à la mission Khonde, où ils réussissent admirablement. Ce fut une douce consolation pour chacun d'entre nous de revoir ces dignes Missionnaires. Nous dînâmes ensemble, et après cela nos compagnons de voyage se déterminèrent à se détourner de leur route d'une journée de chemin pour faire réparer une de nos charrettes déjà en fort mauvais état. Le lieu où cette réparation pouvait avoir lieu, était Askra, gros village à l'entrée des forêts Khondes. Nous fîmes cette petite marche dans la compagnie des deux missionnaires dont je viens de parler, et nous fûmes ensemble jusqu'au moment où, la réparation terminée, nous pûmes nous remettre en marche, c'est-à-dire quatre jours. Nous fûmes tous accueillis bien cordialement à Askra par un bienfaiteur de la mission. C'est un chrétien d'origine portugaise. Il nous logea et fournit à tous nos besoins pendant le séjour que nous fîmes en ce lieu.

« Nous voilà de nouveau en marche. M. Dupont eut la bonté de nous accompagner pendant deux jours, mais nos charrettes recommencèrent à tourner. Le bon missionnaire nous quitta avec un peu d'inquiétude sur notre sort : « Que Dieu vous accompagne ! qu'il soit votre guide et votre soutien, disait il avec émotion ! » Nous avions effectivement besoin d'un secours particulier ; nous avions à faire encore plus de 250 lieues dans des forêts, des pays inconnus dont nous ne connaissions pas les langues. Les deux mission-

Digitized by Google

naires qui dirigeaient la marche ne savaient ni les usages, ni les langues des pays puisqu'ils arrivaient d'Europe. Nous n'avions confiance qu'en Dieu. Après quelques jours, un de nos domestiques nous quitta ; c'était celui qui coupait l'herbe pour nourrir le cheval. Ce domestique, au lieu de suivre le cheval et de lui couper l'herbe, était allé se coucher quelque part, et le missionnaire qui montait le cheval (c'était M. Avrillon), ayant pris le devant, s'égara et nous laissa pendant quelque temps dans les plus vives inquiétudes. A ce propos, le domestique fut réprimandé, et pour nous punir, il se sauva.

« Mais le bon Dieu ne nous abandonna pas. Nous n'avions personne parmi nos domestiques qui pût remplacer le coupeur d'herbe, et le cheval risquait de mourir de faim. Mais à peine quelques heures s'étaient-elles écoulées depuis la fuite du fugitif, que le domestique du P. Dupont (ici les prêtres sont appelés Pères), nous arrive avec une lettre à l'adresse des voyageurs. Cette lettre contenait en substance que l'inquiétude dans laquelle le Père Dupont était à notre sujet, sachant surtout que nous ne connaissions pas la langue, le portait à nous envoyer son coupeur d'herbe qui savait les deux langues parlées dans le pays que nous allions parcourir. O bonne Providence ! nous voilà tirés d'embarras !

« Mais j'oublie de vous dire que, passé Askra, nous nous sommes décostumées, par la raison que nos habits religieux se seraient usés en peu de temps, et qu'ensuite nous n'en aurions point à mettre en arrivant à Kamptée. Notre voyage, se faisant dans les forêts, les épines, les buissons, les torrents de poussière, etc..., nous aurions usé nos habits religieux et ceux de toutes nos Sœurs de l'Inde, et encore nous n'en aurions pas eu suffisamment pour tout le voyage. Nous avons fait des espèces de robes de chambre, ou plutôt pour

Digitized by Google

vous donner une idée plus exacte, des espèces d'habits de confrérie. Mais comme c'était blanc, il nous en aurait fallu un chaque jour, et nous n'en avions que trois chacune ; il nous a donc fallu songer à autre chose. Nous avons mis une des jupes noires apportées d'Europe, puis une camisole de nuit par-dessus, et un bonnet de nuit par la tête ; et pour compléter, un chapeau de soleil qui parfois s'en va en lambeaux.

« Je reviens à mon récit. Il y avait vingt-deux jours que nous avions quitté Vizag. Nous arrivons à un gros village appelé Coutila. Il y a dans cet endroit un vaste temple dédié aux idoles. Sept à huit tours au moins environnent l'édifice. Bien des petites contradictions nous attendaient en ce lieu : lorsque nous étions près d'arriver, la charrette qui portait mes deux compagnes perdit une de ses roues, tous les rayons tombèrent, et la charrette tourna n'ayant plus qu'une roue. Les deux Sœurs n'eurent point de mal. Le Lagnassi et un autre domestique restèrent autour de la charrette brisée, et nous entrâmes dans le village, d'où ensuite nos conducteurs de charrettes revinrent prendre les effets. Nous ne savions guère quel parti prendre ; nous priâmes. Quelques heures après, le Père Balmand arrive. Vous dire notre surprise, c'est chose difficile ; nous croyions le Père Balmand à cinquante lieues de là. — « Comment êtes-vous venu ici ? lui demandâmes-nous d'abord ? Et comment la divine Providence vous a-t-elle fait sentir notre détresse ? » Il nous répondit que les deux Pères qui sont chez les Khondes, étant grandement inquiets à notre sujet, l'avaient engagé à nous suivre, à voir si tout allait bien, et en cas que quelque accident nous fût arrivé, à ne pas nous quitter. Ce bon Père se hâta de prendre des renseignements pour savoir si quelque ouvrier des environs pouvait réparer notre charrette ; mais il apprit que, pour cela, nous serions obligés de

Digitized by Google

nous détourner de notre route d'une trentaine de lieues, c'est-à-dire, de faire conduire la charrette à Cuttack, point diamétralement opposé à celui où nous allions.

« Il n'y avait pas de temps à perdre. MM. Balmand et Bozon partirent à l'instant avec la charrette cassée à laquelle ils firent mettre la roue d'une autre charrette. Ils prirent avec eux les ornements pour la sainte messe et les petits garçons pour la servir, mirent le tout sur la charrette ; eux-mêmes se placèrent sur les chevaux, et les voilà partis ! Quant à nous, nous fûmes privées par là-même de la sainte Messe et de la sainte Communion.

« Cuttack a des chrétiens, et les deux Pères avaient à y travailler pendant qu'on réparait la charrette. Nous avions eu jusque-là la sainte Messe et la sainte Communion tous les jours ; il nous fallut commencer à jeûner. Nous le fîmes pour l'amour de ce bon Sauveur, notre unique amour et notre unique espérance.

« Dès que les deux Pères furent partis, la pluie arriva ; cette pluie n'était pas continuelle, mais parfois c'était une pluie torrentielle contre laquelle les arbres nous servaient peu. Nous ne trouvions pas facilement de la paille pour nos bœufs, et nous consumions nos provisions sans espérance de pouvoir les renouveler. Nos domestiques, qui n'avaient rien à faire, se dérangeaient aussi. Nous prîmes le parti d'envoyer un exprès à Cuttack pour informer les deux Pères de notre embarras. Ce fut le bon Lagnassi qui fut chargé de la commission ; il partit avec une lettre du R^d^ Père Avrillon, et marchant jour et nuit, il fit le trajet en vingt-quatre heures. Le Père Balmand répondit immédiatement de nous rendre tous à Cuttack. Le bon Lagnassi, serviteur fidèle, tout dévoué aux missionnaires, s'oublia encore lui-même, et pour se rendre promptement auprès de nous,

Digitized by Google

marcha sans relâche, laissant son compagnon qui ne pouvait le suivre à si grands pas... Nous lûmes la lettre du R^d^ Père Balmand, et nous nous disposâmes à partir. Mais notre guide ne venait pas ; nous pensâmes le rencontrer bientôt et nous nous mîmes en marche.

« A cinq minutes de là, nous eûmes à gravir une montée rapide que nos bœufs ne voulurent absolument pas entreprendre ; ils faisaient quelques pas et revenaient en arrière de manière à faire craindre des accidents. Battre n'y faisait rien ; nous nous mîmes à dire le chapelet, cela nous réussit. Mais la nuit approchait ; nous avions déjà perdu beaucoup de temps à faire la montée dont je viens de parler et le guide ne revenait pas. Nous mettions notre confiance en Dieu. Arrivés dans un endroit où de gros buissons bordaient le chemin, nous entendîmes une voix rauque et plaintive ; nous crûmes d'abord que c'était quelque bête sauvage ; mais un mouvement subit que fit cet être inconnu, nous découvrit d'abord que c'était un homme malade. Nous approchâmes la lanterne et nous reconnûmes que c'était le domestique du Père qui devait nous servir de guide. Il put justement parler assez pour nous faire comprendre que son mal était le choléra. Nous le soignâmes comme nous pûmes. Le missionnaire le plaça sur sa propre charrette, l'enveloppa du manteau dont il se servait, et nous continuâmes notre route, espérant trouver bientôt un village pour y passer la nuit et trouver de la paille pour nos bœufs. Mais notre malade tombait à chaque instant de la charrette, ce qui arrêtait notre marche. Les bœufs nous donnèrent aussi de l'exercice. Ceux qui conduisaient ma charrette s'obstinèrent tellement à ne plus avancer, qu'ils s'asseyaient sur leurs jambes de derrière comme font les chiens, chose que je n'avais jamais vue en ma vie, et notez qu'ils faisaient cela

Digitized by Google

au bord d'un précipice, et pour ne vouloir pas prendre le bon chemin qui était devant eux.

« Notre malade devint si mal que nous reconnûmes que sa fin approchait. On me dit à ce moment qu'il avait l'intention de se faire chrétien, et qu'il apprenait le catéchisme avant de se mettre en route. Je lui demandai s'il voulait être baptisé ? Il me dit que oui, et le prêtre le baptisa. Après cela, je restai auprès de lui pendant que toute la caravane gagna le village, c'est-à-dire environ un quart d'heure. Le missionnaire revint ensuite prendre le malade qu'il chargea sur ses épaules, et l'apporta auprès du feu préparé pour faire notre petit souper : du café à l'eau mêlé avec du lait gâté ; puis il fallait le manger, à la vue d'un mourant aux prises avec l'agonie. Mais nous avions tant besoin de nourriture !

« Le missionnaire et un domestique chrétien restèrent auprès du malade qui expira pendant que nous prîmes quelque repos sur nos charrettes. Le lendemain, dimanche, il fallut faire l'enterrement de ce nouveau chrétien, et M. Avrillon n'avait pas de surplis. Une pièce de toile que j'avais achetée pour notre usage servit à envelopper le corps ; un brancard fut fait avec des bambous pour le porter ; nous chantâmes le *Miserere*, en accompagnant le corps avec des chandelles. Bien entendu que nous avions remis nos chers habits religieux pour cette circonstance. Les gens de notre caravane, quoique presque tous païens, pleuraient d'attendrissement en disant : « Qu'eussent fait de plus le père et la mère de cet homme ? Qu'il est heureux ! le bonheur lui en voulait ! » Après qu'il fut placé dans la fosse préparée, le prêtre acheva les prières et nous chantâmes : Bénissons à jamais le Seigneur dans ses bienfaits !...

« Depuis ce moment jusqu'à Cuttack, ce qui nous prit

Digitized by Google

trois jours, tout alla bien. Nous trouvâmes les deux Pères en bonne santé ; ils avaient encore plus de tracasseries que nous ; mais le détail en serait trop long. Au moment où notre charrette était à peu près réparée, nous nous disposions à partir, et voilà qu'en plaçant le cercle, les ouvriers le firent sauter. Nous en étions donc comme auparavant, car il n'y avait pas moyen de se procurer un cercle. M. Avrillon et les deux petits garçons reprirent le chemin de Vizagapatam, et une partie des effets restèrent. Nous fûmes à Cuttack pendant quinze jours ; les chrétiens ne se lassaient point de nous baiser les mains ; ils pleurèrent quand nous partîmes. Nous prîmes en revenant une route différente ; nos charrettes tournèrent bien des fois et notre provision d'huile, qui devait durer jusqu'à Kamptée, fut entièrement perdue dans ces accidents. Cela valait vingt francs chez le marchand, mais dans ces circonstances, c'était une perte que nous ne pouvions guère réparer : Patience !... La lune vint ; nous nous résignâmes.

« D'autres épreuves nous attendaient ; nous nous trouvâmes toutes les trois fatiguées de la chaleur, de manière à ne pouvoir guère continuer notre marche. MM. les Missionnaires nous pressèrent d'accepter leurs chevaux, ce que nous fîmes ; mes deux Sœurs montèrent les premières, et comme elles n'avaient pas de costume de préparé, elles inventèrent de nouveaux pantalons. Quant à moi, je coupai une de mes vieilles robes et un vieux tablier et je m'en fabriquai. Nous voilà donc en nouvel exercice ; nous n'étions pas d'abord de bons cavaliers. Nos Sœurs criaient quand leurs chevaux trottaient. Un jour, celui de Sœur Ursule, ayant reçu un coup de corne de la part d'un de nos bœufs, sauta bien haut et la Sœur alla tomber à quelques pas de là. Elle en fut quitte pour une légère douleur aux reins.

Digitized by Google

Quant à moi, on dit que je monte fort lestement à cheval ; je le crois, car un de ces jours, je suis tombée de l'autre côté, et pour cela, il faut être leste... Notre fatigue n'a pas eu de suite, et nous sommes maintenant en parfaite santé. Quand la charrette nous fatigue, nous allons à cheval, ou bien, si les chemins et le temps le permettent, nous allons à pied.

« Mais de nouveaux obstacles nous surviennent. Le 10 mars, nous avions à gravir une montagne ; elle avait deux lieues du bas à la cime, et autant pour redescendre. Il nous fallut un jour et demi pour la gravir. Si vous voyiez les endroits par lesquels nos charrettes passèrent, vous n'en croiriez pas vos yeux. Il fallut passer les charrettes les unes après les autres, et les hommes en portèrent plus que les bœufs. Que d'embarras et de peines pour ces bons missionnaires !... A notre grande surprise et satisfaction, aucune de nos charrettes ne fut cassée.

« Nous n'en fûmes pas encore quittes ; il nous en restait encore deux autres à passer ; à la fin de la troisième qui était la plus dangereuse, quoiqu'elle ne fût pas très élevée, lorsque nous nous croyions hors de danger n'ayant devant nous qu'un bon chemin, ma charrette se brisa, et par conséquent me renversa, ainsi que celle de nos Sœurs, dont je vous ai déjà parlé plus haut ; une des roues se brisa, de telle façon qu'il n'y resta pas un rayon entier. Nous laissâmes la charrette et réduisimes les effets sur les autres charrettes. Mais cette fois nous montrâmes bien que nous avions déjà l'habitude des accidents, nous partîmes tous d'un éclat de rire. Quelques instants après, le roi du pays nous envoya des présents, savoir : 1° à chacun un œuf, cinq en tout ; 2° environ trois cuillerées de beurre fondu ; 3° une assiette d'une espèce de pois ; 4° un peu de foin

Digitized by Google

pour nos chevaux ; 5° un grand panier de riz ; 6° deux poules ; 7° une livre ou deux de farine.

« Depuis ce jour jusqu'aujourd'hui 31 mars, il ne nous est plus arrivé de renverser. Nous allons bien vite ; à chaque village, nous apprenons combien nos missionnaires de Kamptée sont inquiets sur notre sort, ils ont déjà envoyé plusieurs fois des gens à notre rencontre avec des provisions, et toujours ils n'ont rien appris.

« A Ryipood, grande ville où j'ai tracé ces lignes, le gouvernement nous fit ofirir de l'argent et tout ce que nous pouvions désirer en fait de provisions de bouche. Nous demandâmes des poules, on nous en apporta pour le diner ; et au moment où nous nous remîmes en route, nous fûmes précédés par un homme qui portait les livrées du gouvernement et qui nous dit être chargé de fournir à nos besoins. Effectivement, nous trouvons à notre arrivée dans les villages toutes les provisions qui peuvent s'y rencontrer : des poules, du lait, de l'eau et du fourrage, ce qui nous a manqué bien souvent pendant la route. En général, nous n'avons pas trouvé de lait, peu de poulets, et souvent aussi nos bêtes ont souffert. Tout a maigri excepté nous, qui, malgré nos fatigues, nous nous portons mieux qu'à Vizagapatam.

« Vous voudriez bien savoir plus en détail ce que nous avons souffert, n'est-il pas vrai ? Nous avons souffert de la soif ; souvent on ne rencontre point d'eau, et presque toujours c'est de l'eau qui n'est pas potable. Il n'y a pas d'eau de source ; ce sont donc toujours des étangs, où des villages entiers vont se baigner, lavent leur linge, abreuvent leurs chevaux ; et de plus, c'est auprès de ces étangs que nos Indiens établissent leurs latrines... ; souvent cette eau est si sale que vous ne voudriez pas, en Europe, y

Digitized by Google

tremper le linge pour le mettre à la lessive. On souffre aussi de lassitude, ne pouvant pas dormir, la nuit, pendant une grande partie de laquelle on voyage, ni pendant le jour parce qu'il fait trop chaud. Vous savez que nous n'avons d'autre abri que les arbres et nos charrettes. Quant à la nourriture, vous sentez bien qu'elle n'est guère variée, c'est du riz, du riz, et encore du riz. Nous avons toujours aussi du café, mais si le lait ou même le sucre viennent à manquer, il n'est pas nourrissant. Nous avions fait une grosse provision de pain grillé, il ne nous a pas manqué jusqu'à présent, et nous approchons de notre destination.

« Et enfin, puisque vous voulez tout savoir, il faut encore que je vous dise que, les bains étant d'une extrême nécessité à cause des constantes transpirations et des torrents de poussière que l'on rencontre partout, nous prenons aussi quelquefois des bains dans notre voyage, et vous comprenez fort bien que nous n'avons point d'établissement de bains, pas même de couvert : nous prenons donc nos bains comme tout le monde, dans les étangs... et dans les rivières si toutefois nous en rencontrons dans notre voyage (ne vous en scandalisez pas). Si j'avais consulté mes deux compagnes, nous ne nous serions pas baignées jusqu'à notre arrivée à Kamptée ; mais, considérant que c'était pour conserver et leur santé et leur vie, je n'ai pas tenu compte de leurs répugnances. Je les accompagne et les précède dans l'étang, même je les y conduis par la main. Il est inutile de vous dire que nous sommes décemment couvertes ; mais pour ce qui est de n'être pas vues par les Indiens, il est inutile d'y penser. Ces gens-là se baignent tous les jours au moins, et les voyageurs ne manquent pas de profiter des étangs lorsqu'ils en rencontrent. Nous avons seulement soin de n'être jamais vues des

Digitized by Google

gens de notre connaissance, qui restent toujours dans ces moments autour de nos bagages, sous la garde de Messieurs nos compagnons de voyage. Et lorsque ces Messieurs y vont eux-mêmes, c'est nous qui restons.

« A propos, mes chères Sœurs, je ne sais si vous appréciez ma lettre à proportion de ce qu'elle me coûte. Je l'écris tout entière sur mes genoux, la chaleur dessèche l'encre au bout de ma plume à mesure que je la trempe dans l'encrier ; mes mains, toujours en transpiration, mouillent mon papier et effacent souvent ce que j'écris ; un vent fou me prend et me déchire mon papier ; des torrents de poussière m'obligent à m'interrompre, à fermer les yeux, à m'appuyer la tête sur ma lettre, etc... Je mets des lettres de trop, ou je n'en mets pas assez, ou bien je fais des taches d'encre. Tout cela, mes bien chères Sœurs, il faut le passer à une Indienne et m'aimer comme auparavant ; s'il vous vient en pensée que le climat a changé mon caractère, que je suis devenue indifférente, etc., etc., il faut le rejeter comme une pensée fausse. Et enfin, puisque vous voulez tout savoir, je vais vous dire que le petit sérieux que vous avez remarqué dans mes lettres vient d'un bon motif. J'avais promis à la Sainte Vierge de ne plus écrire de ces petites choses qui n'ont pour but que de faire rire. Avec la grâce de Dieu, j'ai tâché d'y être fidèle, et je n'en suis devenue que plus gaie au fond. Oh ! ma bonne Sainte Vierge, je l'aime, elle me fait tant de bien, mais pour cela je n'en aime pas moins mes Sœurs, croyez-le bien...

« Nous voici seulement à deux journées de Kamptée ; nous allons vite maintenant, mais la chaleur me fatigue un peu. Nos domestiques, nos chevaux, tout se ressent d'une si longue marche. Priez un peu pour nous, mes bien chères

Digitized by Google

Sœurs, le climat de l'Inde est terrible pour l'âme et pour le corps. Cependant, il est vrai qu'une âme généreuse qui ne refuse rien à la grâce n'en devient que plus fervente sous ce climat. Mais il faut bien de la fidélité à une âme faible pour ne pas aller en arrière. A six heures de Kamptée, la charrette de mes Sœurs se brisa... Voilà la troisième charrette pendant ce voyage ! et cette dernière, me dit-on, était presque neuve en partant. Ne serait-ce point le diable qui s'en mêle ? La journée est un peu pénible, nous avons à souffrir de la faim. Il fait une grande chaleur ; il n'y a pas, ou fort peu d'arbres un peu touffus, et l'accident arrivé à la charrette nous met bien à l'étroit pour la marche. C'est la veille de N.-D. des Sept-Douleurs ; que sont nos souffrances comparées à celles de cette bonne Mère !...

« Enfin nous voici à Kamptée ! Un domestique des Pères de Kamptée nous vient au-devant avec un panier de grosses oranges qui ont crû dans les jardins des Sœurs. Peu après, un de ces Messieurs (P. Larive) nous arrive à cheval. Nous attendons la fraîcheur de la nuit pour entrer. A neuf heures du soir, nous étions à la porte de l'église. Le P. Lavorel nous y reçut revêtu du surplis et de l'étole. Nous nous jetâmes à ses pieds et il nous bénit plusieurs fois au nom du Seigneur et de la douce Vierge Marie. Bien vite nous nous rendîmes au pied de l'autel, qui est surmonté d'une statue de Marie, et nous chantâmes :

Immaculée Marie,
Reçois nos serments solennels.
T'aimer toute la vie,
Mourir près de tes autels...

« Les jours suivants, nous avons reçu la visite des fidèles. Nos mains, nos pieds ont été bien des fois touchés et baisés par respect. Sœur Alphonse, qui est neuve à tout cela,

Digitized by Google

en souffre et fait une bonne pénitence... Quant à moi, cela ne me fait plus rien, j'y suis habituée ; seulement, quand je traverse l'église et que ces bonnes gens me prennent par les jambes, sans penser qu'ils entravent ma marche, je ne puis m'empêcher de rire, mais je me cache dans mon voile...

« On nous a d'abord donné quatre orphelines que nous devons nourrir et habiller. La statue de la douce Vierge va être placée sur la porte de notre Maison. Déjà un oratoire est dressé dans la classe (c'est notre première occupation). L'ouverture de la classe a eu lieu ce matin, mercredi de Pâques ; la messe a été célébrée, les litanies de la Sainte Vierge chantées, et le prêtre a fait une exhortation aux fidèles, en suite de laquelle, prenant une petite fille par la main, il me l'a amenée et confiée comme une représentante de ses compagnes. La scène était touchante ; le prêtre fut interrompu par les larmes, et moi je pleurais aussi en pensant à Marie qui est la bonne maîtresse de cette nouvelle maison, et à mes inconcevables infirmités spirituelles.

« Adieu, mes bien-aimées Sœurs, priez pour moi, priez pour nous toutes, afin que nous puissions nous revoir au Ciel.

« Je ne sais pas si nos Sœurs d'Yanaon et de Vizagapatam se portent bien ; voilà trois mois que je les ai quittées. Le voyage de Vizagapatam à Kamptée est presque aussi long que celui de Chambéry aux Indes. Que Dieu nous garde toutes pour la vie éternelle !...

« Votre bien affectionnée Sœur,

« Sœur SAINT-JEAN,
de la Communauté de Chambéry,
Supérieure générale
des Sœurs de Saint-Joseph de l'Inde. »

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

PREMIÈRES ŒUVRES DE MÈRE SAINT-JEAN A KAMPTÉE

Le mois de Marie. — La Sainte Vierge constituée première Supérieure et Gardienne du Couvent. — Le diable des Lessives. — Succès de Mère Saint-Jean. — Secret de son influence. — Elle perd les cinq sixièmes de sa malice. — Son culte pour le Très Saint-Sacrement — La Bourse de la Sainte Vierge. — L'Offrande publique à l'autel de Marie.

Le mois de Marie approchait. Mère Saint-Jean mit tout son zèle à le faire célébrer très pieusement par ses Sœurs et par leurs élèves. Elle en solennisa la clôture par une double cérémonie ardemment désirée de son cœur aimant, savoir l'inauguration d'une statue de la Sainte Vierge sur la porte d'entrée du couvent, et la proclamation de la Mère de Dieu comme protectrice très spéciale et première supérieure de la Maison de Kamptée. Elle plaça elle-même en son lieu, avec un bonheur indicible, la statue de *sa douce Mère*, puis elle entonna, les yeux baignés de larmes, le cantique dont elle s'était servi pour exhaler les sentiments de sa piété filiale en entrant dans l'oratoire du couvent, le jour de son arrivée à Kamptée :

Je mets ma confiance
Vierge en votre secours,
Servez-moi de défense,
Prenez soin de mes jours.

La bonne Mère disait en toute vérité à sa douce Mère : « *Voyez couler mes larmes* », ainsi que porte le beau cantique ; et elle n'était pas la seule qui en répandit en cette touchante cérémonie ; mais personne ne sentait aussi

Digitized by Google

profondément qu'elle ce qu'elle assurait de bénédictions célestes à l'établissement qui venait de s'ouvrir ainsi sous les auspices de l'Immaculée Reine du Ciel.

La protection de Marie fut dès lors très sensible sur cet établissement. Sans doute les contradictions et les luttes ne manquèrent pas. Le plus petit bien ne s'y pouvait effectuer qu'au prix d'efforts dont on ne se peut faire une idée en pays catholiques, mais l'esprit de constante immolation qui animait cette grande âme lui assurait toujours la victoire. C'est à Kamptée surtout que Mère Saint-Jean eut à combattre contre ce qu'elle appelait plaisamment : *le diable des Lessives.* Nous la laisserons raconter elle-même ce genre de combat, qui n'était pas sans danger, dans une lettre adressée à une Sœur de sa chère Communauté de Chambéry :

« Kamptée, février 1857.

« Je vais vous parler un peu de nos occupations. Depuis que nous sommes à Kamptée, nous avons passé beaucoup de temps à laver la lessive et à repasser. Notre monde s'étant accru rapidement, nous avons été accablées d'ouvrage de couture pour habiller tout le monde ; puis il a fallu blanchir. Nous avons donc fait construire un lavoir en maçonnerie. L'eau est tirée du puits, par le moyen des bœufs, et se rend au lavoir par des canaux à fleur de terre. Le lavoir préparé, nous avons commencé la lessive. Je ne puis m'empêcher de croire que les diables s'en soient mêlés, tant nous avons rencontré d'obstacles. Le plus grand était dans l'opinion publique. On nous disait que les blanchisseurs sont méprisés, que nos domestiques ne laveraient pas pour de l'argent, que l'on nous prendrait pour de pauvres filles de basse classe et sans éducation ; qu'en outre, nous deviendrions malades si nous faisions la lessive. Un

Digitized by Google

père de l'une de nos pensionnaires se mit à pleurer en apprenant que sa fille lavait son assiette. Après y avoir pensé devant Dieu et prié, je me raidis et parlai ainsi à tous les opposants : « Je ne commande à personne de laver, pas « même aux domestiques. Vous pouvez donc tous être des « Messieurs et des Dames, si bon vous semble. Quant à « moi et à mes Sœurs, nous suivons Jésus, Marie et Joseph, « pauvres et humiliés sur la terre. Nous n'avons point de « honte d'être les servantes de tout le monde pour leur « amour ; peu importe si l'on nous prend pour des gens « pauvres et sans éducation ; peu importe aussi, si les « parents retirent leurs enfants ; nous ne sommes pas « venues ici pour enseigner l'orgueil, mais bien pour « enseigner l'esprit du Christianisme et pour le pratiquer. « Que la maison reste déserte, peu importe, mais il ne « sera pas dit que nous sommes venues prendre l'esprit du « pays. Reposez-vous donc, tandis que nous laverons. « Mais, je vous le demande, quelle mine ferez-vous quand « J.-C. viendra avec sa Croix pour juger le monde ?... » Tout doucement, les enfants commencèrent à laver un peu ; au bout de quelque temps, notre servante lavotait, d'autant plus que c'est nous qui lavons et que nos enfants n'y sont point forcées. Nous fûmes malades effectivement ; nous étions bien brisées au commencement, puis nous avions des indispositions qui venaient de là, disait-on. Maintenant, nous nous en tirons très bien, et personne n'est malade. Je crois que le plus grand obstacle est bien l'enfer qui enrage de voir des couvents dans l'Inde qui est presque la capitale de son empire.....

« Je connais aussi que l'on a toujours assez de force pour porter son fardeau de quelque nature qu'il soit. Je me suis trouvée parfois toute seule capable de travailler, et mes

Digitized by Google

forces qui auparavant étaient réduites à rien, m'étaient rendues au moment du besoin. Vivons donc sans souci comme de bonnes enfants de la Providence.

« Adieu, ma chère Sœur, dites mille choses à nos Sœurs pour moi, mais sans égoïsme.

« Sr S.-Jean. »

Le grand secret de Mère Saint-Jean pour le succès était celui que nous ne saurions mieux exprimer qu'en empruntant ses propres paroles : « Marcher ferme, ferme dans la « voie de l'abnégation, afin que cette générosité attire les « bénédictions divines sur la Maison... Il nous faut surtout « bien prier pour que la volonté de Dieu se fasse en nous. « Pour cela, bannir soigneusement l'empressement. Prier « et s'offrir à Dieu ; prier et souffrir les peines de chaque « jour ; prier et prendre patience dans les petits commen- « cements ; prier et vivre sans désir et sans dessein ; prier « et s'abandonner entre les mains de Dieu. Soyons bien « fidèles à la grâce ; et l'œuvre que le Seigneur nous a « confiée s'accomplira avec l'aide de Marie ! »

A cet esprit de foi, d'abnégation d'elle-même, d'abandon et de confiance en Dieu, elle joignait une estime sincère des prêtres, une simplicité de manières, une loyauté de procédés, une transparence d'âme, une bonté de langage et d'action qui exerçaient une séduction irrésistible. « La Sainte Vierge que j'aime maintenant bien tendrement, écrivait-elle à la Rde Mère Félicité en juillet 1853, m'a délivrée de la crainte des *illusions*. Le vénérable prêtre dont je vous ai déjà parlé, et qui est toujours mon directeur, quoique bien loin de moi, se riait de mes terreurs à cet égard. Il m'a appris à marcher par un chemin où les illusions ne sont guère à craindre, celui de la simplicité. Grâce à la bonne

Digitized by Google

Providence, j'ai perdu les cinq sixièmes de ma *malice*. Je n'ai plus de ruse, je crois. Je pèche beaucoup, mais presque toujours par faiblesse, sottise, inattention, incapacité. J'ai l'inexprimable bonheur de voir dans tous nos Missionnaires (dont la plupart sont très capables) une simplicité charmante, pas ombre de politique, une charité qui surmonte tout ; ils ne sont étonnés de rien ; ce sont des hommes intérieurs, ils ne peuvent supposer le mal, ni croire à la politique et à la ruse dans des serviteurs et servantes de Dieu. »

« L'œuvre de Dieu à laquelle la Très Honorée Mère coopérait constamment sous l'influence de la grâce, atteste dans ses notes le P. Larive bien situé pour porter ces jugements[1], allait ainsi se consolidant et prenant chaque jour de vigoureux accroissements. Elle gagna tous les cœurs. A Kamptée, comme à Vizagapatam, tout prit d'abord un aspect consolant pour la religion. L'instruction des jeunes personnes fréquentant les écoles du couvent porta ses fruits dans les familles qui recueillaient avec avidité les explications familières du catéchisme. Les parents des enfants devinrent plus assidus à leurs devoirs religieux, et toute la Congrégation ou Chrétienté, plus fervente.

« La T. H. Mère choisissait ordinairement le lundi pour aller visiter les familles dont les mères ou les enfants n'avaient pas assisté à la messe le dimanche, ce qui lui fournissait l'occasion de toutes sortes de bonnes œuvres. Ses visites dans les cabanes ou paillottes des pauvres Indiens les remplissaient de bonheur ; tous la chérissaient comme leur mère, tous l'appelaient du nom de « *grand'mère* », chacun

[1] Le P. Larive exerça les fonctions de missionnaire à Kamptée pendant douze années, soit de 1849 à 1861, date de son départ pour l'Angleterre.

Digitized by Google

aimait à répéter les paroles qu'il lui avait entendu prononcer. Elle parlait la langue hindoustane suffisamment pour se faire comprendre, et les pauvres chrétiens indiens, qui ne cherchaient auprès d'elle que les consolations qui viennent du ciel, répandaient souvent des larmes de bonheur en l'entendant parler de Dieu dans la langue de leur pays. Les protestants ne restèrent pas insensibles à son influence ; il est certain que sa conversation simple, mêlée d'une douce gaîté, toute franche et cordiale, fut, pour un grand nombre, un trait de lumière fort agréable qui dissipa leurs préjugés contre les couvents et la vie religieuse, surtout parmi les dames protestantes. J'ai entendu une d'entre elles, l'épouse d'un officier supérieur, disant qu'il y avait déjà quelque temps qu'elle n'avait pas vu la Mère abbesse Saint-Jean, et qu'elle en éprouvait une véritable souffrance. Ces dames se faisaient une joie de visiter son établissement et de l'encourager, en lui confiant divers ouvrages à confectionner pour elles, en assistant à la distribution des prix, etc...

« C'est ce pouvoir d'influence que le bon Dieu avait donné à la T. H. Mère Saint-Jean et qu'elle employait si fidèlement pour étendre le règne de Jésus-Christ dans tous les cœurs, qui faisait dire à Mgr Neyret : « Quelle puissance « que cette Mère Saint-Jean !... Pendant que tout respirait « terreur et appréhension dans la station, au plus fort de « la rébellion de l'Inde, elle et sa communauté se repo- « saient calmes et tranquilles sur la protection de Marie. « Un mot de sa bouche suffisait pour rassurer tout le « monde. »

« Le secret de ce grand pouvoir était dans une entière immolation de tout son être à l'amour et au service de Notre-Seigneur. C'était surtout en présence de la Sainte Eucharistie que cet admirable esprit de sacrifice allait se

Digitized by Google

développant et se fortifiant en son âme. Quatre mois après l'ouverture de l'établissement de Kamptée, elle reçut de son évêque la permission d'y conserver le Saint Sacrement. Cette nouvelle lui fit verser des larmes de bonheur. La chapelle du couvent fut inaugurée le 31 juillet 1854, fête de saint Ignace de Loyola, par la célébration du Saint Sacrifice. Elle fut dès lors la chère solitude où elle allait chercher sa lumière, sa force, la consolation et le repos de son âme. C'était la montagne de la vision de Dieu où elle allait consulter Jésus et Marie, avant d'agir, de parler ou d'écrire. « Oh ! que la maison était vide avant que le divin Maître « vint y habiter ! disait-elle souvent, mais maintenant nous « sentons qu'elle est pleine, et nous espérons qu'Il nous « fera la grâce d'y être bien sages. »

« Le reposoir du Jeudi-Saint et la procession de la Fête-Dieu étaient l'objet de sa vive sollicitude. Pour leur donner une pompe moins indigne de la majesté du Très-Haut, elle créa un fonds qu'elle appelait naïvement la « *Bourse de la Sainte Vierge* ». Elle y trouvait toujours des ressources pour ces solennités, ainsi que pour la décoration de l'autel de sa douce Mère aux jours de ses principales fêtes.

« A certaines époques, elle associait à ses Sœurs leurs élèves les plus pieuses pour travailler au profit de Marie. Les plus jeunes rivalisaient d'entrain avec leurs aînées ; pour apporter à la masse commune une plus forte contribution de dentelles et autres travaux d'aiguille, elles sacrifiaient joyeusement toutes leurs récréations. Puis venait la vente des ouvrages ainsi confectionnés. C'était un beau jour pour la Communauté, et la recette allait à la *bourse de la Sainte Vierge*. Les élèves, à leur tour, recevaient le prix de leur travail, elles le conservaient soigneusement pour le jour de l'offrande publique à l'autel de Marie, ou à la crèche

Digitized by Google

de l'Enfant Jésus à Noël. Le spectacle de la générosité de ces jeunes filles touchait l'assistance, qui accourait nombreuse à la cérémonie, et l'entraînait à imiter leur exemple. Aussi voyait-on à leur suite l'église remplie de militaires se mettre en mouvement pour aller faire l'offrande. Infanterie, cavalerie, artillerie, chaque corps déposait son tribut, comme il avait aussi ses représentants pour porter la statue de la Sainte Vierge en triomphe à la belle procession de l'Immaculée Conception.

« Ces offrandes à la Mère de Dieu retombaient du ciel comme une douce rosée, en bénédictions fécondes, sur la Communauté de Saint-Joseph et sur tous les fidèles de la station, en même temps que les bonnes œuvres auxquelles elles donnaient lieu consolaient le cœur des Missionnaires, heureux de posséder en la Très Honorée Mère Saint-Jean un instrument si puissant pour l'extension du royaume de Jésus-Christ et du culte de sa Mère Immaculée dans les âmes qui leur étaient confiées ».

Digitized by Google

CHAPITRE IX

LE DOUBLE NOVICIAT DE KAMPTEE

(1857-1861)

Trois nouvelles Sœurs à Kamptee. — Vêture d'une jeune Irlandaise. — Mère Saint-Jean part pour visiter ses maisons de Vizagapatam et de Yanaon. — Arrivée à la côte de quatre Sœurs de Savoie. — Les Sœurs de Vizagapatam transférées du Fort à la Cathédrale. — Mère Saint-Jean décide, avec l'approbation de Mgr Neyret, la création d'un Noviciat à Kamptee. — Le capitaine Dewell. — Mère Saint-Jean retourne à Kamptee. — Epreuves et force d'âme au cours du voyage. — Ouverture du Noviciat. — Les Sœurs agrégées natives ou les Filles de l'Immaculée-Conception, pour l'éducation des jeunes filles Indiennes.

APRÈS avoir passé trois ans dans la Communauté de Kamptee où elle mit toutes choses sur un pied excellent, la Très Honorée Mère Saint-Jean se sentit pressée d'aller visiter ses chères Sœurs de Vizagapatam et de Yanaon. Quelques mois auparavant, elle avait appelé de la côte Sœur Sabine pour partager les travaux des deux premières Maîtresses, et admis, comme novice, une jeune Irlandaise qui cherchait depuis quelque temps une occasion favorable pour se consacrer à Dieu. Elle donna le saint habit à cette dernière en octobre 1857, la nommant Sr Marie-Agnès, et appela de la côte deux nouvelles Sœurs[1] afin de dédoubler les classes dont le nombre des élèves allait en augmentant, et afin de pourvoir à l'Orphelinat qu'elle avait

[1] Sœurs Marie-Anthelme et Rose

Digitized by Google

créé. Ayant ainsi tout disposé pour la continuation de l'œuvre en son absence et ayant nommé Sœur Marie-Alphonse, son assistante, qui avait toute sa confiance, pour présider à la maintenance de l'ordre établi, elle s'occupa des préparatifs du départ.

Ce fut pour la Communauté un temps de deuil sombre ; pour en bien comprendre l'angoissante tristesse, il faudrait sentir tout ce que Mère Saint-Jean était pour ses filles, et combien le voyage à travers les forêts qu'elle allait entreprendre, avec les dangers du chemin et les incertitudes du retour, faisait naître en elles de légitimes appréhensions ; elles ne trouvaient un peu de paix que dans le recours à la prière, dans la soumission à la volonté de Dieu et dans l'abandon à la bonté de la divine Providence.

Pour Mère Saint-Jean, on la vit répandre son âme devant le Très Saint Sacrement avec une ferveur plus grande que jamais ; elle renouvela d'une manière spéciale la Consécration à la Sainte Vierge, qu'elle avait faite à son arrivée ; elle en rédigea l'acte par écrit et le déposa amoureusement aux pieds de sa *Douce Mère*, qu'elle laissait avec une confiance filiale Supérieure et Gardienne de la Maison. Puis, après avoir reçu la bénédiction de Mgr Neyret alors en visite pastorale à Kamptee, exprimé à ses chères Sœurs les vœux de son cœur, imploré publiquement l'abondance des bénédictions du Ciel sur la Communauté, elle monta sur sa charrette, et partit dans la nuit de la fête des Trépassés, par dévotion aux âmes du Purgatoire dont elle invoquait toujours l'assistance dans ses voyages ; elle était accompagnée de la jeune novice et d'une jeune femme Indienne qui lui était grandement dévouée et qui était heureuse de la suivre pour la servir. Un missionnaire accoutumé aux difficultés du voyage dirigeait la petite cara-

Digitized by Google

vane qui arriva à Jaggeruaikpooram, près d'Yanaon, le 12 décembre, d'où Mère Saint-Jean écrivit à Mgr Neyret : « Monseigneur et bien cher Père. Toute mon âme se recueille devant vous pour vous saluer avec un profond respect. Nous sommes arrivées ici, hier au soir, en bonne santé, grâce à Dieu et à vous aussi, mon bon Père, qui avez prié et fait prier pour nous. Mon bandy a tourné une fois seulement, et c'est hier, presque en arrivant ; mais j'ai été sans contusion dans ma chute. Bénissez-moi, mon Père ; je serai toujours heureuse de vous servir dans la personne du dernier des vôtres ».

Quelques jours avant, la T. H. Mère avait rencontré sur son chemin les deux Sœurs qui, conformément à ses dispositions, venaient de quitter la côte pour se rendre à Kamptee, ce qui leur fut une douce consolation. Le peu de temps qu'elles purent rester avec elle passa bien rapidement ; mais les filles n'ayant, à l'exemple de leur chère Mère, que l'unique désir de suivre la volonté de Dieu, puisèrent en cette courte entrevue de nouvelles forces pour l'accomplir avec générosité.

A la Maison de Kamptee, qui comptait maintenant cinq Sœurs, la besogne allait croissant. L'arrivée récente dans la ville de soixante familles catholiques et d'un régiment européen augmentait de trente le nombre des élèves fréquentant l'école. Il y avait de l'ouvrage pour huit Sœurs, et voilà que des cinq, une tombe dangereusement malade, et qu'une autre est obligée de se constituer son infirmière. L'épreuve survint quatre mois après le départ de Mère Saint-Jean, durant le mois de mars, ce qui lui fit écrire au P. Larive, missionnaire de Kamptee :

« Je crois que saint Joseph nous envoie cette nouvelle croix pour nous unir plus étroitement à notre divin Sau-

Digitized by Google

veur crucifié !... En recevant la douloureuse nouvelle que vous me mandez, ma première pensée fut : que ne suis-je avec mes Sœurs ! Mais une autre plus consolante vint bien vite la remplacer : ma Mère n'y est-elle pas ? et entre ses mains les choses ne vont jamais trop loin ! alors je lui abandonne tout... Vous savez que *tout tourne à bien pour ceux qui aiment Dieu ;* l'épreuve de nos Sœurs leur sera donc utile, car nous aimons tous le bon Dieu ! Cependant, tenez-moi au courant, ne serait-ce que par une seule ligne ».

Quand elle apprit que la malade était en convalescence, elle écrivit de Vizagapatam au même missionnaire : « Grâces en soient rendues à Dieu !... Mes pauvres Sœurs ont beaucoup d'ouvrage et beaucoup d'embarras. Je voudrais pouvoir me partager, être un jour à Kamptee et un jour ici, mais c'est impossible. Qu'elles fassent courage ! tout ira bien, Marie est leur Mère ! ! ! Je les embrasse toutes bien tendrement : celle qui a été malade, parce qu'elle m'a fait peur, et celles qui l'ont soignée, à cause de la peine qu'elles ont prise et du souci qu'elles ont eu ! ! »

A côté de l'épreuve cependant, Dieu toujours bon avait placé pour Mère Saint-Jean la joie de recevoir de Savoie un nouveau renfort. Le 7e départ de missionnaires de Saint-François de Sales effectué en juin 1857, sous la direction du Père J. Lavorel retournant aux Indes pour la seconde fois, lui avait amené quatre jeunes auxiliaires : les Sœurs Anthelme Excoffier, de Moûtiers ; Saint-Charles Falcoz, de Marigny-Saint-Marcel (Chambéry) ; Athanase Novel, de Frangy ; Marie-Péronne Cornillac, de Mieussy. Elle en profita, au mois de décembre 1858, pour fortifier le personnel de Kamptee de deux Sœurs de plus.

Toutefois, si précieux qu'il fût, ce dernier renfort ne

Digitized by Google

pouvait suffire. La guerre de deux ans que l'Angleterre avait eue sur les bras de 1857 à 1859, pour réprimer les rébellions de l'Inde, avait multiplié considérablement les admissions des orphelins dans les Orphelinats de Saint-Joseph. A chacun de ces établissements il fallait aussi donner un plus grand nombre de Sœurs. La difficulté d'en recevoir d'Europe autant qu'on en désirait, la durée de la traversée, le temps relativement assez long nécessaire pour l'étude des langues constituaient un obstacle sérieux au prompt secours que demandaient ces maisons. Pour répondre plus vite et plus entièrement à leurs besoins, Mère Saint-Jean résolut d'en venir à la réalisation d'un dessein qu'elle mûrissait depuis l'année 1857, et dont elle avait même commencé un essai d'exécution, nous voulons dire l'établissement d'un noviciat dans les Indes.

A considérer les circonstances, ce projet paraissait téméraire et d'un succès douteux. Le recrutement des vocations n'avait d'espoir que dans les écoles, et l'on pensait qu'aucune élève n'accepterait d'entrer dans les rangs des Sœurs converses ; où prendre celles-ci ? Puis on prévoyait que la formation des sujets se heurterait à la mollesse de leurs habitudes premières, qui leur rendrait les sacrifices nécessaires presque impossibles. Enfin, les ressources matérielles manquaient. Ces difficultés étaient graves. Mère Saint-Jean les soumit toutes à Mgr Neyret, qui lui conseilla d'aller de l'avant quand même. Forte de l'approbation de son évêque, elle n'hésita plus et Dieu bénit la générosité de son courage. La ville de Kamptee fut choisie pour siège de l'œuvre. Les écoles n'y avaient pas encore été peuplées d'élèves aussi nombreuses, et quelques-unes des mieux disposées parmi les pensionnaires avaient très nettement exprimé le désir de se consacrer à Dieu dans la Congrégation, pour suivre

Digitized by Google

leurs maîtresses dans le ministère où elles les voyaient se dévouer, avec non moins de bonheur que de zèle. En même temps, des demandes se produisirent pour l'état de converses. Elles venaient de jeunes filles appartenant à cette race d'origine portugaise répandue dans toute l'Inde, et dont la couleur est devenue aussi noire que celle des indigènes. Sérieuses et robustes, éloignées des filles d'origine indienne par dignité, et dédaignées par les Européens à cause de leur couleur, elles étaient naturellement prédisposées et préparées à quitter le monde pour l'abnégation libératrice de la vocation religieuse. Quant aux ressources nécessaires, la Providence se chargea d'y pourvoir d'une manière inattendue.

La première pierre avait été jetée le 6 mai 1859, fête de Saint-Jean-devant-la-porte-latine, et les murs commençaient à sortir de terre, quand un bienfaiteur de la Mission déclara prendre à sa charge la plus grosse part des frais de la construction. Ce généreux souscripteur était le jeune capitaine anglais Dewell qui, après avoir abjuré le protestantisme, à Rome, l'année précédente, et rejoint son régiment à Kamptee, mettait son plaisir à aider les entreprises catholiques pour remercier Dieu de la grâce de sa conversion. L'exemple de l'officier entraîna les soldats irlandais dont l'attachement à l'Eglise est connu et admiré de tous, où qu'on les rencontre. Ils voulurent eux aussi contribuer à l'œuvre; et chaque mois, jusqu'à l'achèvement de l'édifice, ils furent fidèles à verser une partie de leur solde entre les mains du missionnaire chargé, en l'absence de Mère Saint-Jean, de la centralisation des fonds et de la direction des travaux. Grâce à ces divers concours, la construction marcha très activement et fut terminée en moins de huit mois.

Digitized by Google

En apprenant cette nouvelle, la Très Honorée Supérieure Générale, qui voulait présider à l'ouverture du Noviciat, se hâta d'achever les affaires qui la retenaient depuis deux ans sur la côte. La principale avait été l'échange de l'habitation des Sœurs de Vizagapatam, au Fort près de la mer, contre celle des missionnaires, à la Cathédrale. Tout s'était passé au mieux de ses désirs, comme elle en écrivait le 22 août 1859 à Mère Félicité : « ... La première maison que nos Sœurs occupaient à Vizagapatam était devenue tout à fait trop petite par l'augmentation considérable des élèves internes aussi bien que des externes. Il a fallu songer à un autre emplacement, car on ne peut s'agrandir dans celui-là. Monseigneur a eu la grande bonté de nous céder la belle maison qu'il s'était bâtie dans sa cathédrale même, c'est-à-dire sur les basses nefs et les sacristies. C'est vous, ma chère Mère, qui aimeriez ce couvent ! [1] Il est magnifique en effet, et par son architecture gothique, et par sa vaste étendue, mais surtout parce que de toutes parts on a le Saint Sacrement pour ainsi dire à côté de soi. Vous supposez aisément ce que cette translation a pris de temps, soit pour adapter toutes les pièces à nos besoins, soit pour les meubler. J'ai toujours eu des ouvriers à surveiller, des maçons, des charpentiers, et, dans ce pays, il faut quasi rester à côté d'eux...

« Nos trois établissements de l'Inde sont maintenant bien établis Dieu merci, et Monseigneur Neyret aussi. Les bâtiments et les ameublements sont adaptés au climat ; il en résulte un grand bien en faveur des santés qui peuvent désormais se soutenir aussi bien qu'en Europe... Je me dispose à partir pour Kamptee dans deux mois environ. Dès

[1] Voir la description dans LA MISSION DE VIZAGAPATAM, pp. 203-206. (Note de l'auteur.)

Digitized by Google

que je n'ai presque pas d'espoir d'avoir des Sœurs d'Europe, il faut que j'aille voir et examiner quelques-unes de nos pensionnaires de Kamptee qui semblent avoir vocation à la vie religieuse.... Adieu, ma bonne et tendre Mère, je suis toujours votre Sœur Saint-Jean, c'est tout dit [1] ».

Mère Saint-Jean quitta la côte le 5 novembre 1859 ; elle espérait être de retour à Kamptee pour la fête de l'Immaculée Conception. Pendant que de ses trois Communautés s'élevaient vers le Ciel des prières ferventes pour le succès de son voyage, la T. H. Supérieure recevait d'En-Haut une effusion extraordinaire de force morale, au défaut de laquelle elle aurait certainement succombé sous le poids des afflictions qui allaient successivement la frapper.

D'abord ce fut la maladie qui l'éprouva pendant la première partie de la route ; puis sa voiture se brisa, puis les vivres manquèrent ; puis, ô comble d'infortune ! le missionnaire qui dirigeait et protégeait la caravane tomba gravement malade à son tour. Saisi par une fièvre violente il s'affaiblit rapidement, perdit connaissance et parut toucher à sa dernière heure. Imaginer et dire sous quel pressoir de douleur fut placée Mère Saint-Jean, à ce moment, est impossible. Se voir, dans un misérable village païen, sans le secours d'un prêtre, obligée de fermer les yeux au saint religieux qui, cent fois dans les périls des chemins, lui avait rendu les services les plus signalés, de lui creuser une tombe, d'abandonner sa dépouille au milieu d'un désert, et d'achever seule les deux journées qui la séparaient du terme de sa course, non c'est là une torture du cœur qui ne s'exprime point.

Que se passa-t-il alors dans cette âme virile toujours

[1] Lettre adressée de Vizagapatam.

Digitized by Google

énergique et soumise à la volonté de Dieu ? quel cri d'angoisse et d'amour, quelle supplication puissante poussa-t-elle du fond de sa détresse vers le Souverain Maître de la vie ? Aucun document ne nous l'a appris. Quoiqu'il en soit, une amélioration inattendue se produisit chez le malade. On put se remettre en marche. L'espoir d'être bientôt dans la maison de ses frères rendit peu à peu ses forces au bon missionnaire : il était sauvé. La caravane profita de la fraîcheur de la nuit et de la clarté d'une belle lune pour faire la dernière étape, et arriva heureusement à Kamptee, à l'aube, très peu de jours après la fête de l'Immaculée Conception [1].

Nous n'essayerons pas de traduire la joie qui accueillit Mère Saint-Jean rentrant dans son couvent. Elle y était aimée au-dessus de toute expression ; elle en était absente depuis deux ans ; elle lui était rendue après avoir traversé mille fatigues, souffrances et dangers ; elle lui revenait plus dévouée que jamais ! N'eût été son horreur bien connue des démonstrations bruyantes et théâtrales, elle pouvait s'attendre aux manifestations de l'allégresse la plus exubérante. Mais, par respect pour ses goûts de simplicité, le programme de la réception se renferma dans les témoignages unanimes d'une affection très sincère, très filiale et très religieuse.

En pénétrant dans le clos, Mère Saint-Jean eut la très

[1] Malgré le récit du P. Larive qui fixe au 7 décembre le jour de l'arrivée de Mère Saint-Jean à Kamptee, nous préférons annoncer cette arrivée, sans en préciser la date, que nous ignorons du reste. Car nous possédons une lettre de la bonne Mère à la Supérieure Générale de Chambéry commençant ainsi : *J. M. J. A l'ombre d'un arbre sur la route de Kamptee*, et renfermant la phrase suivante : « Oh ! que j'ai besoin de vos prières ! Je vais à Kamptee pour y commencer un noviciat en règle. » La lettre se termine par la date: *Kamptee, 10 décembre.*

Digitized by Google

douce surprise de voir toute la Communauté réunie et lui tendant les bras, au pied de la statue de la divine Mère du Sauveur dont le piédestal resplendissait de lumières : c'était la même Vierge qu'elle avait, à son départ, constituée Supérieure et Gardienne de la maison. Se prosternant devant elle d'un cœur profondément ému, elle lui offrit, avec ses larmes, l'hommage de son amour et de sa reconnaissance ; puis, s'étant relevée vers ses bien-aimées filles et ses chères enfants, elle les embrassa toutes avec tendresse. Elle écouta, souriante, la naïve cantate de circonstance exécutée par les élèves pour exprimer leur bonheur; et les ayant encore remerciées vivement, et prenant les deux plus jeunes par la main, elle dit : « Allons, mes enfants, allons, mes Sœurs, allons toutes maintenant rendre grâces à Dieu et chanter le *Te Deum* avec nos très dignes prêtres ».

La chapelle avait été transférée dans la maison du Noviciat, achevée depuis peu. Le divin Maître en avait pris possession, tout le premier, par son auguste Sacrement Eucharistique. Il semblait y attendre sa fidèle servante pour l'appliquer immédiatement à l'organisation de la ruche mystique destinée à la formation de ses futures épouses. De fait, le lendemain, à l'issue des cérémonies dans l'octave de l'Immaculée Conception qui furent solennisées avec une piété particulière, trois jeunes postulantes, impatientes de se donner à Dieu, vinrent se jeter aux pieds de leur vénérée Supérieure pour la supplier de daigner les admettre dès ce beau jour à commencer les exercices de leur noviciat. Aussitôt, pour satisfaire ce saint désir, l'infatigable Mère Saint-Jean, sans songer à prendre le repos dont elle avait pourtant un besoin si urgent, se mit courageusement à l'œuvre. S'aidant des conseils de l'aumônier de la Commu-

Digitized by Google

nauté, le P. Larive — car elle avait la sagesse de recourir toujours aux lumières des prêtres — elle disposa tout avec prudence, et le 25 décembre 1859, elle ouvrit régulièrement le noviciat des Sœurs de Saint-Joseph de l'Inde. L'institution fut cédée à la Très Sainte Vierge Marie par un acte solennel et placée sous la direction d'une Maîtresse des Novices formée à l'emploi par Mère Saint-Jean qui avait rempli cette charge si importante à Chambéry. Elle ne compta d'abord que quatre sujets : la jeune Irlandaise revêtue du saint habit en octobre 1857 et les trois postulantes de décembre. Mais elle prit peu à peu de l'extension, et elle est aujourd'hui la pépinière féconde qui fournit des Sœurs à toutes les maisons de la Congrégation.

Parallèlement à ce noviciat, pépinière des Sœurs de Saint-Joseph de l'Inde, Mère Saint-Jean en ouvrit un autre destiné à former des religieuses indigènes ayant pour but spécial l'éducation des jeunes Indiennes, Malabres et Tamoules. Jusque-là, rien de particulier n'avait été fait pour celles-ci. Les Indiens même, leurs parents, ne semblaient pas disposés à les faire élever d'une façon tant soit peu au-dessus de leur condition. Ils croyaient qu'une éducation plus soignée serait pour elles une occasion de devenir orgueilleuses, désobéissantes, et moins aptes à la vie dure et pauvre qui les attendait, ou bien qu'elles abuseraient de leur instruction pour se livrer à des lectures dangereuses ou mauvaises. Cependant tous ne partageaient pas ce sentiment, principalement parmi ceux qui étaient chrétiens ; ils eussent été heureux de sortir leurs filles de l'ignorance crasse où les femmes de ce pays se voyaient partout condamnées. Les Missionnaires et les Sœurs le désiraient encore plus que personne : si la lecture, l'écriture et les autres connaissances élémentaires ont leurs périls, elles

Digitized by Google

offrent aussi à qui sait bien s'en servir d'incontestables avantages. En cultivant leur esprit, ils savaient qu'elles deviendraient susceptibles de vertus plus fermes, et qu'elles contribueraient plus efficacement au bon ordre de leur ménage et à la prospérité de leurs familles.

Mais comment parvenir à créer de nouvelles écoles avec un personnel de maîtresses insuffisant déjà pour les enfants européennes et mixtes? Ne serait-ce pas le cas d'établir pour les jeunes filles indigènes une Congrégation de religieuses natives? Mère Saint-Jean y pensait et ne demandait que cela. Elle accepta donc avec empressement de prêter à l'entreprise le concours de son expérience et de son autorité; et dès l'année 1857, un premier essai de l'œuvre commençait. Parmi les élèves de Kamptee nées dans l'Inde, elle en avait choisi deux qui étaient douées d'une grande aptitude à l'étude et qui avaient refusé des propositions de mariage pour ne pas quitter le couvent. Elle les avait appliquées aux exercices de la vie religieuse et s'en déclarait satisfaite : « Nos deux novices Malabaresses vont bien, écrivait-elle à Mère Félicité le 18 octobre 1857. Elles seront vraiment un commencement de *Sœurs Agrégées*. Nous ferons bâtir leur couvent près du nôtre, afin de pouvoir les surveiller jour et nuit. J'aime beaucoup ces Sœurs à cause de leur simplicité [1] ».

L'essai réussit si bien que l'exemple des deux novices entraîna quelques-unes de leurs amies à les imiter. Une Sœur fut mise à leur tête. Elles reçurent d'elle un cours d'instruction dans leur propre langue, et au bout d'un an de noviciat, quatre des plus ferventes furent admises à émettre les premiers vœux. Mère Saint-Jean dut, par obéis-

[1] Voir dans les *Constitutions* primitives, 1re partie, le chap. VIII: *Des Sœurs agrégées*.

Digitized by Google

sance à son évêque, se charger de leur tracer une règle. Nous l'apprenons d'une lettre du 28 août 1861 qu'elle écrivit à son directeur le P. Richard, où, après l'avoir prié d'excuser son retard à lui répondre, en considération des devoirs impérieux qui l'avaient empêchée de le faire plus tôt, elle dit : « Un des principaux, dont vous ne parlerez pas, a été l'ordre que j'ai reçu de Monseigneur d'écrire une Règle fort simple pour nos Sœurs natives, agrégées à notre Congrégation. Or ce travail, qui m'a pris bien du temps, est achevé et va partir pour Vizag afin d'être examiné par Monseigneur ». Pour le costume, on se contenta d'adopter celui des femmes de leur pays qui est fort convenable et ne manque pas d'une certaine élégance ; seulement, afin de leur rappeler qu'elles n'appartenaient plus au monde, on choisit, pour le constituer, des toiles d'une couleur uniforme et peu voyante, le bleu foncé. Leur nombre s'accrut d'année en année, et elles formèrent une petite Communauté qui reçut le nom de *Filles de l'Immaculée-Conception*, et qui continue toujours aujourd'hui, sous la direction des Sœurs de Saint-Joseph, à travailler, à prier, à enseigner et à donner leurs soins, comme de tendres mères, aux petites filles natives [1].

Dans son admiration reconnaissante pour l'œuvre accomplie du Noviciat, Mgr Neyret porta sur elle, en 1862, le jugement suivant qui en expose clairement la situation à cette époque : « On conçoit aisément que la création d'un noviciat devait être l'objet des vœux de Mère Saint-Jean. Ce n'était pas chose facile pour ce pays, mais au contraire pleine de difficultés, de trouver des sujets, difficultés plus grandes encore pour les former. Cependant ses efforts n'ont

[1] *La Mission de Vizagapatam*, p. 277 et suivantes.

Digitized by Google

pas été vains. Après avoir langui pendant quatre ou cinq ans, le Noviciat est aujourd'hui en bonne voie et nous donne d'assez bonnes espérances. Il comprend deux classes de personnes : celles de race européenne et mixte, et celles de pur sang indien. Les premières sont destinées à être Sœurs de Saint-Joseph, voilées ou converses. Les autres, Sœurs agrégées, sont destinées à former plus tard une communauté séparée sous le nom de *Filles de l'Immaculée Conception*, ayant pour but l'instruction de la jeunesse de leur condition. Elles ont une règle à part, règle toute simple tracée par notre chère Mère. Ce double noviciat se compose actuellement : 1° de trois novices et deux postulantes de couleur blanche ; 2° d'une noire et deux postulantes pour Sœurs converses ; 3° de dix jeunes personnes indiennes, tant novices que postulantes. Toutes les novices et postulantes pour Sœurs de Saint-Joseph sont à la veille, les unes de faire profession, les autres de prendre l'habit. Il en est de même de la plus grande partie des Filles de l'Immaculée Conception. Tel est l'état dans lequel Mère Saint-Jean nous a laissé son œuvre chérie, le noviciat. Que n'a-t-elle assez vécu pour lui voir porter les fruits qu'elle en attendait [1] ».

[1] Notes de Mgr Neyret.

Digitized by Google

CHAPITRE X

PHYSIONOMIE MORALE DE MÈRE SAINT-JEAN

Harmonie des qualités de la foi et de la raison dans l'âme de Mère Saint-Jean. — Elle est apte à tout — Econome avisée. — Buffles. — Canards apaisés par un cantique. — Supérieure excellente. — Talent pour connaître ses sujets et adapter les emplois à leurs aptitudes. — Attachement à la Maison-Mère. — Intérêt pour les progrès de la Congrégation et l'union des Maisons. — Dévouement aux Missionnaires. — Sa Correspondance. — Apôtre de la jeunesse par les écoles et les ouvroirs. — Visites aux familles. — Influence sur les protestants. — Religieuse fervente. — Soin de sa propre sanctification — Son amour de Dieu, de l'Eglise, de l'Evangile, de la Croix. Oraison, confiance, abandon, vaillance, désir du Ciel.

Le lecteur a pu se convaincre déjà que Mère Saint-Jean était une femme d'un mérite supérieur. Nous voudrions achever cette conviction en ajoutant quelques notes nouvelles qui nous semblent nécessaires pour compléter sa physionomie morale.

La nature et la grâce s'étaient concertées pour douer cette sainte religieuse. Elles avaient établi en elle un bel équilibre des forces de la raison et de la foi qui la rendaient non moins vénérable aux regards des gens du monde qu'à ceux des gens d'Eglise. Tel est le jugement de son évêque, Mgr Neyret, qui la connaissait bien. Et d'abord ne retrouvons-nous pas une copie du portrait de la femme forte des Ecritures dans cet éloge qu'il en faisait à Mère Félicité : « En m'annonçant l'envoi des Sœurs dont la Mère Saint-Jean faisait partie, Mère Aloysia me disait : « Pour

Digitized by Google

la Sœur Saint-Jean, vous en ferez, Monseigneur, tout ce que vous voudrez : elle est bonne à tout ». — Oui, certes, elle était bonne à tout, bonne pour obéir, bonne pour commander ; excellente supérieure, elle était aussi excellente économe. Chargée, ainsi que nos autres Sœurs dans les autres stations, de la cuisine et de l'habillement des missionnaires et de leurs élèves et orphelines, elle fait en temps et lieu, en gros et en détail, tous ses achats, toutes ses provisions de bouche, tant pour les gens que pour les bestiaux ; elle dirige elle-même non seulement la cuisine, mais encore la basse-cour, la culture, l'ensemencement du jardin, fait chez elle ses huiles tant pour remèdes que pour nourriture et éclairage, etc. En un mot, elle vise en tout au plus grand bien de la Mission, mais veut d'ailleurs que les établissements soient sur un pied honorable, et que tout y soit bien aux yeux des gens du monde [1] ».

Jugement confirmé du reste par le témoignage unanime des Sœurs de l'Inde qui admiraient le sens pratique de leur pieuse Supérieure, et des Sœurs de Savoie qui conservaient religieusement les lettres qu'elles en recevaient, comme elles eussent fait de reliques. N'est-elle pas aussi charmante que concluante cette ouverture de Mère Saint-Jean à son ancienne novice de Chambéry, Sœur Virginie Mallinjoud : « Je vais à Yanaon et à Vizag pour batailler un peu avec le diable des lessives et repassages. Kamptee a entièrement triomphé de ce diable-là ; restent Vizag et Yanaon et j'ai envie de combattre en personne. J'ai fait acheter deux vaches pour la maison de Kamptee, ajoute-t-elle, et aussi deux buffles. Ce sont comme d'énormes vaches noires ayant des cornes affreuses à voir et un ensem-

[1] Notes de Sœur Anne-Félicité del Carretto.

Digitized by Google

ble de stupidité remarquable ; mais elles ont beaucoup de lait. Ce lait n'est pas aussi bon que celui de vache, mais mélangé cela passe et fait une économie dans le ménage[1] ».

Et cette autre page, des Notes de Sœur Anne-Félicité del Carretto, qui rappelle les *Fioretti* de saint François d'Assise : « Elle élevait de la volaille, des pigeons, des canards qui, tout en étant une petite ressource pour entretenir nos orphelines, était pour elle une agréable récréation. Surtout c'était une leçon muette donnée à ces peuples qui fuient toute espèce de travail, et la digne Mère semblait vouloir en prendre pour sa Communauté un surcroît... Il était beau de la voir au milieu de cette joyeuse basse-cour. Ils connaissaient tous sa voix et accouraient au moindre mot. Elle dit un jour : « Je suis allée voir les canards hier au soir, ils « se sont bien effrayés ; pauvres bêtes ! pour les apaiser, « je me suis mise à chanter un cantique à Marie, et ils se « sont tus immédiatement ». Quelle admirable simplicité dans une personne d'une telle capacité, d'un si grand mérite ! La vie des champs, les fleurs, les plantes, la nature avaient un charme tout particulier à ses yeux. Elle s'extasiait quelquefois sur le bonheur de la vie des patriarches[2] ».

Excellente économe, Mère Saint-Jean n'était pas moins excellente Supérieure. Les soucis du matériel ni ne déprimaient son esprit, ni ne refroidissaient son cœur. Au milieu du soin des choses, elle demeurait une vraie mère, délicate et tendre pour ses Sœurs, ardente et généreuse pour les intérêts de sa Congrégation, d'un zèle large et infatigable pour le salut des âmes. Elle possédait à un très haut degré le talent de connaître ses sujets. Son œil perçant, éclairé d'une connaissance profonde du cœur humain, saisissait

[1] Lettre du 4 novembre 1857 : En route pour Yanaon.
[2] Notes, pp. 80-81.

Digitized by Google

comme par instinct leurs aptitudes, leurs difficultés, leurs plaisirs et leurs peines. Elle savait au besoin créer des emplois afin de mettre leurs dispositions plus à même de réussir[1]. Dans leurs maladies, elle souffrait de leurs souffrances, n'épargnant rien pour les ramener à la santé, ni prières sous forme de neuvaines, ni ces paroles de consolation et ces témoignages d'affectueux attachement, plus efficaces souvent que les ordonnances des médecins : « Toutes mes Sœurs ont de la vertu, et je les aime beaucoup à cause de cela. J'en ferai tout ce que je voudrai[2] ». — « Ma bien bonne Mère, écrit-elle encore à Mère Félicité, je me jette en esprit à votre cou pour vous embrasser, et à vos pieds pour vous prier de me bénir. Quelque part que j'aille, que je vive, que je meure, jamais, ma tendre Mère, votre souvenir ne s'effacera de ma mémoire ; jamais je n'oublierai ce que je vous dois, jamais non plus je n'oublierai ma chère Communauté de Chambéry. Le temps ne changera rien à mes dispositions. Quand je pense à vous, mes chères Sœurs anciennes, à mes compagnes, à mes novices, mes yeux se remplissent de larmes. Sans regret cependant : car ma vocation m'est toujours plus chère[3] ». — « Voilà donc notre maison maternelle qui envoie ses enfants au nord et au midi, au levant et au couchant, s'écrie-t-elle avec enthousiasme, en apprenant les progrès de la Congrégation dans l'œuvre des Missions ! Dieu leur fasse la grâce à toutes, et surtout à moi, de se tenir toujours dans une vraie et sincère humilité. C'est le principal avis que vous me donnâtes par écrit lors de mon départ, et que je voudrais bien garder toujours dans mon cœur, ainsi

[1] P. Larive.
[2] Lettre à Mère Félicité, 1852.
[3] Lettre datée de Kamptee, février 1856.

Digitized by Google

que je le garde sur le papier[1] ». — « J'aimerais à avoir l'adresse des Sœurs du Brésil. Ce serait bien que toutes les Maisons des Missions étrangères s'écrivissent une fois par an. Les Supérieures ne pourraient pas le faire en personne, mais une Sœur le ferait au nom de la Communauté[2] ».

« Bonne à tous, c'est encore Mgr Neyret qui parle, Mère Saint-Jean n'était pas une mère seulement pour nos Sœurs, mais encore pour nos Pères. Chacun d'eux lui est aussi cher qu'aucune de ses Filles. De là le désir qu'elle avait de leur avancement spirituel, désir qui la portait à écrire tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, ce que d'ordinaire elle ne faisait pas sans permission, soit sans consulter. Une correspondance venait-elle à se former, alors sa belle âme se peignait sous chacun des traits de sa plume, écrivant de l'abondance de son cœur. Elle disait avec la plus grande simplicité tout ce qu'elle sentait pour Jésus, l'unique amour de son âme, et pour Marie *sa douce Mère*. A quoi elle ajoutait souvent sans plus de respect humain l'accusation de ses fautes et les reproches de sa conscience. Inutile de dire combien ses lettres étaient estimées et goûtées ; tout y était si pieux, si doux et si délicat que chacune d'elles était considérée comme une faveur qui était d'autant plus réelle, en effet, qu'elles tendaient toutes à accroître dans les cœurs ce grand amour de Jésus et de Marie qui les lui dictait[3] ».

Toutefois, elle était plutôt sobre de correspondance et ne prenait la plume qu'après avoir interrogé la volonté de Dieu. Aux conversations épistolaires elle préférait l'application consciencieuse à ses devoirs, et dans les rares temps libres que lui laissaient les entreprises variées de son zèle,

[1] Lettre à Mère Félicité, Vizagapatam, 22 août 1859.
[2] Lettre à Mère Félicité, 22 août 1859.
[3] Notes de Mgr Neyret.

Digitized by Google

le silence qui prie, qui élève l'âme et la jette dans les bras de l'Epoux céleste : « J'ai tant envie de me taire un peu avant de mourir [1] ». — « Le parler de ce monde fatigue, le silence du cœur est infiniment meilleur [2] ». Pendant les neuf premiers mois de l'année 1857, elle n'écrivit que trois lettres en Europe : une à la Communauté de Chambéry, une à celle d'Annecy, une à Mgr Billiet [3] : « Dites bien à nos Sœurs que j'ai toujours au fond du cœur le désir et l'inclination de leur écrire ; mais quand je vois les intérêts de Dieu et le salut des âmes si compromis parmi nos petites et nos grandes élèves, je n'ose vraiment pas les laisser pour aller écrire à vous, mes bien-aimées Sœurs, qui nagez dans l'abondance des biens spirituels [4] ».

Dirons-nous maintenant son zèle pour l'instruction de la jeunesse et l'édification des familles même protestantes ? On a vu déjà ce qu'elle fit pour établir des écoles à Yanaon, à Vizagapatam et à Kamptee. Elle projetait d'en ouvrir aussi à l'entrée des Forêts pour les jeunes filles Khondes. Elle en aurait voulu dans tous les principaux centres. C'est pourquoi elle ne cessait de solliciter du renfort, et dans quels termes pressants, soit à Chambéry, soit à Annecy : « Ne me dites jamais, ma chère Mère, que vous n'avez pas l'intention de redonner des Sœurs pour un autre envoi. N'avez-vous pas pensé que vous me feriez de la peine ? Au contraire, il faut nous en préparer de votre propre choix. Le bon Maître ne vous a-t-il pas rendu ce que vous lui avez donné pour la Mission ? Consultez son Cœur, ainsi

[1] Lettre à Mère Félicité, 22 août 1859.

[2] Lettre du 30 mai 1853, aux Sœurs de Chambéry.

[3] Lettre du 18 octobre 1857. — Mgr Billiet, archevêque de Chambéry.

[4] Lettre à Sœur Virginie, 4 novembre 1857, en route pour Yanaon.

Digitized by Google

que vous me le disiez ; et si ce divin Cœur vous permet de me refuser des Sœurs, j'y consens. Nos établissements de l'Inde font un bien presque incalculable [1] ». C'est aussi pour multiplier le bien auprès des enfants qu'elle institua le double noviciat de Saint-Joseph et des Filles de l'Immaculée-Conception. Mais, pour entrer dans ce corps auxiliaire du clergé qu'elle désirait toujours plus nombreux, elle voulait une élite, autant que la fragilité humaine peut y atteindre. Veut-on connaître sa pensée sur l'excellence de la vocation des religieuses enseignantes aux Indes, et les qualités qu'elle exige, qu'on lise attentivement la lettre suivante adressée à une Sœur de Saint-Joseph qui lui avait exprimé le désir d'aller la rejoindre :

« Ma bien chère Sœur, oui je crois et sais par expérience que la vocation aux Missions Etrangères est un très grand bienfait de Dieu, bienfait qui demande aussi une grande fidélité. Mais que faut-il pour y être fidèle ? Il faut laisser là toutes les vues humaines. Que nos supérieurs eux-mêmes soient juges de notre vocation ; que, malgré nos désirs, nous soyons prêtes à rester en Europe, s'ils veulent que nous n'allions pas aux Indes, ou bien attendre le départ aussi longtemps qu'ils voudront. Ce premier pas fait, il faut se préparer à être malade aux Indes si Dieu le veut, à y perdre la mémoire si Dieu le veut, à ne pas apprendre la langue si Dieu le veut, à ne réussir à rien si Dieu le veut, à n'y rien faire pour le prochain si Dieu le veut, à y être toujours dans la sécheresse si Dieu le veut, à y être fort exercée de tentation si Dieu le veut ; et surtout il faut bien s'exercer à la soumission de l'esprit, se laissant juger par les Supérieurs : « Qui vous écoute m'écoute » disait le

[1] Lettre à Mère Félicité, février 1856.

Digitized by Google

bon Maître. Ainsi, ma chère Sœur, quand les Supérieurs vous disent : « ne faites pas attention à telle ou telle chose », que ce soit fini ; et quand ils disent : « prenez garde ! », que votre âme soit attentive. Sans la simplicité de l'obéissance, le démon fait beaucoup de mal en ce pays. Que si l'on n'a pas encore ces heureuses dispositions, il faut les demander à Dieu avec constance et persévérance, et se mettre tous les jours sous la protection de Marie pour les obtenir. Il faut aussi s'entretenir constamment dans des sentiments d'humilité, ne jamais se préférer à personne volontairement, de peur que Dieu, le Père de tous, ne se mette en colère contre nous. Oh ! que j'éprouve une grande peine, quand je vois une Sœur qui condamne facilement son prochain ! — Mais, ma chère Sœur, si vous sentiez en vous ces défauts, il ne faudrait pas cependant vous ennuyer, parce que rien n'est impossible à Dieu. En faisant connaître ses défauts avec simplicité, en priant, en obéissant, on vient à bout de tout » [1]. La religieuse à qui cette lettre héroïque d'énergie et de vérité était adressée était digne de la recevoir. Elle partit et alla renforcer le groupe des Sœurs missionnaires-éducatrices des Indes.

Pour les jeunes filles n'allant plus à l'école, elle avait établi l'œuvre des Ouvroirs qui avaient pour but leur bien social et moral. Cette œuvre postscolaire, comme nous dirions aujourd'hui, comprenait des internes et des externes. Elle admettait aussi, parmi ces dernières, quelques jeunes femmes et quelques jeunes veuves. Toutes se réunissaient au couvent dans des locaux spéciaux et y suivaient des cours d'instruction religieuse et de travail manuel : couture, broderie, crochet, etc. Les ouvrages se faisaient

[1] Notes du P. Larive.

Digitized by Google

au profit de l'établissement. En retour, les externes y prenaient gratuitement leurs repas, et les plus fortes recevaient un salaire proportionné à leur habileté. Pendant les récréations mêmes, les doigts, sans enchaîner les langues, ne s'arrêtaient pas. Ils s'occupaient spontanément à des travaux ne demandant pas une attention soutenue, lesquels étaient ensuite librement offerts pour l'ornementation de la chapelle et de l'église. L'œuvre devint très sympathique à la population. Les jeunes filles qui en faisaient partie s'y trouvaient à l'abri des mauvaises compagnies et des séductions du monde. Elles s'y affermissaient dans les convictions religieuses et dans le dévouement aux intérêts de la Mission. Elles y contractaient des habitudes de travail et de piété. Les pauvres y acquéraient des moyens d'assurer leur avenir matériel, et les autres y trouvaient à leurs loisirs le charme de réunions et de relations jeunes, gaies, charitables et vertueuses. D'année en année les membres de l'association augmentèrent en nombre, et leur influence pour la réforme des mœurs s'exerça d'une manière toujours plus heureuse et plus étendue.

Quant aux familles, Mère Saint-Jean les embrassait dans une ardente sollicitude. Elle avait compris que, pour être vraiment fructueux, l'apostolat doit se porter à conquérir le foyer domestique. Bien compromis, en effet, sont les leçons de l'école et les conseils du patronage, si la famille est incroyante ou immorale, surtout pour des catholiques entourés d'hérétiques. Il ne lui suffisait pas d'être une sainte religieuse pour elle-même, une supérieure excellente dans l'intérieur de ses Communautés pour ses Sœurs, et leurs élèves, se désintéressant toutefois, par une fausse prudence. des choses de l'extérieur. Avec la grâce de Dieu et sous la conduite de son évêque et des prêtres, elle vou-

Digitized by Google

lait être une apôtre, une conquérante d'âmes. C'est pourquoi elle se ménageait des heures pour visiter les familles, particulièrement celles qui étaient éprouvées par le malheur, la maladie ou la pauvreté. Très grand était le bien qu'elle faisait dans ces sorties de charité par les paroles et quelquefois aussi par les controverses auxquelles l'engageaient les circonstances : « Il fallait aussi, écrit-elle à Mère Félicité, essayer d'instruire, d'encourager, de surveiller tant de femmes catholiques sans instruction. C'étaient des parentes ou alliées de nos élèves ; et tant que nos enfants voyaient leurs parents ou voisins s'occuper si peu de leurs âmes, nous ne pouvions guère réussir auprès d'elles. Les écoles protestantes établies depuis longtemps dans ce pays font un mal affreux, surtout lorsqu'il n'y a point d'école catholique. Il y a quelque temps, je sortis pour aller visiter quelques familles catholiques. A peine eus-je commencé à entrer dans leurs pauvres cabanes que je trouvai un jeune Indien élevé dans les écoles protestantes. Je le reconnus à la manière hautaine avec laquelle il me reçut. Ses parents et alliés tous catholiques se prosternaient à mes pieds. Et lui, entouré de livres, était assis et ne me saluait pas. Je lui adressai la parole ; alors il m'apprit qu'il avait fréquenté les écoles protestantes, et que lors même qu'il n'avait aucun attrait pour le Protestantisme, il avait bien des doutes sur la foi catholique ; puis il me posa une foule de questions sur les points de notre foi que le Protestantisme a attaqués. Je fus environ trois quarts d'heure à lui répondre en présence d'une foule de voisins accourus. Le bon Maître qui a dit à ses disciples de ne pas s'inquiéter de ce qu'ils diront lorsqu'ils auront à paraître devant les tribunaux de la terre, assiste bien aussi d'une manière particulière lorsque, pour son nom, on a à soutenir de ces controverses, sans s'y

Digitized by Google

être exposé témérairement. Bien des fois déjà, j'ai eu à combattre de cette manière *avec des Messieurs, avec des Dames, avec des gens qui viennent nous visiter ou que nous allons voir pour le bien de leurs âmes.* Et quoique je fusse loin d'avoir des réponses préparées, et surtout des réponses appuyées d'un texte de la Sainte Ecriture, j'ai trouvé l'une et l'autre à ma disposition, lorsque j'en ai eu besoin. Le Seigneur nous aide bien [1] ».

Les protestants même ne restaient pas insensibles à l'influence de sa bonté. Mère Saint-Jean avait gagné leurs sympathies en adoptant, dès son arrivée, le genre anglais qu'elle avait admirablement saisi. Volontiers les officiers supérieurs de l'armée visitaient son établissement de Kamptee, inspectaient ses écoles et assistaient aux examens des élèves. Ils étaient émerveillés de l'ordre, de la propreté, de l'entrain qui y régnaient. Il est certain, d'autre part, que sa conversation simple et sensée, mêlée de modestie et d'une gaieté toute franche et cordiale, fut pour un grand nombre le trait de lumière qui dissipa leurs préjugés contre les couvents et la vie religieuse. Plusieurs dames notamment lui durent le bonheur du retour à la vraie foi et voulurent, après leur abjuration, se placer sous sa direction.

Mais — nous devons nous le demander pour notre enseignement — quel était donc le ressort qui mettait en mouvement cette activité conquérante ? — A n'en pas douter, c'était ce principe surnaturel d'action et de beauté morale que la théologie catholique nomme la grâce, c'était la sainteté. Appelée par état à se dépenser sans repos aux œuvres extérieures, Mère Saint-Jean se gardait de négliger sa vie intérieure. Elle avait au contraire un soin extrême de sa

[1] Lettre écrite de Kamptee, février 1856.

Digitized by Google

propre sanctification. A l'exemple de saint Paul, elle tremblait qu'après avoir évangélisé les autres, elle n'aboutit finalement à la réprobation. De là son application constante à détruire dans les profondeurs de son être les racines du mal et à les remplacer par les fleurs du bien, afin de reproduire en elle la physionomie divine de Jésus-Christ, le modèle des héros du christianisme. Nous regretterons toujours la perte des lettres de direction écrites par elle à Mgr Neyret. Elles nous eussent révélé des vertus admirables, et le secret de l'influence si grande qu'elle exerçait. A défaut de ce trésor perdu, nous cueillerons dans les trop rares lettres adressées par elle à d'autres personnes, et qui nous restent, des extraits qui édifieront et qui feront comprendre pourquoi elle fut estimée comme une sainte.

Humble et défiante d'elle-même, Mère Saint-Jean aimait sincèrement l'Eglise, à l'exemple de tous les Saints, non par calcul humain ou attrait féminin, mais par pur esprit de foi. Comme une fille tendre pour sa mère, elle se faisait un bonheur de lui soumettre toute sa conduite, ne distinguant jamais entre les chefs et les ministres inférieurs : « Heureux, disait-elle, trois fois heureux celui à qui Dieu donne au moins la sagesse de se défier de soi-même et de s'appuyer sur la foi de l'Eglise catholique ! Heureux celui qui se laisse juger et mener par cette même Eglise catholique ! il échappera à la ruine. Voilà le sentiment qui ramasse tout mon être aux pieds de Monseigneur et de son clergé, qui me fait apprécier comme un bonheur l'honneur de vous servir tous [1] ». Et ce n'était pas là des paroles vaines. « Jamais âme, dit Mgr Neyret, ne fut plus fidèle à découvrir à son directeur tout ce qui se passait dans son

[1] P. Larive.

Digitized by Google

esprit et dans son cœur, en fait de bien et de mal, d'inspirations ou de tentations ; ce qu'elle faisait toujours à la première occasion et avec une admirable simplicité [1] ».

L'amour de l'Eglise la menait directement à l'amour de Dieu et de tout ce qu'il aime. Car, dans une certaine mesure du moins, l'Eglise et Dieu c'est tout un. S'unir étroitement à la Volonté divine pour l'adorer et lui obéir aussi parfaitement que possible jusque dans ses moindres préférences exprimées, chercher avant tout son bon plaisir, au prix du sacrifice absolu de sa personnalité, c'était son unique ambition ; et tout ce qui pouvait l'aider à effectuer ce désir était le bienvenu de ce cœur magnanime. « Béni soit à jamais tout ce qui contribuera à l'heureuse union de nos âmes avec Dieu ! Bénies soient à jamais les heureuses créatures qui nous mèneront là ! Qu'elles soient appelées contradictions, ou privations, ou renoncement, ou humiliations, peu importe le nom, pourvu qu'elles nous mènent à cette désirable union de nos âmes avec Dieu en nous détachant de la terre, oh ! bénissons-les ! [2] Dans cette terre-ci, il me semble que je sois à l'entresol de l'autre monde. Demandez quelquefois à Dieu qu'il me fasse comprendre les Béatitudes. Je donnerais maintenant toutes les sciences pour un sou, si je savais trouver l'art de plaire à mon Dieu dans mes pensées, dans mes paroles, dans mes peines et dans toutes mes actions. Alors je comprendrais un peu ces sublimes enseignements du Sauveur dont on se prive souvent pour ne vouloir pas se dépouiller de soi-même et de son propre jugement. Oh ! le bon Maître l'a dit : « Si le froment ne meurt, il ne porte point de fruit ». Vivent les con-

[1] Mgr Neyret.
[2] Notes du P. Larive.

Digitized by Google

tradictions, les peines, les adversités de la vie ! Voilà ce qui dégage les âmes de bonne volonté, voilà ce qui les unit à Dieu. Courage, ma chère Sœur, nous n'en aurons jamais plus que nous n'en pourrons porter. La vie n'est rien, la terre non plus. Pourvu que nous ayons le bonheur de plaire à Dieu, cela suffit [1] ».

Inutile de répéter ici combien elle aimait la Très Sainte Vierge, *sa douce Mère du Ciel*, comme elle l'appelait. Nous l'avons fait remarquer plusieurs fois déjà au cours de notre récit: mais il n'est pas de trop de signaler la joie profonde qu'elle éprouva de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception. Elle en reçut la nouvelle vingt-cinq jours après la proclamation du décret à Rome et voulut célébrer ce glorieux événement par une fête et une procession d'une solennité extraordinaire. Rien ne lui coûta, comme travail et dépenses. Elle alla jusqu'à emprunter une somme à la banque : « Nous pensions bien, avoue-t-elle naïvement à Mère Félicité, que la Sainte Vierge nous rendrait tout. Effectivement, ce fut bientôt payé, et payé largement, capital et intérêts [2] ».

Son âme, constamment ajustée au bon plaisir de Dieu, recevait chaque jour de nouvelles lumières pour suivre en toutes choses la voie droite de sa très pure Volonté dans toutes les circonstances où elle se trouvait. Il n'y avait rien dans ses conversations et dans ses lettres qui ne portât le cachet de cet unique désir. S'il arrivait qu'en certaines circonstances elle ne la vît pas clairement, elle la cherchait avec amour par la croix du divin Maître, remède infaillible contre les illusions. Elle le donnait à ses chères Sœurs, comme le saint Curé d'Ars, M. Vianney, le lui avait indiqué

[1] Lettre à Sœur Virginie, 4 novembre 1857.
[2] Lettre de février 1856.

Digitized by Google

à elle-même au moment où elle quittait la France pour se rendre aux Indes [1].

Comme elle l'aimait cette croix, effroi de la nature ! Ne croirait-on pas entendre un écho des paroles enflammées de l'apôtre saint André courant au martyre quand, répondant à une Sœur qui lui souhaitait de belles fêtes de Pâques, elle lui écrivait : « Je viens de recevoir votre lettre du Samedi-Saint. Oh ! que les souhaits que vous me faites sont de mon goût ! Oui, alleluia, alleluia pour le temps et pour l'éternité ! Et vive la croix de mon Maître ! Croix qui m'a sauvée déjà et qui me sauvera encore de tant de maux ! Je commence à l'aimer cette bonne Croix, oui, à l'aimer à cause de Celui à qui elle appartient. Oh ! que ce bon Maître me garde de vouloir jamais en enlever la moindre parcelle, soit au dedans, soit au dehors de ma personne ! Que ma douce Mère soit avec nous tous ! [2] »

A l'imitation de son Sauveur et Maître qui, pour consommer sur l'arbre de la Croix le grand sacrifice de la Rédemption, consentit à être absolument dépouillé de tout, elle exhortait ses Sœurs de Kamptee dans une retraite, et s'engageait elle-même la première à se séparer de tout ce qui était de nature à retarder en elle le progrès de l'amour divin : « Oui, il faut que nous fassions maintenant, avec mérite, les retranchements que nous devons faire forcément à la mort ; c'est bien aussi mon plan pour mon propre compte. Aidée de la grâce de Dieu et des avis de mes Supérieurs, je couperai aussi et de grand cœur tout ce qui en moi s'oppose au doux amour de Jésus et de Marie [3] ».

Ce dépouillement de la créature et cette union à Dieu

[1] P. Larive.
[2] P. Larive.
[3] P. Larive.

Digitized by Google

produisaient en Mère Saint-Jean des effets merveilleux : une incroyable facilité pour passer de l'action à l'oraison, une confiance inébranlable en Dieu, un abandon total à sa Providence, une vaillance intrépide au milieu des épreuves et un désir ardent du Ciel qui la remplissait de joie, augmentait son espérance et son humilité et la détachait de plus en plus de la terre. « Une chose remarquable, atteste Mgr Neyret, et qui était pour moi comme un mystère, et qu'aucun autre de ceux qui connaissaient son intérieur n'aurait pu soupçonner, c'est que du moment qu'elle passait des occupations les plus dissipantes à l'oraison, elle se trouvait recueillie et unie à Dieu. Marthe en apparence tout à l'heure, et Marthe même très empressée, elle est en ce moment une vraie et heureuse Marie [1] ».

« Le bon Dieu ne nous abandonnera jamais ; il ne nous donnera jamais une épreuve au-dessus de nos forces, il nous aidera toujours pour accomplir ses desseins. Et Marie, notre douce Mère, aimera toujours à nous secourir. Rappelons-nous bien qu'il faut laisser faire le bon Dieu selon son bon plaisir ; nos vues sont si bornées, nous croyons souvent que tel moyen est uniquement bon pour arriver à un but et Dieu en a plusieurs ; prions et laissons faire [2] ».

« Je suis au pays des Mahrates, au nord de l'Indoustan ; Madras est au midi, ainsi que vous le savez. J'ignore quand je retournerai au midi, j'ignore même si j'y dois jamais retourner. J'aime tant à dépendre de la Providence et à ne pas savoir ce que je deviendrai ; et notre digne évêque seconde mes inclinations et ne me dit pas ce qu'il veut faire de moi [3] ».

[1] Mgr Neyret.
[2] Notes du P. Larive.
[3] Lettre à Mère Félicité, février 1856.

Digitized by Google

Abandon toutefois actif, militant et sans peur.

« Cette vie n'est qu'une vie de combat, combats au dedans et combats au dehors. Nos bons parents du Ciel ont du plaisir à nous voir combattre pour leur amour. Il ne faut donc pas désirer de n'avoir pas de combats, mais seulement de bien combattre. Nous n'en aurons jamais plus que nous n'en pourrons porter. Ne retranchez rien de votre croix ni en gros ni en détail [1] ». — « N'ayons pas peur des combats et tout ira bien. Encore quelques jours et nous franchirons le seuil de l'éternité. Il nous faut chercher le bon plaisir de Dieu et non pas nos aises et satisfactions. Il faut ne vouloir délibérément aucune chose sinon l'accomplissement de la volonté de Dieu, ne rien craindre sinon de lui déplaire, aimer les peines que nous trouvons sur notre route, puisqu'elles nous viennent du cœur paternel de notre bon père qui est dans les cieux, qui ne nous les donne que selon nos besoins et nos forces, mettre notre confiance en Marie qui restera toujours avec nous, dans nos plaisirs et dans nos peines, nos succès et non-succès [2] ».

Dans son traité de l'Amour de Dieu, saint François de Sales comparant l'âme chrétienne aux alouettes, dit fort gracieusement : « Si c'est la beauté de la lumière qui provoque les alouettes à chanter, comme il est fort probable, ce n'est pas merveille si elles chantent plus clairement à mesure qu'elles volent plus hautement [3] ». De même, peut-on dire de Mère Saint-Jean, qu'attirée vers Dieu par un amour de complaisance qui l'emportait toujours plus haut près de Lui, elle trouvait des accents toujours plus doux pour parler du ciel. « C'est donc l'Ascension aujour-

[1] P. Larive.
[2] P. Larive.
[3] *Traité de l'Amour de Dieu*, ch. 12, 2-80.

Digitized by Google

d'hui ; combien cela rappelle l'heureux séjour où nous trouverons tous ceux que nous aimons ! Oh ! qu'une compagnie composée tout entière d'âmes au cœur généreux sera quelque chose de ravissant ! cela seul serait un paradis. Encore quelques années et nous irons au ciel voir Marie. Alors nous serons sûrs de notre tête, sûrs de notre cœur. Ce sont deux articles que je porte avec moi, et qui peuvent me perdre à chaque instant, deux articles sur lesquels je ne puis faire aucun fonds [1] ». Un beau ciel étoilé la ravissait : « Voyez ce beau ciel, disait-elle parfois ; un jour, un jour nous régnerons au-dessus de ces splendeurs célestes, et le soleil et la lune seront nos marche-pieds. Et alors elle chantait avec transport ce cantique des missions savoyardes :

Beau ciel, éternelle patrie,
Vous épuisez tous mes désirs,
Le monde et tous ses vains plaisirs
N'ont plus rien qui me fasse envie.

O Sion, demeure chérie,
Des élus éternelle patrie,
Quand feras-tu cesser mes pleurs ?
Quand goûterai-je tes douceurs ?

Lorsque un fruit précoce est mûr, le maître le cueille et le présente à sa famille comme l'honneur de son jardin. Ainsi Dieu décevant toutes les espérances que la Mission fondait, pour de longues années encore, sur la jeunesse et la force de Mère Saint-Jean, s'apprêtait à adresser à sa fidèle servante l'invitation du Cantique des Cantiques : Venez, mon épouse, venez de la terre de l'exil recevoir de mes mains la couronne de gloire que vous avez bien méritée.

[1] P. Larive.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

DERNIÈRE ŒUVRE ET MORT DE MÈRE SAINT-JEAN

(1861-1862)

Pressentiments d'une mort prématurée. — Mère Saint-Jean se tient toujours prête. — Le capitaine Dewell projette de fonder en Angleterre un établissement de Pères de Saint-François de Sales et de Sœurs de Saint-Joseph. — Approbation de Mgr Neyret. — Le P. Larive part pour l'Angleterre. — Mère Saint-Jean quitte Kamptee pour aller à la côte recevoir quatre nouvelles Sœurs. — Arrivée à Vizagapatam, elle tombe malade et meurt. — Regrets universels. — Lettre de condoléances de Mgr Neyret à Mère Félicité. — Il lui promet d'écrire l'éloge de Mère Saint-Jean et meurt quelques mois après, sans l'avoir fait. — Mère Félicité réunit les matériaux pour une notice. — Collaboration du P. Larive. — Eloge par le P. Domenge. — Conclusion.

L'ANNÉE 1861 devait être pour Mère Saint-Jean la dernière qu'elle eût à passer en ce monde, La mort venait sournoisement, mais elle ne la surprit pas. Car, sans être malade, notre sainte Supérieure générale avait depuis longtemps le pressentiment que sa vie serait courte. A la Rde Mère Félicité qui lui avait écrit qu'elle pensait mourir bientôt, elle faisait, en février 1856, cette confidence : « J'ai aussi la mort devant les yeux, et je l'ai si bien que je suis toujours comme une personne qui doit se hâter de tenir toutes choses prêtes ». Et le 28 août 1861, répondant au P. Richard son directeur, elle lui disait : « Continuez, s'il vous plait, de prier pour moi afin que j'obtienne de la bonté

Digitized by Google

de Dieu la grâce d'accomplir son adorable volonté ici-bas. Il importe fort peu que je sois en santé ou malade, que je travaille ou non, que je réussisse dans ce que j'entreprends ou que j'aie des déceptions, que je sois goûtée ou blâmée ; mais la grande, la seule importante affaire, c'est que ma tâche soit finie avant que mon heure sonne. Or ma vie s'en va ; j'ai quarante ans le 8 décembre prochain, et je sens souvent le besoin de me recommander aux prières de ceux qui me portent quelque intérêt ».

Loin de paralyser son activité, la pensée habituelle d'une mort prématurée ne faisait qu'augmenter son ardeur, soit pour la sanctification de son âme, soit pour l'affermissement et le développement de ses œuvres. Le 2 juillet 1860, fête de la Visitation, elle eut la consolation, après le renouvellement des vœux de sa communauté, de donner le saint habit aux trois postulantes qu'elle avait admises le 25 décembre précédent. Quelque temps après, elle recevait deux nouvelles postulantes, et les douze mois qui suivirent furent employés, indépendamment des travaux ordinaires, à préparer la fondation d'une maison de Sœurs de Saint-Joseph en Angleterre.

Le lecteur n'a pas oublié le nom du bienfaiteur du Noviciat de Kamptee, le capitaine Dewell. Ce jeune officier anglais, converti du protestantisme en 1858 pendant son voyage en Italie, était venu en 1859, après son abjuration, rejoindre à Kamptee son régiment, le 91e d'infanterie de la Reine, cantonné précédemment à Corfou. Lié d'une façon très intime avec le P. Larive, aumônier des troupes, il lui avait manifesté que, pendant une maladie qu'il avait faite à Londres, à son retour de Rome, il s'était senti pressé intérieurement de témoigner sa reconnaissance à Dieu par l'institution d'une œuvre ayant pour but la restauration du

Digitized by Google

catholicisme en Angleterre, et que, pour obéir à ce mouvement du Saint-Esprit, il avait résolu de fonder dans le Comté de Wilts, à Malmesbury même, sa ville natale, si possible, un établissement de missionnaires de Saint-François de Sales et un couvent de Sœurs de Saint-Joseph. Il ajouta que les biens qu'il possédait à Malmesbury ayant appartenu autrefois à l'abbaye de ce nom, pillée par la Réforme aux temps d'Henri VIII et d'Elisabeth, il pensait ne rien pouvoir faire de mieux que d'en dévouer une partie, soit 40.000 francs, à cette œuvre.

Mère Saint-Jean attachait l'intérêt le plus vif à la réalisation d'un dessein si avantageux à la religion. Au point de vue de la Congrégation, posséder un établissement en Angleterre, c'était en effet lui ouvrir un vaste champ d'apostolat, et au point de vue des maisons de l'Inde, c'était leur créer à la fois un foyer de vocations anglaises très utiles au succès de la Mission, et une procure pour leurs affaires et commissions auprès de la métropole, d'où elles tiraient leurs vêtements, le matériel des classes et tant d'autres choses. Dès les premiers jours de 1861, elle en avait informé Mère Félicité, lui exprimant son grand désir de voir l'affaire aboutir. Pour cela, elle estimait nécessaire d'aller elle-même présider à la fondation. « Deux ou trois ans me suffiront pour former quelques Sœurs ; et alors, si Dieu le veut, je reprendrai la route de mes chères Indes, en attendant que Dieu me retire de ce monde. Recommandez cette affaire à Dieu, elle en vaut la peine. Je vais prier et me taire. Dieu me fera la grâce d'accomplir sa sainte volonté. Je n'en reparle plus. Si rien ne dérange les plans du digne capitaine (il n'a que 26 ans et n'est pas marié), le premier missionnaire partirait dans quelques mois pour aller voir ce qui pourra se faire. Le tout reste entre les

Digitized by Google

mains de Dieu [1] ». Le projet reçut l'approbation de Mgr Neyret, et le P. Larive fut désigné pour aller traiter cette fondation avec l'évêque du diocèse de Clifton, Mgr Clifford. Le Père partit de Kamptee avec M. Dewell le 3 avril 1861. Il arriva en Angleterre le 24 mai, et après avoir essuyé bien des rebuts de la population de Chippenham, où l'évêque lui avait conseillé de se fixer d'abord, il réussit à commencer l'établissement sur des bases solides, dans la ville de Devizes, le 27 octobre même année. Quant au capitaine, il quitta le service militaire et, après une retraite chez les Jésuites de Londres, entra au noviciat de la Compagnie le 12 septembre 1861.

Cette séparation fut très pénible pour Mère Saint-Jean. Elle perdait, dans le bon Père Larive, le prêtre pieux et zélé qui l'avait reçue à sa première arrivée à Kamptee, et qui l'avait aidée dans toutes ses entreprises. Mais sa foi la mettant au-dessus des sentiments humains, elle ne vit que la gloire de Dieu engagée dans cette disposition de la Providence, et se réjouit d'avoir un sacrifice de plus à lui offrir. « Que le Seigneur soit toujours avec vous, écrivit-elle au missionnaire ; qu'il soit avec votre esprit afin que vos pensées, vos paroles, vos actions et vos peines soient toujours selon son Cœur adorable ! Que le Seigneur soit avec vous, afin que l'ennemi ne vous entrave point, ne vous trouble point et ne vous fasse aucun mal ! Que notre douce Mère vous garde et vous bénisse chaque jour ! Amen. » Enfin, le 1er novembre, elle lui écrivait une dernière fois : « Faites bon courage, mon cher Père, et que votre cœur ne se trouble pas. Semez et arrosez, et si Dieu n'y donne pas l'accroissement, peu importe pour vous. Le grain de sénevé n'est pas un arbre de prime abord. Ne vous attendez jamais

[1] Kamptee, les premiers jours de l'an 1861.

Digitized by Google

au succès, mais travaillez avec humilité, comme un serviteur que son Maître garde par attachement sans avoir besoin de lui. C'est dans ce sens que nous devons nous appeler serviteurs inutiles. Je suis à charger une charrette pour aller prendre les Sœurs à Vizag. Priez pour moi et bénissez-moi. Que le Seigneur vous bénisse, vous protège et vous garde toujours ! [1] »

Quelles étaient ces Sœurs pour lesquelles Mère Saint-Jean se disposait à reprendre le chemin si long et si dangereux de Vizagapatam ? C'étaient quatre nouvelles religieuses de Saint-Joseph qui venaient partager les travaux de la Mission, en prévision de la fondation anglaise. Parties de Savoie sous la conduite de deux Pères de Saint-François de Sales [2], leur arrivée à la côte avait été annoncée pour le mois de janvier prochain, et la bonne Supérieure tenait à les recevoir dans ses bras de mère à leur descente même du bateau, dès les premiers pas sur la terre des Indes. Tous les préparatifs matériels étant terminés, Mère Saint-Jean, par un acte écrit qu'on croirait un testament spirituel, plaça son couvent sous la garde de la Vierge Marie et partit gaiement. « Adieu, mes chères filles, dit-elle aux Sœurs après les avoir toutes embrassées tendrement, et au revoir dans cinq ou six mois au plus ».

Il n'est pas possible, en Europe, nous avons eu l'occasion de le dire, avec nos relations si faciles, nos moyens

[1] Citation du P. Larive dans sa lettre à Mère Félicité du 6 février 1863, Rodbourne près Malmesbury.

[2] Sœur Sainte-Claire Comte, des Houches, et Sr Louise-Clotilde Suard, de Pontchy, au diocèse d'Annecy ; Sr Anne-Marie Rostaing et Sr Sabine Saunier de Saint-Rémy, au diocèse de Maurienne. Les deux missionnaires étaient : le Père Jean-Jacques Delaveney, de Desingy, diocèse d'Annecy, et le Père Alexis Riccax, de Saint-Jean-d'Arves, en Maurienne. Ce dernier devint plus tard évêque de Nagpour.

Digitized by Google

de transport si rapides et si peu onéreux, de calculer les peines inouïes, les souffrances de tout genre, les dangers de mort si fréquents auxquels soumet la traversée des forêts immenses et sauvages qui séparent Kamptee de Vizag : « J'y ai souffert de tout, avouait la bonne Mère, dans une de ses lettres, de la faim, de la soif, ah ! de la soif surtout, c'est affreux ». En cours de route, mille difficultés imprévues surgissent qui retardent la marche et imposent souvent deux et trois fois plus de temps pour achever un voyage qui ne demande normalement pas plus de trois semaines. Et puis, à la suite des grandes chaleurs, il y tombe des pluies torrentielles qui engendrent des maladies graves, entre autres celle dite la *fièvre des forêts*, en anglais *jungle fever*. Parmi les malheureux qui en sont atteints, bien peu échappent à la mort.

Mère Saint-Jean fit un voyage heureux, apparemment du moins. Les nouvelles qu'elle en expédia à Kamptee, de plusieurs stations, furent toutes très bonnes [1] ; mais elle y contracta, sur la fin, les germes de la terrible fièvre ; et quand, le 8 décembre, elle arriva à Vizagapatam, ce fut pour se mettre au lit, deux ou trois jours après. Elle ne s'en releva pas. Vainement les médecins les plus habiles lui prodiguèrent-ils les soins les plus dévoués ; tout fut inutile. Un moment, le mal parut céder ; mais après quelques jours d'accalmie, il se compliqua d'une manière effrayante et envahit le cerveau. Dès lors il n'y eut plus d'espoir. La chère malade, qui avait jusque-là conservé sa gaieté, et qui s'était montrée admirable de patience, d'esprit de prière et d'union à la sainte volonté de Dieu, entra dans le délire ; elle ne revenait à elle qu'aux noms de Jésus

[1] Lettre de Sr Louise-Michel à Mère Félicité : Kamptee, 16 février 1862.

Digitized by Google

et de sa douce mère. Ce fut dans l'un de ces intervalles de lucidité qu'elle reçut les derniers sacrements, faisant avec une soumission absolue le sacrifice de sa vie et suppliant son directeur le P. Richard « de demander au Seigneur pour elle le pardon de ses nombreux péchés ». Le jour de la fête de saint François de Sales, la fièvre augmenta encore d'intensité. Le soir de la Purification, à la suite d'une extrême agitation, les Sœurs étant autour de son lit, elle reprit tout à coup ses sens et, dans une prière touchante prononcée d'une voix forte, elle dit : « Mon Dieu, j'ai le pressentiment de n'avoir plus que quelques heures à vivre ; je vous renouvelle mes vœux, je vous recommande notre bon Evêque, je vous recommande la Supérieure de cette maison, toutes mes Sœurs, mon Noviciat, nos élèves, la conversion des protestants et des infidèles ». Elle commanda aussi d'écrire aux Communautés de Kamptee et d'Yanaon pour leur demander le pardon de ses péchés ; puis, ayant embrassé ses Sœurs avec autant de calme que si elle ne devait pas les quitter, elle donna à chacune d'elles des avis particuliers, consola leur douleur et retomba dans son délire. Elle rendit sa belle âme à Dieu le 6 février 1862, un peu avant minuit. Elle avait quarante ans et deux mois d'âge, vingt ans de profession religieuse et dix ans d'apostolat dans les Indes.

Dès que son corps fut exposé, il vint une telle affluence de peuple que la maison ne désemplit pas, chacun voulant contempler encore une fois son visage aimable sur lequel planait la sérénité d'une paix céleste. Les funérailles eurent lieu le 7 février, vers cinq heures du soir, sous la présidence du P. Decompoix. Elles furent très solennelles. Catholiques et protestants y assistèrent en si grand nombre que l'église fut trop petite pour contenir tout l'imposant

Digitized by Google

cortège. Cette vénérée Mère fut inhumée dans les caveaux de la cathédrale, à côté d'une de ses Sœurs venue avec elle de Savoie, et qui l'avait précédée dans la tombe.

Mgr Neyret était malheureusement absent quand il connut l'imminence du danger. Obligé de se rendre à Yanaon pour recevoir les deux nouveaux missionnaires qui lui venaient d'Annecy, il ne put rentrer à Vizag, malgré la hâte qu'il mit à son retour, que quelques heures après la sépulture ; et les pauvres jeunes Sœurs, cause involontaire de la mort de leur Supérieure, n'arrivèrent que le lendemain.

Comment décrire la consternation dont fut saisie la Mission tout entière à la nouvelle du malheur qui la frappait ! A Kamptee qui l'apprit le 8 par télégramme, ce fut de la stupeur. Les Sœurs en demeuraient atterrées, les pensionnaires prirent le deuil ; la population n'avait qu'une voix pour mêler ses regrets à l'éloge de la bien-aimée disparue. Chacun rappelait à l'envi ses vertus, exaltant principalement sa charité qui n'avait jamais reculé devant aucune fatigue ni le jour ni la nuit, quand il s'était agi de faire du bien à tous. On ne la pleurait pas seulement, on demandait à posséder son portrait, on la priait comme une sainte et l'on affirmait obtenir des grâces par son appui. Une veuve, convertie elle-même, qui avait eu le bonheur de voir son mari protestant et médecin des troupes abjurer l'hérésie à son lit de mort, l'attribuait à l'intercession de la défunte, sa chère mère spirituelle[1]. Le P. Jean-Marie Tissot, vicaire général et qui allait quelques mois plus tard devenir évêque du diocèse, écrivait le 14 février à Mère Félicité : « Notre bonne Mère Saint-Jean, notre incomparable Mère Saint-Jean est tombée victime de son zèle et de

[1] Lettre du P. Larive à Mère Félicité : Chippenham, 13 mars 1863.

Digitized by Google

son dévouement. Elle a osé traverser seule le pays immense qui sépare Kamptee de Vizagapatam ; c'est dans ce pénible voyage qu'elle a trouvé le germe de la maladie qui l'a emportée si subitement. C'est une bien rude épreuve pour notre mission : elle est irréparable humainement parlant [1] ».

Mais personne ne sentit plus cruellement que Mgr Neyret la perte que tous déploraient. On peut en juger par la lettre suivante adressée à Mère Félicité :

J. M. J. Vizagapatam, le 15 de mai 1862.

Ma bien chère et Révérende Mère,

Que Notre Seigneur Jésus-Christ vous remplisse de plus en plus de son esprit et de son amour !

La nouvelle qui a été portée en Savoie de la mort de notre si chère et si regrettée Mère Saint-Jean a répandu le deuil dans les chères Communautés de Saint-Joseph de Chambéry et d'Annecy.

Pour vous, ma chère Mère, cette mort aura été le sujet d'une douleur d'autant plus vive que vous affectionniez davantage cette sainte fille, et que vous étiez plus à même d'apprécier son mérite devant Dieu, et les services qu'elle pouvait continuer à rendre à cette chère Mission de Vizagapatam.

Mais que vous dirai-je de ma propre affliction en face d'une si grande perte ? Rien autre, sinon que j'ai pleuré comme je n'avais jamais fait, je crois, à la mort des personnes qui m'avaient été les plus chères. Je ne vous en donnerai pas la raison, vous la comprenez.

Je ne vous parlerai pas non plus de la douleur de chacun de nos Pères et de chacune de nos Sœurs ici. Mère Saint-Jean était notre Mère à tous, une Mère pour chacun des mis-

[1] Lettres datées de Kamptee, 14 février, et de Vizagapatam, 7 novembre 1862.

Digitized by Google

sionnaires, comme pour chacune des Sœurs. Dieu, en nous l'ôtant, et en nous l'ôtant pour l'appeler auprès de lui, nous a donc demandé à tous un grand sacrifice.

Ce sacrifice, comme vous, ma chère Mère, nous l'avons fait, et nous l'avons fait d'autant plus généreusement qu'il nous a coûté davantage. Espérons les uns et les autres que le Père céleste nous en tiendra bon compte, d'autant plus que, comme dit l'Apôtre saint Paul, tout tourne à bien pour ceux qui aiment Dieu.

D'ailleurs notre chère Mère, pour être morte, ne nous est pas perdue, pour autant. Non, mais elle nous reste encore ici-bas ; elle nous reste non seulement par ses prières auprès du céleste Epoux auquel elle est aujourd'hui réunie, mais elle nous reste aussi par ses exemples, par ses avis, et par ses œuvres. Tel est en effet l'héritage qu'elle nous a laissé, héritage bien précieux et que nous espérons bien de conserver tant pour nous que pour ceux qui nous suivront. Pour moi, je regarderai toujours le passage parmi nous de notre chère défunte comme une des plus grandes faveurs que Dieu ait accordées à cette chère Mission ; et ainsi ne saurai-je jamais oublier la reconnaissance que j'ai à Son Eminence Monseigneur le Cardinal Billiet pour avoir bien voulu nous la céder...

Vous désirez donc, ma chère Mère, que j'écrive quelque chose touchant notre excellente et sainte Mère Saint-Jean. Eh bien ! oui, je le ferai. Je me l'étais déjà bien proposé, mais le temps ne m'avait pas permis de m'en occuper. J'ai heureusement conservé quelques unes de ses lettres. J'en ai où elle met à découvert toute sa belle âme, et où elle me rend compte des ineffables visites qu'elle recevait du céleste Epoux. Je vous les communiquerai.

Je compte sur la continuation de vos prières pour le succès de notre œuvre ici et qui est aussi la vôtre. Je prie le Seigneur de vous conserver et de répandre de plus en plus sa

Digitized by Google

sainte bénédiction sur tous vos travaux et projets pour sa gloire.

Je suis avec une estime toute particulière, ma chère Mère, votre très dévoué et affectionné serviteur.

† F. Sébastien,
Ev. d'Olène.

Cette lettre apporta au cœur brisé de la Révérende Mère Félicité, et par elle aux deux maisons générales de Chambéry et d'Annecy, une très vive et très douce consolation. Certes, elle ne lui rendait pas le trésor qu'elle avait perdu. Du moins — et n'était-ce pas beaucoup ? — elle lui montrait, dans un témoignage de la plus haute valeur morale, l'estime dont jouissait Mère Saint-Jean auprès de son premier Supérieur, la respectueuse affection qui avait accompagné ses pas, le bien qu'elle avait fait, les larmes que sa mort avait tirées de tous les yeux et la renommée de sainteté que la vénération publique attachait à son front virginal. Et puis, le pieux Evêque lui promettait de faire en quelque sorte revivre sa fille tant aimée, d'esquisser lui-même sa vie, de manifester les vertus de sa belle âme et de révéler le secret des « ineffables visites » qu'elle avait reçues de Notre-Seigneur au cours de son existence. L'espoir fondé de pouvoir présenter bientôt à sa Congrégation, pour l'animer à la poursuite de la perfection religieuse, ce modèle achevé de la vraie Sœur de Saint-Joseph, apaisa sa douleur et raffermit son courage un moment ébranlé.

Cependant l'espoir de Mère Félicité devait être trompé par un nouveau coup de l'impitoyable mort. Mère Joséphine avait été élue Supérieure générale à la place de Mère Saint-Jean ; Mgr Neyret voulut profiter de sa visite pastorale du nord de la Mission pour la conduire à Kamptee. Il se proposait, en même temps, d'y recevoir la profession de

Digitized by Google

plusieurs novices et de donner le saint habit à deux prétendantes. La saison était des plus défavorables ; mais l'idée du devoir était si forte chez lui que rien ne fut capable de l'arrêter [1]. Il partit le 24 août 1862, avec Mère Joséphine, Sœur Anne-Marie nouvellement arrivée d'Europe, une jeune fille du pays, Mlle Lacombe, qui se rendait au noviciat et plusieurs domestiques. Le voyage ne fut qu'une suite de contradictions et de souffrances. La chaleur, la pluie, les difficultés du chemin, la faim, la soif, les maladies et la brutalité de quelques hommes entre les mains desquels ils se trouvèrent, en un mot tous les genres de privations et de peines parurent se réunir pour exercer la patience et la résignation des voyageurs. Le prélat-missionnaire arriva le 1er novembre, au matin, atteint de la fièvre des forêts [2] : « J'ai cru vous apporter la joie, dit-il aux Sœurs dans la visite qu'il s'empressa de faire au couvent, en compagnie du P. Bénistrand, et je ne vous apporte que la tristesse ». Il entendit la confession de Mère Joséphine gravement malade aussi, et remonta en voiture. Rentré chez les Pères épuisé, il se mit au lit, et le 5 novembre il passait à une vie meilleure. Il n'avait que soixante ans [3].

Avec Mgr Neyret, le fondateur de la Mission de Vizagapatam, s'évanouit l'espoir de la notice promise par lui, et, déconvenue plus amère, disparurent encore avec lui les lettres si précieuses écrites au prélat par Mère Saint-Jean. Vainement, Mère Félicité qui les avait déjà demandées à l'évêque par sa lettre du 25 juillet [4], les récla-

[1] Lettre du P. Tissot à Mère Félicité : Vizagapatam, 7 novembre 1862.

[2] P. Bénistrand Jean-Baptiste, de Francin, diocèse de Chambéry, parti de Savoie en juin 1848, décédé à Nagpour en 1881.

[3] *La Mission de Vizagapatam*, pp. 303-304.

[4] « Mgr Neyret n'a pas eu la consolation de recevoir votre bonne

Digitized by Google

ma-t-elle instamment au P. Tissot, celui-ci répondit : « Pendant longtemps, j'ai eu l'espoir de pouvoir vous envoyer les lettres de Mère Saint-Jean que Mgr Neyret, de si sainte mémoire, vous avait promises. Je les ai demandées à Kamptee à plusieurs reprises, mais inutilement. J'ai cependant tout lieu de croire que Monseigneur les a prises avec lui quand il est parti pour visiter le nord de la Mission. Je ne serais pas surpris que quelque membre de la Mission se fût permis ce pieux larcin. Comme je suis au moment de partir pour Kamptee, je me propose de faire quelques perquisitions sur les lieux mêmes[1] ». Et il ajoutait : « Malgré mon insuccès à tenir ma parole, j'espère que vous ferez don à la Mission de Vizague d'une copie de la notice que vous vous proposez d'écrire sur cette si regrettée Mère. Quel vide elle a fait et fait encore au milieu de nous, en allant si vite recevoir la récompense due à son zèle et à ses travaux ! ! ! »

En apprenant la mort du saint évêque, la Révérende Mère Félicité avait en effet décidé de faire par elle-même ce qu'elle avait d'abord sollicité de la plume autrement plus autorisée de Mgr Neyret : une notice sur Mère Saint-Jean. La Congrégation entière le désirait. La Supérieure Générale d'Annecy, Mère Louise-Sophie, l'en avait priée formellement : « Si nous écrivions la vie de cette vraie sainte Mère, ce serait une grande édification pour nos Maisons. Voyez si, dans votre état de souffrances et de chagrin, le bon Dieu

lettre du 25 juillet. Je me suis permis d'en prendre connaissance. Si je trouve les lettres confidentielles que lui a écrites Mère Saint-Jean, je ne manquerai pas de vous en faire part ». Lettre du P. Tissot à Mère Félicité : Vizagapatam, 7 novembre 1862.

[1] Vizagapatam, 18 octobre 1863. — A cette date le P. Tissot était depuis le 6 août précédent préconisé évêque de Milève, *in partibus infidelium*, et vicaire apostolique de Vizagapatam. Il fut consacré le 4 avril 1864.

Digitized by Google

vous permet de penser à ce travail. Je voudrais, dans ma vénération pour cette fervente religieuse, faire quelque chose pour servir à sa mémoire, mais je n'ai pas de documents. Vous les avez dans votre cœur, ma bonne Mère, et il me semble que vous pouvez suivre l'exemple des Apôtres qui publièrent, après la mort de Jésus, les miracles et les bienfaits qu'il leur avait défendu de révéler avant qu'il fût remonté vers son Père [1] ». Elle continua donc à rassembler les matériaux nécessaires à l'exécution de ce travail. Parmi ses principaux collaborateurs, en dehors des Sœurs des Indes et de la Savoie, nous devons nommer les Pères Larive et Domenge, des missionnaires de Saint-François de Sales.

Nos lecteurs se souviennent que le P. Larive était parti avec le capitaine Dewell pour fonder en Angleterre un double établissement de missionnaires et de Sœurs : « Vous serez heureux, lui avait dit Mère Saint-Jean, si vous faites élever un autel à la Sainte Vierge [2] ». Attentif à cette recommandation, il avait eu la consolation de la réaliser le

[1] Annecy, 21 mars 1862.

[2] « ... Je me suis empressé d'élever un autel à Marie, conformément à ce que m'avait écrit notre chère Mère Saint-Jean : « *Vous serez heureux, si vous lui faites élever un autel* ». J'ai eu la consolation de l'avoir fait, le jour de la Purification, l'année passée, c'est-à-dire trois jours avant le trépas de cette chère Mère ; et dans la semaine suivante, la Sainte Vierge nous a obtenu la grâce de pouvoir, sans bruit, nous assurer par achat un petit champ, puis un second, puis un troisième, puis une grande maison et jardin où nous mettrons nos Sœurs ; le tout ensemble sur le plus bel emplacement de Devizes, lequel depuis le 1er janvier est reconnu sous le nom de *St Joseph's place, Place de Saint Joseph*. Il nous aidera à continuer. Nous attendons l'élection de notre nouveau Supérieur général, en remplacement de celui qui est mort à Annecy, pour procéder à l'établissement de nos Sœurs de Saint-Joseph ». *Lettre du P. Larive à Mère Félicité, datée de Rodbourne, 6 février 1863.*

Digitized by Google

2 février 1862 à Devizes, et la semaine suivante, il était devenu, sans obstacle, acquéreur d'une grande maison et d'un jardin situés sur le plus bel emplacement de la ville. Ce succès inespéré il l'attribuait aux prières de la Supérieure de Kamptee. Aussi, dès qu'il eut appris les intentions de la Révérende Mère Félicité, il se mit à l'œuvre avec l'empressement et l'humilité d'un apôtre, et le 5 septembre 1862 il envoyait les premières notes : « Je vous prie d'agréer les sentiments de ma profonde reconnaissance, écrivait-il à la Supérieure de Chambéry en les lui adressant, pour la consolation que vous me procurez en me permettant de vous parler de notre Très Honorée Mère Saint-Jean, dont le Seigneur s'est servi pour opérer tant de bien dans notre chère Mission des Indes pendant l'espace de dix ans. Je voudrais pouvoir vous parler de cette grande âme d'une manière digne d'elle ; mais comme je n'ai pas assez d'expérience des choses spirituelles et célestes, je ne peux faire autre que ce que font les petits enfants quand ils parlent d'une mère qu'ils ont perdue avant de l'avoir connue : ils racontent leurs petits souvenirs en la manière qu'ils en ont été impressionnés, et ils le font en toute simplicité et naïveté [1] ».

Quant au P. Domenge, il partageait l'admiration de son confrère pour Mère Saint-Jean. Arrivé aux Indes la même année qu'elle et par le même bateau, attaché ensuite à l'aumônerie des Sœurs de Vizagapatam, il n'ignorait rien des services rendus par elle à la Mission et des jugements portés sur ses mérites par les Supérieurs. En 1862, dans le voyage qu'il fit en France, il s'arrêta à Chambéry pour visiter la Communauté, et lui parla longuement de celle qui était toujours l'objet de leurs larmes. Et plus tard, quand il composa l'histoire de la Mission, il traça de la

[1] Lettre datée de Chippenham, 5 septembre 1862.

Digitized by Google

sainte Supérieure de Kamptee le magnifique portrait suivant dont la reproduction, malgré des redites, ne sera pas déplacée ici. Détachée d'un volume dont la publication a été approuvée et louée par le Supérieur général des Missionnaires de Saint-François de Sales [1], cette page peut être regardée comme l'éloge officiel de Mère Saint-Jean par la pieuse Congrégation qu'elle a servie aux Indes :

« Mère Saint-Jean posséda dans un degré éminent toutes les qualités d'une bonne Supérieure. Instruite, douée d'un sens pratique, elle sut toujours allier la prudence et la douceur à une grande générosité et une admirable force de caractère. Elle aimait beaucoup ses religieuses : dans ses rapports avec elles, toujours elle sut éviter à la fois une trop grande sévérité, aussi bien qu'une indulgence excessive, capable de produire un relâchement dans la discipline et l'observance régulières. Aussi fut-elle jusqu'à la fin également aimée et respectée de toutes ses Filles. Pour être immédiatement obéie, il lui suffisait de faire connaître d'un mot sa volonté. Mais, convaincue que l'exemple seul rend l'autorité pleinement efficace, elle voulut être en tout

[1] « ...J'ai nommé nos Religieuses. Nous sommes ici plus à l'aise pour la louange que vis-à-vis de nos propres Frères. Elles ont beau cacher leur dévouement et leurs œuvres. Vous dites ce qu'elles font. Les Congrégations qui les ont envoyées au prix de tant de sacrifices, verront, en vous lisant, quels trésors de mérites ces vaillantes filles accumulent, et quelles bénédictions elles attirent sur leur Institut. A ce seul point de vue, vous avez rendu aux Missionnaires de Saint-François de Sales un service signalé ; car vous acquittez une portion de leur immense dette de gratitude envers les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, d'Annecy et de Maurienne, et à l'égard des Filles de la Croix. Sans ces auxiliaires ils n'auraient, certainement, pas obtenu la moitié des résultats qui consolent leur ministère sur le sol indien ». *Lettre d'approbation adressée à l'auteur par le T. R. P. Joseph Tissot. La Feuillette (Annecy), 3 décembre 1889*, p. XIV.

Digitized by Google

la première et la plus exacte dans l'observation de chaque point de la Règle. Quoique Supérieure, elle se faisait une loi de remplir à tour de rôle jusqu'aux emplois les plus humbles de la communauté, soit pour contenter les bas sentiments qu'elle avait d'elle-même, soit encore pour mieux apprendre à ses Sœurs l'abnégation et le désintéressement avec lesquels il faut s'acquitter de ces fonctions. Elle parvint de la sorte à faire passer dans leurs âmes toute l'ardeur qui dévorait la sienne. D'ailleurs, le découragement et l'apathie étaient à ses yeux des défauts tels que jamais elle ne voulut les souffrir dans ses religieuses.

« Sa piété n'était pas moins édifiante. C'est envers le Cœur Sacré de Jésus et l'Immaculée Conception de Marie qu'elle semble avoir eu la plus grande dévotion. Elle ne cessa toute sa vie de l'inspirer pareillement à ses Sœurs d'abord, et ensuite aux élèves de leurs diverses écoles. Telle fut surtout, disait-elle, la cause principale de la grande amélioration qui s'opéra bientôt dans la conduite et les sentiments des jeunes personnes confiées à leurs soins.

« Pour les encourager à ces dévotions salutaires, elle les exhorta souvent à travailler, dans les temps libres, à des broderies ou autres ouvrages de ce genre, afin d'en consacrer le produit à la décoration des églises. L'expérience lui avait appris que, chez les femmes en particulier, on se dévoue d'autant plus à une entreprise, que, pour la faire réussir, on s'impose des sacrifices véritables. Par ce moyen, les élèves purent décorer tous les autels, et offrir à la cathédrale plusieurs statues, de grands et beaux chandeliers, avec un lustre magnifique. Bientôt leurs vues s'élevèrent plus haut encore. A l'époque de la famine, elles firent parvenir quelques centaines de roupies aux victimes du fléau, à Palcondah et à Souradah. Enfin, elles amassè-

Digitized by Google

rent jusqu'à six cents roupies pour l'achat d'une maison, située au sommet d'une petite montagne, non loin de Vizagapatam. L'édifice, transformé en chapelle, ne tarda pas à devenir célèbre dans le pays. C'est encore aujourd'hui le seul lieu de pèlerinage de toute la Mission, connu sous le nom si beau et si consolant de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

« Nous avons nommé les écoles : là peut-être, plus qu'ailleurs, Mère Saint-Jean révéla son talent merveilleux pour l'organisation et le succès des œuvres qui lui furent confiées. Dans les commencements, ses Sœurs et elle-même ne savaient que fort peu d'anglais, et moins encore les langues indigènes. Malgré cet obstacle, elle réussit à établir d'excellentes écoles, et, de prime abord, elle sut gagner l'affection des élèves et la confiance des parents. On eut vite reconnu que si les enfants y apprenaient un peu moins de bon anglais, elles y recevaient, par contre, une éducation soignée qu'elles n'auraient pu trouver ailleurs. « Il faut connaître, dit la *Notice sur Mgr Neyret*, les « coutumes de l'Inde qui sont si compliquées, et la « rigueur avec laquelle chacun doit les suivre, pour se « faire une idée des embarras que l'on rencontre, pour « abriter sous le même toit des jeunes filles d'habitudes « si différentes et établir l'harmonie entre elles. Fran- « çaises, Irlandaises, Anglaises, Créoles, Indiennes de « différentes castes, toutes arrivent avec leurs exigences « et leurs prétentions. Impossible aux institutrices de ne « pas y faire droit ; ce serait tout ruiner. Admirable Pro- « vidence qui fournit à Mgr Neyret, pour une œuvre si « difficile, une aide si habile et si dévouée dans la per- « sonne de Mère Saint-Jean. De ces écoles et de ces « pensionnats sont déjà sorties plusieurs jeunes vierges

Digitized by Google

« qui se sont consacrées au Seigneur par la profession « religieuse ».

« Afin d'étendre son influence, et de sauver un plus grand nombre d'âmes des funestes conséquences de l'oisiveté et des mauvaises compagnies, Mère Saint-Jean avait établi des ouvroirs, où l'on admettait les veuves, les jeunes personnes qui ne pouvaient suivre les classes par défaut de capacité, et un certain nombre d'autres femmes qu'attirait l'espoir d'une rémunération avantageuse pour l'entretien de leurs familles. Les orphelines de l'établissement furent aussi reçues, mais à la condition de suivre d'abord le cours élémentaire de l'école, où elles devaient apprendre au moins la lecture et l'écriture. Grâce à ces industries, Mère Saint-Jean eut bientôt conquis l'affection et l'estime de tous ; aussi fut-elle, en plusieurs circonstances, un instrument providentiel pour réconcilier des ménages désunis, ou ramener à leurs devoirs des chrétiens qui les avaient depuis trop longtemps négligés.

« Dès sa jeunesse, elle fut en proie à une gastrite violente qui ne lui laissait presque pas de repos. Une fois dans l'Inde, la chaleur et les fièvres du pays ajoutèrent encore à ses douleurs, en diminuant ses forces de beaucoup ; mais elle n'en fut pas moins assidue à toutes ses obligations. Maîtresse d'elle-même jusqu'au bout, elle sut toujours si bien se dompter, qu'on ne remarquait ses souffrances que si la nature épuisée ne lui permettait plus de travailler. Ce fut cette activité généreuse qui lui fit entreprendre, malgré l'affaiblissement progressif de sa santé, le voyage où elle contracta cette fièvre des jungles, dont elle fut la victime.

« Avant de quitter l'Europe, Mère Saint-Jean avait été Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph à Cham-

Digitized by Google

béry. L'expérience qu'elle avait acquise dans cette charge, lui fut d'un grand secours aux Indes, soit pour ses rapports avec les personnes du dehors, soit pour l'administration de ses communautés et la direction de ses écoles. Sa mort fut considérée comme une immense perte que faisaient les Religieuses, ses filles, et même la mission entière. Cette éminente Supérieure laissa des regrets universels parmi les catholiques et jusque chez les protestants qui avaient eu l'avantage de la connaître.

« Vrai type de la femme forte, est-il écrit dans la *Notice* « *sur la Mission de Vizagapatam*, Mère Saint-Jean ignora « toujours les faiblesses du découragement au milieu des « difficultés de tout genre qu'elle eut à surmonter. « Pleine d'une confiance illimitée en Celle qu'elle appelait « sa « *douce Mère du Ciel* », elle conservait un calme et « une prudence d'action incroyables. Aussi, réussit-elle « au-delà de tout espoir, dans ses entreprises. Elle s'était « acquis la plus haute estime de chacun. A présent encore, « elle vit dans la vénération de tous, et les indigènes la « réclament souvent. La divine Providence ne semble pas « avoir pu choisir une religieuse plus apte à fonder les « établissements d'éducation de notre Mission. On consi- « déra un moment sa perte comme irréparable ; mais « Mgr Neyret eut, avant de mourir, la consolation de la rem- « placer par Mère Joséphine. La première Supérieure des « Sœurs de Saint-Joseph, dans l'Inde, et aussi la première « victime, était du diocèse d'Annecy ; la seconde, du dio- « cèse de Chambéry, et la troisième fut du diocèse de « Maurienne. Dieu voulait accorder à ces trois commu- « nautés l'honneur d'envoyer au Ciel des apôtres et des « martyres [1] ».

[1] *La Mission de Vizagapatam*, pp. 289-292.

Digitized by Google

Concluons.

La vie de la Très Honorée Mère Saint-Jean Boissat fut courte, mais combien digne, généreuse et féconde ! Vivante, elle n'eut, dans un siècle altéré de richesses et de jouissances égoïstes, qu'une seule ambition, celle d'observer à la lettre la recommandation de l'Evangile [1] : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu, c'est-à-dire la perfection de la sainteté, et le reste vous sera donné par surcroît ». Elle aima de tout son cœur Dieu et le prochain jusqu'à leur sacrifier tous les biens de la terre. Pour les mieux aimer, elle quitta le monde et embrassa, en s'enchaînant par des vœux perpétuels, la pauvreté, la chasteté et l'obéissance religieuses ; elle se fit la servante des enfants et des malheureux, et s'arrachant à sa patrie, elle s'en alla sous le ciel brûlant des Indes se dépenser sans mesure, et mourir à quarante ans, victime de sa charité. Pleurée comme une mère, vénérée comme une sainte, elle laissa en succession quatre établissements d'éducation solidement constitués, fruits d'une intelligence supérieure, d'une activité infatigable, d'un dévouement héroïque, et des prières de Pie IX, qui lui avait envoyé, au temps de son départ, l'expression de ses vœux et sa bénédiction la plus paternelle [2].

Morte, elle continua d'exercer du fond de son tombeau une influence puissante par l'autorité de ses vertus. Ses filles s'imposèrent le devoir très noble de marcher sur ses traces et d'imiter ses exemples. Leurs efforts furent récompensés par des succès étonnants : « Vos chères filles, écrivait en 1863 le Père J.-M. Tissot à Mère Félicité, conti-

[1] S. Mathieu, VI, 33.
[2] Bref du 25 juin 1851.

Digitized by Google

nuent avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge l'œuvre qui leur est confiée. Le nombre des orphelins et orphelines a doublé depuis la mort de Mgr Neyret et de Mère Saint-Jean et les ressources ont diminué. Le grand saint Joseph, qui est si fécond en miracles pour ses chères filles, nous viendra en aide, nous l'espérons [1] ».

Vingt ans plus tard, les Sœurs comptent déjà douze écoles et près d'un millier d'élèves (926), tant européennes que créoles et indigènes [2] ; et ces chiffres vont en progressant toujours. Leur ministère n'est plus renfermé dans les trois premières villes que nous connaissons, Yanaon, Vizagapatam et Kamptee. Il a gagné Gnanapouram, Vizianagram, Cuttack, Cocanada, Nagpour et Jubbulpour [3]. Elles y tiennent des pensionnats, des externats, des orphelinats et des ouvroirs. Outre l'anglais et le français, leur langue maternelle, elles y enseignent le télougou pour les filles de caste et hindoues. Le gouvernement protestant, loin de les persécuter et de les dépouiller, les favorise et les soutient par des subventions [4]. Les princes Indous même se font gloire de patronner et d'entretenir quelques-unes de leurs écoles [5].

[1] Lettre datée de Vizagapatam, 18 octobre 1863.

[2] Lettre du P. Larive à Mère Félicité, 23 janvier 1883.

[3] Annuaire The Madras Catholic Directory and General Annual register for the year of our Lord 1890.

[4] A Nagpour, l'Externat Saint-Joseph reçoit du gouvernement 105 roupies par mois (la roupie vaut 2,38). — A Kamptee, l'Ecole du Couvent Saint-Joseph, 206 roupies par mois. - A Jubbulpour, le Pensionnat et l'Orphelinat de Saint-Joseph, 180 roupies par mois.

[5] A Vizagapatam, l'école du Fort a ouvert des classes de télougou sous le patronage de l'Honorable Rajah G. N. Gadjapatti-Rao, qui reçoivent plus de 200 jeunes filles de caste appartenant aux familles de la ville. — A Vizianagram, l'école télougoue pour les filles de caste est entretenue par S. A. le Maharajah de Vizianagram.

Digitized by Google

D'autre part, la filiale d'Angleterre, commencée de fait à Devizes en 1864 avec deux Sœurs, est aujourd'hui une province prospère ressortissant à quatre diocèses et comprenant huit maisons : Newport, dans le diocèse de ce nom, maison provinciale et noviciat ; dans le diocèse de Clifton : Devizes, Malmesbury, Bristol, Clifton et Wincanton ; dans le diocèse de Plymouth, Barnsteple ; dans le diocèse d'Aberdeen en Ecosse, Aberdeen [1].

Voilà donc les enfants de deux grands peuples, conquis à l'action éminemment salutaire et civilisatrice de l'Eglise catholique. Cette conquête, on peut le dire en vérité, fut, avec l'aide de Dieu et des Missionnaires de Saint-François de Sales, l'œuvre de Mère Saint-Jean Boissat. Le nom de cette humble religieuse savoyarde mérite une place d'honneur dans les annales de l'apostolat et de l'enseignement chrétien au XIXe siècle. Il sera toujours en bénédiction dans la famille de Saint-Joseph.

[1] Archives de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy.

FIN DU PREMIER VOLUME

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS ET NOTES
SUPPLÉMENTAIRES

I

Lettres Patentes
de Monseigneur Henry de Maupas

Evêque du Puy, pour l'Etablissement de la Congrégation des Filles de Saint-Joseph, 10 mars 1651.

Document se référant aux pages 8 et suivantes.

Nous Henry de Maupas du Tour, Evêque et Seigneur du Puy, Comte de Vellay, Suffragant immediat de Sa Sainteté, Abbé de Saint Denis de Rheims, Conseiller du Roi en ses Conseils, et premier Aumonier de la Reine Regente. Desireux de l'avancement de la gloire de Dieu et du salut des Ames, et du service de la Charité dans nôtre Diocèse, ayant apris que quelques bonnes Veuves et Filles vouloient se Consacrer aux loüables Exercices de la Charité, tant pour le service du grand Hôpital et des Pauvres Malades de nôtre Ville, que pour l'Education et direction des Filles orphelines de nôtre Hôpital de Monferrand, et que pour pouvoir vaquer avec plus de loisir ausdits Exercices, Elles desirent, sous nôtre bon plaisir et de nôtre aveu, dresser une Societé et Congregation, en laquelle, vivans en Communauté, il leur fut loisible, sans aucun empêchement, de s'employer ausdits Services. Ce dessein nous a semblé si loüable, que nous l'avons embrassé de grande afection : Avons permis et permettons ausdites Veuves et Filles de dresser leur Congregation sous le Nom et Titre des Filles de Saint Joseph, de s'assembler et vivre en Communauté, en une ou plusieurs Maisons, selon qu'il leur en sera necéssaire, pour mieux repandre les fruits de leur Charité, et de pouvoir multiplier leursdites Maisons, en tous les Lieux de nôtre Diocése, où, nous le jugerons à propos ; Et afin que toutes choses se fassent avec plus d'ordre, pour faire prosperer ladite Con-

Digitized by Google

gregation Nouvelle, nous avons dressés et donnés des Réglements ausdites Filles et Veuves, qu'elles garderont exactement à la plus grande gloire de Dieu et édification du Prochain, ainsi qu'elles ont commencé de les garder au susdit Hôpital de Monferrand. Prenants, dés à present, lesdites Veuves et Filles, et leur Congregation presentes et avenir, sous nôtre Protection ; et ordonnons à nos Vicaires et Officiaux, de tenir la main, à ce que leur loüable entreprise reçoive toûjours de nouveaux acroissemens, et à ce que Personne ne vienne à molester lesdites Veuves et Filles, ausquelles nous donnons nôtre Benediction, de toute l'étenduë de nôtre afection, et souhaitons avec la même afection, la Benediction de Dieu le Pere, Fils et Saint Esprit. Au Puy, ce dixiéme Mars, mil six cents cinquante un.

HENRY, *Evêque du Puy,*
Comte de Vellay.

Par Mondit Seigneur,
GERARDIN.

Extrait, avec l'orthographe conforme, des *Constitutions pour la petite Congregation des Sœurs de Saint Joseph, Première Edition, a Vienne chés Laurens Cruzi Imprimeur et Marchand Libraire. M. DC. LXXXXIII.*

II

Le Père Jean-Paul Médaille, S. J.

Cofondateur avec Mgr de Maupas des Sœurs de Saint-Joseph du Puy, 1608-1689.

Note se référant aux pages 8 et suivantes.

Comme il n'existe pas, à notre connaissance, de notice proprement dite de ce saint religieux et missionnaire, en dehors de rares essais épars çà et là, tel celui qui a paru dans : *Origine et développement de la Congrégation de Saint-Joseph du Bon Pasteur ; Clermont-Ferrand, V^e^ Petit, 1879*, nous réunissons ici quelques éléments utiles à qui entreprendrait d'en écrire une.

Digitized by Google

D'abord, distinguons bien le P. Jean-Paul Médaille du P. Pierre Médaille, pour éviter la confusion dans laquelle plusieurs sont tombés. Jusqu'à ces dernières années, la fondation des Sœurs de Saint-Joseph du Puy fut toujours attribuée au P. Jean-Pierre Médaille, conformément à la déclaration faite par l'auteur de la Préface des Constitutions des Sœurs, première édition, 1693, déclaration maintenue dans toutes les éditions suivantes des XVIII[e] et XIX[e] siècles. Or il résulterait des travaux des Pères Sommervogel, Prat, et autres de la Compagnie de Jésus, qu'il y a là une erreur de prénom, et que le Père fondateur s'appelle Jean-Paul et non Jean-Pierre. Cette erreur s'expliquerait : 1° par la similitude des lettres initiales; 2° par la coexistence, à la même époque, d'un Père jésuite nommé Pierre Médaille, célèbre missionnaire comme le P. Jean-Paul, prêchant comme lui des missions dans les mêmes provinces, et s'appliquant à propager l'Institut naissant créé par son homonyme et son confrère.

D'après le P. Sommervogel, dans sa *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, V, 856-861, Paris, Picard, 1894*, le P. Pierre Médaille, ou Médailhe, S. J., né le 8 septembre 1638, entra au noviciat de la Compagnie en 1657. Il exerça pendant plus de trente ans le ministère de la prédication dans le Languedoc et en Auvergne. En 1692, il fut nommé supérieur du Séminaire de Toulouse, et ensuite recteur d'Auch. Il mourut dans la maison professe de Toulouse le 8 septembre 1709. Il composa des Méditations célèbres, et rééditées jusqu'à nos jours. L'édition *princeps* parut sous le titre : *Méditations sur les Evangiles de l'année et pour les festes de la Sainte Vierge et des Saints. Par le R. P. Pierre Médaille de la Compagnie de Jésus*; approbation de 1703, pet. 12°, pp. 348.

« Le P. Jean-Paul, nous écrit M. l'abbé Léonce de Grandmaison, directeur des *Etudes*, Paris, 14 novembre 1910, — à la parfaite obligeance de qui nous devons ces notes extraites des volumes des Pères Sommervogel et Prat que nous reproduisons ici, — a laissé une œuvre encore meilleure, celle des Sœurs de Saint-Joseph, qui fondées au Puy en

Digitized by Google

Velay se sont répandues dans tout le Centre, le Sud-Est et le Sud de la France ». Voici le portrait qu'en a tracé le P. Prat dans son livre : *Le disciple de Saint Jean-François Régis, Vie du P. Dauphin, notes supplément., p. 180 :*

« Le quinzième jour de mai de l'an 1689, mourut à Auch, le P. Jean-Paul Médaille, formé à l'école de saint François Régis, et l'un des plus illustres missionnaires du Velay, de l'Auvergne, du Languedoc et de l'Aveyron. Partout où il annonçait la parole de Dieu, il créait de ferventes Congrégations d'hommes et de femmes, pour conserver et multiplier les fruits de ses missions, par toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle dont il leur confiait le soin. Mais ce n'était pas encore assez pour son zèle. S'appropriant une des plus chères idées du saint fondateur de la Visitation, il forma une communauté de pieuses femmes qui, tout en travaillant avec ferveur à leur perfection, se consacrèrent à visiter les malades et les prisonniers, à consoler les affligés, à soulager les pauvres, à instruire les ignorants, à réunir les jeunes filles pour travailler en commun, à fonder et à diriger les congrégations de la Miséricorde, « alliant ensemble la vie de Marthe et de Marie, les œuvres extérieures de charité et le repos de la contemplation ». Telle fut l'origine des Sœurs de Saint-Joseph du Puy, qui se répandirent en peu d'années dans les diocèses de Clermont, de Vienne, de Lyon, de Grenoble, d'Embrun, de Gap, de Viviers, de Sisteron, d'Uzès, etc., et fleurissent encore aujourd'hui dans la plus grande partie du Midi de la France. »

D'autre part, la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, du P. Sommervogel, V, 856, lui consacre les lignes suivantes : « Médaille, Jean-Paul, né à Carcassonne, le 29 janvier 1618, admis le 15 août 1640, enseigna la grammaire et les humanités, 6 ans la philosophie, fut 18 ans prédicateur et mourut à Auch, le 15 mars 1689 ». Elle lui attribue comme écrits : 1° Constitutions pour la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, Vienne, 1694 ; — 2° Une lettre, p. 13-17 dans : Histoire de la R. Mère du Sacré-Cœur de Jésus, supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de

Digitized by Google

Lyon, par l'abbé Rivaux, Lyon, Briday, 1878, 8° ; — une lettre, p. 186-91 dans : Vie du P. Dauphin, par le P. Prat, S. J.

A la suite de ces dates, nous devons placer deux remarques, non pour contredire l'autorité du P. Sommervogel qui est grande, mais pour éveiller l'attention de l'hagiographe et lui poser des points d'interrogation.

La première regarde la date et le lieu de naissance du Père Jean-Paul Médaille. L'auteur anonyme mais sérieux et documenté de l'ouvrage que nous avons cité plus haut sur la Congrégation de Saint-Joseph du Bon Pasteur, et que nous analysons, dit en substance : Né en 1608 dans la petite ville de Viviers, envoyé, à l'âge de quinze ans, au collège de Tournon dirigé par les Pères Jésuites, au moment où venait d'y terminer son cours de philosophie le fervent novice qui fut plus tard saint François Régis ; entré au noviciat de la Compagnie de Toulouse, en 1628 ; appliqué pendant sept ans, après la probation réglementaire, à l'enseignement ; puis destiné aux missions des campagnes dans les diocèses de Toulouse, de Rodez, d'Auch et surtout dans le Velay, sous l'épiscopat de Mgr de Maupas. En 1648, il prêche le Carême au Puy. C'est alors qu'il dut faire part à l'évêque de son dessein de la Congrégation qui fut établie en 1650, sous le nom de Sœurs ou de Filles de Saint-Joseph. De concert avec le prélat, il trace des Constitutions à la jeune Société, et tout en continuant son apostolat des missions, il ne cesse de la diriger sans empiéter aucunement sur l'autorité de l'Ordinaire. En 1672, il prêche sa dernière station quadragésimale, à Toulouse. Enfin, épuisé par tant de travaux, il est chargé des intérêts spirituels de la maison professe de cette ville, où il apparaît comme un oracle et un prophète, acceptant en outre la direction de la grande Congrégation de la Sainte Vierge, de plusieurs communautés de femmes et des nombreux pénitents, particulièrement des pauvres, qui assiégeaient son confessionnal. Tombé malade une deuxième fois, et entré en convalescence, il est envoyé à Auch pour respirer un air plus pur, et y meurt quelques jours après y être arrivé. « Ah ! répétait-on de

Digitized by Google

toutes parts en apprenant la douloureuse nouvelle, les Saints ne devraient jamais mourir. »

Or, laquelle de ces deux dates, 1608 ou 1618, est plus probable comme étant celle de la naissance du Père Jean-Paul Médaille ? En attendant une preuve absolue, nous penchons pour 1608. Celle-ci s'accorde davantage avec les circonstances de la vie du Père, et avec la préparation nécessaire pour la fondation de la Congrégation en 1650. Avec 1608, il aurait eu, en effet, à cette époque, 42 ans d'âge et 14 ans d'exercice de prédication et d'expérience directe des âmes. Avec 1618, il aurait eu 32 ans seulement, et un an ou deux au plus d'apostolat.

Notre deuxième remarque porte sur la date de la première édition des Constitutions des Sœurs de Saint-Joseph du Puy, qui est 1693, et non 1694, comme l'avait écrit le P. Sommervogel dans sa *Bibliothèque* au tome V, 856, 1894, erreur corrigée du reste par le savant jésuite au tome IX, 1900, col. 664, de sa précieuse Bibliographie.

Les Constitutions ne furent imprimées, pour la première fois, qu'à partir de l'ordre donné par Mgr Henry de Villars, archevêque de Vienne, dans sa lettre d'approbation et de confirmation des Règles des Sœurs de Saint-Joseph, 20 novembre 1693, soit cinq ans après la mort du P. Médaille ; « et parce que lesdites Constitutions, jusqu'à present, n'ont été que Manuscrites : Nous avons jugé necessaire de les faire Imprimer, pour que toutes les Sœurs qui composent ladite Congregation, puissent plus facilement sçavoir leurs Régles, et les pratiquer plus exactement, c'est pourquoi après les avoir de nouveau fait examiner et mettre en meilleur ordre, nous les avons aprouvées, ordonnant à toutes les Sœurs de S. Joseph qui sont dans nôtre Diocése, de les observer [ponctuellement, et ensuite avons permis au Sieur Laurent Cruzi, Maître Imprimeur et Marchand Libraire de cette Ville, de les Imprimer. Donné à Vienne, dans nôtre Palais Archiepiscopal, le 20 novembre 1693. Henry, Archevêque de Vienne. »

Usant de cette autorisation et des permissions légales — (*Permission.* N'empêchons qu'il soit permis au Sieur Lau-

Digitized by Google

rent Cruzi, Maître Imprimeur et Marchand Libraire, d'Imprimer le Livre intitulé : *Les Constitutions et Règles des Filles de S. Joseph*. Fait ce 24. Novembre, 1693. Reynaud. — Soit fait suivant les Conclusions du Procureur du Roi. Ce 25. Novembre, 1693. De Martel Vib.),— Laurent Cruzi publia la même année, en un in-32 de 566 pages, — non compris les feuillets non paginés du titre, de la préface, des lettres patentes en faveur des Sœurs délivrées par NN. SS. de Maupas et de Bétune, évêques du Puy, ainsi que des lettres et approbation de Mgr de Villars, archevêque de Vienne (38 pages), et les Tables, — la première édition des Constitutions des Sœurs de Saint-Joseph dont voici le titre complet, je le copie littéralement sur l'exemplaire même que j'ai sous les yeux, et qui appartient à la bibliothèque de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon : *Constitutions pour la petite Congregation des Sœurs de Saint Joseph establies au Puy en Vellay par Monseigneur de Maupas Evêque du Puy — Première édition — A Vienne chés Laurens Cruzi, Imprimeur et Marchand Libraire. M. DC. LXXXXIII. avec Approbation et Permission.* Le nom du P. Médaille n'y est pas. Mais l'éditeur a voulu le rappeler discrètement en imprimant le chiffre de la Compagnie de Jésus en deux endroits du volume : d'abord au-dessous des signatures de Mgr de Maupas et de son secrétaire (?) Gerardin, placées au bas des Patentes de 1651 pour l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph ; puis à la fin des Constitutions proprement dites, p. 370, avant la partie supplémentaire intitulée : *Maximes de la grande vertu.*

Aux données sur le P. Médaille qui précèdent, nous voulons ajouter, en témoignage nouveau de sa réputation et de son œuvre, la préface de cette édition princeps des Constitutions de 1693. Nous la reproduisons intégralement avec l'orthographe conforme :

« La petite Congregation des Sœurs ou des Filles de Saint Joseph a pris son Origine dans la Ville du Puy en Vellay, où elle fut erigée par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Henry de Maupas, Evêque de ladite Ville; et ce fut par la pensée que lui en inspira le Reverend Pere Jean Pierre

Digitized by Google

Medaille (1), grand Missionnaire de la Compagnie de Jesus, lequel a heureusement employé sa vie à faire la Mission, non seulement dans le Diocése du Puy ; mais encore dans ceux de Clermont, de S. Flour, de Rodés et de Vienne.

« Ce bon Pere ayant trouvé dans le Cours de ses Missions, plusieurs Veuves et Filles de Pieté, qui ne voulans pas se Marier, avoient dessein de se retirer du Monde, pour vaquer au service de Dieu et à leur salut, et ne pouvoient pas entrer dans les Monastéres pour n'avoir pas assés du bien ; il prit dessein de proposer à quelque Evêque d'établir une Congregation, dans laquelle ces Veuves et Filles devotes pussent se retirer, pour y travailler à leur salut, et vaquer à tous les Exercices dont Elles seroient capables pour le service du Prochain.

« Il s'adressa pour ce sujet, audit Seigneur de MAUPAS, Evêque du Puy ; et dans la connoissance qu'il avoit de la Sublime Vertu, et du Zéle extraordinaire de ce Grand Prelat pour la gloire de Dieu et le salut du Prochain ; Il creut bien qu'il ne rejetteroit pas la proposition qu'il lui vouloit faire ; En éfet, aussi tôt qu'il la lui eût faite, Sa Grandeur l'aprouva, et la trouva si avantageuse pour l'augmentation du Service de Dieu et du Prochain, qu'il fit apeller au Puy les Filles que ledit Pere avoit trouvé disposées à la Retraite, et au Service de Dieu.

« Quand elles furent arrivées au Puy, elles logerent toutes, durant quelques Mois chés une trés vertueuse Damoiselle, nommée Lucrece de la Planche, Femme de Monsieur de Joux, Gentilhomme de Tance, laquelle demeuroit alors au Puy ; cette pieuse Damoiselle ne contribua pas seulement de tout son pouvoir à l'établissement de ces Filles ; mais encore elle travailla jusqu'à sa Mort, avec un Zéle et une charité extraordinaire, à l'avancement de leur Congregation.

« Enfin toutes choses ayant été disposées par Mondit Seigneur l'Evêque pour l'execution d'un si Pieux dessein ; Sa Grandeur assembla toutes ces Filles dans l'Hôpital des

(1) Lisez Jean-Paul Médaille. — Note de l'auteur.

Digitized by Google

Orfelines du Puy et leur en donna la conduite, et le quinziéme jour du mois d'Octobre, Fête de Sainte Therése, de l'année mil six cents cinquante : cet illustre Prelat leur ala faire une Exhortation, toute pleine d'onction de l'Esprit de Dieu. par laquelle il anima toutes ces nouvelles Sœurs au plus pur Amour de Dieu, et à la plus parfaite Charité du Prochain ; et à la fin il leur donna sa Benediction, avec des temoignages extraordinaires d'une cordialité et d'une bonté Paternelle pour leur Congregation ; Il les mit ensuite sous la Protection du glorieux Saint Joseph ; et ordonna que leur Congregation s'apelleroit la Congregation des Sœurs ou des Filles de Saint Joseph ; il leur donna des Régles pour leur conduite et leur prescrivit une forme d'Habit ; et enfin il confirma l'etablissement de ladite Congregation et les Réglemens qu'il leur avoit donné par ses Lettres Patentes du dixième Mars mil six cents cinquante un qui sont inserées ci-aprés, et durant toute sa vie, il eût toûjours une grande charité et un si grand soin du Progrés de la Congregation, qu'il en fit plusieurs établissements dans son Diocése.

« Aprés sa Mort (1) Monseigneur Armand de Betune fut Evêque du Puy, lequel ayant été convaincu par l'experience, et par des témoignages évidents, des services considerables que les Sœurs de cette Congregation rendoient à Dieu et au Prochain dans son Diocése ; la confirma de nouveau, et aprouva les Constitutions et les Réglements que les Sœurs observoient depuis leur Etablissement, par les Lettres Patentes, ci aprés inserées, dattées du vingtroisiéme Septembre mil six cents soixante cinq.

« Le Roi trés Chrétien Louis le Grand, a aussi confirmé par ses Lettres Patentes les premiers Etablissements des Sœurs de cette Congregation, dans les Villes du Puy, de S. Didier, et en plusieurs autres lieux du Vellay.

« Dieu depuis ce tems là, a si bien protegé cette Petite Congregation que par sa Sainte Grace, elle s'est étendüe

(1) Mgr de Maupas mourut en 1680, non pas sur le siège du Puy, mais sur celui d'Evreux, où il avait été transféré en 1661. Il eut pour successeur au Puy Mgr Armand de Béthune.— Note de l'auteur.

Digitized by Google

dans les Diocéses de Clermont, de Vienne, de Lyon, de Grenoble, d'Embrun, de Gap, de Sisteron, du Vivier, d'Usez et plusieurs autres. Le nombre des Sœurs s'est aussi augmenté, si bien que pour leur donner le moyen à châcune, en particulier, de bien sçavoir ses Règles et de les observer bien exactement, il a été absolument necésaire de faire Imprimer les Constitutions de la Congregation qui jusqu'à presant n'ont été que Manuscrites ; et pour ce sujet elles ont été revües et mises en meilleur ordre, par le soin de Monseigneur HENRY DE VILLARS Archevêque de Vienne, qui ensuite a donné permission de les Imprimer. »

On trouve à la même époque : les *Filles séculières Hospitalières de Saint Joseph*, établies en 1638, à Bordeaux, par l'archevêque de cette ville, François d'Escoubleau de Sourdis; et les *Hospitalières de Saint-Joseph*, fondées en 1642, à la Flèche en Anjou, par Mademoiselle de la Ferre ; — mais il ne faut pas les confondre avec les *Sœurs de Saint-Joseph du Puy*, qui revivent aujourd'hui dans la Congrégation de *Saint-Joseph de Lyon*, laquelle est devenue mère, à son tour, des Sœurs de *Saint-Joseph de Belley*, *de Bordeaux*, *de Chambéry*, *d'Amérique*, *etc.*

Les *Sœurs de Saint-Joseph de Cluny*, maison-mère à Paris, fondées en 1807 à Châlons-sur-Saône, par la V. Mère Anne-Marie Javouhey, sont aussi distinctes des précédentes, ainsi que les *Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition*, maison-mère à La Capelette, banlieue de Marseille, établies d'abord à Gaillac, diocèse d'Albi, vers 1825, par Mlle Emilie de Vialard, qui en fut la première Supérieure générale. — Voir HÉLYOT et BADICHE, *Dictionnaire des Ordres Religieux*.

III

Madame de Joux née Lucrèce de la Planche

Note se référant à la page 11.

Madame Lucrèce de la Planche, femme de M. de Joux, gentilhomme de Tence, est appelée par les historiens des

Digitized by Google

Sœurs de Saint-Joseph du Puy du beau nom de mère adoptive, mère temporelle de la petite Congrégation naissante. La reconnaissance et la vénération qui entourent sa mémoire aimeraient à connaître, au moins dans ses principales lignes, la vie de cette vertueuse dame du XVII^e^ siècle. Mais nous n'en savons presque rien, aucune plume que nous sachions n'ayant esquissé cette biographie. Nous nous faisons donc un plaisir de grouper ici les parcelles d'informations que nous avons cueillies dans nos lectures.

Du vivant de son mari, Madame de Joux habitait son château de Tence, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Haute-Loire, dans l'arrondissement d'Yssingeaux, 4.856 habitants. Elle y était la providence visible des pauvres villageois par sa charité bienveillante et agissante. Devenue veuve, elle se retira au Puy, afin de jouir de secours spirituels plus nombreux. Elle s'y consacra aux bonnes œuvres, leur donnant son cœur, son temps, son argent. Si l'évêque avait besoin d'un concours généreux pour le bien des âmes, il s'adressait à elle, assuré toujours d'être accueilli avec un dévouement parfait. Aussi quand, après la station quadragésimale, prêchée au Puy en 1648 par le P. Médaille, Mgr de Maupas eut agréé le projet du fervent missionnaire de fonder une Congrégation populaire qui réaliserait le dessein primitif et abandonné de saint François de Sales dans l'établissement de la Visitation, pour visiter et servir le prochain dans toutes ses misères spirituelles et temporelles, Madame de Joux reçut les confidences du prélat et entra de suite dans ses vues. Elle s'offrit de grand cœur à garder chez elle les premières Sœurs que le P. Médaille allait réunir dans la ville épiscopale, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un local spécial et convenable. Bientôt en effet, en 1650, elle eut l'honneur de loger la petite Communauté, pendant les trois mois qui précédèrent son installation à l'hôpital des Orphelines : « Son habitation, dit M. l'abbé Rivaux, devint un véritable cénacle et fut le premier berceau de l'Institut ». Ainsi inaugura-t-elle la longue et glorieuse lignée de ces nobles femmes, de ces généreuses bienfaitrices que nous avons eu l'occasion déjà d'admirer dans les fondations des Sœurs de

Digitized by Google

Saint-Joseph en Savoie et en Piémont. Cette pieuse Dame ne contribua pas seulement de tout son pouvoir à l'établissement de ses Filles, mais encore elle travailla jusqu'à sa mort avec un zèle et une charité extraordinaires à l'avancement de leur Congrégation. C'est grâce à ce dévouement magnanime que, dès les premières années qui suivirent la Fondation, s'ouvrirent successivement les maisons de Saint-Didier, Tence, Bas-en-Basset, Dunières, Saint-Paulien, autrefois le siège d'un évêché, et Monistrol-sur-Loire où se trouvait le château des prélats du Velay.

IV

Lettres Patentes de Monseigneur Armand de Bétune

Evêque du Puy,
pour la Confirmation de la Congrégation des Filles de Saint-Joseph.

Armand de Betune Evêque et Seigneur du Puy, Comte de Vellay, immediat Suffragant du Saint Siege, Abbé de Nôtre Dame de la Verneuse, Conseiller du Roi en tous ses Conseils ; à tous qu'il apartiendra, Salut en Nôtre Seigneur. Dans le desir extrême que nous avons, de voir l'Esprit du veritable Christianisme regner sous nôtre conduite, sçachant comme Dieu se plait bien souvent à répandre abondamment les flammes de son Saint Amour, dans le Sexe Feminin, pour le rendre l'Instrument de la plus belle Devotion, et ayant apris le zéle que la Congregation des Veuves et Filles, qui sont établies en nôtre presente Ville du Puy, et autres endroits de nôtre Diocése, depuis environ une quinzaine d'années, a fait paroître, pour retirer en leur Compagnie celles de leur Sexe, qui par défaut de moyens, ne peuvent avoir l'entrée dans les Monastéres, peuvent n'avoir pas moins de Religion que les Religieuses Cloitrées, vivre ensemble en forme de Communauté, instruire les Jeunes Filles et les Femmes Mariées, ou autres qui

Digitized by Google

sont dans les Familles du Siécle, assister les Malades de leurs Services, ou de leurs moyens, qu'elles portent ou gagnent du travail de leurs mains, en la Congregation où elles sont, visiter, servir et diriger les Hôpitaux qui leur sont commis, quand l'occasion le requiert, et plusieurs autres Œuvres de Misericorde qu'elles pratiquent, outre l'édification grande et la bonne odeur de leur Conversation, qu'elles ont répandue bien loin, et qui les a fait apeller en plusieurs autres Diocéses, pour y employer leur Charité, et nous fait esperer au nôtre un plus grand acroissement de leur ferveur, qui paroit tous les jours s'augmenter par l'éfet de la grace de Dieu, qui leur est visiblement communiquée, et les fait agir si fidellement qu'on atend qu'elles poussent encore plus avant leur loüable dessein, sous la Protection du Glorieux Saint Joseph, que leur Congregation a pris pour Patron : Nous pour ces causes, et à la tres humble priere des Filles de ladite Congregation, établie dans nôtre presente Ville, dans l'Hôpital de S. Joseph, de celles de S. Didier, tant en leur Nom que de toutes les autres qui sont aux autres Lieux de nôtre Diocése en ladite Congregation, pour lesquelles lesdites Filles de l'Hôpital de S. Joseph et celles de S. Didier nous ont demandé la Confirmation de leurdite Congregation et de leurs Réglements ; Veu les Statuts, Constitutions et Réglements de ladite Congregation, l'Autorisation, Confirmation et Aprobation qui avoient été faites par Monseigneur Henry de Maupas, nôtre Predecesseur, le dixiéme de Mars, mil six cent cinquante un. Oüi lesdites Filles sur le fait de leur Conduite, et pris l'avis des Personnes trés considerables pour leur Probité et Capacité : Avons en tant que besoin derechef de Nôtre Autorité, Agreé, Confirmé et Aprouvé, Agreons, Confirmons et Aprouvons ladite Congregation, établie en nôtre presente Ville, celle de Saint Didier et autres Lieux de nôtre Diocése, avec pouvoir ausdites Filles qui composent les Compagnies de ladite Congregation, d'y exercer les Œuvres de Misericorde, et de Charité Spirituëlle et Corporelle qu'elles font Profession de pratiquer, suivant leurs Réglements et Constitutions, que nous avons aussi aprouvés et confirmé en tous leurs Chefs ; voulants qu'elles jouïssent en

Digitized by Google

tous lesdits Lieux, de toutes les Graces, Priviléges et Avantages qui sont accordés de Droit aux Congregations qui s'érigent pour l'Exercice de la Religion, et pratique des Œuvres de Pieté et de Misericorde ; donnant Mandement à nôtre Promoteur de tenir la main, et veiller à ce que ladite Congregation ne soit empêchée ni troublée dans ses Fonctions et Exercices ; même avoir pouvoir à ces fins, si besoin est, d'employer le Bras Seculier : en foy de quoi avons Signé les Presentes et fait Scéler de nôtre Sceau. Donné au Puy, dans nôtre Palais Episcopal, le vingtroisième jour du mois de Septembre, l'an mil six cens soixante cinq.

Armand DE BETUNE,
Evêque du Puy, et Comte de Vellay.
Par Commandement de mondit Seigneur,
DUGLAC, *Secrétaire.*

Extrait, avec orthographe conforme, des *Constitutions pour la petite Congregation des Sœurs de Saint-Joseph. Première Edition, à Vienne chés Laurens Cruzi, Imprimeur et Marchand Libraire, M. DC. LXXXXIII.*

V

Le Cardinal Fesch

Introducteur des Sœurs de Saint-Joseph en Savoie.
1763-1839.

Note se référant à la page 44.

Le Cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, primat des Gaules, grand-aumônier de Napoléon Ier, naquit à Ajaccio (Corse), le 3 janvier 1763. Son père, François Fesch, descendant d'une famille ancienne et considérée de Bâle, était capitaine dans un régiment suisse au service de la république de Gênes dont la Corse dépendait à cette époque. Sa mère, Angela Pietra Santa, avait épousé en premières noces Ramolino de Colalto dont elle avait eu une fille, Letizia, qui allait se marier avec Charles Bonaparte et devenir mère de l'empereur des Français.

Digitized by Google

Mme Fesch sut inspirer à ses enfants les bons sentiments dont elle était animée. Elle se chargea personnellement de l'éducation de Letizia et confia celle de Joseph successivement au collège d'Ajaccio tenu par d'anciens Jésuites, et au petit-Séminaire d'Aix. Il s'y fit remarquer par sa piété et son amour du travail. Ses études classiques achevées, il entra au grand-Séminaire d'Aix, et fut ordonné prêtre dans sa ville natale par Mgr Doria, évêque d'Ajaccio. Quelque temps après, il succédait à son grand-oncle le chanoine Lucien Bonaparte dans la stalle prévôtale du Chapitre diocésain.

Les troubles qui éclatèrent en France après 1789 eurent leur contre-coup en Corse. A en croire l'auteur de *Napoléon et sa famille*, M. Frédéric Masson, de l'Académie française, l'abbé Fesch aurait prêté serment à la Constitution civile du Clergé et exercé un grand-vicariat constitutionnel à Ajaccio. Puis il devient fournisseur des subsistances militaires et commissaire des guerres. Mais le 18 Brumaire le ramène sincèrement à l'esprit de son état. Sous la direction de l'abbé Emery qui demeura depuis lors son directeur ordinaire et son conseiller, il fit une retraite qui dura près d'un mois, reprit le costume ecclésiastique et ne cessa plus de se montrer digne du caractère reçu au jour de son ordination.

La signature du Concordat auquel il avait un peu contribué (1801) le conduit aux honneurs. Il est nommé archevêque de Lyon et sacré par le cardinal Caprara, légat du pape, le 15 août 1802, à Notre-Dame de Paris. Le 2 janvier 1803, il prend possession de son siège et le 17 du même mois est préconisé cardinal du titre de saint Laurent *in Lucina*. Envoyé à Rome par le Premier Consul, son neveu, comme ministre plénipotentiaire (avril 1803), il fut assez heureux pour obtenir que Pie VII se rendît à Paris pour sacrer et couronner Napoléon empereur des Français. Il organisa avec succès le voyage de la Cour pontificale, assista le Pape dans la cérémonie du sacre (4 décembre 1804), et le reçut de la manière la plus brillante à Lyon (16-19 avril 1805) lors de son retour en Italie.

A peine rentré à Rome, le Souverain Pontife, dans l'allocution consistoriale qu'il prononça sur le résultat de son

Digitized by Google

voyage, remercia en termes émus le cardinal Fesch pour l'hospitalité qu'il lui avait donnée et les services qu'il lui avait rendus. Malheureusement les exigences ambitieuses et aveugles de Napoléon allaient bientôt mettre le prélat dans une situation fausse, et obliger le Pape à protester contre des usurpations sacrilèges.

Rappelé par l'empereur qui lui reprochait de manquer d'énergie dans l'accomplissement de ses devoirs d'ambassadeur, et remplacé par un protestant régicide, le conventionnel Alquier (mai 1806), le cardinal revint en France et s'appliqua plus exclusivement aux obligations que lui imposaient ses charges multiples d'archevêque, de grand-aumônier, de sénateur, de supérieur des Missions françaises, de primicier du Chapitre de Saint-Denis, etc. Partout il se montra d'une correction parfaite, d'un zèle actif et d'une noble indépendance. S'il ne réussit pas à empêcher la guerre à l'Eglise par l'empereur (1809-1814), s'il ne sut pas, au milieu des difficultés très grandes de cette période lamentable, garder dans tous ses actes une attitude absolument irréprochable, il eut du moins le mérite de demeurer courageusement fidèle à la cause du Pape persécuté.

Quand Pie VII, enlevé violemment de Rome (6 juillet 1809), fut conduit à Grenoble, Mgr Fesch s'empressa de lui envoyer son vicaire général pour mettre à sa disposition sa fortune et son influence. A la mort du cardinal du Belloy, archevêque de Paris (1808), il fut désigné pour lui succéder, mais il refusa de prendre l'administration du diocèse, plutôt que de se passer de l'institution canonique : « *potius mori* », dit-il ; et l'empereur jouant sur les mots nomma le cardinal Maury. Elu président du Concile de Paris (juin 1811), il exigea que, dès la première séance, tous les prélats à sa suite lussent à haute voix la profession de foi de Pie IV, affirmant ainsi son attachement à l'Eglise romaine. Devant les colères de l'empereur voulant dissoudre le Concile et faire rendre par le Corps législatif un décret forçant les métropolitains à donner l'institution canonique aux évêques en se passant du Pape : « Si vous voulez des martyrs, répliqua Mgr Fesch, commencez par votre famille ; mais sachez-le bien, tant que

Digitized by Google

le Pape n'aura pas consenti à cette mesure, moi, métropolitain, je n'instituerai jamais lequel que ce soit de mes suffragants ». — Et quand, pour le punir de sa lettre de condoléances et de protestation de dévouement à Pie VII lors de sa translation brutale de Savone à Fontainebleau (juin 1812), l'empereur le menaça de l'enfermer à Fénestrelles, en compagnie du cardinal Pacca, il répondit intrépidement qu'il se glorifiait de son action et qu'il serait fier de partager le sort de tant d'illustres prélats.

Le Concordat avait porté bonheur au Premier Consul ; la guerre au Pape fut le commencement de la ruine de l'empire : « Les foudres ne feront pas tomber les armes des mains de mes soldats », s'était écrié orgueilleusement Napoléon en apprenant l'excommunication dont le frappait Pie VII (juin 1809). Trois années après, les désastres de la retraite de Russie parurent la réponse de la Providence à cet impie défi ; et le cardinal lui-même en fit l'aveu : « Le doigt de Dieu est ici manifeste. »

Obligé de quitter la France après les événements de 1814, l'archevêque de Lyon, accompagné de sa sœur, Madame Mère, gagna l'Italie. A Césène, les fugitifs rencontrèrent Pie VII rentrant triomphalement dans ses Etats. Ils firent demander au Pontife s'il consentirait bien à les recevoir : « Qu'ils viennent ! répondit le Saint-Père. Qu'ils viennent ! Nous n'avons point oublié les services que le cardinal Fesch a toujours cherché à Nous rendre ; il Nous semble encore voir accourir au devant de Nous son vicaire général venant mettre son crédit et sa fortune à Notre disposition ». Mgr Fesch et Madame Mère furent autorisés à fixer leur résidence à Rome. Ils y habitèrent, rue Julia, le palais Falconieri, qui devint le point de ralliement de la famille Bonaparte sur le continent.

De là, le Cardinal continua à gouverner son diocèse par ses vicaires généraux et à lui donner des marques de son attachement. Non content de l'avoir doté, dès les premières années de son pontificat, de nombreux établissements de religion, d'enseignement et d'apostolat, grands et petits séminaires, corps de missionnaires, collèges, congrégations

Digitized by Google

religieuses, frères et sœurs des écoles populaires, il voulut encore le pourvoir d'immeubles magnifiques. Il acheva de payer un domaine qu'il abandonna en toute propriété aux Bénédictines de Pradines. Il céda également au diocèse de Lyon les maisons des Chartreux, de l'Argentière, d'Alix et de Verrières, payées de ses deniers. Malgré cette générosité, le gouvernement français le comprit dans la loi qui bannit les Bonaparte et agit auprès du Saint-Siège pour l'obliger à donner sa démission d'archevêque ; mais Pie VII refusa énergiquement d'exiger cet acte. Le Cardinal n'oubliait pas le captif de Sainte-Hélène. Il obtint du gouvernement anglais l'autorisation de lui envoyer deux ecclésiastiques corses pour lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs religieux ; c'est à l'un d'eux, l'abbé Vignali, que Napoléon se confessa quelques jours avant sa mort (5 mai 1821).

Pie VII ne survécut que deux années à l'homme dont il avait eu tant à se plaindre de 1809 à 1814. A peine le nouveau Pontife, Léon XII, était-il intronisé, que le gouvernement de Louis XVIII reprit les anciennes négociations pour obtenir la démission de l'archevêque de Lyon. Le cardinal Fesch refusa obstinément : « Si je dois être déposé, répondit-il, que je le sois canoniquement après enquête et jugement réguliers ! » Devant cette résolution, le Pape se décida à nommer Mgr de Pins administrateur de Lyon. Dès ce moment (22 décembre 1823), le cardinal continua à porter le plus vif intérêt à ses diocésains, mais il cessa complètement de s'occuper de ce qui avait rapport à l'administration.

A Rome, il vivait dans une retraite profonde, déclinant toutes les invitations et ne paraissant qu'aux cérémonies officielles. Tous les soirs, il se rendait auprès de sa sœur, Mme Letizia ; il lui faisait une lecture dans un livre de piété, causait avec elle de leurs parents vivants, et surtout de leur « grand défunt ». Dans la journée, il remplissait exactement les devoirs de son ordre, assistant aux réunions des Congrégations dont il faisait partie et aux audiences publiques du Saint-Père. Il aimait à faire le chemin de la croix au Colisée. Son biographe, Mgr Lyonnet, raconte même que tous les vendredis, caché sous un costume de pénitent et portant la

Digitized by Google

croix, il marchait en tête du pieux cortège de fidèles qui faisaient cet exercice de dévotion.

Le cardinal Fesch mourut comme Napoléon Ier d'un squirre à l'estomac, le 13 mai 1839, dans les sentiments de la plus vive piété. Il avait reçu auparavant les sacrements de l'Eglise et la bénédiction du Saint-Père. Il fut enterré près de sa sœur, à Corneto, dans un couvent de Passionnistes qu'il avait fondé et doté. Le 1er mai 1851, les cendres du Cardinal et celles de Mme Letizia furent transférées dans la cathédrale d'Ajaccio.

(D'après *Les Contemporains*, de la Bonne Presse.)

VI

Le Duc de Montmorency

bienfaiteur des Sœurs de l'hôpital d'Aix-les-Bains.

Note se référant à la page 138.

M. de Montmorency mourut en odeur de sainteté le vendredi-saint de l'année 1826, à 3 heures du soir, à Paris, dans l'église de Saint-Thomas d'Acquin où il s'était fait transporter malade pour l'adoration de la Croix. Il avait été gouverneur du duc de Bordeaux. C'est lui qui publia, dit le *Journal de Savoie*, 19 mars 1842, p. 180, l'ouvrage de son ami Mgr Rey : *Lettres à un Ami sur les visites de Mgr l'Evêque de Chambéry et de Genève (De Solle) dans quelques parties de son diocèse en 1809*. Lyon, Barret, 1809, in-8°.

VII

Enregistrement par le Sénat de Savoie

des Lettres Patentes de Victor-Emmanuel Ier du 27 août 1816 et des Règlements y annexés.

Note se référant à la page 178.

Se conformant aux ordres du Roi Victor-Emmanuel Ier, le Souverain Sénat de Savoie enregistra le 7 septembre 1816

Digitized by Google

les Lettres Patentes prenant sous la protection royale les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry et d'Aix, et approuvant les Règlements de ces deux Maisons. Voici le texte du décret rendu à cet effet :

Décret du Souverain Sénat de Savoie, Septembre 1816.

Le Sénat de Savoie.

A tous soit notoire et manifeste qu'ayant vu et lu les lettres Patentes en date du 27 août dernier, signées Victor Emanuel. vû Gattinara P. P. et rég^t^, vû Brignole, vû Serra, contresignées Radicati et scellées du grand sceau royal en placard, de même que les règlemens y annexés, par lesquelles S. M. accorde son agrément et sa protection spéciale aux institutions sous le nom de Sœurs de S^t^-Joseph, établies dans les villes de Chambéry et d'Aix, et en approuve les règlemens y annexés, vû de plus nos décrets de ce jourd'hui signés Busca P. P., de la Flechére de l'avis du Sénat, et les conclusions de l'avocat fiscal général aussi de ce jour signées Falquet substitut ; le tout vû, et considéré, avons ordonné et par le présent ordonnons que les dittes lettres-Patentes et les Réglements y annexés soient enregistrés céans, et observés selon leur forme et teneur. Fait à Chambéry, au Sénat, le sept septembre dix huit cent seize. Signé : GABET secrétaire.

Sceau du Sénat en placard.

L'original de ces deux pièces importantes est conservé dans les Archives de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Nous avons reproduit les Lettres Patentes à la page 177 du présent volume Nous donnons ici dans leur intégrité les Règlements y annexés.

VIII

Règlements approuvés par Victor-Emmanuel I^er^

pour la Congrégation des Sœurs dites de S^t^-Joseph établies dans les villes de Chambéry et d'Aix, 27 Août 1816.

Document se référant à la page 178.

1^er^.

La Congrégation des Sœurs de S^t^-Joseph sera composée de filles ou de veuves réunies en Communauté pour travail-

Digitized by Google

ler à leur sanctification, et s'adonner au service du prochain par l'exercice des œuvres de charité.

2.

Il y aura une Maison principale à Chambéry, et une à Aix.

3.

Les Sœurs feront les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté, et d'obéissance pour le tems où elles seront dans la Congrégation. Elles en seront dispensées par l'Evêque diocésain toutes les fois qu'elles en sortiront.

4.

L'émission de ces vœux sera précédée d'un noviciat de deux ans, qui aura lieu dans la Maison de Chambéry.

5.

Le costume des Sœurs sera une robe noire, une collerette, et une coeffe blanche surmontée d'un voile noir, et un crucifix d'airain devant la poitrine.

6.

On pourra admettre des Sœurs domestiques, ainsi que des Sœurs agrégées. Celles-ci peuvent être chargées par les Supérieures des Maisons des mêmes œuvres de charité pour les lieux où il n'y aura pas de Maisons de la Congrégation.

7.

Chaque Maison aura une Supérieure nommée à la pluralité des voix, si la Communauté est de cinq Sœurs et au-dessus, ou par l'Evêque, si elle est au-dessous de ce nombre. Elle aura un Conseil, et nommera les officières aux différens emplois de la Maison. Le Conseil est désigné par l'Evêque.

8.

Les Maisons seront indépendantes les unes des autres. Elles seront toutes sous la juridiction et l'autorité de l'Evêque diocésain, qui se fait représenter près chacune d'elles par un Prêtre qui prend la dénomination de Père spirituel, et qui est revêtu de son autorité pour le maintien de la régularité, et pour la reddition des comptes.

Les exercices de la journée sont réglés par l'Evêque sur la proposition de la Supérieure et du Père spirituel.

Digitized by Google

9.

Le but et l'occupation ordinaire des Sœurs sont :

1. L'Ecole des jeunes filles, destinée à les instruire de la Religion, leur apprendre à lire, et les former aux différens ouvrages des mains, propres à leur sexe, et convenables à leur condition ;

2. L'Instruction chrétienne de toutes les personnes de leur sexe;

3. L'assistance et la direction des Maisons des orphelines, et de refuge, ainsi que des hôpitaux, lorsqu'elles en seront requises par les Administrateurs respectifs de ces établissemens ;

4. Le service des malades à domicile, et des prisonniers, surtout lorsqu'ils sont malades ;

5. La formation des remèdes sous l'ordonnance des Médecins, leur distribution, et administration gratuite, autant qu'il pourra se faire aux pauvres malades.

10.

Chaque Maison est autorisée à tenir à cet effet une Pharmacie pour le service des malades, lorsque la Sœur qui y sera préposée aura subi l'examen nécessaire pour constater son habileté et en aura reçu l'approbation du Magistrat du Protomédicat.

11.

L'Association des Dames de Charité Protectrices des Sœurs continuera à subsister selon les règles, et pour les fins qu'elle s'est prescrites jusqu'ici.

L'Evêque pourra cependant donner à l'égard de cette association les réglemens que l'expérience pourrait lui faire croire convenables.

12.

Les moyens de subsistance des Sœurs de S^{t}-Joseph sont pour la Maison de Chambéry :

1. Les dons, legs, et bienfaits des personnes pieuses, et surtout de l'Association des Dames de Charité Protectrices;

2. Les pensions à payer par les aspirantes pendant le Noviciat qui seront annuellement réglées à un taux modique par l'Evêque sur le rapport de la Supérieure.

Digitized by Google

3. Les dots que les Sœurs payeront à l'époque de leur admission dans la Congrégation et dont le minimum est fixé à mille francs.

4. Le bénéfice résultant de l'exercice de la Pharmacie, du travail et des rétributions de l'Ecole.

13.

Ces moyens de subsistance seront pour la Maison d'Aix, et pour l'hôpital par eux administré :

1. Le logement, qui sera fourni aux Sœurs gratuitement par la ville, ainsi que le local pour l'hôpital ;

2. La quête annuelle, qu'elles sont autorisées à faire à l'époque par elles choisie auprès des personnes qui y vont aux eaux ;

3. Les dons, legs et bienfaits des personnes pieuses, et spécialement des Dames Protectrices ;

4. Les rétributions de l'Ecole à percevoir des filles non indigentes ;

5. La rente perpétuelle de cinq cents francs par an fondée sur le Trésor public de France, et destinée à l'entretien de dix lits gratuits pour des malades pauvres durant la saison des eaux ;

6. La rétribution d'un franc soixante centimes par jour à payer par les malades non absolument indigens, au moyen de laquelle ils seront servis et entretenus entièrement même des remèdes ;

7. Le produit de l'exercice de la Pharmacie.

14.

Chaque Maison rendra compte à l'Evêque ou au Père spirituel du produit des quêtes, dons, legs et aumônes particulières, de la Pharmacie, du travail, et des rétributions de l'école, ainsi que de l'emploi de toutes les sommes. Les comptes sont arrêtés par le Supérieur Ecclésiastique, et signés par lui et par la Supérieure assistée de son Conseil.

15.

Chaque Maison rendra aussi compte à l'Intendant de la Province par le canal du Syndic de la ville de tous les fonds qui seront mis à sa disposition par les Administrateurs des établissemens publics, de quelle source que viennent ces fonds.

Digitized by Google

16.

Pour la Maison d'Aix, une Commission gratuite composée du Curé, du Juge, du Syndic, et de deux notables de la ville à la nomination de l'Intendant Général de la Savoie est chargée :

1. Du recouvrement de la rente existante en faveur de l'hôpital ;

2. De vérifier les titres de ceux qui demandent d'être admis dans un des dix lits de la fondation, et d'en proposer l'admission à l'Intendant Général qui les désignera ;

3. De traiter pour la réception des Militaires à l'hôpital, et de recouvrer les rétributions qui auront été assurées ;

4. De correspondre avec l'Intendant Général, et avec le Conseil de la Ville pour les intérêts de l'hôpital, et d'en procurer tous les avantages ;

5. De recevoir et transmettre à l'Intendant Général les comptes de la Maison des Sœurs dans le cas de l'art. 15 ;

6. De surveiller le maintien du bon ordre à observer par les malades, et la régularité du service qui leur est dû.

17.

Chaque année au commencement de la saison des eaux, les Sœurs instruiront la Commission du nombre des malades qu'elles croiront pouvoir entretenir et soigner pendant la saison. La Commission en donnera avis à l'Intendant Général pour que le nombre indiqué ne soit pas dépassé.

18.

L'admission dans l'hôpital aura lieu en vertu d'une décision de l'Intendant Général sur la proposition de la Commission, vérification faite des certificats d'indigence délivrés par les Curés, et les Syndics du domicile des malades.

L'admission sera réglée, toutes choses égales, par l'époque de la présentation des malades.

On préfèrera cependant les personnes qui ont un besoin plus pressant des eaux et les indigentes que des personnes bienfaisantes voudraient faire admettre à l'hôpital à leurs frais.

19.

Les personnes reçues par les Sœurs à l'hôpital recevront

Digitized by Google

gratuitement les bains, et les douches dans l'Etablissement thermal.

20.

Les Médecins des eaux donneront des soins gratuits aux malades indigens reçus dans l'hôpital des Sœurs.

Vû, RADICATI, d'ordre de S. M.

Soit montré à l'avocat fiscal général. Fait à Chambéry, au Sénat, le 7 septembre 1816. Signé : BUSCA P. P. — Signé : DE LA FLECHÈRE, de l'avis du Sénat.

Vû les R^les Patentes du 27 août dernier, et le Règlement y annexé, n'empêchons l'enregistrement d'icelles, et du dit règlement, pour que le tout sorte plein et entier effet. Chambéry le 7^e septembre 1816. Signé : FALQUET.

Soit fait l'enregistrement requis, suivant les conclusions de l'avocat fiscal général. Fait à Chambéry, au Sénat, le 7^e septembre 1816. Signé : BUSCA P. P. — Signé : DE LA FLECHÈRE, de l'avis du Sénat.

IX

Original des Lettres Patentes de Charles-Félix

autorisant les Sœurs de S^te-Joseph à acquérir toutes sortes de biens, par quel titre légitime que ce soit.

23 Septembre 1828.

Note se référant à la page 179.

Carlo Felice per grazia di Dio Re di Sardegna, di Cipro e di Gerusalemme, duca di Savoja, di Genova e principe di Piemonte, etc., etc.

Pienamente soddisfatti del servizio che secondo le regole del proprio Istituto, le Suore di S. Giuseppe stanno prestando con singolar vantaggio del publico, ci Siamo di buon grado dispoti a far loro sentire un nuovo tratto della Sovrana nostra degnazione con dichiararle capaci ed autorizzarle dove fa d'uopo à poter acquistar beni ad ogni legittimo titolo qualunque. Eppero per le presenti di nostra certa scienza, regia autoritá, ed avuto il parere del nostro consiglio, dichiaramo capaci, e dove fia d'uopo, autorizziamo le Suore di S. Giuseppe, ossia le loro case già stabilite, e quelle che pre-

Digitized by Google

vio il reale nostro gradimento, potranno stabilirsi in avvenire, a poter ricevere donazioni e lasciti di beni e redditi qualsi vogliano, come pure d'acquistarne e possederne per ogni altro titolo sia gratuito, che oneroso. Mandiamo a chiunque spetti d'osservare e far osservare li presenti ed a Senati nostri di Savoja, Piemonte e Nizza di registrarle che tale è nostra mente. Dato in Torino il ventitre del mese di Settembre l'anno del Signore mille ottocento venti tre, e del regno nostro il terzo.

Firma. Carlo Felice.

V. Langosco p. p. e Reg^te^, V. Scoffone pel p^mo^ Segr. di fin^e^, V. Corte. Contro Segn^to^ Roget de Cholex ; enregistrées au Contrôle général le 26 septembre 1823 ; enregistrées au Sénat de Savoie le 1^er^ octobre 1823, en vertu du décret suivant : Soit fait l'enregistrement requis. Fait à Chambéry, au Sénat, le 1^er^ octobre 1823. Signé : Calvi P. Pr, de S^t^-Bon, de l'avis du Sénat. (V. Registre des affaires ecclésiastiques, 1816-1825, f° 93.)

X

Patentes de Charles-Félix

pour les Sœurs de S^te^-Joseph à S^t^ Jean de Maurienne.

18 avril 1827.

Note se référant à la page 240.

Sur la demande de R^d^ Antoine Rochaix, Supérieur de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, le Roi Charles-Félix délivra des Lettres Patentes approuvant l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph à Saint-Jean-de-Maurienne, et les déclarant capables d'acquérir et de posséder des biens à quel titre légitime que ce soit en conformité des Royales Patentes du 23 septembre 1823 accordées aux Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Données à Gênes le 18 avril 1827, enregistrées au Sénat de Savoie en vertu du décret du 9 mai 1827, signé Gloria, premier président, et

Digitized by Google

Cravosion, de l'avis du Sénat. Le texte de ces Patentes est en italien, il est signé *Carlo Felice*, etc. (Voir Archives du Sénat, Registre des Affaires Ecclésiastiques, 1825-28, f° 169.)

XI

Patentes de Charles-Félix

pour les Sœurs de Saint-Joseph à Moûtiers, 6 Juin 1827.

Note se référant à la page 294.

Sur la demande de R^d^ Antoine Rochaix, Supérieur de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, le Roi Charles-Félix délivra des Lettres Patentes approuvant l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph dans la ville de Moûtiers, et les déclarant capables d'acquérir et de posséder des biens à quel titre légitime que ce soit, aux termes des Royales Patentes du 23 septembre 1823. Données à Gênes le 6 juin 1827, enregistrées au Sénat de Savoie en vertu du décret du 16 juillet 1827, signé Portier Du Bellair, président, et De Savoiroux, de l'avis du Sénat. Le texte de ces Patentes est en italien, il est signé *Carlo Felice*, etc. (Voir Archives du Sénat, Reg. des Affaires Ecclésiastiques, 1825-28, f° 172.)

XII

Patentes de Charles-Félix

pour les Sœurs de Saint-Joseph à Evian.

Sur la demande du R^d^ Curé d'Evian, des frères François-Marie et Jacques Picollet, prêtres, et de l'Administration de la Ville, sollicitant l'autorisation d'établir une Maison de Sœurs de Saint-Joseph dans l'ancien couvent des Mineurs Conventuels d'Evian acheté par les frères Picollet, le Roi Charles-Félix délivra des Lettres Patentes permettant cet établissement. Données à Turin le 24 décembre 1822, enre-

Digitized by Google

gistrées au Sénat de Savoie en vertu du décret du 20 novembre 1824, signé De Montbel, président, et Carron, de l'avis du Sénat. Le texte de ces Patentes est en italien ; il est signé *Carlo Felice*, etc. (Voir Archives du Sénat, Registre des Patentes, 1824-25, f° 243.)

XIII

Original des Lettres Patentes de Charles-Félix

permettant l'établissement et la dotation d'une maison pour les Sœurs de Saint-Joseph dans la commune de La Bauche, 16 septembre 1823.

Document se référant à la page 253.

Carlo Felice per grazia di Dio Re di Sardegna, di Cipro, e di Gerusalemme, Duca di Savoya, di Genova ec. Principe di Piemonte, ec, ec.

È a noi ricorso il canonico della Metropolitana di Ciamberi Antonio Rochaix rappresentandoci, che una persona pia desidera nel comune di la Bauche, Provincia di Savoja propria, stabilire e dotare una casa destinata per tre suore di S. Giuseppe applicate all'instruzione delle zitelle, ed alla visita degli ammalati, implorando percio lo Sovrana nostra autorizzazione. Abbiamo favorevolmente accolte le umiliateci supplicazioni, e per le presenti di nostra certa scienza, e Regia autorità, avuto il parere del nostro consiglio, permettiamo, che nel comune di la Bauche si stabilisca, e doti una casa per le suore di S. Giuseppe. Mandiamo a chiunque spetta d'eseguire, e far eseguire le presenti, ed al senato nostra di Savoja di registrarle, che tale è nostra mente. Date in Torino il sedici del mese di settembre, l'anno del Signore mille ottocento ventitre, e del Regno nostro il terzo.

Signé : Carlo Felice.

V. Langosco.

Ces Patentes furent enregistrées au Sénat de Savoie, en vertu du décret suivant : Soit fait l'enregistrement requis

Digitized by Google

suivant les conclusions de l'Avocat Fiscal général. Fait à Chambéry, au Sénat, la Chambre des vacations tenante, le 10 octobre 1823. Signé : Calvi, P. P. ; Dubellair, de l'avis du Sénat. (Registre des Affaires ecclésiastiques, 1816 1825, f° 94.)

XIV

Original de la Lettre de S. E. le Cardinal Jules-Marie della Somaglia

à Mgr Bigex, Archevêque de Chambéry, 30 mai 1824.

Document se référant à la page 262.

N° 34634.

Illmo e Rmo Sig^re^

La Santità di Nostro Signore intenta sempre a beneficare la classe dei Poveri ha determinato di far venire dalla Francia un sufficiente numero di quelle Religiose conosciute sotto il nome di Suore della Carità di S. Giuseppe, la Casa principale delle quali è fondata a Lione. L'oggetto che Sua Santità si propone con questa misura è quello principalmente di stabilire nei suoi Stati questa Corporazione Religiosa. Vuole poi il Santo Padre affidare fin da ora a quelle Religiose che verranno dalla Francia la direzione delle numerose ragazze e delle vecchie che si trovano raccolte nell'ospizio Apostolico detto di S. Michele a Ripa. Queste religiose dovanno fin da ora dirigere nella pietà le sudette Ragazze e Vecchie ; dovranno aver cura della lora infermeria ; dovranno istruire le Ragazze medesime nei mestieri di Seterie, di Cottonerie e di Lini ; dovranno conservare la Biancheria, dirigere la Cucina e fare tutte quelle opere di carità che saranno loro affidate, e presiederanno al tempo stesso ad un noviziato di Religiose che stabiliranno nel soprad° Ospizio.

Mgr Arcivescovo di Chambery.

Digitized by Google

Io ho già scritto sopra quest'oggetto d'ordine di Sua Santità a Mgr Nunzio in Parigi per ottenere il consenso di Sua Maestà Cristianissima, e per avere da colà, previo il permesso di quel Monsig^r Arcivescovo, cinque religiose della Casa detta il Rifugio di S. Michele. Trovandosi pero in Lione la Casa principale delle sudette religose, ho scritto per comando del Santo Padre anche a Mgr Arcivescovo Amministratore di quella Diocesi per averne quindici, ed ho manifestato al medesimo il desiderio della Santità Sua che fra queste vi sia compresa la Religiosa detta *Saint Jean*. Mgr Arcivescove Amministratore della detta Diocesi mi ha fatto conoscere vi aver già disposto tutto perchè abbiano piena esecuzione le intenzioni del Santo Padre. Mi ha soggiunto pero che la Religiosa Saint Jean si trova a Aix in Savoja nella Diocesi di Chambery.

Mi dirigo pertanto a V. S. Illma et Rma perchè si compiaccia di manifestare alla detta Suora la volontà del Santo Padre,e di disporre l'occorrente affinchè la medesima si tenga pronta ad unirsi alle altre sue compagne allorchè passeranno da costà per recarsi a Roma. Quante volte la detta Suora desiderasse di avere la *obbedienza* per parte del Santo Padre, la Santità Sua autorizza a tale oggetto V. S. Illma et Rma per mezzo di questa mia Lettera. La prevengo inoltre che per le spese di viaggio e tutt'altro che possa occorrere alle dette Religiose, il Santo Padre ha incaricato per mio mezzo Mgr Nunzio in Parigi perchè di concerto con Mgr Arcivescovo Amministratore della Diocesi di Lione, fornisca in tutto l'occorente.

In attenzione pertanto del riscontro di V. S. Illma e Rma Le rinnovo le assicurazioni della mia distinta Stima con cui Le bacio di vero cuore le mani.

Di V. S. Illma e Rma.

Roma 30. Maggio 1824.

Servitore vero,

† Giulio Maria, Card^le della Somaglia.

Digitized by Google

XV

Lettre de la R^de^ Mère Saint-Jean Marcoux

à Messieurs les Nobles Syndics de la Ville de Chambéry leur demandant un subside annuel, 1^er^ Juillet 1841.

Document se référant à la page 328.

A MM. les Nobles Syndics de la ville de Chambéry,

Expose humblement la Sœur Saint-Jean, Supérieure de la Communauté des Sœurs de Saint-Joseph, établie à Chambéry, disant que, depuis 29 ans, les Sœurs de sa petite Communauté se sont consacrées à l'enseignement des pauvres filles de la ville avec tout le zèle et tout le dévouement dont elles ont été capables, qu'elles n'ont jamais cru pouvoir y établir une classe payante et que leur enseignement a toujours été entièrement gratuit.

Aidé de quelques ecclésiastiques zélés, Mgr de Solle les fit venir de Lyon en 1812 et acquit en leur faveur la maison qu'elles ont occupée depuis lors. Madame la Marquise de Syeyes, qui s'intéressait à toutes les bonnes œuvres d'une manière si digne d'éloges, voulut bien leur accorder un secours de 1.200 francs par an pour trois ans pour leur entretien ; mais ce secours n'a pas été continué plus longtemps. En 1816, elles obtinrent de S. M. des lettres patentes qui les autorisèrent à se fixer en Savoie et à y former un noviciat ; mais le gouvernement ne leur accorda aucune dotation.

Elles obtinrent la permission alors d'établir une petite pharmacie qui leur fut de quelque utilité dans le commencement, et les aida pendant quelques années à entretenir la Communauté ; mais depuis quelques années elles vendent fort peu ; elle suffit à peine maintenant à entretenir les Sœurs qui en sont chargées.

Elles ont formé depuis quelques années un petit Pensionnat, mais leurs élèves qui sont en petit nombre ne payant

Digitized by Google

que 25 francs par mois de pension, sa Communauté n'en retire que bien peu d'avantage ; elles ont été obligées en cette occasion d'employer les dots des Sœurs et le produit de leur travail pendant plusieurs années, soit pour faire un dortoir, soit pour agrandir les classes des filles pauvres et les placer dans une meilleure position.

En 1821, Mlle Borrel a eu la charité de leur léguer une campagne à Bellecombette ; mais les biens en mauvais état ; il a fallu y faire tant de réparations pour les améliorer qu'elles y ont à peine retrouvé jusqu'ici le remboursement de ce qu'elles y ont dépensé. Un incendie survenu en 1840 leur a causé de nouveaux frais très considérables. Au surplus, elles n'acensent cette campagne qu'environ 1.200 francs par an, sur quoi elles ont pour 700 francs de charges annuelles à payer. Ce n'est donc qu'une assez petite ressource pour une maison composée de 30 personnes.

La Communauté enseigne actuellement 550 filles pauvres tant de la ville de Chambéry que de la paroisse de Maché. Douze Sœurs y sont habituellement employées. Plusieurs de celles qui se sont consacrées à ce travail depuis vingt-cinq à trente ans se trouvent maintenant infirmes et deviennent une nouvelle charge pour la Maison.

Voyant donc que la pharmacie ne leur produit presque plus rien, que le nombre des Sœurs infirmes va en augmentant chaque jour, que le travail des mains ne suffit pas à l'entretien de la Communauté, et que d'ailleurs celles qui sont continuellement occupées à l'enseignement ne peuvent se livrer à aucun autre travail, la Sœur Supérieure suppliante se trouverait dans l'impossibilité de continuer tout ce que sa petite Communauté a fait avec tant de dévouement et sans aucune rétribution depuis vingt-neuf ans pour l'enseignement des filles pauvres, si MM. les Nobles Syndics, et le Conseil de la ville de Chambéry n'avaient pas la charité de prendre cet exposé en considération et de venir à leur secours en leur accordant pour l'avenir une petite dotation annuelle sur les revenus de la ville. Cette faveur sera pour les Sœurs un nouveau motif de se consacrer avec un religieux dévouement à l'instruction et à l'éducation des enfants

Digitized by Google

pauvres ; c'est à cette fin qu'elles ont l'honneur de s'adresser à eux aujourd'hui avec la plus grande confiance.

La suppliante prie MM. les Nobles Syndics d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel elle a l'honneur d'être leur très humble et obéissante servante.

Sœur SAINT-JEAN, *supérieure.*

Chambéry, le 1er juillet 1841.

XVI

Lettre du Syndic de Chambéry, M. Rey,

à la Rde Mère Saint-Jean Marcoux

lui accordant un secours de 1.000 livres pour l'année 1842,

26 décembre 1841.

Document se référant à la page 328.

DUCHÉ DE SAVOIE
Province de Savoie-Propre
Administration
DE LA
VILLE DE CHAMBÉRY

Chambéry, le 26 décembre 1841.

Madame la Supérieure,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil de Ville ayant pris en considération la demande que vous nous avez adressée le 1er juillet dernier, a arrêté, par sa délibération du 11 décembre courant, qu'il serait Bilancé au Budget de la Ville, exercice 1842, la somme de Mille Livres à Titre de secours en faveur de votre Communauté, sans entendre par là créer pour l'avenir une dotation pour votre Etablissement.

En conséquence, nous donnerons les dispositions nécessaires pour que cette somme vous soit payée à l'échéance de chaque six mois de la dite année, soit en deux Termes.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Madame la Supérieure, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Syndic, REY.

Digitized by Google

XVII

Mgr Léon Vivien

ancien Père Spirituel des Sœurs de S^t^-Joseph de Chambéry,

1834-1905.

Note se référant à la page XVI.

Mgr Léon Vivien, né en 1834 dans le diocèse de Sens, à Villeneuve-la-Guyard (Yonne), ordonné prêtre à Sens, successivement vicaire à Brienon-sur-Armençon, curé de la petite paroisse de Vachy, section de la commune de Champlost, et aumônier de l'hôpital de Sens, fut amené à Chambéry, en 1874, par Mgr Pichenot, successeur du cardinal Billiet, et nommé aussitôt par lui Vicaire général, Chanoine honoraire de la Métropole et Père spirituel de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph. Instruit, actif, orateur et écrivain d'un talent facile, mais administrateur moins heureux, il ne réussit pas complètement auprès du clergé.

N'ayant pas été élu Vicaire capitulaire après la mort de son protecteur Mgr Pichenot, 1880, et demeuré sans emploi à Chambéry, il se consacra d'abord à coordonner et à présenter littérairement les nombreux matériaux réunis par la Révérende Mère Marie-Félicité, supérieure générale de Saint-Joseph, pour l'histoire de la Congrégation. Puis il fit, en 1882, le pèlerinage de pénitence en Terre-Sainte, prêcha des retraites aux Sœurs de Saint-Joseph établies en Scandinavie et en Russie, et finit par accepter la cure de Saint-Louis-des-Français à Moscou, qui lui fut offerte sur la recommandation de la Révérende Mère Marie-Félicité. Il en prit possession en 1884.

Démissionnaire après avoir été créé Camérier secret de S. S. Léon XIII, en 1899, il se retira dans son diocèse d'origine qu'il abandonna bientôt pour se fixer définitivement à Jérusalem, à Notre-Dame de France. Il y était depuis deux ans quand, étant allé, au printemps de 1905, prendre du

Digitized by Google

repos à Abougosch, il y tomba malade, en juin, d'une faiblesse générale progressive, et décéda pieusement le mardi 13 juin, à midi, muni des sacrements qu'il avait lui-même demandés.

Le *Pèlerin*, 25 juin 1905, et *Jérusalem*, 24 juin 1905, firent son éloge dans leurs colonnes : « Plusieurs fois pèlerin depuis 1882, membre du Comité des Pèlerinages de Terre-Sainte fondé par les Augustins de l'Assomption, bienfaiteur de l'œuvre de Notre-Dame de France, il se montra admirablement édifiant sur son lit de mort comme pendant sa vie ».

La Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, qu'il aima et servit avec un grand dévouement, garde fidèlement son souvenir et l'associe, dans ses prières, à la mémoire du pieux et saint Mgr Pichenot.

Digitized by Google

TABLE DES PHOTOGRAVURES

1. — Mgr Henry de Maupas, évêque du Puy..... 3
2. — La Rde Mère Saint-Jean Fontbonne..... 50
3. — Le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon..... 74
4. — Mgr Irénée-Yves de Solle, archevêque de Chambéry. 128
5. — La Reine Hortense..... 138
6. — Bellecombette, Noviciat des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry.. 166
7. — Victor-Emmanuel Ier, Roi de Sardaigne..... 176
8. — Le Marquis Victor Costa de Beauregard..... 202
9. — Charles-Félix, Roi de Sardaigne..... 240
10. — Mlle Françoise Perrin d'Avressieux..... 252
11. — Le Général Comte de Boigne..... 302
12. — La Rde Mère Marie-Félicité Veyrat..... 342
13. — Mgr Antoine Rochaix, évêque de Tarentaise..... 352
14. — La Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry..... 362
15. — La Salle d'Asile des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry..... 370
16. — La T. H. Mère Saint-Jean Boissat..... 404
17 — Le Cardinal Alexis Billiet, archevêque de Chambéry. 434

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de l'Auteur..... IV
Lettres à l'Auteur..... V
Bibliographie..... XIII

LIVRE I

Origines de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph

CHAPITRE PREMIER

LA FONDATION AU PUY-EN-VELAY EN 1650

Culte des origines et son utilité. — Etat religieux de l'Europe au milieu du XVII[e] siècle. — Apparition de nombreuses Congrégations. — Premières Filles de Saint-Joseph, sans nom dans l'histoire. — Le Puy-en-Velay. — Mgr Henri de Maupas du Tour : sa famille, son parrain, premiers indices de piété, sa nomination prématurée à l'abbaye de Saint-Denis de Reims, à la grande Aumônerie d'Anne d'Autriche, ses relations avec saint Vincent de Paul ; il est fait évêque du Puy ; il prend pour modèle saint François de Sales. — Le Père Médaille, son zèle, le concours qu'il demande aux filles et veuves pieuses. — La maison de Madame de Joux, cénacle de la petite famille religieuse. — Pressentiments vagues de l'avenir. — Nom donné à la Congrégation, et ce qu'il présage. — Lettre du Père Médaille. — Première réunion sous la présidence de l'Evêque. — Rudiment des règles. — Direction de l'hôpital des Orphelines, puis de l'hôpital de Mont-Ferrand. — Décret épiscopal reconnaissant la Congrégation et la recommandant à l'épiscopat comme établie pour réaliser le premier dessein de saint François de Sales dans l'institution de la Visitation. — Nouvelles fondations. — Costume des Sœurs. — Recrutement dans toutes les classes de la société..... 1

CHAPITRE II

MÈRE SAINT-JEAN FONTBONNE
AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1789

Rapide coup d'œil sur le XVIII[e] siècle. — La Maison de Monistrol. — Sœur Saint-Jean Fontbonne. — Sa famille, son éducation, son entrée en religion. — Préludes de la Révolution. — Solide formation religieuse de Mère Saint-Jean. — Elle est élue supérieure. — Révolution française. — Sort de la maison de Monistrol. — Courage de Mère Saint-Jean. — Sa captivité. — Sa condamnation à mort. — Délivrance. — Retraite au foyer paternel. — Lettre de Mgr de Gallard..... 25

Digitized by Google

CHAPITRE III

MÈRE SAINT-JEAN FONTBONNE

DE LA FIN DE LA RÉVOLUTION A SA MORT

Nouveau genre de vie religieuse à Saint-Etienne. — Les Filles-Noires. — M. Cholleton. — Vues du cardinal Fesch sur l'emploi de ces pieuses filles. — Appel fait à Mère Saint-Jean ; ses hésitations. — Elle va à la tête de la nouvelle famille. — Ferveur extrême. — Direction de M Piron. — Organisation et premiers Etablissements. — Mère Saint-Jean supérieure générale. — Transfert de la maison-mère à Lyon. — Dernières années de Mère Saint-Jean..... 42

LIVRE II

Mère Saint-Jean Marcoux

Fondatrice de la Congrégation de Chambéry

CHAPITRE PREMIER

SUZANNE MARCOUX

DE SA NAISSANCE A SON ENTRÉE CHEZ LES FILLES NOIRES

Son pays d'origine et sa famille. — Elle est adoptée à l'âge de trois ans par son oncle, M. Marcoux, riche négociant à Saint-Etienne, et confiée pour son éducation aux Dames Ursulines. — Ses terreurs pendant la Révolution. — Sa Première Communion — Initiation aux œuvres de charité de Mme Marcoux. — Elle perd sa vertueuse tante et se montre admirable de piété filiale pour son malheureux oncle. — Pèlerinage au tombeau de saint François Régis, et premier appel de Dieu à la vie religieuse. — Son amour de la pénitence lui fait choisir la Communauté des Filles Noires. — Epreuves ménagées par les Supérieurs. — Ferveur de ses débuts, sous la direction de M. Cholleton..... 57

CHAPITRE II

M. CLAUDE CHOLLETON DONNE L'HABIT A SŒUR SAINT-JEAN MARCOUX

Education ecclésiastique de M. Cholleton. — Jansénisme et Gallicanisme, objets de sa réprobation. — Sa conduite lors de la Constitution civile du Clergé. — Déportation. — Son zèle envers ses compagnons de captivité. — Ses relations avec M. Benoît Guillet, de la Savoie. — Son évasion. — Retour en Forez — Zèle apostolique. — Il est fait curé de Saint-Etienne, puis vicaire général du cardinal Fesch. — Sœur Saint-Jean Marcoux prend l'habit religieux. — Les projets de M. Cholleton sur ses filles sont changés par d'autres vues de l'Archevêque. — Œuvre de l'éducation des enfants. — Les Filles-Noires y sont appelées, et M. Cholleton se soumet..... 68

Digitized by Google

CHAPITRE III

SŒUR SAINT-JEAN MARCOUX DANS SES PREMIERS EMPLOIS A SAINT-ETIENNE ET A SURY-LE-COMTAL

Souvenir ému que Sœur Saint-Jean conserve du Noviciat de la rue de la Bourse. — M. Cholleton au conseil du cardinal Fesch. — Sa pieuse mort à Paris. — Débuts de Sœur Saint-Jean dans l'enseignement à Saint-Etienne. — Elle dirige d'abord une école de jeunes filles pauvres, puis un pensionnat. — Elle fait profession, et reçoit la mission de fonder la maison de Sury-le-Comtal. — Epreuves: pauvreté extrême, maladies, hiver de 1809-1810, charité conquérante. — Succès. — Déplacement précipité. — M. Bochard, successeur de M. Cholleton 78

CHAPITRE IV

SŒUR SAINT-JEAN MARCOUX DIRECTRICE A SAINT-CHAMOND ET A LYON

Sœur Saint-Jean, directrice de l'hospice de la Charité à Saint-Chamond. — Nombreuses et graves difficultés de cette charge. — Elle en sort victorieusement. — Accusation partie de Sury-le-Comtal et justification. — Sœur Saint-Jean envoyée à Lyon, à la tête de l'Œuvre de Saint-Pierre-le-Vieux. — Situation de l'Œuvre et des autorités qui la régissent. — Réussite admirable. — Persécution odieuse. — Périls. — Fuite. — Court passage à Saint-Trivier et à Bourg. — Elle est envoyée en Savoie 90

LIVRE III

Les Sœurs de Saint-Joseph en Savoie, à Aix et à Chambéry

CHAPITRE PREMIER

MÈRE SAINT-JEAN MARCOUX A CHAMBÉRY

2 Août 1812

Comment les Sœurs de Saint-Joseph viennent de Lyon en Savoie. — Le Cardinal Fesch aux Eaux d'Aix. — Les excès de la Révolution à Aix. — Influence dégradante de ses doctrines sur la jeunesse des deux sexes. — Pour remédier à ce mal, le Cardinal appelle de sa seule autorité Mère Saint-Jean et deux Sœurs. — Le voyage des trois religieuses et leur entrée modeste à Chambéry. — Audience de l'Evêque de Chambéry et de Genève, Mgr de Solle. — Son étonnement et sa bonté. — Les Sœurs sont reçues chez une pieuse veuve, M^me^ Dardel. — Les Constitutions de la Congrégation de Saint-Joseph examinées par M. Bigex qui fait à l'Evêque un rapport très favorable 103

Digitized by Google

CHAPITRE II

MÈRE SAINT-JEAN MARCOUX A AIX-LES-BAINS

Août 1812

Le Maire d'Aix-les Bains et son Conseil confient à Mère Saint-Jean le Petit-Hôpital dans le château des marquis d'Aix. — Extrême dénûment des Sœurs. — Soins aux malades indigents. — Installation de l'école des filles dans les combles. — Premières bienfaitrices. — Visite du Cardinal Fesch. — S. M. I. Madame Mère et ses filles aux Eaux d'Aix. — Leurs relations d'affectueuse estime avec l'humble Mère Saint-Jean. — Cette haute protection jointe à celle du Cardinal détermine un courant de sympathie en faveur des deux œuvres des Sœurs. — Nouvelle attitude des autorités civiles. — Situation légale..... 115

CHAPITRE III

LES SŒURS DE SAINT-JOSEPH ET MÈRE SAINT-JEAN A CHAMBÉRY

1812

Nécessité d'une école populaire de jeunes filles à Chambéry, rendue plus urgente après les excès qu'y avait commis la Révolution. — Les premiers ouvriers de la restauration morale après le Concordat. — Le clergé n'a plus de religieux pour seconder son ministère. - Arrivée, en 1810, de trois Frères des Ecoles Chrétiennes. — Rien n'est encore fait pour les filles de la classe ouvrière. — Mgr de Solle appelle, en 1812, les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. — Leur première installation, rue de la Cathédrale. — Indiscipline des écolières. — Double emploi de Mère Saint-Jean. — M. Bigex, Père spirituel. — M^me^ la marquise de Sieyès. — Succès des Sœurs et sympathies de la population de Chambéry 128

CHAPITRE IV

MÈRE SAINT-JEAN ET LA REINE HORTENSE

ÉTÉ DE 1813

Nouvelles sollicitudes et nouvelles consolations de Mère Saint Jean à Aix. — Le duc de Montmorency au Petit-Hôpital. — La reine Hortense aux Eaux. — Mort tragique de la baronne de Broc. — Profonde douleur de la reine. — La charité de Mère Saint-Jean la console et la détermine aux bonnes œuvres. — Fondation de dix lits au Petit-Hôpital. — Le banquet des trois cents pauvres servi par les Sœurs de Saint-Joseph. — La reine Hortense quitte Aix et envoie son portrait à Mère Saint-Jean. — Réponse de Mère Saint-Jean à M^lle^ Cochelet... 137

Digitized by Google

CHAPITRE V

MÈRE SAINT-JEAN ET LA REINE HORTENSE
1814-1815

Décret impérial consacrant la fondation de la reine Hortense. — Règlement constitutif des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph dans la paroisse d'Aix. — Le comte de Juigné, commissaire extraordinaire de Louis XVIII, visite l'hospice. — Evénements de 1815. — La reine Hortense exilée vient à Aix ; ses épreuves. — Mère Saint-Jean la réconforte. — Visites fréquentes de la reine à l'hospice. — Lettres de Mère Saint-Jean à Mlle Cochelet. — Départ de la reine pour la Suisse. — Elle se fixe à Arenemberg et continue de s'intéresser à l'hospice d'Aix et aux Sœurs de Saint-Joseph ; sa mort. — Humilité de Mère Saint-Jean..... 146

LIVRE IV

Autonomie des Sœurs de Saint-Joseph de Savoie

CHAPITRE PREMIER

MÈRE SAINT-RÉGIS, Mlle BOREL ET BELLECOMBETTE
1814-1821

Nouvelle demande de Sœurs pour Aix et Chambéry. — Envoi de Mère Saint-Régis. — Ses commencements à Saint-Etienne. — Ses vertus. — Arrivée en Savoie, elle est faite supérieure à Aix. — Epidémie à Aix et à Chambéry. — Dévouement des Sœurs d'Aix ; elles sont atteintes. — Maladie des Sœurs de Chambéry. — Mère Saint-Jean à Aix et à Chambéry. — Danger et sacrifice ; retour à la santé. — Convalescence à Bellecombette. — Bellecombette. — Mademoiselle Louise Borel. — Son amitié pour les Sœurs. — Mort, testament, pressentiments..... 163

CHAPITRE II

ÉRECTION OFFICIELLE DE L'INSTITUT EN SAVOIE
1815-1823

En 1815, la Savoie est détachée de la France et rendue à ses anciens Souverains. — Cet événement amène la séparation des Sœurs de Savoie de leur maison-mère de Lyon. — Leur approbation par le roi. — Lettres-patentes de 1816 et de 1823. — L'érection du noviciat de Chambéry achève l'autonomie de l'Institut. — Résolution de quitter la rue de la Cathédrale pour un autre local plus favorable. — Opposition de la marquise de Syès. — Acquisition de la maison de la rue d'Italie. — Mère Saint-Jean et ses Sœurs travaillent comme des pauvres à l'aménager. — La double pistole perdue et M. Rey.. 174

Digitized by Google

CHAPITRE III

COMMENCEMENTS DU NOVICIAT ET PREMIERS PÈRES SPIRITUELS
1817-1827

Premières novices et premières professes. — Famine de 1817. — Mère Saint-Régis assistante et maîtresse des novices à Chambéry. — Voyage de Mère Saint-Jean à Lyon. — Craintes, pèlerinage à N.-D. de Myans, retour. — Les deux premiers Pères spirituels. — M. Bigex. — M. Rochaix ; il achète pour les Sœurs la maison Rey ; catéchiste, confesseur conférencier, professeur ; autres services rendus par lui à la Congrégation.. 187

LIVRE V

Premières Fondations
1818-1823

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA MOTTE-SERVOLEX
1818

La Motte-Servolex. — La famille Costa de Beauregard. — Le marquis Victor Costa se fixe à La Motte. — Il entreprend la régénération du pays. — Il fonde une école de filles et un hôpital qu'il confie aux Sœurs de Saint-Joseph. — Le typhus à La Motte. — Sœur Candide et Sœur Victoire victimes de leur dévouement. — Sœur Saint-Louis supérieure. — Ses vertus, ses travaux, ses relations avec le marquis, sa mort. — Mort du marquis Victor. — Le marquis Léon Costa et le marquis Albert son fils. — L'œuvre en 1884..... 199

CHAPITRE II

FONDATION DE TURIN
1821

La marquise de Barol apôtre de la charité à Turin. — Elle obtient de Mère Saint-Jean des Sœurs pour y ouvrir une école pauvre. — Sœur Justine, Sœur Clémence et Sœur Marie-Louise. — M. Rochaix les accompagne à Turin et les présente aux autorités. — Installation au Borgo Dora. — Difficultés des commencements. — La polenta. — La marquise pense présider le chapitre des coulpes. — Elle y renonce devant les représentations de Mère Justine — Elle confie aux Sœurs les œuvres qu'elle fonde. — M. l'abbé Morozzo della Rocca. —

Digitized by Google

Charles-Félix donne aux Sœurs la maison de Sainte-Pélagie. — Nouvelles munificences royales. — Lettres-Patentes du 23 juillet 1827. — Le prince de Carignan leur demande de prier pour obtenir sa réconciliation avec Charles-Félix. — Faveurs du roi Charles-Albert. — Nouveaux départs de Sœurs. — Noviciat et séparation. — La maison de Turin source de tous les établissements des Sœurs de Saint-Joseph en Piémont et en Italie. — Les premiers Pères spirituels. — Les premières Supérieures générales..... 213

CHAPITRE III

FONDATION DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE

1822

L'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne. — Etat misérable auquel il fut réduit par la Révolution. — L'administration demande trois Sœurs pour leur en confier la direction. — Mère Saint-Jean y conduit Sœur Sophie et ses deux compagnes. — Sa douceur et sa fermeté commencent victorieusement la réforme de la maison. — M. Champlong, curé de la ville, obtient des Sœurs pour l'école des petites filles pauvres et pour celle des demoiselles. — Rétablissement du diocèse de Maurienne. — Mgr Billiet travaille à rendre autonomes les Sœurs de Saint-Jean. — Approbation du roi Charles-Félix. — Acquisition du château du comte d'Arves. — Installation de la communauté. — Noviciat. — Premières vêtures — Séparation — Mère Sophie première Supérieure générale. — Chute d'une Sœur converse. — Les fondatrices. — Heureux développement de la Congrégation mauriennaise..... 233

CHAPITRE IV

FONDATION DE LA BAUCHE

1823

Rumilly. — La Bauche. — Site. — Familles Perrin d'Avressieux et de Maistre. — Mademoiselle Françoise Perrin d'Avressieux. — Son *Journal*, de 1793 à 1797. Ses vertus. — Elle demande des Sœurs à Mère Saint-Jean. — M. Rochaix obtient de Charles-Félix des Lettres-patentes autorisant l'établissement et la dotation de la maison. — Les trois premières Sœurs. — M. Pierre Gay, curé de La Bauche. — Testament de Mlle Perrin déposé au Sénat de Savoie. — Son testament spirituel. — Sa mort. — Etat actuel de l'Œuvre..... 249

Digitized by Google

LIVRE VI

Nouvelles Fondations
1824-1835

CHAPITRE PREMIER

MÈRE SAINT-JEAN DÉSIGNÉE POUR LES FONDATIONS DE ROME ET D'OULIAS
1824

Le Cardinal Fesch, retiré à Rome après 1815, emploie son influence pour y faire appeler les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. — Léon XII décide de les établir dans ses Etats et de leur confier d'abord la direction des jeunes filles et des pauvres vieilles de l'hospice de Saint-Michel *a Ripa*. — Le Cardinal della Somaglia, secrétaire d'Etat, chargé de négocier l'affaire en France. — Sa lettre à l'Archevêque de Chambéry lui demandant, au nom du Saint-Père, la Sœur Saint-Jean pour cet établissement. — L'entreprise est abandonnée. — Mère Saint-Jean à Lyon. — Elle est écartée de l'administration et chargée de fonder la maison d'Oulias au diocèse d'Albi. — Oppositions qu'elle y rencontre. — Son retour en Savoie. — Situation de la Communauté de Chambéry. — Sévérité prudente de Mère Saint-Jean pour l'admission des postulantes. — Ses travaux, ses austérités, ses grandes vertus..... 259

CHAPITRE II

PIGNEROL ET ANNECY
1825-1833

Mgr Rey évêque de Pignerol. — Il demande des Sœurs pour sa ville épiscopale. — Les Sœurs Espérance, Fébronie et Pélagie. — Ouverture de l'école à l'évêché. — Deuxième départ de Sœurs de Chambéry — Lettres-patentes du 10 octobre 1828. — La Communauté s'installe définitivement dans l'ancien couvent des Cordeliers. — Mort de Mère Espérance — Epreuve de Mère Mélanie. — Autonomie de la Congrégation de Pignerol. — Mgr Rey transféré à Annecy. — Avec le concours de Mme de La Rochejaquelein il y appelle six Sœurs de Pignerol et les établit dans le couvent primitif de la Visitation. — Prospérité de la Congrégation d'Annecy. 273

CHAPITRE III

MOUTIERS ET TARENTAISE
1825

M. Bal sénateur honoraire du Sénat de Savoie et M. Passy curé-archiprêtre de Moûtiers. — Appel des Sœurs. — M Bal donne une maison, un jardin et un capital. —

Digitized by Google

Sœur Constance et Sœur Victoire. — Ouverture de l'école gratuite pour les petites filles pauvres. — Œuvres de zèle et de charité. — L'école payante. — Sœur Fortunée et Sœur Marie-Joseph. — Lettres-patentes du 6 juin 1827. — Mgr Rochaix évêque de Tarentaise. — Séparation de Chambéry. — Noviciat et dévouement de la Congrégation de Moûtiers..... 286

CHAPITRE IV

FONDATION DE MONTMÉLIAN

1er mai 1830

La ville de Montmélian. — M. Grosset curé-archiprêtre de la paroisse et les autorités municipales demandent des religieuses pour la direction d'une école et de l'hôpital. — Sœur Astérie. Sœur Cécile et Sœur Anne. — Deux bienfaiteurs insignes de Montmélian : M Philibert Rosaz et M. le comte Pillet Will. — M. l'abbé Pajean successeur de M. Grosset. — Il essaye de fonder les *Sœurs du Sacré-Cœur de Marie*, et leur confie ses œuvres d'enseignement. — Mgr Billiet refuse son approbation au projet. — Les œuvres ébauchées passent aux mains des Sœurs de Saint Joseph. — Mlle Vallin. — Développement de la communauté de Montmélian..... 296

CHAPITRE V

LA MAISON SAINTE-HÉLÈNE A CHAMBÉRY

1er mai 1830

Le Général comte de Boigne. — Il fonde à Chambéry la Maison Sainte-Hélène pour y retirer les pauvres mendiants. — Il en confie la direction intérieure aux Sœurs de Saint-Joseph. — Mère Saint-Jean chargée de rédiger le règlement. — Approbation du roi Charles-Félix par ses patentes du 2 avril 1830. — Physionomie de l'hospice. — Sœur Marie-Constance, première supérieure. — Madame de la Rochejaquelein..... 302

CHAPITRE VI

MAISON DES ORPHELINES DE CHAMBÉRY

1831

Fondation par la marquise de Faverges. — Ouverture de la Maison, au Reclus, en 1726. — Lettres-patentes de 1739. — Direction primitive des Dames du Sac. — Direction des Dames de Charité en 1823. — Abus et nécessité d'une réforme. — L'Administration confie le régime intérieur aux Sœurs de Saint-Joseph. — Sœurs Marie-Thérèse, Marie du Sacré-Cœur, Marie-Joseph et Dorothée. — Succès. — Visite de la reine Marie-Thérèse. — Prospérité croissante. — Transfert de l'Etablissement au faubourg Montmélian. — La Providence et la baronne de Châtillon. — Vaines oppositions. — Consolations et fruits de l'Œuvre..... 308

Digitized by Google

CHAPITRE VII

FONDATION DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

1835

Jugement de la presse du Duché sur les services des Sœurs de Saint-Joseph. — Saint-Pierre d'Albigny. — Fondation de MM. Charles et Louis Guillot. — Le Conseil de Charité demande les Sœurs. — Mère Saint-Jean envoie les Sœurs Sainte-Claire, Euphrasie, Cécile et une converse. — Accueil sympathique de la population. — Protection de la municipalité, de M. de Pignier, de la marquise de Lescheraine et de la comtesse d'Aviernoz. — Prospérité de l'Etablissement. — Acquisition de la maison de Chissé. — Maison de retraite..... 317

LIVRE VII

La Congrégation de 1835 à 1848

CHAPITRE PREMIER

DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE MÈRE SAINT-JEAN

Situation critique de la Congrégation en 1834 et protection visible de la Providence. — La Reine Marie-Thérèse visite la maison-mère. — Générosité du Roi Charles-Albert. — Autres bienfaiteurs. - Grâce à leurs secours. Mère Saint-Jean réussit à construire en 1835 le Pensionnat de Chambéry. — Première subvention de la Ville de Chambéry. — Projet de retraite de Mère Saint-Jean. — Assentiment de l'autorité diocésaine. — Démission de Mère Saint-Jean. — Elle est envoyée à Saint-Pierre d'Albigny comme Supérieure, puis à La Bauche comme simple Sœur inférieure. — Son portrait, ses vertus, sa maladie, sa mort..... 323

CHAPITRE II

LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-FÉLICITÉ

DEUXIÈME SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH

17 décembre 1843

Election du 17 décembre 1843. — Mère Marie-Félicité élue Supérieure générale. — Notes sur sa famille, sa naissance, son adolescence, sa vocation, sa prise d'habit et sa profession religieuse. — Premières charges dans la Congrégation. — Estime de Mgr Billiet. — Premiers soins de la nouvelle Générale..... 340

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES SUPÉRIEURS DE LA CONGRÉGATION DE CHAMBÉRY DE 1812 A 1847

Les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry sont placées par leurs Constitutions sous l'autorité des Archevêques et de leurs Pères spirituels. — Succession des Archevêques de Chambéry de 1812 à 1847. — NN. SS. de Solle, Bigex, Martinet et Billiet. — Les Pères spirituels pendant la même période. — MM. Bigex, Rochaix, Chuit et Turinaz. — Etablissement de l'Aumônerie de la maison-mère, en 1845. — M. Cusin, premier aumônier. — Services rendus par MM. Turinaz et Cusin..... 346

CHAPITRE IV

MAISON-MÈRE DE CHAMBÉRY

Ecoles multiples établies successivement dans la maison-mère. — Plan descriptif de cette petite cité monastique. — Enumération des diverses œuvres de religion, d'éducation et de charité qui y ont leur siège. — Communauté. — Pensionnat. — Infirmeries. — Chapelle. — Externat. — Lingerie des pauvres. — Salle d'asile. — Ecoles gratuites et payantes..... 362

CHAPITRE V

FONDATION DES MARCHES
1844

Le bourg et le château des Marches. — Le comte Camille Costa de Beauregard et sa famille. — M. l'abbé Chapperon achète la petite maison Perceval et y installe les Sœurs. — Pauvreté de ce premier Etablissement. — Etat actuel. — Protection constante de la Municipalité. — MM. Vincent, Vernaz, Falcoz et Gouvert. — Le saint abbé Vionnet. — Sœur Constance Perret, première Supérieure. — Sœur Marie-Elisabeth Richard 377

CHAPITRE VI

FONDATION DE SAINT-INNOCENT
1848

Saint-Innocent, site, histoire et population. — François Blanchard lègue 20.000 francs pour un établissement de Sœurs de Saint-Joseph. — Diverses phases de la fondation et bienveillance constante de la famille Blanchard. — Sœur Sainte-Claire Michellier, première supérieure. — Ouverture d'une école et d'un pensionnat. — Fécondité des vocations religieuses..... 386

Digitized by Google

CHAPITRE VII

FONDATION DE LA ROCHETTE

1848

La Rochette, site et état moral. — M. l'abbé Valloire, la paroisse et l'ancienne église des Carmes devenue paroissiale au XIXe siècle. — Ses efforts persévérants pour établir des écoles. — Comment il se procure des fonds. — Local utilisé pour l'installation des Sœurs et de l'école libre des filles. — Pensionnat. — Faibles ressources et simplicité du régime de vie. — Témoignage de satisfaction de Mgr Billiet. — Mort de M. Valloire. — Epreuves et transformations de l'œuvre 392

LIVRE VIII

La Mission des Indes Orientales et Mère Saint-Jean Boissat

1851-1862

CHAPITRE PREMIER

MARIE-JOSÉPHINE BOISSAT

DE SA NAISSANCE A SA VÊTURE CHEZ LES SŒURS DE S.-JOSEPH

Première idée des Missions Etrangères. — Marie-Joséphine Boissat. — Naissance, famille et qualités naturelles. — Sacrifice accompli par l'enfant. — Sa Première Communion et sa piété. — La mort de ses parents la laisse orpheline à treize ans. — Elle est placée au Pensionnat de Chambéry. — Son admission au Noviciat de Saint-Joseph. — Elle y prend l'habit sous le nom de Sœur Saint-Jean 403

CHAPITRE II

SŒUR SAINT-JEAN BOISSAT

1838-1850

Ferveur de son noviciat. — Sa profession religieuse. — Epreuves intérieures. — Employée à l'enseignement, elle inaugure comme Directrice la Salle d'Asile de Chambéry — Maîtresse principale des Classes gratuites. — Maîtresse des Novices. — Assistante de la Supérieure générale. — Nouvelles angoisses. — Consolations divines..... 412

CHAPITRE III

LA MISSION DE VIZAGAPATAM DANS LES INDES ORIENTALES

ET LES MISSIONNAIRES DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES

1844-1850

Le R. P. Mermier, fondateur des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, demande une Mission

Digitized by Google

étrangère pour sa Congrégation. — Le Propagande lui confie la Mission de Vizagapatam dans les Indes Orientales. — Départs successifs de missionnaires. — Le P. Neyret, nommé Vicaire apostolique avec le titre d'évêque d'Olène *i. p. i.* — Son zèle. — Gravement préoccupé de l'éducation de la jeunesse, il demande des Sœurs à la Congrégation de Saint Joseph d'Annecy. — Mère Aloysia répond à son appel. — Premier départ de Sœurs. — Ouverture de l'Orphelinat de Yanaon. — Mort de la Supérieure Mère Sainte-Claire. — Mgr Neyret demande de nouvelles Sœurs et engage Mère Aloysia à solliciter le concours de la Communauté de Chambéry 425

CHAPITRE IV

MÈRE SAINT-JEAN NOMMÉE SUPÉRIEURE GÉNÉRALE
PART POUR LA MISSION DE VIZAGAPATAM
1850-1851

Mère Saint-Jean nommée Supérieure générale. — Lettres de Mgr Billiet. — Observations de plusieurs Capitulantes suivies d'une entière soumission. — Mère Aloysia, d'Annecy vient à Chambéry demander de nouveau des Sœurs pour la Mission des Indes. — Transport de Mère Saint-Jean. — Elle sollicite l'autorisation de partir. — Monseigneur l'Archevêque soumet la question à son Conseil et finit par permettre. — Mère Saint-Jean quitte Chambéry et se donne à la Maison d'Annecy. — Adieux d'Annecy. — Rénovation des vœux à Aix-les-Bains. — A Lyon, chez les Sœurs de la Croix-Rousse. — Le saint curé d'Ars. — Départ de Marseille..... 433

CHAPITRE V

DE MARSEILLE A VIZAGAPATAM ET A YANAON
JOURNAL DE MÈRE SAINT-JEAN
JUILLET-DÉCEMBRE 1851

Le P. Richard, supérieur. — Ferveur héroïque de Mère Saint-Jean. — Son Journal de la traversée. — *Le Canada* — Le mal de mer. — Règlement. — Adieu à l'Europe — Le tropique du Cancer. L'Assomption. — Passage de la Ligne. — Le Père Tropique. — Une baleine. — Retraite de huit jours sur l'Océan. — L'Immaculée. — Terre! — Vizagapatam. — En palanquin. — *Te Deum* — Audience aux mères de famille. — Les Dames anglaises protestantes. — Funérailles d'un enfant noir. — Mère Saint-Jean obligée de bénir. — Baptême d'une petite négresse donnée à Mère Saint-Jean. Départ pour Yanaon. — La chapelle de Cocanada et son sacristain. — Sur le Godavéry. — Arrivée à Yanaon 448

Digitized by Google

CHAPITRE VI

MÈRE SAINT-JEAN A YANAON ET A VIZAGAPATAM
1851-1853

Mère Saint Jean à Yanaon. — Elle donne à la maison des Sœurs un nouvel aspect. — Elle gagne les sympathies des familles même protestantes. — Elle ouvre une école à Vizagapatam. - Son plan d'enseignement. Etonnement et résistance des élèves et des parents. — Prudence et souplesse de Mère Saint-Jean. — Elle prêche d'exemple et finit par persuader les esprits. — Maladie grave et guérison. Lettre à Mère Aloysia. — Lettre à Mère Félicité. Lettre à la Marquise Marthe Costa de Beauregard 475

CHAPITRE VII

FONDATION DE KAMPTEE
1854

Kamptee. — Son importance militaire — Les Pères Lavorel et Larive, aumôniers. — Mgr Neyret visite la station et décide d'y établir des écoles catholiques. — Arrivée d'un nouveau renfort de missionnaires et de religieuses.— Mère Saint-Jean part pour Kampteeavec deux Sœurs. Longueur et dangers du voyage. — Inauguration de l'école des Sœurs. — Lettre-journal de Mère Saint-Jean..... 498

CHAPITRE VIII

PREMIÈRES ŒUVRES DE MÈRE SAINT-JEAN A KAMPTEE

Le mois de Marie — La Sainte Vierge constituée première Supérieure et Gardienne du Couvent. — Le diable des Lessives — Succès de Mère Saint-Jean. — Secret de son influence. Elle perd les cinq sixièmes de sa malice. — Son culte pour le Très Saint-Sacrement. — La Bourse de la Sainte Vierge. - L'Offrande publique à l'autel de Marie 519

CHAPITRE IX

LE DOUBLE NOVICIAT DE KAMPTEE
1857-1861

Trois nouvelles Sœurs à Kamptee. — Vêture d'une jeune Irlandaise. — Mère Saint-Jean part pour visiter ses maisons de Vizagapatam et de Yanaon. — Arrivée à la côte de quatre Sœurs de Savoie. — Les Sœurs de Vizagapatam transférées du Fort à la Cathédrale. — Mère

Digitized by Google

Saint-Jean décide, avec l'approbation de Mgr Neyret, la création d'un noviciat à Kamptee. — Le capitaine Dewell. — Mère Saint-Jean retourne à Kamptee. — Epreuves et force d'âme au cours du voyage. — Ouverture du Noviciat. — Les Sœurs agrégées natives ou les Filles de l'Immaculée-Conception, pour l'éducation des jeunes filles Indiennes 527

CHAPITRE X

PHYSIONOMIE MORALE DE MÈRE SAINT-JEAN

Harmonie des qualités de la foi et de la raison dans l'âme de Mère Saint-Jean. — Elle est apte à tout. — Econome avisée. — Buffles. — Canards apaisés par un cantique. — Supérieure excellente. — Talent pour connaître ses sujets et adapter les emplois à leurs aptitudes. — Attachement à la Maison-Mère. — Intérêt pour les progrès de la Congrégation et l'union des Maisons. — Dévouement aux Missionnaires. — Sa Correspondance. — Apôtre de la jeunesse par les écoles et les ouvroirs. - Visites aux familles. — Influence sur les protestants. — Religieuse fervente. — Soin de sa propre sanctification. — Son amour de Dieu, de l'Eglise, de l'Evangile, de la Croix. Oraison, confiance, abandon, vaillance, désir du Ciel 541

CHAPITRE XI

DERNIÈRE ŒUVRE ET MORT DE MÈRE SAINT-JEAN
1861-1862

Pressentiments d'une mort prématurée. — Mère Saint-Jean se tient toujours prête. — Le capitaine Dewel projette de fonder en Angleterre un établissement de Pères de Saint-François de Sales et de Sœurs de Saint-Joseph. Approbation de Mgr Neyret. — Le P. Larive part pour l'Angleterre. — Mère Saint-Jean quitte Kamptee pour aller à la côte recevoir quatre nouvelles Sœurs. — Arrivée à Vizagapatam, elle tombe malade et meurt. — Regrets universels. — Lettre de condoléances de Mgr Neyret à Mère Félicité. — Il lui promet d'écrire l'éloge de Mère Saint-Jean et meurt quelques mois après, sans l'avoir fait. — Mère Félicité réunit les matériaux pour une notice. — Collaboration du P. Larive. — Eloge par le P. Domenge. — Conclusion 559

Digitized by Google

TABLE DES DOCUMENTS ET NOTES

SUPPLÉMENTAIRES

I. — Lettres Patentes de Mgr Henry de Maupas, Evêque du Puy, pour l'établissement de la Congrégation des Filles de Saint-Joseph, 10 mars 1651..... 583

II. — Le Père Jean-Paul Médaille, cofondateur des Sœurs de Saint-Joseph, 1608-1689..... 584

III. — Madame de Joux, née Lucrèce de la Planche..... 592

IV. — Lettres Patentes de Mgr Armand de Bétune, Evêque du Puy, pour la Confirmation de la Congrégation des Filles de Saint-Joseph..... 594

V. — Le Cardinal Fesch, introducteur des Sœurs de Saint-Joseph en Savoie, 1763-1739..... 596

VI. — Le Duc de Montmorency, bienfaiteur des Sœurs de l'hôpital d'Aix-les-Bains 601

VII. — Enregistrement par le Sénat de Savoie des Lettres Patentes de Victor-Emmanuel Ier, du 27 août 1816, et des Règlements y annexés 601

VIII. — Règlements approuvés par Victor-Emmanuel Ier pour la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph établies dans les villes de Chambéry et d'Aix-les-Bains, 27 août 1816... 602

IX. — Original des Lettres Patentes de Charles-Félix autorisant les Sœurs de Saint-Joseph d'acquérir toutes sortes de biens, par quel titre légitime que ce soit, 23 septembre 1823..... 607

X. — Patentes de Charles-Félix pour les Sœurs de Saint-Joseph à Saint-Jean-de-Maurienne, 18 avril 1827..... 608

XI. — Patentes de Charles-Félix pour les Sœurs de Saint-Joseph à Moûtiers, 6 juin 1827 609

XII — Patentes de Charles-Félix pour les Sœurs de Saint-Joseph à Evian 609

Digitized by Google

XIII. — Original des Lettres Patentes de Charles-Félix permettant l'établissement et la dotation d'une maison pour les Sœurs de Saint Joseph dans la commune de La Bauche, 16 septembre 1823..... 610
XIV. — Original de la lettre de S. E. le Cardinal della Somaglia à Mgr Bigex, Archevêque de Chambéry, 30 mai 1824..... 611
XV. — Lettre de la Rde Mère Saint-Jean Marcoux à MM. les Syndics de Chambéry leur demandant un subside annuel, 1er juillet 1841..... 613
XVI. — Lettre du Syndic de Chambéry, M. Rey, à la Rde Mère Saint-Jean Marcoux, lui accordant un secours de 1.000 livres pour l'année 1842, 26 décembre 1841... 615
XVII. — Mgr Léon Vivien, ancien Père Spirituel des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, 1831-1905..... 616

Table des Photogravures..... 618
Table des Matières..... 619
Table des Documents et Notes supplémentaires..... 634

FIN DES TABLES DU PREMIER VOLUME

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

P. 4, ligne 14, *au lieu de :* Jean-Pierre, *lire :* Jean-Paul.

P 8, dernière ligne de la note, *au lieu de :* transféré on, *lire :* transféré en.

P. 41, ligne 11, Mgr de Gallard, évêque du Puy, s'étant réfugié pendant la Révolution à Saint-Maurice en Valais (Suisse), on peut présumer que la lettre adressée par lui à Mère Saint-Jean, et datée : *du lieu de notre exil, 19 juillet 1798*, fut écrite dans cette ville.

P. 158, ligne 11, *au lieu de :* solicité, *lire :* sollicité.

P. 246, ligne 22, *au lieu de :* en 1822, *lire :* en 1823.

P. 429, ligne 11, *au lieu de :* Branthonne, *lire :* Brenthonne.

P. 445, la page suivante, *au lieu du chiffre :* 346, *doit porter :* 446.

P. 448, ligne 11 du sommaire, *au lieu de :* Coquenada, *lire :* Cocanada.

P. 471, ligne 28, *au lieu de :* Coquenada, *lire :* Cocanada. Cet erratum se trouve dans la lettre de Mère Saint-Jean Boissat.

P. 503, ligne 27, *au lieu de :* Lagnassi, *lire* : Sagnassi. L'erratum Lagnassi se trouve dans le texte de Mère Saint-Jean.

P. 508, ligne 17, même rectification et même remarque.

P. 509, lignes 26 et 30, même rectification et même remarque.

P. 571, ligne 23, *au lieu de :* Louise-Sophie, *lire :* Louise-Flavie.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE GÉNÉRALE SAVOISIENNE
5, Rue du Château, 5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06456 1809

Digitized by Google

Digitized by Google